



Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

ÉTATS-UNIS

Le présent rapport, préparé pour le quatrième examen de la politique commerciale des États-Unis a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé aux États-Unis des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à . M. Angelo Silvy (tél.: 022 739 5249), M. Cato Adrian (tél.: 022 739 5469), M. Pierre Latrille (tél.: 022 739 5266), M. Usman Ali Khilji (tél.: 022 739 6936), Mme Fatima Chaudhri (tél.: 022 739 6384).

La déclaration de politique générale présentée par les États-Unis est reproduite dans le document WT/TPR/G/382.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur les États-Unis. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	10
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	18
1.1 Principales caractéristiques de l'économie.....	18
1.2 Évolution économique	18
1.2.1 Politique budgétaire	23
1.2.2 Politique monétaire	25
1.2.3 Balance des paiements	26
1.3 Évolution des échanges et des investissements	30
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services	30
1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct (IED).....	33
2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT.....	36
2.1 Cadre général	36
2.2 Objectifs et formulation de la politique commerciale	37
2.2.1 Objectifs de la politique commerciale	37
2.2.2 Formulation de la politique commerciale	38
2.3 Accords et arrangements commerciaux	40
2.3.1 OMC.....	40
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels	41
2.3.2.1 Accords réciproques	41
2.3.2.2 Préférences unilatérales.....	42
2.3.2.2.1 Système généralisé de préférences (SGP)	42
2.3.2.2.2 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)	43
2.3.2.2.3 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)	44
2.3.2.2.4 Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP)	45
2.4 Régime d'investissement	45
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....	48
3.1 Mesures visant directement les importations.....	48
3.1.1 Procédures et prescriptions douanières, et évaluation en douane.....	48
3.1.1.1 Introduction	48
3.1.1.2 Guichet unique	49
3.1.1.3 Autres mesures de facilitation des échanges.....	50
3.1.1.4 Zones franches	52
3.1.1.5 Entrepôts sous douane	53
3.1.1.6 Évaluation en douane	53
3.1.1.7 Prescriptions de marquage	54
3.1.2 Règles d'origine.....	54
3.1.2.1 Règles d'origine non préférentielles	54
3.1.2.2 Règles d'origine préférentielles	54
3.1.3 Droits de douane	54
3.1.3.1 Taux appliqués	55
3.1.3.2 Contingents tarifaires	57
3.1.4 Autres impositions visant les importations	57
3.1.4.1 Redevances pour les opérations douanières.....	57
3.1.4.2 Droits d'accise	61
3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation, et licences d'importation	63
3.1.5.1 Prohibitions et restrictions.....	63
3.1.5.2 Licences d'importation	64

3.1.5.3 Contrôles, mesures spéciales et mesures diplomatiques.....	64
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde	65
3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires.....	65
3.1.6.1.1 Cadre juridique et administratif.....	65
3.1.6.1.1.1 Principales lois et réglementations	65
3.1.6.1.1.2 Procédures administratives	69
3.1.6.1.1.3 Accords de suspension	70
3.1.6.1.1.4 Réexamens administratifs.....	71
3.1.6.1.1.5 Réexamens à l'extinction.....	71
3.1.6.1.2 Mesures antidumping.....	72
3.1.6.1.3 Mesures compensatoires	74
3.1.6.1.4 Enquêtes EAPA	74
3.1.6.2 Sauvegardes	79
3.1.6.2.1 Sauvegardes globales	79
3.1.6.2.1.1 Principales lois et réglementations	79
3.1.6.2.1.2 Enquêtes en matière de sauvegardes de 2016 à 2018.....	80
3.1.7 Autres mesures visant les importations	84
3.1.7.1 Enquêtes au titre de la section 232	84
3.1.7.1.1 Cadre juridique et administratif.....	84
3.1.7.1.2 Enquête visant les produits en acier	85
3.1.7.1.3 Enquête visant les produits en aluminium	88
3.1.7.1.4 Enquête visant les importations d'automobiles.....	90
3.1.7.1.5 Enquête visant les importations d'uranium	91
3.1.7.2 Section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur.....	91
3.1.7.2.1 Procédures au titre de la section 301	91
3.1.7.2.2 Déterminations au titre de la section 301	93
3.1.7.2.3 Affaires au titre de la section 301	94
3.1.7.2.3.1 Régime chinois de transfert de technologies	94
3.1.7.2.3.2 Commerce de la viande bovine de l'UE.....	96
3.2 Mesures visant directement les exportations	96
3.2.1 Procédures et prescriptions concernant les exportations	96
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation	97
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation	97
3.2.4 Soutien et promotion des exportations	102
3.2.4.1 Régime de ristourne de droits.....	103
3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation	103
3.2.5.1 Export-Import Bank (Ex-Im Bank)	103
3.2.5.2 Programmes de prêt à l'exportation de l'Administration des petites entreprises (SBA)	105
3.2.5.3 Overseas Private Investment Corporation (OPIC)	106
3.3 Mesures visant la production et le commerce	107
3.3.1 Mesures d'incitation	107
3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques.....	110
3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS).....	113
3.3.4 Politique de la concurrence	115
3.3.4.1 Cadre de la politique de la concurrence.....	115
3.3.4.2 Faits nouveaux concernant les moyens de faire respecter la loi survenus pendant la période à l'examen	117
3.3.4.3 Évolution de la politique.....	120

3.3.4.4 Évolutions du cadre législatif et institutionnel	122
3.3.4.5 Secteurs visés	123
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation	124
3.3.6 Marchés publics	126
3.3.6.1 Cadre juridique et institutionnel	126
3.3.6.2 Marchés publics des États-Unis	130
3.3.6.3 Conditions d'accès aux marchés	131
3.3.6.4 Procédures d'appel d'offres	133
3.3.6.5 Marchés réservés et préférences	134
3.3.6.6 Moyens de faire respecter les droits	136
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle	137
3.3.7.1 Aperçu général	137
3.3.7.2 Cadre réglementaire général	139
3.3.7.3 Brevets	141
3.3.7.4 Dessins et modèles industriels	145
3.3.7.5 Marques	145
3.3.7.6 Indications géographiques	148
3.3.7.7 Protection des secrets commerciaux	148
3.3.7.8 Droit d'auteur	150
3.3.7.9 Moyens de faire respecter les droits	154
3.3.7.9.1 Principales dispositions, institutions et mesures	154
3.3.7.9.2 Article spécial 301	157
3.3.7.9.3 Enquêtes menées au titre de la section 337	158
3.3.7.9.4 PI et transfert de technologie	160
4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	162
4.1 Agriculture	162
4.1.1 Principales caractéristiques	162
4.1.2 Principaux programmes de soutien	166
4.1.2.1 Cadre juridique général	166
4.1.2.2 Couverture du manque à gagner (PLC)	167
4.1.2.3 Couverture des risques agricoles (ARC)	168
4.1.2.4 Programme de prêts à la commercialisation	168
4.1.2.5 Assurance-récolte	169
4.1.2.6 Coton	171
4.1.2.7 Sucre	172
4.1.2.8 Secteur laitier	173
4.1.2.9 Autres programmes	175
4.1.3 Mesures commerciales	176
4.1.3.1 Importations	176
4.1.3.2 Exportations	176
4.1.3.3 Aide alimentaire	177
4.1.4 Niveaux de soutien	178
4.2 Énergie	181
4.2.1 Aperçu général	181
4.2.2 Pétrole brut	183
4.2.3 Gaz naturel	183
4.2.4 Charbon	184
4.2.5 Énergies renouvelables	184
4.2.6 Énergie nucléaire	185

4.2.7 Électricité	185
4.3 Secteur manufacturier.....	186
4.4 Services	188
4.4.1 Services financiers	188
4.4.1.1 Aperçu général	188
4.4.1.2 Législation et réglementation	191
4.4.1.3 Réglementation du secteur financier consolidé	195
4.4.1.4 Services bancaires	195
4.4.1.5 Services d'assurance	197
4.4.1.5.1 Structure et résultats.....	197
4.4.1.5.1.1 Législation et réglementation	198
4.4.1.6 Réglementation du marché des valeurs mobilières	200
4.4.2 Télécommunications.....	202
4.4.3 Services postaux et services de courrier	208
4.4.3.1 Aperçu du marché des services postaux.....	208
4.4.3.2 Aperçu du marché des services de courrier et de livraison exprès	210
4.4.3.3 Régime réglementaire	213
4.4.3.4 Engagements au titre de l'AGCS et engagements bilatéraux	214
4.4.4 Services de distribution	215
4.4.4.1 Aperçu général du marché du commerce de gros	215
4.4.4.2 Aperçu général du secteur du marché de détail.....	220
4.4.4.3 Régime réglementaire	225
4.4.4.4 AGCS et engagements bilatéraux.....	225
4.4.4.5 Franchisage.....	226
4.4.4.5.1 Aperçu général du marché.....	226
4.4.4.5.2 Régime réglementaire.....	227
4.4.5 Services de construction	229
4.4.5.1 Aperçu général du marché	229
4.4.5.2 Régime réglementaire	232
4.4.5.3 AGCS et engagements bilatéraux	233
4.4.6 Transports	233
4.4.6.1 Transport aérien et aéroports	233
4.4.6.1.1 Transport aérien	233
4.4.6.1.2 Aéroports	236
4.4.6.2 Transport maritime, services portuaires et construction navale	238
4.4.6.2.1 Transport maritime	238
4.4.6.2.2 Services portuaires.....	243
4.4.6.2.3 Construction et réparation navales	244
4.4.7 Services touristiques	245
4.4.7.1 Aperçu du marché.....	245
4.4.7.1.1 Généralités.....	245
4.4.7.1.2 Agences de voyages et organisateurs touristiques	248
4.4.7.2 Régime réglementaire	249
4.4.7.3 Engagements au titre de l'AGCS et engagements bilatéraux	250
4.5 Commerce électronique.....	250
5 APPENDICE – TABLEAUX	254

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Valeur ajoutée par branche d'activité, 2017.....	18
Graphique 1.2 Contribution à l'évolution du PIB réel, 2010-2 ^{ème} trimestre de 2018.....	21
Graphique 1.3 Compte courant et flux financiers nets des États-Unis, 2006-2017	28
Graphique 1.4 Compte courant et commerce des produits pétroliers des États-Unis, 1 ^{er} trimestre 2010-2 ^{ème} trimestre 2018	29
Graphique 1.5 Commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2014 et 2017	31
Graphique 1.6 Échanges de marchandises, par principales provenance et destination, 2014 et 2017.....	32
Graphique 1.7 Investissement étranger direct aux États-Unis, 2008-2017.....	33
Graphique 1.8 Situation de l'investissement direct sur la base du coût initial, pour les principaux partenaires, 2012 et 2017	34
Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2018	57
Graphique 3.2 Arbre de décision du contrôle des exportations	100
Graphique 4.1 Exportations et importations de produits agricoles, 2000-2017	166
Graphique 4.2 Soutien au titre de la catégorie verte, 2001-2015	180
Graphique 4.3 Soutien au titre de la catégorie orange, 2001-2015	180
Graphique 4.4 Consommation d'énergie primaire, par sources principales, 1950-2017.....	181
Graphique 4.5 Consommation d'énergie primaire, par source et par secteur, 2017.....	182
Graphique 4.6 Production nette d'électricité, par sources principales, 1950-2017	186
Graphique 4.7 Commerce des services postaux, 2009-2016	210
Graphique 4.8 Commerce des services de fret aérien, 2009-2016	212
Graphique 4.9 Services de fret aérien: exportations et importations transfrontières, et balance commerciale, par grand partenaire commercial, 2016	213
Graphique 4.10 Investissements étrangers directs dans le commerce de gros aux États-Unis, par pays du bénéficiaire effectif ultime, 2017	217
Graphique 4.11 Services de gros fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales américaines où elles détiennent une participation majoritaire, par pays, 2015.....	220
Graphique 4.12 L'IED dans le commerce de détail des États-Unis, par pays du bénéficiaire effectif ultime, 2017	223
Graphique 4.13 Services de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, par pays, 2015.....	225
Graphique 4.14 Commerce de services de franchise, 2009-2016.....	227
Graphique 4.15 Commerce de services de construction, 2009-2016	230
Graphique 4.16 Construction: exportations, importations et balance commerciale transfrontalières, par principaux partenaires commerciaux, 2016.....	231
Graphique 4.17 Commerce des services touristiques, 2011-2017	246

TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs économiques, 2013-2 ^{ème} trimestre de 2018.....	19
Tableau 1.2 Transactions internationales des États-Unis, 2013-2 ^{ème} trimestre de 2018	26
Tableau 2.1 "Opérations visées" d'investissement étranger examinées par le CFIUS, 2013-2015.....	47
Tableau 2.2 Origine de l'investisseur étranger et secteur examiné par le CFIUS, 2013-2015.....	47
Tableau 3.1 Structure du tarif douanier pour certaines années.....	56
Tableau 3.2 Redevances au titre de la Loi COBRA applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018	58
Tableau 3.3 Redevances dans le domaine agricole applicables à compter du 28 décembre 2015	59

Tableau 3.4 Droits d'accise fédéraux	61
Tableau 3.5 Enquêtes antidumping, de 2015 à juin 2018	72
Tableau 3.6 Mesures antidumping en vigueur, par partenaire commercial (y compris les accords de suspension), de 2015-2018	72
Tableau 3.7 Enquêtes en matière de droits compensateurs et mesures imposées, de 2015 à juin 2018	74
Tableau 3.8 Enquêtes EAPA (pouvant être divulguées au public), de 2016 à juillet 2018	75
Tableau 3.9 Mesures de sauvegarde appliquées à l'importation de cellules photovoltaïques en silicium cristallin, de 2018 à 2022	82
Tableau 3.10 Mesures de sauvegarde appliquées aux gros lave-linge à usage domestique, de 2018 à 2021	83
Tableau 3.11 Articles soumis à des contrôles à l'exportation, y compris des procédures de licences	98
Tableau 3.12 CCL et USML	101
Tableau 3.13 Autorisations de l'Ex-Im Bank, 2014-2017	104
Tableau 3.14 Nombre de demandes et montants des prêts approuvés dans le cadre du Programme de prêt à l'exportation de la SBA, 2014-2017	105
Tableau 3.15 Aperçu des activités de l'OPIC, exercice 2015-2017	106
Tableau 3.16 Programmes fédéraux de subventions (non agricoles), 2015-2016	108
Tableau 3.17 Violations de la Loi Sherman ayant donné lieu, pour l'entreprise concernée, à une amende de 10 millions de dollars ou plus en 2016, 2017 et 2018	117
Tableau 3.18 Sociétés publiques, 2018	124
Tableau 3.19 Entreprises soutenues par l'État	125
Tableau 3.20 Statistiques communiquées pour les procédures ouvertes, les procédures limitées et les marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises appartenant à des minorités au niveau fédéral, exercice 2015	131
Tableau 3.21 Valeurs de seuil des États-Unis figurant dans l'Appendice 1 de l'AMP, en DTS et en monnaie nationale, 2018-2019	132
Tableau 3.22 Valeurs de seuil du gouvernement central pour l'application d'autres accords commerciaux, en monnaie nationale, 2018-2019	132
Tableau 3.23 Objectifs pour l'ensemble de l'administration publique et résultats, exercice 2017	135
Tableau 3.24 Aperçu de la protection de la PI, juin 2018	140
Tableau 3.25 Nombre de demandes de brevet et d'enregistrement de marques déposées et délais de traitement, exercices 2013 à 2017	143
Tableau 3.26 Brevets délivrés pour les exercices 2010 à 2017	144
Tableau 3.27 Brevets délivrés par les États-Unis à des résidents de pays et territoires étrangers (exercices 2013 à 2017)	144
Tableau 3.28 Marques enregistrées, renouvelées et publiées (exercices 2010 à 2017)	147
Tableau 3.29 Marques délivrées par les États-Unis aux résidents de pays et territoires étrangers (exercices 2013 à 2017)	147
Tableau 3.30 Principales modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur depuis 1995	150
Tableau 4.1 Valeur de la production, 2010-2017	162
Tableau 4.2 Production et commerce des principaux produits de base aux États-Unis et dans le monde, 2010-2019	163
Tableau 4.3 Principaux produits exportés et importés, 2012-2018	164
Tableau 4.4 Programme de protection des marges des producteurs laitiers (MPP-Dairy), primes acquittées en 2018	174
Tableau 4.5 ESP totale et valeur des transferts au titre d'un seul produit pour différents produits, 2008-2017	178
Tableau 4.6 Programmes fédéraux de subventions agricoles, 2015-2016	179
Tableau 4.7 Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB	187
Tableau 4.8 Montant des actifs et autres seuils prévus par la P.L. 115-174	194

Tableau 4.9 Quelques indicateurs des services de télécommunication, 2011-2016	202
Tableau 4.10 Emploi et nombre d'entreprises dans le secteur des services de courrier et de messagerie, 2010-1 ^{er} trimestre 2018.....	211
Tableau 4.11 Valeur ajoutée des autres activités de transport et d'appui, 2010-2017	211
Tableau 4.12 Emploi, nombre d'établissements et valeur ajoutée dans le commerce de gros, 2010-1 ^{er} trimestre 2018	215
Tableau 4.13 Situation de l'IED, 2010-2017	216
Tableau 4.14 Données relatives aux filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire, 2010, 2012 et 2015	217
Tableau 4.15 Services de commerce de gros fournis pas des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales américaines où elles ont une participation majoritaire, 2010-2015	219
Tableau 4.16 Valeur ajoutée du commerce de détail, 2010-2017	220
Tableau 4.17 Emploi et nombre d'établissements dans le commerce de détail, 2010-1 ^{er} trimestre 2018.....	221
Tableau 4.18 Situation de l'IED dans le commerce de détail, 2010-2017	222
Tableau 4.19 Données relatives aux filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire, 2010, 2012 et 2015	223
Tableau 4.20 Services de commerce de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères au travers de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, 2010-2015	225
Tableau 4.21 Valeur ajoutée du secteur de la construction, 2010-2017.....	229
Tableau 4.22 Emploi et nombre d'établissements dans le secteur de la construction, 2010-1 ^{er} trimestre 2018.....	230
Tableau 4.23 Situation de l'IED dans le secteur de la construction aux États-Unis, 2010-2017	231
Tableau 4.24 Données sur les filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire dans le secteur de la construction, 2010, 2012 et 2015	232
Tableau 4.25 Services de construction fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, 2010-2015	232
Tableau 4.26 Balance commerciale du secteur du tourisme, 2011-2017.....	246
Tableau 4.27 Hébergement et restauration, nombre d'employés et d'établissements, 2011-1 ^{er} trimestre de 2018	247
Tableau 4.28 Valeur ajoutée et investissement étranger direct dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, 2010-2017	247
Tableau 4.29 Principales données concernant les filiales américaines à participation majoritaire d'entreprises multinationales étrangères, 2010, 2012 et 2015.....	248
Tableau 4.30 Services d'hébergement et de restauration fournis par les entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de leurs filiales américaines à participation majoritaire, 2010-2015.....	248
Tableau 4.31 Principales mesures visant le commerce électronique	250

ENCADRÉS

Encadré 1.1 La Loi de 2017 sur les réductions d'impôts et les emplois (TCJA)	23
Encadré 3.1 L'approche "New Madison".....	121
Encadré 4.1 Principales dispositions de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, Public Law 115-174 du 24 mai 2018	189

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2012-2017	254
Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2012-2017	256
Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par partenaire commercial, 2012-2017.....	258
Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par partenaire commercial, 2012-2017.....	259
Tableau A2. 1 Principales notifications des États-Unis à l'OMC, août 2016 à juillet 2018	260
Tableau A2. 2 Participation des États-Unis à des différends relevant de l'ORD en tant que partie plaignante, 2016-juillet 2018.....	263
Tableau A2. 3 Participation des États-Unis à des différends relevant de l'ORD en tant que partie défenderesse, 2016-juillet 2018.....	264
Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF des États-Unis, 2018	266
Tableau A3. 2 Prohibitions, restrictions ou autres prescriptions particulières	268
Tableau A3. 3 Produits soumis à un régime de licences d'importation	270
Tableau A3. 4 Modifications apportées au contrôle des exportations par les États-Unis, juillet 2016-juin 2018	273
Tableau A4. 1 Taux des avances sur produits et prix de référence du Programme de couverture du manque à gagner, Loi sur l'agriculture de 2014 (telle que modifiée)	278
Tableau A4. 2 Assurance: primes directes souscrites	279

RÉSUMÉ

1. Il s'agit du 14^{ème} examen de politique commerciale des États-Unis. Depuis le dernier examen en 2016, l'enjeu principal de la politique commerciale du pays a évolué et celle-ci est désormais axée sur l'adoption de stratégies visant à soutenir la sécurité nationale et à renforcer l'économie. Ces priorités transparaissent dans le Programme de politique commerciale du Président pour 2018, qui invite également à la négociation de meilleurs accords commerciaux, à l'application des lois commerciales nationales et des droits des États-Unis dans le cadre des accords commerciaux existants, et à la réforme du système commercial multilatéral.

2. L'économie des États-Unis est en expansion pour la neuvième année consécutive. En 2017, la croissance du PIB réel a été en moyenne de 2,2%, contre 1,6% en 2016. Au premier trimestre de 2018, le PIB réel a progressé à un rythme annuel de 2,2%, puis sa croissance s'est accélérée au 2^{ème} trimestre pour atteindre 4,1%.

3. En 2018, la politique budgétaire est devenue procyclique, avec la promulgation de la Loi de 2017 relative aux réductions d'impôts et aux emplois, de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) et de la Loi de finances révisée de 2018. Les taux d'imposition ont été abaissés pour les entreprises comme pour les particuliers: le taux maximal d'imposition sur les sociétés a été ramené de 35% à 21%, et le régime global a été abandonné au profit d'un régime territorial. On s'attend à ce que les déficits budgétaires fédéraux continuent de s'aggraver et passent de 4,2% du PIB en 2018 à 5,1% en 2022.

4. Pendant la période considérée, la Réserve fédérale a durci sa politique monétaire. Une augmentation soutenue de l'activité économique, le renforcement continu du marché du travail et l'accroissement de l'inflation ont entraîné une hausse modérée du taux des fonds fédéraux depuis 2015. Au premier trimestre de 2018, ce taux a été relevé à deux reprises pour être porté à une fourchette de 1,75-2,0%. L'inflation telle que mesurée par la variation en pourcentage sur 12 mois de l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers est restée à 2% ou autour de l'objectif de 2% pendant toute la période à l'examen.

5. Le déficit du compte courant des États-Unis s'accroît depuis 2013 et s'est chiffré à 469,1 milliards de dollars EU en 2017 (2,4% du PIB), traduisant un creusement de l'écart entre l'épargne nationale brute et l'investissement brut. Les exportations de marchandises ont atteint 1 550 milliards de dollars EU en 2017, tandis que les importations se sont chiffrées à 2 350 milliards de dollars EU. Le déficit du commerce des marchandises a atteint 807,5 milliards de dollars EU (4,2% du PIB) la même année. D'autre part, les balances des services et des revenus primaires ont affiché d'importants excédents en 2017.

6. Les États-Unis sont l'un des plus gros exportateurs mondiaux et leur base d'exportation est diversifiée. Le principal secteur d'exportation est celui des machines et appareils; il compte pour presque un quart des exportations de marchandises et devance le secteur des véhicules et des produits des industries chimiques, dont la part dans le total des exportations n'a guère changé pendant la période considérée. La part des produits minéraux a enregistré un net recul entre 2014 et 2016, avant de remonter en 2017. Ce changement peut s'expliquer par la chute des cours du pétrole et leur redressement ultérieur, en 2017. Les États-Unis sont aussi l'un des plus grands importateurs mondiaux. Leurs importations sont diversifiées: les principaux secteurs d'importation sont ceux des machines et appareils, des véhicules, des produits minéraux et des produits des industries chimiques. Témoignant de la croissance soutenue du PIB, les parts des secteurs des machines et appareils, des véhicules et des produits des industries chimiques dans le total des importations se sont accrues. En revanche, la part des produits minéraux a diminué. L'UE-28, la Chine, le Japon, le Canada et le Mexique sont les principaux partenaires commerciaux des États-Unis. Le pays reste le principal bénéficiaire de l'investissement étranger direct (IED) dans le monde. Ses principales sources d'IED sont: l'UE-28 (59% des stocks d'IED entrants aux États-Unis en 2017), le Japon (12%), le Canada (11%) et la Suisse (8%).

7. Le Congrès a un pouvoir de législation et de supervision en ce qui concerne les questions commerciales; il collabore avec le pouvoir exécutif, qui négocie et met en œuvre les accords commerciaux. Le principal organe exécutif responsable de la formulation de la politique commerciale est toujours le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR), qui fait partie du Secrétariat général de la Présidence.

8. Comme indiqué plus haut, l'orientation générale de la politique commerciale a évolué pendant la période à l'examen. Le Programme de politique commerciale du Président pour 2018 est axé sur l'établissement de relations commerciales "libres, équitables et réciproques", considérées comme étant d'une importance décisive pour la politique de sécurité nationale des États-Unis. Il met aussi l'accent sur la renégociation et la révision des accords commerciaux. Pour ce qui est de réformer le système commercial multilatéral, le Programme préconise "des réformes raisonnables et équitables pour l'OMC". Il précise que les États-Unis restent déterminés à œuvrer avec tous les Membres de l'OMC qui partagent leur objectif de conclure des accords commerciaux équitables et réciproques.

9. Les États-Unis sont Membre originel de l'OMC. Ils sont partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP), participent à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) élargi et sont signataires de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils. Ils ont déposé leur instrument d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à l'OMC en janvier 2015. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont présenté de nombreuses notifications concernant des domaines comme l'agriculture, les mesures antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, les mesures SPS, les OTC et les procédures de licences d'importation. Ils ont en outre participé à 21 procédures de règlement des différends en tant que défendeur et à 13 procédures en tant que plaignant.

10. Les États-Unis ont 14 ALE en vigueur avec 20 pays, comme c'était déjà le cas au moment du précédent examen. La majorité de ces accords portent à la fois sur les marchandises et les services, excepté l'ALE avec Israël (marchandises uniquement). Les États-Unis ont notifié tous leurs ALE à l'OMC. Au moment de l'achèvement du présent rapport, ils étaient en train de renégocier l'ALENA dans le but de le moderniser et de réduire leur déficit commercial avec les partenaires de cet accord. En août 2018, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord de principe en vue de la modification de l'ALENA. En octobre, un accord avec le Canada a été annoncé. L'Accord de libre-échange États-Unis-Corée (KORUS) a aussi été renégocié, et l'Accord révisé a été signé le 24 septembre 2018. Les États-Unis se sont retirés du projet d'Accord de partenariat transpacifique (TPP) en 2017. Les négociations avec l'Union européenne sur le projet d'accord de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ont été suspendues à la fin de 2016. À l'heure actuelle, les États-Unis appliquent quatre grands programmes de préférences unilatérales: la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), le Système généralisé de préférences (SGP), l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)/la Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) et le Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP).

11. Pendant la période à l'examen, le régime de l'investissement étranger des États-Unis est demeuré inchangé. D'une manière générale, ce régime est ouvert, avec cependant quelques limitations sectorielles, et il existe des procédures d'examen de l'investissement étranger dans un petit nombre de filières, y compris celles du transport aérien et de l'énergie nucléaire. Les États-Unis ont aussi un processus d'examen fondé sur la sécurité nationale qui s'applique aux investissements étrangers susceptibles de porter atteinte aux intérêts en matière de sécurité nationale. Ils utilisent les accords internationaux sur l'investissement ainsi que les chapitres des ALE consacrés à l'investissement pour encourager l'investissement étranger.

12. Le Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS) continue de surveiller les incidences de l'investissement étranger sur la sécurité nationale. Il examine les opérations sur la base des notifications volontaires présentées par les parties, ou de sa propre initiative s'il estime qu'une opération visée peut poser des problèmes de sécurité nationale. Chaque opération est examinée au cas par cas sur la base des faits et circonstances en l'espèce. Si des préoccupations de sécurité intérieure sont identifiées pendant la phase d'examen, le CFIUS peut imposer des conditions, ou il peut négocier, avec les parties à l'opération dont il est question, un accord réduisant les risques pour mettre fin à ces préoccupations. Si le CFIUS détermine que ces préoccupations ne peuvent pas être écartées et si les parties ne se retirent pas et n'abandonnent pas l'opération, le Comité recommandera que le Président l'interdise.

13. Ayant officiellement accepté l'AFE de l'OMC en janvier 2015, les États-Unis ont présenté leur notification concernant la transparence, le fonctionnement de leur guichet unique, les mesures concernant le recours aux courtiers en douane, et le point de contact concernant l'AFE en juin 2017. En février 2018, le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) a annoncé que son Environnement commercial automatisé (ACE) était achevé. Les importateurs et les exportateurs peuvent utiliser le portail électronique pour déclarer des marchandises, obtenir des

permis et accéder aux données relatives aux transactions et aux échanges. Au sein du CBP, dix centres d'excellence ont été créés et se sont spécialisés dans tous les aspects des opérations douanières visant plusieurs branches d'activité.

14. Les États-Unis appliquent plusieurs programmes destinés à faciliter les échanges tout en répondant aux préoccupations de sécurité nationale sous la forme d'un partenariat entre les secteurs public et privé. Parmi ces programmes, le Partenariat douanes-entreprises contre le terrorisme (C-TPAT) concerne l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et implique des mesures de sécurité accrue et le recours aux meilleurs pratiques; le Programme d'auto-évaluation des importateurs (ISA) s'appuie sur le programme C-TPAT pour atteindre un degré de conformité encore plus élevé; et le Programme FAST (commerce libre et sûr) permet d'accélérer le dédouanement des expéditions à faible risque provenant du Canada ou du Mexique. Les marchandises transportées par voie maritime à destination des États-Unis sont présélectionnées dans les ports étrangers dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité des conteneurs (CSI). Le CBP a des arrangements en vigueur concernant la sécurité avec onze autres administrations douanières et il a signé des plans de travail conjoints en vue d'une reconnaissance mutuelle avec six pays.

15. Le régime NPF se caractérise généralement par des taux de droits stables, le plus souvent faibles sinon nuls. De 4,8% dans l'ensemble, la moyenne simple des droits est restée pratiquement inchangée. La franchise de droits est accordée pour 37,5% de l'ensemble des lignes tarifaires, et 30,4% des lignes sont frappées d'un droit inférieur ou égal à 5%. Les droits les plus élevés, qui sont parfois supérieurs à 100%, visent certains produits agricoles (par exemple le tabac et les arachides). En dehors des produits agricoles, les taux appliqués supérieurs à la moyenne visent surtout les textiles, les vêtements et les chaussures.

16. Les États-Unis ont toujours beaucoup recours aux droits antidumping. Entre 2015 et 2017, le nombre d'ouvertures d'enquêtes antidumping a augmenté et s'est chiffré à 133. À la fin du mois de juillet 2018, 340 ordonnances en matière de droits antidumping étaient en vigueur, contre 269 au 30 juin 2016. Les partenaires commerciaux les plus touchés par ces mesures étaient la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Taipei chinois et l'Union européenne. Les enquêtes ouvertes pendant la période considérée ont surtout concerné l'industrie de l'acier. Sur les 109 mesures compensatoires en vigueur à la fin du mois de juillet 2018, environ 50,5% étaient aussi appliquées à des produits sidérurgiques. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin du mois de juin 2018, il y a eu 123 ouvertures de réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping. Pendant cette même période, huit ordonnances ont été abrogées et 104 ont été maintenues. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin du mois d'avril 2018, il y a eu 52 ouvertures de réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits compensateurs. Durant cette même période, 27 réexamens à l'extinction d'ordonnances en matière de droits compensateurs ont été conclus, à l'issue desquels 6 ordonnances ont été abrogées et les autres ont été maintenues.

17. Entre 2016 et 2018, deux nouvelles enquêtes en matière de sauvegardes (sur les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et les gros lave-linge à usage domestique) ont été menées par les États-Unis au titre des sections 201 à 204 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. Ces deux enquêtes ont été notifiées à l'OMC. La Commission du commerce international des États-Unis (USITC) a fait une détermination positive de l'existence d'un dommage grave dans les deux cas, et le Président a appliqué une mesure de sauvegarde dans chacun d'eux.

18. La Loi de 2015 sur les mesures d'application et de protection (EAPA), qui est entrée en vigueur en 2016 et visait à empêcher les contournements des mesures contingentes, a créé un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière antidumping/de droits compensateurs. Entre août 2016 et le 1^{er} juillet 2018, 19 enquêtes découlant d'allégations de contournement de droits ont été ouvertes. À une exception près, toutes ces enquêtes ont abouti à l'application de mesures intérimaires. En juillet 2018, une détermination finale avait été adoptée pour 12 enquêtes. Les mesures correctives impliquent en général la suspension des liquidations pour toute importation de marchandise après une date donnée, et l'obligation pour l'importateur de verser un dépôt en espèce avant la mise en circulation de la marchandise importée.

19. Pendant la période à l'examen, les États-Unis ont de nouveau mené des enquêtes au titre de la section 232 pour évaluer les effets de l'importation de tout article sur la sécurité nationale, et pour recommander au Président l'application de contre-mesures, y compris un relèvement des

droits. Le Département du commerce a mené 18 enquêtes au titre de la section 232 depuis 1980, dont 14 ont été conclues avant ou en 2001. En 2018, quatre nouvelles enquêtes ont été ouvertes, visant: les produits en acier, les produits en aluminium, les importations d'automobiles et les importations d'uranium. Jusqu'à septembre 2018, des surtaxes à l'importation ont été annoncées dans le cadre des deux premières enquêtes. Ces annonces ont été suivies de l'adoption de contre-mesures par les partenaires commerciaux.

20. En août 2017, une enquête au titre de la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur a été ouverte au sujet des actes, politiques et pratiques de la Chine ayant trait au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Le 15 juin 2018, l'USTR a publié une liste de produits couvrant 1 102 lignes tarifaires distinctes, évaluées à environ 50 milliards de dollars EU, qui seraient soumises à un droit *ad valorem* supplémentaire de 25%. Cette mesure est entrée en vigueur le 6 juillet pour 818 lignes représentant environ 34 milliards de dollars EU d'importations en provenance de Chine; des observations du public ont été sollicitées concernant l'application du droit à 284 lignes tarifaires représentant quelque 16 milliards de dollars EU d'importations. La Chine a réagi à la mesure initiale en imposant des droits majorés sur les marchandises importées des États-Unis. En réaction, l'USTR a proposé de prendre une nouvelle mesure, sous la forme d'un droit *ad valorem* additionnel de 10% sur les produits chinois relevant de 6 031 sous-positions tarifaires, pour lesquels la valeur des échanges annuels s'élève à environ 200 milliards de dollars EU. Au titre de la nouvelle section 306 c) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, l'USTR peut rétablir, sur demande écrite de la branche de production concernée, une mesure prise précédemment en vertu de la section 301 et abrogée, afin d'appliquer une autorisation de l'OMC de suspendre des concessions commerciales. Ce cas s'est présenté en décembre 2016 au sujet d'un différend avec l'Union européenne concernant la viande de bœuf datant de 1999; à la mi-2018, aucune mesure n'avait été prise.

21. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC), qui relève du Département du Trésor, administre près de 30 programmes qui prévoient des sanctions économiques et commerciales. En général, ces mesures sont conçues pour lutter contre le terrorisme, les organisations criminelles transnationales, la cybercriminalité, le trafic de drogues, les atteintes aux droits de l'homme, la corruption, le commerce des diamants bruts ou la prolifération des armes de destruction massive. Nombre d'entre elles visent des particuliers ou des entités, et non pas simplement des juridictions. Pendant la période à l'examen, les sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, de l'Iran et de Cuba en particulier ont été durcies, tandis que les programmes visant le Myanmar et la Côte d'Ivoire ont pris fin en 2016.

22. Pendant la période à l'examen, le cadre de promotion et de financement des exportations est resté pratiquement le même. Les États-Unis n'ont pas de cadre juridique global régissant l'aide aux secteurs ou aux branches de production au niveau fédéral ou infafédéral. Dans la plupart des cas, le soutien fédéral a pris la forme de dons, d'avantages fiscaux, de garanties de prêts et de versements directs; ces programmes sont recensés dans le Catalogue des aides fédérales internes (CFDA), et la majorité d'entre eux concernent la santé et la sécurité publiques, l'environnement, l'éducation, l'infrastructure, l'assistance communautaire et la recherche-développement.

23. Le cadre juridique de base pour l'élaboration et l'adoption des normes et des règlements techniques n'a pas changé pendant la période considérée. La législation fédérale interdit spécifiquement à tout organisme public d'exercer des activités de normalisation qui créent des obstacles non nécessaires au commerce extérieur du pays, et les organismes fédéraux sont tenus de faire en sorte que, dans l'exercice des activités de normalisation, les produits importés ne soient pas traités moins favorablement que les produits similaires d'origine nationale.

24. Dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne certains aspects de la mise en œuvre de la Loi de 2011 sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires touchant le commerce, y compris l'identification des fournisseurs en fonction des risques, la certification des producteurs alimentaires étrangers et le lancement du Programme relatif aux importateurs volontaires admissibles (VQIP), un programme d'examen et d'admission accélérés pour les produits alimentaires. Aucune demande de rattachement au VQIP n'a été reçue avant l'échéance fixée pour cette année, le processus de délivrance des accréditations aux vérificateurs tiers étant toujours en cours.

25. Les lois fédérales antitrust s'appliquent aux pratiques nationales et étrangères ayant des effets notables et recherchés aux États-Unis. Les institutions gouvernementales, y compris celles qui

exercent des activités commerciales, ne sont pas visées par la législation fédérale antitrust, sauf si une loi en dispose explicitement autrement. Une immunité partielle s'applique également à certains aspects de l'agriculture, de la pêche, de la navigation et de l'assurance. Pendant la période à l'examen, les autorités des États-Unis ont consacré d'importantes ressources à la conduite de poursuites et à l'adoption de sanctions dans le cadre de procédures antitrust pénales; ainsi, des amendes et des sanctions pénales pour un montant de quelque 400 millions de dollars EU ont été obtenues par le Département de la justice, principalement pour des affaires concernant des pièces automobiles, des biens immobiliers et des opérations de change. Le nombre de fusions examinées a augmenté pendant la période considérée: pendant l'exercice 2017, 2 052 transactions ont été examinées, soit une augmentation de 12,0% par rapport à l'exercice 2016.

26. Les États-Unis sont partie à l'AMP de l'OMC. Le Protocole portant amendement de l'AMP est entré en vigueur en avril 2014 pour le pays. Aucun changement important n'est intervenu sur le plan institutionnel ou juridique en matière de marchés publics depuis le dernier examen en 2016. Au niveau fédéral, les marchés publics sont décentralisés au profit des systèmes de passation de marchés des divers organismes exécutifs. Les marchés publics sont également décentralisés au niveau des États. La politique qu'applique le gouvernement des États-Unis encourage la participation des petites entreprises, y compris les petites entreprises appartenant à d'anciens combattants ou à des femmes et les petites entreprises désavantagées. Pour ce faire, il définit des marchés réservés lorsque l'analyse du marché indique que des petites entreprises existent et sont en mesure d'effectuer les travaux ou de fournir les produits achetés par les pouvoirs publics. La Loi "Buy American" (BAA) et la Loi sur les accords commerciaux (TAA) sont toujours les principales lois régissant les marchés publics. La première impose au gouvernement fédéral d'acheter des produits nationaux, tandis que la deuxième habilite le Président à déroger aux prescriptions en matière d'achats telles que celles contenues dans la loi BAA. Il est dérogé à ces prescriptions pour les pays parties à l'AMP, les partenaires commerciaux avec lesquels les États-Unis ont un ALE portant sur les marchés publics et les bénéficiaires de préférences.

27. Les États-Unis restent l'un des principaux producteurs et exportateurs de marchandises et de services incorporant des éléments de propriété intellectuelle (PI). La PI est présente dans environ 60% des exportations américaines de marchandises et les secteurs d'activité à forte composante de PI représentent plus d'un tiers du PIB du pays. Aucun changement important n'est intervenu du point de vue de la législation de la PI depuis le dernier examen en 2016. La protection et l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent toujours l'une des principales priorités de la politique commerciale de l'Administration américaine dans la mesure où la PI est considérée comme essentielle à la croissance économique. Les objectifs sont de réduire le nombre de marchandises contrefaites et portant atteinte à un droit dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales et d'identifier les obstacles injustifiés aux mesures d'exécution efficaces contre le financement, la production, le trafic ou la vente de marchandises contrefaites ou portant atteinte à un droit.

28. Entre autres moyens de faire respecter les DPI, en vertu des dispositions de l'article "Special 301", l'USTR examine chaque année la situation concernant la protection des DPI et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter dans tous les pays qui sont des partenaires commerciaux des États-Unis. Suite à ces examens, l'USTR identifie les partenaires commerciaux qui n'offrent pas une protection adéquate et effective des DPI ou qui n'offrent pas un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection. Dans le rapport publié le 30 avril 2018 au titre de l'article Special 301, 36 partenaires commerciaux étaient identifiés comme n'offrant pas une protection adéquate et effective des DPI. En vertu de la section 337 de la Loi tarifaire de 1930, des enquêtes sont effectuées concernant les allégations d'atteinte à certains DPI réglementaires et d'autres formes de concurrence déloyale à l'importation. Entre le début de janvier 2016 et la fin de mai 2018, 137 enquêtes au titre de la section 337 ont été ouvertes. La plupart d'entre elles portaient sur des atteintes aux droits conférés par un brevet et les autres, sur le droit d'auteur, des secrets commerciaux ou des marques, ou sur plusieurs DPI combinés. Ces enquêtes visaient des produits provenant de 37 partenaires commerciaux et des États-Unis.

29. Le soutien à l'agriculture est principalement autorisé dans le cadre des "lois sur l'agriculture", qui sont des lois générales pluriannuelles couvrant un large éventail de programmes agricoles et alimentaires. Si certains programmes bénéficient d'une autorisation permanente (comme l'assurance-récolte), pour d'autres, l'autorisation ne vaut que pour la durée de la loi sur l'agriculture. L'autorisation accordée pour la plupart des programmes dans le cadre de la loi sur l'agriculture de 2014 devait expirer le 30 septembre 2018. Au regard des dépenses prévues et des dépenses

effectives, la Loi sur l'agriculture de 2014 a mis l'accent sur le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP), qui fournit une aide alimentaire aux ménages à faibles revenus, et qui a représenté près de 80% des dépenses prévues. La Loi sur l'agriculture de 2014 a été modifiée au début de 2018 avec l'adoption de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis), pour accorder un soutien en faveur du "coton graine", pour rendre le Programme de protection des marges plus intéressant pour les exploitations laitières de petite taille et de taille moyenne et pour prévoir des mesures d'aide supplémentaires en cas de catastrophe. Un programme de soutien des coûts de l'égrenage du coton a été réintroduit à titre temporaire en mars 2018. Le processus législatif concernant la Loi sur l'agriculture de 2018 est en cours.

30. Les États-Unis sont un gros producteur et consommateur de ressources énergétiques primaires, et les avancées technologiques dans la production nationale d'huile et de gaz de schiste ont eu des répercussions profondes sur les marchés mondiaux de l'énergie ces dix dernières années. La production américaine de pétrole brut a atteint 11 millions de barils par jour en juillet 2018, un volume encore jamais atteint, et le pays est désormais un exportateur net de produits pétroliers et de gaz naturel. Du côté de la demande, la consommation d'énergie primaire des États-Unis s'est stabilisée car l'économie n'a cessé d'améliorer son efficacité énergétique. Le gaz naturel a remplacé le charbon en tant que principale ressource pour la production d'électricité, mais les centrales au charbon fournissent toujours 30% de l'électricité produite. Environ 17% de l'électricité produite aux États-Unis en 2017 l'a été à partir de sources d'énergie renouvelables. Les États-Unis n'ont pas d'objectif national en matière d'énergie renouvelable ni de mécanisme de soutien formel au niveau fédéral. Cependant, 29 États ainsi que le district de Columbia ont adopté des "normes relatives au portefeuille d'énergies renouvelables" ou des objectifs contraignants semblables, et 8 autres États (et 1 territoire) ont fixé des objectifs non contraignants. Les États appliquent de nombreuses mesures pour promouvoir le développement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

31. La Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, promulguée en mai 2018, a apporté plusieurs modifications à la réglementation des services financiers, y compris en ce qui concerne l'assouplissement réglementaire, l'accès des consommateurs au crédit hypothécaire et la réglementation des holdings bancaires. Les modifications les plus remarquables s'articulent comme suit: autoriser les banques dont les actifs sont compris entre 50 milliards et 250 milliards de dollars EU à exercer leurs activités avec un niveau de surveillance réglementaire moindre; exempter les banques dont les actifs sont inférieurs à 10 milliards de dollars EU de la règle Volker (qui interdit aux banques d'effectuer des opérations pour compte propre); imposer à la Réserve fédérale d'adapter la réglementation en fonction de la taille des banques plutôt que d'appliquer une approche identique pour toutes; et permettre aux grandes banques étrangères de se soustraire à la réglementation en les autorisant à procéder au décompte de leurs actifs aux États-Unis d'une certaine manière, qui leur permet de rester en deçà du seuil de 250 milliards de dollars EU.

32. Une nouvelle ordonnance sur les télécommunications a été adoptée en décembre 2017, supprimant les anciennes prescriptions qui soumettaient les fournisseurs d'accès à Internet à large bande à quelques règles s'appliquant également aux opérateurs de télécommunications, y compris l'interdiction des pratiques injustes ou déraisonnables ou de la discrimination injustifiée. L'Ordonnance de 2017 rétablissant la liberté d'Internet est revenue sur la politique appliquée dans le secteur, optant à nouveau pour le cadre réglementaire léger qui était en place auparavant. Entre autres choses, l'ordonnance a abandonné la réglementation d'Internet du type de celle s'appliquant aux services publics au profit de politiques axées sur le marché, elle a rétabli la classification des services d'accès à Internet à large bande en tant que services d'information, elle a supprimé certaines prescriptions en matière de communication de rapports et elle a rétabli l'autorité de la Commission fédérale du commerce (FTC) pour le contrôle des pratiques des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) en matière de protection des données personnelles.

33. Les services postaux et de courrier sont ouverts à la concurrence, sauf les services réservés au Service postal des États-Unis (USPS), qui est l'opérateur désigné pour les services universels. Les transporteurs privés peuvent accepter et livrer tout article ne relevant pas de la catégorie réservée, y compris des articles considérés comme n'étant pas des lettres, comme des marchandises, des journaux et des périodiques. Toutefois, en vertu de la "règle de la boîte aux lettres", toute livraison doit être effectuée par des moyens n'impliquant pas un accès aux boîtes aux lettres ou aux boîtes postales des bureaux de l'USPS, à moins qu'un timbre postal ne soit apposé sur le colis transporté par un opérateur privé. Les tarifs de l'USPS sont fixés par son Conseil des

gouverneurs et sont soumis à une procédure d'examen par la Commission pour la réglementation postale, qui réglemente l'USPS mais pas les services postaux fournis par le secteur privé.

34. À l'exception de certaines limitations non discriminatoires visant aux niveaux infrafédéral et local les ventes d'alcool et d'armes à feu, le régime appliqué aux services de distribution ne contient aucune limitation à l'accès aux marchés ou au traitement national. Le franchisage n'est régi par aucune loi fédérale, mais il fait l'objet de réglementations fédérales et de lois au niveau des États. La législation varie d'un État à l'autre. Le franchisage est réglementé par la Commission fédérale du commerce (FTC) et par divers organismes au niveau des États.

35. Le secteur de la construction n'est pas réglementé au niveau fédéral, mais les questions de sécurité le sont. Les règles de sécurité concernant le secteur de la construction sont appliquées par l'Administration fédérale de la sécurité et de la santé au travail ou par des organismes publics équivalents. Tous les États exigent que les entrepreneurs souscrivent une assurance contre les accidents du travail. Il existe en outre plusieurs lois relatives à l'environnement, qui concernent notamment l'amiante, le plomb et les déchets industriels. Il y a peu d'obstacles économiques à l'entrée dans le secteur de la construction et il n'y a pas de restrictions concernant le rapatriement des capitaux ou des bénéfices. Les conditions d'accès aux marchés varient quelque peu, selon que le projet est public ou privé. Les activités de construction privées sont ouvertes aux étrangers avec peu de limitations, tandis que les activités de construction publiques sont soumises aux dispositions de la Loi "Buy American" et à celles de l'AMP et des ALE.

36. Le cadre réglementaire régissant les services de transport maritime et de transport aérien n'a pas évolué pendant la période à l'examen, et des restrictions demeurent en ce qui concerne le cabotage. S'agissant des transports maritimes, des préférences sont accordées aux navires battant pavillon des États-Unis afin de soutenir une marine marchande composée de navires battant pavillon des États-Unis détenus et exploités par le secteur privé. Les États-Unis appliquent deux programmes de transport maritime liés à la défense nationale: le Programme pour la sécurité maritime (MSP) et le Programme d'accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA). Aucun traitement préférentiel national n'est accordé pour l'utilisation des ports et de leurs installations. Une exemption de l'obligation NPF est maintenue qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de docker exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions analogues aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis.

37. Seuls les navires construits aux États-Unis peuvent fournir des services intérieurs; une exemption des règles du GATT a été accordée aux États-Unis pour les mesures interdisant l'utilisation, la vente ou la location de navires construits ou remis en état à l'étranger à des fins commerciales entre des points situés à l'intérieur des eaux nationales ou des eaux d'une zone économique exclusive. L'investissement étranger dans les chantiers navals ou les installations de réparation de navires aux États-Unis n'est soumis à aucune restriction, mais les docks flottants sont admissibles au bénéfice de garanties de prêt au titre du Programme fédéral de financement des navires uniquement s'ils sont détenus par des citoyens des États-Unis.

38. Le régime des services de tourisme est libéral; dans le cadre de l'AGCS, les États-Unis ont souscrit des engagements sans limitation en matière d'accès aux marchés pour les modes 1, 2 et 3, ainsi que des engagements sans limitation concernant le traitement national pour les quatre modes dans les quatre secteurs. Le Bureau national des voyages et du tourisme (NTTO), qui fait partie du Département du commerce des États-Unis, coordonne les politiques et les programmes relatifs aux voyages et au tourisme dans l'ensemble des organismes fédéraux par l'intermédiaire du Conseil de la politique du tourisme, et il s'emploie à renforcer la compétitivité internationale du secteur des voyages et du tourisme et à accroître les exportations de ce dernier.

39. Les États-Unis n'ont pas de loi générale sur le commerce électronique; toutefois, ce dernier fait l'objet d'un certain nombre de mesures prises au niveau fédéral et au niveau des États qui portent sur divers aspects. Deux organismes fédéraux supervisent différents aspects du commerce électronique: la Commission fédérale du commerce (FTC) et la Commission fédérale des communications (FCC). La compétence de la FTC en matière de pratiques commerciales déloyales et trompeuses couvre divers aspects du commerce électronique, et la Commission peut prendre des mesures d'exécution à l'encontre de ce genre de pratiques. La FCC réglemente les aspects liés aux communications du commerce électronique. Les contrats électroniques sont régis par la Loi de 2000

relative aux signatures électroniques dans le commerce national et international (Loi ESIGN), ainsi que par les lois des États qui sont compatibles avec les prescriptions de la Loi ESIGN.

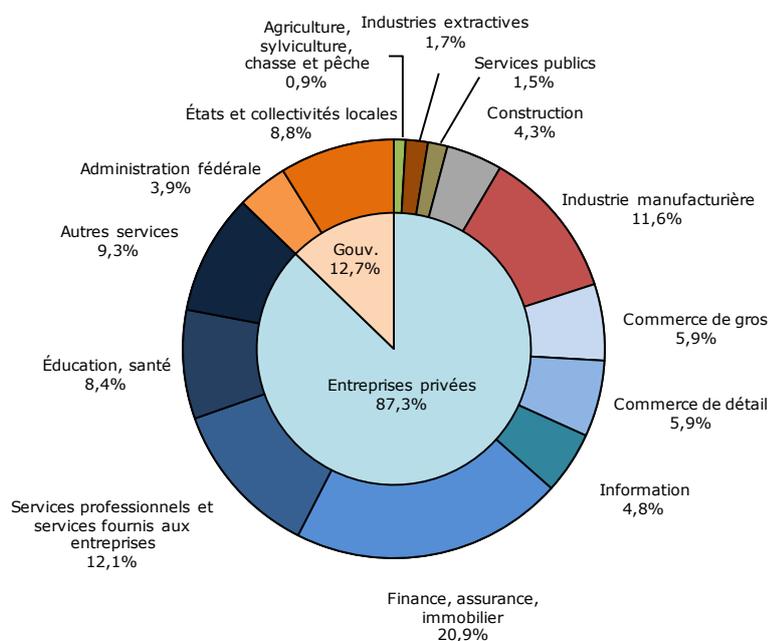
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. Les États-Unis sont la première économie au monde, et ils sont profondément intégrés dans l'économie mondiale. Tout changement dans leur économie a de lourdes conséquences pour le reste du monde, comme l'a démontré la crise financière de 2008, dont l'impact s'est fait ressentir à l'échelle planétaire. Les États-Unis demeurent le principal destinataire des flux internationaux de capitaux, ce qui a renforcé le dollar EU. L'appréciation de cette devise a des conséquences pour la compétitivité et, par conséquent, pour le commerce. De ce fait, associée à une demande internationale plus faible, la part des échanges totaux de marchandises et de services (importations et exportations) sur la base de la balance des paiements a reculé de 29,8% du produit intérieur brut (PIB) en 2014 à 27% en 2017.

1.2. L'économie des États-Unis est caractérisée par la prédominance du secteur des services (y compris les services des administrations publiques), dont la part dans le PIB a augmenté depuis 2015; les services représentent à présent plus de 80% du PIB, alors que la part de l'industrie manufacturière est passée au-dessous de 12% (11,6% en 2017) et que la part de l'agriculture représentait moins de 1% en 2017 (graphique 1.1).

Graphique 1.1 Valeur ajoutée par branche d'activité, 2017



Produit intérieur brut: 19 391 milliards de \$EU

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques (BEA).

1.2 Évolution économique

1.3. L'économie américaine est en expansion pour la neuvième année consécutive, portée par la hausse des revenus, une augmentation des ressources, un degré important de confiance des consommateurs, la confiance des entreprises, des conditions financières avantageuse, un environnement extérieur favorable et, dernièrement, un marché du travail dynamique. En 2017, la croissance du PIB réel était en moyenne de 2,2%, contre 1,6% en 2016 (tableau 1.1). Au premier trimestre de 2018, le PIB réel a progressé à un rythme annuel de 2,2%, avant d'accélérer au 2^{ème} trimestre à 4,2%.

Tableau 1.1 Principaux indicateurs économiques, 2013-2^{ème} trimestre de 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	T2 2018
PIB (Milliards de \$EU courants)	16 785	17 522	18 219	18 707	19 485	20 412
PIB réel (milliards de \$EU chaînés de 2012)	16 495	16 900	17 387	17 659	18 051	18 515
Croissance du PIB réel (%)	1,8	2,5	2,9	1,6	2,2	4,2
PIB par habitant (\$EU courants)	53 016	54 935	56 701	57 797	59 774	..
PIB par type de dépense (part en % du PIB courant)						
Dépenses de consommation des particuliers	67,4	67,5	67,5	68,2	68,4	68,0
Biens	22,2	22,0	21,5	21,4	21,3	21,2
Biens durables	7,1	7,1	7,2	7,2	7,2	7,1
Biens non durables	15,1	14,9	14,3	14,2	14,1	14,1
Services	45,2	45,4	46,0	46,9	47,0	46,8
Investissement intérieur privé brut	16,8	17,3	17,6	16,9	17,3	17,6
Investissement fixe	16,2	16,9	16,9	16,8	17,2	17,6
Non résidentiel	13,2	13,7	13,4	13,1	13,3	13,7
Résidentiel	3,0	3,2	3,5	3,7	3,9	3,9
Variations des stocks privés	0,6	0,5	0,7	0,2	0,1	0,0
Exportations nettes de biens et de services	-2,9	-2,9	-2,9	-2,8	-3,0	-2,7
Exportations	13,5	13,5	12,4	11,9	12,1	12,6
Biens	9,3	9,2	8,2	7,7	7,9	8,4
Services	4,3	4,3	4,2	4,1	4,2	4,2
Importations	16,5	16,4	15,3	14,6	15,0	15,3
Biens	13,7	13,6	12,6	11,9	12,2	12,4
Services	2,8	2,8	2,7	2,8	2,8	2,9
Consommation des administrations publiques et investissement brut	18,7	18,1	17,8	17,6	17,3	17,2
Administration fédérale	7,3	6,9	6,7	6,6	6,5	6,4
États et collectivités locales	11,4	11,1	11,1	11,0	10,8	10,7
PIB par type de dépense (taux de croissance réel)						
Dépenses de consommation des particuliers	1,5	2,9	3,7	2,7	2,5	3,8
Biens	3,1	4,0	4,7	3,6	3,7	5,4
Biens durables	6,1	7,2	7,6	5,5	6,8	8,6
Biens non durables	1,8	2,6	3,4	2,7	2,1	3,7
Services	0,6	2,4	3,2	2,3	2,0	3,1
Investissement intérieur privé brut	6,9	5,4	4,8	-1,3	4,8	0,4
Investissement fixe	5,6	6,3	3,4	1,7	4,8	6,2
Non résidentiel	4,1	6,9	1,8	0,5	5,3	8,5
Résidentiel	12,4	3,9	10,1	6,5	3,3	-1,6
Variations des stocks privés
Exportations nettes de biens et de services
Exportations	3,6	4,3	0,6	-0,1	3,0	9,1
Biens	3,2	4,6	-0,3	0,3	3,3	13,3
Services	4,5	3,6	2,4	-0,9	2,5	1,6
Importations	1,5	5,1	5,5	1,9	4,6	-0,4
Biens	1,8	5,6	5,8	1,4	4,6	-0,3
Services	0,5	2,6	4,0	4,2	4,4	-0,8
Consommation des administrations publiques et investissement brut	-2,4	-0,9	1,9	1,4	-0,1	2,3
Administration fédérale	-5,5	-2,6	0,0	0,4	0,7	3,7
États et collectivités locales	-0,3	0,1	3,0	2,0	-0,5	1,6
Recettes et dépenses de l'Administration fédérale (milliards de \$EU)						
Recettes courantes	3 138	3 292	3 446	3 476	3 559	3 469
Recettes fiscales courantes	1 745	1 900	2 021	2 035	2 055	1 945
Cotisations à l'assurance sociale du gouvernement	1 092	1 140	1 191	1 225	1 283	1 341
Recettes au titre des actifs	243	172	160	138	135	113
Recettes au titre des transferts courants	69	87	78	80	87	80
Excédent courant des entreprises publiques	-10	-7	-4	-2	-2	-9

	2013	2014	2015	2016	2017	T2 2018
Dépenses courantes	3 777	3 894	4 015	4 141	4 254	4 454
Dépenses de consommation	957	950	956	968	987	1 028
Paiements des transferts courants	2 344	2 447	2 573	2 657	2 725	2 829
Paiement d'intérêts	416	439	429	455	481	538
Subventions	59	58	57	61	61	59
Épargne nette de l'Administration fédérale	-638	-602	-569	-665	-695	-985
Fonds d'assurance sociale	-289	-286	-309	-330	-333	-350
Autres	-349	-316	-260	-336	-362	-635
<i>Addenda:</i>						
Total des recettes	3 160	3 311	3 467	3 496	3 832	3 492
Total des dépenses	3 857	3 962	4 050	4 200	4 348	4 529
Prêts nets ou emprunts nets (-)	-697	-651	-584	-704	-516	-1 037
Part du PIB courant (%)	-4,2	-37	-3,2	-3,8	-2,6	-5,1
Dette publique (milliards de \$EU) ^a	11 983	12 780	13 117	14 168	14 666	..
Part du PIB courant (% , exercice budgétaire)	73,1	76,1	75,8	80,4	82,3	..
Prix						
Indice des prix à la consommation (variation en %, moyenne annuelle)	1,5	1,6	0,1	1,3	2,1	2,2
Taux d'intérêt						
Taux effectif des fonds fédéraux (variation en %, moyenne annuelle)	0,11	0,09	0,13	0,39	1,00	..
Taux des bons du Trésor (variation en %, moyenne annuelle)	2,35	2,54	2,14	1,84	2,33	..
Emploi						
Emploi total (milliers) ^b	141 186	143 878	146 631	148 658
Emploi dans le secteur manufacturier (milliers) ^c	12 023	12 190	12 332	12 343
Part dans l'emploi total (%)	8,5	8,5	8,4	8
Taux de chômage (%)	7,4	6,2	5,3	4,9	4,4	..
Pour mémoire						
Ratio du commerce des marchandises au PIB	23,2	23,0	20,8	19,6	20,1	..

.. Non disponible.

a Exercice budgétaire.

b Employés à plein temps et employés à temps partiel.

c Estimations fondées sur le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/>; renseignements en ligne du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/econresdata/default.htm>; et renseignements en ligne du Bureau des statistiques du travail. Adresse consultée: <http://www.bls.gov/>.

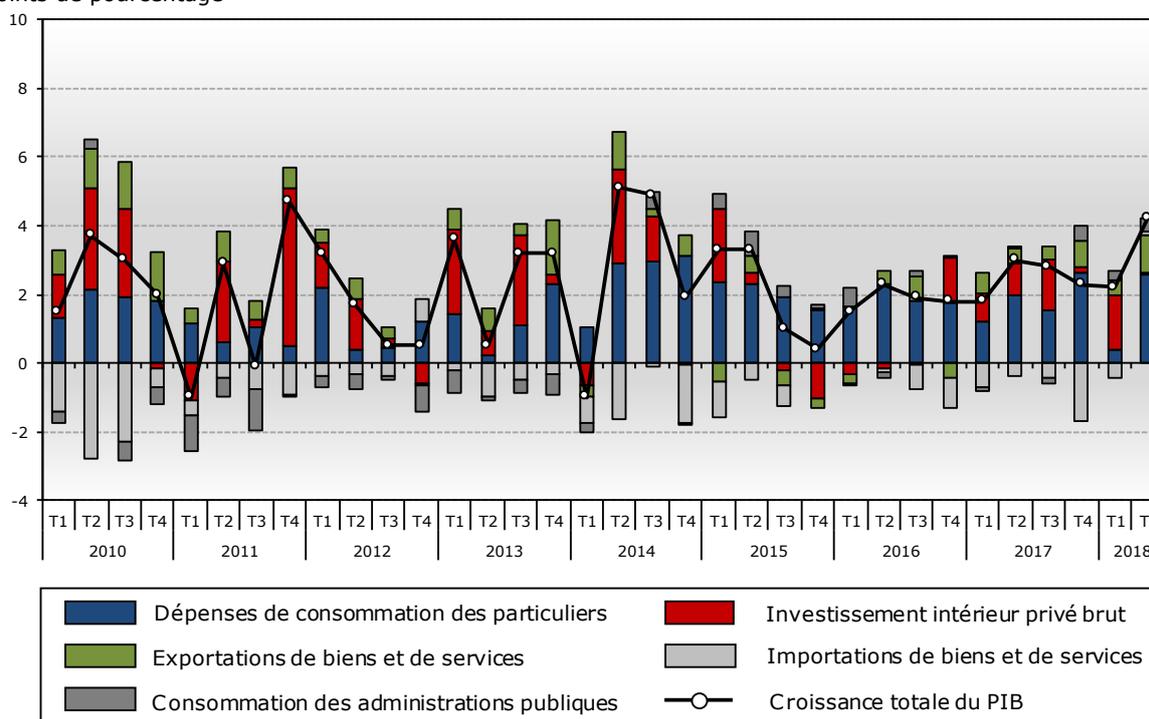
1.4. La croissance des dépenses de consommation des particuliers, qui représente quelque 68% du PIB, est essentielle à la croissance globale. En effet, en 2017, la croissance du PIB réel était portée par les dépenses de consommation, lesquelles sont passées à 2,5% et représentaient 78,6% (1,73 point de pourcentage) de la croissance. La consommation des biens représentait 35% de la consommation totale, contre 65% pour la consommation des services. La première a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,95 point de pourcentage et la seconde à hauteur de 0,78 point de pourcentage. La consommation des biens non durables et la consommation des biens durables représentaient, respectivement, 64,3% et 35,9% de la consommation des biens et 22,5% et 12,6% de la consommation totale; la première a contribué à la croissance annuelle du PIB à hauteur de 0,48 point de pourcentage et la seconde à hauteur de 0,30 point de pourcentage. La croissance de la consommation s'est répartie dans diverses catégories: le logement et les services publics, et les soins de santé ont constitué la part la plus importante des dépenses de consommation, chacune représentant environ 17% du total. On dénombrerait parmi les autres secteurs importants les produits alimentaires et les boissons (7,5% des dépenses totales), les services financiers et les assurances

(6,8%), les véhicules automobiles et leurs pièces (4,0%), les biens et véhicules de loisir (3,8%), les vêtements et les chaussures (3,1%) et l'ameublement et les équipements de la maison (2,9%).¹

1.5. L'investissement intérieur privé brut a contribué à la croissance à hauteur de 22%. La consommation des administrations publiques et l'investissement brut ont été légèrement positifs et les exportations nettes ont apporté une contribution de -3% à la croissance du PIB réel sur une base comptable (graphique 1.2). L'investissement fixe non résidentiel a augmenté de 6,3% en 2017, contre 0,7% en 2016. Les dépenses de matériel ont enregistré une hausse de 8,8%, les dépenses consacrées aux infrastructures ont progressé de 3,7%, tandis que les dépenses relatives aux produits de la propriété intellectuelle ont grimpé de 4,8%. L'investissement fixe privé global (résidentiel et non résidentiel) a affiché une croissance de 5,4% en 2017, contre une progression pratiquement nulle en 2016 et une hausse de 2,4% en 2015.

Graphique 1.2 Contribution à l'évolution du PIB réel, 2010-2^{ème} trimestre de 2018

Points de pourcentage



Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

1.6. L'accélération de la croissance au 2^{ème} trimestre de 2018, qui s'est établie à un taux annuel de 4,2%, est due à de fortes dépenses de consommation et à une nette augmentation des exportations, en particulier des exportations de biens. L'estimation anticipée du PIB établie par le BEA indique que la consommation a augmenté à un taux annuel de 4% et a contribué pour 2,7 points de pourcentage à la croissance du PIB, alors que les exportations nettes de biens ont progressé à un taux annuel de 13,3% et ont contribué pour 1,1 point de pourcentage à la croissance.² La contribution de la formation de capital fixe a été légèrement négative (-0,1%), tandis que les dépenses des administrations publiques ont contribué pour 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB.³

¹ Sur la base de données en dollars chaînés de 2012. Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée:

"<https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=2#reqid=19&step=3&isuri=1&1910=x&0=-9&1921=survey&1903=36&1904=2016&1905=2018&1906=a&1911=0>".

² Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: "<https://www.bea.gov/news/2018/gross-domestic-product-2nd-quarter-2018-advance-estimate-and-comprehensive-update>".

³ Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?reqid=19&step=2#reqid=19&step=3&isuri=1&1921=survey&1903=2>.

1.7. Malgré une croissance économique robuste, la progression de la productivité a été faible et inférieure aux taux enregistrés lors des précédentes périodes d'expansion. Dans la période d'expansion considérée, la croissance de la productivité du travail n'a guère été que de 1,2% en moyenne, bien en deçà des 2,6% observés lors de la précédente période d'expansion (1994-2007) et de la moyenne à long terme de 2,1% affichée pendant la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale, de 1947 à 2016. Selon l'OCDE, les facteurs qui contribuent au ralentissement de la productivité sont notamment la lenteur de l'investissement non résidentiel, la faible dynamique des entreprises, des réglementations plus restrictives et le manque d'externalités de connaissances entre les entreprises.⁴ Selon le Bureau de la gestion et du budget (OMB), l'Administration a déjà pris des mesures visant à remédier à la faiblesse de la productivité. Ces mesures comprennent notamment la promulgation de la Loi relative aux réductions d'impôts et aux emplois en décembre 2017 et l'abrogation des réglementations inutiles dans le cadre des Décrets exécutifs 13771 et 13777. En outre, l'OMB fait observer que l'Administration met en œuvre des politiques visant à encourager le développement de l'énergie nationale et les investissements dans les infrastructures, à réformer les programmes sociaux, à négocier des accords commerciaux plus intéressants et à réduire les déficits budgétaires fédéraux; la conjugaison de toutes ces actions devrait encourager l'investissement de la part des entreprises des États-Unis et stimuler la croissance de la productivité.⁵

1.8. En partant du principe que l'ensemble des politiques proposées dans le projet de budget du Président pour l'exercice budgétaire 2019 seront mis à exécution, les autorités des États-Unis estiment que l'économie devrait connaître une croissance de 3,1% en 2018, qui augmenterait légèrement pour atteindre 3,2% en 2019 avant de se replier à 2,8% sur le long terme.⁶

1.9. Dans la dernière consultation au titre de l'article IV des Statuts du FMI sur les États-Unis, le FMI a noté que les perspectives à court terme de l'économie sont caractérisées par une forte croissance et par la création d'emplois, lesquelles sont stimulées par une relance budgétaire, une reprise de l'investissement privé et des conditions financières propices. Ces résultats positifs ont favorisé un environnement extérieur positif et l'ont renforcé. Toutefois, malgré de bonnes perspectives à court terme, un certain nombre de vulnérabilités s'accumulent, et le FMI estime que la croissance potentielle du PIB pourrait tomber à 1,8% à moyen terme. Un déficit du budget fédéral plus élevé pourrait entraîner une montée de l'inflation plus soudaine que prévu, déclenchant une augmentation plus rapide des taux d'intérêt qui pourrait accroître l'instabilité des marchés aux États-Unis et à l'étranger. Il existe aussi un risque d'inversion des flux de capitaux. Le FMI considère en outre que l'effet net des choix de politique budgétaire et fiscale sera une augmentation de la dette publique et ne laissera que peu de ressources budgétaires disponibles à des fins d'investissement dans les réformes nécessaires du côté de l'offre, y compris les dépenses d'infrastructure. Les récentes tensions commerciales ont accentué ces risques.⁷

1.10. L'Administration américaine considère que les prévisions du FMI sont pessimistes, en particulier s'agissant des perspectives de croissance à long terme; elle a fait remarquer que son cadre de travail reposait sur une croissance moyenne de 3% sur la période 2018-2028. Cette croissance supérieure à celle prévue par les services du FMI tient compte des effets de la croissance à long terme découlant d'un investissement de 1 500 milliards de dollars EU dans les infrastructures, des conséquences de la restructuration du régime fiscal, d'une participation plus importante de la main-d'œuvre et de la poursuite d'un processus de déréglementation dans le cadre duquel 22 réglementations ont déjà été abrogées pour toute nouvelle réglementation créée. En ce qui concerne le commerce, l'Administration des États-Unis fait observer que son Programme de politique

⁴ OCDE (2018), Études économiques de l'OCDE, États-Unis, Sustaining Growth and Raising Employment, juin 2018. La synthèse peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Etats-Unis-2018-OECD-etude-economique-synthese.pdf>.

⁵ OMB (2018), *An American Budget Mid-Session Review*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/07/19msr.pdf>.

⁶ OMB (2018), *Economic Assumptions and Interactions with the [Administration's Fiscal Year 2019] Budget*. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/02/ap_2_assumptions-fy2019.pdf.

⁷ FMI (2018), United States: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report and Statement by the Executive Director for United States. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/03/United-States-2018-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-46048>, et OMB (2018), *Economic Assumptions and Interactions with the [Administration's Fiscal Year 2019] Budget*. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/02/ap_2_assumptions-fy2019.pdf.

commerciale vise à remédier aux graves difficultés à long terme auxquelles se heurte le système commercial multilatéral.⁸

1.2.1 Politique budgétaire

1.11. Ces dernières années, un certain nombre de mesures de réduction du déficit ont été mises en place, y compris des augmentations d'impôts (taux applicables aux hauts salaires, disparition de l'exonération temporaire des charges sociales) au titre de la Loi de 2010 sur l'allègement fiscal, la réapprobation de l'assurance chômage et la création d'emplois, et, en parallèle, des réductions budgétaires dans le cadre de la Loi de 2011 sur le contrôle budgétaire. En outre, la Loi budgétaire de 2015 (votée par les deux partis) a suspendu le plafond de la dette jusqu'en mars 2017 et a permis d'éviter le risque de suspension partielle des services publics en bloquant les crédits pour 2016. Elle a également relevé les plafonds des financements discrétionnaires de 50 milliards de dollars EU en 2016 et de 30 milliards de dollars EU en 2017. Le déficit budgétaire s'est établi à 2,6% du PIB en 2017. Cependant, la part de la dette publique en pourcentage du PIB a continué d'augmenter (tableau 1.1).

1.12. Un changement de politique a eu lieu en 2018, quand la politique budgétaire est devenue procyclique, avec la promulgation de la Loi de 2017 sur les réductions d'impôts et les emplois (TCJA) (encadré 1.1), de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) et de la Loi de finances révisée de 2018. La TCJA a considérablement modifié l'imposition des revenus des particuliers et des entreprises. La Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) relève les plafonds des financements discrétionnaires pour 2018 et en 2019; elle prévoit en outre un financement conséquent au titre de l'aide d'urgence en cas de catastrophe. La Loi de finances révisée de 2018 porte ouverture de crédits pour 2018.

Encadré 1.1 La Loi de 2017 sur les réductions d'impôts et les emplois (TCJA)

Le Président a promulgué la Loi de 2017 sur les réductions d'impôts et les emplois (TCJA) le 22 décembre 2017. La Loi a introduit un certain nombre de réformes fiscales visant à: rendre compétitive la fiscalité des entreprises des États-Unis; faire bénéficier les Américains à revenus faibles ou moyens d'un allègement fiscal; abaisser les taux légaux et à élargir l'assiette fiscale; et simplifier le régime fiscal pour certains contribuables.

La Loi:

- i) abaisse le taux d'imposition pour les entreprises et les particuliers;
- ii) simplifie l'imposition des revenus des personnes physiques en augmentant l'abattement forfaitaire et en majorant le crédit d'impôt pour enfant et famille à charge;
- iii) supprime l'abattement à la base et rend la déduction des frais réels moins avantageuse;
- iv) plafonne les déductions au titre des impôts locaux et des États, de l'impôt foncier et des intérêts hypothécaires, et
- v) supprime l'impôt minimum de remplacement pour les entreprises et relève le seuil pour les particuliers. La TCJA réduit en outre le nombre de mutations par décès visées par l'impôt foncier et supprime l'obligation de disposer d'une assurance maladie de base prévue dans la Loi sur les soins de santé abordables.

La plupart des changements apportés au régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont temporaires et arriveront à expiration à la fin de 2025, après quoi le régime fiscal sera remplacé par celui qui était en vigueur en 2017. Néanmoins, les changements concernant les entreprises sont permanents.

Les principaux changements concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont notamment les suivants:

- i) même si les tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques restent au nombre de 7, la fourchette de revenus a changé pour la plupart des tranches, et chaque tranche bénéficie d'un taux réduit; cependant, un changement de méthode d'indexation des tranches de l'impôt visant à refléter plus précisément l'inflation entraînera un passage plus rapide des contribuables dans les tranches supérieures.
- ii) le seuil d'assujettissement aux droits de succession a été multiplié par 2 et porté à 11,2 millions de \$EU par défunt;
- iii) l'abattement à la base a été supprimé, tandis que les déductions au titre des impôts locaux et des États ont été plafonnées à 10 000 \$EU;
- iv) les déductions en remplacement des intérêts hypothécaires ont été plafonnées à des prêts d'une valeur de 750 000 \$EU, ce qui marque un recul par rapport au précédent plafond de 1 million de \$EU;

⁸ FMI (2018), United States: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report and Statement by the Executive Director for United States. Adresse consultée: "<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/03/United-States-2018-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-46048>".

v) Les déductions au titre des dépenses d'éducation et des dépenses médicales ont aussi été revues à la baisse; et

vi) la TCJA autorise une déduction temporaire de 20% sur le revenu des entreprises admissible reçu d'entités intermédiaires; cette mesure est importante, car nombre d'entreprises sont des entités non constituées en sociétés, telles que des entreprises individuelles, des partenariats et des sociétés "S", et les entrepreneurs payent donc un impôt calculé selon des taux individuels.

Les principaux changements apportés au régime fiscal des sociétés sont notamment les suivants:

i) le taux maximal d'imposition sur les sociétés a été ramené de 35% à 21%, ce qui est probablement le changement le plus important introduit par la TCJA; en outre, la Loi s'écarte d'un régime fiscal global en faveur d'un régime fiscal territorial prévoyant des protections contre l'érosion de la base d'imposition pour l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, une filiale étrangère peut généralement distribuer des bénéfices aux sociétés actionnaires américaines sans taxe additionnelle américaine. Toutefois, la filiale étrangère peut être assujettie à l'impôt aux États-Unis sur son rendement excédentaire, dans la mesure où ce rendement n'est pas soumis à un taux effectif d'imposition étrangère d'au moins 13,125%. En d'autres termes, dans le cadre de ce régime, la société pourrait économiser la différence entre le taux d'imposition des États-Unis, lequel est généralement plus élevé, et le taux d'imposition plus faible du pays où la filiale est implantée, si celle-ci est assujettie à un impôt d'un taux d'au moins 13,125%; et ii) la TCJA prévoit une taxe unique sur les bénéfices réalisés à l'étranger non rapatriés. Cette taxe sera prélevée à un taux de 8% pour les actifs non liquides et de 15,5% pour les liquidités. Cette mesure vise à éviter que les entreprises multinationales américaines disposant d'un stock accumulé de bénéfices non rapatriés non imposés auparavant, estimés à près de 3 000 milliards de \$EU, ne dégagent des bénéfices exceptionnels.

Les autorités s'attendent à ce que la nouvelle loi fiscale aboutisse à des niveaux plus élevés d'investissement, d'emploi et de PIB. Elles estiment qu'un taux d'imposition sur les sociétés plus faible et que des déductions temporaires devraient encourager l'investissement, tandis qu'un taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques plus faible devrait être un élément moteur pour une participation accrue à la main-d'œuvre. Selon le Bureau du budget du Congrès (CBO), une activité économique plus intense devrait accroître le PIB de 0,7% en moyenne chaque année entre 2018 et 2028. Par ailleurs, le CBO s'attend aussi à ce que le déficit budgétaire total augmente d'environ 1 000 milliards de \$EU sur une période de 10 ans. En outre, la croissance plus soutenue de la production se traduirait aussi par une légère hausse de l'inflation et une appréciation du dollar EU. Le CBO prévoit aussi que le renforcement du marché du travail et une inflation plus forte pourraient amener la Réserve fédérale à augmenter les taux d'intérêt.

Source: CBO: The Budget and Economic Outlook: 2018 to 2028, avril 2018. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files?file=115th-congress-2017-2018/reports/53651-outlook.pdf>.

1.13. L'application des trois lois mentionnées ci-dessous entraînerait une diminution des recettes et une augmentation des dépenses. Selon les estimations du CBO, les recettes devraient se maintenir à leur niveau de 2018, à savoir 16,6% du PIB, pour les prochaines années avant d'augmenter régulièrement jusqu'à atteindre 17,5% du PIB en 2025. À la fin de cette année, nombre des dispositions de la TCJA de 2017 prendront fin, ce qui engendrera une augmentation considérable des recettes, lesquelles devraient s'établir à 18,1% du PIB en 2026 et à 18,5% en 2027 et 2028. Le CBO prévoit que les dépenses des trois prochaines années resteront aux alentours de 21% du PIB, avant de croître plus rapidement que l'économie pour atteindre 23,3% du PIB d'ici à 2028. Compte tenu du vieillissement de la population, une augmentation des dépenses est attendue en raison d'un accroissement notable des dépenses obligatoires imputable à la progression des coûts des soins de santé par bénéficiaire et à la hausse des dépenses affectées à la sécurité sociale et à Medicare, entre autres programmes. L'augmentation des dépenses reflète aussi la majoration des coûts des intérêts, lesquels devraient croître plus rapidement que tout autre poste majeur du budget en raison de la progression des taux d'intérêt et de l'alourdissement de la dette. D'ici à 2028, les dépenses nettes pour le paiement des intérêts devraient être environ trois fois supérieures à celles de cette année en valeur nominale, soit environ deux fois plus en part du PIB. En revanche, dans les projections, les dépenses discrétionnaires reculent par rapport à la taille de l'économie.⁹

1.14. Ainsi, le CBO prévoit que les déficits budgétaires continueront de s'aggraver après 2018, passant de 4,2% du PIB en 2018 à 5,1% en 2022. Les déficits devraient se maintenir à 5,1% du PIB entre 2022 et 2025 avant de diminuer à la fin de la période, principalement en raison de l'expiration des dispositions fiscales évoquées auparavant, qui devrait entraîner une augmentation des recettes. Il est prévu que le déficit budgétaire annuel moyen pour la période 2021–2028 représente 4,9% du PIB.¹⁰ Du fait de l'aggravation des déficits, le CBO estime que la dette publique augmentera, passant de 78% du PIB (ou 16 000 milliards de dollars EU) à la fin de 2018 à 96% du PIB (ou 29 000 milliards

⁹ CBO: The Budget and Economic Outlook: 2018 to 2028, avril 2018. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files?file=115th-congress-2017-2018/reports/53651-outlook.pdf>.

¹⁰ CBO: The Budget and Economic Outlook: 2018 to 2028, avril 2018. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files?file=115th-congress-2017-2018/reports/53651-outlook.pdf>.

de dollars EU) d'ici à 2028. Selon le CBO, l'aggravation de la dette pourrait avoir des conséquences négatives pour le budget et l'économie.¹¹

1.15. Les services du FMI considèrent que les pertes de revenus consécutives à l'application de la TCJA associées à l'augmentation des dépenses qui a été approuvée creuseront encore le déficit budgétaire ces prochaines années – il devrait s'établir à 4,5% du PIB en 2019. Selon les services du FMI, l'aggravation du déficit au niveau fédéral exacerbera la tendance à la hausse du ratio de la dette publique au PIB. Malgré le projet d'assainissement des finances publiques dont le lancement est prévu en 2020, la dette fédérale continuera de grimper et dépassera 90% du PIB d'ici à 2024. Les services du FMI estiment que l'augmentation du déficit laisse peu de ressources budgétaires disponibles pour investir dans une série de réformes nécessaires du côté de l'offre qui pourraient stimuler la croissance à moyen terme et relever le niveau de vie.¹²

1.16. L'Administration des États-Unis a des vues différentes concernant l'effet des réformes fiscales, comme indiqué dans son projet de budget.¹³ Elle a avancé que la croissance plus forte envisagée dans le cadre de la nouvelle législation réduirait le déficit budgétaire d'environ 0,25% du PIB par an en moyenne au cours des dix prochaines années. En outre, elle a rappelé qu'elle prévoyait de réduire la part des dépenses fédérales liées aux activités non militaires tout en affectant 200 milliards de dollars EU supplémentaires aux dépenses d'infrastructure. Elle a indiqué que la moitié de ces économies dans les dépenses proviendrait d'une réorganisation de l'Administration fédérale. Le reste résulterait principalement de l'abrogation de la Loi sur les soins de santé abordables, des réformes du système de protection sociale et des prêts étudiants, des réductions des dépenses au titre du programme Medicare et d'une diminution progressive des dépenses liées à la défense, laquelle a actuellement lieu dans le cadre du programme de financement Overseas Contingency Operations. Selon le budget de l'Administration, sur l'horizon budgétaire à dix ans, les réductions budgétaires prévues se traduiraient par une réduction réelle de 44% dans les dépenses discrétionnaires liées aux activités non militaires. Cependant, les dépenses obligatoires augmenteraient et passeraient à 78% des dépenses fédérales hors intérêts.¹⁴ Conséquence de ces mesures et de l'accélération de la croissance, les autorités s'attendent à ce que le déficit budgétaire tombe à 1,1% du PIB d'ici à 2028 et à ce que la dette publique culmine à 82% du PIB en 2022, avant de diminuer. Elles estiment que les diverses réductions appliquées aux programmes fédéraux ne devraient avoir aucun effet négatif sur la croissance et que cette politique est pleinement compatible avec des perspectives de croissance expansionnistes, étant donné que des emplois devraient être créés dans le secteur privé à un rythme compensant largement le ralentissement économique résultant des réductions des dépenses fédérales inefficaces.¹⁵

1.2.2 Politique monétaire

1.17. La Réserve fédérale dirige la politique monétaire des États-Unis. La loi précise que, dans la conduite de la politique monétaire, le Système de la Réserve fédérale et le Federal *Open Market* Committee (FOMC) doivent "promouvoir efficacement les objectifs de plein emploi, de stabilité des prix et de modération des taux d'intérêt à long terme".¹⁶ La Réserve fédérale ajuste les principaux instruments de politique monétaire – les opérations d'*open market*, le taux d'escompte, les réserves obligatoires et les intérêts sur les réserves – afin d'influer sur les conditions de l'offre et de la

¹¹ CBO: The Budget and Economic Outlook: 2018 to 2028, avril 2018. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/system/files?file=115th-congress-2017-2018/reports/53651-outlook.pdf>.

¹² FMI (2018), United States: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report and Statement by the Executive Director for United States. Adresse consultée: "<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/03/United-States-2018-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-46048>".

¹³ OMB (2018), *Economic Assumptions and Interactions with the [Administration's Fiscal Year 2019] Budget*. Adresse consultée: "https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/02/ap_2_assumptions-fy2019.pdf".

¹⁴ CBO: The Budget and Economic Outlook: 2018 to 2028, avril 2018. Adresse consultée: <https://www.cbo.gov/publication/53651>; et OMB (2018), *Economic Assumptions and Interactions with the [Administration's Fiscal Year 2019] Budget*. Adresse consultée: "https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/02/ap_2_assumptions-fy2019.pdf".

¹⁵ FMI (2018), United States: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report and Statement by the Executive Director for United States. Adresse consultée: "<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/03/United-States-2018-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-46048>".

¹⁶ Conseil de la Réserve fédérale, *Purposes and Functions*. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/pf/pf.htm>.

demande sur le marché des fonds fédéraux et de maintenir le taux des fonds fédéraux dans la fourchette cible fixée par le FOMC. Ce dernier définit un objectif d'inflation à long terme plutôt qu'une cible immédiate. L'objectif d'inflation à long terme est actuellement fixé à 2% et concerne l'indice des prix pour les dépenses de consommation des particuliers plutôt que pour l'inflation des prix à la consommation.¹⁷

1.18. Au lendemain de la crise financière de 2008, la Réserve fédérale a poursuivi une politique d'accompagnement monétaire pour soutenir l'emploi et la croissance et mettre fin aux pressions désinflationnistes. Le taux nominal des fonds fédéraux a été maintenu quasiment à zéro pendant sept ans. À mesure que le chômage a chuté et que l'inflation a commencé à se rapprocher de l'objectif de 2% fixé par la Réserve fédérale, le FOMC a relevé la fourchette cible du taux des fonds fédéraux de 25 points de base à la fin de 2015. Une augmentation soutenue de l'activité économique, le renforcement continu du marché du travail et l'accroissement de l'inflation ont entraîné une hausse modérée du taux depuis 2015. Au premier semestre de 2018, le FOMC a relevé le taux des fonds fédéraux à deux reprises, pour l'amener à sa fourchette actuelle de 1,75-2,0%. La Réserve fédérale a déclaré que "les décisions de relever la fourchette cible du taux des fonds fédéraux témoignait des progrès continus de l'économie vers la réalisation des objectifs fixés par le Comité en matière de plein emploi et de stabilité des prix. Malgré ces augmentations du taux directeur, la politique monétaire demeure une politique d'accompagnement, ce qui favorise le dynamisme du marché du travail et un retour durable à une inflation de 2%".¹⁸

1.19. Après s'être maintenue en dessous ou proche de l'objectif du FOMC de 2% entre 2013 et 2017, la variation en pourcentage sur 12 mois de l'indice des dépenses de consommation des particuliers a dépassé cet objectif au premier semestre de 2018. L'indice était de 2,2% en juin 2018, favorisé par une augmentation notable des prix à la consommation de l'énergie. Étant donné que l'inflation est proche de son objectif et que le dynamisme du marché du travail se maintient, le FOMC a indiqué que, au vu de ses perspectives économiques, de nouvelles hausses graduelles du taux des fonds fédéraux seraient probablement indiquées.

1.2.3 Balance des paiements

1.20. Le déficit du compte courant des États-Unis s'accroît depuis 2013 et s'est chiffré à 449,1 milliards de dollars EU en 2017 (2,4% du PIB), car l'écart entre l'épargne nationale brute et l'investissement brut s'est creusé (tableau 1.2).

Tableau 1.2 Transactions internationales des États-Unis, 2013-2^{ème} trimestre de 2018

(Millions de dollars EU)

	2013	2014	2015	2016	2017	T2 2018
Compte courant						
Exportation de biens et de services et recettes (crédits)	3 212 991	3 341 768	3 207 288	3 183 783	3 433 239	1 838 572
Exportations de biens et de services	2 294 199	2 376 657	2 266 691	2 215 844	2 351 072	1 255 827
Biens	1 593 708	1 635 563	1 511 381	1 456 957	1 553 383	840 680
Services	700 491	741 094	755 310	758 888	797 690	415 146
Recettes de revenus primaires	792 819	824 543	810 073	830 174	928 118	515 959
Revenu de l'investissement	786 206	818 040	803 494	823 709	921 816	512 760
Rémunération des salariés	6 613	6 503	6 578	6 466	6 302	3 199
Recettes de revenus secondaires (transferts courants)	125 973	140 567	130 525	137 764	154 049	66 787
Importation de biens et de services et paiements (débits)	3 561 792	3 706 967	3 615 053	3 616 656	3 882 380	2 061 742
Importation de biens et de services	2 755 334	2 866 241	2 765 216	2 717 846	2 903 349	1 543 628

¹⁷ Renseignements en ligne du Conseil de la Réserve fédérale, *Statement on Longer-Run Goals and Monetary Policy Strategy*. Adopted effective January 24, 2012; as amended effective January 26, 2016.

Adresse consultée:

https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/files/FOMC_LongerRunGoals_20160126.pdf.

¹⁸ Réserve fédérale (2018), *Monetary Policy Report – July 2018*. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/2018-07-mpr-summary.htm>.

	2013	2014	2015	2016	2017	T2 2018
Biens	2 294 247	2 385 480	2 273 249	2 208 008	2 360 878	1 264 640
Services	461 087	480 761	491 966	509 838	542 471	278 988
Versements de revenus primaires	586 842	606 152	606 464	637 151	706 386	393 939
Revenu de l'investissement	570 816	589 093	588 809	618 013	686 699	383 967
Rémunération des salariés	16 026	17 059	17 656	19 139	19 687	9 972
Versements de revenus secondaires (transferts courants)						124 175
Compte de capital						
Recettes des transferts de capitaux et autres crédits	0	0	0	0	24 788	0
Paiements de transferts de capitaux et autres débits	412	45	42	59	42	2
Compte d'opérations financières						
Acquisition nette d'actifs financiers par les États-Unis hors produits financiers dérivés (augmentation nette des actifs/sortie de flux financiers (+))	649 587	866 523	202 208	348 625	1 182 749	76 014
Actifs d'investissement direct	392 796	387 528	307 058	312 975	379 222	-168 298
Investissements de portefeuille, actifs	481 298	582 676	160 410	36 283	586 695	280 357
Autres investissements - Actifs	-221 408	-100 099	-258 968	-2 723	218 522	-39 106
Avoirs de réserve	-3 099	-3 583	-6 292	2 090	-1 690	3 061
Accroissement net des passifs des États-Unis hors produits financiers dérivés (augmentation nette des passifs/entrée de flux financiers (+))	1 052 068	1 109 443	501 121	741 529	1 537 683	383 337
Passifs d'investissement direct	288 131	251 857	509 087	494 455	354 829	82 514
Investissements de portefeuille: passifs	511 987	697 607	213 910	231 349	799 182	311 574
Autres passifs d'investissement	251 949	159 979	-221 876	15 725	383 671	-10 751
Produits financiers dérivés hors réserves, transactions nettes	2 222	-54 335	-27 035	7 827	23 074	12 055
Écart statistique	-51 046	67 989	81 859	47 855	92 536	-72 095
Balances						
Balance des opérations courantes	-348 801	-365 199	-407 764	-432 873	-449 142	-223 170
Balance des biens et services	-461 135	-489 584	-498 525	-502 001	-552 277	-287 801
Balance des biens	-700 539	-749 917	-761 868	-751 051	-807 495	-423 960
Balance des services	239 404	260 333	263 343	249 050	255 219	136 158
Solde des revenus primaires	205 977	218 391	203 608	193 023	221 731	122 020
Solde des revenus secondaires	-93 643	-94 006	-112 848	-123 895	-118 597	-57 389
Balance des mouvements de capitaux	-412	-45	-42	-59	24 746	-2
Prêts nets (+) ou emprunts nets (-) liés aux transactions courantes et aux opérations en capital	-349 213	-365 244	-407 807	-432 932	-424 395	-223 172
Prêts nets (+) ou emprunts nets (-) liés au compte d'opérations financières	-400 259	-297 255	-325 948	-385 078	-331 860	-295 267

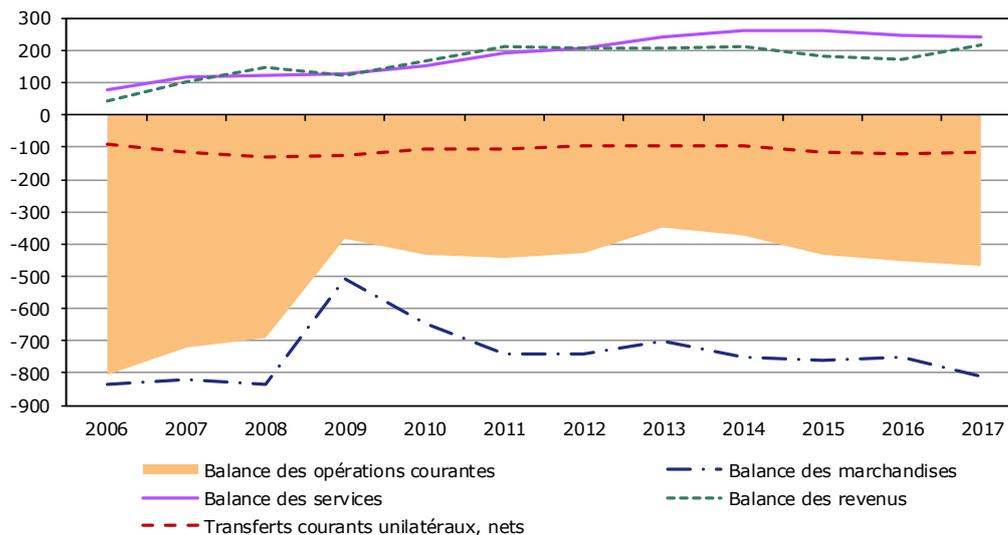
Source: Bureau des analyses économiques.

1.21. Les exportations de biens ont fléchi de 1 630 milliards de dollars EU en 2014 à 1 460 milliards de dollars EU en 2016, mais elles sont ensuite passées à 1 550 milliards de dollars EU en 2017. Ce recul était imputable à des exportations plus faibles de produits alimentaires, d'aliments pour animaux, de boissons, de fournitures et de matériaux industriels, et de biens d'équipement, à l'exception des produits de l'industrie automobile. En 2015 et 2016, le taux de change réel du dollar s'est apprécié, les prix à l'exportation de nombreux produits de base se sont effondrés et la

croissance du commerce en dehors des États-Unis était faible. En 2017, le dollar s'est déprécié, les prix des produits de base ont augmenté et la croissance du commerce en dehors des États-Unis s'est affermie. Les importations de biens ont aussi reculé de 2 380 milliards de dollars EU en 2014 à 2 210 milliards de dollars EU en 2016, avant d'augmenter à 2 360 milliards de dollars EU en 2017. Les importations de toutes les catégories de marchandises ont augmenté, à l'exception des fournitures et matériaux industriels. Par conséquent, la balance des marchandises s'est détériorée, reculant de 749 900 milliards de dollars EU (4,3% du PIB) en 2014 à 807 500 milliards de dollars EU (4,2% du PIB) en 2017 (graphique 1.3).

Graphique 1.3 Compte courant et flux financiers nets des États-Unis, 2006-2017

Milliards de dollars EU



Source: Bureau des analyses économiques. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

1.22. Un changement important a été observé dans la balance des marchandises. Le déficit du commerce des produits pétroliers des États-Unis a atteint son niveau le plus bas depuis des décennies en raison de la diminution des cours internationaux et d'une production nationale plus importante. En revanche, le déficit des produits non pétroliers avoisine des sommets sans précédent (graphique 1.4). Son aggravation découle d'une forte croissance des importations et d'une croissance des exportations très lente, laquelle se manifeste par le raffermissement relatif de la demande intérieure aux États-Unis par rapport aux partenaires commerciaux, ainsi que par le renforcement du dollar EU.¹⁹ En outre, la forte demande et le déficit du commerce des marchandises ressortent également dans la structure de l'épargne aux États-Unis. Depuis le milieu des années 1970, le taux d'épargne des ménages affiche un déclin persistant aux États-Unis. Cette tendance à la baisse s'est provisoirement inversée après la crise financière mais a repris plus récemment. D'après des données probantes, l'augmentation du taux d'épargne des particuliers pendant la période 2008-2013 est principalement attribuable à la tendance à la baisse du revenu disponible, à la hausse du chômage et à la baisse importante de la richesse enregistrées pendant cette période, qui ont amené les particuliers à épargner davantage pour l'avenir. Le FMI prévoit que le taux d'épargne des ménages continuera de chuter et reviendra finalement à la tendance à la baisse qui prévalait avant 2007. Par ailleurs, la hausse du revenu disponible et des ressources des ménages entraînera une nouvelle diminution du taux d'épargne, laquelle aboutira à une amplification du déficit du compte courant des États-Unis.²⁰ À l'inverse, un récent réexamen exhaustif des comptes

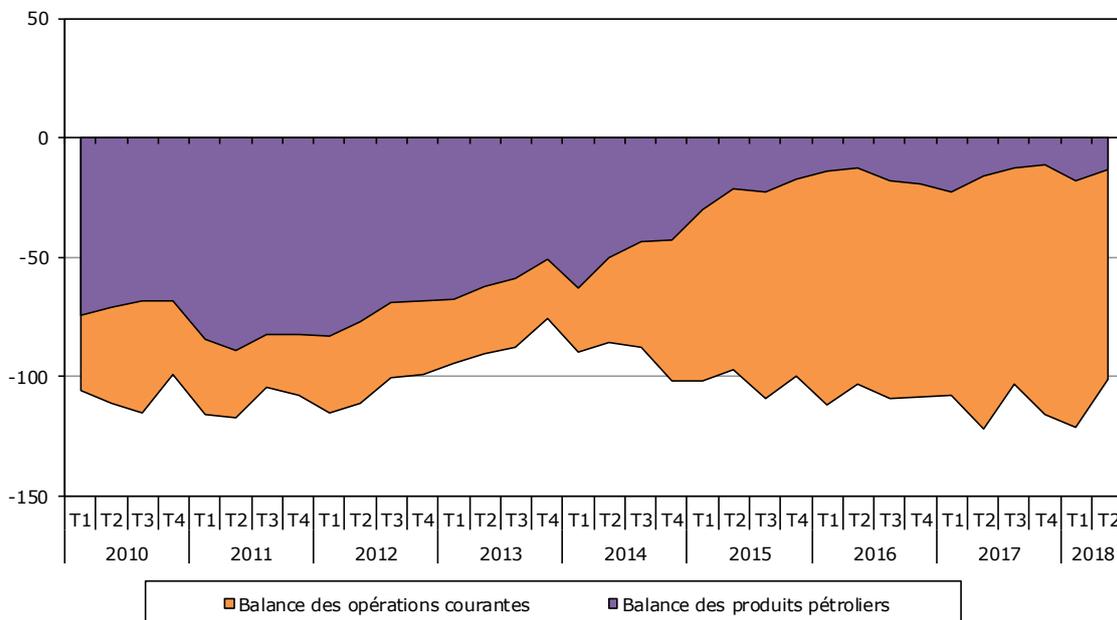
¹⁹ Département du Trésor, *Macroeconomic and Foreign Exchange Policies of Major Trading Partners of the United States*, avril 2018. Adresse consultée: "<https://home.treasury.gov/sites/default/files/2018-04/2018-04-13-Spring-2018-FX-Report-FINAL.pdf>".

²⁰ FMI (2018), *United States: 2018 Article IV Consultation – Press Release; Staff Report and Statement by the Executive Director for United States*. Adresse consultée: "<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/07/03/United-States-2018-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-46048>".

nationaux de revenu et de produits réalisé par le BEA revoit fortement à la hausse le taux d'épargne des particuliers sur les cinq dernières années.²¹

Graphique 1.4 Compte courant et commerce des produits pétroliers des États-Unis, 1^{er} trimestre 2010-2^{ème} trimestre 2018

Milliards de dollars EU



Source: Bureau des analyses économiques. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

1.23. Les États-Unis sont le principal exportateur et importateur mondial de services (15% et 10% du commerce mondial en 2016, respectivement): leur compte de services affiche en effet un excédent depuis de nombreuses années (graphique 1.3). Cependant, entre 2014 et 2016, l'excédent a suivi une tendance à la baisse, avant d'augmenter en 2017, où il a atteint 255,2 milliards de dollars EU (1,4% du PIB). Il a enregistré une augmentation de 4,4% au premier trimestre de 2018 sur la base de la balance des paiements.

1.24. Les principales catégories d'exportation de services concernent: les services relatifs aux voyages, les autres services fournis aux entreprises, l'usage de la propriété intellectuelle et les frais afférents, les services financiers et les services de transport. Les exportations des autres services fournis aux entreprises et des services relatifs aux voyages se sont nettement intensifiées depuis 2014, alors que les exportations de services de transport et l'usage de la propriété intellectuelle se sont repliés. En ce qui concerne les importations de services, les principales catégories sont les voyages, les autres services fournis aux entreprises, les transports, l'assurance et l'usage de la propriété intellectuelle. Depuis 2014, les importations de services de transport, de services relatifs aux voyages, d'autres services fournis aux entreprises et les frais pour usage de la propriété intellectuelle se sont accrus, tandis que les importations des services d'assurance se sont contractées. Ces dernières ont reculé de plus de 6% en 2015, tombant de 51 011 millions de dollars EU à 47 822 millions de dollars EU, mais elles ont légèrement progressé en 2016 pour s'établir à 48 077 millions de dollars EU. Sur cette période, les importations des services auxiliaires de l'assurance ont augmenté, mais il semblerait qu'un déclin des importations des services d'assurance et de réassurance directe soit responsable de la diminution observée.

1.25. L'Europe a compté pour la majeure partie de l'ensemble du commerce des services des États-Unis. Le Royaume-Uni a absorbé 9% des exportations de services des États-Unis et a contribué pour 10% de leurs importations de services en 2016; 28% des exportations américaines de services ont été destinés à d'autres pays européens, d'où provenaient 32% des importations de services. Le Canada a représenté 7% des exportations de services et 6% des importations de services des

²¹ Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: "<https://www.bea.gov/news/2018/personal-income-and-outlays-june-2018>".

États-Unis; les parts de la Chine ont été de 7% et 3%, respectivement, tandis que les autres pays d'Asie et du Pacifique ont compté pour 23% et 24%, respectivement. Le Japon a consommé autant de services des États-Unis que la Chine mais il a reçu environ deux fois plus d'importations de services des États-Unis qu'elle.

1.26. Le compte de revenus primaire des États-Unis affiche aussi un excédent important, qui a atteint 221 700 milliards de dollars EU en 2017 (1,1% du PIB). Les recettes au titre des revenus primaires ont augmenté principalement du fait des bénéfices réinvestis et des dividendes provenant de titres autres que des parts de fonds de placement, alors que l'accroissement des versements au titre des revenus primaires était principalement imputable aux bénéfices réinvestis et aux intérêts provenant de titres de créances. Les excédents enregistrés sur le compte des services et le compte de revenus primaire compensent partiellement le déficit commercial.

1.27. Selon le BEA, à la fin de 2017, la position extérieure globale nette des États-Unis affichait un déficit de 7 800 milliards de dollars EU (40,5% du PIB), soit une progression de plus de 470 milliards de dollars EU par rapport à la fin de 2016. Les avoirs étrangers détenus par les États-Unis se chiffraient à 27 600 milliards de dollars EU, tandis que les avoirs des États-Unis détenus par des étrangers s'établissaient à 35 500 milliards de dollars EU. L'amélioration récente de la position nette a été soutenue par des effets de valorisation qui ont fait augmenter la valeur en dollars EU des actifs américains détenus à l'étranger, ainsi que par la forte performance relative des marchés d'actions étrangers en 2017, qui a également accru la valeur des actifs américains détenus à l'étranger.²²

1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.28. Après avoir culminé à 1 620 milliards de dollars EU en 2014, les exportations de marchandises ont chuté à 1 460 milliards de dollars EU en 2016, avant de remonter à 1 550 milliards de dollars EU en 2017. Sur la même période, les importations de marchandises ont également diminué, bien que de façon négligeable. Selon les données de la balance des paiements, le total du commerce de marchandises (la somme des exportations et des importations) a reculé de l'équivalent de 23,1% du PIB en 2014 à 20,4% du PIB en 2017.

1.29. Les exportations de services ont progressé de 741 100 milliards de dollars EU en 2014 à 797 700 milliards de dollars EU en 2017. Les importations de services ont également augmenté au cours de la même période, passant de 480 800 milliards de dollars EU à 542 500 milliards de dollars EU. Le pourcentage du PIB que représente le total du commerce des services (la somme des exportations et des importations) a légèrement décliné, de 7% à 6,8%.

1.30. La base d'exportation des États-Unis est extrêmement diversifiée. Le principal secteur d'exportations est celui des machines et appareils, qui compte pour presque un quart des exportations. Il est suivi par les secteurs des véhicules et des produits des industries chimiques (graphique 1.5 et tableau A1. 1), dont les parts dans le total des exportations sont demeurées stables depuis 2014. En revanche, la part des produits minéraux dans le total des exportations a affiché un net recul entre 2014 et 2016, avant de remonter en 2017. Ce changement peut s'expliquer par la chute brutale des cours mondiaux du pétrole et leur redressement ultérieur en 2017.

1.31. Les importations sont tout aussi diversifiées. Les principaux secteurs d'importations sont ceux des machines et appareils, des véhicules, des produits minéraux et des produits des industries chimiques (graphique 1.5 et tableau A1. 2). Depuis 2014, les parts des secteurs des machines et appareils, des véhicules et des produits des industries chimiques dans le total des importations se sont accrues. Cette progression témoigne de la croissance soutenue de l'économie et d'un affermissement du marché du travail. Au contraire, la part des produits minéraux s'est contractée, principalement du fait de l'intensification de la production nationale de pétrole et de gaz et du recul des cours mondiaux de ces matières premières.

²² Département du Trésor (2018), *Macroeconomic and Foreign Exchange Policies of Major Trading Partners of the United States*, avril. Adresse consultée: "<https://home.treasury.gov/sites/default/files/2018-04/2018-04-13-Spring-2018-FX-Report-FINAL.pdf>"; et renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <https://www.bea.gov/data/intl-trade-investment/international-investment-position>.

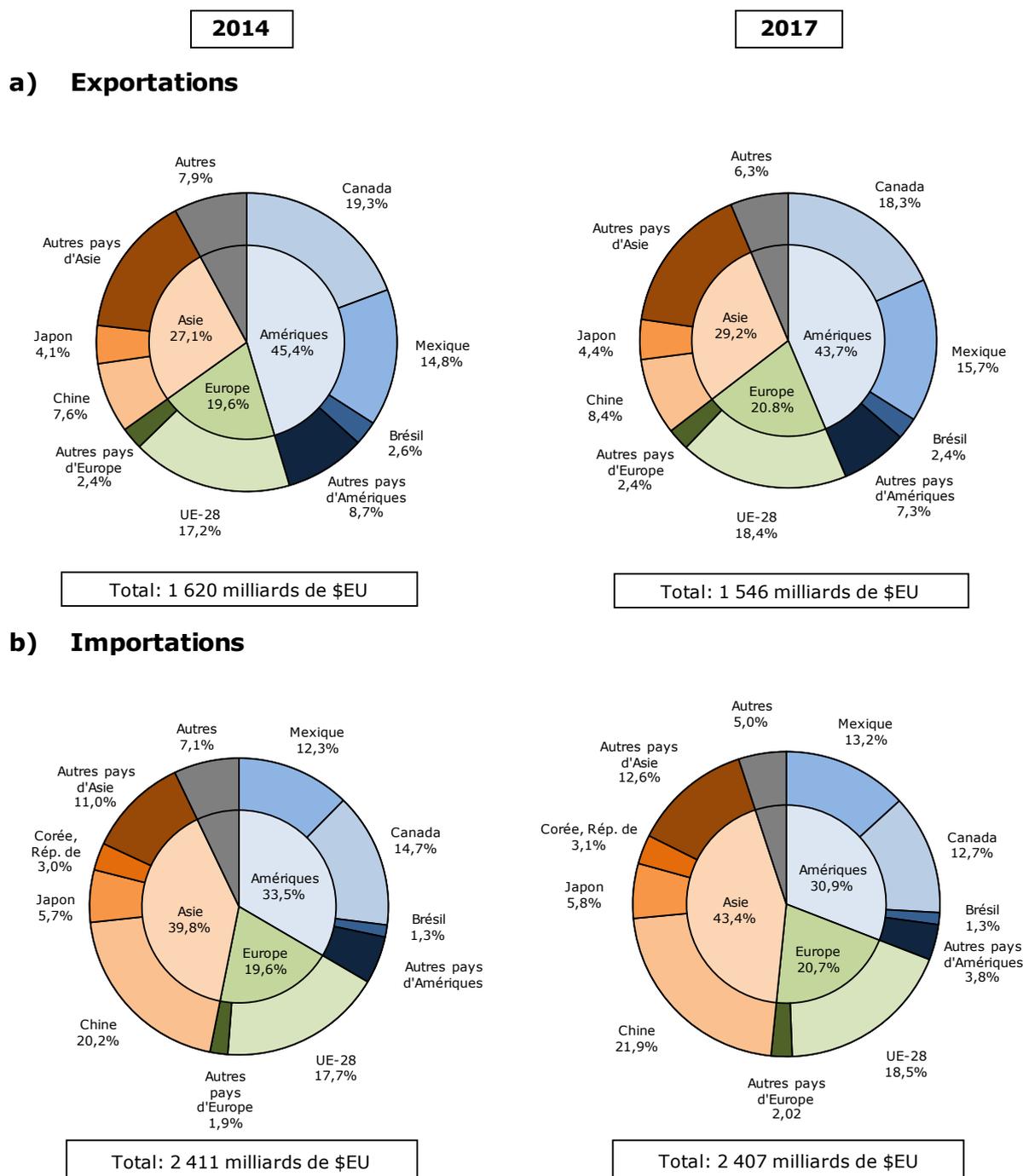
Graphique 1.5 Commerce des marchandises, par principales sections du SH, 2014 et 2017

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

1.32. L'UE-28 est la principale destination des exportations des États-Unis, devant le Canada, le Mexique, la Chine et le Japon (graphique 1.6 et tableau A1. 3). Depuis 2014, les parts des

exportations vers l'UE-28, le Mexique, la Chine et le Japon ont progressé, alors que la part des exportations à destination du Canada a reculé.

Graphique 1.6 Échanges de marchandises, par principales provenance et destination, 2014 et 2017



Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

1.33. Les principales sources des importations des États-Unis en 2017 étaient la Chine, l'UE-28, le Mexique, le Canada et le Japon (graphique 1.6 et tableau A1. 4). Faisant pendant aux changements des destinations des exportations, les parts de la Chine, de l'UE-28, du Mexique et du Japon en tant que sources d'importation ont augmenté, alors que la part du Canada a diminué depuis 2014. Les

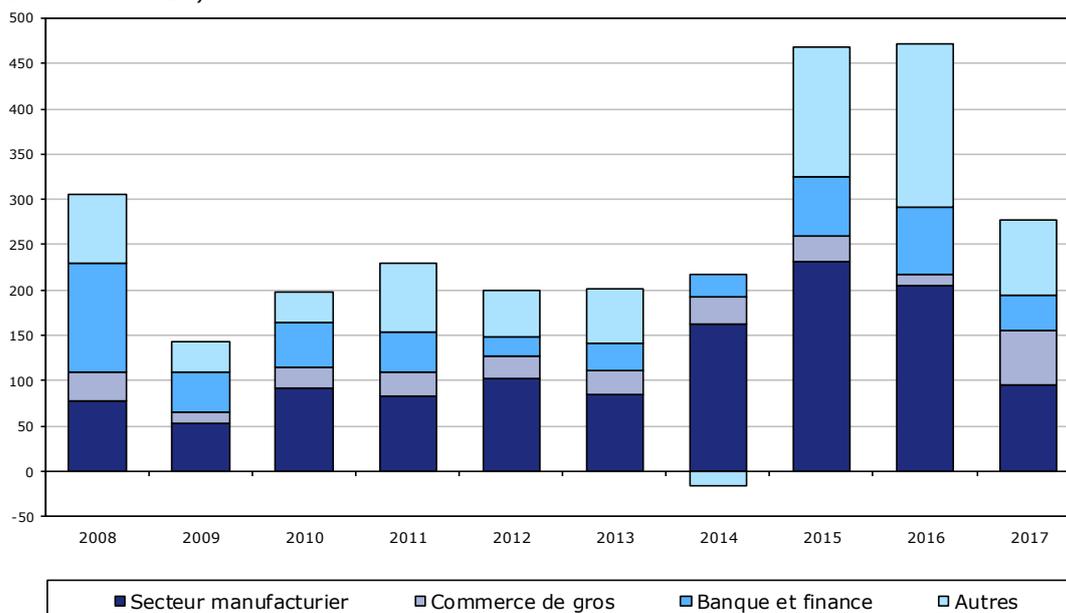
États-Unis et le Canada se livrent à un important commerce bilatéral de produits pétroliers et de produits dérivés du gaz naturel qui n'existe pas avec les autres grands partenaires commerciaux des États-Unis. Le recul des cours mondiaux de ces matières premières a eu par conséquent un effet majeur, tant sur le plan des importations que sur celui des exportations, sur le commerce entre les États-Unis et le Canada.

1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct (IED)

1.34. Les États-Unis demeurent la principale destination mondiale pour l'investissement étranger direct (IED) en raison de l'ouverture de leurs marchés, de leur régime d'investissement libéral, de leur imposante base de consommateurs, de leur système d'enseignement supérieur, de leur main-d'œuvre productive et qualifiée, de conditions de l'activité des entreprises propices à l'innovation, de leurs protections juridiques et de leur marché du capital-risque et de leur marché des actions, qui sont les plus développés au niveau international. Les flux entrants d'IED sur la base du coût initial ont atteint le chiffre sans précédent de 468 milliards de dollars EU en 2015 et de 472 milliards de dollars EU en 2016, avant de diminuer à 277 milliards de dollars EU en 2017 (graphique 1.7). Par conséquent, le stock d'IED a grimpé à 4 000 milliards de dollars EU en 2017. La croissance de l'investissement en 2015 et 2016 était principalement portée par le secteur manufacturier, en particulier les industries chimiques. En 2017, les plus gros investissements ont été réalisés dans le commerce de gros, les produits chimiques et les finances. Le secteur manufacturier compte pour 40% du stock d'IED, devant la banque, la finance et l'assurance (18%); les autres industries (17%); et le commerce de gros (11%).

Graphique 1.7 Investissement étranger direct aux États-Unis, 2008-2017

(Milliards de dollars EU)



Source: Renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

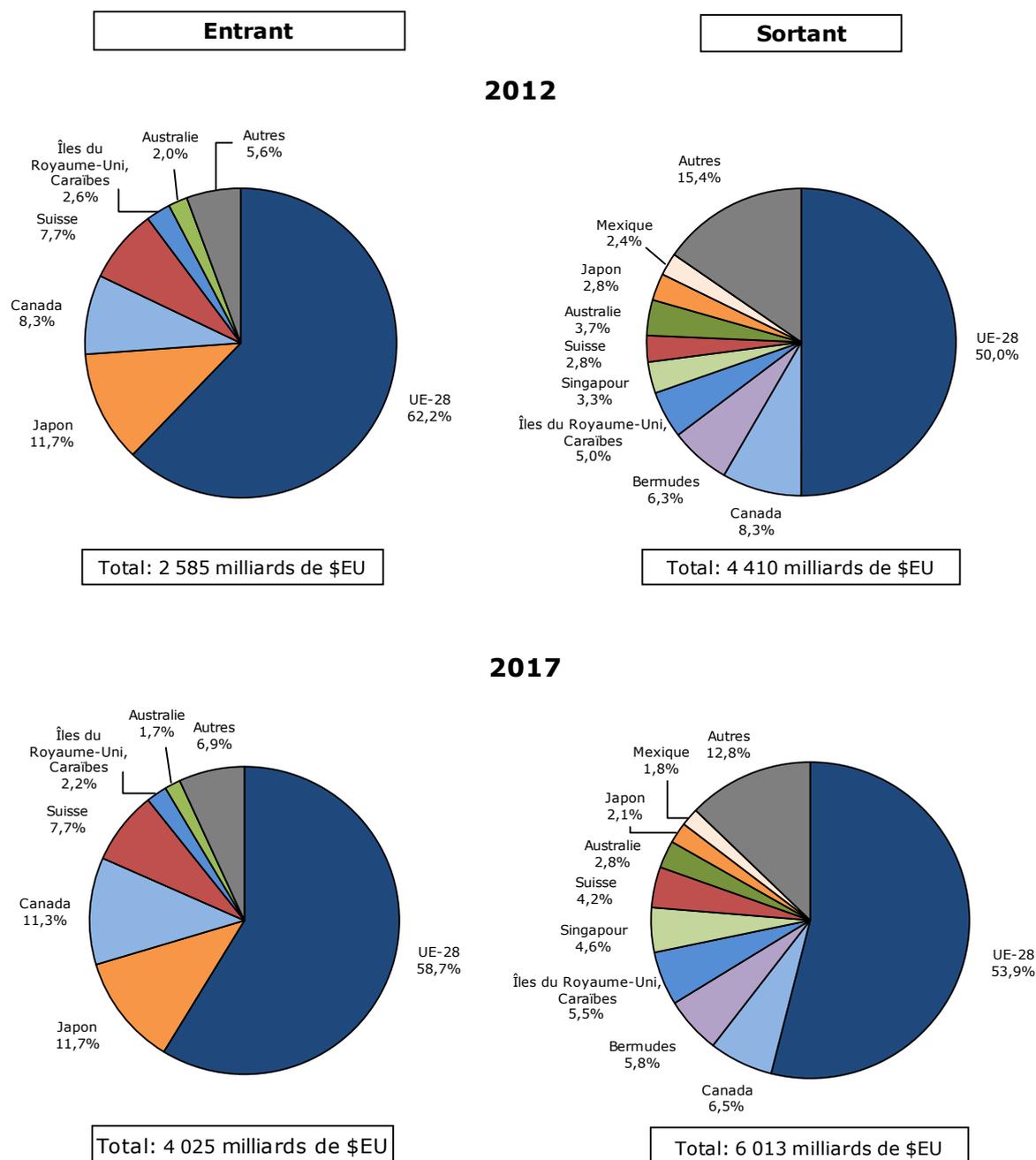
1.35. L'origine de l'IED aux États-Unis est très peu diversifiée. L'UE-28 compte pour 59% du stock d'IED aux États-Unis, devant le Japon (12%), le Canada (11%) et la Suisse (8%) (graphique 1.8). Cependant, en termes de croissance, la part des investissements provenant d'économies asiatiques telles que la Chine et Singapour s'est accrue de manière particulièrement importante ces dernières années.

1.36. Il ressort des données les plus récentes dont on dispose que les filiales d'entités étrangères des États-Unis à participation majoritaire ont exporté presque 353 milliards de dollars EU de biens en 2015, représentant plus de 23% du total des exportations de marchandises. Ces entités ont aussi

été à l'origine d'environ 16% de dépenses de recherche-développement en 2015 aux États-Unis et ont employé 6,8 millions de travailleurs américains en 2015.²³

Graphique 1.8 Situation de l'investissement direct sur la base du coût initial, pour les principaux partenaires, 2012 et 2017

(Pourcentage de l'investissement total)



Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

1.37. Les États-Unis demeurent le plus important investisseur à l'étranger. Sur la base du coût initial, le stock d'IED sortant était de 5 300 milliards de dollars EU en 2016. Cette somme a été investie dans l'UE-28 à hauteur de presque 54%, puis au Canada (7%), aux Bermudes (6%), dans les îles des Caraïbes britanniques (6%) et à Singapour (5%). Par ailleurs, ce stock d'IED sortant

²³ Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov>.

était composé de 96% de bénéfices réinvestis, de 10% de capital social et de -5,8% de créances interentreprises (versements aux États-Unis). Sur le total de l'IED sortant, plus de la moitié est investie dans des holdings; environ 12% est investi dans le secteur financier et 13% dans le secteur manufacturier.²⁴

1.38. L'effet de l'investissement direct des États-Unis à l'étranger sur les travailleurs et les salaires américains a été examiné dans un récent rapport au Congrès. Il ressort de ce rapport que 74% de l'investissement direct cumulé des États-Unis à l'étranger se concentre dans des pays développés à revenu élevé et, récemment, la part des investissements destinés aux pays en développement a chuté. Les données probantes montrent aussi que les entreprises des États-Unis investissent à l'étranger pour répondre aux besoins du marché local étranger plutôt que pour produire des biens à réexporter aux États-Unis.²⁵

1.39. L'Administration s'attend à ce que les récentes mesures fiscales (encadré 1.1) entraînent une augmentation des investissements aux États-Unis et encouragent les entreprises américaines à augmenter les bénéfices rapatriés qui peuvent être investis dans le pays.

²⁴ Service de recherche du Congrès (2017), *U.S. Direct Investment Abroad: Trends and Current Issues*, 29 juin 2017. Adresse consultée: <https://fas.org/sgp/crs/misc/RS21118.pdf>.

²⁵ Service de recherche du Congrès (2017), *U.S. Direct Investment Abroad: Trends and Current Issues*, 29 juin 2017. Adresse consultée: <https://fas.org/sgp/crs/misc/RS21118.pdf>.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1. La Constitution des États-Unis habilite le Congrès à réglementer le commerce extérieur. L'article premier, section 8, confère au Congrès le pouvoir de "réglementer le commerce avec les nations étrangères ..." et de "... lever et de percevoir des taxes, droits, impôts et l'accise ...".¹ Le Congrès a le pouvoir de légiférer et de superviser dans le domaine de la politique commerciale et il travaille avec l'exécutif à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords commerciaux. Les lois commerciales sont promulguées de la même façon que les autres lois, c'est-à-dire qu'elles sont adoptées par les deux chambres du Congrès et approuvées par le Président. En règle générale, de nombreux organismes du pouvoir exécutif prennent part à l'établissement et à la mise en œuvre de la politique commerciale, aussi la coordination de leurs travaux constitue-t-elle une composante importante du processus.

2.2. En vertu de l'article II de la Constitution, le Président des États-Unis a le pouvoir de négocier des traités et des accords internationaux et de vastes pouvoirs lui sont conférés concernant la conduite des affaires étrangères de la nation.² Si l'un quelconque de ces accords exige des modifications des dispositions législatives, toutefois, il ne peut être mis en œuvre que par une loi adoptée par le Congrès.

2.3. La législation et la politique des États-Unis en matière de commerce international de marchandises relèvent en grande partie du gouvernement fédéral. Le régime juridique des services, de l'investissement et de la propriété intellectuelle est déterminé à la fois par des lois fédérales et les lois des États, ces dernières jouant un rôle prédominant dans certains secteurs comme l'assurance, les services professionnels et le franchisage (section 4). La protection des droits de propriété intellectuelle est régie par des lois fédérales dans le cas des brevets et du droit d'auteur, mais les marques sont protégées à la fois par des lois fédérales et par les lois des États.

2.4. Au fil des ans, le Congrès a délégué au Président la gestion de certaines fonctions de politique commerciale. Par exemple, depuis les années 1930, à plusieurs reprises, il lui a conféré le pouvoir de mettre en œuvre des réductions des droits de douane et d'autres obstacles au commerce en échange de concessions commerciales d'autres pays.³ À commencer par la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, le Congrès a adopté plusieurs lois qui prescrivent des procédures dites "accélérées" pour les autorités commerciales, et, plus récemment, le Mandat pour la promotion des échanges commerciaux (TPA), qui autorise la ratification accélérée des accords commerciaux à condition que l'administration respecte les priorités établies dans le cadre de la politique commerciale et remplisse les objectifs de négociation fixés par le Congrès.⁴ Les procédures en vigueur concernant les autorités commerciales sont énoncées dans la Loi du Congrès de 2015 sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (votée par les deux partis) (Titre I de la Loi publique (P.L.) 114-26) (TPA 2015), promulguée le 29 juin 2015. Ces procédures avaient pour but de préserver le rôle constitutionnel du Congrès dans la réglementation du commerce extérieur, tout en offrant au Président et aux partenaires commerciaux des États-Unis l'assurance d'un vote positif ou négatif dans un certain laps de temps lorsqu'un accord est soumis au Congrès. Sans ce processus, la procédure d'examen des Textes devrait suivre le règlement intérieur du Congrès, qui autorise ce

¹ Constitution des États-Unis, article premier, Section 8.

² Constitution des États-Unis, article II, Section 2.

³ En vertu de la Loi de 1934 sur les accords commerciaux réciproques, le Congrès a délégué au Président le pouvoir de modifier ou de réduire les droits de douane dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50%, en échange de concessions réciproques négociées avec les partenaires commerciaux des États-Unis. La reconduction de cette délégation de pouvoirs a permis aux États-Unis de participer aux premiers cycles de négociations tarifaires du GATT. Cette loi a été reconduite à onze reprises. Lorsque les négociations dans le cadre du GATT ont été étendues à des mesures non tarifaires, le Congrès a élargi les compétences du Président en matière d'institution de droits de douane et mis en place des procédures accélérées, instituées pour la première fois dans la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. En vertu de ces procédures, le Congrès a accepté d'accélérer l'examen et de voter, sans amendement, l'adoption des lois présentées par le Président en vue de donner effet à des accords commerciaux, à condition que le Président le tienne informé et le consulte en cours de négociation, conformément aux règles prescrites.

⁴ Renseignements en ligne du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR). Adresse consultée: <https://ustr.gov/trade-topics/trade-promotion-authority> et Loi du Congrès de 2015 sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (votée par les deux partis), Rapport du Sénat, 12 mai 2015, page 4. Adresse consultée: <https://www.finance.senate.gov/imo/media/doc/TPA%20Report%20as%20filed.pdf>.

dernier à présenter des modifications des lois d'application de l'accord, au risque de devoir rouvrir les négociations. Le TPA confère aussi au Congrès le droit d'exiger du pouvoir exécutif qu'il le tienne informé et le consulte, ainsi que les comités consultatifs sur le commerce et le public, lorsqu'il mène des négociations sur des accords commerciaux.

2.5. Afin de pouvoir bénéficier de cette procédure accélérée, un accord commercial doit être négocié pendant la durée limitée au cours de laquelle le TPA est en vigueur. La Loi existante conférant le TPA s'applique à tout accord commercial conclu par les États-Unis avant le 1^{er} juillet 2018. La durée d'application du TPA a été prorogée au 1^{er} juillet 2021 dans la mesure où le Président a demandé cette prorogation le 20 mars 2018, et où aucune Chambre du Congrès n'a adopté de résolution la rejetant avant le 1^{er} juillet 2018.

2.2 Objectifs et formulation de la politique commerciale

2.2.1 Objectifs de la politique commerciale

2.6. Le Programme de politique commerciale de 2018 du Président vise à "ouvrir des marchés étrangers et parvenir à une plus grande efficacité des marchés mondiaux et à un traitement plus équitable des travailleurs américains".⁵ La politique commerciale met l'accent sur cinq grandes priorités:

- adopter des politiques commerciales qui appuient la politique de sécurité nationale des États-Unis;
- renforcer l'économie des États-Unis;
- négocier de meilleurs accords commerciaux pour tous les Américains;
- faire appliquer les lois commerciales et les droits des États-Unis dans le cadre des accords commerciaux existants; et
- réformer le système commercial multilatéral.

2.7. Le Programme indique que des relations commerciales libres, équitables et réciproques sont d'une importance décisive pour la politique de sécurité nationale américaine. Il insiste aussi sur le renforcement de l'économie des États-Unis et la renégociation et la révision des accords commerciaux. Pour ce qui est de réformer le système commercial multilatéral, il préconise "des réformes raisonnables et équitables pour l'OMC, la promotion de règles favorisant l'efficacité des marchés, l'expansion du commerce et une plus grande prospérité pour toutes les nations".⁶ Il précise que les États-Unis restent déterminés à œuvrer avec tous les Membres de l'OMC qui partagent leur objectif de parvenir à des accords commerciaux équitables et réciproques. Le programme souligne aussi les négociations engagées par les États-Unis pour améliorer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord de libre-échange États-Unis-Corée (KORUS), ainsi que leurs projets visant à négocier un accord commercial avec le Royaume-Uni après sa sortie de l'Union européenne.

2.8. Dans la législation TPA, le Congrès énonce les objectifs des négociations commerciales. Pour que les procédures des autorités commerciales puissent s'appliquer à un accord, il faut que ce dernier favorise la réalisation des buts, politiques, priorités et objectifs applicables du TPA. Les objectifs des négociations commerciales des États-Unis sont énoncés dans la Loi du Congrès sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (votée par les deux partis); certains objectifs ont été ajoutés dans la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (TFTEA). Les objectifs commerciaux se divisent en trois catégories: objectifs globaux (objectifs généraux et orientation générale que les négociations commerciales doivent prendre); objectifs principaux (jugés plus spécifiques et essentiels sur le plan politique); et renforcement des capacités et autres priorités (dont la fourniture d'une assistance technique aux partenaires commerciaux).

2.9. Les objectifs commerciaux globaux précisent la finalité des négociations commerciales des États-Unis, à savoir: obtenir un accès aux marchés plus ouvert, équitable et réciproque; obtenir des

⁵ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>.

⁶ Renseignements en ligne de l'USTR, *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>.

réductions des obstacles au commerce et à l'investissement qui diminuent les débouchés de marché des États-Unis; renforcer le régime de disciplines internationales concernant le commerce et l'investissement, y compris le règlement de différends; favoriser la croissance économique et le relèvement des niveaux de vie, accroître la compétitivité et le plein emploi dans le pays et renforcer l'économie mondiale; faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se renforcent mutuellement; promouvoir le respect des droits des travailleurs; introduire dans les accords commerciaux des dispositions assurant qu'ils n'affaiblissent ni ne réduisent les protections que confère la législation intérieure en matière d'environnement et de travail; assurer pour les petites et moyennes entreprises (PME) des conditions d'accès égales aux débouchés commerciaux; promouvoir la ratification universelle de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant l'interdiction du travail des enfants; veiller à ce que les accords commerciaux reflètent l'interdépendance et le caractère plurisectoriel du commerce et de l'investissement; reconnaître l'importance croissante de l'économie numérique; tenir compte des objectifs nationaux légitimes tels que la protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et des intérêts des consommateurs, et des lois et règlements connexes; tenir compte de la liberté religieuse de toute partie négociant un accord commercial avec les États-Unis; faire en sorte que les accords commerciaux n'exigent pas de modifications des lois relatives à l'immigration ou ne contraignent les États-Unis à délivrer des visas ou à en élargir l'accès; et faire en sorte que les accords commerciaux ne créent pas d'obligations concernant les émissions de gaz à effet de serre.⁷

2.10. Dans le TPA 2015, le Congrès a mis à jour ses principaux objectifs de négociation en y ajoutant la limitation des obstacles à l'innovation et au commerce numérique, les entreprises d'État et les politiques de localisation. Les principaux objectifs de négociation concernant les services ont aussi été élargis, qu'il s'agisse d'étudier la possibilité de mettre les chaînes mondiales au service de la libéralisation des échanges et de préconiser la libéralisation du commerce des services, y compris par le biais d'accords commerciaux plurilatéraux. En ce qui concerne le commerce des produits agricoles, le TPA 2015 a ajouté trois nouveaux objectifs de négociation: des dispositions plus détaillées dans les règles commerciales concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); une garantie de transparence dans l'administration des contingents tarifaires; et des mesures visant à empêcher l'emploi abusif des indications géographiques.

2.2.2 Formulation de la politique commerciale

2.11. La procédure de formulation de la politique commerciale des États-Unis n'a pas changé depuis le dernier examen. La politique commerciale est élaborée et administrée par le Congrès; le pouvoir exécutif; des organismes indépendants; et les secteurs privé et public. Le Congrès fixe également les objectifs de négociation commerciale et la portée des prescriptions en matière de notification et de consultation pour les négociations proposées par la voie du TPA.

2.12. Au Congrès, la Commission des voies et des moyens de la Chambre des représentants et la Commission des finances du Sénat sont responsables au premier chef des questions commerciales, étant donné les conséquences qu'ont sur les recettes la plupart des accords commerciaux et les modifications de la politique commerciale. D'autres comités peuvent intervenir lorsqu'ils ont compétence sur des textes législatifs spécifiques susceptibles d'être affectés par un accord commercial. Le TPA 2015 a remplacé le Groupe de supervision du Congrès (COG), créé par la Loi de 2002 sur le commerce extérieur, par les groupes consultatifs pour les négociations du Congrès (CAG). Ces derniers ont établi un Groupe consultatif pour les négociations de la Chambre des représentants (HAG), présidé par le Président de la Commission des voies et moyens, et un Groupe consultatif pour les négociations du Sénat (SAG) dirigé par le Président de la Commission des finances.

2.13. De par son pouvoir législatif et son pouvoir de supervision, le Congrès collabore avec l'exécutif, qui négocie et met en œuvre les accords commerciaux.

2.14. Le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) est le principal conseiller commercial du Président, négociateur et porte-parole pour la politique commerciale. Il est aussi chargé d'élaborer et de coordonner les politiques américaines dans les domaines du commerce international, des produits de base et de l'investissement direct, et de

⁷ Loi du Congrès de 2015 sur les priorités et la responsabilité en matière commerciale (votée par les deux partis) (Titre I de la Loi publique (P.L.) 114-26). Adresse consultée: <https://www.congress.gov/114/plaws/publ26/PLAW-114publ26.pdf>.

superviser les négociations avec les autres pays.⁸ L'USTR présente un rapport annuel sur le programme de politique commerciale du Président et sur les obstacles au commerce extérieur. Le principal organisme responsable de la formulation de la politique commerciale est le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR), qui fait partie du Secrétariat général de la Présidence et qui est présidé par l'USTR.

2.15. L'USTR est chargé de toutes les questions en lien avec l'OMC, ainsi que des questions relatives au commerce, aux produits de base et à l'investissement direct traitées à l'OCDE et à la CNUCED. Il consulte le Congrès et en particulier la Commission des voies et des moyens de la Chambre des représentants et la Commission des finances du Sénat, les cinq membres des deux chambres qui sont nommés conseillers officiels du Congrès pour la politique commerciale, ainsi qu'avec d'autres sénateurs ou représentants qui ont été nommés conseillers pour des questions ou des négociations particulières. Il présente chaque année au Congrès, au nom du Président, un rapport sur le programme américain en matière d'accords commerciaux et son exécution, y compris les activités menées dans le cadre de l'OMC. L'USTR est aussi chargé de contrôler le respect des accords commerciaux par les pays étrangers, de représenter les États-Unis dans le cadre des procédures de règlement des différends à l'OMC et des accords de libre-échange (ALE), et d'appliquer et de faire respecter certaines lois commerciales. Il administre, en outre, le Système généralisé de préférences (SGP).

2.16. En application de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, le Congrès a institué un mécanisme interorganismes d'élaboration de la politique commerciale chargé de conseiller l'USTR sur la politique commerciale. Ce mécanisme possède trois niveaux: le Comité de la politique commerciale (au niveau du Cabinet), le Groupe d'examen de la politique commerciale (TPRG) (au niveau des sous-cabinets) et le Comité de la politique commerciale (TPSC) (au niveau des hauts fonctionnaires). L'USTR tient des consultations avec d'autres organismes gouvernementaux sur des questions de politique commerciale dans le cadre du TPRG et du TPSC, qui sont tous les 2 composés de 20 organismes et bureaux fédéraux. Le TPSC et le TPRG sont présidés par l'USTR et ils se composent de hauts fonctionnaires et de membres des sous-cabinets, respectivement, des Départements du Trésor, du commerce, d'État, de l'agriculture, du travail, de la défense, de l'énergie, de la santé et des services sociaux, de la sécurité intérieure, de l'intérieur, de la justice et des transports; de l'Agence pour la protection de l'environnement; de l'Agence des États-Unis pour le développement international; de l'Administration des petites entreprises; du Bureau de la gestion et du budget; du Conseil de la qualité de l'environnement; du Comité des conseillers économiques; du Conseil économique national et du Conseil national de sécurité.⁹

2.17. Le TPSC est le groupe opérationnel du premier niveau, celui des hauts fonctionnaires. Il est secondé par plus de 90 sous-comités spécialisés par secteur et plusieurs groupes spéciaux qui travaillent sur des problèmes particuliers. Si le TPSC ne parvient pas à un accord, les questions à l'examen peuvent être soumises au TPRG ou aux principaux responsables du Cabinet.¹⁰

2.18. Les secteurs privé et public ont aussi leur rôle à jouer dans la formulation de la politique commerciale des États-Unis par le biais du système des comités consultatifs sur le commerce, établi par le Congrès dans la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. Le Congrès a renforcé le rôle de ce système tout récemment dans la Loi de 2002 sur le commerce extérieur. Ce système a été créé pour faire en sorte que la politique commerciale et les objectifs en matière de négociations commerciales correspondent bien aux intérêts des secteurs public et privé. Il permet également aux hauts fonctionnaires de l'USTR de recueillir les avis d'un large éventail de représentants d'intérêts publics. Il comprend 26 comités consultatifs pouvant compter jusqu'à 1 millier de conseillers, administrés par le Bureau des affaires intergouvernementales et du dialogue avec le public (IAPE) de l'USTR en collaboration avec les Départements de l'agriculture, du commerce et du travail des États-Unis. Le système comprend: le Comité consultatif du Président sur la politique et les négociations commerciales (ACTPN)¹¹; 5 comités consultatifs généraux sur les politiques concernant

⁸ Renseignements en ligne de l'USTR, "Mission of the USTR". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/about-ustr>.

⁹ Renseignements en ligne de l'USTR, "Mission of the USTR". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/about-ustr>.

¹⁰ Renseignements en ligne de l'USTR, "Mission of the USTR". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/about-ustr>.

¹¹ Le Président nomme au plus 45 membres des ACTPN administrés par l'USTR pour un mandat de deux ans. La Loi de 1974 sur le commerce extérieur prescrit que la composition des comités doit refléter globalement les principaux secteurs économiques concernés par le commerce.

l'environnement, le monde du travail, l'agriculture, l'Afrique et les questions intergouvernementales; et 20 comités consultatifs techniques chargés de l'industrie et de l'agriculture.¹² Les comités donnent des renseignements et des conseils sur les objectifs de négociation des États-Unis et sur les positions dans le cadre des négociations sur les accords commerciaux et les autres questions relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'administration de la politique commerciale nationale. Ils doivent établir à l'intention de l'Administration et du Congrès un rapport sur les projets d'accords commerciaux relevant des procédures des autorités commerciales; les rapports sont publiés sur le site Web de l'USTR.¹³

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.19. Les États-Unis sont Membre originel de l'OMC. Ils sont partie à l'Accord sur les marchés publics (AMP), participent à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) élargi et sont signataires de l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils. Ils ont déposé leur instrument d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à l'OMC en janvier 2015.

2.20. Selon le Programme de politique commerciale de 2018, l'OMC est considérée comme une institution importante et les États-Unis ont de "solides antécédents pour ce qui est de bâtir des coalitions de Membres ayant le même point de vue sur l'utilisation du système des comités de l'OMC, en particulier pour faire pression sur les économies qui appliquent des mesures non conformes aux règles de l'OMC afin qu'elles se mettent en conformité, pour accroître la transparence et la prévisibilité des règles du commerce mondial et pour éviter l'obligation de recourir au règlement des différends".¹⁴ Par ailleurs, les États-Unis estiment que l'OMC a obtenu de bons résultats et qu'elle peut en obtenir d'autres à l'avenir. En même temps, le Programme de politique commerciale indique que les États-Unis s'inquiètent depuis longtemps de ce que l'OMC ne fonctionne pas comme les parties contractantes l'avaient envisagé. Le Programme souligne en outre que si l'OMC veut être une instance de négociation et d'exécution dynamique, les Membres doivent tirer parti de toutes les possibilités qui s'offrent à eux de faire progresser les travaux et de concrétiser les résultats à mesure qu'ils se présentent.¹⁵

2.21. Le Programme de politique commerciale indique aussi que les Membres se sont mis d'accord sur plusieurs résultats importants à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Buenos Aires en décembre 2017, y compris: la Décision ministérielle sur les subventions à la pêche; un programme de travail sur le commerce électronique, y compris la prorogation du moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques; et la création d'un groupe de travail de l'accession du Soudan du Sud, entre autres choses.¹⁶ Pour l'avenir, les États-Unis souhaitent travailler avec les autres Membres de l'OMC avant la douzième Conférence ministérielle "pour commencer à mettre en évidence les possibilités d'obtenir des résultats, même marginaux, et éviter de se rallier à la formule prévisible et souvent risquée qui consiste à faire tout dépendre d'un ensemble de résultats appelant une action des Ministres".

2.22. Le dernier examen de politique commerciale des États-Unis a eu lieu en 2016, et les politiques commerciales de ce pays ont été examinées 13 fois. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont présenté de nombreuses notifications portant sur des domaines comme l'agriculture, les mesures antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, les mesures SPS, les OTC et les procédures de licences d'importation, entre autres choses (tableau A2. 1). Ils ont aussi présenté

¹² Renseignements en ligne de l'USTR, "Advisory Committees". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/advisory-committees>; et "Mission of the USTR". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/about-ustr>.

¹³ Renseignements en ligne de l'USTR, "Mission of the USTR". Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/about-ustr>.

¹⁴ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/reports-and-publications/2018/2018-trade-policy-agenda-and-2017>".

¹⁵ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/reports-and-publications/2018/2018-trade-policy-agenda-and-2017>".

¹⁶ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/reports-and-publications/2018/2018-trade-policy-agenda-and-2017>".

plusieurs contre-notifications pendant cette même période, y compris une concernant le soutien par l'Inde des prix du marché visant le blé et le riz, une quatrième sur les subventions de la Chine, une deuxième sur les entreprises d'État de la Chine et une sur les entreprises d'État du Viet Nam.¹⁷

2.23. Pendant la période à l'examen, les États-Unis ont participé à 13 procédures en tant que plaignant (tableau A2. 3) et à 21 procédures de règlement des différends en tant que défendeur (tableau A2. 2). Ils ont continué à faire part aux Membres de préoccupations relatives au fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC.¹⁸

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.3.2.1 Accords réciproques

2.24. Les États-Unis ont conclu 14 accords de libre-échange (ALE) avec 20 pays: Australie; Bahreïn; Chili; Colombie; Corée, Rép. de; Israël; Jordanie; Maroc; Oman; Panama; Pérou; Singapour; les pays membres de l'ALEAC-RD (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et République dominicaine) et ceux de l'ALENA (Canada et Mexique). Ceux-ci comprennent 12 accords bilatéraux et 2 accords plurilatéraux (ALENA et ALEAC-RD). La plupart des accords visent à la fois les marchandises et les services, sauf l'ALE avec Israël (qui ne vise que les marchandises). Les États-Unis ont notifié tous leurs ALE au Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC.

2.25. Les États-Unis sont en train de renégocier l'ALENA, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, dans le but d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles, d'augmenter les investissements et la protection de la propriété intellectuelle, de rendre la réglementation plus transparente et d'inclure des chapitres sur la concurrence et les PME, entre autres choses.¹⁹ Par cette renégociation, l'Administration vise deux principaux objectifs: a) moderniser l'Accord, notamment en y faisant figurer des dispositions améliorées visant à protéger la propriété intellectuelle et à faciliter un commerce transfrontières efficace, entre autres mises à jour, et en y intégrant de nouvelles dispositions sur le commerce numérique; et b) rééquilibrer l'ALENA afin de réduire le déficit commercial des États-Unis avec les pays signataires de cet accord.²⁰ Les propositions de l'Administration des États-Unis tendent notamment à rectifier les politiques qui ont encouragé l'externalisation et à assurer la mise en place de dispositions rigoureuses ayant force exécutoire sur le travail et l'environnement, qui contribueront à mettre les travailleurs américains sur un pied d'égalité.²¹ En août 2018, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord de principe en vue de la modernisation de l'ALENA. Cet accord apporte des modifications aux dispositions existantes dans différents domaines et vise de nouvelles questions.²²

2.26. L'Accord de libre-échange États-Unis-Corée (KORUS), qui est entré en vigueur le 15 mars 2012, est aussi en cours de renégociation. Les États-Unis et la République de Corée ont conclu un accord de principe en mars 2018, qui comprend des résultats en rapport avec les droits de douane appliqués sur les camions, le commerce des automobiles et l'investissement. Des

¹⁷ Documents de l'OMC G/AG/W/174 du 9 mai 2018; G/SCM/Q2/CHN/71 du 19 avril 2017; G/C/W/749 et G/STR/Q1/CHN/9 du 13 décembre 2017; et G/C/W/750 et G/STR/Q1/VNM/4 du 11 janvier 2018, respectivement.

¹⁸ Voir par exemple documents de l'OMC WT/DSB/M/409 du 6 juin 2018; WT/DSB/M/412 du 1^{er} août 2018; et WT/DSB/M/413 du 31 août 2018.

¹⁹ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2017/november/ustr-releases-updated-nafta>".

²⁰ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>".

²¹ USTR (2018), *The President's Trade Agenda and Annual Report*, Fact Sheet. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/uploads/factsheets/USTR%20-%20POTUS%20Trade%20Agenda%20-%20Fact%20Sheet%20-%20FINAL.pdf>".

²² USTR (2018), *United States-Mexico Trade Fact Sheet Modernizing NAFTA into a 21st Century Trade Agreement*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/august/united-states-pour-centE2-pour-cent80-pour-cent93mexico-trade-fact-sheet-1>"; *United States-Mexico Trade Fact Sheet Strengthening North American Trade in Agriculture*, Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/august/united-states-pour-centE2-pour-cent80-pour-cent93mexico-trade-fact-sheet-0>"; et *United States-Mexico Trade Fact Sheet Rebalancing Trade To Support Manufacturing*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/august/united-states-pour-centE2-pour-cent80-pour-cent93mexico-trade-fact-sheet>".

résultats ont aussi été obtenus pour ce qui est de remédier aux problèmes de mise en œuvre liés aux produits pharmaceutiques et aux douanes.²³

2.27. Les États-Unis se sont retirés du projet d'Accord de Partenariat transpacifique (TPP) en 2017.²⁴ En 2013, ils ont engagé des négociations avec l'Union européenne sur le projet d'accord de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). À la fin de 2016, les négociations ont été suspendues.

2.3.2.2 Préférences unilatérales

2.28. Depuis l'adoption de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, qui a créé le Système généralisé de préférences (SGP), les programmes de préférences commerciales des États-Unis offrent des privilèges spéciaux de franchise douanière pour les marchandises des pays en développement qui remplissaient certains critères d'admissibilité. Ces programmes de préférences visent à appuyer les réformes intérieures et la croissance économique par le biais du commerce. Actuellement, les États-Unis comptent quatre grands programmes: la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), le SGP, l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)/ Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) et le Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP). En 2017, la part correspondant à chaque programme dans les importations totales préférentielles (non réciproques) des États-Unis était la suivante: SGP, 61,8% (21,3 milliards de dollars EU); AGOA (à l'exclusion du SGP), 35,4% (12,2 milliards de dollars EU); IBC/CBTPA, 2,8% (960 millions de dollars EU) et NTPP, 0,01% (2,4 millions de dollars EU). Toujours en 2017, les importations bénéficiant d'un accès préférentiel dans le cadre de ces programmes se sont montées à 34,5 milliards de dollars EU, soit une hausse de 18,7% par rapport à 2016.²⁵

2.3.2.2.1 Système généralisé de préférences (SGP)

2.29. Le SGP est un programme de préférences visant à promouvoir la croissance économique dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) en offrant un traitement préférentiel sous forme d'admission en franchise de droits. Pour pouvoir bénéficier du SGP, un pays doit remplir les critères d'admissibilité obligatoires établis par le Congrès, y compris le respect des décisions arbitrales, la lutte contre le travail des enfants, le respect des droits des travailleurs reconnus à l'échelle internationale, la protection suffisante et efficace de la propriété intellectuelle et l'octroi aux États-Unis d'un accès au marché équitable et raisonnable. Le programme prévoit des dates effectives, inscrites dans la législation pertinente, et exige un renouvellement périodique de l'autorisation pour rester en vigueur. Le SGP est venu à expiration le 31 décembre 2017; la loi visant à le reconduire (la Loi de finances révisée de 2018, P.L. 115-141) a été promulguée le 23 mars 2018 et a prorogé le programme du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.²⁶

2.30. Le Programme SGP admet actuellement en franchise de droits plus de 3 500 produits (sur la base du tarif douanier harmonisé des États-Unis, ou HTSUS, à 8 chiffres) en provenance de 121 pays en développement, et 1 500 produits additionnels provenant de 44 PMA. Les règles d'origine du schéma SGP prescrivent qu'une marchandise doit être soit obtenue, soit suffisamment transformée, dans un pays bénéficiaire du SGP et que 35% au moins de la valeur estimée du produit doit avoir été ajoutée dans le pays bénéficiaire. Les produits qui peuvent entrer en franchise de droits sont présentés dans le HTSUS publié par la Commission du commerce international des États-Unis (USITC). Les produits admissibles au bénéfice de ce programme sont les suivants: certains produits manufacturés et semi-ouvrés; certains produits agricoles et produits de la pêche; et plusieurs types de produits chimiques, minéraux et matériaux de construction. Le programme n'accorde pas l'accès

²³ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2018/march/joint-statement-united-states-trade>".

²⁴ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>".

²⁵ Site DataWeb de l'USTR. Adresse consultée: "<https://dataweb.usitc.gov/> [7 août 2018].

²⁶ La Loi de finances révisée, qui a pris effet le 22 avril 2018, a prescrit la reconduction, avec effet rétroactif, des avantages accordés au titre du SGP pour les marchandises admissibles entrées aux États-Unis pendant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 21 avril 2018. Adresse consultée: "<https://www.cbp.gov/trade/priority-issues/trade-agreements/special-trade-legislation/generalized-system-preferences>".

en franchise de droits à certaines importations sensibles, comme les textiles et les vêtements, les montres, la plupart des chaussures, certains articles en verre et certains gants et produits du cuir.

2.31. Les pays et les produits admissibles au bénéfice du SGP sont soumis à un réexamen annuel piloté par le Sous-comité du SGP du TPSC, qui reçoit et examine les demandes d'ajout ou de retrait de produits de la liste des produits admis en franchise de droits au titre du schéma. Toute personne peut demander au Sous-comité du SGP de modifier la liste des pays admis au bénéfice du traitement SGP et les modifications apportées à la suite du réexamen annuel sont mises en œuvre par Proclamation présidentielle.

2.32. Le Programme de politique commerciale de 2018 a mis récemment l'accent sur le respect des critères d'admissibilité au SGP pour faire en sorte que tous les pays qui bénéficient des avantages du schéma remplissent les critères établis par le Congrès. Cette nouvelle initiative prévoit une évaluation triennale par l'USTR et d'autres organismes pertinents de la conformité de chaque pays bénéficiaire au regard des critères d'admissibilité réglementaires.²⁷ Ce processus interorganismes complète la procédure de demande et de consultation publique en vigueur pour les réexamens des pratiques nationales, qui restera inchangée.

2.33. Pendant la période à l'examen, l'Argentine a été rétablie en tant que pays en développement bénéficiaire le 1^{er} janvier 2018 et les Seychelles, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela sont officiellement sortis de la catégorie de bénéficiaire du SGP le 1^{er} janvier 2017. En outre, la situation au regard du SGP de l'Ukraine a été partiellement suspendue; cette suspension a pris effet 120 jours après la publication de la Proclamation présidentielle le 22 décembre 2017: une période de transition a été ménagée à l'Ukraine pour lui donner la possibilité d'améliorer sa protection des droits de propriété intellectuelle. Des dossiers d'admissibilité au SGP sont ouverts pour: l'Indonésie et l'Ouzbékistan (droits de propriété intellectuelle); l'État plurinational de Bolivie, la Géorgie, l'Iraq, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Thaïlande (questions relatives aux droits des travailleurs et/ou au travail des enfants); l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande (accès aux marchés); et l'Équateur (décisions arbitrales). Une demande est en suspens en ce qui concerne l'octroi de nouveaux avantages au Laos au titre du SGP.²⁸

2.34. En 2017, les principaux produits importés par les États-Unis dans le cadre du SGP étaient (en valeur): les parties de véhicules automobiles (1,3 milliard de dollars EU); les ferroalliages (769 millions de dollars); les bijoux en métaux précieux (756 millions de dollars); les pierres de taille ou de construction (557 millions de dollars) et les pneumatiques (480 millions de dollars). Les principaux pays en développement (en valeur) qui exportaient aux États-Unis dans le cadre du programme SGP en 2017 étaient l'Inde, la Thaïlande, le Brésil, l'Indonésie et la Turquie. En outre, le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique du Congo, le Népal et le Mozambique figuraient en tête des PMA exportateurs.

2.3.2.2.2 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)

2.35. L'AGOA a été promulguée le 18 mai 2000 (P.L. 106-200).²⁹ Elle offre aux pays d'Afrique subsaharienne admissibles un accès aux marchés en franchise de droits pour les produits relevant de plus de 5 000 lignes tarifaires en ouvrant 1 800 lignes tarifaires bénéficiant déjà d'un traitement en franchise de droits dans le cadre du SGP. Ainsi, l'AGOA accorde des avantages tarifaires qui vont bien au-delà de ceux disponibles sous le régime du SGP. Les produits ajoutés dans le cadre de l'AGOA incluent les vêtements et les chaussures, les vins, certaines pièces pour véhicules automobiles, divers produits agricoles, les produits chimiques et certains produits sidérurgiques. L'AGOA viendra à expiration en 2025. En 2017, les principaux exportateurs au titre de l'AGOA étaient le Nigéria, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Tchad et le Kenya. Les combustibles minéraux, les véhicules à moteur et leurs parties, les vêtements tissés, les ferroalliages et les vêtements tricotés étaient les principales importations des États-Unis dans le cadre du programme de l'AGOA.³⁰ Les marchandises totales importées par les États-Unis d'Afrique subsaharienne représentaient 24,9 milliards de

²⁷ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2017/october/ustr-announces-new-enforcement>".

²⁸ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/trade-development/preference-programs/generalized-system-preference-gsp/current-review-0>".

²⁹ P.L. 106-200. Adresse consultée: https://agoa.info/images/documents/2/AGOA_legal_text.pdf.

³⁰ USTR (2018), *2018 Biennial Report on the Implementation of the African Growth and Opportunity Act*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/2018%20AGOA%20Implementation.pdf>.

dollars EU en 2017, soit une augmentation de 23,7% par rapport à 2016. Les importations totales dans le cadre de l'AGOA se chiffraient à 6,2 milliards de dollars EU en 2017, soit une augmentation de 58% en glissement annuel par rapport à 2016. La même année, les importations sous le régime SGP en provenance d'Afrique ont augmenté de 11,2%. En 2018, 40 pays d'Afrique subsaharienne sont admis à bénéficier de l'AGOA.³¹

2.36. L'AGOA fait obligation au Président des États-Unis de déterminer chaque année l'admissibilité d'un pays bénéficiaire d'Afrique subsaharienne, d'après des critères établis par le Congrès. Suivant ces critères, entre autres choses, le pays doit avoir établi – ou avoir progressé régulièrement dans ce but – i) le pluralisme politique, la primauté du droit et une économie de marché; ii) l'élimination des obstacles au commerce et à l'investissement des États-Unis; iii) la protection des droits des travailleurs reconnus au niveau international; iv) un système de lutte contre la corruption active et passive; et v) des politiques économiques visant à réduire la pauvreté. Suivant ces mêmes critères, les pays doivent aussi ne pas commettre de violations flagrantes des droits de l'homme reconnus à l'échelon international. Le 22 décembre 2017, le Président des États-Unis a rétabli la Gambie et Eswatini (ancien Swaziland) au rang de bénéficiaires de l'AGOA à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.37. La loi qui a reconduit l'AGOA jusqu'en 2025 a créé une procédure de demande qui permet à une partie intéressée de demander au gouvernement dans quelle mesure un bénéficiaire de l'AGOA satisfait aux critères d'admissibilité. Le 20 juin 2017, un examen hors cycle de l'admissibilité de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie a été lancé en réponse à une demande. Par suite des mesures prises par l'Ouganda et la Tanzanie pour répondre aux préoccupations soulevées dans la demande, le Président des États-Unis a déterminé que les deux pays remplissaient les conditions d'admissibilité. Le 30 juillet 2018, le Président a déterminé qu'il n'en était pas de même pour le Rwanda et a publié une proclamation qui a suspendu, avec effet au 31 juillet 2018, l'application du traitement en franchise de droits pour tous les vêtements en provenance du Rwanda admissibles dans le cadre de l'AGOA.

2.3.2.2.3 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC)

2.38. L'IBC offre aux pays bénéficiaires l'accès en franchise de droits au marché des États-Unis pour de nombreuses marchandises. Lancée en 1983 par la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) et considérablement élargie en 2000 par la Loi sur le Partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA), elle a encore gagné de l'ampleur en vertu de la Loi de 2002 sur le commerce extérieur. En 1990, la CBERA a été rendue permanente. La CBTPA doit venir à expiration le 30 septembre 2020.³² Les pays bénéficiaires de la CBERA sont au nombre de 17, dont 8 sont aussi bénéficiaires au titre de la CBTPA. En 2017, les importations américaines en provenance de pays bénéficiaires de l'IBC se sont chiffrées au total à 5,9 milliards de dollars EU, tandis que les exportations américaines se sont montées à 12,2 milliards la même année.

2.39. Les États-Unis offrent des avantages additionnels à Haïti pour les vêtements et les textiles par le biais de la Loi de 2006 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats ("Loi HOPE"), la Loi de 2008 sur l'amélioration des débouchés panaméricains d'Haïti par l'encouragement de partenariats ("HOPE II") et la Loi de 2010 sur le programme de relèvement économique d'Haïti de 2010 ("Loi HELP"). Ces préférences doivent venir à expiration le 30 septembre 2025.

2.40. En décembre 2017, l'USTR a présenté son 12^{ème} rapport biennal au Congrès sur le fonctionnement de la CBERA.³³ Chaque année, l'USTR est tenu de présenter un rapport au Congrès concernant la mise en œuvre de la loi HOPE II.³⁴

³¹ Renseignements en ligne de l'USTR. *Fact Sheet: African Growth and Opportunity Act: 2018 Biennial Report*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/june/fact-sheet-african-growth-and-opportunity>".

³² Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/trade-development/preference-programs/caribbean-basin-initiative-cbi>".

³³ USTR (2017), *Twelfth Report to Congress on the Operation of the Caribbean Basin Economic Recovery Act*. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/assets/reports/2017%20CBI%20Report.pdf>".

³⁴ Le dernier rapport au titre de la loi HOPE II est disponible à l'adresse suivante: "<https://ustr.gov/sites/default/files/2018%20USTR%20Report%20Haiti%20HOPE%20II.PDF>".

2.3.2.2.4 Programme de préférences commerciales pour le Népal (NTPP)

2.41. Le Programme de préférences commerciales pour le Népal admet en franchise de droits certains produits importés du Népal sur le territoire des États-Unis. En vertu de la section 915 de la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (TFTEA) adoptée par le Congrès en février 2016, les États-Unis peuvent accorder un accès en franchise de droits pour les produits en provenance du Népal relevant de 66 lignes tarifaires du HTSUS à 8 chiffres. Ce programme a été mis en œuvre par Proclamation présidentielle le 15 décembre 2016 et il offre des avantages commerciaux préférentiels non réciproques au Népal jusqu'au 31 décembre 2025. Ces préférences ont été accordées pour aider le Népal à se redresser après le tremblement de terre d'avril 2015 et les répliques qui lui ont fait suite. En raison de modifications apportées au tarif douanier harmonisé des États-Unis, le nombre de lignes tarifaires à 8 chiffres pour lesquelles le Népal est exempté de droits de douane a été porté à 77 en juillet 2016. Sur ces lignes, 31 étaient aussi admises en franchise de droits dans le cadre du schéma SGP. Le restant n'était pas admis au bénéfice du SGP à l'époque. En 2017, la première année complète d'application du NTPP, les importations totales relevant du programme se sont élevées à 2 millions de dollars EU et représentaient 2,5% des importations totales en provenance du Népal; les premiers produits d'importation étaient les chapeaux et coiffures (778 000 dollars EU) et les châles et écharpes (453 000 dollars EU).³⁵

2.4 Régime d'investissement

2.42. Pendant la période à l'examen, le régime de l'investissement étranger des États-Unis est demeuré inchangé. Bien que ce régime soit ouvert, des limites sectorielles sont en place, avec des procédures de réexamen de l'investissement étranger dans un petit nombre de filières, y compris celles du transport aérien et de l'énergie nucléaire. Les États-Unis ont aussi un processus d'examen fondé sur la sécurité nationale qui s'applique à l'investissement étranger susceptible de porter atteinte aux intérêts en matière de sécurité nationale.

2.43. Des accords internationaux d'investissement sont utilisés aux États-Unis pour encourager l'investissement étranger. Il s'agit notamment des accords-cadres de commerce et d'investissement (TIFA), des traités bilatéraux d'investissement et des ALE qui renferment des dispositions relatives à l'investissement. Les TIFA offrent un cadre au dialogue sur les questions de commerce et d'investissement entre les États-Unis et les autres parties et constituent généralement la première étape du renforcement des liens tissés avec les pays en matière de commerce et d'investissement. L'objectif de ces accords est d'élargir les possibilités offertes aux États-Unis et aux pays partenaires d'accroître leurs débouchés pour le commerce et l'investissement. Les domaines de coopération sont habituellement les suivants: questions relatives à l'accès aux marchés; monde du travail; protection de l'environnement; et respect des droits de propriété intellectuelle.³⁶

2.44. Les traités bilatéraux d'investissement sont au cœur de l'effort de promotion d'un système d'investissement international fondé sur des règles. Ces traités peuvent contenir des dispositions sur le traitement non discriminatoire des investissements par le pays d'accueil, les limites à l'expropriation des investissements et l'accès à des procédures contraignantes impartiales pour régler les différends relatifs à l'investissement avec les gouvernements des pays d'accueil, entre autres choses. Les traités bilatéraux d'investissement, en tant que traités internationaux, ne doivent être ratifiés que par le Sénat, contrairement aux ALE qui exigent que le Congrès vote une loi d'application. Les chapitres des ALE sur l'investissement contiennent généralement des dispositions identiques ou similaires à celles des traités bilatéraux d'investissement. Sur les 14 ALE signés par les États-Unis, 12 contiennent des dispositions relatives à l'investissement.

2.45. SelectUSA, établi en 2011³⁷, est un programme public piloté par le Département du commerce pour promouvoir les investissements entrants aux États-Unis.³⁸ Ce programme a deux principales

³⁵ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>.

³⁶ Renseignements en ligne de l'USTR. "Trade and Investment Framework Agreements". Adresse consultée: <https://ustr.gov/trade-agreements/trade-investment-framework-agreements>.

³⁷ Établi en 2011 par Ordonnance exécutive. Adresse consultée: <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2011/06/15/executive-order-13577-selectusa-initiative>.

³⁸ About SelectUSA. Adresse consultée: <https://www.selectusa.gov/about-selectusa>.

parties prenantes: les entreprises à capital étranger qui envisagent d'investir aux États-Unis et les organisations américaines œuvrant pour le développement économique qui cherchent à attirer de l'IED ayant un fort impact. Les services assurés par ce programme concernent la fourniture de renseignements, les services de conseil et de consultation, l'assistance à la médiation, les services de promotion de l'investissement; et la commercialisation et la promotion par le biais de manifestations internationales.

2.46. À des fins d'analyse et de statistique, la Loi sur le suivi de l'investissement international et du commerce des services fait obligation à toutes les entreprises des États-Unis de rendre compte de tous les investissements étrangers directs aux autorités compétentes si une personne étrangère physique (ou morale) possède 10% ou plus des parts avec droit de vote en leur sein.³⁹ Le Bureau des analyses économiques du Département du commerce recueille des données sur les IED pour établir des statistiques sur l'étendue des activités des entreprises étrangères aux États-Unis et sur les effets de ces activités sur l'économie du pays.

2.47. Le Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS) continue de surveiller les incidences de l'investissement étranger sur la sécurité nationale. Le CFIUS est une instance interinstitutions qui a le pouvoir d'examiner les transactions susceptibles de conduire à une prise de contrôle d'une entreprise américaine par un ressortissant étranger ("opération visée"), afin de déterminer l'effet de ces transactions sur la sécurité intérieure des États-Unis.⁴⁰ Le CFIUS, créé par l'Ordonnance exécutive n° 11858 en 1975, est responsable au premier chef du suivi de l'impact de l'investissement étranger aux États-Unis. En 1988, le Congrès a adopté l'amendement "Exon Florio" qui confère au CFIUS le pouvoir de passer en revue et d'approuver, ou d'approuver sous les conditions, les transactions visées et donne au Président le pouvoir d'interdire ou de suspendre les opérations qui menacent la sécurité nationale.⁴¹ La Loi sur l'investissement étranger et la sécurité nationale de 2007 (P.L. 110-49) a renforcé la disposition Exon-Florio et le processus du CFIUS afin de permettre une plus grande supervision par le Congrès, d'accroître la transparence et d'obtenir que le Comité rende compte de ses décisions. Par ailleurs, la Loi a augmenté le nombre de facteurs dont il est tenu compte pour déterminer si une opération pose un problème de sécurité intérieure⁴² et elle fait obligation au CFIUS de regarder de plus près certains types d'IED.⁴³

2.48. Le CFIUS examine les opérations sur la base des notifications volontaires présentées par les parties, ou de sa propre initiative en l'absence de notification volontaire s'il estime qu'il s'agit d'une opération visée pouvant soulever des préoccupations de sécurité nationale. Chaque opération est examinée au cas par cas sur la base des faits et circonstances particuliers. Dès lors qu'une notification formelle est présentée, le CFIUS procède à un examen initial. Si, pendant cette période d'examen initial, il ne peut pas faire de détermination finale, l'affaire donnera lieu à une enquête. Si des préoccupations de sécurité intérieure sont identifiées pendant la phase d'examen et d'enquête, le CFIUS peut imposer des conditions, ou le CFIUS et les parties à l'opération dont il est question peuvent négocier un accord visant à mettre fin à ces préoccupations. Si le CFIUS détermine que ces préoccupations subsistent et si les parties ne se retirent pas et n'abandonnent pas l'opération, le Comité recommandera que le Président l'interdise.

2.49. En 2015, 143 notifications ont été présentées au CFIUS et 66 opérations ont fait l'objet d'une enquête (tableau 2.1). Le nombre de notifications a légèrement diminué par rapport à 2014, bien que le nombre d'enquêtes ait augmenté.

³⁹ P.L. 94-472. Adresse consultée: "<https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title22/html/USCODE-2011-title22-chap46.htm>".

⁴⁰ Renseignements en ligne du Trésor. Adresse consultée: "<https://www.treasury.gov/resource-center/international/foreign-investment/Documents/CFIUS-Final-Regulations-new.pdf>".

⁴¹ La disposition Exon-Florio a été mise en œuvre en 1988 et elle figure à la section 721 de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense.

⁴² L'expression "sécurité nationale" recouvre des aspects liés à la sécurité de la patrie et s'applique notamment aux infrastructures essentielles. L'expression "infrastructure essentielle" recouvre les "systèmes et avoirs, qu'ils soient physiques ou virtuels, à ce point indispensables aux États-Unis que l'incapacité ou la destruction de ces systèmes ou avoirs auraient des effets négatifs sur la sécurité nationale". Adresse consultée: <https://www.congress.gov/110/plaws/publ49/PLAW-110publ49.pdf>.

⁴³ Le 13 août 2018, la Loi de modernisation de l'analyse des risques liés aux placements étrangers de 2018 (FIRRMA) a été promulguée pour moderniser et renforcer le processus du CFIUS.

Tableau 2.1 "Opérations visées" d'investissement étranger examinées par le CFIUS, 2013-2015

Année	Nombre de notifications	Notifications retirées au cours de l'examen	Nombre d'enquêtes	Notifications retirées au cours de l'enquête	Décisions du Président
2013	97	3	48	5	0
2014	147	3	51	9	0
2015	143	3	66	10	0
Total	387	9	165	24	0

Source: Rapport annuel au Congrès, période correspondant à l'année civile 2015, Comité des investissements étrangers aux États-Unis, septembre 2017.

2.50. Pendant la période allant de 2013 à 2015 (données les plus récentes disponibles), c'est dans le secteur manufacturier que le CFIUS a effectué le plus d'examens sectoriels (172 sur un total de 387). Dans le secteur manufacturier, 43% de toutes les opérations d'investissement notifiées au CFIUS entre 2013 et 2015 ont été réalisées dans les secteurs des produits informatiques et électroniques. Suivaient les machines; le matériel de transport; et les secteurs du matériel, des appareils et des composants électriques. Le CFIUS a effectué 112 examens concernant les secteurs de la finance, de l'information et des services; 66 concernant les industries extractives, les services publics et la construction; et 37 concernant les opérations de commerce de gros et de détail. Selon les données extraites des notifications présentées au CFIUS par des investisseurs étrangers, les investisseurs chinois étaient le plus actifs pour ce qui était du nombre de notifications déposées pendant la période allant de 2013 à 2015, suivis par des investisseurs du Canada, des États-Unis, du Japon et de la France. Pour ce qui est de la Chine, les notifications relatives à l'investissement concernaient essentiellement les secteurs suivants: industrie manufacturière; finance, information et services; et industries extractives, services publics et construction. Les notifications relatives à l'investissement du Canada mettaient l'accent sur les industries extractives, les services publics et le secteur de la construction et le Royaume-Uni comptait le plus grand nombre de notifications déposées dans le secteur manufacturier.

Tableau 2.2 Origine de l'investisseur étranger et secteur examiné par le CFIUS, 2013-2015

Partenaire	Industrie manufacturière	Finance, information, et services	Industries extractives, services publics et construction	Commerce de gros et de détail	Total
Chine	39	15	13	7	74
Canada	9	9	19	12	49
Royaume-Uni	25	15	3	4	47
Japon	20	12	5	4	41
France	8	9	1	3	21
Allemagne	9	5	0	0	14
Pays-Bas	4	8	2	0	14
Suisse	10	2	0	0	12
Singapour	3	5	3	1	12
Hong Kong, Chine	6	3	0	0	9
Israël	7	2	0	0	9
Australie	1	2	4	1	8
Corée du Sud	2	3	2	1	8
Autres	31	22	14	4	71
Total	172	112	66	37	387

Source: Rapport annuel au Congrès, période correspondant à l'année civile 2015, Comité des investissements étrangers aux États-Unis, septembre 2017.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures et prescriptions douanières, et évaluation en douane

3.1.1.1 Introduction

3.1. Depuis l'adoption de la Loi sur la modernisation des douanes (P.L.103-182) en 1993, l'application de la réglementation douanière est considérée comme une responsabilité incombant conjointement au gouvernement et aux négociants, et des dispositions ont été mises en place progressivement pour faciliter ce partenariat. C'est ainsi que le Département de la sécurité intérieure (DHS) a été créé en 2002 afin, notamment, de protéger les États-Unis contre le terrorisme, et que, en 2003, son nouvel organisme chargé de la sécurité aux frontières, à savoir le Bureau des douanes et de la protection des frontières (CBP) est né de la fusion entre les anciennes entités du Service des douanes et les autres services chargés de superviser le mouvement transfrontières des marchandises et des personnes. Toutefois, du côté du gouvernement, une trentaine d'organismes fédéraux continuent de veiller à l'application des règles commerciales.

3.2. Des dispositions visant à créer une instance des milieux d'affaires ont été inscrites dans la Loi de finances réfractive générale de 1987, et les attributions de l'actuel Comité consultatif sur les activités commerciales (COAC) sont définies dans la Loi sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales de 2015 (P.L.14-125). Fort de 20 membres, le COAC est chargé de donner des avis sur tout aspect des activités du CBP touchant au commerce et sur certaines fonctions liées au Trésor et au DHS. Il tient des réunions périodiques avec des fonctionnaires du CBP pour examiner l'équilibre à assurer entre les mesures de sécurité et les dispositions visant à faciliter les échanges, et organise des réunions publiques trimestrielles depuis avril 2015. Le COAC a constitué six sous-commissions chargées des thèmes suivants: "One U.S. Government at the Border"; circulation plus sûre et plus rapide des marchandises dans la chaîne d'approvisionnement mondiale; exportations (procédures, respect de la réglementation et facilitation); contributions au Programme d'opérateurs de confiance du CBP; modernisation des échanges; et application des règles commerciales et recouvrement des recettes. En outre, les sous-commissions ont créé des groupes de travail pour étudier certaines questions plus en détail, y compris les nouvelles technologies et le commerce électronique.

3.3. Les États-Unis ont officiellement accepté l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) le 23 janvier 2015. Depuis l'entrée en vigueur de l'AFE le 22 février 2017, en tant que pays Membre développé, ils sont liés par l'ensemble des engagements qui figurent dans l'Accord. En juin 2017¹, le pays a présenté ses notifications concernant la transparence, le fonctionnement du guichet unique, les mesures relatives à l'utilisation de courtiers en douane, et le point de contact. Le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) chapeaute la Commission nationale de facilitation des échanges, organisme interinstitutions qui assure la coordination et la mise en œuvre de l'AFE dans le cadre de son action de développement, de coordination et d'application de la politique commerciale. Il s'agit là du comité national de la facilitation des échanges visé à l'article 23.2 de l'AFE.² Plus de 20 instances fédérales participent aux travaux de ce comité national – y compris les départements de l'agriculture, du commerce, de la défense, de l'énergie, de la santé et des services sociaux, de la sécurité intérieure (CBP compris), de l'intérieur, de la justice, du travail, des affaires étrangères, des transports et du Trésor; l'Agence pour la protection de l'environnement; l'Administration des petites entreprises; et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le Comité consultatif du commerce et de l'industrie (ITAC) sur les questions douanières et la facilitation des échanges est le principal organisme qui canalise les contributions du secteur privé. Pour ce qui touche au commerce des produits agricoles, le comité national est assisté d'un comité consultatif de la politique agricole ainsi que de six comités consultatifs techniques.

¹ Document de l'OMC G/TFA/N/USA/1 du 13 juin 2017. La notification relative aux ressources affectées à l'assistance technique et au renforcement des capacités fait l'objet du document de l'OMC G/TFA/N/USA/2 du 12 juin 2017. Des renseignements actualisés figurent dans le document de l'OMC G/TFA/N/USA/2/Add.1 du 14 juin 2018.

² Document de l'OMC G/TFA/W/5 du 4 avril 2018.

3.1.1.2 Guichet unique

3.4. C'est en 1994 qu'ont débuté les travaux de conception d'un environnement commercial automatisé (ACE) devant permettre une évaluation et une perception adéquates des droits et des taxes. À l'origine, on avait envisagé un déploiement échelonné sur la période 1998-2005. Par la suite, la Loi de 2006 sur la sécurité et la responsabilité portuaires (P.L.109-347) a prévu la mise en place du Système de données sur le commerce international (ITDS) comme "portail unique" destiné, entre autres choses, à renforcer l'application des lois et réglementations relatives au commerce, et à éliminer les prescriptions redondantes en matière de communication de renseignements. Après plusieurs tentatives infructueuses de faire de l'ACE un guichet unique, suivies d'un arrêt complet des travaux en 2010, le CBP a décidé, en 2013, de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la mise au point et le lancement de "capacités de base", par étapes successives de brève durée. Conformément à une ordonnance exécutive de février 2014, la date limite de la mise en place du guichet unique pour les importations et exportations a été repoussée à la fin de 2016.³ Le même texte a prescrit la création du Conseil exécutif des organismes chargés des échanges aux frontières (BIEC), dont la mission est d'améliorer la coordination entre les instances de gestion des frontières. La Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales a encore resserré le calendrier, en demandant que l'ACE soit doté de toutes les capacités de base en matière de traitement des importations et des exportations avant le 30 septembre 2016.

3.5. Le dépôt électronique de tous les manifestes dans l'ACE est obligatoire depuis le 1^{er} mai 2015, et cette disposition a été progressivement étendue aux autres documents au cours de 2016. Parallèlement, le CBP a entrepris d'abandonner graduellement l'ancien Système commercial automatisé (ACS) au profit du nouveau système. Toutefois, durant l'été 2016, il est devenu évident que le délai fixé pour la mise en place de l'ACE devrait être prorogé. Après de nouveaux retards, le CBP a annoncé en juin 2017 que les autres capacités de base seraient lancées en trois étapes, la dernière prenant fin en février 2018. Le déploiement des capacités de base s'est achevé le 24 février 2018 avec l'inclusion dans l'ACE de fonctionnalités couvrant les formalités d'ajustement, de liquidation et de ristourne postérieures à la mainlevée.⁴

3.6. La Loi Lacey (USC 16, 3371 à 3378) est une loi de conservation qui vise à lutter contre le trafic d'espèces sauvages, de poissons et de végétaux, et, à ce titre, une déclaration (formulaire PPQ 505) est obligatoire pour l'importation de certains végétaux et produits d'origine végétale. Le CBP incite les importateurs à utiliser la voie électronique, ce qui se fait aujourd'hui dans plus de 90% des cas. Lorsqu'elle est déposée sur support papier, le CBP ne transmet pas la déclaration au Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) du Département de l'agriculture (USDA); il la renvoie à l'importateur (ou à son agent) pour qu'il la fasse suivre. Le support papier demeure requis, entre autres, pour le certificat Kimberley (diamants provenant de zones de conflit) et le formulaire AFT 6 (armes à feu).

3.7. Selon le CBP, la dématérialisation des procédures a permis d'automatiser le traitement de 269 formulaires pour son propre usage et pour celui de ses 47 organismes publics partenaires, y compris les 22 organismes partenaires qui ont besoin de renseignements pour vérifier et dédouaner les marchandises à l'importation ou à l'exportation.⁵ Parmi ses nombreux avantages, l'ACE aurait permis d'accélérer le traitement des cautions (environ 68 fois plus rapide) et de réduire de 44% le délai d'attente des camions aux points d'entrée terrestres. Les économies résultant des investissements consentis par le CBP dans le domaine de l'automatisation et de la simplification des procédures (ACE compris) se seraient traduites par un abaissement du coût des importations de 1,42% en moyenne (soit de 6,5 milliards de dollars EU au total), pour l'exercice financier 2016.⁶

³ Ordonnance exécutive n° 13659 du 19 février 2014 sur la "rationalisation du processus d'exportation/d'importation pour les entreprises américaines".

⁴ La procédure d'ajustement permet à l'importateur d'actualiser les renseignements communiqués au CBP au moment de l'entrée. Le montant définitif des droits, redevances et taxes est arrêté au moment de la liquidation. Jusqu'au mois de février 2019, la fonctionnalité de l'ACE en matière de ristourne permet à l'utilisateur de se prévaloir soit de la législation en vigueur, soit d'une nouvelle procédure prescrite par la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales.

⁵ Avec le CBP, ces 22 partenaires ont signé un mémorandum d'accord qui leur ouvre l'accès à l'ACE et précise les renseignements qu'ils peuvent y trouver.

⁶ Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/newsroom/national-media-release/cbp-reaches-historic-milestone-final-core-trade-processing>. Pour le seul ACE, les économies sont difficiles à calculer en l'absence d'une base de comparaison fiable (environnement sans ACE).

Quant au coût du déploiement de l'ACE, les dépenses du CBP ont atteint un montant total de 3,81 milliards de dollars EU pour l'exercice 2017, et 890 millions de dollars EU supplémentaires seraient requis pour financer la maintenance et le perfectionnement du système jusqu'en 2026, soit durant la totalité de son cycle de vie prévu.⁷

3.8. La Cour des comptes des États-Unis (GAO) a remis un rapport sur l'ACE aux commissions du Congrès en mars 2018.⁸ À propos de l'organisation des travaux à prévoir concernant l'ACE, la GAO a noté une certaine divergence de vues entre le CBP et d'autres usagers du portail quant à la question de savoir si certaines fonctionnalités encore absentes pouvaient être considérées comme des capacités de base et si, faute d'une politique de partage des coûts, elles devraient être financées par le CBP. De plus, la Cour a constaté qu'il n'avait pas été établi d'ordre de priorités pour le futur développement de l'ACE. À la lumière du rapport, le CBP est convenu de coopérer avec le BIEC à un plan de partage des coûts applicable à la gestion, à la maintenance et au développement de l'ACE, y compris à un mécanisme de priorisation d'ensemble des améliorations à apporter au portail/guichet unique. L'élaboration d'une approche interinstitutionnelle de la gestion de cet ACE renforcé, recourant à un modèle de financement par répartition, devrait être achevée le 31 octobre 2018 au plus tard.

3.1.1.3 Autres mesures de facilitation des échanges

3.9. Le partenariat douanes-entreprises contre le terrorisme (C-TPAT) a été lancé en novembre 2001 sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP) fondé sur le volontariat et destiné à renforcer les chaînes d'approvisionnement internationales tout en améliorant la sécurité aux frontières. Le C-TPAT a été inscrit dans la législation par la Loi de 2006 sur la sécurité et la responsabilité portuaires. Il s'adresse à toute la communauté des acteurs du commerce transfrontières: importateurs et exportateurs des États-Unis, fabricants étrangers (du Mexique et du Canada), courtiers en douane et entreprises agréés de transport aérien, ferroviaire, routier ou maritime, intermédiaires agréés des transports, etc. En tant que telle, la demande d'adhésion est gratuite; elle peut être déposée en ligne à l'adresse "<https://cpat.cbp.dhs.gov/trade-web/registerUser.html>". Toutefois, le requérant accepte de protéger la chaîne d'approvisionnement, d'identifier les failles de sécurité potentielles, d'appliquer des mesures de sécurité spécifiques et d'observer les bonnes pratiques.

3.10. Sur la base du profil d'entreprise et du profil de sécurité, le CBP détermine la capacité de l'entreprise de satisfaire aux prescriptions minimales de sécurité dans le cadre du C-TPAT, et il organise une inspection sur site pour valider ses pratiques en matière de sécurité. Les entreprises jugées répondre aux critères lors de l'inspection sont classées dans la catégorie II et peuvent bénéficier de tous les avantages du programme. La catégorie III est réservée aux entreprises appliquant des mesures de sécurité supérieures aux prescriptions minimales du C-TPAT.

3.11. La participation au C-TPAT ne dispense pas du contrôle de sécurité des marchandises à la frontière. Toutefois, jugées présenter un risque faible, les entreprises des catégories II et III peuvent échapper aux inspections répétées; leurs marchandises sont inspectées bien moins souvent, et elles bénéficient d'un accès prioritaire et de procédures accélérées à la frontière. Les membres du C-TPAT peuvent être admis à participer aux projets pilotes des agences partenaires du CBP, comme, par exemple, le Programme de sécurisation des chaînes d'approvisionnement de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires.

3.12. Pour pouvoir participer au Programme FAST (commerce libre et sûr), qui s'applique au dédouanement des marchandises à faible risque entrant sur le territoire des États-Unis en provenance du Canada ou du Mexique, tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement (fabricants, transporteurs, chauffeurs et importateurs) doivent être inscrits au C-TPAT. À intervalles réguliers, le CBP vérifie et valide les mesures de sécurité prises le long de la chaîne d'approvisionnement par les participants étrangers au C-TPAT. Les chauffeurs de camions qui sont ressortissants des États-Unis, du Canada ou du Mexique peuvent s'inscrire au programme FAST et bénéficier des procédures simplifiées liées aux voies réservées "FAST" à 34 points de passage des

⁷ L'ACE a également un coût pour les milieux d'affaires (courtiers, importateurs et exportateurs), qui peuvent avoir à investir dans des logiciels compatibles.

⁸ GAO, *Customs and Border Protection, Automated Trade Data System Yields Benefits, but Interagency Management Approach is Needed*, GAO -18-271, mars 2018. Le rapport a été demandé en application de la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales.

frontières terrestres. Plus de 78 000 chauffeurs commerciaux participent ainsi à ce programme. La redevance due pour une participation de cinq ans au programme FAST est de 50 dollars EU ou de 50 dollars canadiens, et elle ne s'applique qu'aux chauffeurs.

3.13. Les importateurs qui sont membres du C-TPAT, qui résident aux États-Unis ou au Canada et qui exercent leur activité depuis deux ans au moins peuvent présenter un mémorandum d'accord pour s'inscrire au Programme d'auto-évaluation des importateurs (ISA). En signant le mémorandum d'accord et en remplissant le questionnaire ISA, ils s'engagent, entre autres, à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations douanières applicables; à instituer, documenter et mettre en œuvre des contrôles internes; à soumettre leurs systèmes internes à des tests réguliers fondés sur le risque et à y apporter les ajustements appropriés qui seraient nécessaires; et confirmer, une fois l'an, qu'ils continuent d'observer la totalité des prescriptions ISA. En retour, ils bénéficient d'une dispense de vérification complète, ont accès à une équipe spécialisée en matière douanière (directeur des comptes, auditeur et analyste commercial) et se voient accorder divers autres avantages, y compris un dédouanement accéléré des marchandises et une divulgation préalable améliorée. En 10 points d'entrée sur le territoire national, le CBP a créé des centres d'excellence et d'expertise, espaces douaniers uniques offrant un accès prioritaire aux entreprises participant au C-TPAT et à l'ISA.

3.14. C'est en 2012 que le CBP a commencé à mettre en place ses centres d'excellence et d'expertise à titre expérimental. À la fin de 2016, il a décidé de les pérenniser à compter du 19 janvier 2017.⁹ Les centres se spécialisent dans tout ce qui touche aux procédures douanières visant telle ou telle branche d'activité. La centralisation de la prise des décisions fait que, par exemple, le bureau de Los Angeles traite des importations et des exportations de l'industrie de l'électronique, tandis que le bureau de Miami s'occupe du secteur agricole. En général, les importateurs sont rattachés à un centre ou à un autre en fonction de la classification prédominante (au niveau à quatre chiffres du SH) des types de marchandises qu'ils achètent à l'étranger.

3.15. La participation au C-TPAT des États-Unis entraîne par ailleurs la reconnaissance de la qualité d'opérateur de confiance de la part des administrations douanières étrangères qui ont signé un accord de reconnaissance mutuel (ARM) avec le pays. Conformément au Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et faciliter le commerce international mis en place par l'Organisation mondiale des douanes, le CBP maintient des arrangements de sécurité avec onze autres administrations douanières. Le dernier ARM de ce type a été signé avec la République dominicaine le 7 décembre 2015. Des plans de travail conjoints en vue de cette reconnaissance ont été signés avec la Chine, le Pérou, l'Uruguay, le Brésil, l'Inde et l'Australie. En juillet 2018, le nombre total d'opérateurs au titre du C-TPAT atteignait 11 549 – dont 4 112 importateurs, 352 exportateurs et 1 695 fabricants étrangers.¹⁰

3.16. Sur demande, le CBP rend des décisions anticipées contraignantes sur le traitement qu'il prévoit d'accorder à une opération d'importation ou de transport envisagée. Ces décisions ne peuvent pas porter sur des questions hypothétiques ni sur des questions faisant l'objet d'une procédure en cours. Le numéro de contrôle de la décision anticipée doit être indiqué (ou une copie de la décision doit être fournie) lors du dépôt du dossier d'admission au moment de l'importation. Les demandes de décision anticipée doivent être soumises par écrit lorsqu'il est question d'une évaluation en douane ou d'un transporteur; lorsqu'elles concernent une classification tarifaire, un certain marquage, un pays d'origine, l'ALENA, l'AGOA et d'autres programmes de commerce, les demandes doivent être présentées par voie électronique à la Division des spécialistes nationaux des marchandises (NCS) du Bureau des règlements et des décisions (New York). La NCS accuse réception des demandes dûment remplies dans les 24 heures ouvrées et s'efforce généralement de rendre ses décisions par voie électronique dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la demande. Pour les demandes qui doivent être soumises au siège, la décision est communiquée par courrier, normalement dans les 90 jours suivant la réception. Le CBP a rendu plus de 4 500 décisions anticipées en 2017. Le registre des décisions anticipées et autres décisions contraignantes du CBP est accessible via le Système de recherche en ligne sur les décisions douanières (CROSS), à l'adresse (<http://rulings.cbp.gov/>).¹¹ Les décisions paraissent également, chaque semaine, dans le Customs Bulletin and Decisions ("<http://www.cbp.gov/trade/rulings/>

⁹ 81 FR 92978.

¹⁰ Seuls les fabricants établis au Canada ou au Mexique peuvent participer au C-TPAT.

¹¹ Le CROSS recense quelque 200 000 décisions.

[bulletin-decisions](#)") ou, dans certains cas, sont publiées par le biais un d'avis pertinent du *Federal Register*.

3.17. Pour les marchandises qui arrivent aux États-Unis par bateau, certains renseignements doivent être communiqués au préalable par la voie électronique dans la déclaration de sécurité de l'importateur (ISF), selon ce que l'on appelle communément la "règle 10+2".¹² La prescription vise les marchandises à destination du territoire douanier des États-Unis ou d'une zone franche établie dans le pays. Des renseignements concernant le vendeur et l'acheteur, ainsi que le numéro de l'importateur enregistré (ou celui du requérant s'il opère dans une zone franche) et le numéro du destinataire doivent être communiqués dans les 24 heures qui précèdent le chargement des marchandises à bord du navire dans le port étranger. Des renseignements relatifs au fabricant (ou au fournisseur), au pays d'origine, aux positions tarifaires du SH et au réceptionnaire doivent également être communiqués avant le départ, et l'ISF peut être actualisée à l'aide de données précises sur ces éléments dans les 24 heures qui précèdent l'arrivée des marchandises aux États-Unis. En outre, des informations concernant le lieu d'emportage des conteneurs et l'entreprise de regroupage doivent aussi être fournies dans le même délai. Ces prescriptions ont pour objet de permettre au CBP de repérer à l'avance les marchandises à haut risque faisant souvent l'objet d'une contrebande ou présentant un risque sur le plan de la sûreté ou de la sécurité.

3.18. Environ 80% des marchandises transportées par voie maritime à destination des États-Unis sont présélectionnées dans les ports étrangers dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité des conteneurs (CSI). Lancée en 2002, et autorisée en vertu de la Loi de 2006 sur la sécurité portuaire (P.L. 109-347), elle est opérationnelle dans 61 ports à travers le monde. Toutes les marchandises conteneurisées identifiées comme présentant un risque élevé sont inspectées manuellement à l'aide de dispositifs d'imagerie non intrusive et de radiodétection à grande échelle. Conformément à la section 232 de la Loi, l'Initiative pour la sécurité du transport des marchandises (SFI) a été lancée pour tester la faisabilité d'un scannage de la totalité des marchandises à destination des États-Unis dans certains ports. Toutefois, à l'exception de Qasim (Pakistan), tous les ports pilotes ont repris leur activité de ciblage des marchandises à haut risque à la suite d'une évaluation des coûts par rapport aux avantages potentiels et eu égard à diverses autres considérations.

3.1.1.4 Zones franches

3.19. Des zones franches ont été créées dans chacun des États, bien que certaines puissent ne pas connaître d'activité à un moment donné. Les zones franches sont implantées dans l'enceinte ou à proximité de points d'entrée aux États-Unis, dans des parcs industriels ou sur des sites d'entreposage de terminaux. Toutefois, des zones secondaires (ou "sites liés à un usager unique") peuvent être établies dans tout autre endroit désigné, y compris à l'intérieur des installations privées d'un usager. Les marchandises peuvent y être admises à des fins de transformation, d'entreposage ou d'exposition. En 2016, 195 des 263 zones approuvées ont été en activité, et les 3 300 entreprises qui ont utilisé ces installations y ont fait travailler plus de 420 000 personnes.¹³

3.20. Les zones franches sont proposées, parrainées et gérées par des organismes régionaux ou locaux. La décision d'établir ou de modifier une zone franche est toutefois prise au niveau fédéral par le Conseil des zones franches conformément à la Loi sur les zones franches (19 USC 81a à 81u) du 18 juin 1934. Le site proposé doit être approuvé par le CBP préalablement à la décision du Conseil, et les activités menées dans la zone restent sous l'étroite supervision du premier. Juridiquement parlant, les zones franches ne sont pas situées sur le territoire douanier des États-Unis. Ainsi, pour ce qui est des marchandises étrangères, il n'y a pas de dépôt de déclaration en douane, aucun droit de douane n'est perçu et les droits d'accise et autres taxes peuvent être reportés. Les marchandises d'origine nationale qui entrent dans une zone franche sont considérées comme ayant été exportées, et peuvent ouvrir droit à une réduction ou à une ristourne de droits. S'agissant des marchandises étrangères subissant une opération de transformation avant d'entrer sur le territoire douanier des États-Unis, les propriétaires peuvent choisir de payer les droits d'importation sur le produit final ou sur les matières premières étrangères. En dehors des considérations douanières, les zones franches font géographiquement partie des États-Unis, et sont soumises aux lois fédérales et locales. Les activités exercées dans les zones franches sont régies par des réglementations édictées par le Conseil et le CBP (15 CFR partie 400 et 19 CFR partie 146).

¹² La prescription ne s'applique pas aux marchandises qui utilisent un autre mode de transport.

¹³ Conseil des zones franches (2017), *78th Annual Report to the Congress of the United States*, novembre. Adresse consultée: <https://enforcement.trade.gov/ftzpage/annualreport/ar-2016.pdf>.

Depuis janvier 2009, les zones polyvalentes en expansion peuvent décider de se réorganiser au titre du Cadre de gestion alternatif des sites (ASF), qui assure un lien plus souple entre l'espace franc désigné et l'espace activé avec le CBP.

3.21. Le commerce de détail est prohibé dans les zones franches, et les activités de fabrication ou de transformation doivent y être expressément autorisées par le Conseil. En règle générale, l'activité de transformation combine d'importants volumes de marchandises ayant le statut de marchandises d'origine nationale avec des intrants étrangers. En 2016, la valeur des premières représentait 63% de la valeur totale des marchandises admises dans les zones (610 milliards de dollars EU), et le rapport était sensiblement plus élevé pour la production (72%) que pour l'entreposage et la distribution (48%).¹⁴ Le pétrole raffiné, les pièces pour véhicules automobiles, et les produits électroniques et pharmaceutiques constituent le gros de la production des zones franches. À l'aune de la valeur des marchandises qui y entrent, les zones franches les plus importantes sont celles situées au Texas, en Louisiane et en Californie. Les exportations directes nettes en provenance de ces zones se chiffraient à 75,7 milliards de dollars EU en 2016, soit près de 25 milliards de dollars EU de moins qu'en 2014, année exceptionnelle pour les exportations.¹⁵ La baisse des cours du pétrole, qui se répercute aussi sur la valeur des produits de raffinage, est la cause majeure de ce recul.

3.1.1.5 Entrepôts sous douane

3.22. Les États-Unis comptent quelque 1 500 entrepôts sous douane. Comme précisé dans la loi (19 USC 1555), un entrepôt sous douane peut être un bâtiment ou tout autre endroit sécurisé dans lequel les marchandises importées sont stockées, manipulées ou soumises à des opérations de fabrication en franchise de droits d'importation; mais elles font l'objet, dès leur admission, d'un cautionnement qui couvre l'obligation douanière.¹⁶ Les droits d'importation ne sont perçus que lorsque les marchandises sont retirées pour être consommées aux États-Unis, ce qui doit se faire dans les cinq ans suivant la date d'importation, sauf si le délai est prorogé sur demande. Autrement, les marchandises peuvent être exportées, servir à l'avitaillement de navires ou d'aéronefs, ou être détruites sous le contrôle du CBP.

3.23. Les demandes d'implantation d'un entrepôt sous douane sont adressées au directeur de port local agissant au nom du CBP. Elles doivent indiquer la nature générale des marchandises devant y être détenues et comporter une estimation du montant maximal des droits et taxes dus sur ces marchandises à tout moment. Le CBP ne perçoit pas de redevance au titre de la demande ou de la supervision; mais l'entreposeur est chargé d'assurer la garde des marchandises stockées, et les installations doivent pouvoir être inspectées à tout moment par le CBP. Les marchandises importées et celles destinées à l'exportation peuvent être stockées en même temps dans un entrepôt sous douane, à condition d'être séparées physiquement, conformément aux mesures de sécurité approuvées par le directeur de port.

3.1.1.6 Évaluation en douane

3.24. Le Titre II de la Loi sur les accords commerciaux de 1979 (45 FR 45135) soumet les marchandises importées aux États-Unis à un régime d'évaluation unique, qui prévoit que la méthode principale et privilégiée d'évaluation en douane est celle de la valeur transactionnelle. La hiérarchie entre les autres méthodes d'évaluation reprend l'ordre défini dans l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC. L'évaluation en douane exclut les frais de transport et les prix au débarquement.

3.25. La Loi sur les accords commerciaux de 1979 a mis en œuvre l'accord sur l'évaluation en douane négocié dans le cadre du Cycle de Tokyo. En 1996, les États-Unis ont fait savoir à l'OMC que la législation qu'ils avaient notifiée au GATT n'avait pas été modifiée et restait donc valable dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane.¹⁷ La réglementation relative à l'évaluation en douane n'a pas été modifiée pendant la période considérée.

¹⁴ Les marchandises ayant le statut de marchandises d'origine nationale peuvent inclure des biens d'origine étrangère importés sur le territoire douanier des États-Unis (contre paiement de droits) avant d'être admises dans une zone franche.

¹⁵ Les chiffres des exportations ne reposent que sur les intrants matériels et ne prennent pas en compte la valeur ajoutée dans les zones franches.

¹⁶ L'activité des entrepôts sous douane relève de la Réglementation 19 CFR partie 19.

¹⁷ Document de l'OMC G/VAL/N/1/USA/1 du 1^{er} avril 1996.

3.1.1.7 Prescriptions de marquage

3.26. Conformément à des lois et réglementations adoptées de longue date, les États-Unis exigent que tout article d'origine étrangère indique de façon lisible le nom anglais du pays d'origine à l'intention de l'acheteur final aux États-Unis.¹⁸ Cette règle se distingue de celles permettant de déterminer l'admissibilité des marchandises à des fins douanières. Des prescriptions d'étiquetage additionnelles visent certains produits – tels que les vêtements (composition du tissu et instructions de lavage), le tabac (mise en garde du Directeur général de la santé), les produits alimentaires et pharmaceutiques, et les véhicules automobiles.

3.1.2 Règles d'origine

3.1.2.1 Règles d'origine non préférentielles

3.27. Les règles d'origine non préférentielles des États-Unis distinguent les marchandises "entièrement obtenues", c'est-à-dire entièrement cultivées, récoltées, produites ou fabriquées dans un pays particulier, et les marchandises qui ont subi une "transformation substantielle", c'est-à-dire un changement de nom, de caractère ou d'utilisation, dans le pays d'origine. Le critère de la transformation substantielle est appliqué au cas par cas. Pour certaines transactions, le CBP peut aussi utiliser la valeur ajoutée ou la modification de la nature ou du caractère essentiel du produit pour déterminer son pays d'origine. Les États-Unis ont notifié leurs règles d'origine non préférentielles à l'OMC en 1995 et les décisions administratives de leur service des douanes en 1996.¹⁹

3.1.2.2 Règles d'origine préférentielles

3.28. Chaque ALE signé par les États-Unis contient son propre ensemble de critères d'origine. La diversité des méthodes appliquées reflète le résultat des négociations, y compris les préférences des différents secteurs – notamment celui des textiles – pour certaines méthodes. Bien que l'ALENA et d'autres ALE conclus par les États-Unis aient incorporé la méthode du changement de classification tarifaire ("changement tarifaire") pour déterminer l'admissibilité au bénéfice des ALE, ils emploient aussi d'autres méthodes, dont celles fondées sur la teneur en éléments locaux/régionaux ou sur des critères techniques, en plus du critère des "marchandises entièrement obtenues", pour déterminer l'origine. Les importateurs demandant un traitement tarifaire préférentiel doivent certifier l'origine des marchandises visées, et à la demande du BCP, produire un certificat d'origine ou un autre justificatif. L'ALENA prévoit un modèle spécifique pour les certificats d'origine, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres ALE ou accords préférentiels.

3.29. Les États-Unis ont notifié leurs règles d'origine préférentielles à l'OMC en 1995, puis de nouveau en 2013.²⁰ Ces règles peuvent occasionnellement faire l'objet de modifications mineures.

3.1.3 Droits de douane

3.30. Le tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS) est publié et géré par la Commission du commerce international des États-Unis (USITC). Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte des modifications de taux de droits appliqués et de règles d'origine préférentielles, et d'autres dispositions. Les marchandises sont classées selon la nomenclature du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dans les chapitres 1 à 97, les chapitres 98 et 99 ayant été ajoutés pour préciser le traitement tarifaire spécial accordé (avec ou sans limite quantitative) à certaines marchandises (comme les importations effectuées par des institutions sans but lucratif), les engagements pris au titre des ALE et de l'AGOA, et les remises temporaires de droits. Pour

¹⁸ Les principales dispositions en matière de marquage sont énoncées à la section 304 de la Loi tarifaire de 1930 (19 USC 1304) (2018).

¹⁹ Documents de l'OMC G/RO/N/1 du 9 mai 1995, G/RO/N/1/Add.1 du 22 juin 1995, G/RO/N/6 du 19 décembre 1995 et G/RO/N/12 du 1^{er} octobre 1996.

²⁰ Documents de l'OMC G/RO/N/1/Add.1 du 22 juin 1995 et G/RO/N/88 du 18 janvier 2013. La notification de 2013 concernait les règles énoncées dans les ALE avec le Chili, Singapour, l'Australie, le Maroc, Bahreïn, l'Amérique centrale-République dominicaine, Oman et la République de Corée, ainsi que dans les accords de promotion des échanges commerciaux avec le Pérou, la Colombie et le Panama.

demander un traitement spécial, les importateurs doivent indiquer la ligne tarifaire visée (chapitres 1 à 97) ainsi que le numéro fonctionnel pertinent (chapitres 98 et 99).

3.31. Le 1^{er} janvier 2017, les États-Unis ont donné effet à l'édition 2017 de la nomenclature établie par la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. La nomenclature ainsi révisée était conforme à la Recommandation de l'OMD du 27 juin 2014. Quant aux corrections et amendements complémentaires du chapitre 44 du SH visés par la Recommandation de l'OMD du 11 juin 2015, les États-Unis ont obtenu une dérogation de l'OMC leur donnant jusqu'au 31 décembre 2017 pour les mettre en œuvre.²¹ Ceux-ci l'ont été par la Proclamation présidentielle 9771 du 30 juillet 2018, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018.²²

3.32. La Liste XX reproduit les engagements tarifaires pris par les États-Unis dans le cadre de l'OMC. Effectués en 2016, les dernières modifications de la Liste consacrent l'adhésion formelle des États-Unis à la Déclaration sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information.²³ Les États-Unis bénéficient encore d'une dérogation pour la mise en application des modifications du SH2012.²⁴ Plusieurs modifications apportées au HTSUS au fil des années n'ont pas été notifiées à l'OMC en tant que modifications de la Liste XX; il s'agit notamment des changements apportés à des notes de chapitre, de la renégociation au titre de l'article XXVIII (tabac) et des troisième et quatrième révisions de la liste des produits pharmaceutiques visés.

3.33. Dans la Liste XX, les États-Unis ont consolidé tous leurs droits (sauf pour deux lignes tarifaires) et l'ensemble des "autres droits et impositions" au sens de l'article II:1 b) du GATT. Laissées non consolidées pour des raisons de sécurité nationale, ces deux lignes tarifaires concernent le pétrole brut (SH 2709.00.10 et 2709.00.20).²⁵ À l'exception de sept lignes tarifaires, les autres droits et impositions sont tous consolidés à un taux nul.

3.1.3.1 Taux appliqués

3.34. L'actuel HTSUS, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, compte 10 878 lignes tarifaires au niveau à 8 chiffres. Les trois colonnes du tarif opèrent une distinction entre les importations qui sont assujetties: i) soit au taux général (traitement NPF); ii) soit à un taux "spécial" (traitement préférentiel) découlant d'accords et d'arrangements unilatéraux ou réciproques²⁶; iii) soit à un autre taux (plus élevé).²⁷ La plupart des droits NPF sont des droits *ad valorem*, mais des droits spécifiques et des droits composites visent environ 11% des lignes tarifaires (produits agricoles, poisson, combustibles, textiles et chaussures, principalement). Les taux NPF sont généralement identiques aux taux consolidés correspondants et n'ont pratiquement pas changé depuis dix ans ou plus.

3.35. Le régime NPF se caractérise généralement par des taux de droits stables, le plus souvent faibles sinon nuls. De 4,8% dans l'ensemble, la moyenne simple des droits n'évolue pratiquement pas d'une année sur l'autre (tableau 3.1).²⁸ La franchise de droits est accordée à 37,5% de l'ensemble des lignes tarifaires, et parmi les autres, 30,4% sont frappées d'un droit de 5% ou moins (graphique 3.1).²⁹ Les droits les plus élevés (supérieurs à 100% *ad valorem* ou EAV estimé) frappent certains produits agricoles – et singulièrement les produits laitiers, les arachides et le tabac. En dehors des produits agricoles, les taux appliqués supérieurs à la moyenne visent surtout les textiles,

²¹ Décision du Conseil général de l'OMC du 7 décembre 2016 (document WT/L/999 du 12 décembre 2016).

²² 83 FR 37993.

²³ Document de l'OMC G/MA/TAR/RS/440/Rev.1 du 10 août 2016 et son addendum 1 du 11 novembre 2016. Les modifications ont été certifiées dans le document WT/Let/1213 du 29 novembre 2016.

²⁴ Document de l'OMC WT/L/969 du 2 décembre 2015.

²⁵ Les taux appliqués actuellement sont de 5,25 cents et de 10,5 cents par baril, respectivement.

²⁶ Les partenaires commerciaux préférentiels sont indiqués dans chaque cas.

²⁷ Cuba et la République démocratique populaire de Corée sont les seuls pays à entrer dans cette dernière catégorie.

²⁸ Les fluctuations annuelles, par exemple la hausse modérée des droits observée pour les produits agricoles, s'expliquent par une évolution du prix des importations. Si on laisse inchangés les taux de droits spécifiques et composites, une baisse du prix des importations augmente leurs équivalents *ad valorem* estimatifs.

²⁹ La forte incidence du taux NPF nul traduit l'étroite implication des États-Unis dans les initiatives et les accords de l'OMC tels que l'ATI, l'Accord sur le commerce des aéronefs civils et les négociations "zéro pour zéro" du Cycle d'Uruguay.

les vêtements et les chaussures (tableaux 3.1 et A3. 1). Dans son ensemble, le régime tarifaire des États-Unis présente une progressivité des droits faible, voire inexistante.

Tableau 3.1 Structure du tarif douanier pour certaines années^a

(%)

		2009	2012	2014	2016 ^b	2018 ^c
1.	Nombre total de lignes tarifaires	10 253	10 511	10 514	10 516	10 878
2.	Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	10,7	10,9	10,9	10,9	10,6
3.	Droits non <i>ad valorem</i> sans EAV (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.	Lignes soumises à des contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
5.	Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	36,3	37,0	36,8	36,8	37,5
6.	Moyenne des taux de droits applicables aux lignes passibles de droits (%)	7,6	7,5	7,6	7,6	7,8
7.	Moyenne simple des droits (%)	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8
8.	Produits agricoles (définition OMC)	8,9	8,5	9,0	9,1	9,4
9.	Produits non agricoles (définition OMC) (pétrole inclus)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
10.	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche (CITI 1)	5,7	5,6	6,7	6,5	5,8
11.	Industries extractives (CITI 2)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
12.	Secteur manufacturier (CITI 3)	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8
13.	1 ^{er} stade de transformation	3,7	3,7	4,3	4,3	3,9
14.	Produits semi-finis	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2
15.	Produits finis	5,3	5,2	5,3	5,3	5,4
16.	"Crêtes" tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^d	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
17.	"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^e	5,3	5,0	5,1	5,1	5,1
18.	Écart type global	11,8	11,9	13,7	14,0	13,6
19.	Taux appliqués supérieurs à 0% mais inférieurs ou égaux à 2% (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	7,2	7,7	7,8	7,8	7,7
20.	Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes tarifaires) ^f	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

a Les droits sont indiqués au niveau à 8 chiffres. Les moyennes ne tiennent pas compte des taux contingentaires et des lignes soumises à contingent. Les calculs comprennent les équivalents *ad valorem* (EAV) des droits non *ad valorem* qui ont été calculés par les autorités à l'aide des prix à l'importation.

b Janvier 2016.

c Février 2018.

d Les "crêtes" tarifaires nationales correspondent aux droits supérieurs au triple de la moyenne globale des taux appliqués.

e Les "crêtes" tarifaires internationales correspondent aux droits supérieurs à 15%.

f Deux lignes correspondant au pétrole brut ne sont pas consolidées.

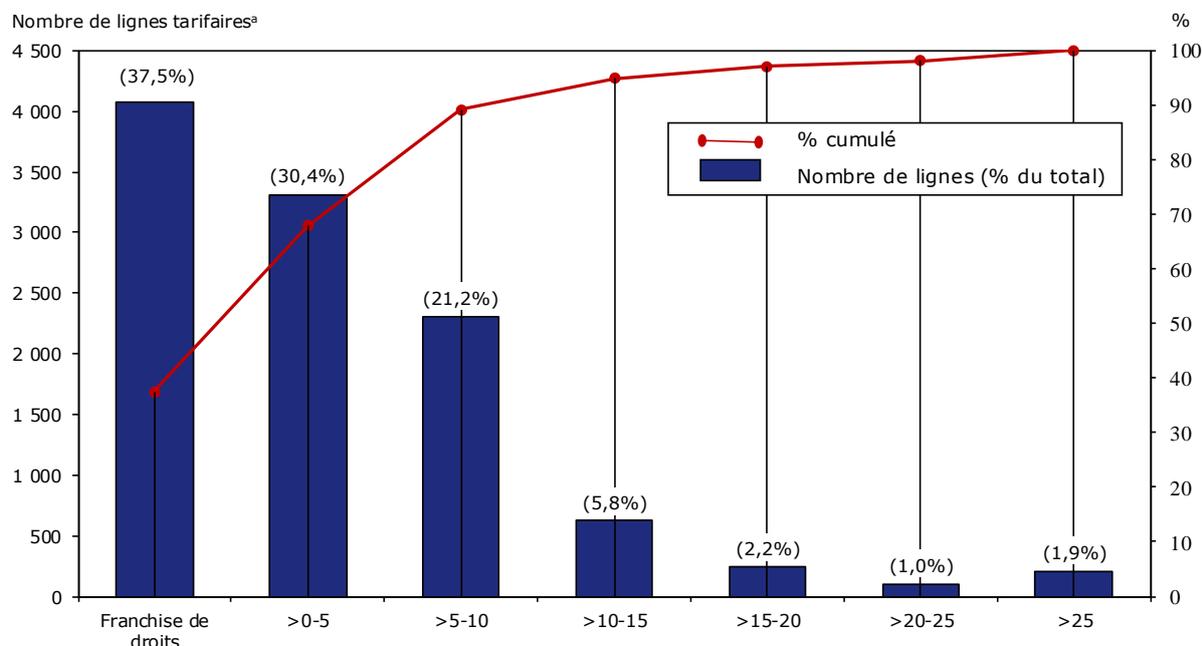
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et des notifications.

3.36. Les États-Unis n'accordent plus de suspensions temporaires de droits depuis plusieurs années, car la législation qui les autorisait pour des centaines de produits d'intérêt pour les entreprises manufacturières du pays est arrivée à expiration à la fin de 2012.³⁰ La Loi de 2016 sur la compétitivité du secteur manufacturier des États-Unis (HR 4923) a institué une nouvelle procédure d'examen des suspensions et réductions temporaires de droits. Les demandes sont déposées auprès de l'USITC, qui les examine et organise une consultation publique. Parmi les principaux critères à prendre en compte, l'USITC doit s'assurer: i) que la demande est applicable par le CBP; ii) que la perte de recettes liée à la demande ne dépasse 500 000 dollars; et iii) qu'il existe une production intérieure et que la demande n'a pas soulevé d'objection de la part d'un fournisseur ou d'une autre partie. Après avoir examiné plus de 2 500 demandes déposées entre le 15 octobre et le 12 décembre 2016, l'USITC a établi un rapport préliminaire en juin 2017 et un rapport final destiné

³⁰ Deux lignes ont bénéficié de la suspension des droits jusqu'à la fin de 2014.

au Congrès en août 2017.³¹ L'USITC a recommandé que des suspensions soient accordées pour plus de 1 600 produits, principalement des produits chimiques. La Chambre des représentants a approuvé le projet de loi douanière de 2018 (HR 4318) en janvier 2018. Le projet a été approuvé par le Sénat, avec l'amendement 3664, en juillet 2018. Au terme de la procédure de conciliation, le texte de loi a été soumis au Président, qui l'a signé le 13 septembre 2018. Les suspensions de droits sont en vigueur jusqu'à la fin de 2020.

Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2018



a. Le nombre total de lignes est de 10 878.

Source : Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.3.2 Contingents tarifaires

3.37. Les 54 contingents tarifaires appliqués par les États-Unis couvrent approximativement 1,9% des lignes tarifaires du HTSUS (tableau 3.1). Parmi ceux-là, 19 concernent le secteur laitier (lait en poudre, beurre, huile butyrique, crème, fromage, crème glacée, etc.) et 6 le coton. Les autres produits assujettis sont, entre autres, la viande de bœuf, les arachides et le beurre d'arachides, le sucre, le chocolat, le cacao, les olives, les mandarines (satsumas), les aliments pour animaux et le tabac. Les taux d'utilisation dépendent des conditions du marché et peuvent donc varier considérablement d'un contingent à l'autre et dans le temps. La plupart des contingents affichant un faible taux d'utilisation sont généralement attribués suivant l'ordre de présentation des demandes.³²

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.1.4.1 Redevances pour les opérations douanières

3.38. La principale redevance pour les opérations douanières est la redevance pour les formalités de traitement des marchandises (MPF), égale à 0,34674% de la valeur en douane (non compris les droits de douane et les frais de transport ou d'assurance) des importations commerciales officiellement déclarées.³³ Bien qu'elle s'applique *ad valorem* et que son taux n'ait pas été modifié durant la période à l'examen, ses montants minimal et maximal ont été portés à 25,67 dollars EU et 497,99 dollars EU, respectivement, au 1^{er} janvier 2018. Les importations informelles (par exemple

³¹ Le rapport final est disponible à l'adresse suivante : https://www.usitc.gov/documents/mtbps/pub4712_introduction.pdf.

³² Les méthodes d'attribution des contingents sont décrites dans le document de l'OMC G/AG/N/USA/2/Add.3 du 5 octobre 2001.

³³ Une surtaxe de 3,08 dollars EU est prélevée en cas de traitement manuel des déclarations.

les envois personnels et les envois commerciaux d'une valeur inférieure à 2 500 dollars EU) ne sont pas assujettis au taux *ad valorem*; des taux uniformes sont appliqués selon que les formalités à l'entrée: i) sont entièrement automatisées (2,05 dollars EU); ii) se font manuellement, sans l'intervention du personnel du CBP (6,16 dollars EU); ou iii) nécessitent l'intervention du personnel du CBP (9,24 dollars EU). La MPF n'est pas perçue sur les envois exprès et postaux – dans le cas, par exemple, des mandats en ligne en provenance de l'étranger, inférieurs au seuil *de minimis* de 800 dollars EU.³⁴ À la place, une redevance plafonnée à 1,03 dollar EU (minimum de 0,36 dollar EU) est due pour chaque connaissance ou lettre de transport. Certains des programmes commerciaux préférentiels des États-Unis et nombre d'ALE signé par le pays contiennent des dispositions qui exemptent ces importations de la MPF.³⁵

3.39. La Loi de finances générale harmonisée de 1985 (P.L.99-272) (Loi COBRA) avait institué un certain nombre de redevances pour les opérations douanières, y compris pour les services d'administration et d'inspection. La Loi de 2015 sur la rénovation des transports terrestres de l'Amérique (P.L.114-94) (Loi FAST) devait ensuite modifier la Loi COBRA en précisant que les redevances pour les opérations douanières devaient être ajustées périodiquement pour tenir compte de l'inflation, 2014 étant pris comme base. En conséquence, le CBP a décidé que ces redevances seraient augmentées de 2,677% pour l'exercice financier 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2018. Des redevances sont perçues au titre de la Loi COBRA pour des services tels que la délivrance des permis annuels de courtier en douane, le traitement d'envois postaux passibles de droits et l'accomplissement des formalités relatives aux bateaux privés, aux camions commerciaux et aux voyageurs et marchandises arrivant par voie aérienne, maritime ou ferroviaire. Ces redevances varient selon le mode d'arrivée et leur paiement peut être requis à chaque passage ou contrôlé annuellement au moyen de vignettes ou de transpondeurs (tableau 3.2).³⁶

Tableau 3.2 Redevances au titre de la Loi COBRA applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Redevance	Référence	Taux de la redevance/vignette annuelle/plafond/redevance d'utilisation	Note
Navires de commerce	19 CFR 24.22 b)1)	448,70\$EU/6 114,46\$EU (plafond)	
Véhicules commerciaux	19 CFR 24.22 c)	5,65\$EU/102,68\$EU (plafond annuel)	
Wagons de transport ferroviaire	19 CFR 24.22 d)	8,47\$EU/102,68\$EU (paiement anticipé)	
Aéronefs/bateaux privés	19 CFR 24.22 e)	28,24\$EU (vignette annuelle)	
Voyageurs transportés par voie aérienne/maritime	19 CFR 24.22 g)	5,65\$EU (par arrivée)	Exemption pour le Canada, le Mexique et les territoires, possessions ou îles adjacentes des États-Unis
Voyageurs transportés par navires de croisière et transbordeurs en provenance du Canada, du Mexique et des territoires, possessions ou îles adjacentes des États-Unis	19 CFR 24.22 g) ii)	1,98\$EU (par arrivée)	
Envois postaux passibles de droits	19 CFR 24.22 f)	5,65\$EU (par envoi passible de droits)	

³⁴ Ce seuil n'était que de 200 dollars EU en mars 2016.

³⁵ Le CBP donne un aperçu officieux des accords et arrangements qui accordent ou non cette exemption. Adresse consultée: "<https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2017-Nov/B%20MPF%20Table%2C%2011%20724%20717.pdf>".

³⁶ Les vignettes sont des autocollants apposés sur les aéronefs ou bateaux privés d'une longueur supérieure à 30 pieds (9,15 mètres), qui attestent que la redevance d'utilisation annuelle a été payée. Fixés sur le pare-brise à l'intérieur des véhicules, les transpondeurs contiennent une puce d'identification par audiofréquence qui transmet des renseignements concernant le véhicule et sa situation au regard de la redevance. La durée de vie des transpondeurs peut atteindre dix ans et les données qu'ils contiennent sont mises à jour dès que la redevance d'utilisation est payée. Si la redevance annuelle n'a pas été acquittée, le transpondeur continue de fonctionner et une redevance est perçue à chaque passage.

Redevance	Référence	Taux de la redevance/vignette annuelle/plafond/redevance d'utilisation	Note
Permis de courtier en douane	19 CFR 24.22 c)	141,70\$EU (redevance annuelle)	
Péniches/vraquiers en provenance du Canada et du Mexique	19 CFR 24.22 b) 2) i)	112,95\$EU/1 540,17\$EU (plafond)	

Source: OMC (2016), renseignements mis à jour sur la base des avis pertinents parus au *Federal Register* (82 FR 50659).

3.40. La Loi de 1986 sur la mise en valeur des ressources en eau (P.L.99-662) a mis en place une redevance par le biais de laquelle les importateurs, exportateurs et passagers devaient contribuer à l'entretien des points d'entrée et des ports des États-Unis. Cette redevance a cessé d'être prélevée sur les exportations en 1998 après que la Cour suprême eut jugé que cette imposition était contraire à la Constitution. Actuellement, perçue par le CBP sur les chargements et déchargements de marchandises transportées par des navires de commerce ainsi que sur les billets de navire de croisière, elle équivaut à 0,125% de la valeur des marchandises transportées par voie maritime ou fluviale à des fins commerciales (importations et marchandises destinées aux zones franches) et du fret intérieur transporté d'un point d'entrée à un autre, et à 0,125% du prix des billets de navire de croisière. Les recettes sont versées au Fonds pour l'entretien des ports (HMTF), sur lequel le Congrès prélève les crédits affectés à l'entretien des ports et aux travaux d'amélioration exécutés par le Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis. Au fil des années, quelque 9 milliards de dollars EU se sont accumulés dans le Fonds, mais les prélèvements sont voués à s'accroître du fait que la Loi de 2014 sur la réforme et la mise en valeur des ressources en eau (P.L.113-121) a fixé, pour une période de dix ans, le pourcentage minimal des ressources totales du Fonds à verser au budget du Secrétaire de l'armée. Calculé en fonction des recettes de l'année précédente, ce pourcentage minimal doit croître chaque année jusqu'à atteindre 100% en 2025.³⁷

3.41. Le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS), qui relève du Département de l'agriculture (USDA), perçoit des redevances pour la quarantaine et l'inspection des produits agricoles (AQI) qu'il partage avec le CBP selon des modalités convenues. Le régime de ces redevances a été modifié à la fin de 2015, à la suite d'un rapport de la GAO de 2013, afin de mieux aligner les recettes sur le coût des programmes.³⁸ Il en est résulté une baisse sensible des redevances perçues pour certains services (transport ferroviaire de marchandises et transport aérien international de voyageurs) et une hausse notable de celles applicables au dédouanement des aéronefs, aux navires marchands et au transport routier. Une nouvelle redevance pour le traitement des parasites justiciables de quarantaine prescrit par l'APHIS est introduite progressivement sur une période de cinq ans: d'un montant de 142 dollars EU en 2018, elle doit être portée à 237 dollars EU à partir du 28 décembre 2019.³⁹ Des redevances sont également perçues pour les services vétérinaires et les services de laboratoire (tableau 3.3).

Tableau 3.3 Redevances dans le domaine agricole applicables à compter du 28 décembre 2015

Redevance	Texte juridique de référence	Motif	Montant de la redevance
AQI pour le dédouanement des aéronefs	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	225,00 \$EU/arrivée
AQI pour les navires de commerce (transport de marchandises)	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	825,00 \$EU/arrivée

³⁷ Ainsi, les crédits alloués au Secrétaire par prélèvement sur le Fonds pour l'exercice financier 2018 correspondent à 74% du produit total de la taxe d'entretien des ports pour l'exercice 2017.

³⁸ La Circulaire A-25 de l'OMB prescrit que les redevances d'utilisation doivent couvrir la totalité des coûts supportés par le gouvernement fédéral. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/Circular-025.pdf>.

³⁹ La redevance ne couvre que le coût des inspections de l'APHIS; celui des traitements requis est facturé séparément.

Redevance	Texte juridique de référence	Motif	Montant de la redevance
AQI pour les camions commerciaux	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	7,55 \$EU/arrivée
AQI pour les camions commerciaux équipés d'un transpondeur (paiement annuel)	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	301,67 \$EU
AQI pour les navires de croisière (transport de voyageurs)	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	1,75 \$EU/arrivée
AQI pour le transport aérien international de voyageurs	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	3,96 \$EU/arrivée
AQI pour les wagons chargés	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	2,00 \$EU/arrivée
AQI pour les traitements	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation; et mémorandum d'accord	Services de quarantaine et d'inspection des produits agricoles	1 ^{ère} année: 47,00 \$EU
Prélèvement sur les importations d'avocats	7 CFR 1219.54	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les avocats	0,025 \$EU/lb
Prélèvement sur les importations de viande de bœuf	7 CFR, partie 1260	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne la viande de bœuf	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de myrtilles	7 CFR 1218.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les myrtilles	0,01984 \$EU/kg
Prélèvement sur les importations d'arbres de Noël	7 CFR 1214.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les arbres de Noël	0,15 \$EU/arbre de Noël
Prélèvement sur les importations de coton	Loi de 1989 sur les activités de recherche et de promotion en ce qui concerne le coton 7 CFR 1205	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne le coton	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de produits laitiers	7 CFR, partie 1150	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les produits laitiers	0,01327 \$EU/kg de matières solides du lait
Prélèvement sur les importations de miel	7 CFR 1212.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne le miel	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de mangues	7 CFR 1206.42	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les mangues	0,0075 \$EU/lb
Prélèvement sur les importations de champignons	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation, 7 CFR 1209	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les champignons	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de papier et d'emballages	7 CFR 1222.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne le papier et les emballages	0,00000386 \$EU/kg

Redevance	Texte juridique de référence	Motif	Montant de la redevance
Prélèvement sur les importations de viande de porc	7 CFR, partie 1230	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne la viande de porc	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de pommes de terre	Loi de 1990 sur l'alimentation, l'agriculture et la conservation, 7 CFR 1207	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les pommes de terre	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de framboises	7 CFR 1208.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les framboises	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé
Prélèvement sur les importations de bois d'œuvre résineux	7 CFR 1217.52	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne le bois d'œuvre résineux	0,1483 \$EU/m ³
Redevance pour l'utilisation de diagnostics vétérinaires	9 CFR 130.14 à 130.19	Coûts des essais réalisés par les laboratoires des services vétérinaires nationaux	Varie selon le type d'essai
Redevance pour l'utilisation de services vétérinaires	9 CFR 130.2 à 130.30	Coûts des services vétérinaires	Varie selon le type de service
Prélèvement sur les importations de pastèques	Loi sur les activités de recherche et de promotion en ce qui concerne les pastèques, 7 CFR 1210	Recherche, promotion et information des consommateurs en ce qui concerne les pastèques	Varie selon le produit et le numéro du tarif douanier harmonisé

Source: Renseignements en ligne du CPB. Adresses consultées: http://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/userfee0407_3.pdf et <https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/business-services/user-fees/afi-user-fees>; et renseignements communiqués par les autorités.

3.1.4.2 Droits d'accise

3.42. Des droits d'accise peuvent être prélevés au niveau fédéral, au niveau des États ou aux niveaux local et municipal, et certains produits sont imposés à plusieurs niveaux. Plus d'une centaine de droits d'accise subsistent au niveau fédéral (tableau 3.4). Les recettes issues de ces droits peuvent être utilisées à des fins spécifiques (fonds d'affectation spéciale) ou pour financer les dépenses générales (fonds généraux). Parmi les produits imposés aux niveaux des États ou au niveau local, on trouve notamment les combustibles, les cigarettes et autres produits du tabac, et les boissons alcooliques. Les taux varient beaucoup d'un État à l'autre. Les droits d'accise sont appliqués de la même manière aux produits et aux services importés ou nationaux.

Tableau 3.4 Droits d'accise fédéraux

Fonds/objet	Produits
Fonds d'affectation spéciale	
Fonds pour le réseau routier	Essence, diesel et alcools carburants; éthanol, combustible liquide, éthanol, méthanol, biodiesel, gaz naturel comprimé, GPL, gaz naturel liquéfié, autres combustibles spéciaux, tracteurs routiers, poids lourds, remorques, pneus pour véhicules lourds, utilisation des routes par des véhicules lourds
Fonds pour les aéroports et les voies aériennes	Transport aérien intérieur et international de voyageurs, transport aérien de marchandises, carburant aviation ^a
Fonds pour les voies navigables intérieures	Carburant diesel et autres combustibles liquides
Fonds pour l'entretien des ports	Fret commercial
Fonds pour les réservoirs souterrains non étanches	Certains carburants; méthanol et éthanol produits à partir du charbon
Fonds d'assurance contre les déversements d'hydrocarbures	Pétrole brut et produits pétroliers importés
Fonds pour la conservation du poisson ciblé par la pêche sportive et la navigation de plaisance	Cannes à pêche, moulinets et autre matériel de pêche, carburant pour bateau à moteur, carburant pour petit moteur

Fonds/objet	Produits
Fonds pour la conservation des terres et de l'eau	Arcs et flèches, armes à feu courantes et munitions, carburant pour bateau à moteur
Fonds pour les personnes souffrant de la pneumoconiose des mineurs	Charbon
Fonds d'indemnisation pour préjudice causé par la vaccination	Certains vaccins imposables
Fonds pour la recherche axée sur les résultats pour les patients	Police d'assurance santé définie; régimes auto-assurés
Fonds pour le volet B du régime Medicare	Redevance annuelle pour les fabricants et importateurs de produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance
Fonds généraux	
Spiritueux distillés, vin et bière	Spiritueux distillés, vin (y compris le champagne et le cidre brut) et bière
Tabac	Produits du tabac, papiers et tubes à cigarette
Télécommunications	Services locaux de téléphonie, services locaux de téléimprimeur et cartes téléphoniques (services locaux uniquement)
Véhicules énergivores	Automobiles (la taxe est fonction du niveau d'économie de carburant du véhicule)
Transport de voyageurs par voie d'eau	Par voyageur et par voyage effectué à bord d'un navire de commerce
Produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone	Certains CFC et produits chimiques connexes
Marchés publics étrangers	Paiements au titre d'achats fédéraux définis
Soins de santé	Services de bronzage en cabine; certains dispositifs médicaux; et fournisseurs de services d'assurance santé
Armes à feu non courantes	Mitrailleuses, engins de destruction, fusils à canon scié, etc.
Paris	Impôt prélevé sur le montant des paris et visant les personnes acceptant des paris ou employées par des établissements acceptant des paris
Revenu net de l'investissement des fondations privées nationales	Impôt visant les fondations exonérées d'impôt et les fondations imposables
Revenu net de l'investissement des fondations privées étrangères	Impôt sur le revenu brut de l'investissement provenant de sources situées aux États-Unis
Polices d'assurance émises par des assureurs étrangers	Assurance (impôt sur les primes payées)

a Le paragraphe 4221 du titre 26 du Code des États-Unis prévoit une exemption, basée sur la réciprocité, des droits d'accise appliqués au carburant pour les aéronefs civils engagés dans des activités de commerce international avec les États-Unis et l'une quelconque de leurs possessions, si le Département du commerce constate qu'un pays étranger accorde ou accordera des avantages substantiellement réciproques à l'égard des aéronefs enregistrés aux États-Unis.

Note: Les droits d'accise visant certaines fondations privées, le surplus de dépenses lié aux activités des groupes de pression, l'investissement immobilier, les "parachutes dorés" et divers droits d'accise prévus par la réglementation ne sont pas inclus car ils ne sont pas liés au commerce.

Source: Commission mixte sur la fiscalité (2015), Present Law and Background Information on Federal Excise Taxes, 13 juillet. Adresse consultée: <https://www.ict.gov/publications.html?func=showdown&id=4798>.

3.43. Les droits d'accise ont représenté une part en recul régulier des recettes de l'État fédéral, actuellement légèrement inférieure à 3%.⁴⁰ Les premières sources de recettes (plus de 10 milliards de dollars EU par an chacune) sont les droits d'accise perçus sur les carburants pour véhicules automobiles, les billets d'avion sur les vols intérieurs, le tabac et les boissons alcooliques, ainsi que la redevance annuelle applicable aux fournisseurs de services d'assurance santé.⁴¹ Bon nombre de droits d'accise ont un fondement juridique permanent, tandis que d'autres expirent à intervalles réguliers s'ils ne sont pas renouvelés. Par exemple, le droit d'accise frappant le pétrole brut, destiné au Fonds d'assurance contre les déversements d'hydrocarbures, qui avait expiré à la fin de 2017, a été renouvelé avec effet au 1^{er} mars 2018 jusqu'à la fin de l'année au même taux que celui appliqué

⁴⁰ Cinquante ans en arrière, cette part était proche de 10%. Commission mixte sur la fiscalité (2018), *Overview of the Federal Tax System as in Effect for 2018 (JCX-3-18)*, 7 février. Adresse consultée: <https://www.ict.gov/publications.html?func=startdown&id=5060>.

⁴¹ S'agissant de la taxation des boissons alcooliques, des taux de droits réduits s'appliquent aux brasseries et aux établissements viticoles de petite taille et une exemption s'applique à la production en quantité limitée réalisée à des fins de consommation personnelle. Une partie du droit d'accise sur les spiritueux distillés perçu sur le rhum (10,50 dollars EU par gallon d'esprit-preuve) est reversée à Porto Rico et aux Îles Vierges des États-Unis.

en 2017 (9 cents par baril). Les droits perçus sur le transport aérien intérieur et international de voyageurs sont ajustés chaque année en fonction de l'inflation.

3.44. Pour les fournisseurs de services d'assurance santé, la redevance annuelle consiste en un montant global pour l'ensemble du secteur, qui est ensuite réparti entre les entités concernées sur la base de leurs parts de marché respectives.⁴² La même méthode est utilisée pour l'imposition de la redevance annuelle visant les médicaments délivrés sur ordonnance. Un moratoire sur le droit d'accise de 2,3% applicable aux dispositifs médicaux est en vigueur jusqu'à la fin de 2019.⁴³

3.45. La Loi sur les réductions d'impôt et l'emploi (P.L.115-97)⁴⁴ prévoit une baisse des droits d'accise fédéraux sur la bière, le vin et les spiritueux durant une période de deux ans (2018 et 2019). En sus de la réduction des taux de droits en faveur des petits producteurs, on peut mentionner en particulier la reclassification de certains vins (dont la teneur en alcool se situe entre 14% et 16%) dans la tranche d'imposition inférieure; l'élargissement des crédits d'impôt à tous les petits établissements viticoles, y compris aux producteurs et importateurs de vins mousseux; et l'assouplissement des règles relatives à l'exonération des transferts de production entre fabricants.

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation, et licences d'importation

3.1.5.1 Prohibitions et restrictions

3.46. Au nom de plus de quarante organismes fédéraux, le CBP fait appliquer des lois susceptibles d'interdire ou de restreindre l'importation de certaines marchandises. Cette importation peut être: i) purement et simplement interdite; ii) autorisée à certaines conditions; ou iii) faire l'objet de prescriptions spéciales telles que des restrictions applicables à certains points d'entrée ou des restrictions à l'acheminement (tableau A3. 2).

3.47. Le Service national des pêches maritimes de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (Service des pêches de la NOAA) a publié sa règle finale concernant la mise en place du Programme de surveillance des importations de produits de la mer (SIMP) en décembre 2016.⁴⁵ Faisant suite à la Loi Magnuson-Stevens de 2006 sur la réautorisation des activités de préservation et de gestion des pêcheries (MSRA), le SIMP porte sur les importations de poissons et de produits de la mer particulièrement exposés au risque de faire l'objet d'une pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'une fraude dans le secteur des fruits de mer. Il fait obligation aux importateurs attirés d'obtenir le permis pour le commerce international des produits de la pêche (IFTP), renouvelable tous les ans; de communiquer des renseignements sur les prises de poissons et de produits de la pêche; et de conserver des données additionnelles sur la chaîne d'approvisionnement ainsi que la trace du dépôt des documents d'importation sur une période de deux ans. S'agissant des importations comme des exportations, les documents relatifs aux prises et à leur débarquement sont déposés en ligne via l'Environnement commercial automatisé du Système de données sur le commerce international (ITDS). Le SIMP pourra à terme couvrir d'autres produits de la mer.⁴⁶ Cependant, l'intention du Programme est de viser les 13 "espèces prioritaires" identifiées comme étant particulièrement vulnérables à la pêche INN et à la fraude dans le secteur des fruits de mer – soit, entre autres, le thon (thon blanc, thon obèse, bonite à ventre rayé, thon à nageoires jaunes et thon rouge), l'espadon, le requin, la morue du Pacifique et de l'Atlantique, le mérrou, le vivaneau et la bêche-de-mer. Bien que le SIMP ne s'intéresse qu'aux produits de la mer d'importation, des prescriptions analogues en matière de communication d'informations s'appliquent aussi à la pêche de capture et aux activités aquacoles nationales. Le SIMP est entré en vigueur pour

⁴² La redevance annuelle a été fixée à 13,9 milliards de dollars EU pour l'année civile 2017 et à 14,3 milliards de dollars EU pour 2018. Elle sera indexée sur le taux de croissance des primes pour 2018. Toutefois, la House Rule 195 intitulée "Collectif budgétaire pour l'exercice financier prenant fin le 30 septembre 2018, etc." (P.L. 115-120) a suspendu la redevance annuelle pour 2019.

⁴³ Le moratoire original de deux ans introduit par la Loi de finances révisée de 2016 (P.L. 114-113) a été prorogé de deux ans de plus en vertu de la House Rule 195 (P.L. 115-120).

⁴⁴ Le titre officiel est "Loi d'harmonisation faisant suite à la Résolution conjointe sur le budget de l'exercice financier 2018 (titres II et V)."

⁴⁵ 81 FR 88975.

⁴⁶ Renseignements en ligne du Service des pêches du NOAA. Adresse consultée: <https://www.iuufishing.noaa.gov/Portals/33/SIMPComplianceGuide2017.pdf>.

11 des 13 espèces prioritaires le 1^{er} janvier 2018.⁴⁷ Pour les deux autres espèces (orveau et crevette), la date de prise d'effet a été repoussée d'un an, du fait que, pour ces deux espèces, la mise en application du Programme est liée à l'introduction de disciplines appropriées en matière de communication d'informations et/ou de tenue de livres, applicables aux producteurs nationaux concernés de la filière aquacole.

3.48. Conformément à la section 607 de la Loi de protection relative au moratoire sur la pêche aux filets dérivants en haute mer (P.L.104-43), le Secrétaire au commerce doit présenter au Congrès tous les deux ans un rapport indiquant les pays dont les navires de pêche pratiquent la pêche INN, dont les activités de pêche conduisent à la capture accessoire d'espèces marines vivantes protégées, ou dont les navires recourent à certaines pratiques pour la pêche aux requins en haute mer. Le Service des pêches du NOAA prend contact avec les pays ainsi identifiés pour rechercher avec eux les moyens d'améliorer leurs pratiques en matière de gestion des pêches et de respect de la réglementation. Au terme d'un processus de consultation de deux ans, ces pays obtiennent une certification positive ou négative selon qu'ils ont pu, ou non, prendre des dispositions adéquates à l'égard de leurs activités de pêche. Entre autres choses, une certification négative entraîne des restrictions portuaires et d'éventuelles restrictions à l'importation de certains poissons et produits halieutiques en provenance du pays concerné.⁴⁸

3.1.5.2 Licences d'importation

3.49. Au cours de la période considérée, les États-Unis ont présenté deux notifications concernant leur régime de licences d'importation.⁴⁹ Appliqué en vertu de plusieurs lois et à des fins diverses, ce régime est demeuré stable (tableau A3. 3). Sept organismes en assurent la mise en application – à savoir les Départements de l'agriculture, du commerce (acier), de l'énergie (gaz naturel), de l'intérieur (poisson et espèces sauvages), de la justice (armes à feu, explosifs et médicaments) et du Trésor (alcool et tabac), ainsi que la Commission de réglementation du nucléaire. Les licences sont automatiques ou non automatiques. Programme géré sous l'autorité de l'Administration du commerce international (ITA) du Département du commerce, le Système de surveillance et d'analyse des importations d'acier (SIMA) est conçu pour générer des données statistiques sept semaines avant la date à laquelle ces données seraient normalement disponibles. Introduit en 2002, le programme a d'abord été prolongé à intervalles réguliers. Par une décision prise en 2013⁵⁰, il a été prolongé jusqu'au 21 mars 2017, et une nouvelle prolongation (jusqu'au 21 mars 2022) a été annoncée le 5 janvier 2017.⁵¹ Hormis ces prolongations, aucune autre modification n'a été apportée au programme de suivi.

3.1.5.3 Contrôles, mesures spéciales et mesures diplomatiques

3.50. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC), qui relève du Département du Trésor, administre près de 30 programmes qui prévoient des sanctions économiques et commerciales à l'encontre de certains pays ou des mesures conçues pour lutter contre le terrorisme, les organisations criminelles transnationales, la cybercriminalité, le trafic de drogues, les atteintes aux droits de l'homme, la corruption, le commerce des diamants bruts ou la prolifération des armes de destruction massive. En raison du grand nombre de programmes de sanctions qui visent des particuliers et des entités (et non pas des juridictions), l'OFAC tient à jour sur son site Web la liste des ressortissants et d'autres personnes (physiques ou morales) spécialement désignés dont les

⁴⁷ Selon le Services des pêches de la NOAA, la première phase du SIMP vise chaque année approximativement 215 000 déclarations en douane, émanant de quelque 2 000 importateurs et 600 courtiers en douane.

⁴⁸ Le rapport au Congrès publié en janvier 2017 contenait des certifications positives pour cinq pays identifiés dans le rapport précédent (Colombie, Équateur, Nicaragua, Nigéria et Portugal). Dans une communication officielle du 18 janvier 2017, le Service des pêches de la NOAA a adressé une certification négative aux autorités mexicaines. S'agissant de l'identification de pratiques de pêches INN de la part du Mexique en 2015, après que le gouvernement mexicain eut apporté de nouvelles preuves des mesures qu'il avait prises, une certification positive a été annoncée en avril 2018 (Addendum au Rapport biennal). En vue du prochain rapport biennal (juin 2019), des consultations sont en cours avec l'Équateur, la Fédération de Russie et le Mexique au sujet des activités de certains de leurs navires de pêche. Adresse consultée: "<https://www.fisheries.noaa.gov/foreign/international-affairs/identification-iuu-fishing-activities#magnuson-steven-reauthorization-act-biennial-reports-to-congress>".

⁴⁹ Documents de l'OMC G/LIC/N/3/USA/13 du 8 novembre 2016 et G/LIC/N/3/USA/14 du 22 janvier 2018.

⁵⁰ 78 FR 11090.

⁵¹ 82 FR 1183. La décision a aussi été notifiée à l'OMC (document G/LIC/N/1/USA/7 du 20 mars 2017).

avoirs sont gelés par ses soins. Cette liste recense aujourd'hui quelque 6 400 individus et entités avec lesquels les ressortissants des États-Unis ont l'interdiction de traiter, en quelque lieu que ce soit. À côté de cette liste principale, l'OFAC gère d'autres listes de particuliers ou d'entités soumis à des sanctions autres que le gel des avoirs.⁵² Parmi les pays dont les entreprises sont visées par le plus grand nombre de sanctions, on trouve la République populaire démocratique de Corée (RPDC), l'Iran, la Syrie, le Soudan et Cuba. Les programmes concernant le Myanmar et la Côte d'Ivoire ont pris fin en 2016.

3.51. Mis en place en 2008, les programmes de sanctions qui visent actuellement la RPDC ont été renforcés par étapes successives. Le 21 septembre 2017, le Président a pris l'Ordonnance exécutive 13810, qui, notamment, prévoyait de nouvelles prohibitions liées aux aéronefs et aux navires et conférait à l'Exécutif une nouvelle autorité de désignation de grande portée, y compris le pouvoir d'agir contre des institutions financières étrangères. Promulguée le 2 août 2017, la Loi sur les sanctions comme moyen de combattre les adversaires de l'Amérique (CAATSA) (P.L.115-44), a introduit des mesures qui, entre autres choses, interdisent l'importation de marchandises fabriquées à l'aide d'une main-d'œuvre de la RPDC. La CAATSA a également durci les sanctions contre l'Iran, dirigées contre sa capacité militaire et en réponse à la problématique des droits de l'homme. Au début de 2016, les États-Unis ont levé les sanctions liées au nucléaire imposées à l'Iran dans le cadre du Plan d'action global conjoint (JCPOA) convenu entre l'Iran et les États-Unis et leurs partenaires le 14 juillet 2015.⁵³ Le 8 mai 2018, les États-Unis ont annoncé la fin de leur participation au JCPOA.

3.52. Bien qu'un assouplissement de certaines mesures à l'encontre de Cuba, sanctions comprises, soit intervenu en 2015 et 2016, pour l'essentiel, l'embargo est demeuré en place. En vertu du Mémoire présidentiel (Sécurité nationale) sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba du 16 juin 2017, le Règlement sur le contrôle des avoirs cubains (CACR) a été modifié avec effet au 9 novembre 2017, dans l'intention, entre autres, "de mettre fin aux pratiques économiques qui bénéficient de façon disproportionnée au gouvernement cubain et à ses organismes ou personnels de l'armée, du renseignement ou de la sécurité au dépens du peuple cubain; d'assurer le respect de l'interdiction légale des voyages touristiques à destination de Cuba; de soutenir l'embargo économique de Cuba; d'amplifier l'aide au peuple cubain au moyen du développement des services Internet, des entreprises et associations de la presse libre, et des voyages autorisés par la loi; de promouvoir les droits de l'homme à Cuba; et d'encourager la croissance d'un secteur privé cubain indépendant du contrôle de l'État."⁵⁴

3.53. Le titre IV de la Loi sur le commerce extérieur de 1974 (connue sous le nom d'amendement Jackson-Vanik) est toujours appliqué à l'égard de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Cuba, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, de la République démocratique populaire de Corée, du Tadjikistan et du Turkménistan. Le Tadjikistan et le Kazakhstan ayant accédé à l'OMC, le Congrès doit adopter une loi pour permettre aux États-Unis d'établir des relations commerciales normales permanentes avec ces deux pays.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires

3.1.6.1.1 Cadre juridique et administratif

3.1.6.1.1.1 Principales lois et réglementations

3.54. La principale législation des États-Unis en matière de droits antidumping et de droits compensateurs est le titre VII de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée par la Loi de 1979 sur les accords commerciaux. La Loi de 1984 sur le commerce extérieur et le tarif douanier, la Loi générale de 1988 sur le commerce et la compétitivité et la Loi de 1994 sur les Accords du

⁵² Toutes les mesures officielles de l'OFAC sont publiées dès que possible dans le *Federal Register*, sous la rubrique "Contrôle des avoirs étrangers".

⁵³ Allemagne, Chine, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni et Union européenne.

⁵⁴ Strengthening the Policy of the United States Toward Cuba, Avis du Département d'État du 20 octobre 2017, Fédération de Russie Doc. 2017-22928. Adresse consultée:

"<https://www.federalregister.gov/documents/2017/10/20/2017-22928/strengthening-the-policy-of-the-united-states-toward-cuba>".

Cycle d'Uruguay (URAA) ont apporté de nouvelles modifications à cette législation. La principale réglementation régissant les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs (y compris les réexamens) figure dans les parties 201, 207 et 351 du titre 19 du Code des règlements fédéraux. Les modifications de fond les plus récemment apportées à la législation en matière de droits antidumping et de droits compensateurs ont été incluses dans la Loi de 2015 sur la reconduction des préférences commerciales (TPEA), P.L. 114-27, et dans la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales, P.L. 114-125. Les principales modifications apportées à la réglementation depuis le début de 2016 sont les Modifications de la Réglementation concernant les ajustements de prix dans les procédures en matière de droits antidumping, 81 Fed. Reg. 15641 (24 mars 2016), et les procédures relatives aux Enquêtes sur les allégations de contournement des droits antidumping ou compensateurs, 81 Fed. Reg. 56477 (22 août 2016).⁵⁵

3.55. Le titre V de la TPEA⁵⁶, Améliorations apportées à la législation en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, également appelé Loi pour une protection efficace des intérêts commerciaux américains, prévoyait cinq modifications de la législation en question: i) la section 502 modifie la section 776 de la Loi tarifaire de 1930 pour modifier les dispositions relatives au choix et à la confirmation de certains renseignements qui peuvent être utilisés en tant que données de fait par ailleurs disponibles pour tirer une déduction défavorable dans une procédure en matière de droits antidumping ou compensateurs; ii) la section 503 modifie certains points de la section 771 7) de la Loi tarifaire de 1930 ayant trait à la détermination de l'existence d'un "dommage important" ou d'une "menace de dommage important" dans les procédures en matière de droits antidumping et compensateurs; iii) la section 504 modifie les sections 771 15) et 773 de la Loi tarifaire de 1930 pour modifier la définition de l'expression "au cours d'opérations commerciales normales" et les dispositions régissant le traitement d'une "situation particulière du marché" (PMS) dans les procédures antidumping; iv) la section 505 modifie la section 773 b) 2) de la Loi tarifaire de 1930 pour modifier le traitement des prix ou frais faussés dans les procédures antidumping; et v) la section 506 modifie la section 782 a) de la Loi tarifaire de 1930 pour modifier la disposition relative à l'acceptation des réponses fournies volontairement par des sociétés dans les procédures en matière de droits antidumping et compensateurs. Le Département du commerce des États-Unis (USDOC) a publié un avis indiquant que toutes les sections de la Loi, sauf la section 503, s'appliqueraient aux déterminations établies à partir du 6 août 2015.⁵⁷ L'USITC a appliqué les modifications apportées à la section 503 de la TPEA à ses déterminations en matière de droits antidumping et de droits compensateurs depuis septembre 2015.⁵⁸

3.56. Par ailleurs, la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales a modifié la Loi tarifaire de 1930. Le titre IV de la Loi, intitulé "Prévention du contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs" et aussi appelé Loi de 2015 sur les mesures d'application et de protection (EAPA), contient des dispositions visant à renforcer les moyens d'empêcher toute personne d'échapper au paiement des droits. L'EAPA, qui a été notifiée à l'OMC en 2016⁵⁹, est destinée à empêcher le contournement des mesures contingentes. En vue de renforcer les moyens de faire respecter ces mesures, la Loi a instauré la Division de l'application des lois sur les mesures correctives commerciales (TRLED) au sein du Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) relevant du Département de la sécurité intérieure chargée: a) d'élaborer et d'administrer des politiques visant à prévenir et à empêcher le contournement des lois, y compris des procédures pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs; b) de superviser les mesures d'application et de respect des dispositions relatives au contournement; c) d'élaborer et de mener des évaluations des risques commerciaux pour le fret destiné aux États-Unis; d) d'émettre des alertes commerciales; et e) d'élaborer des politiques sur l'imposition

⁵⁵ Respectivement notifiées à l'OMC dans les documents G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.24 du 1^{er} avril 2016 et G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.24 du 26 août 2016.

⁵⁶ Notifiée à l'OMC dans le document G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.20-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.20 du 16 juillet 2015.

⁵⁷ Voir l'Avis de fixation des dates d'application des modifications apportées à la législation en matière de droits antidumping et compensateurs en vertu de la Loi de 2015 sur la reconduction des préférences commerciales. 80 Fed. Reg. 46793 (6 août 2015). Notifié à l'OMC dans le document G/ADP/N/1/Suppl.21-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.20 du 13 août 2015.

⁵⁸ Voir, par exemple, *Tubes et tuyaux en acier au carbone soudés, de section rectangulaire, à parois épaisses en provenance de Corée, du Mexique et de Turquie*: enquêtes n° 701-TA-539 et 731-TA-1280 à 1282 (préliminaire), publication n° 4563 de l'USTIC, septembre 2015.

⁵⁹ Documents de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.23 et G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.23 du 1^{er} avril 2016.

de cautionnements pour importation unique et de cautionnements permanents pour les importations de la marchandise visée afin de protéger suffisamment le recouvrement des droits antidumping et compensateurs d'une manière proportionnée au niveau de risque de non-recouvrement.

3.57. L'EAPA a instauré un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs, en vertu de la nouvelle section 517 ("Procédures à suivre pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs"). La section 4221 de l'EAPA exige du Commissaire du Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis qu'il ouvre une enquête dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d'une allégation dûment déposée par une partie intéressée ou d'un renvoi présenté par un autre organisme fédéral qui donne raisonnablement à penser que la marchandise visée par une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs est entrée sur le territoire douanier des États-Unis par suite d'un contournement des lois. Les allégations au titre de l'EAPA peuvent être déposées en passant par le portail Web des allégations en ligne de l'EAPA ou par tout autre moyen.⁶⁰ La partie présentant l'allégation peut fournir des renseignements au CBP durant la procédure, et elle sera avisée des mesures intérimaires et de la détermination finale du CBP; les petites entreprises peuvent bénéficier de l'assistance technique.⁶¹

3.58. L'EAPA prévoit un mécanisme d'adoption de mesures intérimaires pour que les droits puissent être recouverts sur les importations de la marchandise visée effectuées pendant le déroulement de l'enquête. En vertu de ce mécanisme, le CBP déterminera dans les 90 jours civils suivant l'ouverture d'une enquête EAPA s'il existe une suspicion raisonnable que la marchandise visée faisant l'objet d'une allégation soit entrée par suite d'un contournement des lois. Si le CBP détermine que c'est le cas, il suspendra la liquidation des déclarations en douane non liquidées des importations de la marchandise visée effectuées après la date d'ouverture de l'enquête et prorogera le délai de liquidation de ces déclarations en douane des importations effectuées avant l'ouverture de l'enquête. Il prendra également les autres mesures qui sont nécessaires pour protéger la capacité de recouvrement des droits appropriés, ce qui pourra l'amener à exiger un cautionnement pour une transaction unique ou le versement de dépôts en espèces.

3.59. L'EAPA exige également du CBP qu'il détermine, au plus tard 300 jours civils (ou 360 jours civils dans les cas d'une complexité exceptionnelle) après la date d'ouverture d'une enquête EAPA, s'il y a des éléments de preuve substantiels indiquant que la marchandise visée par une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs est entrée sur le territoire douanier des États-Unis par suite d'un contournement des lois. L'EAPA exige en outre du CBP qu'au plus tard cinq jours ouvrables après avoir rendu sa détermination, il communique celle-ci à la partie intéressée ayant présenté une allégation qui a entraîné l'ouverture de l'enquête sur le contournement des lois. Le CBP affiche sur son site Web les décisions qu'il a prises relativement aux mesures intérimaires et à la détermination finale concernant le contournement des lois.⁶²

3.60. Si le CBP établit une détermination positive de l'existence d'un contournement des lois, il suspendra la liquidation des déclarations en douane non liquidées des importations de la marchandise visée et prorogera le délai de liquidation de ces déclarations en douane des importations effectuées avant l'ouverture de l'enquête. S'il y a lieu, il notifiera également la détermination à l'USDOC et lui demandera de déterminer les taux de droits appropriés applicables à la marchandise visée; il exigera aussi des importateurs de la marchandise visée qu'ils versent des dépôts en espèces et fixera le montant des droits applicables à la marchandise visée. Par ailleurs, s'il est déterminé de façon positive que la Loi douanière a été violée, le CBP peut imposer des sanctions en vertu de la section 1592 de la Loi tarifaire de 1930 ou faire appel à l'une de ses autres

⁶⁰ Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: <https://eallegations.cbp.gov/Home/Index>.

⁶¹ Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: "https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2017-Apr/EAPA%20Investigation%20Process%20Overview_FINAL%20pour%20cent28002%20pour%20cent29.PDF".

⁶² Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: "<https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa>".

autorités chargées de veiller au respect de la loi.⁶³ En août 2016, les États-Unis ont adopté un règlement intérimaire concernant l'application de l'EAPA qu'ils ont notifié à l'OMC (voir plus bas).⁶⁴

3.61. L'EAPA préconise également la coopération avec les pays étrangers pour prévenir le contournement des lois sur les mesures correctives commerciales, en s'employant à négocier et à conclure des accords bilatéraux avec les autorités douanières ou d'autres autorités compétentes. Ces accords bilatéraux devraient permettre de fournir des documents relatifs à la production, au commerce et au transit des marchandises exportées, ainsi que tous les autres renseignements nécessaires pour déterminer si celles-ci sont assujetties aux lois sur les mesures correctives commerciales du pays importateur; ils devraient également permettre au pays importateur de participer à une vérification dans le pays exportateur, y compris dans le cadre d'une visite sur place. Le règlement intérimaire concernant les Enquêtes sur les allégations de contournement des droits antidumping ou compensateurs du CBP est entré en vigueur en août 2016.⁶⁵

3.62. Un décret exécutif présidentiel sur l'établissement d'un recouvrement et d'une application renforcés des droits antidumping et compensateurs et sur les violations des lois commerciales et douanières a été publié le 31 mars 2017. Le décret établit que les autorités ont pour politique d'exiger les cautionnements appropriés, sur la base des évaluations des risques, pour les articles importés assujettis à des droits antidumping et compensateurs, lorsque cela est nécessaire pour protéger les recettes des États-Unis dans les cas où les importateurs contournent illégalement les droits antidumping et compensateurs; il prescrit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre dans un délai de 90 jours à compter de la date du décret.⁶⁶

3.63. Des changements dans les pratiques relatives aux procédures d'enquête en matière de droits antidumping et compensateurs ont été introduits en 2016. L'USDOC a modifié son règlement concernant la prorogation des délais de présentation des communications dans le cadre des procédures antidumping et des procédures en matière de droits compensateurs.⁶⁷ En outre, l'USDOC a modifié sa réglementation relative aux ajustements de prix dans les procédures en matière de droits antidumping pour préciser qu'il n'a pas l'intention d'accepter un ajustement du prix qui est effectué après le moment de la vente, à moins que la partie intéressée ne démontre qu'elle a droit à cet ajustement.⁶⁸

3.64. Dans le cadre du Comité des pratiques antidumping de l'OMC, les Membres ont exprimé des inquiétudes concernant certaines questions liées aux procédures ou aux règles relatives aux enquêtes antidumping⁶⁹

⁶³ La section 1592 de la Loi tarifaire de 1930 constitue la principale disposition relative aux sanctions douanières concernant l'importation de marchandises. C'est l'instrument d'application qu'utilise le CBP pour s'assurer que la législation liée aux douanes relative à la classification douanière, l'évaluation en douane et autres est suivie lors des importations de marchandises aux États-Unis; il donne au CBP l'autorité d'imposer des sanctions en cas de violation de la législation douanière. La section 1592 interdit l'importation, ou la tentative d'importation, de marchandises au moyen de faux documents et de documents articles ou en omettant des données électroniques ou des données importantes; il interdit également d'aider ou d'inciter toute autre personne à enfreindre la loi.

⁶⁴ Le règlement intérimaire (Enquêtes sur les allégations de contournement des droits antidumping ou compensateurs, Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, Département de la sécurité intérieure), en vigueur depuis le 22 août 2016, figure dans le Federal Register, vol. 81, n° 162 (lundi 22 août 2016), Rules and Regulations, pages 56477 à 56490. Il a été notifié à l'OMC dans le document G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.25-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.24 du 26 août 2016.

⁶⁵ La section 421 de l'EAPA prescrit d'établir les règlements qui seront nécessaires et, dans les 180 jours suivant la promulgation de la TFTEA, de mettre en œuvre les dispositions de l'EAPA relatives à l'établissement de procédures pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs. Documents de l'OMC /ADP/N/1/USA/1/Suppl.25 et G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.24 du 26 août 2016.

⁶⁶ Renseignements en ligne de la Maison-Blanche. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/search/?s=residential+executive+order+establishing+enhanced+collection+enforcement+antidumping+countervailing+duties+violations+trade+customs+laws>".

⁶⁷ Documents de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.15-G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.15 du 10 octobre 2013.

⁶⁸ Document de l'OMC G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.24 du 1^{er} avril 2016.

⁶⁹ Document de l'OMD G/ADP/M/52 du 28 juillet 2017.

3.1.6.1.1.2 Procédures administratives

3.65. La responsabilité de l'administration des lois et des accords relatifs aux mesures antidumping et compensatoires aux États-Unis relève conjointement de l'Administration du commerce international (ITA), qui dépend du Département du commerce des États-Unis (USDOC), et de la Commission du commerce international des États-Unis (USITC). Le Service de l'application et du respect des règles de l'ITA est chargé de faire appliquer la législation relative aux droits antidumping et compensateurs. L'ITA est chargée de déterminer l'existence et le montant d'un dumping ou d'une subvention dans le cadre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs. Le Service des douanes et de l'application et du respect des règles assure la coordination avec le Bureau des douanes et de la protection des frontières (CBP) sur les questions liées à la perception des droits antidumping et compensateurs et aux éventuels cas de fraude dans le cadre de procédures antidumping ou de procédures en matière de droits compensateurs.⁷⁰ L'USITC est chargée de déterminer si des importations faisant l'objet d'un dumping ou subventionnées causent un retard important à une branche de production, ou dans la création d'une branche de production.⁷¹ La TRLED, au sein du Bureau des affaires commerciales du CBP, est chargée d'élaborer et d'administrer les politiques visant à prévenir et à empêcher le contournement des lois, de superviser les mesures d'application et de respect des dispositions relatives au contournement, de mener des évaluations des risques commerciaux pour le fret destiné aux États-Unis, ainsi que d'élaborer des politiques d'évaluation des risques pour les importateurs dans le but de mieux déterminer l'imposition de cautionnements pour importation unique et de cautionnements permanents pour les importations de la marchandise visée, afin de protéger suffisamment le recouvrement des droits antidumping et compensateurs.

3.66. Les enquêtes antidumping et les enquêtes en matière de droits compensateurs peuvent être ouvertes sur demande ou par l'USDOC lui-même, mais cela a rarement été le cas. Il y a eu un seul cas de ce genre durant la période à l'examen: le 28 novembre 2017, l'USDOC a annoncé avoir ouvert d'office des enquêtes antidumping et des enquêtes en matière de droits compensateurs sur des importations de feuilles en alliage d'aluminium commun en provenance de Chine. Avant 2017, l'USDOC avait ouvert trois enquêtes de sa propre initiative en 1980, et plus récemment en 1991. Les demandes d'ouverture d'enquête doivent être adressées simultanément à l'ITA et à l'USITC. Toute branche de production des États-Unis qui demande l'ouverture d'une enquête antidumping ou d'une enquête en matière de droits compensateurs doit fournir un motif raisonnable permettant de croire ou de soupçonner qu'un produit particulier fait l'objet d'un dumping et/ou d'une subvention, qu'un dommage important a été causé à la branche de production nationale ou qu'il existe une menace de dommage important pour la branche de production nationale et qu'il existe un lien de causalité entre les deux. Avant d'ouvrir une enquête, l'ITA doit déterminer si la demande renferme les renseignements qui peuvent raisonnablement être connus du requérant à l'appui de ses allégations. Cela consiste entre autres à déterminer qu'une demande est déposée par une partie intéressée et bénéficie du soutien de la branche de production, deux critères devant être remplis: a) les producteurs ou travailleurs nationaux soutenant la demande doivent représenter au moins 25% de la production totale du produit similaire fabriquée par la branche de production nationale; et b) les producteurs ou travailleurs nationaux soutenant la demande doivent représenter plus de 50% de la production du produit similaire fabriquée par la partie de la branche de production nationale exprimant son soutien, ou son opposition, à la demande. Cette dernière doit aussi clairement identifier et définir le produit similaire national, ainsi que l'ensemble de ses producteurs, et contenir des renseignements sur le degré de soutien dont elle bénéficie de la part des producteurs, y compris le volume et la valeur totaux de la production nationale du produit similaire, ainsi que le volume et la valeur de la production nationale du produit similaire que représente le(s) requérant(s) et chacun des producteurs nationaux identifiés.

3.67. En général, une détermination sur le point de savoir s'il y a lieu ou non d'ouvrir une enquête est généralement établie dans un délai de 20 jours à compter de la date de dépôt de la demande, conformément à la section 732 c) de la Loi et à la section 351.203 du titre 19 du CFR. Cependant, l'ITA est habilitée à différer l'ouverture d'une enquête de 20 jours au maximum pour "consulter la branche de production" ou déterminer par d'autres moyens dans quelle mesure la demande est appuyée. L'USITC dispose de 45 jours à compter du dépôt de la demande ou de l'ouverture d'office de celle-ci par l'USDOC ou, si le délai a été prorogé pour consulter la branche de production, de

⁷⁰ Renseignements en ligne de l'USDOC. Adresse consultée: <http://trade.gov/enforcement/operations/>.

⁷¹ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/press_room/usad.htm.

25 jours après avoir été informée par l'USDOC de l'ouverture de l'enquête, pour déterminer à titre préliminaire s'il existe une indication raisonnable de dommage important ou de menace de dommage important. Si l'USITC ne détermine pas l'existence d'un dommage, l'enquête est close; si elle détermine l'existence d'un dommage, l'enquête se poursuit. Lorsque l'existence d'un dommage a été déterminée par l'USITC, l'ITA dispose de 115 jours pour rendre une détermination préliminaire de mesures antidumping ou de 85 jours pour rendre une détermination préliminaire de droits compensateurs.⁷² Que la détermination préliminaire soit positive ou négative, l'enquête se poursuit, même si on ne constate aucune marge de dumping ou de subvention, ou si la marge constatée est inférieure au seuil *de minimis*.⁷³ L'ITA dispose d'un délai additionnel de 75 jours pour déterminer la marge de dumping définitive. Pour la détermination de la marge de dumping, l'ITA compare les prix pratiqués aux États-Unis à la valeur normale (VN), dont le calcul varie selon les circonstances. Par exemple, la VN peut être calculée sur la base des coûts réels de l'entreprise et des prix pratiqués sur le marché de comparaison, qui peut être soit le pays d'origine de la partie interrogée, soit un autre pays tiers approprié; si l'ITA ne trouve pas de marché de comparaison, la VN est établie sur la base de la valeur construite, qui est un prix de substitution fondé sur les coûts.

3.68. Si l'USITC constate qu'il existe une "indication raisonnable" d'un dommage important et que l'ITA rend une détermination préliminaire positive, des mesures préliminaires en matière de droits antidumping ou compensateurs, consistant généralement à exiger un dépôt en espèces d'un montant équivalent à la marge de dumping estimative ou au taux de subventionnement préliminaire, peuvent être appliquées pour une période de six mois. Si l'ITA détermine à titre préliminaire l'existence de circonstances critiques, les mesures préliminaires s'appliquent rétroactivement aux importations admises jusqu'à 90 jours avant la publication de la détermination au Federal Register.⁷⁴ Si, dans sa détermination finale, l'ITA constate l'existence d'une marge de dumping ou de subvention supérieure au seuil *de minimis*, l'enquête est reprise par l'USITC qui dispose de 45 jours pour rendre une détermination finale de l'existence d'un dommage. Une décision finale doit être prise dans un délai de 280 jours à compter du dépôt de la demande pour les enquêtes antidumping ou de 205 jours pour une enquête en matière de droits compensateurs, ou de 260 (185) jours à compter du début de l'enquête. Si la détermination finale de l'USITC est positive, l'ITA publie une ordonnance en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs; si elle est négative, l'enquête est close, aucune ordonnance n'est publiée, les mesures provisoires sont levées et les dépôts en espèces sont remboursés, avec intérêts.⁷⁵ La décision d'instituer une ordonnance dans le cas d'une détermination positive, ou de cesser d'appliquer des mesures provisoires et de restituer les cautions, dans le cas d'une détermination négative, doit intervenir avant le 287^{ème} jour (212^{ème} jour pour les mesures compensatoires) et est publiée au Federal Register.

3.69. Les déterminations positives peuvent faire l'objet d'un réexamen administratif à la demande d'une partie intéressée et font automatiquement l'objet d'un examen au bout de cinq ans (voir plus bas).

3.1.6.1.1.3 Accords de suspension

3.70. Une enquête antidumping ou une enquête en matière de droits compensateurs peut être suspendue dans certaines circonstances sur la base d'un accord visant à faire cesser les exportations ou à supprimer l'effet dommageable (accords de suspension). Ces accords prévoient généralement l'autolimitation des exportations ou un engagement en matière de prix, ou encore la suppression des subventions par le pays visé par l'enquête.⁷⁶ Dans le cas d'une enquête antidumping, les

⁷² Dans certains cas, ces délais peuvent être prolongés, conformément à la section 351.205 du titre 19 du CFR.

⁷³ Le seuil *de minimis* est de 2% pour les enquêtes antidumping (0,5% en cas de réexamen) et, dans le cas des subventions passibles de droits compensateurs, de 1% pour les pays développés, 2% pour les pays en développement.

⁷⁴ La détermination de l'existence de circonstances critiques se fonde sur des antécédents de dumping et de dommage important, sur la connaissance du dumping (il y a présomption de dumping lorsque la marge de dumping est supérieure ou égale à 25% pour les ventes réalisées au prix à l'exportation et à 15% pour les ventes réalisées à un prix à l'exportation calculé), ainsi que sur un accroissement rapide et massif des importations (normalement, si les importations augmentent de 15% ou plus dans les trois mois qui suivent le dépôt de la demande par rapport à la période de trois mois antérieure).

⁷⁵ Pour qu'une détermination positive de l'existence d'un dommage puisse être rendue, il faut qu'au moins la moitié des commissaires participants de l'USITC considèrent qu'il y a un dommage; en cas d'égalité des voix, la détermination est considérée comme positive et aucun droit définitif n'est institué.

⁷⁶ Si l'application d'un accord de suspension est interrompue, l'enquête reprend là où elle avait été laissée.

exportateurs peuvent, en vertu d'un accord de suspension, accepter de cesser les exportations ou de prendre des engagements en matière de prix. Lorsqu'il s'agit de pays à économie autre que de marché, l'accord de suspension de l'enquête antidumping peut combiner des engagements en matière de prix et d'autres éléments afin d'éviter tout empêchement des hausses de prix ou toute sous-cotation des prix. Dans le cas d'une enquête en matière de droits compensateurs, un accord de suspension peut être passé si le gouvernement du pays dont il est allégué qu'il verse la subvention accepte de supprimer la subvention, de neutraliser intégralement la subvention nette ou de cesser ou de limiter les exportations du produit concerné vers les États-Unis. Tout accord de suspension d'une enquête antidumping conclu avec un Membre de l'OMC considéré comme une économie de marché ne peut prévoir que des engagements en matière de prix. Les accords de suspension d'enquêtes en matière de droits compensateurs peuvent aussi prévoir des restrictions quantitatives.

3.1.6.1.1.4 Réexamens administratifs

3.71. Chaque année, pendant le mois anniversaire de la publication d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs en vigueur, les parties intéressées peuvent demander un réexamen administratif de cette ordonnance.⁷⁷ La liste des ordonnances pouvant donner lieu à examen est publiée au Federal Register. La partie intéressée doit préciser quels sont les producteurs ou exportateurs visés par l'ordonnance pour lesquels elle demande un examen, et les motifs de sa demande.⁷⁸ Lors du réexamen d'un accord de suspension, l'USDOC réexamine la validité de l'accord et la mesure dans laquelle il est respecté. Lors du réexamen administratif d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou compensateurs, l'USDOC examine les importations, les exportations ou les ventes effectuées par une entreprise particulière pendant les 12 mois précédant immédiatement le mois anniversaire de la demande de réexamen (période à l'examen). Le résultat de ce réexamen permet de déterminer la moyenne pondérée effective du dumping ou de la subvention, le montant des droits pour cette période et le futur taux de dépôt en espèces. Si aucun réexamen n'est demandé pour une période spécifique de 12 mois, les droits définitifs sont calculés sur la base du montant déposé pour cette période. Il peut aussi être demandé que des décisions relatives à l'absorption des droits soient rendues dans le cadre de réexamens administratifs, mais uniquement ceux engagés deux ou quatre ans après la publication de l'ordonnance en matière de droits antidumping. En principe, les résultats des réexamens sont fournis dans les 12 mois qui suivent la demande.

3.1.6.1.1.5 Réexamens à l'extinction

3.72. Les réexamens à l'extinction des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs sont prévus au titre de la section 751 c) de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée par l'URAA. L'USDOC et l'USITC engagent un réexamen à l'extinction au plus tard 30 jours avant le cinquième anniversaire de la date de publication au Federal Register d'une ordonnance en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs, ou d'un accord de suspension afin de déterminer s'il est probable que subsiste ou que se reproduise, par suite de l'abrogation de l'ordonnance, le dumping ou la subvention pouvant donner lieu à une mesure compensatoire (rôle de l'USDOC) et le dommage important causé à la branche de production nationale (rôle de l'USITC). Les réexamens sont engagés automatiquement. L'USDOC applique une politique prévoyant la publication au Federal Register, un mois à l'avance, d'un avis de réexamen à l'extinction.

3.73. Les réexamens à l'extinction se font pour chaque ordonnance (par pays et par produit), mais ils peuvent être regroupés dans le cadre d'une enquête; les accords de suspension font aussi l'objet d'un réexamen à l'extinction. Pour déterminer s'il est probable que le dumping subsiste ou se reproduise par suite de l'abrogation d'une ordonnance ou de la clôture d'une enquête suspendue, l'USDOC tient compte des taux établis dans le cadre de l'enquête et/ou des réexamens menés pendant la période couverte par le réexamen à l'extinction, ainsi que du volume des importations effectuées pendant les périodes antérieure et postérieure à la publication de l'ordonnance ou à l'acceptation de l'accord de suspension. Il n'y a pas de réexamen à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping sur les produits provenant de pays non Membres de l'OMC.

⁷⁷ Réglementation de l'USDOC figurant à la section 351.213 du titre 19 du CFR.

⁷⁸ Réglementation de l'USDOC figurant à la section 351.213 b) du titre 19 du CFR.

3.1.6.1.2 Mesures antidumping

3.74. Entre 2015 et 2017, 133 enquêtes antidumping ont été ouvertes. Le nombre d'enquêtes ouvertes est tombé de 42 en 2015 à 37 en 2016, puis il est remonté à 54 en 2017 (tableau 3.5). Sur les 37 enquêtes ouvertes en 2016, 34 ont donné lieu à l'imposition de mesures définitives avant la fin d'avril 2018; dans un cas, aucun droit définitif n'a été appliqué. Des droits provisoires ont été appliqués dans toutes les enquêtes ouvertes en 2016. Au 30 juin 2018, 22 des enquêtes ouvertes en 2017 avaient entraîné l'imposition de mesures définitives et 8 avaient été closes après la constatation d'une absence de dommage. Entre 1995 et 2017, les États-Unis ont ouvert 659 enquêtes antidumping.⁷⁹

Tableau 3.5 Enquêtes antidumping, de 2015 à juin 2018

	2015	2016	2017	2018 (juin)
Ouvertures d'enquêtes	42	37	54	22
Mesures provisoires appliquées	10	53	38	26
Ordonnances en matière de droits antidumping imposées	15	35	32	24
Accords de suspension	0	0	0	0
Ouvertures de réexamens à l'extinction	36	50	46	19
Maintien des ordonnances	31	23	25	21
Abrogations	5	6	1	1

Source: Secrétariat de l'OMC sur la base des données communiquées par l'USDOC; l'USITC; et des notifications.

3.75. Le nombre de mesures antidumping en vigueur a augmenté durant la période à l'examen. Au 31 décembre 2017, 321 mesures antidumping définitives étaient en vigueur, à l'exclusion des accords de suspension. À cette même date, 314 ordonnances en matière de droits antidumping et 7 accords de suspension étaient en vigueur, contre 293 en décembre 2016 et 265 en décembre 2015. D'après les renseignements communiqués par l'USDOC et l'USITC, 340 ordonnances en matière de droits antidumping étaient en vigueur au 17 juillet 2018 (tableau 3.6).⁸⁰

Tableau 3.6 Mesures antidumping en vigueur, par partenaire commercial (y compris les accords de suspension), de 2015 au 17 juillet 2018

	2015	2016	2017	17 juillet 2018
Partenaire commercial/région	265	293	321	340
Afrique du Sud	3	3	3	5
Argentine	1	1	1	2
Australie	2	2	2	2
Bélarus	1	1	1	2
Bésil	7	11	11	12
Canada	2	2	3	3
Chili	1	1	1	1
Chine	97	102	110	116
Corée, Rép. de	15	18	23	24
Émirats arabes unis	2	3	3	4
Fédération de Russie	6	4	4	5
Inde	15	19	21	21
Indonésie	8	9	9	10
Iran	1	1	1	1
Japon	15	17	19	19
Kazakhstan	1	1	1	1
Malaisie	4	4	4	4
Mexique	11	12	13	13
Oman	1	3	3	2
Pakistan	0	1	1	1
Philippines	1	1	1	1
République de Moldova	2	2	2	2
Suisse	0	0	0	1
Taipei chinois	21	22	22	23

⁷⁹ Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/tratop_e/adp_e/AD_InitiationsByRepMem.pdf.

⁸⁰ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy/documents/orders.xls.

	2015	2016	2017	17 juillet 2018
Thaïlande	7	7	7	7
Trinité-et-Tobago	1	1	1	1
Turquie	5	7	8	9
UE-28	20	22	30	32
Ukraine	7	6	6	5
Venezuela, Rép. bolivarienne du	1	1	1	1
Viet Nam	9	9	9	10

Source: G/ADP/N/308/USA du 21 mars 2018; G/ADP/N/294/USA du 9 mars 2017; et G/ADP/N/280/USA du 11 mars 2016; renseignements communiqués par l'USDOC; et renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: http://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/orders.xls.

3.76. En juillet 2018, les partenaires commerciaux assujettis au plus grand nombre d'ordonnances en matière de droits antidumping étaient la Chine (116); l'Union européenne (32); la République de Corée (24); le Taipei chinois (23); et l'Inde (21). Sur les 340 mesures antidumping en vigueur au 17 juillet 2018, 179 (soit 52,6% du total) visaient les produits sidérurgiques, 55 (16,2%) les produits manufacturés divers, 40 (11,8%) les produits chimiques et pharmaceutiques, 25 (7,4%) les métaux et minéraux, 21 (6,2%) les produits agricoles, 14 (4,1%) les matières plastiques et le caoutchouc, 3 (0,9%) les textiles et les vêtements, et 2 (0,6%) les machines et le matériel.⁸¹

3.77. Sur les 333 mesures antidumping en vigueur (à l'exclusion des accords de suspension) au 17 juillet 2018, 215 avaient été reconduites à l'issue d'un réexamen à l'extinction et étaient donc en vigueur depuis plus de 5 ans. À la fin de 2017, la durée d'application moyenne d'une mesure antidumping en vigueur était de onze ans. À cette même date, 61 mesures antidumping et 5 mesures compensatoires étaient en vigueur depuis plus de 20 ans; et 159 mesures antidumping et 14 mesures compensatoires l'étaient depuis plus de 10 ans. La mesure antidumping en vigueur depuis le plus longtemps date de 1977 et s'applique aux rubans autocollants en matière plastique en provenance d'Italie; une mesure visant les câbles de haubanage en acier pour béton précontraint en provenance du Japon date de 1978.

3.78. Les droits antidumping appliqués durant la période à l'examen sont très variables. Le niveau des droits antidumping définitifs appliqués entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 était compris entre 0,00% et 493,46%; les droits provisionnels appliqués au cours de la même période étaient également compris entre 0,00% et 493,46%.

3.79. À la fin de 2017, sept accords de suspension étaient en vigueur; conclus avec l'Argentine (1), le Mexique (2), la Fédération de Russie (2) et l'Ukraine (2), ils concernaient respectivement le jus de citron, les tomates fraîches, le sucre, les tôles en acier au carbone, l'uranium, et les produits tubulaires pour champs pétrolifères. Quatre de ces accords incluent des engagements en matière de prix, un prévoit des limitations à l'exportation et un autre, des limitations à l'exportation associées à un engagement en matière de prix.

3.80. D'après les renseignements communiqués par le Département de la sécurité intérieure des États-Unis, au cours de l'exercice 2016, des marchandises importées d'une valeur de 14 milliards de dollars EU ont été assujetties à des droits antidumping ou compensateurs, et le CBP a perçu 1,5 milliard de dollars EU en dépôts en espèces pour des droits antidumping ou compensateurs. Le recouvrement des droits antidumping ou compensateurs par le CBP a augmenté de plus de 25% depuis l'exercice 2015, et de près de 200% depuis l'exercice 2014.⁸² À la fin de l'exercice 2017, 3,1 milliards de dollars EU de droits antidumping ou compensateurs ont dû être versés au gouvernement américain pour des importations remontant à 2001.

3.81. Il y a eu 123 ouvertures de réexamens à l'extinction pour des ordonnances en matière de droits antidumping durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin de juin 2018 (50 en 2016, 46 en 2017 et 21 en 2018). Pendant la même période, 8 ordonnances ont été abrogées (6 en

⁸¹ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/sites/default/files/trade_remedy_documents/orders.xls.

⁸² Renseignements en ligne du Département de la sécurité intérieure. Adresse consultée: <https://www.dhs.gov/news/2017/03/31/fact-sheet-enhanced-collection-and-enforcement-antidumping-and-countervailing-duties>".

2016, 1 en 2017 et 1 en 2018), et 104 ont été maintenues.⁸³ Les abrogations obtenues pendant cette période visaient les produits sidérurgiques, ainsi que les produits chimiques et les produits alimentaires; ces abrogations concernaient cinq partenaires commerciaux.⁸⁴ Il y a eu 104 réexamens administratifs d'ordonnances en matière de droits antidumping en 2016 et 119 réexamens administratifs ont été engagés en 2017.

3.82. Pendant la période à l'examen, certains aspects des procédures et constatations des États-Unis concernant les enquêtes antidumping ont fait l'objet de différends soumis à l'OMC (tableau A2. 3).

3.1.6.1.3 Mesures compensatoires

3.83. Entre 2015 et 2017, 63 enquêtes en matière de droits compensateurs ont été ouvertes: 23 en 2015, 16 en 2016 et 24 en 2017 (tableau 3.7). En outre, 16 enquêtes ont été ouvertes au premier semestre de 2018. Sur les enquêtes ouvertes en 2017, 21 ont entraîné l'imposition de mesures définitives jusqu'en avril 2018 et 2 ont été closes sans application de droits après que l'USITC eut déterminé qu'il n'existait pas de dommage. Au 30 avril 2018, huit des enquêtes ouvertes en 2017 ont entraîné l'imposition de droits définitifs. Vingt-quatre enquêtes ouvertes en 2017 ont donné lieu à des mesures provisoires.⁸⁵

Tableau 3.7 Enquêtes en matière de droits compensateurs et mesures imposées, de 2015 à juin 2018

	2015	2016	2017	Juin 2018
Ouvertures d'enquêtes	23	16	24	16
Mesures provisoires appliquées	14	53	20	13
Ordonnances imposées en matière de droits	10	16	11	13
Accords de suspension	0	0	0	0

Note: Les chiffres concernent l'année au cours de laquelle l'enquête a été ouverte. Certains droits provisoires ou définitifs peuvent avoir été appliqués l'année suivante.

Source: OMC, sur la base de renseignements communiqués par l'USDOC, l'USITC, et des notifications.

3.84. Au total, 109 ordonnances en matière de droits compensateurs et 1 accord de suspension avec le Mexique concernant le sucre étaient en vigueur en date du 17 juillet 2018 et visaient 17 partenaires commerciaux (principalement la Chine).⁸⁶ Sur ces 109 mesures compensatoires, 55 (50,5% du total) visaient les produits sidérurgiques, 18 (16,5%) les produits manufacturés divers, 13 (11,9%) les produits chimiques et pharmaceutiques, 9 (8,3%) les matières plastiques et le caoutchouc, 7 (6,4%) les produits agricoles, 2 (1,9%) les métaux et minéraux, 2 (1,8%) les textiles et les vêtements, et 1 (1%) les machines et le matériel.

3.85. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin d'avril 2018, 52 réexamens à l'extinction d'ordonnances en matière de droits compensateurs ont été amorcés (43 en 2016, 4 en 2017 et 5 en 2018). Pendant la même période, 27 réexamens à l'extinction d'ordonnances en matière de droits compensateurs ont été menés, à l'issue desquels 6 ordonnances ont été abrogées (toutes en 2016) et les autres ont été maintenues.

3.1.6.1.4 Enquêtes EAPA

3.86. Comme il a été indiqué plus haut, l'EAPA a créé un nouveau cadre permettant au CBP d'enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou compensateurs, en vertu de la nouvelle section 517 (Procédures à suivre pour enquêter sur les allégations de contournement des ordonnances en matière de droits antidumping ou

⁸³ D'après les renseignements communiqués par l'USITC, 114 ordonnances en matière de droits antidumping ont été abrogées entre le 1^{er} janvier 2006 et la fin d'avril 2018. Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: http://www.usitc.gov/trade_remedy/documents/orders.xls.

⁸⁴ Renseignements en ligne de l'USDOC. Adresse consultée: <http://ia.ita.doc.gov/sunset/>; et documents de l'OMC G/ADP/N/294/USA du 9 mars 2017 et G/ADP/N/300/USA du 6 septembre 2017.

⁸⁵ Certaines de ces mesures ont été appliquées au premier semestre de 2016. Documents de l'OMC G/SCM/N/298/USA du 11 mars 2016 et G/SCM/N/305 du 26 septembre 2016.

⁸⁶ Les partenaires commerciaux concernés étaient les suivants: Afrique du Sud (1); Argentine (1); Brésil (4); Canada (2); Chine (50); Corée, République de (7); Inde (18); Indonésie (5); Iran (2); Italie (3); Mexique (1); Oman (1); Sri Lanka (1); Taïpei chinois (1); Thaïlande (1); Turquie (8); et Viet Nam (3).

compensateurs). Les allégations au titre de l'EAPA doivent être déposées en passant par le portail Web des allégations en ligne de l'EAPA.⁸⁷ La Division de l'application des lois sur les mesures correctives commerciales (TRLED) du CBP est chargée de mener les enquêtes EAPA.

3.87. Depuis l'entrée en vigueur de l'EAPA en août 2016, et jusqu'en juillet 2018, la TRLED a ouvert 19 enquêtes portant sur des allégations de contournement de droits. Pendant cette période, la TRLED a publié dix avis d'ouvertures d'enquêtes et un avis de non-ouverture d'une enquête après le regroupement de certaines d'entre elles. Des mesures intérimaires ont été appliquées dans toutes les enquêtes ouvertes, sauf une.⁸⁸ Les mesures intérimaires se composaient généralement des éléments suivants: prorogation de la suspension de la liquidation des déclarations en douane; une présentation préalable des documents obligatoire pour toutes les exportations futures, ce qui signifie que tous les documents et les droits d'entrée sont exigés avant la mise en circulation du fret sur le marché américain par le CBP; le rejet des déclarations en douane déposées ultérieurement qui se trouvent dans la période de refus d'entrée et l'exigence qu'elles soient de nouveau déposées avec les dépôts en espèces pour les droits antidumping ou compensateurs applicables; et le recouvrement d'un cautionnement équivalant à l'application ou l'ajustement des droits antidumping ou compensateurs pour les importations qui n'étaient jusqu'alors soumises à aucun de ces droits ou qui étaient assujetties à des droits moindres en raison du fait qu'elles avaient été identifiées comme ayant été admises aux États-Unis par suite d'un contournement des lois. En juillet 2018, la TRLED avait rendu une détermination finale dans cinq cas, dont l'un portait sur huit enquêtes (tableau 3.8).

Tableau 3.8 Enquêtes EAPA (pouvant être divulguées au public), de 2016 à juillet 2018

Enquête/date d'ouverture de l'enquête	Mesures intérimaires	Détermination finale
Eastern Trading NY Inc.: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine (contournement par la Thaïlande)/11 octobre 2016	Oui. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping ont vu leur taux ajusté pour tenir compte du fait qu'elles étaient soumises à l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine, et des dépôts en espèces ont dû être versés. De plus, la présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Eastern Trading, avant que le fret soit mis en circulation sur le marché américain par le CBP. Ce dernier a suspendu la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 11 octobre 2016 ou après; et a prorogé le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	Détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Le CBP continuera de suspendre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 11 octobre 2016 ou après; et continuera de proroger le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date. Le CBP continuera de demander à Eastern Trading de verser des dépôts en espèces d'un montant de 187,25% avant la mise en circulation. Le cautionnement permanent d'Eastern Trading sera maintenu au niveau accru et sera révisé conformément aux politiques du CBP.

⁸⁷ Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: <https://eallegations.cbp.gov/Home/Index2>.

⁸⁸ Le 5 septembre 2017, le CBP a ouvert une enquête EAPA concernant une allégation dûment déposée qui laissait raisonnablement entendre que LM Supply avait fait entrer de la marchandise sur le territoire douanier des États-Unis en contournant l'ordonnance en matière de droits antidumping. Le CBP n'a pas été en mesure de déterminer si la marchandise importée y était soumise. En conséquence, en vertu de l'EAPA, le CBP a renvoyé la question à l'USDOC afin de déterminer si la marchandise en cause entraînait dans le champ d'application de l'ordonnance en matière de droits antidumping. Avis de saisine du CBP du 4 décembre 2017. Adresse consultée: "<https://www.cbp.gov/trade/eapa-investigation-number-7212-lm-supply-inc-notice-scope-referral-december-4-2017>".

Enquête/date d'ouverture de l'enquête	Mesures intérimaires	Détermination finale
Diamond Tools Technology LLC: Suspicion de contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine/22 mars 2017	Oui. Vérification sur place: mesures appliquées après la visite de l'atelier de production. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping verront leur taux ajusté pour tenir compte du fait qu'elles sont soumises à l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine; des dépôts en espèces doivent être versés. Par ailleurs, la présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Diamond Tools Technology.	Dans l'attente d'une détermination de saisine à l'USDOC.
Aspects Furniture International, Inc.: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant le mobilier pour chambres à coucher en bois en provenance de Chine/9 mai 2017	Oui. Les importations de la marchandise visée par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping ont vu leur taux ajusté et des dépôts en espèces ont dû être versés. Par ailleurs, la présentation préalable des documents a été rendue obligatoire pour toutes les importations futures d'Aspects. Le CBP suspendra en outre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 9 mai 2017 ou après, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	Dans l'attente d'une détermination de saisine à l'USDOC.
Certains importateurs de cintres métalliques en provenance de Malaisie: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les cintres pour vêtements métalliques en provenance de Chine (8 enquêtes regroupées en 1)/12 mai 2017	Oui. Les importations visées par cette enquête concernant Brooklyn Knights, Garment Cover, Casa USA, Nice Guy, GL Paper, Newtown Supply, Subcos Percha, et Masterpiece Supply admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping ont vu leur taux ajusté pour tenir compte du fait qu'elles sont soumises à l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les cintres pour vêtements en fils d'acier en provenance de Chine, et des dépôts en espèces ont dû être versés. Par ailleurs, la présentation préalable des documents a été rendue obligatoire pour toutes les importations futures de chacun des importateurs cités. Le CBP a suspendu la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 12 mai 2017 ou après, et a prorogé le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date. Le CBP liquiderait à nouveau toutes les déclarations en douane liquidées et pour lesquelles l'autorité du CBP en matière de nouvelle liquidation n'est pas encore caduque. Le CBP évaluerait également les cautionnements permanents de chacun des importateurs cités afin d'en déterminer la suffisance.	Détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Compte tenu de sa détermination, le CBP continuera de suspendre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 12 mai 2017 ou après. Il continuera également de proroger le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date. Il continuera de rendre obligatoire la présentation préalable des documents, qui exige que l'importateur verse le dépôt en espèces applicable avant la mise en circulation de la marchandise importée. Enfin, il évaluera les cautionnements permanents de ces entreprises conformément à ses politiques.

Enquête/date d'ouverture de l'enquête	Mesures intérimaires	Détermination finale
<p>Power Tek Tool, Inc. et Lyke Industrial Tool, LLC: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les lames de scie au diamant en provenance de Chine/18 juillet 2017</p>	<p>Oui. Les déclarations en douane non liquidées qui ne sont pas frappées de droits antidumping ont vu leur taux ajusté et des dépôts en espèces ont dû être versés. La présentation préalable des documents a été rendue obligatoire pour toutes les importations futures de Power Tek et Lyke. Le CBP a par ailleurs suspendu la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 18 juillet 2017 ou après, et a prorogé le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.</p>	<p>Détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Compte tenu de sa détermination, le CBP continuera de suspendre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 18 juillet 2017 ou après. Il continuera également de proroger le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane effectuées avant cette date. Il continuera de rendre obligatoire la présentation préalable des documents, qui exige que l'importateur verse le dépôt en espèces applicable avant la mise en circulation de la marchandise importée. Enfin, il évaluera les cautionnements permanents de ces entreprises conformément à ses politiques.</p>
<p>American Pacific Rubber, Inc.: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance du Viet Nam/18 juillet 2017</p>	<p>Oui. Toutes les déclarations en douane non liquidées de la marchandise visée admises aux États-Unis comme n'étant frappées de droits antidumping verront leur taux ajusté et des dépôts en espèces devront être versés. La présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures. Le CBP suspendra la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 18 juillet ou après, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.</p>	<p>Détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Compte tenu de sa détermination, le CBP continuera de suspendre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 18 juillet 2017 ou après. Il continuera également de proroger le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane effectuées avant cette date. Il continuera de rendre obligatoire la présentation préalable des documents, qui exige que l'importateur verse le dépôt en espèces applicable avant la mise en circulation de la marchandise importée. Enfin, il évaluera les cautionnements permanents de ces entreprises conformément à ses politiques.</p>

Enquête/date d'ouverture de l'enquête	Mesures intérimaires	Détermination finale
Ceka Nutrition Inc.: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant la glycolle en provenance de Chine/28 août 2017	Oui. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping verront leur taux ajusté et des dépôts en espèces devront être versés. La présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Ceka Nutrition. Le CBP suspendra la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 28 août 2017, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	Détermination positive de l'existence d'un contournement des lois. Compte tenu de sa détermination, le CBP continuera de suspendre la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 28 août 2017 ou après. Il continuera également de proroger le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane effectuées avant cette date. Il continuera de rendre obligatoire la présentation préalable des documents, qui exige que l'importateur verse le dépôt en espèces applicable avant la mise en circulation de la marchandise importée. Enfin, il évaluera les cautionnements permanents de ces entreprises conformément à ses politiques.
Choice Refrigerants: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les mélanges d'hydrofluorocarbones en provenance de Chine/5 septembre 2017	En suspens. Le CBP n'a pas été en mesure de déterminer si la marchandise importée par LM Supply est visée par l'ordonnance en matière de droits antidumping. En conséquence, conformément à l'EAPA, il a renvoyé la question à l'USDOC afin qu'il détermine si la marchandise en cause entre dans le champ d'application de l'ordonnance en matière de droits antidumping.	Dans l'attente d'une détermination de saisine à l'USDOC.
Sun Bright International, Corp. et Fair Importing Corp.: Contournement des ordonnances en matière de droits antidumping et de droits compensateurs visant les extrusions d'aluminium en provenance de Chine/5 février 2018	Oui. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping ou compensateurs verront leur taux ajusté et des dépôts en espèces devront être versés. La présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Sun Bright et de Fair Importing. Le CBP suspendra la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 5 février 2018 ou après, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	En suspens. La détermination finale sera publiée au plus tard le 3 décembre 2018.
Columbia Aluminium Products, LLC: Contournement des ordonnances en matière de droits antidumping et de droits compensateurs visant les extrusions d'aluminium en provenance de Chine/9 février 2018	Oui. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas frappées de droits antidumping ou compensateurs verront leur taux ajusté et des dépôts en espèces devront être versés. La présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Columbia Aluminium. Le CBP suspendra la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 9 février 2018 ou après, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	En suspens. La détermination finale sera déterminée au plus tard le 6 décembre 2018.

Enquête/date d'ouverture de l'enquête	Mesures intérimaires	Détermination finale
Royal Brush Manufacturing, Inc.: Contournement de l'ordonnance en matière de droits antidumping visant les crayons à gaine en provenance de Chine/27 mars 2018	Oui. Les importations visées par cette enquête admises aux États-Unis comme n'étant pas soumises aux droits antidumping verront leur taux ajusté et des dépôts en espèces devront être versés. La présentation préalable des documents est obligatoire pour toutes les importations futures de Royal Brush. Le CBP suspendra la liquidation de toute déclaration en douane effectuée en date du 27 mars 2018 ou après, et prorogera le délai de liquidation de toutes les déclarations en douane non liquidées effectuées avant cette date.	En suspens. La détermination finale sera publiée au plus tard le 21 décembre 2019.

Source: Secrétariat de l'OMC sur la base des renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/trade/trade-enforcement/tftea/enforce-and-protect-act-eapa>.

3.1.6.2 Sauvegardes

3.1.6.2.1 Sauvegardes globales

3.1.6.2.1.1 Principales lois et réglementations

3.88. Au cours de la période à l'examen, les États-Unis ont ouvert leur première enquête en matière de sauvegardes depuis 2001. La législation américaine autorise les mesures de sauvegarde au titre des sections 201 à 204 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur telle que modifiée. Les sections 201 à 204 fixent le cadre juridique qui permet au Président d'assurer une protection contre les importations. Cette autorité se rapporte aux droits d'un Membre de l'OMC découlant de l'article XIX du GATT de 1994 de prendre des mesures d'urgence en suspendant les obligations consenties. En vertu de la section 201, les branches de production nationales alléguant subir ou être menacées de subir un dommage grave en raison de l'augmentation des importations peuvent demander à l'USITC des mesures de protection.⁸⁹ Une enquête peut également être ouverte à la demande du Président ou de l'USTR, ou bien sur résolution de la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants ou de la Commission des finances du Sénat. L'USITC peut également ouvrir une enquête de son propre chef. Un requérant peut présenter à l'USITC un plan d'ajustement, en décrivant de façon détaillée les mesures envisagées qui faciliteraient un ajustement positif à la concurrence des importations. Le plan d'ajustement peut être présenté soit au moment où la demande est présentée soit dans un délai de 120 jours suivant la date du dépôt de la demande.⁹⁰

3.89. À la réception d'une demande, ou en vertu d'une résolution comme il est expliqué plus haut, l'USITC est tenue, au titre de la section 202 b) 1), de mener une enquête pour déterminer si un article est importé aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'il constitue ou menace de constituer une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale d'un article similaire ou directement concurrent. Si l'USITC fait une détermination positive, ou si les avis sont partagés à égalité dans sa détermination, elle est tenue de recommander au Président la mesure qui remédiera au dommage grave ou à la menace de dommage grave en question et qui sera la plus efficace pour aider la branche de production nationale à opérer un ajustement positif à la concurrence des importations (section 202 e)). Les types de mesures que l'USITC peut recommander, et les limites y relatives, sont énoncés à la section 202 e) 2) à 5). L'USITC est autorisée à recommander la majoration ou l'imposition d'un droit de douane sur l'article importé; l'établissement d'un contingent tarifaire; la modification ou l'imposition d'une restriction quantitative à l'importation de l'article; une ou plusieurs mesures d'ajustement appropriées, y compris l'apport d'une aide à l'ajustement commercial; ou une combinaison des mesures précédentes. Par ailleurs, l'USITC peut également recommander au Président d'engager des négociations internationales en vue de remédier à la cause fondamentale de l'accroissement des importations de l'article ou d'atténuer de toute autre manière le dommage ou la menace de dommage; de mettre en œuvre toute autre mesure autorisée par la loi. En général, l'USITC est tenue de se déterminer au titre de

⁸⁹ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/press_room/us_safeguard.htm.

⁹⁰ USITC (2014), *Summary of Statutory Provisions Related to Import Relief*, Publication 4468 de l'USITC, août 2014. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/oig/documents/pub4468_2014.pdf.

la section 202 b) dans un délai de 120 jours suivant la date de dépôt de la demande, de réception de la requête ou de la résolution, ou de l'adoption de la motion, et de transmettre son rapport, y compris ses constatations et ses recommandations, ainsi qu'une explication du fondement des décisions, dans un délai de 180 jours suivant la date de dépôt de la demande, de réception de la requête ou de la résolution, ou de l'adoption de la motion. Ces délais sont prolongés si une requête concernant l'application de mesures de protection provisoires est incluse dans la demande. Si le Président décide d'appliquer une mesure de sauvegarde, l'USITC est tenue de suivre l'évolution de la situation au sein de la branche de production et de présenter un rapport sur les résultats de la surveillance qu'elle a exercée durant la période d'application de la mesure (période de dégrèvement). À la fin de toute période de dégrèvement, l'USITC est tenue de faire rapport au Président et au Congrès sur l'efficacité de la mesure de sauvegarde pour aider la branche de production nationale à opérer un ajustement positif à la concurrence des importations.⁹¹

3.90. La réglementation relative aux sauvegardes n'a pas été modifiée pendant la période à l'examen. Les modifications les plus récentes datent de 2015, telles que notifiées par les États-Unis à l'OMC, et portent sur les dispositions du Code de pratique et de procédure de l'USITC relatives aux mesures de sauvegarde. Elles s'inscrivent dans l'analyse rétrospective que l'USITC fait de son Code pour déterminer si des dispositions devraient être modifiées, rationalisées, élargies ou abrogées de manière à ce que le programme de réglementation de l'organisme en question permette d'atteindre les objectifs de la réglementation de manière plus efficace ou moins astreignante.

3.1.6.2.1.2 Enquêtes en matière de sauvegardes de 2016 à 2018

3.91. Entre 2016 et 2018, deux nouvelles enquêtes en matière de sauvegardes ont été menées par les États-Unis au titre des sections 201 à 204 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. Les deux enquêtes ont été notifiées à l'OMC. L'USITC a fait une détermination positive de l'existence d'un dommage grave dans les deux cas, et le Président a appliqué une mesure de sauvegarde dans chacun d'eux (voir plus bas).

Cellules photovoltaïques au silicium cristallin

3.92. La première enquête en matière de sauvegardes notifiée à l'OMC pendant la période à l'examen portait sur les cellules photovoltaïques au silicium cristallin (même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits). Le 25 mai 2017, conformément à l'article 12.1 a) de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, les États-Unis ont notifié le fait que l'USITC avait ouvert, le 17 mai 2017, une enquête en matière de sauvegardes concernant certaines cellules photovoltaïques au silicium cristallin (CSPV), même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits, y compris, mais non exclusivement, à des modules, laminés, panneaux et matériaux intégrés aux bâtiments. L'enquête a été ouverte à la suite d'une demande déposée par Suniva, Inc., producteur de cellules et modules photovoltaïques au silicium cristallin des États-Unis. L'enquête visait les cellules CSPV d'une épaisseur égale ou supérieure à 20 micromètres (sous-position 8541.40.60 du TDHEU), que la cellule ait subi ou non un autre traitement.⁹² Les cellules CSPV fabriquées aux États-Unis, même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits, étaient exclues de l'enquête.⁹³ Il était allégué dans la demande que la quantité des importations avait augmenté de 51,6% entre 2012 et 2016, et que la valeur des importations avait augmenté de 62,8%, passant de 5,1 milliards de dollars EU en 2012 à 8,3 milliards de dollars EU en 2016; la part du marché intérieur était tombée de 21,0% en 2012 à 11,0% en 2016. Il était également indiqué dans la demande que l'utilisation des capacités pour les activités liées aux cellules CSPV était tombée de 81,7% en 2014 à 28,9% en 2016, et que l'utilisation de la capacité de production des modules CSPV était tombée de 66,7% en 2013 à 32,9% en 2016. La demande citait des renseignements sur un dommage grave ou une menace de dommage grave à la branche de production nationale. Il y était également indiqué que Suniva, Inc. et SolarWorld AG, deux grands

⁹¹ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/press_room/us_safeguard.htm.

⁹² Y compris: les cellules CSPV assemblées en modules ou en panneaux (sous-position 8541.40.6020 du TDHEU); les cellules CSPV non assemblées en modules (8541.40.6030); les onduleurs ou batteries munis de cellules CSPV (8501.61.00 et 8507.20.80, respectivement); et les machines génératrices à courant continu (8501.31.80).

⁹³ Étaient également exclues de l'enquête certaines cellules photovoltaïques à couche mince et les cellules CSPV dont la surface n'excède pas 10 000 mm² incorporées de façon permanente à un bien de la consommation ayant une fonction autre que la production d'énergie et consommant l'électricité produite par la cellule CSPV.

producteurs des États-Unis, avaient subi des pertes d'exploitation entre 2012 et 2016, que 1 200 emplois avaient été supprimés dans le secteur manufacturier des États-Unis et que les salaires avaient chuté de 27% au cours de la même période. Le requérant n'a pas allégué l'existence de circonstances critiques dans la demande.⁹⁴

3.93. Le 22 septembre 2017, l'USITC a déterminé que les cellules CSPV (même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits) étaient importées aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'elles constituaient une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale.⁹⁵ L'enquête a été close et, le 13 novembre 2017, l'USITC a transmis au Président son rapport contenant sa détermination et les recommandations séparées des membres de la Commission, accompagné d'une explication du fondement des décisions.⁹⁶ Le 27 novembre 2017, l'USTR a demandé à l'USITC de lui fournir des renseignements supplémentaires pour l'aider à établir sa détermination. L'USITC a envoyé un rapport complémentaire à l'USTR le 27 décembre 2017.⁹⁷ Le 23 janvier 2018, le Président a signé une proclamation visant à appliquer une mesure de sauvegarde à l'importation de produits CSPV.⁹⁸ La mesure a été notifiée à l'OMC.⁹⁹ Par ailleurs, les États-Unis ont notifié la non-application de la mesure de sauvegarde à des pays en développement au titre de l'article 9.1 de l'Accord sur les sauvegardes.¹⁰⁰ Les produits CSPV visés par la mesure de sauvegarde sont les suivants: a) les cellules solaires, même assemblées en modules ou constituées en panneaux, de la sous-position 8541.40.60 du TDHEU; b) les parties ou sous-assemblages de cellules solaires, des sous-positions 8501.31.80, 8501.61.00 et 8507.20.80; c) les onduleurs ou batteries munis de cellules CSPV, des sous-positions 8501.61.00 et 8507.20.80; et d) les machines génératrices à courant continu munies de cellules CSPV, de la sous-position 8501.31.80.

3.94. La mesure, applicable pendant quatre ans, est entrée en vigueur le 7 février 2018 sous la forme: a) d'un contingent tarifaire applicable aux importations de cellules solaires non incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits, avec des quantités contingentées invariables et des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées en dépassement de ces quantités au cours des deuxième, troisième et quatrième années (tableau 3.9); et b) d'une majoration des droits applicables aux importations de modules, avec des réductions annuelles des taux de droits au cours des deuxième, troisième et quatrième années. La mesure de sauvegarde a été appliquée aux importations originaires de tous pays, à l'exception des pays en développement mentionnés plus haut.¹⁰¹ Les deux partenaires de l'ALENA étaient inclus dans le champ d'application de la mesure. Chaque année, la quantité contingente correspondante au contingent tarifaire est répartie entre tous les pays auxquels la mesure s'applique. Les sous-positions temporaires suivantes du TDHEU ont été créées pour les marchandises visées par la mesure: sous-position 9903.45.21

⁹⁴ Document de l'OMC G/SG/N/6/USA/11 du 29 mai 2017.

⁹⁵ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/9 du 4 octobre 2017.

⁹⁶ Documents de l'OMC G/SG/N/8/USA/9 du 4 octobre 2017 et G/SG/N/8/USA/9/Suppl.2, Suppl.2 du 4 décembre 2017. Le rapport de l'USITC peut être consulté à l'adresse suivante: https://usitc.gov/trade_remedy/publications/safeguard_pubs.htm.

⁹⁷ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/9/Suppl.3 du 8 janvier 2018.

⁹⁸ Proclamation n° 9693 du 23 janvier 2018 visant, entre autres, à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de certaines cellules photovoltaïques au silicium cristallin (même incorporées partiellement ou totalement à d'autres produits), 542 Federal Register, vol. 83, n° 17, jeudi 25 janvier 2018, Presidential Documents.

⁹⁹ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/9/Suppl.4 du 26 janvier 2018.

¹⁰⁰ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Birmanie (Myanmar), Burundi, Cambodge, Cameroun, Cabo Verde, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan (République kirghize), Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République centrafricaine, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Yémen (République du), Zambie et Zimbabwe. En outre, la mesure ne s'appliquera pas aux pays en développement ci-après, qui ne sont pas Membres de l'OMC: Algérie, Azerbaïdjan, Comores, Congo (Kinshasa), Érythrée, Éthiopie, Iraq, Kiribati, Kosovo, Liban, Macédoine, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Somalie, Soudan du Sud, Timor-Leste, Tuvalu et Ouzbékistan.

¹⁰¹ Tant que la part d'un pays en développement dans les importations totales du produit, sur la base des importations effectuées au cours d'une période représentative, ne dépassera pas 3%, et à condition que les importations qui sont le produit de tous les pays ne contribuent pas collectivement pour plus de 9% aux importations totales, tel qu'il est indiqué dans l'Accord sur les sauvegardes.

(importations de cellules CSPV originaires des pays visés, dans les limites du contingent tarifaire (c'est à dire ne dépassant pas 2,5 gigawatts)); sous-position 9903.45.22 (importations de cellules CSPV hors contingent); et sous-position 9903.45.25 (importations de modules CSPV).

Tableau 3.9 Mesures de sauvegarde appliquées à l'importation de cellules photovoltaïques en silicium cristallin, de 2018 à 2022

Sous-position du TDHEU	Taux appliqué avant la majoration	Année 1 7 février 2018- 6 février 2019	Année 2 7 février 2019- 6 février 2020	Année 3 7 février 2020- 6 février 2021	Année 4 7 février 2021- 6 février 2022
9903.45.21 (cellules CSPV à l'intérieur du contingent)	0%	0%	0%	0%	0%
9903.45.22 (cellules CSPV hors contingent)	0%	30%	25%	20%	15%
9903.45.25 (modules CSPV)	0%	30%	25%	20%	15%

Source: Documents de l'OMC G/SG/N/8/USA/9/Supp.3 du 8 janvier 2018; et G/SG/N/8/USA/9/Supp.4 du 26 janvier 2018; et Proclamation présidentielle n° 9693 du 23 janvier 2018.

3.95. La Chine, la République de Corée et le Japon ont notifié à l'OMC les suspensions projetées de concessions substantiellement équivalentes à compter du 7 février 2021, ou après la date d'une décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC établissant que la mesure de sauvegarde imposée par les États-Unis était incompatible avec les Accords de l'OMC, la date la plus proche étant retenue.¹⁰²

Gros lave-linge à usage domestique

3.96. La deuxième enquête, visant les gros lave-linge à usage domestique (GLD) et certaines de leurs parties, a été ouverte le 5 juin 2017.¹⁰³ L'enquête a été ouverte à la suite d'une demande présentée par Whirlpool Corporation (Whirlpool), un producteur de GLD aux États-Unis, qui alléguait que les GLD et certaines de leurs parties (parties visées) étaient importées aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'ils constituaient ou menaçaient de constituer une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale produisant un article similaire ou faisant directement concurrence à l'article importé. La demande comportait des renseignements montrant que ces importations accrues constituaient ou menaçaient de constituer un dommage grave pour la branche de production nationale des GLD. Le 5 octobre 2017, l'USITC a déterminé que les GLD et certaines de leurs parties étaient importés aux États-Unis en quantités tellement accrues qu'ils constituaient une cause substantielle de dommage grave pour la branche de production nationale. L'USITC a transmis son rapport au Président le 4 décembre 2017.¹⁰⁴ Le 23 janvier 2018, le Président a signé une proclamation visant à appliquer une mesure de sauvegarde à l'importation des GLD et certaines de leurs parties. La mesure a été notifiée à l'OMC.¹⁰⁵ Les produits visés par la mesure de sauvegarde sont les suivants: a) les lave-linge, relevant des sous-positions 8450.11.00 et 8450.20.00 du THDEU; b) toutes les carrosseries, ou parties de celles-ci, destinées aux lave-linge, et tous les paniers assemblés destinés aux lave-linge qui incorporent, au minimum, une enveloppe, une base et un moyeu d'entraînement, relevant de la sous-position 8450.90.60 du TDHEU; c) toutes les cuves assemblées destinées aux lave-linge qui incorporent, au minimum, une cuve et un joint

¹⁰² Documents de l'OMC G/L/1220 et G/SG/N/12/CHN/2 du 5 avril 2018; G/L/1224 et G/SG/N/12/KOR/3 du 6 avril 2018; et G/L/1226 et G/SG/N/12/JPN/3 du 6 avril 2018, respectivement.

¹⁰³ Aux fins de l'enquête, le terme GLD désigne toutes les machines à laver le linge automatiques, indépendamment de l'orientation de l'axe de rotation, ayant une largeur de carrosserie (mesurée à son point le plus large) de 24,5 pouces (62,23 cm) au moins et de 32,0 pouces (81,28 cm) au plus. Étaient également visées certaines parties utilisées dans les GLD, à savoir: toutes les carrosseries, ou parties de celles-ci, destinées aux GLD; toutes les cuves assemblées destinées aux GLD; tous les paniers assemblés destinés aux GLD; et toute combinaison des pièces ou sous-ensembles précédents. Document de l'OMC G/SG/N/6/USA/12 du 12 juin 2017.

¹⁰⁴ Documents de l'OMC G/SG/N/8/USA/10 du 13 octobre 2017; et G/SG/N/8/USA/10/Supp.2 du 11 décembre 2017. Le rapport de l'USITC peut être consulté à l'adresse suivante: https://usitc.gov/trade_remedy/publications/safeguard_pubs.htm.

¹⁰⁵ Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/10/Suppl.3 du 26 janvier 2018.

d'étanchéité, relevant de la sous-position 8450.90.20 du TDHEU; et d) toute combinaison des pièces ou sous-ensembles précédents, relevant des sous-positions 8450.90.20 ou 8450.90.60 du TDHEU.¹⁰⁶

3.97. La mesure, approuvée pour trois ans et un jour, est entrée en vigueur le 7 février 2018 sous la forme: a) d'un contingent tarifaire applicable aux importations de lave-linge finis, avec des quantités contingentées invariables, des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées dans les limites de ces quantités au cours des deuxième et troisième années, et des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées en dépassement de ces quantités au cours des deuxième et troisième années; et b) d'un contingent tarifaire applicable aux importations de parties de lave-linge visées, avec des augmentations des quantités contingentées et des réductions annuelles des taux de droits applicables aux marchandises importées en dépassement de ces quantités au cours des deuxième et troisième années (tableau 3.10). La mesure de sauvegarde a été appliquée aux importations originaires de tous pays, à l'exception du Canada et de la même liste de pays en développement que ceux exclus de la mesure de sauvegarde visant les produits CSPV. Pour l'application de la mesure, de nouvelles sous-positions ont temporairement été créées dans le TDHEU: sous-position 9903.45.01 (importations de lave-linge finis dans les limites du contingent tarifaire (c'est à dire ne dépassant pas 1,2 million d'unités)); sous-position 9903.45.02 (importations hors contingent de lave-linge finis)¹⁰⁷; sous-position 9903.45.05 (importations dans les limites du contingent de parties de lave-linge, telles que décrites dans les sous-positions 8450.90.20 ou 8450.90.60 du TDHEU); et sous-position 9903.45.06 (importations hors contingent de parties visées).

Tableau 3.10 Mesures de sauvegarde appliquées aux gros lave-linge à usage domestique, de 2018 à 2021

Sous-position du TDHEU	Taux appliqué avant la majoration	Année 1 7 février 2018 6 février 2019	Année 2 7 février 2019 6 février 2020	Année 3 7 février 2020 6 février 2021
9903.45.01 (GLD dans les limites du contingent)	1,4% (8450.11.00)	1,4% + 20% (8450.11.00)	1,4% + 18% (8450.11.00)	1,4% + 16% (8450.11.00)
	1% (8450.20.00)	1% + 20% (8450.20.00)	1% + 18% (8450.20.00)	1% + 16% (8450.20.00)
9903.45.02 (GLD hors contingent)	1,4% (8450.11.00)	1,4% + 50% (8450.11.00)	1,4% + 45% (8450.11.00)	1,4% + 40% (8450.11.00)
	1% (8450.20.00)	1% + 50% (8450.20.00)	1% + 45% (8450.20.00)	1% + 40% (8450.20.00)
	2,6%	2,6% pour 50 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 70 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 90 000 unités (contingent tarifaire)
9903.45.05 (parties visées des GLD dans les limites du contingent)	2,6%	2,6% pour 50 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 70 000 unités (contingent tarifaire)	2,6% pour 90 000 unités (contingent tarifaire)
9903.45.06 (parties visées des GLD hors contingent)	2,6%	2,6% + 50%	2,6% + 45%	2,6% + 40%

Source: Document de l'OMC G/SG/N/8/USA/10 Supp.3 du 26 janvier 2018; et Proclamation présidentielle n° 9694 du 23 janvier 2018.

3.98. La Chine et la République de Corée ont notifié à l'OMC les suspensions projetées de concessions substantiellement équivalentes à compter du 7 février 2021, ou après la date d'une décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC établissant que la mesure de sauvegarde imposée par les États-Unis était incompatible avec les Accords de l'OMC, la date la plus proche étant retenue.¹⁰⁸

¹⁰⁶ Proclamation n° 9694 du 23 janvier 2018 visant, entre autres, à faciliter l'ajustement positif à la concurrence des importations de gros lave-linge à usage domestique. 3554 Federal Register, vol. 83, n° 17, jeudi 25 janvier 2018, documents présidentiels.

¹⁰⁷ Au sens des sous-positions 9903.45.01 et 9903.45.02, les "lave-linge de type domestique (résidentiel), même avec dispositif de séchage, d'une capacité exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg" (marchandises relevant des sous-positions 8450.11.00 et 8450.20.00 et respectivement classées sous les numéros de code statistique 8450.11.0040, 8450.11.0080, 8450.20.0040 et 8450.20.0080) désignent les machines à laver le linge automatiques, indépendamment de l'orientation de l'axe de rotation, ayant une largeur de carrosserie (mesurée à son point le plus large) de 62,23 cm au moins et de 81,28 cm au plus.

¹⁰⁸ Documents de l'OMC G/L/1221 et G/SG/N/12/CHN/3 du 5 avril 2018; et G/L/1223 et G/SG/N/12/KOR/2 du 6 avril 2018, respectivement.

3.1.7 Autres mesures visant les importations

3.99. Le gouvernement a insisté sur son "attachement à des régimes commerciaux libres, équitables et réciproques".¹⁰⁹ À cet égard, il estime que la politique commerciale des États-Unis devrait être fondée sur la reconnaissance du rôle essentiel de la sécurité économique pour la sécurité nationale du pays. Le programme commercial actuel entend accélérer les exportations des États-Unis, y compris en renégociant et en actualisant les accords commerciaux du pays, ainsi qu'en renforçant l'application de sa législation commerciale et en cherchant à éliminer les obstacles qui s'opposent au commerce de ses produits et services à l'étranger. Parmi les outils d'application des règles commerciales qui ont une incidence sur les importations utilisés au cours de la période à l'examen, on peut citer les enquêtes au titre de la section 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce et de la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur. Selon les autorités américaines, ces enquêtes, qui peuvent mener à l'adoption de mesures affectant les importations, visent à répondre aux préoccupations des États-Unis comme le transfert forcé de technologie, le renforcement excessif de la capacité et la menace à la sécurité nationale.

3.1.7.1 Enquêtes au titre de la section 232

3.1.7.1.1 Cadre juridique et administratif

3.100. La section 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce (19 U.S.C. § 1862) confère au Secrétaire au commerce le pouvoir de mener des enquêtes afin de déterminer les effets de l'importation de tout article sur la sécurité nationale des États-Unis. Des enquêtes peuvent être ouvertes sur demande d'une partie intéressée, sur demande du directeur d'un département ou d'un organisme, ou par le Secrétaire au commerce de sa propre initiative. La section 232 exige que le Secrétaire au commerce informe le Secrétaire à la défense de l'ouverture de l'enquête. Dans le cadre des procédures relatives à la section 232, le Secrétaire au commerce doit également tenir avec le Secrétaire à la défense des consultations relatives aux questions de méthodologie et de politique soulevées par l'enquête, et s'adresser à d'autres responsables compétents pour leur demander des renseignements et des avis. "S'il y a lieu et avec un préavis raisonnable", le Département du commerce peut tenir des auditions publiques ou donner aux parties intéressées la possibilité de présenter des renseignements et des avis en rapport avec l'enquête.¹¹⁰ Cela est généralement fait par la publication d'un avis dans le *Federal Register*.

3.101. Le Secrétaire au commerce dispose de 270 jours pour présenter au Président un rapport des constatations et recommandations du Département du commerce. Dans le rapport, il s'agit d'examiner si l'article en question est importé en quantités ou à des conditions telles qu'il menace de compromettre la sécurité nationale des États-Unis. Si le Secrétaire constate que les importations menacent de porter atteinte à la sécurité nationale, le Président doit décider, dans les 90 jours, s'il approuve les constatations du Secrétaire et s'il a lieu d'user de son pouvoir légal d'ajuster les importations. Outre l'ajustement des importations, d'autres mesures peuvent être recommandées par le Secrétaire au commerce et prises par le Président afin répondre à la menace. Au plus tard 30 jours après avoir rendu une décision, le Président doit présenter au Congrès un exposé écrit des raisons qui la sous-tendent; cet exposé sera inclus dans un rapport qui doit être publié en vertu de la loi.¹¹¹

3.102. Une demande d'enquête au titre de la section 232 doit être présentée par écrit et expliquer dans quelle mesure la quantité, la disponibilité, le caractère et les utilisations d'un certain article importé, ou les autres circonstances relatives à son importation, portent atteinte à la sécurité nationale. Entre autres choses, elle doit également comporter une description de la branche de production nationale affectée, y compris des renseignements concernant les entreprises et leurs usines, leurs sites, leur capacité et la production actuelle de l'industrie; des statistiques sur les importations et la production nationale, montrant les quantités et les valeurs de l'article; la nature,

¹⁰⁹ *President Donald J. Trump Proclaims May 20 through May 26, 2018, as World Trade Week*. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/president-donald-j-trump-proclaims-may-20-may-26-2018-world-trade-week/>".

¹¹⁰ 19 U.S.C. § 1862(b)2A(iii).

¹¹¹ Direction de l'industrie et de la sécurité (BIS), Bureau d'évaluation des technologies (2007), *Section 232 Investigations Program Guide: The Effect of Imports on the National Security – Investigations conducted under the Trade Expansion Act of 1962, as amended*. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/forms-documents/section-232-investigations/86-section-232-booklet>.

les sources et le degré de la concurrence générée par les importations de l'article; et l'incidence que pourraient avoir les importations de l'article sur le rétablissement de la capacité de production nationale en cas d'urgence nationale.¹¹² Les demandes doivent en outre contenir des renseignements relatifs à l'ampleur de l'effet défavorable actuel ou futur pour l'économie, l'emploi, les investissements, les compétences spécialisées et la capacité de production; des renseignements sur les recettes des administrations fédérales, administrations des États et administrations locales qui sont ou pourraient être atteintes; et des renseignements sur les utilisations de l'article qui favorisent la sécurité nationale, y compris des données relatives aux contrats ou contrats de sous-traitance pertinents.

3.103. Les facteurs spécifiques pris en compte au cours d'une enquête au titre de la section 232 afin de déterminer l'effet des importations sur la sécurité nationale comprennent: a) l'importation de produits en termes de quantités et d'utilisation; b) la production nationale nécessaire pour satisfaire aux besoins prévus en matière de défense nationale¹¹³; c) la capacité de la branche de production nationale à répondre à ces besoins; d) les ressources humaines et matérielles connexes; e) la relation étroite entre le bien-être économique national et la sécurité nationale des États-Unis; f) la perte de compétences ou d'investissements, un chômage important et la diminution marquée des recettes publiques; et g) l'impact de la concurrence étrangère sur certaines branches de production nationales et l'effet résultant du détournement de produits nationaux à cause d'importations excessives.¹¹⁴

3.104. Le Département du commerce a mené 16 enquêtes au titre de la section 232 depuis 1980, dont 14 ont été conclues avant ou pendant 2001.¹¹⁵ Dans six cas, le Département n'a constaté aucune menace à la sécurité nationale et dans huit cas, il a constaté qu'il existait une menace à la sécurité nationale et a recommandé au Président de prendre des mesures; le Président a décidé de prendre des mesures dans trois cas.¹¹⁶ Outre la décision d'appliquer une surtaxe tarifaire aux produits en aluminium et en acier en 2018, des mesures consistant à imposer un embargo sur le pétrole brut en provenance de Libye ont été prises en 1982.¹¹⁷ En 2018, deux nouvelles enquêtes ont été ouvertes (voir ci-après).

3.1.7.1.2 Enquête visant les produits en acier

3.105. Une enquête a été ouverte le 19 avril 2017 au titre de la section 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, telle que modifiée (19 U.S.C. § 1862), afin de déterminer les effets des importations d'acier sur la sécurité nationale. Comme l'exige la section 232 b) 1) B), le Département du commerce a notifié le Département de la défense le même jour. Un Mémorandum présidentiel publié le 20 avril 2017 a donné pour instruction au Secrétaire au commerce de procéder dans les plus brefs à l'enquête et de présenter un rapport de ses constatations au Président. Un avis concernant l'ouverture de cette enquête visant à déterminer les effets des importations d'acier sur la sécurité nationale a été publié au *Federal Register* le 21 avril 2017. L'avis annonçait également l'ouverture d'un délai pour la présentation d'observations par le public, qui a pris fin le

¹¹² 15 CFR 705.5.

¹¹³ 15 CFR 705.4.

¹¹⁴ Renseignements en ligne du Département du commerce des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.commerce.gov/page/section-232-investigation-effect-imports-steel-us-national-security#factsheet232>".

¹¹⁵ Les enquêtes et les mesures correctives passées concernaient entre autres: l'acier (2018); l'aluminium (2018), le minerai de fer et les demi-produits en acier (2001); l'effet des importations de pétrole brut sur la sécurité nationale (1999); le pétrole brut et les produits pétroliers (1994); les boîtiers en céramique pour semi-conducteurs (1993); les engrenages et pièces d'engrenage (1992); le pétrole brut et les produits pétroliers (1989); le moulage de plastique par injection (1989); l'uranium (1989); les roulements antifriction (1988); le pétrole brut en provenance de Libye (1982); le chrome, le manganèse et les ferro-alliages de silicium et produits connexes (1981); l'effet des importations d'écrous, de boulons et de grosses vis sur la sécurité nationale (1983); les machines-outils à découper et à former les métaux (1983); et les appareils doublés de verre pour l'industrie chimique (1981). Renseignements en ligne de la Direction de l'industrie et de la sécurité (BIS). Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/232>.

¹¹⁶ BIS, Bureau d'évaluation des technologies (2007), *Section 232 Investigations Program Guide: The Effect of Imports on the National Security Investigations conducted under the Trade Expansion Act of 1962, as amended*. Adresse consultée: "<https://www.bis.doc.gov/index.php/forms-documents/section-232-investigations/86-section-232-booklet>".

¹¹⁷ Renseignements en ligne de la BIS. Adresse consultée: "https://www.bis.doc.gov/index.php/forms-documents?task=doc_download&gid=1669".

31 mai 2017.¹¹⁸ Le Département du commerce a reçu 201 observations écrites communiquées par le public au sujet de cette enquête, qui ont été examinées et prises en compte dans la procédure d'enquête.

3.106. Suivant la pratique habituelle, le Secrétaire au commerce a déterminé dans cette enquête qu'aux fins de la section 232, la notion de "sécurité nationale" englobait "la sécurité générale et le bien-être de certaines industries, au-delà de celles qui sont nécessaires pour satisfaire aux besoins en matière de défense nationale, qui sont essentielles pour le fonctionnement minimal de l'économie et du gouvernement". Le Secrétaire au commerce a présenté au Président un rapport contenant les principales constatations de l'enquête. En voici quelques éléments: a) les États-Unis sont le premier importateur mondial d'acier et leurs importations sont près de quatre fois plus élevées que leurs exportations; b) six convertisseurs à oxygène et quatre fours électriques ont fermé depuis 2000 et le nombre d'emplois a chuté de 35% depuis 1998; c) la capacité mondiale de production d'acier s'élève à 2,4 milliards de tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 127% depuis 2000, tandis que la demande d'acier a augmenté à un rythme plus lent; d) la capacité excédentaire mondiale a récemment atteint 700 millions de tonnes, près de sept fois la consommation annuelle totale d'acier aux États-Unis; e) la Chine a été identifiée comme le plus grand producteur et l'exportateur d'acier et comme la principale source de surcapacité d'acier; et f) ne reste qu'un seul producteur américain pour certains types d'acier, par exemple pour les transformateurs électriques.

3.107. Le rapport du Département du commerce a conclu que les quantités et les circonstances des importations d'acier menaçaient de compromettre la sécurité nationale et a recommandé au Président d'envisager les mesures correctives suivantes pour résoudre le problème: a) application d'un droit global d'au moins 24% sur toutes les importations d'acier en provenance de tous les pays, ou application d'un droit d'au moins 53% sur toutes les importations d'acier en provenance de 12 pays (Afrique du Sud; Brésil; Chine; Corée, République de; Costa Rica; Égypte; Inde; Malaisie; Russie; Thaïlande; Turquie et Viet Nam), avec des contingents par produit pour les importations d'acier en provenance de tous les autres pays équivalent à 100% de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis; ou b) application d'un contingent à tous les produits en acier en provenance de tous les pays équivalent à 63% de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis.¹¹⁹ Ces mesures correctives avaient pour objectif d'augmenter la production nationale d'acier et de la faire passer de 73% de sa capacité, calculée par le Département du commerce, à 80%, le taux minimum jugé nécessaire pour assurer la viabilité à long terme de la branche de production. Toutes les mesures s'appliquent à tous les pays et à tous les produits en acier pour éviter leur contournement. Les droits et les contingents viendraient s'ajouter aux droits déjà en place. Le rapport recommande de mettre en place une procédure qui permettrait au Secrétaire au commerce d'accéder aux demandes d'entreprises américaines qui souhaiteraient exclure des produits spécifiques dans le cas où la capacité nationale des États-Unis ne serait pas suffisante, ou pour des raisons de sécurité nationale.

3.108. Dans une réponse faisant référence aux enquêtes au titre de la section 232 concernant l'acier et l'aluminium (voir ci-après), le Département de la défense (DoD) a marqué son accord avec la conclusion du Département du commerce selon laquelle les importations d'acier et d'aluminium étrangers fondées sur des pratiques commerciales déloyales compromettent la sécurité nationale. Le DoD a exprimé sa préoccupation quant aux répercussions négatives, sur les alliés clés des États-Unis, des options recommandées dans les rapports mais il a estimé que parmi les choix qui sont proposés, "les droits ciblés étaient préférables à un contingent global ou à un droit global" et a recommandé qu'un groupe inter-institutions précise encore les droits ciblés afin de créer des

¹¹⁸ BIS, Bureau d'évaluation des technologies, *The Effect of Imports of Steel on the National Security. An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as amended.*

11 janvier 2018. Adresse consultée:

https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf.

¹¹⁹ BIS, Bureau d'évaluation des technologies, *The Effect of Imports of Steel on the National Security. An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as amended.*

11 janvier 2018. Adresse consultée:

https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_steel_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180111.pdf.

incitations, pour les partenaires commerciaux, à travailler avec les États-Unis au traitement de la question sous-jacente du transbordement chinois".¹²⁰

3.109. Suivant la recommandation du Secrétaire au commerce dans l'affaire sur les produits en acier et se fondant sur les pouvoirs qui lui sont conférés par la section 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce (19 U.S.C. § 1862) et la section 604 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, telle que modifiée (19 U.S.C. § 2483), qui "autorise le Président à incorporer dans le Tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTS) la substance des lois concernant le traitement des importations, et les mesures qui en relèvent, y compris la suppression, la modification, le maintien ou l'imposition d'un droit de douane ou d'une autre restriction à l'importation", le Président a adopté des ajustements des importations d'articles en acier en établissant, à partir du 23 mars 2018, un droit additionnel de 25% *ad valorem* sur les articles en acier importés de pays autres que le Canada et le Mexique et définis comme ceux inclus dans les sous-positions à six chiffres du Tarif douanier harmonisé des États-Unis 7206.10 à 7216.50, 7216.99 à 7301.10, 7302.10, 7302.40 à 7302.90 et 7304.10¹²¹ à 7306.90¹²², y compris toute révision ultérieure de ces classifications du HTS. Le Président a déclaré qu'il considérait ce droit nécessaire et approprié pour écarter la menace que représentaient les importations d'articles en acier pour la sécurité nationale, telle que définie à la section 232. En adoptant cette mesure tarifaire, le Président a reconnu que les États-Unis et d'autres pays étaient préoccupés par la capacité excédentaire au niveau mondial, une circonstance qui contribue à menacer la sécurité nationale.¹²³ Il a indiqué que les États-Unis étaient prêts à discuter avec les pays qui entretenaient avec eux une relation en matière de sécurité des autres moyens de répondre à cette menace, qui pourraient entraîner la suppression ou la modification de la restriction appliquée aux importations d'articles en acier en provenance de ces pays.

3.110. Le 22 mars 2018, le Président a modifié certains aspects de la Proclamation n° 9705 afin d'exempter l'Australie, l'Argentine, la République de Corée, le Brésil et les pays membres de l'Union européenne de la mesure jusqu'au 1^{er} mai 2018.¹²⁴ Le 30 avril 2018, une nouvelle proclamation a été publiée, dans laquelle le Président a indiqué que les États-Unis avaient mené à bien des discussions avec la République de Corée au sujet des autres façons de répondre à la menace posée à leur sécurité nationale par les importations d'articles en acier en provenance de ce pays. Les mesures convenues comprennent un contingent qui restreint la quantité d'articles en acier de la République de Corée importés aux États-Unis. Compte tenu de ces mesures, les importations d'articles en acier en provenance de la République de Corée seraient exclues du droit institué par la Proclamation n° 9705. La Proclamation mentionnait également que les États-Unis, l'Argentine, l'Australie et le Brésil étaient d'accord en principe sur d'autres moyens satisfaisants d'écarter la menace pour la sécurité nationale américaine que représentaient les importations d'articles en acier en provenance de ces pays, et qu'ils resteraient exemptés de l'application du droit établi dans la Proclamation n° 9705 jusqu'à ce que les détails soient arrêtés et mis en œuvre par une proclamation. Le Canada, le Mexique et l'Union européenne seraient exemptés de cette mesure jusqu'au 1^{er} juin 2018.¹²⁵

3.111. Les mesures ont été appliquées au Canada, au Mexique et à l'Union européenne à partir du 1^{er} juin 2018. De ce fait, le 6 juin 2018, l'Union européenne et le Canada ont demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC au sujet des droits imposés par ces derniers sur certaines importations de produits en acier

¹²⁰ Secrétaire à la défense, *Memorandum for Secretary of Commerce. Subject: Response to Steel and Aluminium Policy Recommendations*. Adresse consultée: "https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/department_of_defense_memo_response_to_steel_and_aluminium_policy_recommendations.pdf".

¹²¹ Modifiée en HTS 7310.11 par la Proclamation présidentielle n° 9711 sur l'ajustement des importations d'acier à destination des États-Unis du 22 mars 2018. *Federal Register*, volume 83, n° 60, jeudi 8 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-steel-united-states/>".

¹²² Le taux de droit NPF actuel pour tous les produits visés par la mesure est de 0%.

¹²³ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Steel into the United States*. Publiée le 8 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-steel-united-states/>".

¹²⁴ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Steel into the United States*. Publiée le 22 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-steel-united-states-2/>".

¹²⁵ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Steel into the United States*. Publiée le 30 avril 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-steel-united-states-3/>".

et en aluminium; d'autres Membres ont également demandé l'ouverture de telles consultations avec les États-Unis.¹²⁶ Par la suite, plusieurs Membres de l'OMC, dont la Chine, Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la Turquie et l'Union européenne ont notifié à l'OMC la suspension projetée de concessions substantiellement équivalentes, car ils estimaient que ces mesures constituaient des sauvegardes.¹²⁷ Les États-Unis ont répondu en déclarant que les droits imposés en vertu de la section 232 n'étaient pas des mesures de sauvegarde mais des mesures prises conformément à l'article XXI du GATT et qu'ils n'avaient pas entrepris d'action au titre de la section 201 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, qui est la loi en vertu de laquelle les États-Unis imposent des mesures de sauvegarde. Ils considéraient que la suspension de concessions n'était pas justifiée étant donné que, de leur point de vue, les mesures adoptées n'étaient pas des mesures de sauvegarde.¹²⁸ Le 18 juillet 2018, les États-Unis ont demandé la tenue de consultations avec le Canada, la Chine, le Mexique, la Turquie, et l'Union européenne au sujet des droits additionnels imposés par ces Membres en réponse aux droits additionnels imposés par les États-Unis sur les produits en acier et en aluminium.¹²⁹

3.112. Dans le cas de la République de Corée, des contingents annuels d'importation ont été fixés pour les produits en acier faisant l'objet de l'enquête au titre de la section 232. Des limites annuelles globales ont été établies pour les différentes sous-positions du Tarif douanier harmonisé des États-Unis concernés (toutes comprises dans les chapitres 72 et 73) pour une application au cours de la période débutant à l'année civile 2018 et pour les années suivantes, sauf modification ou suppression.¹³⁰ Les quantités globales des importations trimestrielles classées dans l'une des sous-positions visées par l'accord ne peuvent dépasser 30% du contingent total ou 500 tonnes, selon celle des deux valeurs qui est la plus élevée.¹³¹ De surcroît, une fois le contingent épuisé, les importations ne peuvent avoir lieu sous aucune condition. Conformément à la réglementation des États-Unis (19 CFR 132.5), les marchandises soumises à un contingent absolu ne peuvent être importées pour la mise à la consommation après que la limite contingentaire a été atteinte; les options disponibles dans ce cas incluent l'entreposage, le recours aux zones franches, l'exportation et la destruction. L'état des contingents peut être consulté sur le site Web du CBP.¹³²

3.1.7.1.3 Enquête visant les produits en aluminium

3.113. Le Secrétaire au commerce a ouvert une enquête le 26 avril 2017 afin de déterminer les effets des importations d'aluminium sur la sécurité nationale au titre de la section 232 de la Loi de 1962 sur l'expansion du commerce, telle que modifiée (19 U.S.C. § 1862). Conformément aux prescriptions de la section 232, le Secrétaire au commerce a informé le Secrétaire à la défense de l'ouverture de l'enquête. Une audition publique a été tenue le 22 juin 2017 pour recueillir de plus amples renseignements en rapport avec cette enquête. Le délai pour la présentation d'observations par le public a pris fin le 23 juin 2017; le Département du commerce a reçu 91 communications écrites à ce sujet.¹³³ L'enquête visait les produits suivants: aluminium sous forme brute (HTS 7601), barres et profilés en aluminium (7604); fils en aluminium (7605); tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm (7606); feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant

¹²⁶ Documents de l'OMC WT/DS548/1 et WT/DS550/1 du 6 juin 2018, respectivement.

¹²⁷ Documents de l'OMC G/L/1218 et G/SG/N/12/CHN/1 du 3 avril 2018; G/L/1237 et G/SG/N/12/EU/1, 18 mai 2018; G/L/1239 et G/SG/N/12/IND/1, 18 mai 2018; G/L/1240 et G/SG/N/12/JPN/4 du 22 mai 2018; G/L/1241 et G/SG/N/12/RUS/2, 22 mai 2018; et G/L/1242 et G/SG/N/12/TUR/6 du 22 mai 2018, respectivement.

¹²⁸ Document de l'OMC WT/DS548/13 du 6 juillet 2018.

¹²⁹ Documents de l'OMC WT/DS557/1, WT/DS558/1, WT/DS559/1, WT/DS560/1 et WT/DS561/1 du 19 juillet 2018.

¹³⁰ 83 *Federal Register* 20683, 7 mai 2018. Adresse consultée: "<https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/07/2018-09841/adjusting-imports-of-steel-into-the-united-states>".

¹³¹ Voir la clause 3) de la Proclamation n° 9759, adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-steel-united-states-4/>".

¹³² Renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: "<https://www.cbp.gov/trade/quota/tariff-rate-quotas>".

¹³³ BIS, Bureau d'évaluation des technologies, *The Effect of Imports of Aluminum on the National Security. An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as amended*, 17 janvier 2018. Adresse consultée: "https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_aluminium_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180117.pdf".

pas 0,2 mm (support non compris) (7607); tubes et tuyaux en aluminium (7608); accessoires de tuyauterie en aluminium (7609); autres ouvrages en aluminium: pièces moulées (7616.99.51.60); et autres ouvrages en aluminium: pièces forgées (7616.99.51.70).¹³⁴

3.114. Le rapport du Département du commerce présente les principales constatations suivantes: a) l'aluminium est essentiel pour la sécurité nationale des États-Unis, car il est nécessaire pour répondre aux besoins du Département de la défense (DoD) afin de maintenir des capacités militaires efficaces, ainsi qu'aux besoins des secteurs d'infrastructure critiques qui jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'économie et du gouvernement américains, y compris le transport d'électricité, les systèmes de transport, les industries manufacturières, la construction, etc.; b) le gouvernement des États-Unis n'a pas de réserves stratégiques de bauxite, d'alumine, de lingots d'aluminium, de billettes d'aluminium ou de demi-produits en aluminium; c) en 2016, les États-Unis ont importé cinq fois plus qu'ils n'ont produit d'aluminium primaire en tonnage; le taux de pénétration des importations était d'environ 90%, contre 66% en 2012; d) le nombre d'emplois a chuté de 58% entre 2013 et 2016 (passant d'environ 13 000 employés à 5 000 employés); e) depuis 2012, six fonderies ont définitivement fermé: en 2017, les États-Unis comptaient cinq fonderies, qui produisaient à 43% de leur capacité; seule l'une d'entre elles produit l'aluminium très pur requis pour les infrastructures critiques et les applications de la défense et de l'aérospatial; f) jusqu'à présent, c'est le secteur de l'aluminium primaire (sous forme brute) qui a été le plus touché, mais le secteur de l'aluminium en aval est également menacé par la surcapacité et la poussée des importations; g) les importations ont représenté 64% de la consommation totale d'aluminium en 2016; h) les importations des catégories d'aluminium visées par cette enquête ont atteint 5,9 millions de tonnes métriques en 2016, ce qui représente une augmentation de 34% par rapport aux 4,4 millions de tonnes métriques de 2013; i) dans le secteur de l'aluminium en aval, les importations ont augmenté de 33% et sont passées de 1,2 million de tonnes métriques en 2013 à 1,6 million de tonnes métriques en 2016; j) en 2016, les États-Unis ont enregistré un déficit commercial de 7,2 milliards de dollars EU dans les catégories de produits en aluminium visés par cette enquête; et k) la capacité excédentaire dans le secteur de l'aluminium au niveau mondial contribue à affaiblir le secteur de l'aluminium et l'économie des États-Unis.¹³⁵

3.115. Le Secrétaire au commerce a recommandé au Président trois mesures de substitution pour gérer les importations excessives d'aluminium: a) un droit d'au moins 7,7% sur toutes les importations d'aluminium de tous les pays; b) un droit de 23,6% sur tous les produits en provenance de Chine; de Hong Kong, Chine; de Fédération de Russie; de République bolivarienne du Venezuela; et du Viet Nam, tandis que tous les autres pays seraient soumis à des contingents équivalents à 100% de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis; ou c) un contingent appliqué à toutes les importations en provenance de tous les pays fixé à 86,7% maximum de leurs exportations de 2017 à destination des États-Unis. Ces trois propositions ont toutes l'objectif de faire passer la production d'aluminium de 48%, le taux de capacité moyenne actuelle, à 80%, un niveau qui devrait assurer la pérennité du secteur sur le long terme. Les droits et les contingents viendraient s'ajouter aux droits déjà en place.

3.116. À la suite de la recommandation du Secrétaire au commerce, le Président a décidé d'ajuster les importations d'articles en aluminium en imposant, à partir du 23 mars 2018, un droit additionnel de 10% *ad valorem* sur certains articles en aluminium importés de pays autres que le Canada et le Mexique, par l'intermédiaire de la Proclamation n° 9704.¹³⁶ Le 22 mars 2018, le Président a publié

¹³⁴ Les taux de droits NPF des produits concernés par l'enquête sont les suivants: 76011060, 76012090, 76072050: 0%; 76042100: 1,5%; 76012060: 2,1%; 7616.99.51.60: 2,5%; 76011030, 76012030, 76041030, 76042930, 76051100, 76052100: 2,6%; 76069160: 2,7%; 76041050, 76042950, 76061130, 76061230, 76069130, 76069230, 76071190, 76071960: 3%; 76072010: 3,7%; 76051900, 76052900: 4,2%; 76041010, 76042910: 5%; 76071160, 76071910: 5,3%; 76071930, 76081000, 76082000, 76090000, 76081000, 76082000, 76090000: 5,7%; 76071130: 5,8%; et 76061160, 76061260, 76069260: 6,5%.

¹³⁵ BIS, Bureau d'évaluation des technologies, *The Effect of Imports of Aluminum on the National Security. An Investigation Conducted under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962, as amended*, 17 janvier 2018. Adresse consultée:

https://www.commerce.gov/sites/commerce.gov/files/the_effect_of_imports_of_aluminium_on_the_national_security_-_with_redactions_-_20180117.pdf.

¹³⁶ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Aluminum into the United States*. Publiée le 8 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-aluminum-united-states/>". 83 Federal Register 11619, 15 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/15/2018-05477/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>". 83 Federal Register 13355, 28 mars 2018. Adresse consultée:

une nouvelle proclamation afin d'exempter l'Australie, l'Argentine, la République de Corée, le Brésil et les pays membres de l'Union européenne de la mesure jusqu'au 1^{er} mai 2018.¹³⁷ Le 30 avril 2018, une proclamation supplémentaire a été publiée, indiquant que les États-Unis, l'Argentine, l'Australie et le Brésil étaient d'accord en principe sur d'autres moyens satisfaisants d'écartier la menace pour la sécurité nationale américaine que représentent les importations d'articles en aluminium en provenance de ces pays.¹³⁸ Dès lors, il a été décidé de proroger l'exemption temporaire du droit de douane institué dans la Proclamation n° 9704 pour ces pays, afin de mettre au point les derniers détails à cet égard. Les États-Unis ont également annoncé la prorogation de l'exemption pour le Canada, le Mexique et les membres de l'Union européenne jusqu'au 1^{er} juin 2018.

3.117. Le 31 mai 2018, une nouvelle proclamation a été publiée, dans laquelle le Président a indiqué que les États-Unis s'étaient mis d'accord avec l'Argentine sur une série de mesures visant à écartier la menace que représentent les importations argentines d'articles en aluminium pour leur sécurité nationale. Un contingent a été fixé et plafonné les exportations d'aluminium sous forme brute visées à la position 7601 du Tarif douanier harmonisé des États-Unis à 169 658 877 kg ainsi que les exportations d'aluminium corroyé, visées aux positions 7604, 7605, 7606, 7607, 7608 et 7609, et de pièces moulées et forgées en aluminium, visées à la sous-position 7616.99.51 à 11 279 691 kg.¹³⁹

3.118. Les produits en aluminium et en acier soumis à des droits relatifs à la section 232 ne peuvent pas bénéficier du traitement tarifaire préférentiel au titre du Système généralisé de préférences (SGP) ni de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA). Ils sont soumis au taux NPF en plus du droit additionnel. Les préférences commerciales au titre des ALE s'appliquent aux produits en acier et en aluminium soumis à la section 232, mais les droits relatifs à cette section doivent être acquittés sur ces importations, même si des préférences commerciales s'appliquent. En outre, ils peuvent être assujettis à des droits antidumping et compensateurs. Les importations de tout article en acier ou en aluminium soumis à des droits au titre de la section 232 admises sous régime de zone franche aux États-Unis le 23 mars 2018 ou après cette date bénéficient d'un "statut étranger privilégié"¹⁴⁰, à l'exception des articles admissibles par le "statut de marchandises d'origine nationale"¹⁴¹, et seront assujetties, à leur entrée pour consommation, à tout taux de droit *ad valorem* relatif à leur classification correspondant à la sous-position du Tarif douanier harmonisé des États-Unis qui est applicable. Aucune demande de ristourne de droits ne peut être déposée pour les droits relatifs à la section 232 imposés sur tout article en aluminium ou en acier.

3.1.7.1.4 Enquête visant les importations d'automobiles

3.119. Le 23 mai 2018, le Département du commerce a ouvert une enquête au titre de la section 232 concernant les importations d'automobiles. L'objet de l'enquête est de déterminer si les importations d'automobiles, y compris les SUV, les fourgons, les camions de poids léger et les pièces automobiles à destination des États-Unis menacent de porter atteinte à la sécurité nationale, comme défini à la section 232. Parmi les considérations prises en compte dans l'ouverture de l'enquête, on peut citer l'augmentation de la part des importations de véhicules destinés au transport de personnes

["https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/28/2018-06420/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states"](https://www.federalregister.gov/documents/2018/03/28/2018-06420/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states).

¹³⁷ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Aluminum into the United States* (2), 22 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-aluminum-united-states-2/>". 83 Federal Register 20677, 7 mai 2018. Adresse consultée: "<https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/07/2018-09840/adjusting-imports-of-aluminum-into-the-united-states>".

¹³⁸ *Presidential Proclamation on Adjusting Imports of Aluminum into the United States* (3), 30 avril 2018. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-proclamation-adjusting-imports-aluminum-united-states-3/>".

¹³⁹ Annexe de la Proclamation n° 9758 *Adjusting Imports of Aluminum Into the United States* du 31 mai 2018. Federal Register, volume 83, n° 108, mardi 5 juin 2018. Adresse consultée: "<https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2018-06-05/pdf/2018-12137.pdf>".

¹⁴⁰ Dans 19 CFR 146.41, les marchandises bénéficiant d'un statut étranger privilégié sont définies comme étant des marchandises étrangères qui n'ont pas été manipulées ou fabriquées dans le but de provoquer un changement de classification tarifaire; le statut de marchandise étrangère privilégiée leur sera accordé sur demande présentée en bonne et due forme au directeur du port.

¹⁴¹ Conformément à 19 CFR 146.43, le statut de marchandise d'origine nationale peut être accordé aux marchandises qui: a) sont cultivées, produites ou manufacturées aux États-Unis et dont toutes les taxes internes nationales ont été acquittées, le cas échéant; b) ont été importées précédemment et dont les droits et les taxes ont été acquittés; ou c) sont entrées précédemment en franchise de droits et de taxes.

vendus aux États-Unis, qui est passée de 32% à 48% au cours des 20 dernières années; une diminution de 22% de l'emploi dans le secteur de la construction automobile entre 1990 et 2017; la faible part de recherche-développement que représentent les constructeurs automobiles américains aux États-Unis (20% du total); et le fait que les fabricants américains de pièces automobiles ne représentent que 7% de ce secteur aux États-Unis. L'enquête a examiné, entre autres choses, la question suivante: le recul de la production intérieure d'automobiles et de pièces automobiles menace-t-il d'affaiblir l'économie interne des États-Unis, y compris en réduisant potentiellement la recherche-développement et le nombre d'emplois pour travailleurs qualifiés dans le domaine des technologies de pointe?¹⁴² En juillet 2018, le Département du commerce a tenu une audition publique au sujet de l'enquête.¹⁴³

3.1.7.1.5 Enquête visant les importations d'uranium

3.120. Le 17 janvier 2018, deux entreprises américaines d'extraction d'uranium, UR-Energy et Energy Fuels, ont déposé une demande réclamant que le Département du commerce ouvre une enquête au titre de la section 232 concernant les importations de minerais d'uranium et des produits de l'uranium. Le 18 juillet 2018, le Département du commerce a annoncé l'ouverture d'une enquête visant à déterminer si les quantités et les circonstances présentes des importations de minerais d'uranium et des produits de l'uranium à destination des États-Unis menaçaient de compromettre la sécurité nationale. L'enquête concerne l'intégralité du secteur de l'uranium, de l'industrie minière à la consommation industrielle, en passant par l'enrichissement et le secteur de la défense. Parmi les considérations prises en compte dans l'ouverture de l'enquête, on peut citer les éléments suivants: a) l'uranium alimente 99 réacteurs nucléaires commerciaux aux États-Unis, qui produisent 20% de l'électricité du réseau électrique; b) l'uranium est un élément nécessaire de l'arsenal nucléaire des États-Unis et est utilisé pour alimenter la flotte nucléaire de sous-marins et de porte-avions de la marine; c) la production américaine d'uranium couvrirait 49% des besoins des États-Unis en 1987, contre 5% en 2017; d) trois entreprises américaines réalisant des opérations d'extraction d'uranium ont été inactives au cours des dernières années; e) deux requérants américains, exploitant plus de la moitié de l'uranium extrait aux États-Unis, ont licencié plus de la moitié de leurs salariés au cours des deux dernières années et fonctionnent respectivement à environ 9% et 13% de leur capacité; et f) il faudrait des années pour rouvrir les mines fermées avec la réglementation environnementale en vigueur.¹⁴⁴

3.1.7.2 Section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur

3.1.7.2.1 Procédures au titre de la section 301

3.121. En vertu de la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, telle que modifiée (19 U.S.C. 2411), les États-Unis peuvent appliquer des mesures commerciales aux pays étrangers qui maintiennent une loi, une politique ou une pratique qui viole ou compromet les droits ou avantages conférés aux États-Unis par des accords commerciaux, ou qui est injustifiable, déraisonnable ou discriminatoire et entrave ou restreint le commerce américain. Suivant la loi, ces lois, politiques et pratiques incluent celles qui refusent l'application du traitement NPF ou du traitement national aux exportations américaines, compromettent le droit d'établissement des entreprises américaines ou violent des droits de propriété intellectuelle. Une enquête au titre de la section 301 peut être ouverte à la suite d'une demande présentée par une partie intéressée à l'USTR, ou par l'USTR lui-même à sa propre initiative. S'il reçoit une telle demande, l'USTR doit déterminer dans les 45 jours s'il convient d'ouvrir une enquête, après avoir examiné quelle serait l'efficacité d'une mesure prise en vertu de la section 301 pour lutter contre le comportement, la politique ou la pratique visé. Après cette période, s'il constate le bien-fondé de la demande, l'USTR doit publier au *Federal Register* une décision d'ouverture d'une enquête, ou donner les raisons pour lesquelles il n'ouvre pas d'enquête.

¹⁴² Renseignements en ligne du Département du commerce des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.commerce.gov/news/press-releases/2018/05/us-department-commerce-initiates-section-232-investigation-auto-imports>".

¹⁴³ Renseignements en ligne du Département du commerce des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.commerce.gov/news/press-releases/2018/07/us-department-commerce-host-public-hearing-section-232-national-security>".

¹⁴⁴ Renseignements en ligne du Département du commerce des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.commerce.gov/news/press-releases/2018/07/us-department-commerce-initiates-section-232-investigation-uranium>".

3.122. Si une enquête est ouverte, le public peut faire des observations durant ce processus, qui peut comprendre une audience publique sur la demande du requérant ou d'une personne intéressée. L'USTR demande à avoir des consultations avec le(s) gouvernement(s) étranger(s) concerné(s). Si l'enquête porte sur une prétendue violation d'un accord commercial multilatéral ou d'un accord économique régional comportant un mécanisme de règlement des différends, l'USTR doit appliquer les dispositions de cet accord en matière de consultation et de règlement des différends.

3.123. Dans le cadre de procédures au titre de la section 301, l'USTR doit terminer ses enquêtes concernant des accords commerciaux comportant un mécanisme de règlement des différends dans les 18 mois après les avoir engagées ou dans les 30 jours après la fin de la procédure de règlement des différends, le premier de ces délais étant retenu. Lorsque l'enquête ne porte pas sur un accord commercial comportant un mécanisme de règlement des différends, elle doit être achevée dans les 12 mois. Les enquêtes portant sur des droits de propriété intellectuelle (DPI) doivent déboucher sur une détermination dans les six mois, ou neuf mois si l'affaire est particulièrement complexe ou si le pays étranger visé fait des progrès notables en ce qui concerne la réforme juridique et administrative des DPI ou en prenant des mesures destinées à faire respecter les DPI.

3.124. Au cours d'enquêtes au titre de la section 301, l'USTR peut être assisté par un Comité chargé de la section 301, qui relève du Comité interministériel de la politique commerciale (TPSC). L'USTR désigne le Président du Comité chargé de la section 301. Le Comité est composé d'un Président et, en fonction de chaque plainte, de membres désignés par les organismes intéressés par les questions soulevées en l'espèce. Le Comité chargé de la section 301 exerce les fonctions suivantes: a) examiner les plaintes reçues conformément à la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur; b) donner la possibilité à toute partie intéressée, en organisant des auditions publiques sur demande d'un plaignant ou d'une partie intéressée, de présenter ses vues au sujet de restrictions, lois, politiques et pratiques étrangères portant atteinte au commerce américain, ainsi que concernant les actions des États-Unis en réponse à ces dernières, comme le prévoit la section 301 de la Loi sur le commerce extérieur (P.L. 93-618, 88 Stat. 1978); c) communiquer au TPSC les résultats des examens et des auditions réalisés pour les plaintes reçues conformément à la section 301 de la Loi sur le commerce extérieur; et d) sur la base de son examen des demandes présentées au titre de la section 301 et des vues exprimées lors d'auditions ou par d'autres moyens à l'égard de ces demandes, soumettre des recommandations au TPSC afin qu'elles soient examinées par ce Comité.

3.125. La TPEA a porté modification de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur pour confirmer que le Représentant pour les questions commerciales internationales pouvait rétablir une mesure au titre de la section 301 précédemment abrogée afin de faire usage d'une autorisation de l'OMC de suspendre des concessions commerciales.¹⁴⁵ En particulier, la Loi a modifié les dispositions pertinentes de la section 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur en ajoutant un paragraphe c) qui permet au Représentant pour les questions commerciales internationales de rétablir une mesure prise au titre de la section 301 dans les cas suivants: a) sur demande du requérant ou de tout représentant de la branche de production nationale qui bénéficierait du rétablissement de la mesure; b) après des consultations au titre de la section 306 d) de la Loi sur le commerce extérieur; et c) après examen au titre de la section 307 c) de la Loi sur le commerce extérieur.¹⁴⁶ La Loi ne contient pas de dates d'application pour ces modifications.¹⁴⁷

¹⁴⁵ P.L. 114-25, article 602. Exercise of WTO Authorization to Suspend Concessions or other Obligations under Trade Agreements. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/301/Section%20301%20Beef%20FR%20Notice.pdf>.

¹⁴⁶ La section 306 d) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur stipule que le Représentant pour les questions commerciales internationales doit consulter le requérant à l'origine de l'enquête initiale ainsi que les représentants de la branche de production nationale concernée, et ménager aux personnes intéressées la possibilité de présenter leurs vues. La section 307 c) exige que le Représentant pour les questions commerciales internationales procède à l'examen de l'efficacité d'une telle mesure et des autres mesures qui pourraient être prises (y compris les mesures visant d'autres produits), lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs énoncés à la section 301 de ce titre (19 U.S.C. 2411), et de l'incidence de ces mesures sur l'économie des États-Unis, y compris sur les consommateurs.

¹⁴⁷ Le texte intégral de la P.L. 114-27 est disponible à l'adresse suivante: "<https://www.congress.gov/bill/114th-congress/house-bill/1295?q=%7B%22search%22%3A%5B%22antidumping%22%5D%7D&resultIndex=18>".

3.1.7.2.2 Déterminations au titre de la section 301

3.126. En vertu de la section 301 a) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, l'USTR doit prendre des mesures s'il constate à la suite de l'enquête qu'un gouvernement étranger refuse de respecter les droits ou avantages conférés aux États-Unis par un accord commercial, ou a des comportements, politiques ou pratiques injustifiables qui entravent le commerce extérieur des États-Unis. Ce n'est pas le cas si l'Organe de règlement des différends de l'OMC (ORD) a adopté un rapport au sujet d'un différend concernant la question visée dans l'enquête concluant qu'il n'y a pas eu de violation ou de non-respect des droits des États-Unis, ou si un groupe spécial de l'ALENA constate qu'il n'y a pas eu de violation de l'Accord ou que les droits conférés aux États-Unis par cet accord n'ont pas été enfreints. L'USTR n'est pas tenu de prendre une mesure s'il est constaté que le pays étranger prend des mesures satisfaisantes afin de respecter les droits conférés aux États-Unis par un accord commercial, ou si le pays étranger a accepté d'éliminer en bloc ou de manière progressive le comportement, la politique ou la pratique visé ou de mettre en œuvre une autre solution acceptable pour les États-Unis ou, si cela n'est pas possible, d'accorder aux États-Unis des avantages commerciaux compensatoires.

3.127. La section 301 recense trois catégories d'actions, politiques ou pratiques d'un pays étranger pouvant donner lieu à une action: i) violations d'un accord commercial; ii) actions, politiques ou pratiques injustifiables (définies comme étant celles incompatibles avec les droits juridiques internationaux des États-Unis) et qui entravent ou restreignent le commerce des États-Unis; et iii) actions, politiques ou pratiques déraisonnables ou discriminatoires et qui entravent ou restreignent le commerce des États-Unis. La définition de "discriminatoire" donnée par la section 301 inclut, le cas échéant, toute action, politique et pratique qui n'accorde pas le traitement national ou le traitement NPF aux marchandises, aux services ou aux investissements des États-Unis. Une action, politique ou pratique est "déraisonnable" même lorsqu'elle "ne constitue pas nécessairement une atteinte aux droits internationalement reconnus des États-Unis ou qu'elle n'est pas nécessairement incompatible avec ces droits, pour autant qu'elle est déloyale et inéquitable". La section 301 dispose par ailleurs que pour déterminer si les pratiques d'un pays étranger sont déraisonnables, il convient de tenir compte des possibilités réciproques à celles refusées aux entreprises américaines, dans la mesure appropriée. Au titre de la section 301 b), les pratiques déraisonnables comprennent le refus d'accorder les éléments suivants: i) des chances équitables pour la création d'entreprises; ii) une protection suffisante et efficace des DPI; iii) un accès aux marchés juste et équitable aux personnes américaines tributaires de la protection de la propriété intellectuelle; iv) des possibilités justes et équitables d'accès aux marchés, y compris lorsqu'un gouvernement étranger tolère des pratiques anticoncurrentielles qui restreignent l'accès des biens et services américains à un marché étranger; et v) des droits aux travailleurs. Le ciblage des exportations peut également être considéré comme une pratique déraisonnable.

3.128. Après avoir rendu une détermination positive en vertu de la section 301 a) ou 301 b), l'USTR peut conclure avec un pays étranger un accord contraignant portant sur l'élimination en bloc ou de manière progressive du comportement, de la politique ou de la pratique en cause et sur l'élimination de toute restriction du commerce américain qui en résulte, ou sur l'octroi d'avantages commerciaux compensatoires. Dans les cas où aucun accord n'est conclu, l'USTR peut suspendre ou retirer des concessions découlant d'un accord commercial, imposer des droits ou autres restrictions à l'importation de marchandises (la préférence doit être donnée aux droits), instituer des redevances ou des conditions restrictives, ou encore refuser l'autorisation de fournir des services (après consultation préalable de l'organisme fédéral compétent ou de l'État concerné), et révoquer, limiter ou suspendre l'admission en franchise de droits au titre du SGP ou de tout autre régime préférentiel.

3.129. Si l'USTR détermine que l'enquête au titre de la section 301 met en jeu un accord commercial, et si cet accord établit des procédures formelles de règlement des différends, l'USTR peut poursuivre la procédure d'enquête au moyen des consultations et du mécanisme de règlement des différends prévus dans l'accord commercial. Si ce n'est pas le cas, l'USTR mène l'enquête sans avoir recours à une procédure formelle de règlement des différends. La mesure adoptée par l'USTR peut viser tout secteur économique, même si le produit ou le secteur concerné est sans rapport avec le comportement, la politique ou la pratique faisant l'objet de la détermination. En outre, elle peut être prise soit sur une base non discriminatoire, soit uniquement à l'égard du pays étranger concerné, mais elle doit être limitée à des importations d'une valeur équivalant à la restriction imposée par le pays étranger au commerce américain. Sauf s'il considère qu'une action rapide est requise, l'USTR doit ménager un délai pour observations publiques au sujet de toute mesure envisagée. De façon générale, les mesures doivent être mises en œuvre dans les 30 jours qui suivent

la détermination, mais cette application peut être retardée de 180 jours au maximum à la demande du requérant, ou si l'USTR détermine que les négociations avec le pays étranger font des progrès notables ou si un délai est jugé nécessaire ou opportun pour obtenir une solution satisfaisante au problème. La section 306 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur prescrit à l'USTR de suivre la mise en œuvre de chaque mesure prise et de chaque accord conclu à l'issue d'une enquête au titre de la section 301 ou d'une procédure de règlement des différends entreprise dans le cadre d'un accord commercial ou de l'OMC. Si, après avoir fait ce suivi et tenu des consultations préalables avec le demandeur de l'enquête initiale, ou avec la branche de production nationale affectée ou d'autres parties intéressées, l'USTR considère que le pays étranger n'applique pas de façon satisfaisante la mesure ou l'accord, il doit rendre une détermination en vue de prendre des mesures supplémentaires.

3.1.7.2.3 Affaires au titre de la section 301

3.1.7.2.3.1 Régime chinois de transfert de technologies

3.130. Le 18 août 2017, l'USTR a ouvert une enquête au titre de la section 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur concernant les actions, politiques et pratiques du gouvernement chinois ayant trait au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation. L'avis d'ouverture de l'enquête a identifié quatre éléments spécifiques du régime de transfert de technologies de la Chine à examiner, en lien avec: les processus administratifs d'approbation, les prescriptions en matière de coentreprises et les restrictions applicables aux prises de participations étrangères; la possibilité de fixer des conditions axées sur le marché dans les négociations relatives aux technologies; la facilitation de l'investissement chinois sortant visant les entreprises et les actifs américains dans les grandes branches industrielles; et la protection des secrets commerciaux et d'autres renseignements à caractère exclusif. L'avis demandait également des renseignements sur d'autres actions, politiques et pratiques du gouvernement chinois relatives au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation.¹⁴⁸ L'USTR a tenu une audition publique en octobre 2017, a consulté le secteur privé, a fixé deux délais pour la présentation d'observations écrites par le public et a reçu environ 70 communications écrites.

3.131. Par la suite, avec l'aide du Comité interorganismes chargé de la section 301, l'USTR a préparé un rapport concluant que les actions, politiques et pratiques du gouvernement chinois ayant trait au transfert de technologies, à la propriété intellectuelle et à l'innovation étaient déraisonnables ou discriminatoires et qu'elles entravaient ou restreignaient le commerce des États-Unis.¹⁴⁹ L'USTR a estimé que les politiques de la Chine avaient entraîné un dommage d'au moins 50 milliards de dollars EU par an pour l'économie américaine.

3.132. Dans un mémorandum signé le 22 mars 2018, le Président a chargé son administration de prendre une série de mesures en réponse aux actions, politiques et pratiques de la Chine relatives à l'objet de l'enquête, y compris de préparer dans un délai de 15 jours une liste de propositions de droits additionnels.¹⁵⁰ L'USTR a proposé des droits additionnels de 25% sur certains produits chinois, dont la valeur des échanges annuels est proportionnelle au dommage causé à l'économie américaine par les politiques déloyales de la Chine. La proposition de liste de produits soumis à ces droits reprenait, entre autres, des produits de l'industrie aérospatiale, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des machines.¹⁵¹ Le Président a également chargé l'USTR de déposer une plainte devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC au sujet des pratiques de la Chine en matière de concession de licences pour les technologies. Le 23 mars 2018, les États-Unis ont demandé l'ouverture de consultations avec la Chine au sujet de certaines mesures relatives à la protection des DPI. Selon les États-Unis, il apparaît que ces mesures sont incompatibles avec les

¹⁴⁸ USTR (2018), *Findings of the Investigation into China's Acts, Policies, and Practices related to Technology Transfer, Intellectual Property, and Innovation under Section 301 of the Trade Act of 1974*, résumé analytique.

¹⁴⁹ USTR (2018), Secrétariat général de la Présidence, *Findings of the Investigation into China's Acts, Policies, and Practices related to Technology Transfer, Intellectual Property, and Innovation under Section 301 of the Trade Act of 1974*, 22 mars 2018. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/Section%20301%20FINAL.PDF>.

¹⁵⁰ USTR (2018), *Section 301 Fact Sheet*. Adresse consultée:

<https://ustr.gov/sites/default/files/USTR%20301%20Fact%20Sheet.pdf>.

¹⁵¹ La liste complète est disponible dans: Federal Register, volume 83, n° 67, vendredi 6 avril 2018, Avis.

articles 3, 28:1 a) et b) et 28:2 de l'Accord sur les ADPIC.¹⁵² Début avril 2018, le Japon, l'Union européenne, l'Ukraine, l'Arabie saoudite et le Taipei chinois ont demandé à participer aux consultations.

3.133. Au sein du Conseil du commerce des marchandises de l'OMC, la Chine s'est dite préoccupée par les conclusions finales de l'enquête au titre de la section 301 sur son régime national de la propriété intellectuelle, publiées le 22 mars 2018. Les États-Unis ont renvoyé les Membres au site Web de l'USTR pour de plus amples renseignements concernant les mesures au titre de la section 301 et ont indiqué que d'après le rapport de l'USTR, les politiques et pratiques chinoises en matière de transfert de technologie engendraient "des milliards de dollars de pertes annuelles" pour les entreprises et les particuliers. Les États-Unis avaient demandé l'ouverture de consultations avec la Chine au titre du Mémorandum d'accord de l'OMC au sujet de l'une des quatre questions visées par l'enquête.¹⁵³

3.134. Le 15 juin 2018, l'USTR a publié une liste de produits couvrant 1 102 lignes tarifaires américaines distinctes évaluées à environ 50 milliards de dollars EU, en valeur des échanges de 2018. La liste comprenait des produits de secteurs industriels qui contribuent à la politique industrielle "Made in China 2025", ou qui en bénéficient, à savoir l'industrie aérospatiale, les TIC, l'industrie de la robotique, les machines industrielles, les nouveaux matériaux et les automobiles, entre autres. La liste comporte deux séries de lignes tarifaires des États-Unis: la première comporte 818 lignes sur les 1 333 lignes initialement incluses dans la liste proposée publiée dans le *Federal Register* le 6 avril. Elle reprend principalement des produits relevant des chapitres 84 à 90 du SH et représente environ 34 milliards de dollars EU d'importations en provenance de Chine.¹⁵⁴ Le CBP a reçu pour instruction de commencer à percevoir les droits additionnels le 6 juillet 2018.¹⁵⁵ La deuxième série comporte 284 lignes tarifaires proposées, désignées par le Comité interorganismes chargé de la section 301 comme bénéficiant des politiques industrielles chinoises, y compris la politique industrielle "Made in China 2025", représentant quelque 16 milliards de dollars EU d'importations en provenance de Chine; ces lignes seraient soumises à un nouvel examen dans un avis au public et à l'occasion d'un processus de présentation des observations, comprenant une audition publique.¹⁵⁶

3.135. Le 15 juin, la Chine a annoncé qu'elle prendrait des contre-mesures pour 50 milliards de dollars EU sous la forme de droits additionnels de 25%. Les droits visant environ 34 milliards de dollars EU de ces produits prendraient effet le 6 juillet et seraient appliqués aux fèves de soja, au maïs, au blé, au riz, au sorgho, à la viande bovine, à la viande porcine, à la viande de volaille, au poisson, aux produits laitiers, aux fruits à coque, aux légumes, aux automobiles, etc. Le 18 juin, le Président a chargé l'USTR de désigner des marchandises chinoises pour un montant de 200 milliards de dollars EU afin d'y appliquer un droit additionnel de 10%, qui entrerait en vigueur après la procédure juridique pertinente si la Chine refusait de changer ses pratiques et persistait à appliquer les nouveaux droits annoncés.¹⁵⁷

3.136. Le 20 juin 2018 (83 FR 28710), l'USTR a annoncé une mesure initiale dans l'enquête au titre de la section 301, qui consistait en l'imposition d'un droit *ad valorem* additionnel de 25% sur des produits chinois dont la valeur des échanges annuels s'élevait à environ 34 milliards de dollars EU, prenant effet le 6 juillet 2018. L'avis invitait également le public à formuler des observations sur une autre mesure proposée, prenant la forme d'un droit *ad valorem* additionnel de 25% sur des produits chinois dont la valeur des échanges annuels s'élevait à environ 16 milliards de dollars EU. La procédure de consultation publique en rapport avec cette proposition de mesure supplémentaire s'est achevée le 31 juillet 2018. Le 6 juillet 2018, la Chine a répondu à la mesure initiale en imposant

¹⁵² Document de l'OMC WT/DS542/4 du 6 avril 2018.

¹⁵³ Renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée:

https://www.wto.org/english/news_e/news18_e/good_28mar18_e.htm.

¹⁵⁴ La liste complète peut être consultée à l'adresse suivante:

<https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/List%201.pdf>.

¹⁵⁵ USTR (2018), *USTR Issues Tariffs on Chinese Products in Response to Unfair Trade Practices*, USTR Press Release, 15 juin 2018. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2018/june/ustr-issues-tariffs-chinese-products>".

¹⁵⁶ Les produits inclus dans la liste relèvent des chapitres 27, 34, 38, 39, 70, 73, 76, 84, 85, 86, 87, 89 et 90 du Tarif douanier harmonisé des États-Unis. La liste complète peut être consultée à l'adresse suivante: <https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/List%202.pdf>.

¹⁵⁷ *Statement from the President Regarding Trade with China*, 18 juin 2018. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/statement-president-regarding-trade-china-2/>.

une majoration des droits sur des marchandises américaines. L'USTR a réagi en proposant une modification de la mesure adoptée dans le cadre de l'enquête, afin de maintenir la mesure d'origine de 34 milliards de dollars EU et la mesure proposée de 16 milliards de dollars EU, et de prendre une mesure supplémentaire en imposant un droit *ad valorem* additionnel de 10% sur des produits chinois relevant de 6 031 sous-positions tarifaires, dont la valeur des échanges annuels s'élevait à environ 200 milliards de dollars EU.¹⁵⁸ En élaborant la liste des sous-positions tarifaires comprises dans cette proposition de mesure supplémentaire, l'USTR a examiné des produits issus de tous les secteurs de l'économie chinoise. Les sous-positions considérées comme pouvant perturber l'économie des États-Unis et les lignes tarifaires assujetties à des contraintes d'ordre juridique ou administratif n'ont pas été incluses dans la liste. Pour garantir le respect de cette mesure, les marchandises soumises aux droits majorés admises dans une zone franche des États-Unis à la date ou après la date de prise d'effet, à l'exception de celles pouvant être admises sous le statut de marchandises d'origine nationale (tel que défini dans 19 CFR 146.43), seront admises sous le "statut étranger privilégié" et soumises au droit additionnel à leur entrée pour consommation.¹⁵⁹

3.1.7.2.3.2 Commerce de la viande bovine de l'UE

3.137. Le 9 décembre 2016, des représentants de l'industrie de la viande bovine se sont prévalus de la nouvelle section 306 c) de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, qui permet à l'USTR de rétablir une mesure au titre de la section 301 précédemment abrogée afin de faire usage d'une autorisation de l'OMC de suspendre des concessions commerciales, en déposant une demande écrite de rétablissement de mesure.¹⁶⁰ Une liste de produits envisagés pour l'imposition de droits majorés conformément à l'autorisation accordée par l'ORD lors du différend de 1999 avec l'UE portant sur la viande de bœuf a été publiée dans le *Federal Register*. Aucune autre mesure n'a été prise en vertu de la section 306 c); la question est actuellement traitée de manière bilatérale avec l'Union européenne.¹⁶¹

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions concernant les exportations

3.138. Le CBP est chargé de veiller à ce que la sortie de marchandises des États-Unis respecte toutes les lois, réglementations et règles nationales applicables relatives aux exportations. Le CBP veille également au respect des règles pour le compte d'autres organismes gouvernementaux concernés. Les données relatives aux exportations doivent être enregistrées en ligne avant le départ des cargaisons pour des raisons de sécurité et pour que le CBP puisse réaliser une évaluation des risques.¹⁶² Les demandes de licences, lorsqu'elles sont nécessaires, pour l'exportation, la réexportation ou le transfert (dans le pays) de produits à double usage et les articles militaires moins sensibles sont présentées par voie électronique à la BIS. La BIS examine la demande puis s'adresse aux autres organismes pour examen et recommandation (Département d'État, Département de la défense et Département de l'énergie).¹⁶³

3.139. Les renseignements relatifs aux produits de toutes les expéditions destinées à l'exportation d'une valeur supérieure à 2 500 dollars EU sont communiqués via le Système d'exportation automatisé (AES) ou AESDirect, un portail du guichet unique de l'Environnement commercial

¹⁵⁸ La liste complète des produits a été publiée au Federal Register le 17 juillet 2018, Federal Register, volume 83, n° 137, mardi 17 juillet 2018, Avis, et peut être consultée à l'adresse suivante: "https://ustr.gov/sites/default/files/enforcement/301Investigations/2018-0026%20China%20FRN%207-10-2018_0.pdf".

¹⁵⁹ Tel que défini dans 19 CFR 146.41, il s'agit de marchandises étrangères qui n'ont pas été manipulées ou fabriquées dans le but de provoquer un changement de classification tarifaire.

¹⁶⁰ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/sites/default/files/301/Section%20301%20Beef%20FR%20Notice.pdf>".

¹⁶¹ *Federal Register*, volume 81, n° 249, mercredi 28 décembre 2016, Avis.

¹⁶² Environ 3 000 exportateurs ont la possibilité d'enregistrer les données après le départ auprès du CBP, mais seuls 150-200 d'entre eux en font usage.

¹⁶³ Le Département d'État, le Département de l'énergie et/ou le Département de la défense soumettent fréquemment des demandes à un examen interorganismes. Le Département du commerce, le Département d'État et le Département du Trésor ont établi un groupe de travail interorganismes en mars 2016 dans le but de développer un Système unique de demande et de déclaration commerciales (STARS) pour créer une page d'accueil et regrouper les points d'accès des systèmes existants maintenus par les organismes de contrôle au sein de ces départements, à savoir DTRADE, SNAP-R et OASIS. Cette page d'accueil est actuellement disponible à l'adresse suivante: https://2016.export.gov/ecr/eg_main_100285.asp.

automatisé (ACE).¹⁶⁴ Les renseignements relatifs aux produits de toutes les expéditions destinées à l'exportation qui requièrent une licence ou une exemption de licence doivent être enregistrés dans l'AES, indépendamment de leur valeur. Bien que la Loi de 2002 sur le commerce extérieur (P.L. 107-210) prévoit l'utilisation de manifestes d'exportation électroniques pour tous les modes de transport, il n'existe aucune prescription réglementaire exigeant le dépôt par voie électronique, et les copies papier sont toujours acceptées. Le CBP a aménagé la possibilité de présenter des manifestes d'exportation dans l'ACE et a publié des avis du *Federal Register* annonçant un programme pilote de dépôt de manifestes par voie électronique pour les modes de transport aérien, maritime et ferroviaire. Certains transporteurs envoient actuellement sur une base volontaire des données relatives aux manifestes d'exportation et des connaissements par voie électronique. Le Bureau des opérations extérieures du CBP élargit le programme pilote de dépôt électronique des manifestes d'exportation pour le transport aérien, maritime et ferroviaire, et la participation des transporteurs est encouragée. Les avis du *Federal Register* sur l'extension du programme pilote ont été publiés en août 2017. Les documents relatifs aux expéditions destinées à l'exportation doivent être conservés pendant cinq ans par l'exportateur ou la personne agissant en son nom.

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation

3.140. L'article premier, section 9, de la Constitution des États-Unis interdit le recours à des taxes à l'exportation. À plusieurs reprises par le passé, les prélèvements ou droits généraux à l'exportation ont été considérés comme anticonstitutionnels lors de leur examen par les tribunaux et, par conséquent, abrogés. Toutefois, l'article premier, section 10, de la Constitution permet l'imposition de droits pour certains services rendus, par exemple pour l'inspection ou la certification de produits agricoles exportés.

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.141. Les États-Unis appliquent des restrictions à l'exportation, y compris des prohibitions, des prescriptions en matière de licences et des contrôles additionnels sur diverses exportations et réexportations pour des raisons de sécurité nationale, des considérations de politique étrangère, la non-prolifération des matières nucléaires et d'autres objectifs temporaires. Les mesures peuvent être fondées sur la législation nationale, des décisions politiques, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, des accords internationaux, ou bien sur la participation des États-Unis à des arrangements non contraignants comme l'Arrangement de Wassenaar, le Régime de contrôle des technologies de missiles, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Comité Zangger, le Groupe des fournisseurs de matières nucléaires et le Groupe de l'Australie. Les Départements d'État, du commerce, de la sécurité intérieure, du Trésor, de la défense et de l'énergie participent tous au contrôle des exportations et aux activités de non-prolifération aux États-Unis et à l'étranger. Les Départements de la sécurité intérieure, de la justice et du commerce sont chargés de faire respecter ensemble les mesures de contrôle à l'exportation.

3.142. La Loi de 1979 sur l'administration des exportations (EAA), telle que modifiée, était jusqu'à récemment la loi d'application principale pour les contrôles à l'exportation des produits à double usage et des articles de moindre importance militaire. L'EAA a expiré le 21 août 2001, après quoi la BIS a continué d'appliquer ses dispositions en vertu de l'Ordonnance exécutive n° 13222 du 17 août 2001 (autorisée par la Loi sur les pouvoirs économiques en cas de crise internationale (IEEPA)), telle que modifiée par l'Ordonnance exécutive n° 13637 du 8 mars 2013. L'EAA a été abrogée en grande partie par la Loi de 2018 sur la réforme du contrôle des exportations (ECRA) (P.L. 115-232). L'ECRA est désormais la loi d'application principale pour les contrôles à l'exportation, auparavant administrés par la BIS en vertu de l'Ordonnance exécutive prise sous l'autorité de l'IEEPA. Toutes les mesures administratives, y compris les licences, ordonnances et réglementations élaborées, publiées, exécutées ou autorisées à entrer en vigueur au titre de l'EAA avant qu'elle ne soit abrogée restent en vigueur dans le cadre de l'ECRA. La Loi de 1954 sur l'énergie atomique, telle que modifiée, constitue le fondement juridique des contrôles à l'exportation des matières et installations nucléaires, ainsi que des équipements nucléaires utilisés à des fins civiles. Ces contrôles sont administrés par la Commission de réglementation du nucléaire des États-Unis. D'autres départements et organismes se sont vu attribuer des responsabilités en matière de contrôles à l'exportation (tableau 3.11), et il se peut qu'il y ait chevauchement dans certains cas (considérations

¹⁶⁴ AESDirect est une application en ligne gratuite élaborée conjointement par le CBP et le Bureau fédéral des recensements.

de politique étrangère ou de sécurité nationale) entre leurs contrôles et les fonctions exercées par le Département du commerce.

Tableau 3.11 Articles soumis à des contrôles à l'exportation, y compris des procédures de licences

Catégorie de produits	Organismes responsables	Fondement juridique
Produits à double usage, certaines munitions et articles militaires et articles contrôlés pour éviter les pénuries	Département du commerce, BIS	ECRA EAA IEEPA
Services et matériels militaires	Département d'État, Direction du contrôle du commerce de matériel militaire	22 CFR, parties 120 à 130
Substances réglementées et substances chimiques énumérées utilisées dans la fabrication de substances réglementées	Office de la lutte antidrogue, Bureau du contrôle des détournements, Section des importations et exportations (substances chimiques et substances réglementées) Agence des médicaments et des produits alimentaires, Importations/exportations (médicaments et produits biologiques) Agence des médicaments et des produits alimentaires, Affaires internationales (médicaments expérimentaux autorisés)	21 CFR, parties 1311 à 1313 21 U.S.C. 301 et seq. 21 CFR 312.1106
Contrôles des poissons et des animaux sauvages; espèces menacées d'extinction	Département de l'intérieur, Bureau principal de l'autorité de gestion	50 CFR 17.21, 17.22, 17.31, 17.32
Contrôles des avoirs étrangers et des opérations étrangères	Département du Trésor, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, Licences	31 CFR, parties 500 à 590
Appareils médicaux	Agence des médicaments et des produits alimentaires, Bureau du contrôle	21 U.S.C. et seq.
Gaz naturel et électricité	Département de l'énergie, Bureau des programmes relatifs aux combustibles	10 CFR 205.300 à 205.379 et 590
Matières et équipements nucléaires	Commission de réglementation du nucléaire, Bureau des programmes internationaux	10 CFR, partie 110
Technologie nucléaire; données techniques pour les armes nucléaires et matières nucléaires spéciales	Département de l'énergie, Bureau de la politique et de la coopération en matière de contrôle des exportations (NA-24)	10 CFR, partie 810
Transitaires maritimes	Commission maritime fédérale, Bureau des transitaires	46 CFR, partie 510
Données relatives aux dépôts de demandes de brevet envoyées à l'étranger	Département du commerce, Office des brevets et des marques, Licences et examen	35 U.S.C. 184 et seq. 37 CFR, partie 5
Navires battant pavillon américain ou fabriqués aux États-Unis jaugeant plus de 1 000 t brutes	Administration maritime des États-Unis, Division du transfert et de la cession des navires	46 CFR, partie 221
Déchets dangereux	Agence pour la protection de l'environnement, Bureau de la conservation et de la récupération des ressources	40 CFR, partie 262, sous-partie E 40 CFR, article 263.20 40 CFR, article 263.22 d)

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements figurant dans le supplément n° 3 à la partie 730 du Règlement sur l'administration des exportations et des renseignements en ligne de la BIS. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/about-bis/resource-links>.

3.143. Tout d'abord, il incombe à l'exportateur de déterminer si une licence d'exportation est nécessaire en raison de la nature du produit, de sa destination ou de ses utilisations finales possibles.¹⁶⁵ Tout produit assujéti au Règlement sur l'administration des exportations (EAR), administré par la BIS, se voit assigner un numéro de contrôle à l'exportation (ECCN) ou est inclus

¹⁶⁵ Le Département du commerce a élaboré un guide utilisateur élémentaire des contrôles à l'exportation tenu à jour par la BIS. Adresse consultée: "<https://www.bis.doc.gov/index.php/forms-documents/regulations-docs/142-eccn-pdf/file>".

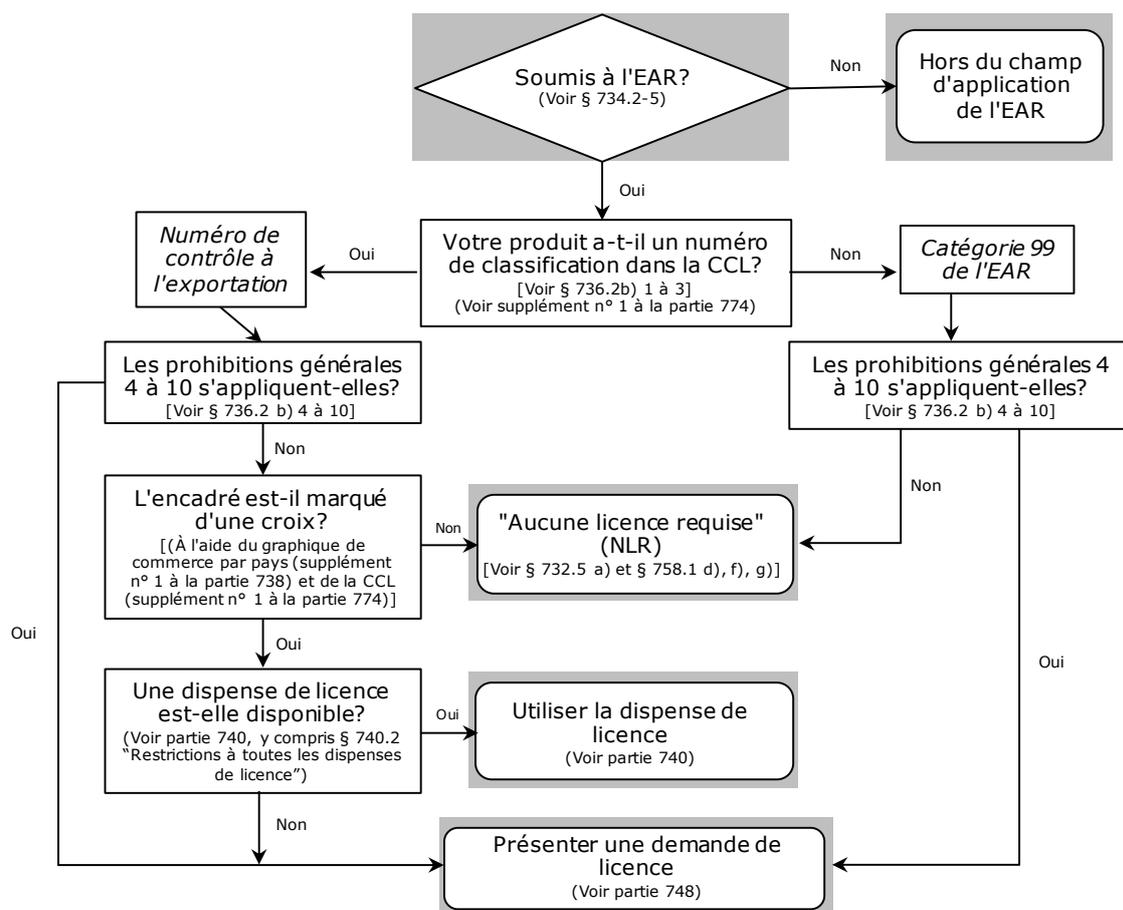
dans la catégorie 99 de l'EAR. La classification découle des paramètres techniques du produit, et tous les ECCN sont énumérés dans la Liste de contrôle du commerce (CCL) pour les biens à double usage et certaines munitions. Les produits qui ne sont pas repris dans la CCL, c'est-à-dire ceux de la catégorie 99 de l'EAR, peuvent être exportés ou réexportés sans licence, à moins que la destination ne soit: i) un pays faisant l'objet d'un embargo ou de sanctions; ii) une partie source de préoccupations; ou iii) en faveur d'une utilisation finale interdite (graphique 3.2). Cuba, la République populaire démocratique de Corée, la Fédération de Russie, l'Iran, le Soudan et la Syrie sont les principaux pays faisant l'objet d'embargos spécifiques par pays ou d'autres contrôles spéciaux. La BIS tient à jour une Liste des personnes refusées comprenant les personnes et entités n'ayant pas droit aux privilèges à l'exportation et avec qui il est interdit de passer tout marché; une Liste non vérifiée, une liste des utilisateurs finaux que la BIS n'a pas pu vérifier lors des transactions précédentes; et une Liste des entités, qui concerne toutes les parties dont la présence dans une transaction est susceptible d'entraîner des obligations supplémentaires en matière d'obtention de licences.¹⁶⁶ Pour les destinations présentant un faible risque d'utilisations non autorisées ou inadmissibles (37 pays), les exportations, réexportations ou transferts dans le pays peuvent être autorisés par des "dispenses stratégiques de licence commerciale". Les actes délictueux et les sanctions en cas d'infraction aux contrôles à l'exportation sont déterminés en fonction du type de produit et de l'organisme compétent ou de la loi pertinente.¹⁶⁷

3.144. Le régime de contrôle des exportations est modifié à intervalles réguliers pour refléter, par exemple, l'issue des réunions dans le cadre des arrangements non contraignants qu'ont pris les États-Unis, les résultats des procédures de réexamen, les ajouts, suppressions ou modifications d'entrées dans la liste des personnes et entités sources de préoccupation, ou les modifications de sanctions et d'embargos applicables à certains pays ou institutions (tableau A3. 4).

¹⁶⁶ La Liste des ressortissants et d'autres personnes spécialement désignés est maintenue par l'OFAC du Département du Trésor.

¹⁶⁷ Outre les listes tenues par la BIS, l'OFAC du Département du Trésor a élaboré des listes concernant les ressortissants spécialement désignés, les personnes étrangères ayant fui une sanction, les identifications relatives aux sanctions sectorielles, le Conseil législatif palestinien, les institutions financières étrangères soumises à la Partie 561 et les sanctions à l'encontre de l'Iran visant des personnes non inscrites sur la Liste des ressortissants spécialement désignés. La Liste des individus radiés au titre de la Loi sur le contrôle des exportations d'armes (Direction du contrôle du commerce de matériel militaire du Département d'État) identifie les personnes et entités qui ont pour interdiction de participer, de manière directe ou indirecte, à l'exportation d'articles militaires. Bien que le Bureau de la sécurité internationale et de la non-prolifération du Département d'État recense les parties sanctionnées au titre de diverses législations, le Federal Register reste la seule source officielle complète s'agissant des décisions de sanctions en matière de non-prolifération.

Graphique 3.2 Arbre de décision du contrôle des exportations



Source: Règlement sur l'administration des exportations, supplément n° 1 à la partie 732, publié dans le *Federal Register*, volume 82, n° 247, 27 décembre 2017.

3.145. Étant donné que le système de contrôle des exportations était devenu trop complexe, fragmenté et devait être mis à jour, une réforme du contrôle des exportations a été lancée par une initiative présidentielle en 2009 et la création d'un Centre de coordination des contrôles à l'exportation a été annoncée en 2010.¹⁶⁸ Le Centre est actuellement géré par le Service des enquêtes sur la sécurité intérieure (HSI), relevant du Département de la sécurité intérieure. Les efforts de réforme se sont concentrés sur la simplification des deux listes de contrôle des exportations pour les produits à double usage (civil et militaire), y compris les services, technologies et données, certains articles militaires et les munitions, c'est-à-dire la Liste des munitions des États-Unis (USML) tenue par le Département d'État et la CCL du Département du commerce (tableau 3.12).¹⁶⁹ Les changements en matière de réglementation ont donné lieu au transfert d'articles moins sensibles de l'USML vers la CCL. La révision de 18 catégories sur 21 de l'USML a été achevée en 2016. Pour les trois catégories restantes, les observations faites par le public au sujet des changements proposés font actuellement l'objet d'un examen interorganismes.¹⁷⁰

¹⁶⁸ Ordonnance exécutive n° 13558, 9 novembre 2010.

¹⁶⁹ L'USML énumère les articles contrôlés et réglementés par le Règlement relatif au trafic d'armes international (ITAR) et la CCL met en œuvre le Règlement sur l'administration des exportations (EAR).

¹⁷⁰ 83 FR 24166.

Tableau 3.12 CCL et USML

CCL		USML	
Catégorie	Produits	Catégorie	Produits
0	Nucléaire et divers	I	Armes à feu, armes de combat rapproché et fusils de combat
1	Matières, produits chimiques, micro-organismes et toxines	II	Armes et armements
2	Transformation de matières	III	Munitions/matériel militaire
3	Électronique	IV	Véhicules de lancement, missiles guidés, missiles balistiques, roquettes, torpilles, bombes et mines
4	Ordinateurs	V	Explosifs et matières énergétiques, propulseurs, produits incendiaires et leurs composants
5, partie 1	Télécommunications	VI	Navires de guerre et équipements navals spéciaux
5, partie 2	Sécurité de l'information	VII	Chars et véhicules militaires
6	Capteurs et lasers	VIII	Aéronefs et matériels connexes
7	Navigation et avionique	IX	Matériel d'entraînement et de formation militaire
8	Marine	X	Équipements de protection individuelle et abris
9	Aérospatiale et systèmes de propulsion	XI	Électronique militaire
		XII	Engins de conduite de tir, télémètres, équipements optiques, de guidage et de contrôle
		XIII	Matériel militaire auxiliaire
		XIV	Agents toxicologiques, y compris les produits chimiques et biologiques, et matériel connexe
		XV	Vaisseaux spatiaux et matériel connexe
		XVI	Armes nucléaires, matériel connexe de conception et d'essai
		XVII	Articles classés, données techniques et services de défense non répertoriés par ailleurs
		XVIII	Armes à énergie dirigée
		XIX	Moteurs à turbine à gaz
		XX	Navires sous-marins, matériel océanographique et matériel connexe
		XXI	Articles divers

Note: Chaque catégorie générale de la CCL est divisée en plusieurs sous-catégories: a) systèmes, équipements et composants; b) équipement d'essai, d'inspection et de production; c) matériel; d) logiciel; et e) technologie.

Source: Renseignements en ligne de la BIS du Département du commerce. Adresse consultée: <http://www.bis.doc.gov/index.php/regulations/commerce-control-list-ccl> et 22 CFR, partie 121 consultée à l'adresse suivante: <https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?node=pt22.1.121>.

3.146. S'agissant des contrôles à l'exportation d'énergie, la Loi de 1938 sur le gaz naturel, telle que modifiée, oblige toute personne souhaitant exporter ou importer du gaz naturel à obtenir une autorisation auprès du Département de l'énergie (DOE).¹⁷¹ Les permissions sont accordées sous forme d'autorisations à court ou long terme.¹⁷² Les demandes d'importation ou d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) depuis ou vers des pays qui ont conclu un ALE avec les États-Unis sont acceptées sans modification ni délai, pour autant que l'ALE exige le traitement national et que ce commerce soit réputé compatible avec l'intérêt général. Le DOE autorise également les exportations de gaz naturel vers des pays ne participant pas aux ALE, à moins que les exportations proposées soient considérées comme allant à l'encontre de l'intérêt général ou expressément interdites par une loi ou une politique. La première expédition importante de GNL des États-Unis a eu lieu en février 2016. En 2017, les exportations de GNL ont atteint près de 2 milliards de pieds cubes par jour, un volume quatre fois supérieur à celui de 2016.¹⁷³ Les restrictions appliquées à l'exportation

¹⁷¹ Cette exigence s'applique à toutes les formes de gaz naturel, y compris le GNL, le gaz naturel comprimé et les liquides de gaz comprimé.

¹⁷² Une autorisation à court terme permet à son détenteur d'importer ou d'exporter du gaz naturel sur une période maximale de deux ans sur une base ponctuelle ou selon des dispositions temporaires analogues. Les autorisations à long terme sont octroyées aux entreprises ayant signé des contrats de sous-traitance ou de vente/d'achat couvrant une période supérieure à deux ans.

¹⁷³ Toutes les exportations provenaient du terminal de liquéfaction de Sabine Pass en Louisiane. Renseignements en ligne du Service d'information sur l'énergie des États-Unis. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=35512>.

de pétrole brut, effectivement interdite entre 1975 et 2015 (à l'exception de faibles quantités vendues au Canada et au Mexique), ont été levées en décembre 2015.¹⁷⁴

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.147. Le Comité de coordination de la promotion des échanges commerciaux (TPCC), créé au début des années 1990, réunit 20 organismes fédéraux ayant des programmes liés aux exportations dans le but de coordonner les activités fédérales de promotion du commerce et de mieux soutenir les exportateurs. Des organismes et des programmes de promotion du commerce existent également au niveau des États et au niveau local. En conséquence, la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales enjoint au TPCC de travailler avec les représentants des organismes des États afin de concevoir une stratégie de coordination des ressources fédérales et des États. Le TPCC a établi un Groupe de travail État-autorités locales afin de renforcer la coordination et a créé un modèle de Plan stratégique État fédéral-États pour les exportations utilisé par les bureaux commerciaux fédéraux et des États pour partager des renseignements et coordonner les activités sur une base annuelle au sein de chaque État. En principe, le TPCC est tenu de publier tous les ans une stratégie d'exportation nationale définissant les priorités des pouvoirs publics et faisant rapport sur l'efficacité des mesures existantes de promotion des exportations. Néanmoins, après le rapport de 2012 centré sur les priorités de la promotion des exportations et la réduction des obstacles au commerce extérieur, plus aucun rapport n'a été publié jusqu'en décembre 2016.¹⁷⁵ D'après le dernier rapport, les efforts des organismes fédéraux ont permis, entre autres, d'aider les entreprises américaines à remporter 239 milliards de dollars EU en éléments des États-Unis dans le cadre de grands projets sur huit ans, de conseiller plusieurs milliers de nouveaux clients en vue de soutenir des exportations de biens et de services pour un montant de 55 milliards de dollars EU et de fournir de nouveaux débouchés importants par l'intermédiaire de l'OMC et d'instruments régionaux ou bilatéraux. Ces résultats ont pu être obtenus malgré de fortes turbulences économiques. La prochaine stratégie d'exportation nationale devrait être publiée fin 2018.

3.148. Bien que le mandat du Conseil des exportations du Président (PEC), un organe consultatif créé en 1979 par l'Organe consultatif n° 12131, ait été prolongé jusqu'au 30 septembre 2019¹⁷⁶, le PEC ne s'est plus réuni depuis le 14 septembre 2016. Les membres du PEC sont nommés par le Président et aucune nomination n'a eu lieu depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

3.149. L'Agence des États-Unis pour le commerce et le développement (USTDA) est un organisme indépendant qui présente aux entreprises américaines des possibilités à l'étranger en finançant l'élaboration de projets et la création de partenariats qui développent des infrastructures durables dans les économies émergentes. Le financement de l'USTDA permet aux experts américains de l'industrie de réaliser des études de faisabilité, de lancer des projets pilotes ou de fournir différents types d'assistance technique. L'Agence relie également des responsables de projets et des entreprises américaines par ses missions commerciales inverses, qui font venir des décideurs étrangers aux États-Unis pour leur présenter la conception, la fabrication et l'utilisation des marchandises et des services américains. Le programme de l'Agence présente des bénéfices pour tous: les entreprises des États-Unis entrent en contact avec des décideurs de haut niveau, tandis que les partenaires étrangers prennent connaissance des dernières solutions américaines les plus appropriées pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure. L'USTDA intervient stratégiquement dans les branches de production où les entreprises américaines sont les plus compétitives (l'énergie, le transport et les TIC) et dirige en priorité ses financements vers les économies émergentes les plus dynamiques, où les marchandises et services des États-Unis sont les plus demandés. Selon les autorités des États-Unis, l'USTDA est unique parmi les organismes fédéraux, car elle a pour mandat de faire participer le secteur privé dès les premières étapes critiques

¹⁷⁴ Des licences d'exportation peuvent être rétablies dans certaines circonstances, par exemple en cas de situation d'urgence nationale déclarée par le Président, ou en cas de pénurie persistante de matériaux. Le pétrole brut fait désormais partie de la catégorie 99 de l'EAR et aucune licence n'est requise, mais une autorisation reste obligatoire pour les exportations à destination de personnes ou de pays faisant l'objet d'un embargo ou de sanctions, ainsi que pour les ventes aux entités et personnes figurant sur la Liste des personnes refusées.

¹⁷⁵ Comité de coordination de la promotion des échanges commerciaux, *Helping U.S. Businesses Increase Global Sales to Support Local Jobs, National Export Strategy 2016*, Washington D.C., décembre 2016. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/publications/pdfs/nes2016.pdf>.

¹⁷⁶ Ordonnance exécutive du Président sur la poursuite de certains comités consultatifs fédéraux, 29 septembre 2017.

des projets d'infrastructures, lorsque les options et besoins technologiques sont définis, dans le but d'instaurer des conditions équitables et égales pour les entreprises américaines. L'initiative de l'Agence sur les marchés publics mondiaux "Global Procurement Initiative: Understanding Best Value (GPI)" contribue à cet objectif en aidant les responsables des marchés publics des économies émergentes à mettre en place des pratiques et des politiques qui intègrent l'analyse du coût du cycle de vie et la détermination du meilleur rapport qualité/prix de façon équitable et transparente.

3.2.4.1 Régime de ristourne de droits

3.150. Le remboursement des droits de douane acquittés sur des produits importés qui sont ensuite exportés, détruits ou incorporés à d'autres produits eux-mêmes exportés (ou détruits) peut être demandé en vertu du Code des États-Unis (19 U.S.C. 1313). Selon les dispositions de l'ancien texte ("CORE drawback"), les réclamations de ristourne sur les marchandises importées non utilisées, exportées ou détruites sous la supervision du CBP doivent en général être déposées dans les trois ans qui suivent l'exportation ou la destruction des articles. La ristourne couvre habituellement 99% des droits de douane, certains droits d'accise, ainsi que des charges légalement recouvrées à l'importation, notamment les redevances pour les formalités de traitement des marchandises et la taxe d'entretien des ports.

3.151. La section 906 de la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (TFTEA) (P.L. 114-125) a introduit un certain nombre de modifications dans le programme de ristourne de droits. Il a prolongé le délai d'exportation ou de destruction des articles importés dans le cadre du programme de ristourne des marchandises non utilisées, passant de trois à cinq ans, et a augmenté le nombre de données à introduire, y compris la classification à huit chiffres dans la description des marchandises. En ce qui concerne les transferts de marchandises importées de l'importateur au producteur ou requérant, la Loi a assoupli les prescriptions en matière de documentation en éliminant l'obligation de se procurer une attestation de livraison pour faire une demande de ristourne. Dorénavant, les registres commerciaux tenus au cours des opérations commerciales normales devraient constituer une preuve suffisante du transfert de marchandises. La Loi a prévu une période de transition de deux ans, allant jusqu'au 24 février 2018, pour permettre au CBP de mettre pleinement en œuvre les nouvelles dispositions, y compris l'obligation de présenter et de traiter toutes les demandes de ristourne par voie électronique. À partir de cette date, tous les enregistrements de ristourne par l'Interface automatisée avec les commissionnaires (ABI) ont dû être effectués au moyen de l'ACE. Une autre période de transition court jusqu'au 24 février 2019 et permet aux requérants de choisir de présenter des demandes de ristourne de droits selon l'ancienne ou la nouvelle législation ("CORE drawback" ou "ristourne de la Loi TFTEA"). Au cours de cette période, les demandes CORE drawback peuvent toujours être présentées sur papier à l'un des quatre bureaux du CBP chargés des ristournes, mais les présentations électroniques seront traitées en priorité. La Loi exigeait que le Secrétaire au Trésor élabore une nouvelle réglementation pour le calcul des ristournes de droits pour décembre 2017. Un avis de projet de réglementation sur un système de ristourne modernisé a été publié au *Federal Register* le 2 août 2018.

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.2.5.1 Export-Import Bank (Ex-Im Bank)

3.152. L'Export-Import Bank est l'organisme officiel de crédit à l'exportation des États-Unis et peut, en tant que tel, assumer les risques crédit et les risques pays que les prêteurs et assureurs commerciaux ne sont pas aptes ou disposés à accepter. Toutefois, la charte de l'Ex-Im Bank exige que toutes les transactions autorisées démontrent qu'elles sont assorties d'une garantie raisonnable de remboursement et soient conformes à ses politiques et pratiques, qui suivent les législations, les décisions du Conseil d'administration de l'Ex-Im Bank et les accords internationaux. La Liste limitative de pays de l'Ex-Im Bank précise les limitations que la banque s'impose quant à l'acceptation des risques commerciaux et politiques dans chaque pays.¹⁷⁷ Tout soutien est légalement interdit pour le commerce avec la Bolivie, Cuba, l'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la Syrie. Les prêteurs du secteur privé jouent en général le rôle de partenaires dans les transactions de l'Ex-Im Bank.

¹⁷⁷ La Liste est mise à jour régulièrement. La Liste limitative de pays applicable à compter du 27 mars 2018 a été consultée à l'adresse suivante:
<https://www.exim.gov/sites/default/files/tools/countrylimitationschedule/CLSMarch2018.pdf>.

3.153. L'Ex-Im Bank est un organisme indépendant ainsi qu'une entreprise entièrement détenue par l'État, initialement organisée comme une société bancaire du district de Columbia en 1934. Elle est financièrement autonome et ses bénéficiaires ont permis de verser 9,5 milliards de dollars EU au Trésor depuis 1992. L'Ex-Im Bank est engagée dans 166 pays. Ses principaux marchés en termes de volume d'engagement sont le Mexique, l'Arabie saoudite, la Chine, l'Australie et l'Inde. Le financement de projets à long terme a toujours été l'activité la plus rentable de l'Ex-Im Bank. Cependant, au cours des dernières années, ses opérations ont été gravement restreintes par des désaccords politiques internes prolongés (tableau 3.13).

Tableau 3.13 Autorisations de l'Ex-Im Bank, 2014-2017

	2014		2015		2016		2017	
	Nombre	Millions de \$EU						
Prêts	69	1 947,8	41	72,7	0	0	12	5,6
À long terme	14	1 927,6	4	57,7	0	0	0	0
À moyen terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de roulement	55	20,2	37	15,0	0	0	12	5,6
Garanties	540	13 314,1	344	9 068,1	265	1 229,8	221	961,1
À long terme	51	10 786,7	42	7 917,3	0	0	1	2,6
À moyen terme	58	137,5	41	149,8	28	123,3	25	119,5
Fonds de roulement	431	2 389,8	261	1 001,0	237	1 106,5	195	839,0
Assurance-crédit	3 137	5 206,1	2 245	3 242,2	2 634	3 807,3	2 228	2 464,3
À court terme	3 078	5 107,3	2 216	3 196,5	2 625	3 797,1	2 186	2 414,3
À moyen terme	59	98,8	29	45,7	9	10,2	42	50,0

Source: Export-Import Bank, *Annual Reports*, 2015, 2016 et 2017. Adresse consultée: <https://www.exim.gov/news/reports/annual-reports>.

3.154. Bien que l'Ex-Im Bank soit indépendante du gouvernement dans ses opérations courantes, son plafond de prêts est fixé par le Congrès. En 2015, l'Ex-Im Bank a connu une période de cinq mois sans précédent au cours de laquelle son pouvoir d'autoriser des transactions était devenu caduc et, par conséquent, toutes ses participations à de nouvelles possibilités commerciales ont été réduites. Une nouvelle législation réautorisant l'Ex-Im Bank à poursuivre ses activités jusqu'au 30 septembre 2019 est entrée en vigueur en décembre 2015; un plafond de prêts a été fixé (à 135 milliards de dollars EU), tandis que son objectif de prêts aux petites entreprises est passé de 20% à 25%.¹⁷⁸ Au cours de l'exercice 2017, plus de 90% de ses autorisations concernaient de petites entreprises, qui représentaient plus de 63% de la valeur totale en dollars des autorisations et près de 76% de la valeur des exportations directes soutenues par l'Ex-Im Bank. Néanmoins, son engagement financier global en août 2018 (environ 64 milliards de dollars EU) est bien en deçà du plafond fixé et diminue progressivement, car un autre obstacle opérationnel fondamental subsiste.

3.155. La charte de l'Ex-Im Bank prévoit un Conseil d'administration composé de cinq membres, chargé d'approuver les transactions individuelles, les politiques de la Banque, et de résoudre tout autre problème pouvant survenir. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par le Président des États-Unis sur les conseils et avec l'approbation du Sénat. Les petits prêts et certains prêts à moyen terme peuvent être approuvés par des membres du personnel de l'Ex-Im Bank, mais toutes les autorisations de prêts à moyen et à long terme de plus de 10 millions de dollars EU doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Depuis le 20 juillet 2015, le Conseil d'administration n'a pas le quorum de trois membres nécessaire pour prendre de telles décisions, car le Sénat n'a pas confirmé les nominations du Président pour pourvoir les sièges vacants.

3.156. La législation de 2015 réautorisant l'Ex-Im Bank à poursuivre ses activités comprend des dispositions (section 55002) prescrivant aux autorités nationales d'entamer et de poursuivre des négociations avec d'autres grands pays exportateurs afin de réduire considérablement, voire

¹⁷⁸ Loi sur la rénovation des transports terrestres de l'Amérique (P.L. 114-94), Division E – Loi de 2015 sur la réforme et la réautorisation de l'Export-Import Bank (12 U.S.C. 635), 4 décembre 2015.

d'éliminer (d'ici à 2025), les programmes subventionnés de financement à l'exportation et les autres formes de subvention à l'exportation. De plus, les États-Unis doivent entamer et poursuivre les négociations avec les pays non membres de l'OCDE afin de les associer à un accord multilatéral établissant des règles et limitations concernant les crédits à l'exportation soutenus par les pouvoirs publics. Chaque année, le Département du Trésor présente au Congrès un rapport qui contient des renseignements actualisés sur l'avancée de la mise en œuvre des instructions énoncées dans la section 55002.

3.2.5.2 Programmes de prêt à l'exportation de l'Administration des petites entreprises (SBA)

3.157. La SBA, créée par le Congrès en 1953 pour "aider, conseiller les petites entreprises et protéger leurs intérêts" dans la mesure du possible, gère par l'intermédiaire de son Bureau du commerce international trois grands programmes qui offrent un financement à l'exportation pour les petites entreprises exportant ou prévoyant d'exporter (tableau 3.14). En outre, la SBA accorde des subventions aux États pour aider les petites entreprises au moyen de renseignements et d'outils pour qu'elles parviennent à exporter grâce à son Programme d'État pour la promotion du commerce et des exportations (STEP).¹⁷⁹ Elle affecte aussi des ressources en personnel aux centres d'aide à l'exportation, qui sont le fruit d'un effort concerté avec le Département du commerce et l'Ex-Im Bank afin de fournir une aide en matière de commercialisation et de financement des exportations aux petites et moyennes entreprises américaines.

Tableau 3.14 Nombre de demandes et montants des prêts approuvés dans le cadre du Programme de prêt à l'exportation de la SBA, 2014-2017

Intitulé du programme	2014		2015		2016		2017	
	Nombre	Millions de \$EU						
Prêt pour les exportations exprès	124	23,5	156	28,0	101	22,0	53	15,0
Fonds de roulement pour les exportations	185	307,4	176	307,5	167	313,0	166	337,0
Prêt pour le commerce international	193	285,4	215	394,3	215	375,0	192	308,0

Source: SBA (2016 et 2017), *Summary of Performance and Financial Information – Fiscal Years 2016 and 2017*. Adresses consultées:

["https://www.sba.gov/sites/default/files/aboutsbaarticle/FINAL_SBA_FY_2018_CBJ_May_22_2017c.pdf"](https://www.sba.gov/sites/default/files/aboutsbaarticle/FINAL_SBA_FY_2018_CBJ_May_22_2017c.pdf) et https://www.sba.gov/sites/default/files/aboutsbaarticle/SBA_FY_19_508-Final-FINAL.PDF.

3.158. La SBA n'étant pas une banque à proprement parler, les termes spécifiques des prêts qu'elle accorde sont négociés entre l'emprunteur qualifié et le prêteur approuvé par la SBA. Les requérants de prêts à l'exportation de la SBA doivent fournir des plans de développement des exportations comprenant des données historiques, des projections et des renseignements écrits appuyant la probabilité d'une augmentation des ventes à l'exportation. Les prêts ne sont pas soumis à un montant minimum et la SBA offre une garantie des prêts jusqu'à 5 millions de dollars EU. La commission que perçoit la SBA en échange de cette garantie dépend de l'échéance du prêt et du montant garanti (jusqu'à 90% pour la plupart des prêts), et elle est initialement payée par le prêteur.

3.159. Le financement à l'exportation le plus simple proposé avec l'aide de la SBA est le Programme de prêt exprès, qui permet aux prêteurs d'utiliser leurs propres procédures et formulaires. Les prêts exprès à l'exportation peuvent atteindre 500 000 dollars EU et être garantis par la SBA à hauteur de 75% ou 90%. Le Programme de financement des fonds de roulement pour les exportations accorde le financement de fonds de roulement pour soutenir les transactions d'un exportateur, de l'ordre d'achat jusqu'au paiement final, avec des prêts allant jusqu'à 5 millions de dollars EU et une garantie de 90%. Enfin, le Programme de prêt pour le commerce international offre une combinaison d'actifs immobilisés, de financement de fonds de roulement et de refinancement de dette pour un montant maximal de 5 millions de dollars EU, avec une garantie de 90% du prêt total par la SBA.

¹⁷⁹ Les activités comprennent la participation à des missions commerciales à l'étranger, à des voyages d'affaires, à des campagnes de commercialisation internationales, à des foires commerciales d'exportation et à des séances de formation.

3.2.5.3 Overseas Private Investment Corporation (OPIC)

3.160. Active depuis 1971, l'OPIC est l'institution de financement du développement du gouvernement. Elle mobilise des capitaux du secteur privé pour faire face aux grands défis en matière de développement, en offrant aux investisseurs des financements, une assurance du risque politique et un soutien en faveur des fonds d'investissements privés lorsque des financements commerciaux normaux ne sont pas disponibles. L'OPIC n'est pas en concurrence avec les prêteurs du secteur privé. Il s'agit d'un organisme gouvernemental indépendant et autonome sur le plan financier. Depuis sa création, elle a perçu au cours de ses opérations un montant net total de 8 milliards de dollars EU.

3.161. L'OPIC est autorisée à exercer des activités dans plus de 160 pays en développement ou sortant d'un conflit.¹⁸⁰ La loi lui impose d'accorder la priorité aux investissements dans les pays à faible revenu. Son engagement dans plusieurs pays est également limité, afin de conserver un portefeuille équilibré. Ses clients nationaux doivent être des citoyens des États-Unis, des résidents permanents ou des entreprises des États-Unis, ou les projets doivent impliquer une "participation significative" du secteur privé américain, fixée à un minimum de 25% de participation dans le projet ou l'entreprise du projet.¹⁸¹ L'OPIC a pour obligation légale de veiller à ce que les projets qu'elle soutient soient élaborés et gérés conformément aux normes en matière de droits des travailleurs reconnues au niveau international. Elle a également élaboré une Déclaration de politique environnementale et sociale, destinée à garantir que les projets soutenus soient durables d'un point de vue social et environnemental.¹⁸²

3.162. L'OPIC propose des prêts à moyen et à long terme (jusqu'à 30 ans), généralement compris entre 5 millions de dollars EU et 50 millions de dollars EU, principalement pour couvrir les coûts de capital liés à la mise en place ou à l'expansion d'un projet.¹⁸³ Elle n'étudie pas les demandes liées uniquement à des besoins en fonds de roulement ou à des financements d'achats, et elle n'offre pas de financement du commerce. L'assurance des risques politiques couvre les pertes potentielles en termes d'actifs corporels, de valeur des investissements et de revenus. L'OPIC a engagé 5,3 milliards de dollars EU depuis 1987 en faveur de 82 fonds d'investissement privés dans des marchés émergents. Ces fonds ont à leur tour investi 10,4 milliards de dollars EU dans plus de 670 entreprises à travers 65 pays. L'OPIC est souvent l'un des premiers promoteurs de fonds à s'engager sur un marché encore incertain.

3.163. Les activités de l'OPIC n'ont cessé de croître au fil des ans. À la fin de septembre 2017, le montant total des engagements de l'OPIC s'élevait à 23,21 milliards de dollars EU, soit le portefeuille le plus important de son histoire (tableau 3.15). Son plafond d'engagement autorisé est fixé à 29 milliards de dollars EU. Actuellement, elle opère sur la base de la Loi de finances révisée de l'exercice budgétaire 2018 (P.L. 115-141).

Tableau 3.15 Aperçu des activités de l'OPIC, exercice 2015-2017

(Milliards de \$EU)

Nouveaux engagements	2015	2016	2017
Financement	3,84	3,02	1,65
Fonds d'investissements	0,39	0,56	0,59
Assurance	0,16	0,10	1,51
Total	4,39	3,69	3,76
Projections en matière d'exportations des États-Unis	0,26	0,10	3,09
Portefeuille total	19,93	21,48	23,21
Pays actifs	96	95	90

Source: OPIC, *Annual Reports 2015-17*. Adresse consultée: "<https://www.opic.gov/media-events/annual-reports>"; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁸⁰ La liste des pays autorisés est disponible à l'adresse suivante: "<https://www.opic.gov/doing-business-us/OPIC-policies/where-we-operate>". L'examen de nouveaux financements et de transactions d'assurance en Fédération de Russie et au Venezuela est actuellement suspendu.

¹⁸¹ L'OPIC peut également envisager d'autres formes de participation, comme les contrats de franchise ou les contrats de gestion à long terme.

¹⁸² À la suite d'une procédure de réexamen entamée en 2015, les dirigeants de l'OPIC ont adopté une version révisée de la Déclaration de politique environnementale et sociale le 7 janvier 2017. La Déclaration est disponible à l'adresse suivante: "[https://www.opic.gov/sites/default/files/files/final%20revised%20ESPS%2001132017\(1\).pdf](https://www.opic.gov/sites/default/files/files/final%20revised%20ESPS%2001132017(1).pdf)".

¹⁸³ Les prêts peuvent aller de 500 000 dollars EU à 350 millions de dollars EU par projet.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.164. Les États-Unis encouragent l'entreprise privée et la concurrence fondée sur les principes de l'économie de marché.

3.165. Il n'existe pas aux États-Unis de cadre juridique global régissant les subventions aux niveaux fédéral et infafédéral. Dans la plupart des cas, les subventions fédérales ont pris la forme de dons, d'avantages fiscaux, de garanties de prêts et de versements directs. Le Catalogue des aides fédérales internes (CFDA) recense tous les programmes fédéraux d'aide financière (et non financière) – dont un grand nombre, voire la plupart, concerne la santé et la sécurité publiques, l'environnement, l'éducation, l'infrastructure, l'assistance communautaire et la recherche-développement – en utilisant un système de classification à cinq chiffres pour identifier et organiser environ 2 300 programmes. Le 23 mai 2018, il a été procédé à la migration du CFDA vers le site Web <https://beta.SAM.gov>, sur lequel le moteur de recherche est à présent dénommé "Assistance Listings". D'après une base de données tenue par SelectUSA, 108 programmes et incitations existent au niveau fédéral spécifiquement pour promouvoir les petites entreprises, soutenir les exportateurs existants ou futurs, et aider les entreprises à se conformer aux réglementations.¹⁸⁴

3.166. Les gouvernements des États ainsi que les autorités territoriales et locales fournissent aussi des aides et incitations, liées notamment à la création d'entreprises ou au développement d'activités existantes. Une base de données mise au point par le Conseil pour la recherche communautaire et économique (C2ER), accessible à l'adresse <http://selectusa.stateincentives.org/?referrer=selectusa>, contient des renseignements sur 1 790 programmes adoptés dans les 50 États. Ce soutien prend la forme de crédits d'impôt, d'exonérations fiscales, de dons, de prêts ou de prêts avec participation, ou d'autres aides.

3.167. Dirigé par le Département du commerce, SelectUSA est un programme fédéral créé en 2011 pour promouvoir et faciliter les investissements des entreprises étrangères aux États-Unis. Outre ses bases de données sur les incitations accordées au niveau fédéral et au niveau des États, le programme fournit différents services, dont un outil de consultation de données accessible à tous en libre-service, qui permet de s'informer sur les tendances de l'IED (SelectUSA Stats), et la carte des pôles d'activité économique (Cluster Mapping Tool: <https://www.clustermapping.us/>) qui permet aux utilisateurs de repérer les régions où se trouvent concentrés les secteurs d'activité spécifiques et les partenaires potentiels. SelectUSA préside le Groupe de travail fédéral interinstitutions sur l'investissement, qui rassemble plus de 20 organismes et bureaux fédéraux et a pour mission d'améliorer la coordination, de fournir des conseils et des renseignements, et de répondre à des questions spécifiques ou d'ordre général concernant les décisions d'investissement. Par l'intermédiaire de ses services d'ombudsman, SelectUSA collabore avec les organismes partenaires de ce groupe de travail pour répondre aux questions et préoccupations des investisseurs en lien avec un large éventail de questions de réglementation fédérale.

3.168. L'Administration des petites entreprises (SBA) soutient les petites entreprises et les entrepreneurs. Elle fournit ses services en établissant des partenariats avec des institutions privées et publiques et au travers d'un vaste réseau de bureaux situés sur tout le territoire des États-Unis, à Porto Rico, aux îles Vierges américaines et à Guam. Elle fournit des garanties de prêts, des services de conseil et d'autres formes d'assistance, tandis que les prêts sont octroyés par les institutions financières partenaires. D'après cet organisme, en 2017, des prêts approuvés par la SBA d'un montant total de plus de 30 milliards de dollars EU ont été accordés à des petites entreprises et ont soutenu près de 630 000 emplois.¹⁸⁵ La SBA n'accorde pas de subvention aux jeunes entreprises, mais ce type d'aide peut être obtenu auprès des États ou des collectivités locales. La SBA est chargée de déterminer si l'objectif fixé pour l'ensemble de l'administration publique concernant l'adjudication de marchés publics à des petites entreprises¹⁸⁶ est rempli, et de vérifier que les réalisations des

¹⁸⁴ Renseignements en ligne de SelectUSA. Adresse consultée: https://www.selectusa.gov/federal_incentives.

¹⁸⁵ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée: https://www.sba.gov/sites/default/files/aboutsbaarticle/SBA_FY_2017_AFR_.pdf.

¹⁸⁶ Section 15 g) de la Loi sur les petites entreprises (P.L. 85-536).

organismes présentant des rapports sont liés aux objectifs individuels qu'ils ont négociés.¹⁸⁷ La SBA publie les objectifs annuels des 24 organismes fédéraux assujettis à la Loi sur les directeurs financiers, et les organismes déclarent leurs résultats au Bureau des marchés publics et du développement des entreprises de la SBA par l'intermédiaire du Système fédéral de données sur les marchés publics – Nouvelle génération.¹⁸⁸

3.169. Parmi les programmes fédéraux, des programmes d'aide à l'ajustement commercial ont été mis en place pour les entreprises et les travailleurs. Le Programme d'aide à l'ajustement commercial des entreprises (TAAF) fournit une assistance technique aux fabricants nationaux admissibles qui sont pénalisés par la concurrence à l'importation, quel que soit le secteur. L'aide est fournie sur la base d'un partage des coûts pour l'élaboration de plans de redressement et des projets qu'ils recouvrent, l'expansion des marchés, le renforcement des activités et l'accroissement de la compétitivité. Le TAAF est administré par la Direction du développement économique de l'USDOC; l'aide est fournie par l'intermédiaire de onze centres à but non lucratif ou rattachés à des universités qui desservent des entreprises situées dans les 50 États. Les entreprises ne reçoivent pas de fonds directement. Pour 2017, le budget alloué au TAAF s'élevait à 13 millions de dollars EU et la valeur de l'assistance technique reçue par les entreprises était de 6,9 millions de dollars EU.¹⁸⁹ Les travailleurs ayant perdu leur emploi ou subi une baisse de salaire ou du nombre d'heures travaillées en raison de la hausse des importations peuvent bénéficier d'une aide fédérale au titre du Programme d'aide à l'ajustement commercial des travailleurs. Ce programme est administré par la Direction de l'emploi et de la formation, qui relève du Département du travail. De nouveau autorisé en 2015, il est en cours de mise en œuvre. En vertu de la P.L. n° 114-27, le Programme d'aide à l'ajustement commercial des agriculteurs, administré par le Département de l'agriculture, peut recevoir une enveloppe annuelle de 90 millions de dollars EU de 2015 à 2021, sous réserve des crédits annuels. Toutefois, le Congrès ne lui ayant pas alloué de crédits depuis le premier trimestre de 2011, ce programme est inactif.

3.170. Comme d'autres Membres de l'OMC, les États-Unis notifient leurs programmes de subventions à l'OMC sans préjudice de leur statut juridique en matière de spécificité ou en tant que subvention pouvant donner lieu (ou non) à une action au sens de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. La dernière notification relative aux subventions, distribuée en mars 2018, porte sur les exercices budgétaires 2015 et 2016. En dehors de l'agriculture, les subventions au niveau fédéral sont principalement destinées au secteur de l'énergie (tableau 3.16). La notification fournit également des renseignements sur 671 programmes de subventions en place au niveau des États. Dans cette dernière notification, des données sur les coûts des programmes ont été fournies pour beaucoup plus de programmes que par le passé, mais un coût estimé n'est pas indiqué pour chaque programme.

Tableau 3.16 Programmes fédéraux de subventions (non agricoles), 2015-2016

(Millions de dollars EU)

Programmes	Forme de la subvention	Montant	
		Exercice 2015	Exercice 2016
Énergie et combustibles			
Projets de recherche avancée	Crédits annuels votés par le Congrès	76,5	56,9
Cybersécurité pour les systèmes d'approvisionnement en énergie	Cofinancement	0	24,6
Recherche-développement sur les réseaux intelligents	Cofinancement	0	0,5
Énergie nucléaire: soutien technique pour l'obtention de licences pour les petits réacteurs modulaires	Cofinancement	57,4	57,1

¹⁸⁷ L'objectif global au niveau fédéral est l'attribution de 23% du montant total des marchés en dollars à des petites entreprises; cela inclut des objectifs secondaires concernant les contrats principaux et les contrats de sous-traitance attribués à des petites entreprises détenues par des femmes, des petites entreprises désavantagées, des petites entreprises des HUBZones et des petites entreprises appartenant à des anciens combattants invalides (voir section 3.3.6.5).

¹⁸⁸ Les objectifs finals pour 2018 sont disponibles à l'adresse suivante:

https://www.sba.gov/sites/default/files/2018-02/FY2018_Final_Agency_Goals_Spreadsheet_20171220.pdf.

¹⁸⁹ Renseignements en ligne de la Direction du développement économique de l'USDOC. Adresse consultée: <https://www.eda.gov/files/annual-reports/taaf/FY17-TAAF-Annual-Report-to-Congress.pdf>.

Programmes	Forme de la subvention	Montant	
		Exercice 2015	Exercice 2016
Énergie nucléaire: systèmes de transformation d'énergie électrique supercritiques	Cofinancement	0,3	1,5
Énergie nucléaire: recherche-développement sur le cycle du combustible	Cofinancement	7,6	22,4
Technologies habilitantes dans le domaine de l'énergie nucléaire – Développement de technologies transversales	Cofinancement	1,4	1,0
Énergie nucléaire: Recherche, développement et démonstration de concepts de réacteur – Technologies de réacteur avancées	Cofinancement	7,3	7,4
Ressources énergétiques renouvelables	Cofinancement	105,7	56,7
Programmes d'économies d'énergie – Secteur des transports	Cofinancement	120,0	127,8
Programmes d'économies d'énergie – Technologies des bâtiments	Cofinancement	17,1	19,6
Économies d'énergie – Fabrication de pointe	Cofinancement	56,0	51,0
Recherche-développement sur l'énergie fossile	Contrats à coûts partagés	147,6	115,9
Programme de garanties de prêts en faveur des technologies innovantes	Garanties de prêts	17,0	17,0
Programme en faveur de la fabrication de véhicules à technologie de pointe (ATVM)	Prêts directs	4,0	6,0
Autres programmes concernant l'énergie et les combustibles			
Déduction des frais de prospection et mise en exploitation pour le pétrole, le gaz et d'autres combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	660,0	450,0
Déduction d'un pourcentage forfaitaire supérieur au taux d'épuisement des gisements de pétrole, de gaz et d'autres combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	650,0	410,0
Traitement de certaines redevances sur le charbon comme gains en capital	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	110,0	150,0
Crédit pour biocarburants de deuxième génération	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	Pas encore disponible	Pas encore disponible
Crédit pour le biogazole et crédit pour le gazole issu de sources d'énergie renouvelables	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu et du droit d'accise, et versements directs	1 940,0	2 680,0
Crédit pour les mélanges de carburants de substitution	Dégrèvement du droit d'accise	630,0	590,0
Crédits pour les investissements dans des centrales modernes au charbon et des installations modernes de gazéification	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	40,0	160,0
Crédit pour les installations énergétiques de pointe	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	60,0	10,0
Amortissement sur deux ans des dépenses de prospection géologique et géophysique	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	90,0	70,0
Crédit pour la production d'énergie	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 550,0	1 400,0
Crédit pour les investissements dans l'énergie	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 010,0	1 190,0
Subvention pour l'énergie en remplacement du crédit pour la production d'énergie ou du crédit pour les investissements dans l'énergie	Versement direct	2 009,0	94,0
Crédit aux détenteurs de nouvelles obligations en faveur des énergies renouvelables propres	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	100,0	100,0
Crédit aux détenteurs d'obligations en faveur des projets d'économies d'énergie admissibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	70,0	70,0
Pêche			
Programme de développement de la pêche dans le fleuve Columbia	Subventions de fonctionnement	13,7	16,2

Programmes	Forme de la subvention	Montant	
		Exercice 2015	Exercice 2016
Programme de financement pour le secteur de la pêche (FFP)	Prêts garantis	^a	^a
Programme des collègues d'océanographie	Subventions directes	67,3	72,4
Programme de subventions Saltonstall Kennedy: Recherche-développement dans le secteur de la pêche	Subventions accordées par appels d'offres concurrentiels	25,0	11,0
Bois sur pied et bois d'œuvre			
Traitement de certains revenus tirés du bois d'œuvre comme gains en capital	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	110,0	150,0
Déduction des coûts multipériode associés à la sylviculture aux fins de la récolte du bois d'œuvre		320,0	330,0
Déduction et amortissement sur 7 ans des dépenses de reboisement		50,0	60,0
Médecine			
Programme de développement et de production d'isotopes pour la recherche et ses applications de l'Office de la physique nucléaire	Crédits annuels votés par le Congrès	19,9	21,6
Crédit d'impôt pour médicaments orphelins	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	1 460,0	1 720,0
Métaux et minéraux non combustibles			
Déduction d'un pourcentage forfaitaire supérieur au taux d'épuisement des gisements de minéraux non combustibles	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	520,0	430,0
Déduction des coûts de prospection et de mise en exploitation des minéraux non combustibles		10,0	20,0
Chantiers navals			
Programme de subventions en faveur des petits chantiers navals	Subventions	0	5,0
Programmes régionaux			
Zones à revitaliser	Dégrèvement de l'impôt sur le revenu	100,0	140,0
Crédit d'impôt en faveur des nouveaux marchés		1 200,0	1 290,0

a Le montant et les conditions générales des prêts sont fournis mais l'avantage conféré par la subvention, s'il y a lieu, n'est pas estimé.

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/315/USA daté du 14 mars 2018.

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.171. L'élaboration des normes est décentralisée et guidée par la demande. Le secteur privé répond aux besoins ou préoccupations des branches de production, du gouvernement et des consommateurs en élaborant des normes consensuelles volontaires (VCS). L'élaboration effective de ces VCS incombe à des organismes à activité normative. L'Institut national de normalisation (ANSI), qui est un organisme privé à but non lucratif, coordonne et administre le régime de VCS. L'ANSI est le seul organisme à représenter les États-Unis auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, par l'intermédiaire du Comité national des États-Unis, auprès de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

3.172. Deux cent quarante concepteurs de normes agréés par l'ANSI élaborent les normes nationales américaines (ANS), qui sont un type de VCS.¹⁹⁰ À l'heure actuelle, les concepteurs de normes agréés ont rédigé plus de 11 000 ANS. Ils sont tenus de respecter des prescriptions visant à garantir le respect des procédures établies pour l'élaboration, l'approbation, la révision, la confirmation ou la suppression des ANS (les "prescriptions essentielles de l'ANSI") s'ils veulent conserver leur agrément.¹⁹¹ En substance, il est prescrit ce qui suit: des moyens appropriés

¹⁹⁰ Une liste des concepteurs de normes agréés au 8 juin 2018 est disponible à l'adresse suivante: "<https://share.ansi.org/Shared%20Documents/Standards%20Activities/American%20National%20Standards/ANSI%20Accredited%20Standards%20Developers/JUNE2018ASD.pdf>".

¹⁹¹ Les prescriptions essentielles de l'ANSI reposent sur des principes de normalisation mondialement reconnus, appliqués, entre autres, par l'Union internationale des télécommunications, l'ISO et la CEI. Le document de 27 pages contenant les prescriptions est disponible en ligne, à l'adresse suivante:

devraient être utilisés pour favoriser une large participation; le processus devrait être ouvert à toutes les personnes directement et sensiblement affectées par l'activité; les concepteurs devraient assurer l'équilibre des intérêts des parties prenantes sans que prédomine une catégorie d'intérêts, une personne ou une organisation particulière; les concepteurs devraient mettre en œuvre un processus de coordination et d'harmonisation pour résoudre les éventuels conflits; un mécanisme de recours devrait être facilement accessible; les décisions devraient être prises sur la base du consensus; et les concepteurs devraient respecter la politique de l'ANSI en matière de brevets. Les ANS peuvent concerner des produits, des procédés, des services, des systèmes ou des personnels. La plupart des normes élaborées sont des normes consensuelles volontaires, mais on recense de plus en plus de normes élaborées par des groupes dans le domaine des technologies; leur élaboration peut impliquer une participation plus faible et suivre un calendrier accéléré pour répondre aux besoins du marché.

3.173. Le cadre juridique de base régissant l'élaboration et l'adoption des normes et des règlements techniques inclut la Loi de 1979 sur les accords commerciaux, la Loi de 1947 sur les procédures administratives (APA), la Loi de 1995 sur le transfert de technologie et le progrès technique (P.L. n° 104-113) (NTTAA), la Circulaire A-119 du Bureau de la gestion et du budget et les Ordonnances exécutives n° 12866 (Planification et examen des règlements), n° 13563 (Amélioration de la réglementation et de l'examen réglementaire), n° 13609 (Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la réglementation), n° 13610 (Identification et allègement des contraintes réglementaires), n° 13771 (Allègement de la réglementation et contrôle des coûts réglementaires) et n° 13777 (Application du programme de réforme de la réglementation).

3.174. La législation fédérale interdit spécifiquement à tout organisme public d'exercer des activités de normalisation qui créent des obstacles non nécessaires au commerce extérieur du pays.¹⁹² Les organismes fédéraux sont tenus de faire en sorte que, dans l'exercice des activités de normalisation, les produits importés ne soient pas traités moins favorablement que les produits similaires d'origine nationale. La NTTAA oblige ces organismes à utiliser les textes élaborés par les organismes chargés des normes consensuelles volontaires pour réaliser leurs objectifs, et codifie les règles énoncées dans la Circulaire A-119, qui impose aux organismes fédéraux de s'appuyer sur les normes consensuelles volontaires pour élaborer leurs règlements techniques et passer leurs marchés plutôt que d'élaborer des normes propres à leur administration, sauf si cette approche est incompatible avec la législation ou impossible à mettre en œuvre.¹⁹³ La Circulaire A-119 encourage également les organismes de réglementation fédéraux à participer aux travaux des organismes à activité normative.¹⁹⁴

3.175. Dans le cadre de l'élaboration des règles finales, y compris celles qui font référence à des normes ou rendent obligatoires des normes, la Loi sur les procédures administratives, qui prévoit généralement la participation à l'activité réglementaire des organismes via un système d'avis publics et de présentation d'observations, prescrit aux organismes d'appliquer ce système lorsqu'ils élaborent des règles et de répondre aux observations de fond, qu'elles émanent d'acteurs nationaux ou étrangers. En outre, l'Ordonnance exécutive n° 12866 impose à la plupart des organismes fédéraux de présenter les projets de règlement importants au Service de l'information et de la réglementation (OIRA) afin qu'ils soient examinés avant d'être publiés. Une évaluation des coûts et des avantages de la mesure réglementaire doit accompagner le projet de règlement. Pour les règlements que l'OIRA ou l'organisme lui-même considère comme économiquement significatifs, il est également prescrit de réaliser une analyse coûts-avantages approfondie des autres systèmes de réglementation.¹⁹⁵

["https://share.ansi.org/Shared%20Documents/Standards%20Activities/American%20National%20Standards/Procedures%2C%20Guides%2C%20and%20Forms/ANSI-Essential-Requirements-2018.pdf"](https://share.ansi.org/Shared%20Documents/Standards%20Activities/American%20National%20Standards/Procedures%2C%20Guides%2C%20and%20Forms/ANSI-Essential-Requirements-2018.pdf).

¹⁹² 19 U.S.C. 2532.

¹⁹³ Vingt-cinq organismes fédéraux présentent à l'USDOC des rapports annuels sur leur utilisation de normes propres à leur administration à la place des normes consensuelles volontaires, et l'USDOC présente à son tour un résumé à l'OMB. Le 20^{ème} rapport annuel, qui résume les évolutions survenues en 2016, est disponible à l'adresse suivante: <https://nvlpubs.nist.gov/nistpubs/ir/2017/NIST.IR.8189.pdf>.

¹⁹⁴ L'OMB a publié une révision de la Circulaire A-119 en janvier 2016. La révision tient compte de l'évolution de la réglementation depuis 1998, y compris le fait que l'information est de plus en plus facilement accessible et consultable en ligne et que les normes sont mises à jour en temps voulu au moyen du mécanisme d'examen rétrospectif (établi par les Ordonnances exécutives n° 13563 et n° 13610).

¹⁹⁵ Conformément à l'Ordonnance exécutive n° 12866, un règlement économiquement significatif s'entend de tout règlement susceptible de donner lieu à une règle qui pourrait "avoir des conséquences pour l'économie se chiffrant à au moins 100 millions de dollars EU par an, ou nuire gravement à l'économie, à un

3.176. L'Institut national des normes et de la technologie (NIST), qui relève de l'USDOC et qui n'est pas un organisme de réglementation, est un organisme fédéral chargé de promouvoir l'innovation et la compétitivité industrielle des États-Unis en faisant progresser la métrologie, les normes et la technologie, de manière à accroître la sécurité économique et à améliorer la qualité de vie. Conformément à la NTTAA, le NIST a pour mission de coordonner les activités d'évaluation de la conformité menées par les secteurs public et privé pour éviter les cas de double emploi. Les procédures pour l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité varient selon la norme ou le règlement technique considéré. Les prescriptions des États-Unis à cet égard sont généralement alignées sur les normes du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO.

3.177. Le Bureau de coordination des normes (SCO) du NIST est le point d'information et l'autorité responsable des notifications pour les États-Unis au titre de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC). Toutes les notifications des autres Membres de l'OMC sont diffusées aux parties prenantes nationales, qui ont la possibilité d'examiner les propositions de règlements techniques et de procédures d'évaluation de la conformité de pays étrangers et de formuler des observations à leur sujet, en utilisant Notify U.S., un service en ligne gratuit auquel les utilisateurs s'enregistrent avec leur adresse électronique. Les observations et questions reçues des autres Membres de l'OMC sur les propositions de mesures notifiées par les États-Unis sont transmises à l'autorité réglementaire nationale pertinente dans un délai de trois jours ouvrables. Le SCO a reçu 60 demandes d'information en 2017 et 36 autres pendant les 7 premiers mois de 2018.

3.178. Les États-Unis ont présenté à l'OMC 442 notifications OTC concernant des mesures proposées et finales en 2016, et 295 en 2017. Elles portent sur des mesures fédérales ainsi que sur des règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité proposés au niveau des États conformément aux obligations des États-Unis au titre de l'Accord OTC. Les États-Unis ont présenté 58 notifications périodiques (88 au total) concernant des règlements techniques d'autorités des États en 2016, et 9 notifications périodiques (60 au total) en 2017. Pendant les 6 premiers mois de 2018, les États-Unis ont présenté 31 notifications concernant les activités d'organismes des États (article 3.2 de l'Accord OTC), dont 6 ont trait à des propositions de procédures d'évaluation de la conformité (article 7.2). Aucune procédure de règlement des différends n'a été engagée à l'encontre des États-Unis au titre de l'Accord OTC pendant la période considérée. Au total, quatre préoccupations commerciales spécifiques concernant des mesures maintenues par les États-Unis ont été soulevées au Comité OTC pendant la période à l'examen. Durant la même période, les États-Unis ont utilisé le Comité OTC pour soulever ou soutenir 67 nouvelles préoccupations commerciales spécifiques concernant des mesures appliquées par d'autres Membres dans des domaines comme: l'étiquetage, en particulier pour les biens de consommation; les pratiques d'évaluation de la conformité restrictives et les prescriptions relatives à la technologie de l'information et aux produits de cybersécurité.

3.179. Le NIST est aussi le point d'information des États-Unis pour l'ALENA et fournit des données techniques pour le règlement des éventuels problèmes concernant les normes et l'évaluation de la conformité entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

3.180. Le Sous-Comité des normes et de la conformité (SCSC) du Forum de Coopération économique Asie-Pacifique et de nombreux organismes régionaux spécialisés (SRB) travaillent en étroite collaboration avec les 21 économies membres pour promouvoir le programme de libéralisation et de facilitation du commerce et de l'investissement de l'APEC, y compris la conception de programmes pratiques destinés à favoriser le développement d'infrastructures techniques.¹⁹⁶ De nombreux ALE bilatéraux conclus par les États-Unis contiennent des dispositions qui réaffirment le respect des obligations découlant de l'Accord OTC et de la Décision du Comité OTC du 13 novembre 2000, ou portent sur l'acceptation des procédures d'évaluation de la conformité, les travaux conjoints sur les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, et l'échange de renseignements.

secteur économique, à la productivité, à la concurrence, à l'emploi, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité publique, ou aux gouvernements ou communautés des États, locaux ou autochtones". Renseignements en ligne du Federal Register. Adresse consultée:

<http://www.archives.gov/federal-register/executive-orders/pdf/12866.pdf>.

¹⁹⁶ Ces SRB comprennent la Coopération en matière d'accréditation de laboratoires dans la région Asie-Pacifique (APLAC), le Forum de métrologie légale de la région Asie-Pacifique, le Programme de métrologie Asie-Pacifique (APMP), la Coopération pour l'accréditation dans le Pacifique (PAC) et le Congrès de normalisation de la zone du Pacifique (PASC).

3.181. Les États-Unis ont conclu des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec de nombreux partenaires étrangers. Dans le domaine du matériel de télécommunications, des ARM ont été conclus avec l'Australie; le Canada; l'Europe (UE/AELE); Hong Kong, Chine; Israël; le Japon; la Malaisie; le Mexique; la Nouvelle-Zélande; la République de Corée; Singapour; le Taipei chinois; et le Viet Nam. Ces ARM sur les télécommunications établissent des procédures permettant à chaque partie de reconnaître les CAB compétents des autres parties et d'accepter les résultats des évaluations de la conformité menées par ces CAB à des fins réglementaires. Les partenaires étrangers dans le cadre d'ARM notifient leurs CAB agréés et qualifiés (laboratoires d'essais et/ou organismes de certification) à la Commission fédérale des communications (FCC). Aux États-Unis, le NIST (par le biais du Bureau des programmes relatifs aux ARM) désigne les CAB qualifiés du pays (laboratoires d'essais, organismes de certification et/ou organismes notifiés dans le cas de l'Union européenne) aux signataires d'ARM concernés à des fins de reconnaissance.¹⁹⁷ Les États-Unis ont signé des ARM distincts avec l'UE (2004) et les États de l'AELE (2006) en ce qui concerne le matériel de sécurité maritime.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS)

3.182. Les États-Unis ont un grand nombre de lois et de règlements concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé animale et la préservation des végétaux. La promulgation de la Loi de l'Agence des médicaments et des produits alimentaires sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA) en 2011 (P.L. n° 111-353) représentait une mise à jour majeure et attendue depuis longtemps dans le domaine du contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.¹⁹⁸ Parallèlement à la FSMA, sept règlements d'application clés ont été publiés en 2015 et 2016 puis, après une longue période de présentation d'observations par le public et d'examen, quatre règlements complémentaires ont été publiés. Parmi les autres textes législatifs majeurs en vigueur depuis longtemps dans le domaine SPS, on peut citer la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques (y compris les modifications apportées par la FSMA), la Loi fédérale sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'inspection des produits de la volaille, la Loi sur l'inspection des produits à base d'œuf, la Loi fédérale sur la protection phytosanitaire, la Loi sur la protection de la santé animale et la Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.

3.183. S'agissant des questions SPS, les responsabilités sont réparties entre différents organismes fédéraux, selon la nature du produit et les éléments de risque. En général, les produits alimentaires sont réglementés par la FDA, à l'exception de la viande, de la volaille, des poissons de l'ordre des siluriformes et leurs produits (poissons-chats) et des ovoproduits transformés, qui relèvent de la compétence du Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS) du Département de l'agriculture (USDA). Les autres produits supervisés par la FDA incluent les additifs alimentaires, les compléments alimentaires, les médicaments à usage humain et vétérinaire, les dispositifs médicaux, les produits biologiques à usage humain, le tabac et les cosmétiques. Au sein de l'USDA, le FSIS est chargé de faire en sorte que la viande, les poissons de l'ordre des siluriformes et leurs produits (poissons-chats), la volaille et les ovoproduits destinés à être commercialisés, qu'ils aient été importés ou non, soient sûrs et correctement étiquetés et conditionnés. Les produits importés doivent avoir été fabriqués dans des conditions garantissant un niveau de protection équivalant à celui offert aux États-Unis. Le Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) de l'USDA assure la promotion et la défense de la sécurité sanitaire des produits agricoles, y compris la protection contre les maladies et parasites menaçant les végétaux et les animaux. L'APHIS et le FSIS sont tous deux responsables des produits importés, mais l'APHIS s'occupe de la protection contre les risques visant les animaux et les végétaux, tandis que le FSIS veille à ce que les prescriptions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires soient respectées. L'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) est chargée, entre autres choses, de l'enregistrement des pesticides (y compris les herbicides et les fongicides) et de l'établissement de tolérances – limites maximales de résidus – pour les pesticides dans les produits alimentaires. Parmi les autres organismes fédéraux chargés des questions SPS, on peut citer le CBP, le Service de la commercialisation des produits agricoles, le Service de recherche agricole, l'Institut national de l'alimentation et de l'agriculture (USDA), les Centres de prévention et de lutte contre les maladies

¹⁹⁷ Des détails supplémentaires concernant ces accords et arrangements sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.nist.gov/standardsgov/requirements-nist-designation-us-conformity-assessment-bodies>.

¹⁹⁸ L'encadré III.1 du document de l'OMC WT/TPR/S/275/Rev.1 du 12 février 2013 donne une vue d'ensemble des principaux éléments de la Loi.

(Département de la santé et des services sociaux), le Service national des pêches maritimes, (Département du commerce) et la Direction de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs (Département du Trésor).

3.184. La Division des règles et normes internationales, qui relève du Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, est le point d'information national et l'autorité responsable des notifications au titre de l'Accord SPS de l'OMC. Les États-Unis ont présenté 159 notifications SPS périodiques à l'OMC en 2016, 88 en 2017 et 41 au cours du premier semestre de 2018 (y compris les addenda ou corrigenda aux notifications périodiques antérieures). Durant la période à l'examen, deux nouveaux problèmes commerciaux spécifiques au total ont été soulevés au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC concernant des mesures appliquées par les États-Unis, et les États-Unis ont utilisé le Comité SPS pour soulever cinq nouveaux problèmes commerciaux spécifiques concernant des mesures appliquées par d'autres Membres dans des domaines comme les règlements concernant les pesticides, qui sont axés sur les dangers; les retards dans les approbations avant mise sur le marché pour les produits de biotechnologie; et les interdictions à l'importation sur les animaux, et les produits animaux jugés incompatibles avec les normes internationales de l'OIE.

3.185. Au titre de la FSMA, la règle relative aux programmes de contrôle des fournisseurs étrangers (FSVP) impose aux importateurs de produits alimentaires basés aux États-Unis d'établir des FSVP pour les produits (destinés à l'alimentation des personnes ou des animaux) qu'ils importent aux États-Unis.¹⁹⁹ Un FSVP doit être élaboré pour chaque type de produit et chaque fournisseur étranger, afin de garantir que les produits alimentaires importés ont été fabriqués dans les mêmes conditions de protection sanitaire que celles prévalant aux États-Unis, qui incluent des contrôles préventifs et des réglementations sur la sécurité des produits, et qu'ils n'ont pas été altérés ou mal étiquetés. La vérification des fournisseurs en fonction du risque peut s'effectuer de différentes manières, y compris par des audits annuels sur le terrain, des activités d'échantillonnage et des essais, ou la vérification des antécédents du fournisseur en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Au mois de juin 2018, la liste des importateurs relevant des FSVP, tenue par la FDA, contenait plus de 46 000 entrées. Cependant, l'inclusion d'un établissement dans la liste ne signifie pas que l'importateur en question a été approuvé ou validé par la FDA.

3.186. La FDA a publié la règle finale sur l'accréditation d'organismes de certification tiers pour la réalisation de contrôles de l'innocuité des aliments et la délivrance de certificats ("règle sur l'accréditation d'organismes de certification tiers") en novembre 2015.²⁰⁰ Un programme de certification volontaire autorise les "organismes d'accréditation", qui peuvent être des entités privées ou des organismes publics étrangers, à solliciter la reconnaissance de la FDA pour pouvoir accréditer des "organismes de certification" tiers, également dénommés "vérificateurs tiers". À leur tour, les organismes de certification réalisent des audits consultatifs et/ou réglementaires sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et délivrent des certifications aux entités de production alimentaire admissibles. La FDA a publié un document d'orientation décrivant les normes applicables à l'accréditation d'organismes de certification tiers (normes d'accréditation types) en décembre 2016.²⁰¹ Le 21 juin 2017, la FDA a lancé un site Web sur lequel les organisations peuvent demander à être reconnues en tant qu'organismes d'accréditation.²⁰² À ce jour, la FDA a reconnu trois organismes d'accréditation: l'ANSI, le Bureau national d'accréditation (ANAB) et le Bureau national des normes pour les produits agricoles et les aliments (ACFS).

3.187. Les certificats relatifs aux établissements des fournisseurs étrangers peuvent aider les importateurs américains à déterminer l'admissibilité de ces derniers au bénéfice du "programme relatif aux importateurs volontaires admissibles" (VQIP), un programme d'examen et d'admission accélérés pour les produits alimentaires.²⁰³ La FDA a ouvert le portail pour les demandes relatives au VQIP en janvier 2018 mais aucune demande n'a été reçue avant la fin de la période prévue cette

¹⁹⁹ FSVP pour les importateurs de produits destinés à l'alimentation des personnes et des animaux, 80 FR 74225, notifiés à l'OMC (document G/SPS/N/USA/2569/Add.3 daté du 16 novembre 2015).

²⁰⁰ 80 FR 74569. La notification à l'OMC figure dans le document G/SPS/N/USA/2570/Add.4 daté du 16 novembre 2015.

²⁰¹ 81 FR 88099.

²⁰² Les demandes sont reçues via le FDA Industry Systems. Adresse consultée:

<https://www.access.fda.gov/>.

²⁰³ Pour participer au programme, les importateurs doivent respecter différents critères d'admissibilité et acquitter un droit d'utilisation. Ce droit est prélevé pour couvrir les frais d'administration du programme engagés par la FDA.

année pour la présentation des demandes (31 mai), car le processus de délivrance des accréditations aux vérificateurs tiers (qui pourraient ensuite procéder à la certification des établissements) était toujours en cours.

3.188. Le 9 mars 2018, la FDA a annoncé qu'elle proposait de reconnaître comme équivalents les systèmes de contrôle des crustacés de l'Espagne et des Pays-Bas, en se basant sur la mise en œuvre par ces pays des contrôles de l'UE en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour les mollusques bivalves.²⁰⁴ Les déterminations concluraient que les systèmes de contrôle de l'Espagne et des Pays-Bas garantissent au moins le même niveau de protection de la santé publique que celui garanti par les contrôles mis en œuvre par les États-Unis pour les mollusques bivalves, qui sont administrés par l'intermédiaire du Programme national concernant l'assainissement des crustacés. À la suite de cette annonce, la FDA a reçu 25 observations qu'elle prendra en compte dans l'élaboration de la détermination d'équivalence finale, qui sera publiée dans un deuxième avis au Federal Register.

3.189. La FDA travaille avec les autorités mexicaines chargées de la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour garantir l'innocuité des produits frais ayant subi une transformation minimale. Un rapport de situation sur le Partenariat USFDA-Mexique en matière d'innocuité des produits a été publié en juin 2018.²⁰⁵

3.3.4 Politique de la concurrence

3.3.4.1 Cadre de la politique de la concurrence

3.190. Le cadre de la politique de la concurrence est bien établi aux États-Unis depuis de nombreuses années. La législation fédérale relative à la politique de la concurrence (législation antitrust) est constituée de trois textes fondamentaux: la Loi Sherman (1890), qui limite les accords ayant des effets de restriction des échanges et interdit l'abus de situation monopolistique, la Loi Clayton (1914), qui interdit les fusions et acquisitions limitant la concurrence, et la Loi sur la Commission fédérale du commerce (1914, FTCA), qui interdit les méthodes déloyales de concurrence et les pratiques déloyales ou trompeuses dans le commerce ou affectant celui-ci.²⁰⁶ En outre, au titre de la Loi Hart-Scott-Rodino de 1976 sur l'amélioration de l'action antitrust (Loi HSR), les parties à certaines fusions et acquisitions doivent présenter des notifications préalables et attendre qu'elles soient examinées par le gouvernement avant de conclure leurs accords. La Loi HSR donne aux organismes fédéraux la possibilité d'examiner les questions antitrust soulevées par certaines acquisitions d'actifs, d'intérêts n'appartenant pas à des sociétés ou d'actions avec droit de vote.²⁰⁷

3.191. Des lois fédérales antitrust s'appliquent aux pratiques étrangères ayant des effets notables et recherchés aux États-Unis. Le titre IV de la Loi sur les sociétés de commerce d'exportation (1982), également dénommé Loi de 1982 sur l'amélioration de l'action antitrust dans le commerce extérieur ou FTAIA, précise l'application de la Loi Sherman et de la FTCA aux pratiques impliquant des activités de commerce extérieur hors importations. Au titre de la FTAIA, ces lois ne sont pas applicables aux pratiques impliquant des activités de commerce extérieur (autres que le commerce d'importation), sauf si elles ont un effet direct, notable et raisonnablement prévisible: a) sur le commerce, à l'exception du commerce avec des pays étrangers; b) sur le commerce d'importation avec des pays étrangers; ou c) sur le commerce d'exportation avec des pays étrangers, exercé par une personne aux États-Unis; et si cela donne lieu à une plainte en vertu des dispositions de la Loi Sherman ou de la FTCA.

3.192. Les institutions gouvernementales, y compris celles qui exercent des activités commerciales, ne sont pas visées par la législation fédérale antitrust, sauf si des textes prévoient clairement le contraire.²⁰⁸ Une immunité partielle s'applique également, par exemple, à certains aspects

²⁰⁴ 83 FR 10487.

²⁰⁵ Renseignements en ligne de la FDA. Adresse consultée:

<https://www.fda.gov/Food/InternationalInteragencyCoordination/InternationalCooperation/ucm610841.htm>.

²⁰⁶ Section 5 de la Loi sur la Commission fédérale du commerce (1914) 15 U.S.C. Adresse consultée: <https://www.law.cornell.edu/uscode/text/15/45>.

²⁰⁷ Getting the Deal Through, *United States: Merger Control* (2018). Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/20/jurisdiction/23/merger-control-united-states/>.

²⁰⁸ En outre, la "doctrine des actions de l'État" exempte les comportements anticoncurrentiels des organismes de l'État et des municipalités autorisés par une politique publique ou une loi nationale clairement formulée, de même que les parties du secteur privé lorsque, en plus d'être ainsi autorisés par la loi, ces

spécifiques de l'agriculture, de la pêche, de la navigation et de l'assurance. S'agissant du commerce international, la Loi Webb-Pomerene sur le commerce d'exportation prévoit que les associations d'entreprises habituellement concurrentes peuvent se lancer dans des ventes collectives à l'exportation, à condition que celles-ci n'aient pas d'effets anticoncurrentiels et ne portent pas préjudice aux entreprises concurrentes aux États-Unis. La Loi sur les sociétés de commerce d'exportation (1982) établit également une procédure permettant aux personnes se livrant à des activités d'exportation d'obtenir, dans certains cas, un certificat d'examen des exportations, qui leur assure, entre autres, une indemnité antitrust partielle.²⁰⁹ La Loi sur les transports maritimes (1984) autorise les transporteurs maritimes internationaux à conclure des ententes pour fixer les prix (conférences maritimes) à condition qu'ils les enregistrent auprès de la Commission maritime fédérale et qu'elles ne soient pas contestées par cette commission.

3.193. Il appartient à la Division antitrust du Département de la justice (DOJ) et à la Commission fédérale du commerce (FTC) de faire appliquer les lois fédérales antitrust.²¹⁰ Des parties privées, qui agissent généralement en leur nom propre ou au nom d'un groupe affecté, peuvent aussi engager des actions pour demander réparation en cas de dommages causés par des comportements anticoncurrentiels (voir ci-après). De manière générale, les entités publiques et privées travaillent de manière complémentaire pour faire appliquer la législation.²¹¹ L'application de la législation antitrust au niveau des États s'effectue normalement au titre des lois spécifiques des États.

3.194. Le DOJ réprime les violations des lois antitrust: i) en déposant des informations ou accusations pénales concernant des violations *per se* – ententes sur les prix, soumissions concertées ou partage du marché, par exemple – qui peuvent donner lieu à d'importantes amendes ou à des peines d'emprisonnement; et ii) en engageant des poursuites afin d'interdire de futures violations de la loi et/ou en prescrivant des mesures pour remédier aux effets anticoncurrentiels de violations antérieures.²¹² La FTC a la responsabilité exclusive de poursuivre les comportements anticoncurrentiels portant atteinte à la section 5 de la FTCA et assure, avec la Division antitrust, l'application la Loi Clayton et de sa modification au titre de la Loi Robinson-Patman. Les deux organismes ont compétence pour faire appliquer les lois antitrust s'agissant du contrôle des fusions, mais un seul évaluera une transaction donnée: l'organisme est choisi en fonction de sa connaissance relative de la branche de production ou des sociétés concernées.²¹³ Il existe un système de coopération bien établi entre les deux organismes dont les compétences se recoupent.

3.195. Aux États-Unis, les moyens privés de faire respecter la loi jouent un rôle plus important que dans d'autres juridictions. Des plaignants de la sphère privée peuvent demander des dommages-intérêts triplés en cas d'atteintes aux lois antitrust, au titre de la section 4 de la Loi Clayton qui instaure une incitation économique visant à encourager les parties privées à engager des procédures antitrust.²¹⁴ En vertu de la loi fédérale, seuls les acheteurs et concurrents directs affectés par le préjudice antitrust sont habilités à intenter des actions privées. Les acheteurs indirects

comportements sont activement surveillés par l'État. Pour un exemple d'affaire récente sur des questions relatives aux actions d'un État étranger, voir Cour suprême des États-Unis, *Animal Science Products, Inc. et al. v. Hebei Welcome Pharmaceutical Co. Ltd., et al.* (2018). Affaire tranchée le 14 juin 2018. Adresse consultée: https://www.supremecourt.gov/opinions/17pdf/16-1220_3e04.pdf.

²⁰⁹ Les personnes dont le nom figure sur le certificat bénéficient d'une immunité partielle à l'égard des lois antitrust fédérales et des États, pour les activités mentionnées sur le certificat et qui en respectent les termes. Pour obtenir un certificat, le requérant doit prouver que la pratique d'exportation proposée: a) n'aboutira ni à une limitation substantielle de la concurrence, ni à une restriction des échanges aux États-Unis, ni à une restriction notable du commerce d'exportation de l'un de ses concurrents; b) n'entraînera pas d'augmentation, de stabilisation ou de baisse déraisonnable des prix aux États-Unis pour la catégorie de marchandises ou services visée par la demande; c) ne constituera pas une méthode de concurrence déloyale à l'égard de concurrents exportant la même catégorie de marchandises ou services; et d) ne comportera pas d'activités dont on peut raisonnablement penser qu'elles entraîneront la vente pour la consommation ou la revente aux États-Unis de ces marchandises et services. Au mois de septembre 2016, 47 groupes détenteurs de certificats communiquaient des renseignements à l'USDOC.

²¹⁰ Site Web officiel de la Commission fédérale du commerce (FTC). Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/reports/annual-highlights-2017/introduction>.

²¹¹ OCDE (2015), Working Party No. 3 on Co-operation and Enforcement, *Relationship between public and private antitrust enforcement*. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/attachments/us-submissions-oecd-other-international-competition-fora/publicprivate_united_states.pdf".

²¹² Département de la justice des États-Unis (DOJ), Antitrust Division: Mission. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/atr/mission>.

²¹³ *Getting the Deal Through, United States: Merger Control* (2018). Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/20/jurisdiction/23/merger-control-united-states/>.

²¹⁴ *Hawaii v. Standard Oil Co.*, 405 U.S. 251, 262 (1972).

peuvent demander un redressement par voie d'injonction mais ne peuvent pas engager de procédures antitrust privées pour obtenir des dommages-intérêts au titre de la loi fédérale. Certaines plaintes antitrust déposées au niveau des États peuvent être instruites par les tribunaux des États, mais elles peuvent être transférées à un tribunal fédéral si elles viennent compléter une plainte fédérale.²¹⁵ Ces dernières années, les procédures antitrust à l'initiative de la sphère privée ont diminué aux États-Unis.²¹⁶

3.3.4.2 Faits nouveaux concernant les moyens de faire respecter la loi survenus pendant la période à l'examen

3.196. D'après le Rapport annuel pour 2016 du Directeur du Bureau d'administration des tribunaux fédéraux, 853 nouvelles procédures antitrust civiles, émanant des sphères publique et privée, ont été ouvertes auprès des tribunaux fédéraux de district pendant l'année 2016.²¹⁷ Sur cette même période, la Division antitrust a sanctionné 52 personnes, dont 11 cadres de l'industrie des pièces automobiles et 16 investisseurs immobiliers, pour des infractions pénales au titre de la législation antitrust. Vingt-deux personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement d'une durée moyenne de onze mois. La Division a aussi obtenu plus de 399 millions de dollars EU en amendes pénales.²¹⁸ Pour davantage de renseignements sur les amendes infligées aux entreprises, voir le tableau 3.17.

Tableau 3.17 Violations de la Loi Sherman ayant donné lieu, pour l'entreprise concernée, à une amende de 10 millions de dollars ou plus en 2016, 2017 et 2018

Année	Défendeur	Produit	Amende (en millions de \$EU)	Pays
2016	Nishikawa Rubber Co., Ltd.	Joints étanches de flexibles de freins pour automobiles	130	Japon
2016	Wallenius Wilhelmsen Logistics AS	Transport de fret par navires rouliers (RO-RO) – transport de fret en haute mer	98,9	Norvège
2016	Corning International Kabushiki Kaisha	Substrats céramiques utilisés dans les systèmes de contrôle des émissions des automobiles	66,5	Japon
2016	NGK Insulators, Ltd.	Pièces automobiles	65,3	Japon
2016	Kayaba Industry Co., Ltd, d/b/a KYB Corporation	Pièces automobiles – amortisseurs	62	Japon
2016	NEC Tokin Corporation	Condensateurs	13,8	Japon
2017	Citicorp	Change de devises	925	États-Unis
2017	Barclays, PLC	Change de devises	650	Royaume-Uni
2017	JP Morgan Chase and Co.	Change de devises	550	États-Unis
2017	Royal Bank of Scotland	Change de devises	395	Écosse (Royaume-Uni)
2017	Hitachi Automotive Systems, Ltd.	Pièces automobiles – amortisseurs	55,4	Japon
2017	Bumble Bee Foods, LLC	Produits de la mer emballés	25	États-Unis
2017	Rubycon Corporation	Condensateurs	12	Japon
2018	BNP Paribas USA, Inc.	Change de devises	90	États-Unis
2018	Nichicon Corporation	Condensateurs	54,6	Japon

²¹⁵ Getting the Deal Through, *United States: Private Antitrust Litigation* (2018). Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/27/jurisdiction/23/private-antitrust-litigation-united-states/>.

²¹⁶ Getting the Deal Through, *United States: Private Antitrust Litigation* (2018). Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/27/jurisdiction/23/private-antitrust-litigation-united-states/>.

²¹⁷ Tribunaux des États-Unis (2017), *2016 Annual Report of the Director of the Administrative Office of the U.S. Courts*, tableau C-2A. Adresse consultée: "<http://www.uscourts.gov/statistics/table/c-2a/judicial-business/2016/09/30>".

²¹⁸ Tribunaux des États-Unis (2017), *2016 Annual Report of the Director of the Administrative Office of the U.S. Courts*, tableau C-2A. Adresse consultée: <http://www.uscourts.gov/statistics/table/c-2a/judicial-business/2016/09/30>.

Année	Défendeur	Produit	Amende (en millions de \$EU)	Pays
2018	Hoegh Autoliners AS	Transport de fret par navires rouliers (RO-RO) – transport de fret en haute mer	21	Norvège
2018	Maruyasu Industries Co., Ltd.	Pièces automobiles – tubes en acier	12	Japon

Source: Division antitrust, Sherman Act Violations Yielding a Corporate Fine of US\$10 Million or More. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/atr/sherman-act-violations-yielding-corporate-fine-10-million-or-more>".

3.197. La Division antitrust a également mobilisé d'importantes ressources pour poursuivre et sanctionner des personnes physiques dans le cadre de procédures antitrust pénales: 30 personnes ont été condamnées à purger une peine d'emprisonnement en 2017 – soit le nombre le plus élevé de peines d'emprisonnement individuelles prononcées depuis 2012. De nombreuses condamnations individuelles imposées par la Division étaient l'aboutissement d'enquêtes sur des pratiques anticoncurrentielles dans le cadre de ventes aux enchères publiques de biens immobiliers saisis.²¹⁹ Neuf affaires pénales ont fait l'objet d'un procès, soit le nombre le plus élevé de procès engagés au pénal par la Division antitrust dans le cadre de l'application moderne de la législation antitrust.

3.198. S'agissant de l'examen des fusions, en 2017, 2 052 transactions ont été notifiées au titre de la Loi HSR, soit une augmentation de 12,0% par rapport aux 1 832 transactions notifiées en 2016.²²⁰ De plus, le Bureau de notification préalable des fusions de la FTC a continué de répondre à des milliers de questions concernant les critères de notification des transactions au titre de la Loi HSR et les détails relatifs au renseignement et au dépôt du formulaire de notification et de rapport – une tendance analogue à celle de 2016.²²¹

3.199. En 2017, la FTC a formulé 21 contestations relatives à des fusions: dans 14 cas, elle a accepté des ordonnances d'expédient pour la présentation d'observations par le public et toutes ont abouti à des ordonnances définitives; dans six cas, la transaction a été abandonnée ou restructurée du fait des préoccupations antitrust soulevées pendant l'enquête; et dans un cas, la FTC a engagé des poursuites devant un tribunal administratif ou fédéral. La même année, la Division antitrust a contesté 18 opérations de fusion et dans onze cas, elle a déposé une plainte auprès d'un tribunal de district. Dans neuf de ces cas, la Division a déposé simultanément une proposition de règlement à l'amiable. Pour six des contestations n'ayant pas fait l'objet de procédures judiciaires, les parties ont abandonné la transaction proposée et, dans un des cas, elles ont restructuré la transaction pour répondre aux préoccupations de la Division.²²²

3.200. Pendant la période considérée, les enquêtes et contestations publiques du DOJ relatives aux fusions ont concerné, entre autres, l'acquisition de SABMiller par Anheuser-Busch InBev pour 107 milliards de dollars EU, soit la plus importante fusion de l'histoire dans le secteur de la bière, qui a été autorisée en juillet 2016 à la suite d'un règlement, et la fusion DOW/DuPont merger, autorisée en juin 2017 après que les parties sont convenues de vendre divers actifs de protection des cultures et deux produits pétrochimiques.²²³

²¹⁹ Division antitrust du DOJ, *Update Spring 2018*, page 17. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/file/1053036/download>.

²²⁰ Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du DOJ (2018), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2017*. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/federal-trade-commission-bureau-competition-department-justice-antitrust-division-hart-scott-rodino/p110014_fy_2017_hsr_report_final_april_2018.pdf".

²²¹ Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du DOJ (2018), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2017*. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/federal-trade-commission-bureau-competition-department-justice-antitrust-division-hart-scott-rodino/p110014_fy_2017_hsr_report_final_april_2018.pdf".

²²² FTC et Division antitrust du DOJ (2017), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2016*, page 3. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/federal-trade-commission-bureau-competition-department-justice-antitrust-division-hart-scott-rodino/p110014_fy_2016_hsr_report_final_october_2017.pdf".

²²³ "Justice Department Requires Divestiture of Certain Herbicides, Insecticides, and Plastics Businesses in Order to Proceed with Dow-DuPont Merger". Communiqué de presse du DOJ, 15 juin 2017. Adresse

3.201. En novembre 2017, le DOJ a intenté une action en justice pour contester l'acquisition de Time Warner par AT&T, évaluée à 106 milliards de dollars EU, en avançant que la fusion proposée pourrait avoir des effets anticoncurrentiels notables.²²⁴ En juin 2018, le Tribunal de district a autorisé la fusion sans conditions.²²⁵ Tout en acceptant la proposition du gouvernement concernant les marchés de produits et géographiques, le Tribunal a estimé que le gouvernement n'avait pas démontré que la fusion pouvait raisonnablement entraver la concurrence. Le gouvernement a fait appel de cette décision.

3.202. En mai 2018, le DOJ a réussi à négocier une cession d'actifs en lien avec l'acquisition de Monsanto par Bayer. Outre la vente de certaines activités, le règlement prescrivait aussi la cession de certaines capacités de PI et de recherche, y compris des projets de recherche-développement en cours, afin de régler les problèmes horizontaux et verticaux concernant la concurrence.²²⁶

3.203. S'agissant des affaires civiles ne concernant pas les fusions, le DOJ a annoncé en octobre 2016 qu'à partir de cette date, il prévoyait d'engager des poursuites pénales en cas d'accords de non-débauchage indus et d'accords sur la fixation des salaires conclus entre employeurs.²²⁷ À cet égard, le 3 avril 2018, la Division antitrust a déposé une plainte antitrust au civil, parallèlement à un règlement civil, contre les sociétés Knorr-Bremse AG et Westinghouse Air Brake Technologies Corp. La plainte allègue que ces sociétés et une troisième société, Faiveley, ont conclu des accords de non-débauchage indus en violation de la section 1 de la Loi Sherman.²²⁸ Cette affaire a été réglée au civil, les sociétés s'étant retirées des accords de non-débauchage avant octobre 2016.

3.204. En mars 2017, le DOJ est parvenu à un règlement interdisant à DirecTV et à sa société mère, AT&T, de partager des renseignements confidentiels et prévisionnels avec leurs concurrents.²²⁹

3.205. Pendant la période à l'examen, les cours d'appel des États-Unis ont jugé et tranché des affaires antitrust concernant le règlement de litiges relatifs aux brevets pharmaceutiques par "paiement inversé". En 2016, la Cour d'appel pour le premier circuit a décidé, dans l'affaire *In re Loestrin 24 FE Antitrust Litigation*, que les "paiements inversés" non monétaires effectués par un titulaire d'un brevet au bénéfice de fabricants de médicaments génériques pour régler des litiges relatifs au brevet pouvaient aussi faire l'objet d'une analyse en matière d'antitrust.²³⁰ Dans l'affaire

consultée: "<https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-requires-divestiture-certain-herbicides-insecticides-and-plastics>".

²²⁴ "Justice Department Challenges AT&T/DirecTV's Acquisition of Time Warner". Communiqué de presse du DOJ, 20 novembre 2017. Adresse consultée:

<https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-challenges-atdirectv-s-acquisition-time-warner>.

²²⁵ U.S. District Court Judge Richard Leon Opinion, 12 juin 2018. Adresse consultée:

<http://www.dcd.uscourts.gov/sites/dcd/files/17-2511opinion.pdf>.

²²⁶ "Justice Department Secures Largest Negotiated Merger Divestiture Ever to Preserve Competition Threatened by Bayer's Acquisition of Monsanto". Communiqué de presse du DOJ, 29 mai 2018. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-secures-largest-merger-divestiture-ever-preserve-competition-threatened>".

²²⁷ Un accord de non-débauchage désigne un accord par lequel des sociétés s'entendent pour ne pas faire jouer la concurrence s'agissant de leurs employés respectifs – elles s'engagent par exemple à ne pas les solliciter ou à ne pas les embaucher. Un accord sur la fixation des salaires est un accord en vertu duquel des sociétés s'entendent pour fixer le salaire ou d'autres éléments de la rémunération de leurs employés à un niveau spécifique ou dans une fourchette donnée. Les accords de non-débauchage sont dits indus s'ils ne sont pas raisonnablement nécessaires à une collaboration légitime entre les employeurs. Les accords de non-débauchage indus et les accords sur la fixation des salaires sont *per se* illégaux car ils suppriment la concurrence, à l'instar des accords de fixation des prix ou de partage de la clientèle. Renseignements en ligne du DOJ. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/atr/division-operations/division-update-spring-2018/antitrust-division-continues-investigate-and-prosecute-no-poach-and-wage-fixing-agreements>".

²²⁸ Division antitrust du DOJ, *Division Update Spring 2018*. Adresse consultée:

<https://www.justice.gov/file/1053036/download>.

²²⁹ OCDE, Directorate for Financial and Enterprise Affairs Competition Committee (2017), *Annual Report on Competition Policy Developments in the United States*, pages 6-9. Adresse consultée:

https://www.ftc.gov/system/files/attachments/us-submissions-oecd-other-international-competition-fora/annual_report_united_states.pdf".

²³⁰ Suivant ainsi la décision de la Cour suprême dans *FTC v. Actavis, Inc.*, 570 U.S. ____, 133 S. Ct. 2223 (2013).

In re Nexium (Esomeprazole) Antitrust Litigation, la Cour a réaffirmé la décision selon laquelle les paiements inversés peuvent prendre la forme de transferts non monétaires.²³¹

3.3.4.3 Évolution de la politique

3.206. D'après les déclarations officielles récentes, lorsque le DOJ conteste une fusion, il prescrit des mesures correctives visant la structure et non le comportement, pour garantir que le gouvernement fédéral ne joue pas un rôle inapproprié dans le domaine de la concurrence.²³² S'agissant des mesures correctives visant le comportement, l'approche de la Division antitrust consistera à accepter ces engagements, en particulier dans le cas de fusions, uniquement lorsqu'il est quasiment certain que la mesure correctrice elle-même n'usurpe pas les fonctions réglementaires relatives à l'application de la loi, et assure la protection totale des consommateurs américains et du processus du concurrence. Cela reflète un point de vue selon lequel les mesures correctives visant le comportement ne devraient pas remplacer la concurrence par la réglementation.²³³

3.207. L'interface entre la législation antitrust et la PI fera l'objet d'une attention particulière.²³⁴ S'agissant de la PI, l'approche actuelle en matière d'application de la législation sur la concurrence est façonnée par le pouvoir dynamique de l'innovation, auquel elle accorde une place centrale. Le DOJ s'est engagé à chercher un meilleur équilibre entre la PI et la législation sur la concurrence: même s'il convient de soutenir l'application des lois sur la concurrence à l'exercice des DPI, les autorités chargées de faire appliquer la loi devraient accorder une attention et une importance particulières aux moteurs de l'innovation, y compris en permettant aux innovateurs de tirer pleinement parti de leurs investissements dans la recherche-développement.²³⁵ S'agissant des brevets essentiels à une norme, une nouvelle approche a été proposée, l'approche dite "New Madison". Elle vise à garantir: i) que les titulaires de brevets disposent d'incitations appropriées pour innover et créer de nouvelles technologies; et ii) que les titulaires de licences disposent d'incitations appropriées pour les mettre en œuvre. En outre, la Division antitrust adoptera une approche fondée sur des données concrètes en appliquant la législation antitrust de la même manière aux "développeurs" et aux "implémenteurs" qui utilisent les normes technologiques dans les industries innovantes.²³⁶

3.208. Dans le cadre d'une démarche plus vaste visant à rationaliser et à améliorer son utilisation des jugements d'expédient, la Division antitrust a identifié près de 1 300 anciens jugements toujours

²³¹ OCDE, Directorate for Financial and Enterprise Affairs Competition Committee (2017), *Annual Report on Competition Policy Developments in the United States*, page 9. Adresse consultée: ["https://www.ftc.gov/system/files/attachments/us-submissions-oecd-other-international-competition-fora/annual_report_united_states.pdf"](https://www.ftc.gov/system/files/attachments/us-submissions-oecd-other-international-competition-fora/annual_report_united_states.pdf).

²³² "Assistant Attorney General Makan Delrahim Keynote Address at the American Bar Association's Antitrust Fall Forum", communiqué de presse du DOJ, 16 novembre 2017. Adresse consultée: ["https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-american-bar"](https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-american-bar).

²³³ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Keynote Address at the American Bar Association's Antitrust Fall Forum", communiqué de presse du DOJ, 16 novembre 2017. Adresse consultée: ["https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-american-bar"](https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-american-bar).

²³⁴ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Keynote Address at University of Pennsylvania Law School, The "New Madison" Approach to Antitrust and Intellectual Property Law", communiqué de presse du DOJ, 16 mars 2018. Adresse consultée: ["https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-university"](https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-university).

²³⁵ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Delivers Remarks at the U.S. Embassy in Beijing, Competition, Intellectual Property, and Economic Prosperity". Communiqué des presse du DOJ, 1^{er} février 2018. Adresse consultée: ["https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-remarks-us-embassy-beijing"](https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-remarks-us-embassy-beijing).

²³⁶ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Keynote Address at University of Pennsylvania Law School, The "New Madison" Approach to Antitrust and Intellectual Property Law", communiqué de presse du DOJ, 16 mars 2018. Adresse consultée: ["https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-university"](https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-university).

en vigueur. Elle a annoncé qu'elle procédait actuellement à l'examen de ces jugements et traitait ceux qui ne servaient plus l'intérêt public et pouvaient être supprimés.²³⁷

3.209. La FTC et le DOJ se sont engagés à promouvoir la coopération internationale et la convergence vers les bonnes pratiques s'agissant de l'application de la législation antitrust et de la politique antitrust. Cela passe par la conduite de travaux dans les instances multilatérales (en coordination avec le Réseau international de la concurrence) et par d'autres actions visant à nouer des relations bilatérales solides avec d'autres organismes chargés de la concurrence, l'accent étant mis sur une application de la loi fondée sur le bien-être du consommateur, sur les bonnes politiques et pratiques s'agissant de l'application des règles antitrust à la PI, sur la portée territoriale des mesures correctives, et sur l'équité procédurale.²³⁸

Encadré 3.1 L'approche "New Madison"

"L'approche "New Madison" [...] repose sur quatre principes de base qui visent à garantir que les titulaires de brevets disposent d'incitations appropriées pour innover et créer de nouvelles technologies et que les titulaires de licences disposent d'incitations appropriées pour mettre en œuvre ces technologies.

Premièrement, l'approche soutient que la législation antitrust ne devrait pas être utilisée pour contrôler les engagements FRAND que les titulaires de brevets contractent auprès d'organisations de normalisation.^a

Deuxièmement, les organisations de normalisation ne devraient pas devenir un moyen, pour les acteurs du marché, de mener des actions concertées visant à fausser les conditions de l'incorporation de technologies brevetées dans une norme au bénéfice des "implémenteurs", car cela risque d'amoinrir les incitations à innover et d'encourager la sous-évaluation à des brevets.

Troisièmement, étant donné que l'une des caractéristiques clés des droits de brevet est le droit d'exclure, les organisations de normalisation et les tribunaux devraient assumer une charge de la preuve très élevée avant d'adopter des règles restreignant sensiblement ce droit ou correspondant *de facto* à un régime de licences obligatoires.

Quatrièmement, conformément au droit fondamental d'exclure, du point de vue des lois antitrust, le refus unilatéral et inconditionnel de délivrer une licence pour l'exploitation d'un brevet devrait être considéré légal *per se*."

- a Les engagements équitables, raisonnables et non discriminatoires (engagements FRAND) sont des accords de licence volontaires entre une organisation de normalisation et le titulaire d'un DPI (généralement un brevet) qui sont, ou sont susceptibles de devenir, essentiels à la mise en œuvre d'une norme technique (brevets essentiels à une norme).

Source: "Assistant Attorney General Makan Delrahim Keynote Address at University of Pennsylvania Law School, The "New Madison" Approach to Antitrust and Intellectual Property Law", communiqué de presse du DOJ, 16 mars 2018. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-keynote-address-university>".

3.210. Autre évolution importante, les États-Unis ont récemment mis au point, en partenariat avec des organismes antitrust majeurs du monde entier, un nouvel instrument destiné à promouvoir l'équité procédurale et les valeurs connexes dans le cadre de l'application de la législation sur la concurrence, à savoir le Cadre multilatéral sur les procédures relatives à l'application de la législation sur la concurrence et aux enquêtes menées dans ce domaine. Ce cadre (parrainé conjointement par le DOJ et la FTC) comprend des engagements qui reflètent les considérations et droits fondamentaux en matière de régularité de la procédure. Plus précisément, les juridictions participantes s'engagent à respecter des prescriptions importantes en matière de régularité de la procédure, qui concernent la non-discrimination, la transparence, le règlement en temps utile, la confidentialité, les conflits

²³⁷ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Delivers Remarks at the Antitrust Division's Second Roundtable on Competition and Deregulation", communiqué de presse du DOJ, 26 avril 2018. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-remarks-antitrust-divisions-second>".

²³⁸ Maureen K. Ohlhausen, Présidente par intérim, "Guidelines for Global Antitrust: The Three Cs – Cooperation, Comity, and Constraints", Association internationale du barreau, 21^{ème} Conférence annuelle sur la concurrence, Florence (Italie), 8 septembre 2017. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/documents/public_statements/1252733/iba_keynote_address-international_guidelines_2017.pdf".

d'intérêts, le préavis approprié, la possibilité de se défendre, le recours aux services d'un avocat, et la révision judiciaire.²³⁹

3.3.4.4 Évolutions du cadre législatif et institutionnel

3.211. En octobre 2016, des orientations sur la législation antitrust à destination des professionnels des ressources humaines (RH) ont été publiées pour la première fois.²⁴⁰ Elles visent à informer les professionnels des RH et d'autres acteurs intervenant dans les décisions de recrutement et/ou de rémunération sur les violations potentielles de la législation antitrust, par exemple dans la mise en œuvre d'accords de non-débauchage. Elles examinent également la façon dont les lois antitrust s'appliquent aux décisions des entreprises de partager des renseignements sensibles, sur la rémunération par exemple, avec des employeurs concurrents, soit directement soit par l'intermédiaire d'entités tierces.²⁴¹

3.212. En janvier 2017, la Division antitrust et la FTC ont publié les Directives antitrust révisées concernant les moyens de faire respecter la loi et la coopération au niveau international. Elles incluent désormais un chapitre qui détaille les politiques et pratiques des organismes concernant la coopération sur les affaires, les outils d'enquête, les mesures de sauvegarde de la confidentialité et les dérogations en matière de confidentialité.²⁴² Les Directives fournissent des renseignements actualisés sur l'examen de l'application de la législation antitrust des États-Unis aux comportements impliquant des activités de commerce extérieur, la Loi de 1982 sur l'amélioration de l'action antitrust dans le commerce extérieur, l'immunité de l'État souverain, les contraintes imposées par des autorités étrangères souveraines, la doctrine de l'acte de gouvernement et la présentation de requêtes entre États souverains, à la lumière des évolutions de la loi et de la pratique des organismes. En outre, les Directives mettent en avant le fait que les organismes ont soutenu, et continueront de promouvoir, une politique axée sur le droit positif, les moyens de faire respecter la loi et les normes en matière de régularité des procédures, qui fait progresser le bien-être des consommateurs sur la base de principes économiques solides, de l'équité procédurale, de la transparence et du traitement non discriminatoire des parties.

3.213. Parmi les autres évolutions notables survenues pendant la période à l'examen, on peut citer la mise à jour, en 2017, des Directives antitrust pour l'exploitation sous licence de la propriété intellectuelle, publiées conjointement par la Division antitrust et la FTC. Cette nouvelle version des Directives sur la PI met en exergue les avantages d'une protection solide de la PI et l'importance des incitations à l'innovation. Les Directives traitent des questions liées au transfert de technologies et à l'innovation que soulèvent généralement les brevets, les droits d'auteur, les secrets commerciaux et les accords sur la propriété du savoir-faire; elles ne couvrent pas le traitement antitrust des marques, principalement caractérisé par des questions de différenciation des produits. Les Directives mises à jour soutiennent trois principes: i) aux fins de l'analyse antitrust, les organismes réalisent la même analyse pour les comportements liés à la PI et pour les comportements liés à d'autres formes de propriété, en tenant compte des caractéristiques spécifiques d'un droit de propriété donné; ii) les organismes ne présumant pas que la PI confère une position de force sur le marché dans le domaine antitrust; et iii) les organismes reconnaissent que l'exploitation sous licence de la PI permet aux entreprises de combiner des facteurs de production complémentaires et que cela favorise généralement la concurrence.²⁴³

²³⁹ "Assistant Attorney General Makan Delrahim Delivers Remarks on Global Antitrust Enforcement at the Council on Foreign Relations", communiqué de presse du DOJ, 1^{er} juin 2018. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/opa/speech/assistant-attorney-general-makan-delrahim-delivers-remarks-global-anti-trust-enforcement>".

²⁴⁰ Division antitrust du DOJ, FTC (2016), *The Antitrust Guidance for Human Resource Professionals*, octobre 2016. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/atr/file/903511/download>.

²⁴¹ *FTC and DOJ Release Guidance for Human Resource Professionals on How Antitrust Law Applies to Employee Hiring and Compensation*, (2016). Adresse consultée: "<https://www.ftc.gov/news-events/press-releases/2016/10/ftc-doj-release-guidance-human-resource-professionals-how>".

²⁴² DOJ et FTC (2017), *Antitrust Guidelines for International Enforcement and Cooperation*, 13 janvier. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/atr/guidelines-and-policy-statements-0/antitrust-guidelines-international-enforcement-and-cooperation-2017>".

²⁴³ DOJ et FTC (2017), *Antitrust Guidelines for the Licensing of Intellectual Property*, 12 janvier. Adresse consultée: <https://www.justice.gov/atr/IPguidelines/download>.

3.214. En janvier 2017, la Division antitrust a également publié une version mise à jour des Questions fréquentes sur le Programme de clémence et les lettres-types de clémence de la Division antitrust. En plus de clarifier certaines réponses à l'aide de données d'expérience, cette version mise à jour décrit la procédure de demande de clémence; les critères à remplir pour bénéficier du Programme de clémence au sein d'une entreprise ou à titre individuel; l'annulation potentielle de la lettre de clémence conditionnelle; la délivrance de la lettre de clémence définitive sans conditions; et la confidentialité de l'auteur d'une demande de clémence. La version mise à jour décrit également la politique "Penalty Plus" de la Division antitrust, qui concerne les situations dans lesquelles une société plaide coupable pour une infraction à la législation antitrust mais omet de signaler d'autres infractions antitrust auxquelles elle a aussi pris part.²⁴⁴

3.215. Pendant la période considérée, le seuil fixé pour la notification préalable d'une fusion a été ajusté. Le 26 janvier 2017, la FTC a publié un avis pour rendre compte de l'ajustement des seuils de notification, conformément aux modifications de la section 7A de la Loi Clayton entrées en vigueur en 2000. Le seuil relatif au montant de la transaction est passé de 78,2 millions de dollars EU à 80,8 millions de dollars EU, à compter du 27 février 2017.²⁴⁵

3.3.4.5 Secteurs visés

3.216. Pendant la période considérée, les activités antitrust ont visé plusieurs secteurs/industries. Dans le secteur de la santé, la Division antitrust, à titre individuel et en coordination avec la FTC, a sensibilisé, par des activités de promotion de la concurrence, à l'importance de faire respecter la législation antitrust dans le secteur, et a encouragé le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et les autorités locales à examiner l'impact sur la concurrence de différentes propositions législatives et réglementaires relatives aux soins de santé.²⁴⁶ Par ailleurs, la FTC s'est efforcée de promouvoir la concurrence entre les fournisseurs de soins de santé, tout en encourageant la maîtrise des coûts. La Division antitrust a réussi à bloquer deux propositions de fusion qui auraient fait tomber de cinq à trois le nombre de grands fournisseurs de services d'assurance santé aux États-Unis.²⁴⁷ Dans le premier cas, en avril 2017, la Cour d'appel des États-Unis a confirmé la décision du Tribunal de district des États-Unis pour le district de Columbia d'empêcher l'acquisition de Cigna Corp. par le fournisseur de services d'assurance santé Anthem, Inc. Anthem a renoncé à son projet d'acquisition en mai 2017. Dans le deuxième cas, *United States v. Aetna*, et al., le Tribunal de district pour le district de Columbia a interdit la fusion de Aetna et Humana, après avoir conclu qu'elle risquait de limiter sensiblement la concurrence sur le marché pour les plans de santé individuels Medicare Advantage.²⁴⁸

3.217. En 2016, la FTC a, pour la première fois, engagé des poursuites pour contester un accord de non-commercialisation d'un médicament générique autorisé, contre Endo Pharmaceuticals Inc. En 2017, la société Endo Pharmaceuticals est convenue d'abandonner les accords de "paiements inversés"²⁴⁹ et d'en finir avec les allégations selon lesquelles elle avait enfreint les lois antitrust en utilisant ces accords pour empêcher les consommateurs d'avoir accès à des versions génériques

²⁴⁴ DOJ (2017), *Updated FAQs Provide Answers to the Antitrust Division's Leniency Program and Model Leniency Letters*. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/archives/opa/blog/updated-faqs-provide-answers-antitrust-division-s-leniency-program-and-model-leniency>".

²⁴⁵ Bureau de la concurrence de la FTC et Division antitrust du DOJ (2018), *Hart-Scott-Rodino Annual Report Fiscal Year 2017*, page 8. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/documents/reports/federal-trade-commission-bureau-competition-department-justice-antitrust-division-hart-scott-rodino/p110014_fy_2017_hsr_report_final_april_2018.pdf".

²⁴⁶ "Deputy Assistant Attorney General Barry Nigro Delivers Keynote Remarks at the American Bar Association's Antitrust in Healthcare Conference", communiqué de presse du DOJ, 17 mai 2018. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/opa/speech/deputy-assistant-attorney-general-barry-nigro-delivers-keynote-remarks-american-bar>".

²⁴⁷ Division antitrust du DOJ, *Division Update Spring 2017*. Adresse consultée: "<https://www.justice.gov/atr/division-operations/division-update-spring-2017/spotlight-litigation>".

²⁴⁸ OCDE, Directorate for Financial and Enterprise Affairs, Competition Committee (2017), *Annual Report on Competition Policy Developments in the United States*, pages 6-9. Adresse consultée: "https://www.ftc.gov/system/files/attachments/us-submissions-oecd-other-international-competition-fora/annual_report_united_states.pdf".

²⁴⁹ Les accords de "paiements inversés" sont des accords conclus pour régler les litiges relatifs à des atteintes aux brevets, selon lesquels l'entreprise qui a engagé la procédure (titulaire du brevet) pour atteinte au brevet accepte de payer l'entreprise qu'elle poursuit (contrevenant présumé) pour qu'elle cesse de contester la validité du brevet faisant l'objet du différend.

moins chères de ses médicaments les plus vendus. Dans une affaire connexe, la FTC a de nouveau engagé des poursuites contre Watson Laboratories, Inc. et son ancienne société mère, Allergan plc, qui avaient illégalement empêché l'accès à une version générique moins chère du Lidoderm en passant un accord de "paiement inversé", également avec Endo.²⁵⁰ La FTC a également intenté une action administrative contre Impax Laboratories, Inc. pour des comportements similaires.²⁵¹

3.218. Afin de promouvoir la concurrence sur les marchés de l'énergie, la FTC a exigé des cessions structurelles pour régler les accusations selon lesquelles la fusion proposée des sociétés d'infrastructures énergétiques Enbridge, Inc. et Spectra Energy Corporation pourrait limiter la concurrence sur le marché des conduites de gaz naturel, dans trois zones productrices de gaz naturel offshore du Golfe du Mexique, et entraîner une hausse des prix pour le transport de gaz naturel par conduites depuis ces zones. Les parties sont arrivées à une entente en 2017.²⁵²

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.219. L'influence des autorités publiques qui détiennent ou contrôlent des entreprises exerçant des activités commerciales est assez limitée. Au niveau fédéral, plusieurs sociétés publiques ou entreprises soutenues par l'État ont généralement des objectifs de politique publique ou des fonctions gouvernementales et leur but n'est pas de concurrencer les entreprises privées (tableau 3.18). Les États des États-Unis ont une loi générale sur la constitution des sociétés, mais le gouvernement fédéral ne dispose pas de tels pouvoirs et chaque société publique est chargée, en vertu d'une loi du Congrès, de remplir une mission publique dans le cadre d'un mandat clair et transparent. Les sociétés publiques sont dotées de leur propre personnalité morale et bien que des crédits fédéraux puissent leur être alloués, elles peuvent également disposer de leurs propres sources de revenus.²⁵³

Tableau 3.18 Sociétés publiques, 2018

Sociétés publiques	Texte de loi	Domaine d'activité
Société de crédit pour les produits de base	15 U.S.C. 714	Financement de crédits pour les produits agricoles
Community Development Financial Institutions Fund	12 U.S.C. 4701	Services bancaires
Corporation for National and Community Service	42 U.S.C. 12651	Services nationaux et aux collectivités
Ex-Im Bank	12 U.S.C. 635	Financement des exportations
Société fédérale de l'assurance-récolte	7 U.S.C. 1501	Assurance agricole
Société fédérale d'assurance-dépôts	12 U.S.C. 1811	Résolution des défaillances bancaires et garantie des dépôts
Federal Financing Bank	12 U.S.C. 2281	Financement
Federal Home Loan Bank	12 U.S.C. Ch. 11	Services bancaires
Federal Prison Industries (UNICOR)	18 U.S.C. 4121	Services carcéraux
Financing Corporation ^a	12 U.S.C. 1441	Financement
Government National Mortgage Association	12 U.S.C. 1717	Prêts hypothécaires
International Clean Energy Foundation	42 U.S.C. 17352	Aide extérieure pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre
Millennium Challenge Corporation	22 U.S.C. 7703	Aide extérieure
National Credit Union Administration Central Liquidity Facility	12 U.S.C. 1795b	Coopératives de crédit
National Railroad Passenger Corporation (AMTRAK)	49 U.S.C. 241	Transport ferroviaire de passagers
Overseas Private Investment Corporation	22 U.S.C. 2191	Investissement et financement internationaux
Pension Benefit Guaranty Corporation	29 U.S.C. 1301	Retraites
Presidio Trust of San Francisco	16 U.S.C. 460bb	Parcs et loisirs

²⁵⁰ FTC (2018), *Annual Highlights 2017, Enforcement*. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/reports/annual-highlights-2017/enforcement>.

²⁵¹ En mai 2018, le juge du Tribunal administratif, après avoir évalué les implications négatives et positives de l'accord pour la concurrence, a levé les accusations antitrust visant Impax. La FTC a déposé un recours. Renseignements en ligne de la FTC. Adresse consultée: "<https://www.ftc.gov/news-events/press-releases/2018/05/administrative-law-judge-dismisses-ftc-antitrust-complaint>".

²⁵² Renseignements en ligne de la FTC. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/enforcement/cases-proceedings/161-0215/enbridge-spectra-energy>.

²⁵³ Le titre 5 du Code des États-Unis (5 U.S.C. 103) définit une société publique comme une société détenue ou contrôlée par le gouvernement des États-Unis. La Loi sur le contrôle des sociétés publiques (31 U.S.C. 9101-10) fait une distinction entre les sociétés publiques d'économie mixte et les sociétés publiques entièrement détenues par le gouvernement.

Sociétés publiques	Texte de loi	Domaine d'activité
Resolution Funding Corporation	12 U.S.C. 1441(b)	Financements et obligations pour les créances laissées par l'ancienne Resolution Trust Corporation
St. Lawrence Seaway Development Corporation	33 U.S.C. 981	Transport maritime
Tennessee Valley Authority	16 U.S.C. 831	Navigation, prévention des inondations, électricité, certaines activités manufacturières et développement économique
Service postal des États-Unis ^b	39 U.S.C. 101	Services postaux
Valles Caldera Trust	16 U.S.C. 698-v4	Conservation du patrimoine

a Ne souscrit plus de nouveaux contrats; les obligations en suspens expirent en 2019.

b Société partiellement publique.

Source: Kosar, K. (2011), *Federal Government Corporations: An Overview*, Congressional Research Service Publication RL30365, 8 juin. Adresse consultée: <http://www.fas.org/sgp/crs/misc/RL30365.pdf>; Loi sur le contrôle des sociétés publiques, 31 U.S.C. 9101; et renseignements communiqués par les autorités.

3.220. Les entreprises soutenues par l'État (GSE) opèrent exclusivement dans le secteur financier et sont des sociétés privées "quasi gouvernementales", qui sont structurées et réglementées par le gouvernement, le but étant d'améliorer leur capacité d'emprunt (tableau 3.19). Les GSE étant des sociétés privées, elles ne sont pas prises en compte dans le budget fédéral et leur dette n'est pas entièrement garantie par le gouvernement fédéral.

Tableau 3.19 Entreprises soutenues par l'État

(Millions de dollars EU)

GSE	Domaine d'activité	Total de l'actif (fin 2017)
Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) ^a	Prêts hypothécaires résidentiels et multifamiliaux	3 345 529
Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac) ^a	Prêts hypothécaires résidentiels et multifamiliaux	2 049 776
Federal Agricultural Mortgage Corporation (Farmer Mac)	Crée un marché secondaire de prêts pour l'agriculture, le logement rural et les services ruraux d'utilité publique	17 792
Federal Home Loan Bank System	Octroie des fonds aux banques membres pour qu'elles puissent accorder des crédits de développement communautaire	1 103 451
Farm Credit System ^b	Garantit les paiements du principal et des intérêts sur les titres émis par les banques membres	329 518

a Sous tutelle depuis le 6 septembre 2008; le Département du Trésor des États-Unis a conclu une convention d'achat d'actions (PSPA) privilégiées de 1^{er} rang pour réaliser des investissements dans des actions de ce type, afin de maintenir un solde de capitaux propres positif. Fannie Mae ne reçoit pas de fonds du Trésor depuis le 1^{er} trimestre de 2012.

b Les banques du Farm Credit System sont: AgFirst Farm Credit Bank, AgriBank, CoBank et Farm Credit Bank (Texas).

Source: États financiers. Adresses consultées:

http://www.fanniemae.com/resources/file/ir/pdf/quarterly-annual-results/2017/10k_2017.pdf;

http://www.freddiemac.com/investors/financials/pdf/10k_021518.pdf;

<https://www.farmermac.com/wp-content/uploads/2018-Q1-10-Q-Final.pdf>;

http://www.fhfb-of.com/ofweb_userWeb/resources/2017Q4CFR.pdf; et

https://www.farmcreditfunding.com/ffcb_live/financialInformation.html.

3.221. Les États-Unis présentent à l'OMC des notifications périodiques sur leurs entreprises commerciales d'État, conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII. Comme tel était le cas pour les années précédentes, la dernière notification (juin 2018) porte sur les activités de la Société de crédit pour les produits de base, le Programme de production et de distribution d'isotopes du Département de l'énergie, la commercialisation de l'électricité par certaines administrations en charge de l'énergie électrique et la Réserve stratégique de pétrole.²⁵⁴ En septembre 2017, les États-Unis ont aussi

²⁵⁴ Document de l'OMC G/STR/N/17/USA du 19 juin 2018.

actualisé les renseignements sur les entreprises commerciales d'État fournis dans les notifications antérieures.²⁵⁵

3.3.6 Marchés publics

3.3.6.1 Cadre juridique et institutionnel

3.222. Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre juridique et institutionnel régissant les marchés publics depuis le dernier examen, en 2016. Au niveau fédéral, les marchés publics sont décentralisés, au profit des systèmes de passation de marchés des divers organismes exécutifs. Les marchés publics sont également décentralisés au niveau des États.

3.223. Les marchés publics fédéraux, bien que décentralisés, suivent des lignes directrices générales. Ils sont supervisés et coordonnés par le Bureau de la gestion et du budget (OMB), par l'intermédiaire du Bureau de la politique fédérale des marchés publics (OFPP), qui examine les projets de règlement pour s'assurer de leur conformité avec les directives générales. Avec à sa tête un administrateur nommé par le Président et dont la nomination est confirmée par le Sénat, l'OFPP assure l'orientation générale des politiques gouvernementales en matière de marchés publics et joue un rôle central dans la formulation des politiques et des pratiques suivies par les organismes fédéraux pour l'achat de marchandises et de services.²⁵⁶ Son administrateur peut édicter des politiques en matière de marchés publics concernant l'ensemble des administrations publiques et diffuser des lettres d'orientation énonçant les principes qui doivent être suivis par les organismes; ces lettres doivent être mises en application dans le cadre du Règlement sur les achats fédéraux (FAR).²⁵⁷

3.224. Plusieurs organismes fédéraux, tels que l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) et le Département de la santé et des services sociaux, ont été désignés par l'OFPP pour administrer des contrats d'achat pour l'ensemble des administrations publiques, leur ouvrant ainsi un accès à des produits et services courants achetés au niveau fédéral.

3.225. L'Administration des services généraux (GSA) élabore des règlements valables à tous les niveaux du gouvernement, qui sont fondés sur des éléments factuels pour inciter les organismes fédéraux à recourir à des pratiques de gestion ayant un bon rapport coût/efficacité, et il aide ces derniers dans leurs processus d'achat.²⁵⁸ Elle tient à jour un Manuel d'acquisitions des services généraux (GSAM), qui contient des lignes directrices relatives aux marchés publics.²⁵⁹ Elle tient également les Tables fédérales d'approvisionnement, aussi appelées "grilles pour la passation de marchés multiples" (MAS) ou plus communément "Tables de la GSA": ces tables contiennent les contrats à long terme conclus entre les administrations publiques et des entreprises commerciales. Elles sont organisées par type d'achat et de service. Chaque table est composée de sous-catégories d'achats et de services appelées numéros d'article spéciaux (SIN).²⁶⁰ Les Tables comprennent à la fois des fournisseurs nationaux et des fournisseurs étrangers venant de parties à l'AMP ou à d'autres accords internationaux. Les fournisseurs intéressés peuvent demander à tout moment à figurer dans les Tables. La liste des entrepreneurs des Tables fédérales d'approvisionnement est accessible au public sur "GSA Advantage!".²⁶¹ Seuls les utilisateurs autorisés peuvent acheter directement à partir des Tables. Les acheteurs autorisés figurent dans l'Ordonnance 4800.2I. de la GSA.

²⁵⁵ Révisions 1 des documents de l'OMC G/STR/N/USA/11 (notification pour 2006); G/STR/N/12/USA (2008); G/STR/N/13/USA (2010); G/STR/N/USA/14 (2012); G/STR/N/USA/15 (2014); et G/STR/N/USA/16/Rev.2 (pour 2016); tous ces documents ont été distribués le 11 octobre 2017.

²⁵⁶ Renseignements en ligne de l'OFPP. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/omb/management/office-federal-procurement-policy/>.

²⁵⁷ Renseignements en ligne de l'Imprimerie nationale des États-Unis (GPO). Adresse consultée: "<https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCODE-2011-title41/pdf/USCODE-2011-title41-subtitleI-divsnB-chap11-subchap1-sec1101.pdf>".

²⁵⁸ Renseignements en ligne de la GSA. Adresse consultée: <https://www.gsa.gov/policy-regulations>.

²⁵⁹ Renseignements en ligne de la GSA. Adresse consultée: <https://www.acquisition.gov/browsegsam>.

²⁶⁰ Les catégories de fournitures et de services disponibles sont les suivantes: équipements et construction, ressources humaines, services et produits industriels, technologie de l'information, matériels et services médicaux, gestion de bureau, services professionnels, sécurité et protection, et voyages, transport et logistique. La liste complète des Tables de la GSA est disponible à l'adresse suivante: <http://www.gsaebinary.gsa.gov/ElibMain/scheduleList.do>.

²⁶¹ Voir les renseignements en ligne de la GSA. Adresse consultée: www.gsa.gov/schedules.

3.226. Le Département de la défense (DoD) dispose de ses propres règlements en matière de marchés publics. L'organisme responsable de la fixation des prix et des contrats pour la défense (DPC) est chargé de toutes les questions relatives à la fixation des prix, aux contrats et aux marchés publics. Il applique ces politiques en mettant à jour le Règlement connexe sur les marchés fédéraux en matière de défense (DFARS) et les Procédures, directives et renseignements (PGI).²⁶² Le Système de règlements relatifs aux acquisitions pour la défense (DARS) génère et met à jour les règlements concernant les acquisitions du DoD. Le DPC élabore et met à jour, par l'intermédiaire du bureau du DARS, le Règlement sur les achats fédéraux ou FAR (voir plus loin) et le DFARS.²⁶³

3.227. Les États-Unis sont partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). L'Annexe 1 de l'Appendice I de l'AMP contient la liste des entités du gouvernement central visées, tandis qu'aux Annexes 2 et 3 figure la liste des 37 États et des autres entités appliquant l'AMP.²⁶⁴ Le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics est entré en vigueur pour les États-Unis le 6 avril 2014. Les valeurs de seuil des États-Unis, exprimées en droits de tirage spéciaux (DTS), sont les mêmes dans l'Accord révisé et dans l'Accord de 1994. Le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) révisé les valeurs de seuil de l'AMP en dollar EU tous les deux ans. Les États-Unis ont notifié à l'OMC en 1998 leur législation de base sur les marchés publics et leur législation donnant effet à l'AMP.²⁶⁵ L'AMP est transposé dans le droit interne, au niveau fédéral, surtout au moyen de la Loi de 1979 sur les accords commerciaux (TAA), dans sa version modifiée; au niveau des États, l'AMP est mis en œuvre par les lois et réglementations de chacun des 37 États qui sont parties à l'Accord.

3.228. La Loi "Buy American" (BAA) de 1933 et la Loi TAA restent les principales lois régissant les marchés publics. Parmi les autres lois contenant des dispositions en la matière figurent la Loi de 1949 sur les services fonciers et administratifs fédéraux (FPASA), la Loi de 1984 sur la concurrence dans les marchés publics (CICA), la Loi de 1994 sur la rationalisation des achats fédéraux (FASA), la Loi Clinger-Cohen de 1996, la Loi de 1985 sur les petites entreprises et la Loi sur la réforme du système d'achat de services. La Loi BAA oblige le gouvernement fédéral à acheter des marchandises nationales tandis que la Loi TAA donne au Président le pouvoir de déroger aux prescriptions relatives aux achats telles que celles figurant dans la Loi BAA, de désigner des pays admissibles et de fermer les marchés publics aux pays non désignés. Les organismes fédéraux peuvent déroger aux prescriptions les obligeant à acheter des marchandises nationales figurant dans la législation des États-Unis à certaines conditions.²⁶⁶

3.229. Le Règlement sur les achats fédéraux (FAR), qui figure au chapitre premier du titre 48 du Code des règlements fédéraux, régit les achats de biens et de services effectués par les organismes fédéraux à l'aide de fonds alloués. Le Département de la défense, la GSA et la NASA publient conjointement le FAR pour qu'il soit appliqué par les organismes exécutifs lorsqu'ils acquièrent des biens et des services. Le système mis en place par le FAR permet aux organismes exécutifs et à leurs organismes auxiliaires d'élaborer leurs propres lignes directrices internes. Le FAR est régulièrement actualisé au moyen de circulaires sur les achats fédéraux (FAC) qui rendent compte des changements apportés aux procédures de passation des marchés publics, de l'effet d'accords commerciaux et d'autres changements. Les projets de règlements sont publiés dans le Federal Register et peuvent être l'objet de commentaires du public, qui sont étudiés au moment de la rédaction des règles finales. Le FAR régit le processus de passation de marchés dans les détails. Les chefs des principales entités contractantes, à savoir le Secrétaire à la défense, l'Administrateur des services généraux et l'Administrateur de la NASA, sont habilités à publier des règlements relevant du FAR, sous réserve de l'approbation du Bureau de la gestion et du budget (OMB), et en particulier de l'Administrateur de l'OFPP et du Service de l'information et de la réglementation. En 2016, le DoD a établi un groupe d'experts composé de 18 membres en application de la section 809 de la Loi d'autorisation de défense nationale (NDAA) pour l'exercice 2016, telle que modifiée par la section 863 d) de la NDAA pour l'exercice 2017 et les

²⁶² Renseignements en ligne du DoD. Adresse consultée: <https://www.acq.osd.mil/dpap/dars/dfarspgi/current/index.html>.

²⁶³ Renseignements en ligne du DoD. Adresse consultée: <https://www.acq.osd.mil/dpap/dars/about.html>.

²⁶⁴ Document de l'OMC GPA/113 du 2 avril 2012.

²⁶⁵ Document de l'OMC GPA/23 du 15 juillet 1998.

²⁶⁶ Ordonnance exécutive présidentielle "Buy American and Hire American", section 4 c) "Judicious Use of Waivers", 18 avril 2017. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-executive-order-buy-american-hire-american>".

sections 803 c) et 883 de la NDAA pour l'exercice 2018; ce groupe a été chargé de trouver des moyens de rationaliser et d'améliorer le processus d'achat pour la défense.²⁶⁷

3.230. L'Ordonnance exécutive n° 13 788, "Buy American and Hire American"²⁶⁸, promulguée le 18 avril 2017, porte sur la mise en œuvre de la législation "Buy American".²⁶⁹ Elle impose aux organismes fédéraux d'acheter en priorité des marchandises produites aux États-Unis, en faisant expressément référence aux produits américains du fer et de l'acier. Elle prévoit également qu'elle ne saurait être interprétée de manière à entraver les droits ou obligations existant au titre d'accords internationaux, y compris l'AMP, ou à influencer sur ceux-ci de quelque manière que ce soit. Lors de la réunion formelle du Comité des marchés publics de l'OMC en octobre 2017, les participants ont discuté de l'évolution actuelle des initiatives incitant à acheter des produits nationaux aux États-Unis.²⁷⁰

3.231. Le 16 juin 2018, de nouvelles règles de cybersécurité²⁷¹ s'appliquant aux fournisseurs en matière de défense sont entrées en vigueur: elles obligent les fournisseurs à satisfaire à certaines normes minimales ou à mettre en place des mesures pour s'y conformer. En décembre 2016, le Conseil du FAR a finalisé une règle visant à protéger les petites entreprises sous-traitantes²⁷², qui prévoit que les responsables de la passation des marchés sont tenus de contrôler les entreprises contractantes qui effectuent des paiements tardifs ou incomplets auprès des sous-traitants²⁷³. En outre, le Conseil du FAR a récemment mis au point une règle obligeant les entreprises contractantes à suivre une formation sur les règles en matière de confidentialité pour pouvoir protéger les données personnelles identifiables auxquelles elles ont accès.²⁷⁴

3.232. Pour pouvoir uniformiser les transactions portant sur des marchés publics à tous les niveaux du gouvernement fédéral, le paragraphe 4.16 du FAR a été modifié de manière à mettre en place un système uniforme d'attribution d'identifiants, appelés "Identifiants pour les instruments relatifs aux marchés publics" (PIID). Ces identifiants uniques sont utilisables pour tous les contrats, soumissions, accords, commandes ou instruments connexes relatifs aux marchés publics. Depuis le 1^{er} octobre 2017, les organismes doivent avoir mis en place un processus garantissant que chaque PIID attribué à une soumission ou à un contrat soit unique au niveau de l'ensemble des administrations publiques et qu'il le reste pour au moins 20 ans à compter de la date d'adjudication du contrat. Le PIID est utilisé pour identifier tous les contrats, soumissions, accords, commandes ou instruments connexes relatifs aux marchés publics, ainsi que les soumissions et les marchés passés dans les systèmes désignés d'aide et de notification (par exemple le Système fédéral de données sur les marchés publics et le Système de gestion des marchés publics), en accord avec les réglementations, les autorités pertinentes et les politiques et procédures des organismes.²⁷⁵

3.233. Les règles et réglementations concernant les marchés publics figurent également dans les suppléments qu'apportent les différents organismes au FAR. Par exemple, comme indiqué plus haut, le Manuel d'acquisition des services généraux (GSAM) regroupe les règles et recommandations de la GSA concernant les achats des organismes. Il contient la Réglementation de l'Administration des services généraux sur les achats publics (GSAAR) et la politique interne des organismes en matière de passation de marchés.

²⁶⁷ Renseignements en ligne concernant la section 809. Adresse consultée: <https://section809panel.org/about/>.

²⁶⁸ 82 Federal Register 18 837 (21 avril 2017).

²⁶⁹ La législation "Buy American" comprend tous les règlements, règles, lois et ordonnances exécutives relatifs aux marchés publics fédéraux ou aux subventions fédérales, y compris ceux relatifs à la législation "Buy America" ou "Buy American" qui imposent l'achat ou l'acquisition de biens, de produits ou de matériaux produits aux États-Unis, ou prévoient une préférence à cet égard, y compris le fer, l'acier et les produits manufacturés. Voir également l'Ordonnance exécutive présidentielle "Buy American and Hire American" du 18 avril 2017. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/presidential-executive-order-buy-american-hire-american/>".

²⁷⁰ Pour plus de détails, voir le document GPA/145 du 16 novembre 2017.

²⁷¹ International Comparative Legal Guides, "Public Procurement 2018, USA". Adresse consultée: <https://iclg.com/practice-areas/public-procurement-laws-and-regulations/usa>.

²⁷² Federal Register Vol. 81, n° 244, mardi 20 décembre 2016, Rules and Regulations.

²⁷³ DFARS 252.204-7008 et DFARS 252.204-7012.

²⁷⁴ Federal Register Vol. 81, n° 244, pages 93476 à 93481.

²⁷⁵ Acquisition.gov, "Subpart 4.16—Unique Procurement Instrument Identifiers". Adresse consultée: https://www.acquisition.gov/far/html/Subpart%204_16.html.

3.234. Les organismes fédéraux sont tenus, sauf certaines exceptions, de publier dans le Federal Business Opportunities (FedBizOpps) les avis de projets de marchés pour les marchés d'organismes fédéraux du gouvernement dont la valeur dépasse le seuil d'acquisition simplifié (25 000 dollars EU à l'heure actuelle). Ces avis doivent être publiés au moins 15 jours avant un appel d'offres et les fournisseurs éventuels disposent d'au moins 30 jours à compter de la publication pour présenter leurs offres. Des délais plus courts et des procédures simplifiées sont possibles pour les marchés d'une valeur égale ou inférieure au seuil d'acquisition simplifié. Pour les marchés visés par l'AMP ou par un ALE, un délai d'au moins 40 jours doit généralement être accordé. Les gouvernements des États auxquels s'applique l'AMP sont tenus de publier des invitations à soumissionner dans leurs propres publications et doivent respecter les échéances fixées dans l'AMP.

3.235. Selon la Loi sur la concurrence dans les marchés publics (CICA), les marchés publics doivent suivre des procédures concurrentielles complètes et transparentes; il existe toutefois quelques exceptions.²⁷⁶ La passation de marché par entente directe est autorisée à condition que le responsable de l'organisme en question délivre une autorisation écrite et qu'il existe une base légale ou réglementaire spécifique prévoyant une passation de marchés par entente directe ou une limitation de la concurrence. Toute dérogation à l'obligation de concurrence ouverte et totale doit être demandée par écrit et autorisée. Les procédures concurrentielles définies par la CICA se font principalement par la présentation d'"offres sous pli fermé" et de "propositions concurrentes" (voir plus loin).²⁷⁷ Les adjudications doivent généralement se faire en fonction du prix, mais il existe quelques exceptions. La Loi CICA prévoit des procédures simplifiées pour les petits achats.

3.236. La Loi sur la rationalisation des achats fédéraux (FASA) prévoit un seuil, le seuil d'acquisition simplifié (SAT), et des procédures simplifiées sont appliquées aux nouvelles acquisitions d'une valeur inférieure à ce seuil. En outre, elle exempte les achats dont la valeur ne dépasse pas le seuil applicable aux micro-achats des prescriptions de la Loi "Buy American" et permet que ces achats soient faits sans que soient obtenus des devis concurrentiels si le responsable de la passation des marchés juge que le prix d'achat est raisonnable.²⁷⁸ La Loi d'autorisation de défense nationale (NDAA) pour l'exercice 2018 (P.L. 115-91, 12 décembre 2017) (NDAA 2018) relève le seuil applicable aux micro-achats et le seuil d'acquisition simplifié pour les achats fédéraux. La section 806 de la NDAA relève le seuil applicable aux micro-achats pour les produits uniquement, le faisant passer de 3 500 à 10 000 dollars EU. Le seuil applicable aux micro-achats pour les services reste fixé à 2 500 dollars EU (Normes du travail relatives aux contrats de service, anciennement Loi de 1965 sur les contrats de service) et à 2 000 dollars EU pour les services de construction (Loi sur les prescriptions relatives aux taux appliqués aux salaires dans le domaine de la construction, anciennement Loi Davis-Bacon).²⁷⁹ Le 16 février 2018, le Conseil des marchés civils (CAAC) a transmis aux organismes fédéraux la lettre n° 2018-02, qui portait sur une dérogation générale au FAR permettant d'appliquer les nouveaux seuils relevés pour les micro-achats et le SAT, les faisant passer de 150 000 à 250 000 dollars EU. La procédure d'avis et d'observations suivra.

3.237. Il est nécessaire, afin de conclure des marchés avec le gouvernement fédéral, de s'enregistrer en ligne sur le Système de gestion des marchés publics (SAM), un site Web officiel du gouvernement. L'inscription est ouverte aux entités nationales comme aux entités étrangères. Un numéro d'identification unique composé de neuf chiffres (numéro D-U-N-S) est nécessaire pour chaque emplacement physique d'une entreprise devant s'enregistrer auprès du gouvernement fédéral pour conclure des marchés ou obtenir des subventions.²⁸⁰ L'utilisation des codes d'entité commerciale et gouvernementale (CAGE), y compris des codes NCAGE de l'Organisation du Traité

²⁷⁶ Conformément au paragraphe 6.3 du FAR, les conditions ci-après permettent de passer légalement des marchés sans concurrence ouverte et totale: a) une source responsable unique répondra aux besoins de l'agence; b) urgence inhabituelle et pressante; c) capacités de mobilisation industrielle, d'ingénierie, de développement ou de recherche, ou services de spécialistes; d) accord international; e) autorisé ou imposé par la loi; f) sécurité nationale; et g) intérêt public.

²⁷⁷ Conformément au paragraphe 6.1 du FAR, les procédures compétitives existant pour satisfaire à l'obligation d'une concurrence ouverte et totale sont les suivantes: a) offres sous plis fermé; b) propositions concurrentes, lorsqu'une offre sous pli fermé n'est pas adaptée; c) association de procédures compétitives, telles que la procédure de soumission sous pli fermé en deux étapes; d) autres procédures compétitives.

²⁷⁸ Le processus d'ajustement des seuils est régi par la loi 41 U.S.C. 1908, qui exige l'examen et l'ajustement de certains seuils réglementaires liés aux achats, pour tenir compte de l'inflation sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC).

²⁷⁹ Renseignements en ligne du Centre Law and Consulting. Adresse consultée: "<http://www.centrelawgroup.com/increased-micropurchase-simplified-acquisition-thresholds-may-implemented-sooner-later/>".

²⁸⁰ Renseignements en ligne du SAM. Adresse consultée: <https://sam.gov/portal/SAM/#1>.

de l'Atlantique Nord (OTAN), est nécessaire pour les entités étrangères pour les achats d'une valeur supérieure au seuil applicable aux micro-achats. Depuis juin 2018, les entités s'enregistrant sur le SAM doivent présenter une lettre notariée désignant leur administrateur habilité.

3.238. La passation des marchés, au niveau infrafédéral, est régie par les lois des États ou d'autres lois infrafédérales et par des règlements en la matière. Lorsque le marché est financé sur des fonds fédéraux, les États doivent se conformer à certaines prescriptions légales fédérales. Les administrations locales ont leurs propres entités contractantes, de même que leurs propres politiques de passation de marchés publics. Le Programme d'achat coopératif permet aux États, aux administrations locales et aux gouvernements tribaux d'acheter des produits et services relatifs aux technologies de l'information, à la sécurité et à l'application des lois offerts via un marché sur devis. L'achat coopératif permet à des entités admissibles de procéder à des achats auprès de partenaires industriels agréés en tout temps, indépendamment de la raison et des fonds utilisés.²⁸¹

3.239. Afin d'améliorer la transparence des marchés publics fédéraux, des changements ont été apportés pour assurer que l'identifiant unique utilisé pour les instruments relatifs aux marchés publics fédéraux (PIID) soit à la fois unique et uniforme à tous les niveaux du gouvernement fédéral, reflétant des informations concernant l'affiliation du soumissionnaire; en outre, des prescriptions ont été adoptées pour que les dépenses publiques effectivement consacrées aux marchés fédéraux soient reflétées en plus des obligations existantes. La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite la modification des réglementations, des processus et des moyens informatiques et sera achevée d'ici à 2018.

3.3.6.2 Marchés publics des États-Unis

3.240. USASpending.gov est un site Web qui met à la disposition du public des données concernant les contrats, subventions, prêts et aides financières au niveau fédéral, comme l'exige la Loi de 2006 sur la responsabilité et la transparence en matière de financements fédéraux. Il donne des informations sur les dépenses fédérales totales, principalement sur les contrats, les subventions, les prêts et les autres aides financières de plus de 25 000 dollars EU du gouvernement fédéral, à l'exclusion des crédits d'impôts et des aides destinées au logement, au loyer, à l'alimentation ou aux dépenses personnelles. À cette fin, les organismes fédéraux transmettent au moins deux fois par mois des données sur les contrats, les subventions, les prêts, les paiements directs et d'autres adjudications pour qu'elles soient publiées sur USASpending.gov. Les données présentées proviennent également d'autres systèmes gouvernementaux, par exemple le Système fédéral de données sur les marchés publics – Nouvelle génération (FPDS-NG).²⁸² Au cours de l'exercice 2017, les dépenses fédérales totales se montaient à 4 900 milliards de dollars EU. Les dépenses au titre des contrats étaient de 507,9 milliards de dollars EU, les Départements de la défense, de l'énergie, des anciens combattants, de la santé et des services sociaux, et de la sécurité intérieure étant les cinq entités passant le plus de marchés.²⁸³ S'agissant de l'exercice 2018, les dépenses totales du gouvernement au 31 mars 2018 dépassaient 3 200 milliards de dollars EU.²⁸⁴

3.241. Les statistiques concernant les activités de passation de marchés publics des principaux organismes fédéraux figurent dans le FPDS-NG, système géré par l'Administration des services généraux (GSA) sous la direction du Bureau de la politique fédérale des marchés publics (OFPP). La GSA gère plusieurs systèmes électroniques de passation de marchés publics, qui permettent de recueillir et de diffuser des renseignements sur les marchés passés au niveau fédéral (marchés attribués et prestations, intégrité des prestataires, etc.), ainsi qu'un guichet unique d'information sur les possibilités de marchés publics appelé "Federal Business Opportunities" (Geobios's).²⁸⁵ En novembre 2017, les États-Unis ont notifié certaines statistiques pour l'exercice 2015 au titre de l'article XIV:4 de l'AMP révisé. S'agissant des marchés publics fédéraux, les valeurs notifiées sont ventilées par type de procédure (ouverte ou limitée) pour les marchandises, les services et les services de construction; le montant partiel notifié était de 142,2 milliards de dollars EU

²⁸¹ Renseignements en ligne de la GSA. Adresse consultée:

["https://www.gsa.gov/acquisition/purchasing-programs/gsa-schedules/schedule-buyers/state-and-local-governments/cooperative-purchasing"](https://www.gsa.gov/acquisition/purchasing-programs/gsa-schedules/schedule-buyers/state-and-local-governments/cooperative-purchasing).

²⁸² "About Usaspending.gov". Adresse consultée: <https://www.usaspending.gov/#/about>.

²⁸³ USASpending.gov, *DataLab*. Adresse consultée: ["https://datalab.usaspending.gov/contract-explorer.html?search=Contract%20spending%20in%20Fiscal%20Year%202017"](https://datalab.usaspending.gov/contract-explorer.html?search=Contract%20spending%20in%20Fiscal%20Year%202017).

²⁸⁴ USASpending.gov, *Spending Explorer: FY2018*. Adresse consultée: <https://www.usaspending.gov/#/explorer/agency>.

²⁸⁵ Site Web du FedBizOpps. Adresse consultée: <https://www.fbo.gov/?s=main&mode=list&tab=list>.

(tableau 3.20). S'agissant des entités sous-centrales, soit les 37 États appliquant l'AMP, la valeur estimée des marchés publics était de 510,95 milliards de dollars EU; en ce qui concerne les autres entités figurant à l'annexe 3, les dépenses totales s'élevaient à 14,94 milliards de dollars EU.

Tableau 3.20 Statistiques communiquées pour les procédures ouvertes, les procédures limitées et les marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises appartenant à des minorités au niveau fédéral, exercice 2015

(Nombre et dollars EU)

Nombre d'actions et valeurs	Procédures ouvertes	Procédures limitées	Marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises appartenant à des minorités
Marchandises et services: nombre de contrats adjudgés dont la valeur est inférieure aux valeurs de seuil	359 894	147 968	111 514
Marchandises et services: nombre de contrats adjudgés dont la valeur est égale ou supérieure aux valeurs de seuil	1 453 368	125 074	73 350
Marchandises et services: montant total engagé inférieur aux valeurs de seuil en \$EU	3 514 520 173,82	2 546 913 713,01	1 999 896 467,19
Marchandises et services: montant total engagé équivalent ou supérieur aux valeurs de seuil en \$EU	61 638 746 737,08	30 787 313 504,57	23 782 447 591,17
Services de construction: nombre de contrats adjudgés dont la valeur est inférieure aux valeurs de seuil	5 969	3 011	16 216
Services de construction: nombre de contrats adjudgés dont la valeur est égale ou supérieure aux valeurs de seuil	1 298	155	3 940
Services de construction: montant total engagé inférieur aux valeurs de seuil en \$EU	1 436 773 738,09	418 018 015,77	4 797 345 480,94
Services de construction: montant total engagé équivalent ou supérieur aux valeurs de seuil en \$EU	8 954 716 931,33	540 664 162,04	3 974 520 764,47

Source: Document de l'OMC GPA/137/Add.8 du 28 novembre 2017, annexe I.

3.3.6.3 Conditions d'accès aux marchés

3.242. La politique des États-Unis concernant l'accès aux marchés publics reste fondée sur le principe de réciprocité et est régie par des accords commerciaux spécifiques, y compris l'AMP. Plusieurs prescriptions nationales en matière d'achat sont appliquées aux marchés publics non visés par l'AMP, par l'Accord plurilatéral de l'OMC sur le commerce des aéronefs civils ou par des accords commerciaux préférentiels. La Loi de 1979 sur les accords commerciaux interdit en général aux organismes fédéraux d'acheter des produits et des services à des pays qui ne sont pas parties à l'AMP ou à d'autres accords commerciaux qui englobent les marchés publics (pays non désignés).

3.243. Au titre de l'Ordonnance exécutive n° 12 260, l'USTR est tenu de fixer les valeurs de seuil en dollar EU pour l'AMP et d'autres ALE.²⁸⁶ En décembre 2017, les États-Unis ont notifié leurs dernières valeurs de seuil, en monnaie nationale, pour l'AMP (tableau 3.21) et d'autres accords relatifs aux marchés publics (tableau 3.22).²⁸⁷ Les niveaux des valeurs de seuil communiqués s'appliquent pendant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.²⁸⁸

3.244. La Loi "Buy American" (BAA) de 1933 limite les achats de fournitures et de matériaux de construction par les organismes publics aux fournitures et matériaux définis comme "produits finis nationaux", conformément à un double critère devant permettre d'établir que l'article est fabriqué

²⁸⁶ Les obligations des États-Unis au titre de ces accords s'appliquent aux marchés couverts d'une valeur égale ou supérieure aux seuils spécifiés en dollar EU, qui sont ajustés tous les deux ans.

²⁸⁷ Document de l'OMC GPA/THR/USA/1 du 20 décembre 2017.

²⁸⁸ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/government-procurement/thresholds>".

aux États-Unis et que le coût des constituants nationaux dépasse 50% du coût de tous les constituants. La Loi BAA ne s'applique pas aux services. Afin de contrôler la mise en œuvre de cette loi, La Loi de finances de 2006 pour les organismes indépendants (P.L. 109-115) oblige le responsable de chaque organisme fédéral à présenter au Congrès un rapport sur les achats d'articles, de matériaux ou de fournitures fabriqués en dehors des États-Unis. Des prescriptions fédérales en matière de préférences accordées aux produits nationaux figurent parfois également dans les lois annuelles de finances et d'autorisation.

Tableau 3.21 Valeurs de seuil des États-Unis figurant dans l'Appendice 1 de l'AMP, en DTS et en monnaie nationale, 2018-2019

Niveau de gouvernement	Marchandises		Services		Construction	
	DTS	\$EU	DTS	\$EU	DTS	\$EU
Annexe 1 – Gouvernement central	130 000	180 000	130 000	180 000	5 000 000	6 932 000
Annexe 2 – Gouvernements sous-centraux	355 000	492 000	355 000	492 000	5 000 000	6 932 000
Annexe 3 – Autres entités	400 000	555 000	400 000	555 000	5 000 000	6 932 000

Source: Document de l'OMC GPA/THR/USA/1 du 20 décembre 2017.

Tableau 3.22 Valeurs de seuil du gouvernement central pour l'application d'autres accords commerciaux, en monnaie nationale, 2018-2019

(Dollars EU)

Accord commercial	Marchés de marchandises et de services	Marchés de services de construction
ALE États-Unis-Bahreïn	180 000	10 441 216
ALE États-Unis-Chili	80 317	6 932 000
ALE États-Unis-Colombie	80 317	6 932 000
ALE République dominicaine-Amérique centrale-États-Unis	80 317	6 932 000
ALE États-Unis-Israël	50 000 (marchandises uniquement)	n.a.
ALE États-Unis-Corée	100 000	6 932 000
ALE États-Unis-Maroc	180 000	6 932 000
ALENA		
Canada	25 000 (marchandises), 80 137 (services)	10 441 216
Mexique	80 137	10 441 216
ALE États-Unis-Oman	180 000	10 441 216
ALE États-Unis-Panama	180 000	6 932 000
ALE États-Unis-Pérou	180 000	6 932 000
ALE États-Unis-Singapour	80 137	6 932 000

n.a. Non applicable.

Source: Federal Register, Vol. 82, n° 236, lundi 11 décembre 2017, Notices. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/government-procurement/thresholds>.

3.245. Au titre de la Loi de 1979 sur les accords commerciaux, le Président peut accorder des dispenses d'application de la Loi BAA et imposer d'autres restrictions en matière de marchés publics, pouvoir qui a été délégué à l'USTR. La Loi sur les accords commerciaux prévoit une dispense d'application de la Loi BAA aux produits finis de pays désignés, lesquels comprennent les parties à l'AMP et aux accords bilatéraux s'appliquant aux marchés publics, les bénéficiaires de la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) et les PMA. S'agissant des pays bénéficiaires de la CBERA et des PMA, les seuils sont ceux de l'AMP; pour les autres partenaires commerciaux bénéficiaires d'un accord préférentiel, les seuils sont ceux indiqués dans le tableau 3.22. Un traitement non discriminatoire est accordé pour les produits admissibles. Dans certains autres cas, la passation de marchés publics est exempte des prescriptions prévues par la Loi BAA. Une dispense d'application de cette loi peut être accordée si l'on juge que la préférence nationale ne s'accorde pas avec l'intérêt public, en cas de rareté aux États-Unis d'une fourniture ou d'un matériau, ou si le coût du produit d'origine nationale est indûment élevé. L'intérêt général peut être invoqué pour un marché public donné ou pour des marchés publics globaux. La rareté peut être déterminée en application du paragraphe 25.104 du FAR, qui contient une liste d'articles considérés comme étant non disponibles, liste qui doit faire l'objet d'un avis public et d'une procédure de présentation d'observations tous les cinq ans, ou sur une base individuelle. Le coût du produit d'origine nationale est jugé déraisonnable lorsque le coût du produit étranger (non admissible), y

compris le droit d'importation et une marge ajoutée de 6%, est inférieur à l'offre nationale la plus basse, si cette offre est faite par une grande entreprise. Si l'offre nationale la plus basse vient d'une petite entreprise, la marge ajoutée qui est prise en compte est de 12%. Pour les achats faits par le Département de la défense, l'écart de prix doit être d'au moins 50%. Les dispositions de la Loi BAA sont également écartées s'agissant des aéronefs civils et des articles connexes qui remplissent le critère de transformation substantielle prévu par la Loi et qui sont originaires de parties à l'Accord de l'OMC sur le commerce des aéronefs civils.

3.246. Le Programme de la balance des paiements permet au DoD d'appliquer des dispositions semblables à celles de la Loi BAA relatives aux marchés qui dépassent le seuil d'acquisition simplifié et qui portent sur des produits finis devant être utilisés en dehors des États-Unis.²⁸⁹ Le DoD accorde aussi une dispense d'application des restrictions prévues par la Loi BBA ou par le Programme de la balance des paiements dans le cas de produits admissibles (à savoir, ceux qui sont visés aux États-Unis au titre de l'AMP de l'OMC ou d'un ALE). Pour d'autres produits, le DoD renonce aux restrictions lorsqu'il s'agit d'équipements fabriqués dans un "pays admissible" (avec lequel il existe un accord ou un protocole d'entente en matière de marchés publics prévoyant la réciprocité).

3.247. Le FAR dispose que les fournitures importées pour être utilisées par les organismes gouvernementaux peuvent être exonérées de droits de douane dans certains cas. Les organismes doivent recourir à ces exonérations lorsque les économies escomptées sur les fonds alloués sont plus importantes que les coûts administratifs engendrés par le traitement des documents requis. Les sous-chapitres VIII et X du chapitre 98 du tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS) (19 U.S.C. 1202) contiennent la liste des fournitures pour lesquelles des exonérations de droits de douane peuvent être obtenues lorsque ces fournitures sont importées sur le territoire douanier des États-Unis au titre d'un marché public. Pour certaines fournitures, l'organisme contractant doit certifier qu'elles servent la fonction prévue dans le HTSUS. Les fournitures (à l'exception des équipements) destinées à des navires ou aéronefs exploités par les pouvoirs publics peuvent être importées en franchise de droits et sont exemptes de taxes fiscales intérieures.²⁹⁰

3.248. Conformément au Titre III de la Loi P.L. 111-347, un droit d'accise fédéral de 2% s'applique aux marchés publics de biens et de services conclus avec des entités étrangères qui ne sont parties à aucun accord international concernant les marchés publics, conclu le 2 janvier 2011 ou après. Pour les achats visés par la procédure d'achat simplifiée dont la valeur ne dépasse pas le seuil d'acquisition simplifié, comme les achats d'urgence ou certains contrats d'aide humanitaire extérieure, les paiements sont exemptés de la taxe. Les réglementations finales visant à mettre en œuvre le titre ont été publiées en août 2016.²⁹¹

3.3.6.4 Procédures d'appel d'offres

3.249. Les deux grandes catégories de procédures d'appel d'offres sont la présentation des offres sous pli fermé et la passation de marché négociée. La présentation des offres sous pli fermé impose que la décision finale des organismes ne soit fonction que du prix et des critères liés au prix spécifiés dans l'invitation. Le marché est attribué au soumissionnaire le moins-disant qui remplit toutes les conditions du contrat. Une procédure de soumission en deux étapes est utilisée lorsque les fournisseurs doivent donner davantage de renseignements avant que la présentation des offres sous pli fermé ne commence. La passation de marché négociée est la procédure requise lorsque la présentation des offres sous pli fermé n'est pas applicable, par exemple lorsque des critères d'évaluation autres que le prix et les critères liés au prix sont pris en considération.

3.250. En règle générale, les organismes gouvernementaux sont tenus de publier tous les marchés de plus de 25 000 dollars EU sur www.fedbizopps.gov 15 jours avant la demande de soumissions.²⁹² Ils doivent accorder un délai de réponse de 30 jours; ce délai est de 40 jours pour les marchés publics visés par un accord commercial international. Les organismes gouvernementaux doivent

²⁸⁹ FAR, paragraphe 225.75. Adresse consultée:

https://www.acq.osd.mil/dpap/dars/dfars/html/r20051114/225_75.htm.

²⁹⁰ FAR, paragraphe 25.9. Adresse consultée:

https://www.acquisition.gov/far/html/Subpart%2025_9.html.

²⁹¹ Federal Register, Vol. 81 FR 55133. Adresse consultée: "<https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2016-08-18/pdf/2016-19452.pdf>".

²⁹² Le paragraphe 5.202 du FAR liste 15 exceptions à cette prescription de publication. Voir: https://www.acquisition.gov/far/html/Subpart%205_2.html.

prendre d'abord en considération les "sources obligatoires" pour répondre à leurs besoins de fournitures et de services. La liste des sources obligatoires contient différentes sources, y compris les excédents (ce qui reste) des autres organismes et les fournitures des Federal Prison Industries Inc.²⁹³ Les sources obligatoires ont la priorité sur toutes les autres sources, y compris les programmes autorisés par la Loi sur l'Administration des petites entreprises (SBA).

3.251. Une procédure d'achat simplifiée est utilisée pour les marchés dont la valeur est inférieure au seuil d'acquisition simplifié; il s'agit en général de marchés réservés aux catégories de petites entreprises, lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'au moins deux petites entreprises soient en mesure de fournir les produits/services et de faire une offre concurrentielle du point de vue du prix, de la qualité et de la livraison. Lorsqu'un besoin de fournitures ou de services est récurrent, le FAR autorise la conclusion d'accords d'achat globaux (BPA), qui établissent des "comptes de charges" réguliers pour les fournisseurs retenus au terme d'une procédure d'appel d'offres.

3.3.6.5 Marchés réservés et préférences

3.252. La politique de passation des marchés publics aux États-Unis prévoit des programmes de marchés réservés pour permettre aux petites entreprises, aux petites entreprises appartenant à des anciens combattants, aux petites entreprises désavantagées (SDB), aux entreprises des petites zones d'activité commerciale traditionnellement sous-utilisées (HUBZones) et aux petites entreprises détenues par des femmes de participer davantage aux procédures de passation de marchés publics.²⁹⁴ Les programmes de marchés réservés pertinents figurent dans la liste établie par les États-Unis dans le cadre de l'AMP.²⁹⁵ Le gouvernement fédéral fixe des objectifs annuels spécifiques pour les principaux marchés publics devant être attribués à certaines catégories de petites entreprises. Au titre de la Loi sur les petites entreprises (P.L. 85-536), telle que modifiée, les marchés dont la valeur prévue est supérieure au seuil de 10 000 dollars EU applicable aux micro-achats et inférieure ou égale au seuil d'acquisition simplifié fixé à 250 000 dollars EU doivent être automatiquement et exclusivement réservés aux petites entreprises, pour autant qu'il y ait au moins deux petites entreprises ou plus ("Règle de deux"), compétitives en termes de prix du marché, de qualité et de livraison. L'accès aux marchés de plus de 250 000 dollars EU doit également être réservé aux petites entreprises si la "Règle de deux" est respectée. Pour avoir accès aux marchés publics dépassant 700 000 dollars EU (ou 1,5 million de dollars EU pour les travaux de construction), toute entreprise autre qu'une petite entreprise (OTSB) doit prévoir un plan de sous-traitance en faveur des petites entreprises à chaque fois qu'il est possible de sous-traiter.

3.253. L'Administration des petites entreprises (SBA) est chargée d'établir les normes de taille spécifiques pour chaque secteur afin de définir quelles entreprises sont considérées comme petites. Ces renseignements figurent dans un tableau publié par la SBA, mis à jour pour la dernière fois en 2016. La taille des entreprises peut être déterminée en dollar EU ou en fonction du nombre d'employés.²⁹⁶ Les programmes de la SBA ont pour but de renforcer la capacité des petites entreprises d'entrer en concurrence pour remporter des marchés publics fédéraux. Il s'agit des programmes suivants: le Programme de marchés publics fédéraux en faveur des petites entreprises détenues par des femmes (WOSB); le Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) de la Loi sur les petites entreprises; le Programme en faveur des petites zones d'activité commerciale traditionnellement sous-utilisées (HUBZone); et le Programme en faveur des petites entreprises appartenant à des anciens combattants invalides (SDVOSBC).²⁹⁷

²⁹³ Conformément à la partie 8 du FAR, les organismes obtiennent les fournitures et services dont ils ont besoin en utilisant les sources et publications énumérées ci-après par ordre de priorité décroissant: 1) pour les fournitures: i) les propres stocks de l'organisme requérant; ii) les excédents d'autres organismes; iii) Federal Prison Industries, Inc.; iv) les fournitures figurant sur la liste d'achats tenue par le Comité des achats à des personnes aveugles ou ayant un handicap grave; et v) les sources d'achat en gros, telles que les programmes de constitution de stocks de la GSA; et 2) pour les services: les services figurant sur la liste d'achats tenue par le Comité des achats à des personnes aveugles ou ayant un handicap grave.

²⁹⁴ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée:

<https://www.sba.gov/contracting/government-contracting-programs/what-small-business-set-aside>.

²⁹⁵ Voir https://www.wto.org/english/tratop_e/qproc_e/rev_usa7e.doc.

²⁹⁶ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée:

http://www.sba.gov/sites/default/files/files/Size_Standards_Table.pdf.

²⁹⁷ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée:

<https://www.sba.gov/contracting/government-contracting-programs/what-small-business-set-aside>.

3.254. Conformément à l'objectif général fixé pour l'ensemble de l'administration publique, 23% au moins de la valeur totale de l'ensemble des marchés publics fédéraux doivent aller aux petites entreprises. Dans le cadre de cet objectif, des sous-objectifs spécifiques ont été fixés pour les catégories de petites entreprises suivantes: 5% pour les WOSB; 5% pour les petites entreprises défavorisées; 3% pour les SDVOSBC; et 3% pour les entreprises des HUBZones. Ces sous-objectifs ne viennent pas s'ajouter aux 23% mais sont comptabilisés dans les objectifs globaux. Les objectifs ont été globalement atteints durant l'exercice 2017, à l'exception des objectifs concernant les petites entreprises détenues par des femmes et les entreprises des HUBZones, qui étaient en-dessous des pourcentages escomptés.

Tableau 3.23 Objectifs pour l'ensemble de l'administration publique et résultats, exercice 2017

Catégorie d'objectif	Objectif en %	Situation réelle en %
Petites entreprises	23%	23,9%
Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) (SDB)	5%	9,1%
WOSB	5%	4,72%
SDVOSBC	3%	4,03%
Petites entreprises certifiées des HUBZones	3%	1,65%

Source: Small Business Dashboard, *Small Business Goaling Report, FY2017 and FY2018*. Adresse consultée: "https://smallbusiness.data.gov/explore?carryfilters=on&fromfiscal=yes&tab=By+Performance+Goal&fiscal_year=2018&tab=By+Performance+Goal&fiscal_year=2017&fromfiscal=yes&carryfilters=on&Submit=Go".

3.255. Certaines règles et restrictions s'appliquent aux marchés réservés. Au titre de la règle relative aux non-fabricants, la petite entreprise qui est l'entrepreneur principal et ne fabrique pas elle-même les produits ou les matériaux qu'elle fournit au gouvernement au titre d'un contrat de fourniture faisant l'objet d'un marché réservé est tenue de fournir le produit d'une petite entreprise, sauf si elle en est dispensée par la SBA ou si le contrat fait l'objet d'un marché réservé aux petites entreprises dont la valeur ne dépasse pas le seuil d'acquisition simplifié. La SBA peut accorder des dérogations à la règle relative aux non-fabricants si elle estime que le nombre de petites entreprises ayant les capacités de fabrication requises est insuffisant. Il existe aussi des restrictions en matière de sous-traitance pour les contrats dont la valeur est supérieure au seuil d'acquisition simplifié et pour tous les autres contrats de marchés réservés ou contrats à fournisseur unique relevant de la section 8 a) et des programmes en faveur des HUBZones, des SDVOSB ou des WOSB. Dans ces cas, les petites entreprises au bénéfice d'un marché réservé sont tenues de limiter les montants qu'elles dépensent pour les sous-traitants qui ne sont pas dans une situation analogue: a) pour les contrats de services, la petite entreprise qui est le principal entrepreneur ne peut pas verser aux sous-traitants plus de 50% du montant qui lui est versé au titre du contrat; b) pour les contrats de fourniture, le principal entrepreneur ne peut pas verser aux sous-traitants plus de 50%, moins le coût des matériaux, du montant qui lui est versé au titre du contrat; et c) la petite entreprise qui est le principal entrepreneur ne peut pas verser aux sous-traitants plus de 85% du montant qui lui a été versé par le gouvernement, hors coût des matériaux, pour des contrats de construction généraux, et plus de 75% de ce montant, hors coût des matériaux, pour des contrats de construction spécialisés.

3.256. Les bénéficiaires doivent remplir des conditions d'admissibilité, qui varient selon le programme. Pour bénéficier du Programme en faveur des HUBZones, dont les avantages incluent l'application d'une évaluation préférentielle des prix de 10% dans les marchés où la concurrence est pleine et entière, ainsi que des possibilités de sous-traitance, l'entreprise doit satisfaire aux conditions suivantes: a) elle doit être une petite entreprise au sens de la définition donnée par la SBA; b) elle doit être détenue et contrôlée à 51% au moins par des citoyens américains ou par une société de développement communautaire, une coopérative agricole ou une tribu américaine autochtone; c) 35% au moins de ses employés doivent résider dans une HUBZone; et d) son siège doit être situé dans une HUBZone.

3.257. Le Programme en faveur des WOSB (P.L. 106-554) permet aux entités contractantes de réserver des contrats pour les WOSB à certaines conditions et de leur adjuger des marchés à fournisseur unique dans des conditions particulières.²⁹⁸ Pour bénéficier du programme, l'entreprise

²⁹⁸ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée: "<http://www.sba.gov/federal-contracting/contracting-assistance-programs/women-owned-small-business-federal-contracting-program>".

doit satisfaire aux critères suivants: a) elle doit être une petite entreprise; b) elle doit être détenue et contrôlée à 51% au moins par des citoyennes américaines; et c) des femmes doivent gérer ses activités courantes et prendre les décisions à long terme. En outre, pour être considérée comme une entreprise économiquement désavantagée dans le cadre du programme en faveur des WOSB, l'entreprise doit satisfaire à tous les critères du programme et être détenue et contrôlée par une ou plusieurs femmes dont le patrimoine personnel net doit se chiffrer à moins de 750 000 dollars EU, dont le revenu moyen brut pour les trois années précédentes doit être de 350 000 dollars EU ou moins après ajustements et dont les avoirs personnels s'élèvent à 6 millions de dollars EU ou moins. Les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour le Programme de marchés publics fédéraux en faveur des WOSB ont été révisés pour la dernière fois en octobre 2017.²⁹⁹

3.258. Pour bénéficier du Programme de développement des entreprises au titre de la section 8 a) et être considérée comme une petite entreprise désavantagée (SDB), l'entreprise doit être détenue et contrôlée à 51% au moins par une personne socialement et économiquement désavantagée; elle doit appartenir à une personne dont le patrimoine personnel net est inférieur ou égal à 250 000 dollars EU, dont le revenu moyen brut sur trois ans est égal ou inférieur à 250 000 dollars EU après ajustements et dont la valeur des avoirs ne dépasse pas 4 millions de dollars EU. Une SDB ne peut participer à ce programme que pendant neuf ans. Les participants peuvent bénéficier de contrats à fournisseur unique ne pouvant dépasser 4 millions de dollars EU pour les biens et les services, et 6,5 millions de dollars EU pour les contrats de fabrication; la limite cumulative par bénéficiaire pendant la durée de sa participation au programme est fixée à 100 millions de dollars EU.

3.259. Le Programme en faveur des SDVOSBC est un programme d'achats qui permet aux entités contractantes au niveau fédéral de recourir à un appel d'offres limité aux seules SDVOSBC et d'attribuer des contrats à fournisseur unique ou des contrats de marché réservé lorsque certaines conditions sont remplies. Pour bénéficier du programme, l'entreprise doit être une petite entreprise détenue et contrôlée à 51% au moins par un ou plusieurs anciens combattants invalides, et un ou plusieurs anciens combattants invalides doivent gérer ses activités courantes et prendre les décisions à long terme. Un contrat à fournisseur unique peut être attribué seulement si l'entité contractante ne peut raisonnablement pas s'attendre à ce qu'au moins deux SDVOSBC responsables soumettent des offres; si le prix prévu ne dépasse pas 4 millions de dollars EU pour les contrats de fabrication et 6,5 millions de dollars EU pour tous les autres contrats; et si le marché peut être passé à un juste prix de marché. Si le marché doit être conclu au seuil d'acquisition simplifié ou en dessous, l'entité contractante peut le réserver à des SDVOSBC, en appliquant la procédure d'acquisition simplifiée, ou l'attribuer à une seule SDVOSBC. Les avantages que représentent les contrats à fournisseur unique sont semblables à ceux existant dans le cadre des programmes en faveur des WOSB et des HUBZones, à la différence que, dans le cas des HUBZones, les valeurs de seuil pour les contrats de fabrication sont plafonnées à 7 millions de dollars EU, comme indiqué dans le paragraphe 19.1306 du FAR.

3.3.6.6 Moyens de faire respecter les droits

3.260. Les plaintes concernant des soumissions (avant l'attribution de marchés) sont traitées conformément aux lois nationales, y compris la Loi de 1984 sur la concurrence dans les marchés publics et la Loi de 1982 sur l'amélioration des tribunaux fédéraux. Les plaintes peuvent être portées devant la Cour des comptes des États-Unis (GAO) ou le Tribunal administratif fédéral des États-Unis (COFC). Si une partie n'est pas satisfaite de la décision de la GAO, elle peut déposer une nouvelle plainte auprès du COFC, dont les décisions peuvent à leur tour faire l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel du Circuit fédéral des États-Unis.

3.261. D'après les statistiques de la GAO, au cours de l'exercice 2016, 2 789 recours ont été déposés, soit 2 621 plaintes, 80 réclamations relatives aux coûts et 88 demandes de réexamen. Cela représente une augmentation de 6% d'une année sur l'autre. La GAO a également indiqué que plus de 22% des plaintes déposées avaient été jugées valides et que 46% des plaintes déposées avaient donné lieu à une forme d'indemnisation pour le plaignant – ce qui représente un "taux d'efficacité"

²⁹⁹ Renseignements en ligne de la SBA. Adresse consultée:
<https://www.sba.gov/sites/default/files/2018-02/FY17-EDWOSB-NAICS-Codes.pdf>.

global.³⁰⁰ Durant l'exercice 2017, 2 596 plaintes concernant des soumissions ont été déposées auprès de la GAO et 39 auprès du COFC. Les litiges contractuels portant sur des actions ou des événements intervenus après l'attribution des marchés sont traités conformément à la Loi de 1978 sur les différends concernant les contrats de marché public. Les parties peuvent déposer leurs plaintes soit auprès d'un comité des recours contractuels de l'organisme concerné, soit auprès du COFC, dont les décisions peuvent faire l'objet de recours auprès de la Cour d'appel du Circuit fédéral des États-Unis. Durant l'exercice 2017, 89 litiges contractuels ont été portés devant le COFC et 26 décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel du Circuit fédéral des États-Unis.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.3.7.1 Aperçu général

3.262. Les États-Unis sont l'un des principaux producteurs et exportateurs de produits et de services incorporant des éléments relatifs à la propriété intellectuelle (PI). La PI est présente dans environ 60% des exportations américaines de marchandises et les secteurs d'activité à forte composante de PI représentent plus d'un tiers du PIB du pays (voir ci-après).³⁰¹ En 2016, les États-Unis ont représenté 31% des services à forte composante de connaissances commerciales et de technologie à l'échelle mondiale, à savoir les services fournis aux entreprises, les services financiers et l'information: au cours de cette même année, les exportations américaines de services liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) (à l'exclusion des produits numériques) ont atteint 404 milliards de dollars EU.³⁰² Leur part s'étant élevée à 31% au cours de la dernière décennie, les États-Unis ont également été le premier producteur mondial d'industries manufacturières de haute technologie.³⁰³ Pendant la période à l'examen, la balance des paiements des États-Unis a toujours affiché un excédent pour les paiements liés à la PI, comme en témoigne la rubrique "frais pour usage de la propriété intellectuelle". En 2017, les recettes nettes se sont chiffrées à 79,5 milliards de dollars EU, soit 127,9 milliards de dollars EU pour les recettes totales et 48,4 milliards de dollars EU pour les versements.³⁰⁴

3.263. En 2016, l'USDOC a désigné 81 branches de production sur 313 (soit 25,9% du total) comme étant à forte composante de PI; en 2014, celles-ci ont collectivement représenté 6 600 milliards de dollars EU en valeur ajoutée, soit 38,2% du PIB.³⁰⁵ Cette même année, les branches de production à forte composante de PI ont représenté 27,9 millions d'emplois directs et 17,6 millions d'emplois indirects, soit près d'un emploi sur trois. Également en 2014, les employés des secteurs à forte composante de PI ont gagné 46% de plus, en salaire hebdomadaire, que les employés des autres secteurs. Plus particulièrement, les secteurs à forte composante de marques ont représenté 23,7 millions d'emplois en 2014; les secteurs à forte composante de droits d'auteur en ont représenté 5,6 millions; et les secteurs à forte composante de brevets, 3,9 millions.³⁰⁶

3.264. La réglementation en matière d'innovation, y compris celle concernant les questions de propriété intellectuelle et le financement de la recherche-développement (R&D), figure dans la Loi Bayh-Dole et la Loi Stevenson-Wydler.³⁰⁷ La Loi Bayh-Dole permet aux universités, aux institutions sans but lucratif et aux petites entreprises d'obtenir des droits de brevet résultant de travaux de

³⁰⁰ Getting the Deal Through, *Public Procurement US (2017)*. Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/33/jurisdiction/23/public-procurement-united-states/>.

³⁰¹ Administration de l'économie et des statistiques (ESA) et Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) (2016), *Intellectual Property and the U.S. Economy: 2016 Update*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/IPandtheUSEconomySept2016.pdf>.

³⁰² Renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques (BEA). Adresse consultée: <https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1#reqid=62&step=9&isuri=1&6210=4>.

³⁰³ Fondation nationale pour les sciences, *Science and Engineering Indicators 2018*. Adresse consultée: "<https://www.nsf.gov/statistics/2018/nsb20181/report/sections/industry-technology-and-the-global-marketplace/highlights>".

³⁰⁴ Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: <http://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1#reqid=62&step=6&isuri=1&6210=1&6200=2>.

³⁰⁵ Coordonnateur des moyens de faire respecter la propriété intellectuelle (2018), *Annual Intellectual Property Report to Congress, March 2018*. Adresse consultée: [https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/2018 Annual IPEC Report to Congress.pdf](https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/2018%20Annual%20IPEC%20Report%20to%20Congress.pdf).

³⁰⁶ Administration de l'économie et des statistiques (ESA) et USPTO (2016), *Intellectual Property and the U.S. Economy: 2016 Update*. Adresse consultée: <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/IPandtheUSEconomySept2016.pdf>.

³⁰⁷ La Loi portant modification de la Loi sur les brevets et les marques (Loi Bayh-Dole, P.L. 96-517) et la Loi Stevenson-Wydler de 1980 sur l'innovation technologique (P.L. 96-480).

recherche financés par le gouvernement fédéral. La Loi Stevenson-Wydler dispose qu'un bureau des applications de la recherche et de la technologie doit être créé dans tous les laboratoires et organismes fédéraux. Ces bureaux se chargent du transfert de technologie, notamment de la concession de licences pour les objets de PI créés par le gouvernement des États-Unis dans ses laboratoires. La politique fédérale de transfert de technologie est en cours d'examen: les questions de PI, y compris les licences pour des technologies mises au point à l'aide de fonds fédéraux, constituent un facteur important dans l'examen. L'Institut national des normes et de la technologie (NIST) s'emploie actuellement, avec les parties prenantes, à donner la priorité aux questions de transfert de technologie et à renforcer le processus visant à encourager l'innovation, la commercialisation de la technologie et les partenariats. Les modèles novateurs de partenariats impliquant les administrations des États et les administrations locales, le secteur privé, les universités et les partenaires internationaux sont considérés comme des outils permettant de maximiser l'utilisation des structures sous-utilisées et de partager les coûts des nouvelles structures de R&D.³⁰⁸

3.265. Les dépenses publiques de R&D ont atteint 139,7 milliards de dollars EU en 2016 pour l'ensemble des programmes fédéraux de R&D. Le Département de la défense reçoit environ 49% des financements. Parmi les autres principaux bénéficiaires figurent les Instituts nationaux de la santé (22%), l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (8,2%) et la Fondation nationale pour les sciences (4,3%).³⁰⁹ D'après les estimations, les dépenses publiques de R&D ont atteint 145 milliards de dollars EU en 2017.³¹⁰

3.266. L'Administration des États-Unis s'est trouvée confrontée à de nouvelles difficultés avec le commerce numérique, notamment en ce qui concerne la meilleure façon d'éliminer les nouveaux obstacles au commerce dressés par d'autres pays. D'après une étude réalisée par l'USITC, la localisation de données est la mesure de politique entravant le commerce numérique la plus souvent citée par les représentants du secteur, tandis que l'industrie américaine du contenu a indiqué être surtout touchée par l'inefficacité des procédures destinées à faire respecter les droits de PI.³¹¹

3.267. Assurer la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) de façon suffisante et efficace reste une priorité absolue en matière de politique commerciale pour l'Administration des États-Unis, comme en témoignent les rapports publiés en 2017 et en 2018 au titre de l'article "spécial" 301. Les objectifs énoncés sont d'encourager et de préserver un environnement favorable à l'innovation, y compris par la protection et l'exécution des DPI, sur les marchés du monde entier, ce qui bénéficierait également aux exportateurs américains et aux secteurs d'activités nationaux à forte composante de PI.³¹² La PI est considérée comme un facteur déterminant de croissance économique et une source importante d'emplois de qualité aux États-Unis. Comme il est indiqué dans le rapport publié en 2018 par l'USTR au titre de l'article "Spécial 301", l'utilisation de toutes les ressources possibles de l'effet de levier pour encourager les autres pays à protéger et faire respecter les DPI des États-Unis de façon suffisante et efficace constitue une priorité commerciale absolue pour l'Administration.³¹³ Par ailleurs, comme il est indiqué dans le National Trade Estimate Report 2018, l'Administration continue de mettre l'accent sur la suppression des obstacles au commerce numérique, y compris les restrictions aux flux de données transfrontières, aux produits numériques, aux services Internet et les autres prescriptions technologiques restrictives.³¹⁴

³⁰⁸ Secrétariat général de la Présidence, *Memorandum for the Heads of Executive Departments and Agencies, 31 July 2018, FY2020 Administration Research and Development Budget Priorities*. Adresse consultée: <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/07/M-18-22.pdf>.

³⁰⁹ Renseignements en ligne de la Fondation nationale pour les sciences. Adresse consultée: https://ncesdata.nsf.gov/fedfunds/2014/html/FFS2014_DST_003.html.

³¹⁰ Renseignements en ligne de la Fondation nationale pour les sciences. Adresse consultée: https://ncesdata.nsf.gov/fedfunds/2015/html/FFS2015_DST_001.html.

³¹¹ USITC (2017), *Global Digital Trade 1: Market Opportunities and Key Foreign Trade Restrictions*, août 2017. Adresse consultée: https://www.usitc.gov/publications/industry_econ_analysis_332/2017/global_digital_trade_1_market_opportunities_and.htm.

³¹² Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: <https://ustr.gov/issue-areas/intellectual-property/Special-301>.

³¹³ USTR (2018), *2018 Special 301 Report*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018%20Special%20301.pdf>.

³¹⁴ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: <https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/fact-sheets/2018/march/ustr-releases-2018-national-trade>.

3.3.7.2 Cadre réglementaire général

3.268. En tant que membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), les États-Unis participent à un grand nombre de conventions et de traités internationaux relatifs aux DPI, notamment à 19 instruments administrés par l'OMPI.³¹⁵ Le 17 décembre 2005, les États-Unis ont accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC adopté par le Conseil général le 6 décembre 2005 (WT/L/641).

3.269. Les États-Unis ont systématiquement notifié à l'OMC les mises à jour des lois et réglementations relatives aux DPI, y compris les modifications récemment apportées en la matière. Les mises à jour les plus récentes datent de 2016. Les modifications récemment apportées aux lois et notifiées à l'OMC sont: la Loi sur les brevets consolidée, entrée en vigueur le 1^{er} août 2012³¹⁶; le Traité sur le droit des brevets, entré en vigueur pour les États-Unis le 18 décembre 2013³¹⁷; la Loi sur la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, entrée en vigueur pour les États-Unis le 13 mai 2015; et la Loi de 2016 sur la défense des secrets commerciaux, entrée en vigueur le 5 novembre 2016, qui a modifié la Loi sur l'espionnage économique pour créer une voie de recours privée en droit civil en cas d'appropriation illicite de secrets commerciaux.³¹⁸

3.270. Les États-Unis traitent des questions de protection et de respect de la PI avec leurs partenaires commerciaux au moyen d'un ensemble de mécanismes bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux. Par ailleurs, afin d'obtenir des engagements contraignants en matière de DPI dans le cadre d'ALE bilatéraux et plurilatéraux, les États-Unis ont abordé les questions liées aux DPI dans le contexte d'accords et de mémorandums d'accords bilatéraux, d'accords bilatéraux d'investissement, et d'accords-cadres sur le commerce et l'investissement. Ils ont également cherché activement à mettre en place des normes élevées en matière de protection de la PI, en participant aux discussions sur ces questions avec les pays qui souhaitent accéder à l'OMC. Les États-Unis assurent également la protection et le respect des DPI à l'aide des instruments suivants: l'examen et le rapport annuels "Special 301" (voir ci-après) et la concertation avec les partenaires commerciaux sur la PI; la participation au débat multilatéral sur les questions liées à la PI à l'OMC, à l'OMPI, au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et dans d'autres organisations; la mise en œuvre d'une politique commerciale favorable à l'innovation aux États-Unis; et le rôle de premier plan joué dans l'élaboration interinstitutions de la politique commerciale.³¹⁹

3.271. Le Sous-Secrétaire au commerce pour la propriété intellectuelle et le Directeur de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) sont chargés, entre autres choses, de conseiller le Président, par l'entremise du Secrétaire au commerce, sur les questions relatives à la politique nationale, et parfois internationale, en matière de PI; de conseiller les départements et organismes fédéraux sur les questions relatives à la politique des États-Unis en matière de PI et à la protection de la PI dans d'autres pays; de donner des orientations, s'il y a lieu, sur les propositions formulées par les organismes pour aider les gouvernements étrangers et les organisations intergouvernementales internationales sur les questions relatives à la protection de la PI; et de mettre en place des programmes et des études, ou de procéder à des échanges d'éléments ou de services concernant le droit national et international sur la PI et l'efficacité de la protection de la PI aux États-Unis et dans le monde.³²⁰

3.272. Le Bureau chargé de la politique et des affaires internationales (OPIA) est chargé, au sein de l'USPTO, de formuler et d'exécuter la politique intérieure et internationale des États-Unis relative à la protection des droits de propriété intellectuelle et aux moyens de faire respecter ces droits, y compris de promouvoir le développement de régimes de PI, aux niveaux national et international, et de recommander des moyens améliorés et plus efficaces de faire reconnaître et respecter les DPI des ressortissants américains aux États-Unis et à l'étranger. Les projets de coopération récents visant à améliorer l'efficacité et la qualité de la procédure d'examen des brevets comprennent: la formation technique offerte par le biais de l'Académie mondiale de la propriété intellectuelle de

³¹⁵ La liste complète se trouve sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante: <http://www.wipo.int/portal/fr/index.html>.

³¹⁶ Document de l'OMC IP/N/1/USA/D/6-IP/N/1/USA/P/11 du 6 mai 2013.

³¹⁷ Document de l'OMC IP/N/1/USA/D/8-IP/N/1/USA/P/13 du 6 mai 2013.

³¹⁸ Document IP/N/1/USA/7-IP/N/1/USA/U/3 du 7 décembre 2016.

³¹⁹ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/intellectual-property>".

³²⁰ 35 U.S.C. sections 2 b 8)-13); et 35 U.S.C. section 3.

l'USPTO, l'échange de bonnes pratiques avec les bureaux homologues, le cadre du partage des tâches relatives à la procédure accélérée d'examen des brevets, le système de classification coopérative des brevets, et l'initiative en faveur d'une base de données mondiale. L'OPIA coordonne son travail avec les activités connexes à la délivrance de brevets de l'USPTO, y compris celles de l'Office de la coopération internationale en matière de brevets, pour mettre en œuvre ces activités ainsi que d'autres projets de coopération.

3.273. Le tableau 3.24 présente un état des lieux de la protection des DPI aux États-Unis au milieu de 2018.

Tableau 3.24 Aperçu de la protection de la PI, juin 2018

Forme	Principale législation	Champ d'application	Durée
Droit d'auteur et droits connexes	Loi sur le droit d'auteur des États-Unis (1976), telle que modifiée et incorporée dans le titre 17 du Code des États-Unis	Droits économiques des auteurs dans les domaines artistique, littéraire et scientifique. La Loi prévoit également le droit à la paternité et le droit à l'intégrité pour les auteurs d'œuvres des arts plastiques. D'autres lois fédérales et lois des États traitent de la protection de la paternité et de l'intégrité des autres œuvres et auteurs. Pour bénéficier de la protection du droit d'auteur, l'œuvre doit être une création originale. La protection n'exige aucun enregistrement.	La vie de l'auteur plus 70 ans pour les œuvres créées à partir du 1 ^{er} janvier 1978. Les œuvres anonymes, les œuvres pseudonymes et les œuvres de commande sont protégées durant 95 ans après la publication ou 120 ans après la création, la période la plus courte étant retenue.
Brevets	Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. Loi "Leahy-Smith America Invents" (AIA) de 2011. Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets	Les inventions qui sont nouvelles, utiles et non évidentes. Un brevet peut être accordé pour un procédé, une machine, une fabrication ou une composition de matières ou leur amélioration.	20 ans à compter de la date de dépôt.
Dessins et modèles industriels	Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets	Tout dessin ou modèle ornemental nouveau et original d'un produit.	Pour les demandes déposées avant le 13 mai 2015, 14 ans à compter de la date de l'octroi; pour les demandes déposées à partir du 13 mai 2015, 15 ans à compter de la date de l'octroi.
Marques	Loi Lanham de 1946, telle que modifiée (15 U.S.C. 1051 et suivants) et lois des États	Tout signe employé pour identifier et distinguer les produits ou services d'une entreprise par rapport à ceux d'une autre entreprise.	10 ans à compter de la date d'enregistrement; renouvelable indéfiniment à condition que la marque soit utilisée dans un commerce qui est licitement réglementé par le Congrès.
Indications géographiques	Loi Lanham de 1946, telle que modifiée (15 U.S.C. 105 et suivants) et lois des États, complétées par la Loi de 1935 sur l'Administration fédérale des alcools.	Signes et noms géographiques ayant une importance pour la viticulture.	10 ans à compter de la date d'enregistrement; renouvelable indéfiniment à condition que la marque soit utilisée dans un commerce qui est licitement réglementé par le Congrès.

Forme	Principale législation	Champ d'application	Durée
Obtentions végétales	Loi sur la protection des variétés végétales, modifications de 1994 (7 U.S.C. 2321 et suivants)	Nouvelles variétés végétales à reproduction par semence ou à multiplication par tubercule: non précédemment vendues à des fins d'exploitation de la variété, aux États-Unis, plus de 1 an avant la date de dépôt; ou dans une région en dehors des États-Unis, plus de 4 ans avant la date de dépôt, ou, dans le cas d'un arbre ou d'une vigne, plus de 6 ans avant la date de dépôt.	20 ans à compter de la date de délivrance du certificat aux États-Unis.
Topographie de circuits intégrés	Loi de 1984 sur la protection des puces semi-conductrices (17 U.S.C. 901 et suivants)	Topographies de produits semi-conducteurs micro-électroniques à condition qu'elles soient originales (le résultat du propre effort intellectuel de son créateur) et qu'elles ne soient pas ordinaires, courantes ou familières dans l'industrie au moment de leur création.	10 ans à compter de la date de dépôt (ou, si elle est antérieure, à compter de la première utilisation).
Secrets commerciaux	Loi de 1996 sur l'espionnage économique et lois des États. La Loi de 2016 P.L. 114-153 sur la défense des secrets commerciaux a modifié la Loi sur l'espionnage économique.	Toute information non généralement connue du segment pertinent du public, qui confère un avantage économique à son détenteur et qui est l'objet d'efforts raisonnables de préservation de sa confidentialité.	Indéfinie

Source: OMPI; USDOC; et notifications à l'OMC.

3.3.7.3 Brevets

3.274. Les brevets sont protégés par la Loi sur les brevets des États-Unis, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. La Loi "Leahy-Smith America Invents" (AIA), adoptée en 2011³²¹, a considérablement réformé la Loi sur les brevets des États-Unis, avec notamment: a) le passage des États-Unis à un système basé sur le principe du premier inventeur déposant; b) la prolongation de la période de grâce afin de protéger les droits de brevet des inventeurs contre toute divulgation intervenue un an ou moins avant la date effective de dépôt de la demande; c) la modification de la définition de la notion d'état de la technique afin d'y inclure la divulgation au public partout dans le monde sous une forme non écrite, y compris la divulgation orale; d) la reconnaissance de l'effet de l'état de la technique pour les demandes de brevet déposées aux États-Unis, à compter de la date de priorité de la demande à l'étranger; e) la suppression de l'obligation, pour l'inventeur, d'indiquer la meilleure manière d'exécuter l'invention pour se défendre dans une action pour atteinte à un DPI ou lors d'un examen postérieur à la délivrance d'un brevet; et f) une remise de 75% sur les taxes de brevet pour tous les requérants ayant le statut de microentreprise.³²² Aucune modification majeure n'a été apportée à la Loi sur les brevets depuis lors.

3.275. Sont brevetables les inventions nouvelles, utiles et non évidentes.³²³ Les brevets peuvent être accordés pour un processus, une machine, une fabrication ou une composition de matières ou leur amélioration. La durée de protection est de 20 ans à compter de la date de dépôt.

3.276. L'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), un organisme de l'USDOC, est chargé d'accorder les brevets et d'enregistrer les marques. L'USPTO est chargé d'examiner les

³²¹ P.L. 112-29. Adresse consultée: "<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-112publ29/content-detail.html>".

³²² Renseignements en ligne de l'USPTO, "Global Impacts of the AIA". Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/patent/laws-and-regulations/america-invents-act-aia/global-impacts-aia>.

³²³ On entend par "utile" le fait que l'objet de la demande de brevet doit avoir une fin utile, et également comporter un caractère opérationnel.

demandes et d'accorder des brevets d'invention aux déposants qui y ont droit; en outre, il publie et diffuse l'information sur les brevets, enregistre les cessions de brevets, tient à jour les bases de données des brevets américains et étrangers pour la recherche, et met à la disposition du public une salle de recherche pour examiner les brevets délivrés et les registres. L'USPTO administre les lois sur les brevets se rapportant à l'octroi des brevets d'invention et remplit d'autres fonctions relatives aux brevets. Il n'a aucune compétence en ce qui concerne les atteintes portées à des brevets ou les moyens de faire respecter les droits connexes.

3.277. L'USPTO examine les demandes de brevets afin de déterminer si les déposants ont droit à des brevets en vertu de la loi, et les brevets sont accordés aux déposants qui y ont droit. La date de dépôt d'une demande de brevet est la date à laquelle l'USPTO reçoit une spécification, ainsi que tous les dessins nécessaires pour comprendre l'objet de la demande de brevet; ou la date à laquelle il reçoit la dernière partie de la demande, lorsqu'une demande déposée à une date antérieure est incomplète ou erronée. La demande de brevet n'est pas transmise pour examen tant que l'USPTO n'a pas reçu toutes les parties, conformément aux règles afférentes. L'USPTO publie les brevets délivrés et la plupart des demandes de brevets 18 mois à compter de la date effective la plus rapprochée de la date de dépôt de la demande, et il diffuse diverses autres publications concernant les brevets. L'USPTO enregistre également les cessions de brevets. Il remplit des fonctions analogues en ce qui concerne l'enregistrement des marques.³²⁴

3.278. La législation des États-Unis prévoit la possibilité de présenter une demande de brevet provisoire.³²⁵ L'objectif est de fournir un premier dépôt de demande brevet à moindre coût aux États-Unis, et d'établir la parité entre les déposants américains et les déposants étrangers. Une demande provisoire offre la possibilité d'anticiper la date effective de dépôt d'une demande de brevet, et permet d'appliquer le terme "brevet en instance" à l'invention.³²⁶ Le déposant a alors jusqu'à 12 mois pour remplir une demande de brevet non provisoire. Une demande provisoire n'est pas examinée sur le fond. Les 12 mois de traitement d'une demande provisoire ne sont pas pris en compte dans la durée de 20 ans concédée à un brevet délivré après le dépôt ultérieur d'une demande non provisoire. Aucune demande provisoire ne peut être déposée pour les inventions de dessins et modèles.

3.279. Conformément à la Loi de 1999 sur la protection des inventeurs américains (AIPA), la plupart des demandes de brevet de protection des végétaux et des demandes de brevet d'utilité déposées à partir du 29 novembre 2000 doivent être publiées. Le déposant d'une demande de brevet peut demander que la demande ne soit pas publiée, mais uniquement si l'invention n'a pas fait, et ne fera pas, l'objet d'une demande dans un pays étranger exigeant que la demande soit publiée 18 mois après son dépôt (ou à une date antérieure de priorité revendiquée) ou au titre du Traité de coopération en matière de brevets.³²⁷ En vertu de la législation des États-Unis, une personne qui n'est pas titulaire d'un brevet peut contester la validité d'un brevet délivré en déposant une demande d'ouverture d'examen *inter partes* au Conseil de l'examen des brevets et des recours (PTAB), un tribunal administratif de l'USPTO. La validité d'un brevet peut être contestée devant le PTAB de deux façons: en demandant un examen postérieur à la délivrance d'un brevet (dans les neuf mois à compter de la date de délivrance) ou en demandant un examen *inter partes* (à tout moment neuf mois après la date de délivrance, ou la date de la conclusion d'une procédure postérieure à la délivrance d'un brevet). Le déposant d'une demande peut, à certaines conditions, demander qu'une ou plusieurs revendications de brevet soient annulées comme étant non brevetables. Une demande d'examen *inter partes* doit être déposée à compter de la plus éloignée des deux dates suivantes: neuf mois après l'octroi d'un brevet ou la redélivrance d'un brevet. Le Conseil de l'examen des brevets et des recours (PTAB) est responsable de la conduite des examens *inter partes*, qui peuvent faire l'objet d'un appel.

3.280. Comme il est indiqué dans l'examen précédent, le Plan stratégique 2014-2018 de l'USPTO continue d'inclure les principaux éléments concernant la politique en matière de PI. Il définit

³²⁴ Renseignements en ligne de l'USPTO. Adresse consultée: "<https://www.uspto.gov/patents-getting-started/general-information-concerning-patents#heading-1>".

³²⁵ Dans le cas d'une demande de brevet non provisoire, la spécification doit aboutir à une ou plusieurs réclamations, en soulignant particulièrement et en revendiquant clairement l'objet que le déposant de la demande considère comme une invention. Ce n'est pas nécessaire dans le cas d'une demande provisoire.

³²⁶ La date de dépôt d'une demande provisoire est la date à laquelle l'USPTO a reçu une description écrite de l'invention, ainsi que les dessins, le cas échéant.

³²⁷ Renseignements en ligne de l'USPTO. Adresse consultée: "<https://www.uspto.gov/patents-getting-started/general-information-concerning-patents#heading-1>".

trois objectifs pour la période 2014-2018: l'optimisation de la qualité des brevets et le respect des délais; l'optimisation de la qualité des marques et le respect des délais; et la prise d'initiatives nationales et mondiales afin d'améliorer la politique et la protection de la propriété intellectuelle et les moyens de la faire respecter.³²⁸ Dans son Plan stratégique global 2018-2022, l'USDOC a donné pour mission à l'USPTO d'intensifier le leadership des États-Unis en améliorant la protection de la PI, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger, afin de renforcer la sécurité économique et nationale du pays.³²⁹

3.281. L'USPTO a reçu 647 388 demandes de brevet pendant l'exercice 2017, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 650 411 demandes reçues pendant l'exercice 2016 (tableau 3.25).³³⁰ Pendant la période à l'examen, l'USPTO a continué de réaliser des progrès quant aux réponses apportées aux préoccupations formulées les années précédentes concernant la durée du traitement des demandes et la nécessité d'améliorer la qualité des demandes de brevet. À cet égard, il a fait de l'optimisation de la qualité des brevets et du respect des délais l'objectif stratégique I de son Cadre stratégique de résultats, dans le but de ramener à 10 mois en moyenne la période qui s'écoule entre le dépôt d'une demande et la détermination initiale de la brevetabilité par l'examinateur, et à 20 mois en moyenne la durée totale du traitement des demandes de brevet (la période moyenne qui s'écoule entre le dépôt de la demande et le moment où le brevet est accordé ou la demande abandonnée). Pendant la période à l'examen, la durée de traitement des brevets n'a cessé de diminuer. Durant l'exercice 2017, la durée totale du traitement des demandes était de 24,2 mois, contre 25,2 mois pour l'exercice 2016 et 26,6 mois pour l'exercice 2015.³³¹ Les demandes de brevet non examinées en suspens sont tombées de 537 655 à la fin de l'exercice 2016 à 526 579 à la fin de l'exercice 2017. Par ailleurs, le délai d'attente moyen avant la première action était de 16,3 mois au cours de l'exercice 2017.³³²

Tableau 3.25 Nombre de demandes de brevet et d'enregistrement de marques déposées et délais de traitement, exercices 2013 à 2017

Dépôts de demandes et délais de traitement	EX. 2013	EX. 2014	EX. 2015	EX. 2016	EX. 2017
Dépôts de demandes de brevet	601 464	618 457	618 062	650 411	647 388
% de changement dans les dépôts de demandes de brevet	6,3	2,8	-0,1	5,2	-0,5
Délai d'attente avant la première action (mois)	18,2	18,4	17,3	16,2	16,3
% de changement dans le délai d'attente avant la première action	-16,9	1,1	-6,0	-6,4	0,6
Durée totale du traitement des demandes de brevet (mois)	29,1	27,4	26,6	25,3	24,2
% de changement dans la durée totale du traitement des demandes de brevet	-10,2	-5,8	-2,9	-4,9	-4,3
Dépôts de demandes d'enregistrement de marques	433 654	455 017	503 889	530 270	594 107
% de changement dans les dépôts de demandes d'enregistrement de marques	4,5	4,9	10,7	5,2	12,0
Délai d'attente avant la première action (mois)	3,1	3,0	2,9	3,1	2,7
% de changement dans le délai d'attente de la première action	-3,1	-3,2	-3,3	6,9	-12,9
Durée totale du traitement des demandes d'enregistrement de marques (mois)	10,0	9,8	10,1	9,8	9,5
% de changement dans la durée totale du traitement des demandes d'enregistrement de marque	-2,0	-2,0	3,1	-3,0	-3,1

Source: USPTO.

³²⁸ USPTO (2014), *Strategic Plan 2014-2018*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/about/stratplan/>.

³²⁹ USDOC (2018), *Helping the American Economy Grow, Strategic Plan for Fiscal Years 2018-2022*. Adresse consultée: "<https://www.commerce.gov/news/blog/2018/02/helping-american-economy-grow-2018-2022-strategic-plan>".

³³⁰ Renseignements en ligne de l'USPTO. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/web/offices/ac/ido/oeip/taf/us_stat.htm.

³³¹ USPTO (2018), *United States Patent and Trademark Office Performance and Accountability Report for FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

³³² Le délai d'attente avant la première action correspond au temps écoulé entre le moment où une demande est déposée et celui où l'examinateur de brevet fait une détermination initiale de brevetabilité. La durée totale du traitement correspond au temps écoulé entre le dépôt de la demande et le moment où le brevet est accordé ou la demande abandonnée.

3.282. Le nombre de brevets accordés par l'USPTO a augmenté pendant la période à l'examen. Pendant l'exercice 2017, il a accordé un total de 315 367 brevets d'utilité, contre 304 568 pour l'exercice 2016. Le nombre de brevets de dessins et modèles industriels a également augmenté, passant de 27 830 au cours de l'exercice 2016 à 30 637 pendant l'exercice 2017. Le nombre de brevets de protection des végétaux est resté stable entre les exercices 2016 et 2017, mais il s'est accru par rapport aux années antérieures. Le nombre de redélivrances de brevets a continué de diminuer (tableau 3.26).

Tableau 3.26 Brevets délivrés pour les exercices 2010 à 2017

Exercice	Utilité	Dessins et modèles	Protection des végétaux	Redélivrance	Total
2010	207 915	23 373	978	861	233 127
2011	221 350	21 295	816	969	244 430
2012	246 464	21 953	920	921	270 258
2013	265 979	22 453	842	809	290 083
2014	303 930	24 008	1 013	661	329 612
2015	295 460	25 438	1 020	531	322 448
2016	304 568	27 830	1 250	459	334 107
2017	315 367	30 637	1 246	392	347 243

Source: USPTO.

3.283. La part des brevets d'origine étrangère délivrés par l'USPTO pendant la période à l'examen a continué d'être supérieure à la part des brevets d'origine nationale. Les brevets délivrés par les États-Unis à des résidents de pays étrangers ont représenté près de 52% de la totalité des brevets délivrés pendant l'exercice 2017.³³³ Les pays étrangers ayant reçu la part la plus importante de brevets sont le Japon (28,7% des brevets délivrés à des résidents étrangers), la République de Corée (12,6%), l'Allemagne (10,0%) et la Chine (7,8%) (tableau 3.27).

Tableau 3.27 Brevets délivrés par les États-Unis à des résidents de pays et territoires étrangers (exercices 2013 à 2017)

Résidence	EX. 2013	EX. 2014	EX. 2015	EX. 2016	EX. 2017
Total	150 014	167 937	168 050	173 650	180 275
Allemagne	15 798	17 926	17 485	17 568	17 998
Australie	1 878	2 062	1 937	1 888	1 964
Autriche	1 065	1 296	1 248	1 416	1 613
Belgique	1 111	1 267	1 234	1 315	1 359
Canada	6 915	7 922	7 487	7 258	7 532
Chine	6 181	7 715	8 598	10 988	14 147
Corée, République de	15 058	17 815	19 615	21 865	22 687
Danemark	1 009	1 309	1 186	1 221	1 248
Finlande	1 205	1 499	1 437	1 604	1 727
France	6 245	7 144	7 034	6 907	7 365
Inde	2 222	2 937	3 328	3 685	4 206
Israël	2 948	3 561	3 839	3 820	4 306
Italie	2 834	3 043	3 060	3 158	3 212
Japon	53 359	56 639	54 487	53 046	51 743
Pays-Bas	2 391	2 883	2 732	2 941	3 133
Royaume-Uni	6 292	7 232	7 143	7 289	7 633
Suède	2 309	2 905	2 828	3 044	3 328
Suisse	2 278	2 660	2 745	2 905	3 022
Taipei chinois	12 168	12 271	12 317	12 738	12 540

Source: USPTO.

3.284. Comme indiqué précédemment, le PTAB supervise les contestations de validité, notamment l'examen postérieur à la délivrance d'un brevet et les examens *inter partes*. Il est également responsable des appels pendant le déroulement de l'examen des brevets (appels *ex partes*), et il met en œuvre les parties relatives au règlement des différends en matière de brevets de la Loi "Leahy-Smith America Invents" (AIA). Au cours de l'exercice 2018, il a statué sur 14 118 appels *ex partes*. Au cours de ce même exercice, il a également été saisi de 66 affaires d'examens postérieurs à la délivrance d'un brevet et de 3 303 affaires liées à des examens *inter partes*. Les

³³³ Renseignements en ligne de l'USPTO. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/web/offices/ac/ido/oeip/taf/us_stat.htm.

statistiques relatives aux appels révèlent que 11 650 affaires ont été portées en appel et que 14 118 affaires ont fait l'objet d'une décision pendant l'exercice 2017. À la fin de celui-ci, il y avait 12 998 recours en suspens, contre 15 449 à la fin de l'exercice 2016.³³⁴

3.3.7.4 Dessins et modèles industriels

3.285. Aux États-Unis, les dessins et modèles industriels, compris comme désignant tout dessin ou modèle ornemental nouveau et original d'un produit, sont protégés par la Loi sur les brevets, telle qu'incorporée dans le titre 35 du Code des États-Unis. Les instruments juridiques spécifiques visant à protéger les dessins et modèles industriels sont connus sous le nom de "brevets de dessin ou de modèle". La Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets a apporté des modifications à cette loi et établi le fondement juridique de la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (l'Arrangement de La Haye), entré en vigueur le 13 mai 2015 pour les États-Unis. Cela a en outre permis aux États-Unis d'adhérer au système administré par l'OMPI.

3.286. À la suite de la mise en œuvre de la Loi de 2012 sur la mise en œuvre des traités sur le droit des brevets, les déposants américains peuvent présenter une demande internationale d'enregistrement de dessins industriels par l'intermédiaire de l'USPTO, qui agit alors comme office de dépôt indirect de la demande internationale, et les déposants d'une demande internationale d'enregistrement de dessins industriels peuvent désigner les États-Unis aux fins de la protection. La durée de protection pour les demandes déposées à partir du 13 mai 2015 est de 15 ans à compter de la date de l'octroi; et de 14 ans à compter de la date de l'octroi pour les demandes déposées avant le 13 mai 2015.

3.287. Le nombre de brevets de dessins et modèles industriels octroyés a suivi une tendance à la hausse depuis l'exercice 2013. Plus particulièrement, l'USPTO a délivré 30 270 brevets de dessins ou modèles industriels au cours de l'exercice 2017, contre 27 830 pendant l'exercice 2016.³³⁵

3.3.7.5 Marques

3.288. Les marques sont régies par la Loi Lanham de 1946 (Loi sur les marques), telle que modifiée (15 U.S.C. 1051 et suivants), les Règles sur les marques (37 CFR, partie II), le Manuel d'examen des demandes d'enregistrement de marques, et la législation des États. La protection des marques découle de l'enregistrement fédéral auprès de l'USPTO, de l'emploi effectif de la marque dans le commerce et des lois fédérales sur la concurrence déloyale. L'enregistrement fédéral d'une marque n'est pas nécessaire pour l'établissement de droits sur la marque, ni pour son utilisation. Il confère cependant au titulaire des droits additionnels, tels que la présomption légale de propriété, ainsi que la validité et le droit d'utiliser la marque en rapport avec les produits ou services indiqués dans l'enregistrement. La protection de la marque a une durée renouvelable de dix ans, aussi longtemps qu'elle est employée. La protection accordée à une marque peut être annulée si une déclaration sous serment attestant de son utilisation n'est pas fournie entre la cinquième et la sixième année d'utilisation.

3.289. Les demandes d'enregistrement fédéral d'une marque sont déposées auprès de l'USPTO. Elles peuvent être fondées sur l'utilisation de la marque dans le cours normal d'activités commerciales aux États-Unis; une intention de bonne foi d'utiliser la marque dans le cours normal d'activités commerciales aux États-Unis; la Convention de Paris ou le Protocole de Madrid. La première utilisation commerciale de la marque peut empêcher l'enregistrement d'une marque ayant été déposée ou utilisée de façon commerciale à une date ultérieure. L'USPTO détermine le droit d'enregistrement d'une marque, mais pas le droit d'utilisation, qui doit être déterminé par un tribunal. Pour les demandes déposées par les requérants américains, la marque doit être utilisée de façon commerciale à l'intérieur du pays avant que l'enregistrement fédéral soit délivré. Les requérants étrangers qui déposent des demandes au titre de la Convention de Paris ou du Protocole de Madrid n'ont pas besoin d'utiliser la marque de façon commerciale aux États-Unis avant l'enregistrement, mais ils doivent déclarer qu'ils ont de bonne foi l'intention d'exploiter la marque de façon commerciale. En vertu du Protocole de Madrid, le propriétaire d'une marque qui a déposé

³³⁴ USPTO (2018), *United States Patent and Trademark Office Performance and Accountability Report for FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

³³⁵ USPTO (2018), *United States Patent and Trademark Office Performance and Accountability Report for FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

une demande auprès de l'USPTO ou qui a obtenu un enregistrement de l'USPTO, et qui est un ressortissant des États-Unis, ou est domicilié aux États-Unis, ou possède un établissement industriel ou commercial aux États-Unis, peut également déposer une demande internationale auprès de l'USPTO. Les titulaires d'enregistrements internationaux fondés sur des demandes déposées aux États-Unis ou des enregistrements aux États-Unis peuvent demander à bénéficier de la protection dans d'autres États parties au Protocole de Madrid.

3.290. Pour les demandes déposées conformément à la Convention de Paris et au Protocole de Madrid, l'utilisation n'est pas requise pour l'enregistrement, mais elle est requise pour le maintien de l'enregistrement.³³⁶ L'utilisation de la marque pour des activités de promotion ou de publicité avant que le service ou le produit ne soit effectivement offert à la vente sous cette marque n'est pas considérée comme une exploitation commerciale. Les marques pouvant faire l'objet d'un enregistrement sont publiées au Journal officiel de l'USPTO. L'enregistrement d'une marque peut être annulé à tout moment s'il existe des éléments de preuve de sa non-utilisation ou de son abandon. L'enregistrement auprès de l'USPTO ne protège la marque qu'aux États-Unis et dans leurs territoires. Les étrangers qui enregistrent une marque auprès de l'USPTO, s'ils ne sont pas représentés par un avocat aux États-Unis, doivent désigner un représentant américain en vertu de la section 1 e) de la Loi de 1946 sur les marques.

3.291. Les États-Unis disposent d'une législation qui traite de la dilution des marques. En vertu de la Loi de 2006 portant révision de la dilution des marques (P.L.109-312), qui a révisé et précisé la Loi fédérale sur la dilution des marques, promulguée en 1996, un propriétaire d'une marque connue a le droit d'obtenir une injonction interdisant l'utilisation d'une marque ou d'un nom commercial d'une manière qui est susceptible de causer une dilution par brouillage ou ternissement, ainsi que le droit de s'opposer à des demandes ou de faire annuler des enregistrements qui sont susceptibles de causer une dilution avec la marque connue. Les marques sont également protégées contre la dilution au niveau des États.

3.292. Les différends concernant l'enregistrabilité des marques peuvent être réglés par le Conseil de l'examen des marques et des recours (TTAB) de l'USPTO au moyen d'une procédure d'opposition ou d'annulation, ou portés devant les tribunaux. On peut faire opposition à l'enregistrement d'une marque jusqu'à 30 jours après la publication; cette période peut être prolongée de 6 mois au maximum. En cas de conflit entre deux marques, l'USPTO détermine la probabilité de confusion résultant de l'utilisation des marques concernées par les deux parties. Les principaux facteurs pris en considération à cet effet sont la similitude des marques et la relation commerciale entre les produits et services désignés par ces marques. On présume généralement qu'il y a risque de confusion si les marques sont identiques et que les produits et services sont identiques. On tient également compte de la notoriété d'une marque pour déterminer la probabilité de confusion. Il n'existe cependant pas de liste de marques notoirement connues. Les Règles modifiées de procédures applicables dans les affaires de marques du TTAB sont entrées en vigueur en janvier 2017. Cette première modification apportée aux règles depuis 2007 vise à rationaliser les poursuites intentées en encourageant l'utilisation efficace et au moindre coût des ressources tant du Conseil que des parties concernées par la procédure. L'USPTO a également publié plusieurs ordonnances qui explicitent et interprètent certains aspects des règles.

3.293. Avec 594 107 demandes, le nombre de dépôts de demande de marques a augmenté de 12% pendant l'exercice 2017, poursuivant ainsi une tendance à la hausse amorcée durant l'exercice 2013. Les enregistrements de marques se sont chiffrés à 327 314 durant l'exercice 2017, dont 242 709 nouveaux enregistrements et 84 727 renouvellements de marques existantes (tableau 3.28). La durée moyenne de traitement des demandes concernant de nouvelles marques était de 9,5 mois pour l'exercice 2017.³³⁷ Le taux de renouvellement de l'enregistrement des marques a été de 31,5% pour ce même exercice, soit légèrement inférieur au taux de 32,1% enregistré au cours de l'exercice 2016. Les revenus résultant des dépôts de marques ont augmenté,

³³⁶ Cet avantage, qui à l'origine était réservé aux particuliers et aux entreprises non américains de pays parties à la Convention de Paris, a été étendu aux citoyens et entreprises américains par la Loi de 1988 portant révision de la Loi sur les marques qui, depuis novembre 1989, leur permet de déposer des demandes sur la base d'une intention de bonne foi d'exploiter la marque commercialement et pas nécessairement sur la base de l'utilisation effective.

³³⁷ USPTO (2018), *Performance and Accountability Report FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

passant de 146,1 millions de dollars EU pour l'exercice 2016 à 159,1 millions de dollars EU pour l'exercice 2017.³³⁸

Tableau 3.28 Marques enregistrées, renouvelées et publiées (exercices 2010 à 2017)

Exercice	Certificats d'enregistrement délivrés	Renouvellements	Enregistrements (catégories comprises)
2010	164 330	46 734	221 090
2011	177 661	44 873	237 586
2012	182 761	59 871	243 459
2013	193 121	63 709	259 681
2014	206 555	56 166	279 282
2015	208 660	58 284	282 091
2016	227 407	62 604	309 188
2017	242 709	84 727	327 314

Source: USPTO.

3.294. Pendant l'exercice 2017, 65 636 marques ont été enregistrées par des résidents de pays étrangers, soit 28,7% de plus que pendant l'exercice 2016 (tableau 3.29), ce qui représente 20,1% de tous les enregistrements de marques pour cet exercice. Les résidents de la Chine ont représenté 36,4% des enregistrements de marques, suivis par les résidents du Canada (7,2%), du Royaume-Uni (6,9%), d'Allemagne (6,1%), du Japon (4,2%) et de France (3,7%).

Tableau 3.29 Marques délivrées par les États-Unis aux résidents de pays et territoires étrangers (exercices 2013 à 2017)

Résidence	EX. 2013	EX. 2014	EX. 2015	EX. 2016	EX. 2017
Total	36 916	38 498	40 864	50 980	65 636
Allemagne	3 641	3 702	2 478	3 875	3 978
Australie	1 385	1 564	1 445	1 940	2 016
Autriche	361	369	305	406	467
Belgique	362	408	161	372	398
Canada	3 944	4 010	6 420	4 288	4 739
Chine	2 444	2 901	4 016	10 582	23 893
Corée, République de	1 153	1 272	1 997	1 724	2 316
Danemark	377	393	275	472	442
Espagne	965	914	786	1 151	1 086
France	2 390	2 338	1 488	2 358	2 455
Hong Kong, Chine	775	883	1 472	1 268	1 504
Îles Vierges britanniques	396	295	445	286	426
Inde	294	249	364	315	386
Israël	462	443	470	596	574
Italie	1 821	1 843	730	1 994	1 928
Japon	2 568	2 770	2 433	2 982	2 763
Luxembourg	271	312	343	375	388
Mexique	1 040	921	1 123	1 005	982
Pays-Bas	810	891	582	1 017	951
Royaume-Uni	3 092	3 607	4 836	4 299	4 552
Singapour	324	277	311	385	431
Suède	661	636	604	744	749
Suisse	1 623	1 735	1 268	2 060	1 775
Taipei chinois	957	926	1 172	902	921

Source: USPTO (2018).

3.295. Pendant la période à l'examen, l'USPTO a continué d'encourager le dépôt des demandes par voie électronique via le Système électronique de demandes de marques (TEAS) et de dissuader le dépôt de documents sur support papier, dans le cadre de sa mission d'optimisation de la qualité des marques et du respect des délais. À la suite de l'introduction de l'option assortie d'un droit réduit pour les dépôts via le TEAS (option TEAS RF) en janvier 2015, l'USPTO a appliqué de nouvelles modifications des droits communiquées en octobre 2016 dans le Federal Register, 81 Fed. Reg. 72694, en vue de majorer les droits visant les dépôts de documents sur support papier. Les droits ont été ajustés afin de mieux correspondre au coût intégral des produits et services concernés,

³³⁸ USPTO (2018), *Performance and Accountability Report FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

et d'encourager l'utilisation du dépôt électronique, ce qui réduit les frais d'examen de l'USPTO. Les taux de conformité au début et à la fin du processus, qui mesurent la qualité des marques, ont respectivement dépassé 97% et 98% pendant l'exercice 2017. Le nombre de demandes entièrement traitées de façon électronique a atteint 86,5% pendant l'exercice 2017, et le nombre de demandes déposées sur support papier est tombé de 1 189 à 425 pendant l'exercice 2016.³³⁹

3.3.7.6 Indications géographiques

3.296. Les États-Unis assurent la protection des indications géographiques (IG) étrangères et nationales des produits et services de toutes catégories par le biais de leur système de marques, généralement en tant que marques de certification et marques collectives portant des indications d'origine régionale.³⁴⁰ Le système américain prévoit qu'une partie intéressée peut faire valoir des motifs (tels que ceux décrits ci-après) pour s'opposer à une demande d'enregistrement d'une marque, ou faire annuler une marque enregistrée, si elle estime qu'elle sera lésée par l'enregistrement ou le maintien de celui-ci. L'USPTO examine les demandes d'enregistrement des marques, y compris les marques de certification et les marques collectives portant des indications d'origine régionale. La protection n'est pas accordée aux termes ou signes géographiques qui sont des génériques de produits ou de services. Dans le cadre du système, le propriétaire d'une marque a le droit exclusif d'empêcher des parties non autorisées de l'utiliser lorsque cette utilisation est de nature à créer une confusion parmi les consommateurs, ainsi qu'à entraîner une erreur ou une tromperie quant à la source du produit ou du service. Le détenteur antérieur du droit a la priorité et l'exclusivité sur toute personne qui utilise ultérieurement tout signe identique ou analogue d'un produit ou d'un service identique, analogue, connexe ou, dans certains cas, non connexe lorsque les consommateurs sont susceptibles de confondre les deux utilisations. Une protection complémentaire est prévue dans le cadre de la Loi sur l'Administration fédérale des alcools et son règlement d'application concernant les vins et alcools d'origine nationale et étrangère.

3.297. La Loi sur les marques distingue les marques de certification portant des indications d'origine régionale des marques de produits par deux caractéristiques: a) une marque de certification n'est pas utilisée par son propriétaire; et b) une marque de certification n'indique pas la source commerciale, pas plus qu'elle ne distingue les produits ou services d'une personne de ceux d'une autre personne. Toute entité satisfaisant aux normes de certification a le droit d'utiliser la marque de certification. Les marques de certification désignent la nature et la qualité des produits, et confirment que les produits en question ont respecté un certain nombre de normes établies.

3.298. Les noms ou les signes géographiques peuvent également être enregistrés en tant que marques collectives ou marques de commerce ou de fabrique. Cependant, le terme géographique ne doit pas induire en erreur; et le déposant doit soit montrer les signes distinctifs du terme géographique, soit exiger le droit exclusif d'utiliser le terme géographique. Bien qu'il soit préférable de les enregistrer en raison de l'avis au public et des autres avantages découlant de l'enregistrement, les IG peuvent également être protégées en vertu de la *common law* sans devoir être enregistrées par l'USPTO si ce sont des marques de certification régionale ou des marques collectives convenant à la *common law* (et non des dénominations génériques).³⁴¹

3.3.7.7 Protection des secrets commerciaux

3.299. Aux États-Unis, les principales lois relatives à la protection des secrets commerciaux figurent dans la Loi de 1996 sur l'espionnage économique ou EEA (telle que modifiée par la Loi de 2012 apportant des précisions sur les vols de secrets commerciaux) et la Loi de 2016 sur la défense des secrets commerciaux (DTSA), P.L. 114-153, 2016, ainsi que dans les lois des États. La loi EEA définit un secret commercial comme toute forme et tout type d'information tangible ou intangible concernant différents domaines (financier, commercial, scientifique, technique, économique ou de l'ingénierie), qu'elle soit ou non stockée, compilée ou matérialisée sous une forme physique, électronique, graphique, photographique ou écrite si: a) son propriétaire a pris des mesures raisonnables pour maintenir le caractère confidentiel de cette information; et b) si l'information en

³³⁹ USPTO (2018), *Performance and Accountability Report FY2017*. Adresse consultée: <http://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTOFY17PAR.pdf>.

³⁴⁰ USPTO, *Geographical Indication Protection in the United States*. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/sites/default/files/web/offices/dcom/olia/globalip/pdf/gi_system.pdf.

³⁴¹ USPTO, *Geographical Indication Protection in the United States*. Adresse consultée: http://www.uspto.gov/sites/default/files/web/offices/dcom/olia/globalip/pdf/gi_system.pdf.

soi tire une valeur économique effective ou potentielle du fait qu'elle n'est pas connue du public ou qu'elle ne peut être obtenue facilement de façon légale par d'autres personnes. Jusqu'en 2016, la législation fédérale des États-Unis sur la protection des secrets commerciaux était axée sur les actes criminels, et la protection des secrets commerciaux était régie au civil par les lois des États; cependant, l'adoption de la DTSA a créé une voie de recours fédérale en droit civil, en cas d'appropriation illicite de secrets commerciaux.

3.300. La Loi de 2012 apportant des précisions sur les vols de secrets commerciaux a élargi le champ d'application de la loi EEA, de sorte qu'elle s'applique maintenant aux produits ou services utilisés, ou destinés à être utilisés, à l'occasion d'échanges commerciaux inter-États ou internationaux. Les dispositions de la loi EEA ne s'appliquent pas à l'activité légale des entités gouvernementales. La loi a une extraterritoriale lorsque l'auteur de l'infraction est citoyen américain ou résident permanent des États-Unis, ou s'il s'agit d'une organisation constituée selon les lois des États-Unis ou de tout État américain, ou encore si l'infraction a été commise aux États-Unis.

3.301. En portant modification du Code pénal fédéral, la DTSA, promulguée dans la P.L. 114-153 de mai 2016, a créé une voie de recours fédérale en droit civil pour établir une voie de recours privée en droit civil en cas d'appropriation illicite de secrets commerciaux. La DTSA autorise tout propriétaire d'un secret commercial à engager une procédure civile devant tout tribunal de district des États-Unis pour demander réparation en cas d'appropriation illicite d'un secret commercial lié à un produit ou un service à l'occasion d'échanges commerciaux inter-États ou internationaux. La Loi prévoit des recours privés en droit civil, y compris des injonctions *ex parte* ordonnant la saisie des biens afin d'empêcher la propagation ou la diffusion du secret commercial faisant l'objet du recours. La DTSA prévoit également la possibilité pour les parties de choisir entre localiser les différends en vertu des lois des États ou de les localiser en vertu de la loi fédérale, la cause étant portée les tribunaux fédéraux. Les lois des États diffèrent quelque peu, mais il existe des similitudes entre elles, car les États ont presque tous adopté la Loi uniforme sur les secrets commerciaux (UTSA), ainsi que ses modifications.³⁴² La DTSA protège également les lanceurs d'alerte qui divulguent des renseignements confidentiels à un agent de l'État dans le cas d'une violation présumée de la loi, ou qui déposent un document scellé au tribunal dans le cadre d'une procédure visant à empêcher des représailles. Elle établit les redressements par injonction et les dommages-intérêts. En vertu de la Loi, tout propriétaire d'un secret commercial peut demander à un tribunal une ordonnance de saisie afin d'empêcher la diffusion de son secret commercial, et il peut obtenir cette ordonnance si le tribunal formule des constatations spécifiques et détermine notamment qu'il subira un dommage immédiat et irréparable si l'ordonnance de saisie n'est pas accordée. Le Tribunal doit saisir le matériel confisqué et tenir une audience de saisie dans un délai de sept jours.³⁴³

3.302. Dans le cadre de la loi EEA, l'espionnage économique pour le compte d'une puissance étrangère et le vol ou l'appropriation illicite d'un secret commercial constituent des délits fédéraux. En matière d'espionnage économique, la loi EEA fixe des amendes allant jusqu'à 500 000 dollars EU par infraction et des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour les personnes, et des amendes allant jusqu'à 10 millions de dollars EU pour les organisations. En cas de vol de secrets commerciaux, les sanctions pour infraction sont des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour les personnes (aucune amende) et des amendes allant jusqu'à 5 millions de dollars EU pour les organisations. En 2013, le montant des amendes infligées aux personnes est passé de 500 000 dollars EU à 5 millions de dollars EU; dans le cas des organisations, il est passé de 10 millions de dollars EU à ce même montant ou à trois fois la valeur du secret commercial volé à l'organisation ayant subi le préjudice, le montant le plus élevé étant retenu. Des modifications des amendes maximales ont également été apportées en 2016 à la suite de l'adoption de la DTSA. Cette Loi a modifié la loi EEA, de sorte que les amendes pour infractions criminelles imposées aux personnes correspondent au plus élevé des deux montants suivants: 5 millions de dollars EU ou trois

³⁴² L'UTSA, adoptée en 1979 et modifiée en 1985, est un modèle de loi sur la protection au civil des secrets commerciaux rédigée par la Conférence nationale des commissaires à l'uniformisation des législations des États; l'objectif était que l'uniformité des secrets commerciaux soit régie par les lois des États. L'UTSA ne prime pas sur les lois des États relatives aux secrets commerciaux, son adoption par les États n'est pas obligatoire et la Loi peut être modifiée par l'État qu'il l'a adoptée, le cas échéant. L'UTSA a été adoptée par 47 États (à l'exception du Massachusetts, de l'État de New York et de la Caroline du Nord), ainsi que par le District de Columbia, Porto Rico et les Îles Vierges américaines. Les États qui n'ont pas adopté une version de l'UTSA protègent les secrets commerciaux au moyen de lois, de la *common law* ou des deux.

³⁴³ DTSA 2016. Adresse consultée: "<https://www.congress.gov/bill/114th-congress/senate-bill/1890?q=%7B%22search%22%3A%5B%22trade+secret%22%5D%7D&resultIndex=1>".

fois la valeur du secret commercial (y compris les frais de reproduction évités par le détenteur du secret commercial).

3.303. La section 1637 de la Loi d'autorisation de défense nationale (NDAA) (50 U.S.C. 1708), Dispositions à prendre en cas d'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace, charge le Président de présenter au Congrès, au plus tard 180 jours après le 19 décembre 2014, et ensuite tous les ans jusqu'en 2020, un rapport sur les actes d'espionnage économique et industriel commis par un pays étranger dans le cyberspace durant les 12 mois ayant précédé la présentation du rapport dans lequel sont indiqués: a) les pays étrangers se livrant à l'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace concernant des secrets commerciaux ou des renseignements exclusifs appartenant à des citoyens américains; b) les pays étrangers identifiés au titre de la clause a) désignés par le Président comme se livrant aux actes les plus flagrants d'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace concernant les secrets commerciaux ou renseignements exclusifs en question (appelés "pays étrangers visés en priorité"); et c) les catégories de technologies ou de renseignements exclusifs élaborés par des citoyens américains visés par l'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace et, dans la mesure du possible, qui ont été dérobés par ce genre d'espionnage. Le rapport doit également identifier les mesures prises par le Président pour "diminuer la prévalence de l'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace". La NDAA autorise le Président à interdire toute transaction concernant un bien détenu par une personne (étrangère) désignée par le Président comme se livrant sciemment à des actes d'espionnage économique ou industriel dans le cyberspace. Ce mandat est une extension de la Loi pérenne sur les pouvoirs économiques en cas de crise internationale (IEEPA) et ne comprend pas le pouvoir d'imposer des sanctions à l'importation de marchandises.

3.3.7.8 Droit d'auteur

3.304. En vertu de la Constitution, le gouvernement fédéral est compétent en matière de protection du droit d'auteur. Le droit d'auteur est protégé par la Loi de 1976 sur le droit d'auteur, telle que modifiée, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1978. La Loi, incorporée dans le titre 17 du Code des États-Unis (17 U.S.C.), prime toute loi d'un État accordant des droits équivalents sur des objets pouvant être protégés par le droit d'auteur. Depuis sa promulgation en 1976, la Loi sur le droit d'auteur a été modifiée à plusieurs reprises (tableau 3.30).

Tableau 3.30 Principales modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur depuis 1995

Loi	Champ d'application
Loi de 1995 sur les droits d'exécution numérique d'enregistrements sonores	A modifié la Loi sur le droit d'auteur de façon à étendre à de nombreuses exécutions ou interprétations numériques le droit d'exécution publique des enregistrements sonores.
Loi de finances du législatif pour 1997 (P.L. 104-197)	A apporté des modifications concernant l'exception relative à la reproduction d'œuvres littéraires présentées sous une forme spéciale pour les personnes aveugles et handicapées.
Loi de 1998 sur le droit d'auteur à l'ère numérique (P.L. 105-304)	A modifié la Loi américaine sur le droit d'auteur de façon à respecter le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les exécutions et interprétations et les phonogrammes, y compris en incluant des dispositions anti-contournement. Elle a également établi un cadre juridique visant à limiter la responsabilité des fournisseurs de services Internet en cas d'atteinte au droit d'auteur sur un service en ligne.
Loi Sonny Bono sur la prolongation de la protection du droit d'auteur (P.L. 105-298)	A prolongé de 20 ans la durée globale de protection du droit d'auteur.
Loi de 1999 sur la dissuasion du vol électronique et l'amélioration du dédommagement en cas de violation du droit d'auteur (P.L. 106-160)	A renforcé les sanctions civiles possibles en cas d'atteinte au droit d'auteur.
Loi de 2004 sur la réforme de la redevance du droit d'auteur et sa distribution (P.L. 108.419, 118 Stat. 2341)	A modifié la Loi sur le droit d'auteur de façon à remplacer les groupes spéciaux d'arbitrage en matière de redevance de droit d'auteur par des juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur.
Loi de 2005 sur le divertissement familial et le droit d'auteur (P.L. 109-119 Stat. 218)	A renforcé les sanctions pour atteinte au droit d'auteur et adopté des sanctions pour piratage de film par caméscope.

Loi	Champ d'application
Loi portant rectifications techniques du Programme des juges compétents en matière de redevance du droit d'auteur (2006) (P.L. 109-303)	Apporte des rectifications d'ordre technique concernant les juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur.
Loi de 2010 portant amélioration, clarification et correction de dispositions relatives au droit d'auteur (P.L. 111-295)	Apporte certaines rectifications d'ordre technique à la Loi sur le droit d'auteur.
Loi de 2014 sur la réautorisation de la Loi STELA (P.L. 113-200)	A modifié le titre 17 pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 la licence obligatoire autorisant la retransmission de signaux de télédiffusion de stations éloignées aux téléspectateurs qui ne peuvent pas les recevoir sur leur marché local.
Loi de 2014 sur le libre déblocage pour les consommateurs et la concurrence dans le domaine de la téléphonie sans fil (P.L. 113-144)	Rétablit une exemption limitée des prohibitions en matière de contournement de certaines mesures de protection technologique aux fins du "déblocage" des combinés téléphoniques mobiles pour permettre aux propriétaires de téléphones mobiles de faire appel aux services de différents fournisseurs d'accès aux réseaux mobiles.

Source: OMPI; Imprimerie nationale des États-Unis (GPO), adresse consultée: <https://www.gpo.gov/>; et Office du droit d'auteur des États-Unis, préface de la Circulaire n° 92, adresse consultée: <https://www.copyright.gov/title17/preface.pdf>.

3.305. Les États-Unis sont partie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1989), au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (2002), au Traité de l'OMPI sur les représentations et exécutions et les phonogrammes (2002), à la Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (1985), ainsi qu'à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (1974). Ils ne sont pas partie à la Convention de Rome.³⁴⁴

3.306. Les États-Unis accordent une protection automatique aux œuvres visées par le droit d'auteur, y compris les programmes d'ordinateur, de tous les Membres de l'OMC et de tous les signataires de la Convention de Berne. Pour qu'il y ait protection par droit d'auteur, l'œuvre doit être une création originale. La protection par droit d'auteur couvre les droits économiques des auteurs dans le domaine artistique, littéraire et scientifique. La période de protection dure toute la vie de l'auteur, plus 70 ans pour les œuvres créées à partir du 1^{er} janvier 1978. Les œuvres anonymes, les œuvres pseudonymes et les œuvres de commande sont protégées durant 95 ans après la publication ou durant 120 ans après la création, la période la plus courte étant retenue. Les titulaires d'un droit d'auteur qui ont enregistré ce droit auprès de l'Office du droit d'auteur peuvent également choisir de déposer l'enregistrement auprès du CBP à titre de protection contre les importations d'exemplaires contrefaits.

3.307. L'Office du droit d'auteur des États-Unis administre la Loi sur le droit d'auteur, et ses attributions ainsi que celles du Registre du droit d'auteur sont définies dans la Loi sur le droit d'auteur et les chapitres pertinents du titre 17 du Code des États-Unis et sont régies par eux.³⁴⁵ L'Office: examine et enregistre les revendications de droits d'auteur, et applique les prescriptions relatives au dépôt; enregistre les transmissions et cessions de droits d'auteur, les licences et autres transactions liées au droit d'auteur; et administre les réglementations, pratiques et programmes qui expliquent les dispositions de la loi. L'enregistrement n'est pas une condition de la protection, mais outre le fait qu'il permet d'établir un registre public des revendications de droits d'auteur, l'enregistrement en temps opportun comporte certains avantages, comme ceux découlant des dispositions relatives aux dommages-intérêts forfaitaires.³⁴⁶ L'Office du droit d'auteur conseille le

³⁴⁴ Office du droit d'auteur des États-Unis, Circulaire 38A, *International Copyright Relations of the United States*, juin 2018. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/circs/circ38a.pdf>.

³⁴⁵ Voir 17 U.S.C. sections 701 et 702.

³⁴⁶ Voir Office du droit d'auteur des États-Unis, Circulaire 1, *Copyright Basics* (2017) à l'adresse suivante: <https://www.copyright.gov/circs/circ01.pdf>. Les avantages sont notamment les suivants: l'enregistrement établit des éléments *prima facie* attestant la validité du droit d'auteur et des faits énoncés dans le certificat lorsque l'enregistrement est effectué dans les cinq ans qui suivent la publication. Lorsque l'enregistrement est antérieur à l'atteinte d'un droit, ou qu'il a été effectué dans les trois mois suivant la publication de l'œuvre, le titulaire du droit d'auteur peut percevoir des dommages-intérêts forfaitaires et être admissible aux frais et honoraires d'avocat. Avant qu'un procès de contrefaçon puisse être intenté devant un tribunal, l'enregistrement (ou le refus d'enregistrement) est nécessaire pour les œuvres d'origine américaine (mais pas pour les œuvres d'origine étrangère).

Congrès, ainsi que les organismes du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif sur les questions nationales et internationales liées au droit d'auteur. Il réalise également des études sur la Loi américaine sur le droit d'auteur, à la demande du Congrès ou de sa propre initiative.³⁴⁷ Les rapports récemment établis ont porté entre autres sur: a) la section 1201 (exemption des règles de non-contournement) (juin 2017)³⁴⁸; b) une étude sur les produits de consommation reposant sur des logiciels (décembre 2016)³⁴⁹; c) un projet de calendrier et une analyse des frais d'enregistrement du droit d'auteur devant entrer en vigueur vers le 18 décembre 2017 (présentés au Congrès le 18 août 2017)³⁵⁰; et d) un document de travail sur la révision des exceptions de la section 108 pour les bibliothèques et les services d'archives.³⁵¹

3.308. L'Office du droit d'auteur a enregistré 452 122 revendications de droits d'auteur au cours de l'exercice 2017.³⁵² En septembre 2017, il a publié une mise à jour de la troisième édition de son recueil de pratiques en matière de droits d'auteur. Il s'agit d'un manuel technique sur les pratiques d'enregistrement, qui sert de guide aux auteurs, aux titulaires de licences de droit d'auteur, aux juristes, aux chercheurs, aux tribunaux et au public en général.³⁵³ Cette mise à jour, en vigueur à compter du 29 septembre 2017, constitue le manuel administratif régissant les enregistrements et les dépôts effectués par l'Office du droit d'auteur à partir de cette date.³⁵⁴

3.309. La législation américaine sur le droit d'auteur est fondée sur le droit d'auteur et les droits des auteurs; il n'y a pas de distinction entre les droits connexes (certains aspects des droits des interprètes, exécutants, producteurs d'enregistrements sonores et organismes de radiodiffusion) et le droit d'auteur. Les parties peuvent bénéficier d'une protection au titre de la Loi sur le droit d'auteur, via le droit contractuel, y compris les droits de négociation collective, et au titre de la Loi sur les télécommunications. Les États-Unis sont partie à la Convention de Genève sur les phonogrammes, qui sert de texte de référence pour les enregistrements sonores américains dans les pays étrangers, au même titre que l'Accord de l'OMC sur les ADPIC. Les enregistrements sonores sont considérés comme des œuvres d'auteur au sens de la Loi sur le droit d'auteur, mais leur protection est plus limitée que dans le cas des autres œuvres. La loi fédérale protège les exécutions en direct d'œuvres musicales contre les enregistrements non autorisés.³⁵⁵ La loi de 1992 sur les enregistrements sonores à domicile dispose que les fabricants et importateurs d'enregistrements audionumériques et de supports d'enregistrement audionumériques doivent payer une redevance qui est redistribuée aux artistes ayant réalisé des enregistrements et aux titulaires du droit d'auteur sur la base du traitement national. La Loi de 2004 sur la réforme de la redevance du droit d'auteur et sa distribution et les modifications contenues dans la Loi de 2006 portant rectifications techniques du Programme des juges compétents en matière de redevance du droit d'auteur ont remplacé les Groupes spéciaux d'arbitrage en matière de redevance de droit d'auteur par des juges compétents en matière de redevance de droit d'auteur (CRJ); ces derniers siègent au Conseil des redevances au titre du droit d'auteur, qui fait partie de la Bibliothèque du Congrès.

3.310. La Loi américaine sur le droit d'auteur n'accorde pas de droits de retransmission aux organisations de radiodiffusion, mais la Loi américaine sur les télécommunications prévoit des protections pour les signaux de radiodiffusion et les mesures techniques reliées aux signaux.³⁵⁶ Par ailleurs, la loi américaine sur le droit d'auteur protège le contenu des signaux de radiodiffusion

³⁴⁷ 17 U.S.C. section 701 b).

³⁴⁸ Office du droit d'auteur des États-Unis (2017), *Section 1201 of Title 17*. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/policy/1201/section-1201-full-report.pdf>.

³⁴⁹ Office du droit d'auteur des États-Unis (2016), *Software-Enabled Consumer Products*. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/policy/software/software-full-report.pdf>.

³⁵⁰ Office du droit d'auteur des États-Unis (2017), *Proposed Schedule and Analysis of Copyright Recordation Fee to go into Effect on or about December 18, 2017*. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/policy/feestudy2017/fee-study-2017.pdf>.

³⁵¹ Office du droit d'auteur des États-Unis (2017), *Section 108 of Title 17: A Discussion Document of the Register of Copyrights*. Adresse consultée: "<https://www.copyright.gov/policy/section108/discussion-document.pdf>".

³⁵² Office du droit d'auteur des États-Unis (2018), *Fiscal 2017 Annual Report*. Adresses consultées: <http://www.copyright.gov/reports/annual/2016/ar2016.pdf> et <http://www.copyright.gov/reports/annual/2017/ar2017.pdf>.

³⁵³ Office du droit d'auteur des États-Unis, *Compendium of U.S. Copyright Office Practices, Third Edition*. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/comp3/docs/introduction.pdf>.

³⁵⁴ Voir Office des États-Unis, *Compendium of U.S. Copyright Office Practices*. Adresse consultée: <https://www.copyright.gov/comp3/>.

³⁵⁵ 17 U.S.C. section 1101.

³⁵⁶ 47 U.S.C. sections 325, 553 et 605; voir aussi 18 U.S.C. section 2511.

protégé par le droit d'auteur.³⁵⁷ Les programmes informatiques et les compilations de données constituant des créations originales sont protégés à titre d'œuvres littéraires. Les titulaires du droit d'auteur jouissent du droit exclusif de créer des œuvres dérivées à partir de l'œuvre protégée.

3.311. Des licences obligatoires conformes à la Convention de Berne peuvent être délivrées pour certains types de produits protégés par le droit d'auteur, par exemple pour la transmission secondaire par câble et par satellite, et pour l'utilisation de certaines œuvres dans le cadre d'une radiodiffusion non commerciale. À cet égard, la Loi sur le droit d'auteur prévoit plusieurs types de licences obligatoires. Généralement, les parties concernées se voient offrir la possibilité de négocier les modalités de la licence; un tarif est fixé par les autorités uniquement si elles ne parviennent pas à s'entendre. Les dispositions concernant la concession de licences obligatoires de la Loi sur le droit d'auteur régissent la retransmission de signaux de télédiffusion éloignés et locaux par les câblodistributeurs et les fournisseurs de services par satellite à ceux qui ne reçoivent pas les signaux de télédiffusion. La Loi de 2014 sur la réautorisation de la Loi STELA (P.L. 113-200), promulguée le 4 décembre 2014, a modifié le titre 17 pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 la licence obligatoire autorisant la retransmission de signaux de télédiffusion de stations éloignées aux téléspectateurs qui ne peuvent pas les recevoir sur leur marché local.³⁵⁸

3.312. La Loi américaine sur le droit d'auteur dispose de règles anti-contournement telles que celles contenues dans la Loi sur le droit d'auteur à l'ère numérique (DMCA), qui accorde également des exemptions temporaires de son interdiction relative au contournement des mesures technologiques contrôlant l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur, ou leur utilisation non autorisée. Aux termes de la section 1201 du titre 17 du Code des États-Unis, l'Office du droit d'auteur établit une réglementation publique tous les trois ans, de sorte à pouvoir conseiller le Bibliothécaire en chef du Congrès sur les exemptions proposées de la prohibition en matière de contournement des mesures de protection technologiques.³⁵⁹ Les requérants présentent des éléments de preuve et des arguments que l'Office du droit d'auteur prend en considération au moment d'évaluer s'il y a lieu ou non de recommander une exemption au Bibliothécaire en chef. L'élaboration des règles comprend plusieurs phases: la phase de la demande, la phase de consultation publique, qui se déroule en plusieurs étapes, et la phase des auditions publiques. Une fois ces phases terminées, le responsable du Registre, après avoir consulté l'Administration nationale des télécommunications et de l'information à l'USDOC, présente sa recommandation au Bibliothécaire en chef. Le responsable du Registre et le bibliothécaire en chef du Congrès ont pour responsabilité principale, dans ce cadre, de déterminer si les mesures de protection technologique limitent la capacité des particuliers à faire un usage licite des œuvres protégées par le droit d'auteur au sens de la section 1201 a) 1). Le Bibliothécaire en chef examine la recommandation avant d'accorder des exemptions.³⁶⁰

3.313. L'Office du droit d'auteur des États-Unis a engagé sa septième procédure triennale d'élaboration de règles au titre de la DMCA en 2017.³⁶¹ Dans le cadre de cette procédure, l'Office du droit d'auteur a établi une procédure simplifiée pour le renouvellement des exemptions accordées durant la sixième procédure triennale d'élaboration de règles et examiné les demandes concernant de nouvelles exemptions relatives à l'exercice d'activités interdites par les exemptions existantes. En juin 2017, l'Office du droit d'auteur a publié un avis d'enquête demandant le renouvellement des exemptions existantes et des observations en réponse à ces demandes, ainsi que de nouvelles exemptions à l'exercice d'activités alors interdites par les exemptions existantes. Puis, en octobre 2017, l'Office du droit d'auteur a publié un avis de projet de règlement, dans lequel il fait part de son intention de recommander la réadoption de chacune des exemptions existantes et au sujet duquel il a engagé trois séries de consultations publiques sur les nouvelles exemptions proposées.³⁶² Le règlement final sera publié à l'automne 2018.

³⁵⁷ 17 U.S.C. 106; 18 U.S.C. section 2511; et 47 U.S.C. sections 553 et 605.

³⁵⁸ Renseignements en ligne de l'Office du droit d'auteur des États-Unis. Adresse consultée: <http://www.copyright.gov/title17/>.

³⁵⁹ La section 1201 du titre 17 est la partie de la DMCA qui encourage les titulaires de droits d'auteur à donner un meilleur accès à leurs œuvres numériques en leur fournissant une protection juridique contre l'accès non autorisé à leurs œuvres.

³⁶⁰ Office du droit d'auteur des États-Unis, *Section 1201 of Title 17. The Triennial Rulemaking Process*. Adresse consultée: https://www.copyright.gov/1201/1201_rulemaking_slides.pdf.

³⁶¹ Federal Register, vol. 82, n° 206, jeudi 26 octobre 2017, *Proposed Rules*. <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2017-10-26/pdf/2017-23038.pdf>.

³⁶² Federal Register, vol. 82, n° 206, jeudi 26 octobre 2017, *Proposed Rules*. <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2017-10-26/pdf/2017-23038.pdf>.

3.314. S'agissant également des exemptions des politiques anti-contournement, la Loi de 2014 sur le libre déblocage pour les consommateurs et la concurrence dans le domaine de la téléphonie sans fil a rétabli une exemption limitée des prohibitions en matière de contournement de certaines mesures de protection technologique aux fins du "déblocage" des combinés téléphoniques mobiles pour permettre aux propriétaires de téléphones mobiles de faire appel aux services de différents fournisseurs d'accès aux réseaux mobiles.

3.315. L'Équipe spéciale chargée de la politique relative à Internet (IPTF ou Équipe spéciale) de l'USDOC, créée en 2010, est chargée de définir les principales politiques publiques et questions opérationnelles qui ont une incidence sur la capacité du secteur privé à réaliser leur potentiel de croissance économique et de création d'emplois à l'aide d'Internet. L'IPTF s'appuie sur l'expertise de plusieurs bureaux, y compris de ceux chargés de la politique nationale et internationale relative aux TIC, du commerce international, des normes et des meilleures pratiques en matière de cybersécurité, de la PI, de la défense des intérêts des entreprises, et du contrôle des exportations.³⁶³ L'Équipe spéciale a publié un Livre vert complet sur "la politique relative au droit d'auteur, la créativité et l'innovation dans l'économie numérique" en 2013³⁶⁴, puis un Livre blanc complémentaire sur "les remixages, le principe de la première vente et les dommages-intérêts prévus par la loi" en 2016.³⁶⁵

3.3.7.9 Moyens de faire respecter les droits

3.3.7.9.1 Principales dispositions, institutions et mesures

3.316. Les principales lois sur la PI comportent toutes des dispositions sur les moyens de faire respecter les droits en la matière. La Loi de 2006 sur la lutte contre la contrefaçon des produits manufacturés (P.L.109-181) interdit le trafic de produits et services contrefaits, y compris le trafic des étiquettes ou emballages similaires de tout genre ou nature portant une marque contrefaite et qui sont destinés à être utilisés dans les produits ou services pour lesquels est enregistrée la marque authentique ou en rapport avec eux.

3.317. Plusieurs organismes sont chargés de faire respecter les DPI, dont les Départements du commerce, de la justice, du Trésor, de la sécurité intérieure, d'État, de l'agriculture, ainsi que de la santé et des services sociaux, l'Office du droit d'auteur, et le Bureau du Coordonnateur des moyens de faire respecter la propriété intellectuelle (IPEC).

3.318. À l'instar des autres départements et organismes du pouvoir exécutif, l'IPEC collabore avec les parties prenantes et les partenaires internationaux en vue de répondre aux questions de PI soulevant des préoccupations concernant l'atteinte aux droits, l'accès aux marchés, la concurrence, le commerce numérique, la cybersécurité et la primauté du droit à l'échelle mondiale. L'IPEC est également chargé de renforcer la coopération concernant les moyens de faire respecter le droit de la PI. Au titre de la section 304 de la Loi de 2008 sur l'octroi de ressources en priorité et l'organisation de la protection de la propriété intellectuelle (Loi PRO-IP) (section 8114 du titre 15 du Code des États-Unis), l'IPEC doit présenter chaque année un rapport consacré aux activités menées par le gouvernement fédéral pour faire respecter la PI. Dans le Rapport rédigé au titre de la section 304 pour l'exercice 2017, il est souligné que l'Administration actuelle s'est consacrée à coordonner et à établir une politique et une stratégie générales sur les moyens de faire respecter la PI, à promouvoir l'innovation et la créativité, ainsi qu'à garantir une protection et un respect effectifs de la PI, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. La stratégie de l'IPEC en matière de PI passe par la participation coordonnée d'une gamme étendue de départements et d'organismes du pouvoir exécutif. Son approche stratégique comprend quatre parties: a) établir un dialogue avec les partenaires commerciaux des États-Unis; b) tirer le meilleur parti de l'ensemble des ressources juridiques américaines, y compris des outils commerciaux; c) étendre les mesures visant à faire

³⁶³ Renseignements en ligne de l'USPTO. Adresse consultée: "<https://www.uspto.gov/learning-and-resources/ip-policy/copyright/internet-policy-task-force>".

³⁶⁴ Le Livre vert peut être consulté à l'adresse suivante: "<https://www.uspto.gov/learning-and-resources/ip-policy/copyright/green-paper-copyright-policy-creativity-and-innovation>".

³⁶⁵ Le Livre blanc peut être consulté à l'adresse suivante: "<https://www.uspto.gov/learning-and-resources/ip-policy/copyright/white-paper-remixes-first-sale-and-statutory-damages>".

respecter la loi et renforcer la coopération en la matière; et d) établir un dialogue et un partenariat avec le secteur privé et les autres parties prenantes.³⁶⁶

3.319. Afin d'améliorer la coordination interinstitutions, l'IPEC a créé le Groupe de la Maison-Blanche chargé de la stratégie en matière de propriété intellectuelle, qui regroupe le Conseil économique national (NEC), le Conseil national de sécurité (NSC), le Bureau de la politique scientifique et technologique (OSTP), le Comité des conseillers économiques (CEA), le Bureau du Vice-Président (OVP), l'USTR, ainsi que d'autres bureaux, départements et organismes de la Maison-Blanche intervenant dans le domaine concerné. Par ailleurs, l'IPEC préside: i) un Comité consultatif supérieur sur les moyens de faire respecter la PI; et ii) un Comité consultatif sur l'application des règles dans le domaine de la PI dans le cadre de la formulation du Plan stratégique conjoint.

3.320. En décembre 2016, l'IPEC et le Comité consultatif interinstitutions sur l'application des règles dans le domaine de la PI ont publié le nouveau Plan stratégique triennal conjoint sur les moyens de faire respecter les droits de PI pour 2017-2019. Les objectifs du Plan sont résumés comme suit:

- réduire le nombre de marchandises contrefaites et portant atteinte à un droit dans les chaînes d'approvisionnement nationales et internationales;
- identifier les obstacles injustifiés aux mesures d'exécution efficaces contre le financement, la production, le trafic ou la vente de marchandises contrefaites ou portant atteinte à un droit;
- soutenir l'échange de renseignements pour juguler le commerce illicite;
- désorganiser les réseaux nationaux et internationaux se livrant au commerce de marchandises contrefaites ou portant atteinte à un droit;
- renforcer la capacité des autres pays à protéger et faire respecter les DPI;
- établir des normes et des politiques internationales avec les autres gouvernements pour assurer la protection et le respect des DPI de façon efficace; et
- protéger les DPI à l'étranger en renforçant la collaboration internationale et les partenariats public-privé.³⁶⁷

3.321. Le Département de la justice (DOJ) joue un rôle déterminant dans le respect des DPI, tant au niveau pénal que civil. Il a pour mandat de mener les enquêtes et les poursuites relatives à toute une gamme d'infractions pénales en matière de PI, dont celles concernant le piratage portant atteinte à un droit d'auteur, la contrefaçon de marques, et le vol de secrets commerciaux. La responsabilité du DOJ en matière d'enquêtes et de poursuites incombe au premier chef au Bureau fédéral d'enquête (FBI), aux procureurs des États-Unis, à la Section de la criminalité en matière d'informatique et de propriété intellectuelle (CCIPS) de la Division de la criminalité, à la Section du contre-espionnage et du contrôle des exportations (CES) de la Division de la sécurité nationale et à la Direction de la protection des consommateurs de la Cour civile pour ce qui est des infractions relevant de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques. Le DOJ dispose également d'un réseau sur le piratage informatique et la propriété intellectuelle (CHIP) composé des procureurs spécialement formés pour les enquêtes et les poursuites relatives à la criminalité informatique et aux infractions pénales en matière de propriété intellectuelle. Le respect de la PI fait également partie intégrante de la mission des trois sections de la Cour civile du DOJ: la Section de la PI, qui est chargée des affaires dans lesquelles il a été décidé de prendre des mesures en cas d'atteinte à la PI des États-Unis; la Section des tribunaux nationaux, qui engage des actions civiles en vue de recouvrer divers montants liés aux sanctions ou aux droits de douane découlant de transactions à l'importation frauduleuses ou négligentes, et qui appuie le CBP dans sa mise en application des arrêtés d'interdiction de l'USITC au titre de la section 337 de la Loi tarifaire de 1930, telle que modifiée (section 1337 du titre 19 du Code des États-Unis); et la Direction de la protection des consommateurs, qui dirige les poursuites civiles et pénales relevant de la Loi fédérale sur les produits alimentaires, les médicaments et les cosmétiques.

3.322. La direction du Service des enquêtes sur la sécurité intérieure (HSI) du Service de l'immigration et du contrôle douanier (ICE) des États-Unis dirige le Centre national de coordination des droits de propriété intellectuelle (Centre des DPI), officiellement reconnu par la section 305 de

³⁶⁶ Bureau du Coordonnateur des moyens de faire respecter la propriété intellectuelle (IPEC) (2018), *Annual Report for Fiscal Year 2017*. Adresse consultée: "https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/2018Annual_IPEC_Report_to_Congress.pdf".

³⁶⁷ IPEC (2016), *U.S. Joint Strategic Plan on Intellectual Property Enforcement FY2017 - 2019*. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/sites/whitehouse.gov/files/omb/IPEC/2016jointstrategicplan.pdf>".

la Loi de 2015 sur la facilitation des échanges et l'application des règles commerciales (TFTEA) (P.L.144-125), qui joue un rôle important dans la réponse du gouvernement en matière de lutte contre le vol de PI à l'échelle mondiale et de respect de la législation commerciale internationale.³⁶⁸ Le Centre des DPI, dirigé par un Directeur relevant du HSI du ICE, appuyé par les Directeurs adjoints du FBI et du CBP, a pour mission de mettre fin aux pratiques commerciales abusives et déloyales qui menacent l'économie mondiale. À cette fin, le Centre réunit au sein d'un groupe de travail 19 organismes fédéraux de premier plan et 4 entités internationales: Interpol, Europol ainsi que les gouvernements du Canada et du Mexique. Le Centre mène une lutte contre le vol de PI en trois volets: a) l'enquête: identifier, désorganiser, poursuivre et démanteler les organisations criminelles qui participent à la fabrication et à la distribution de marchandises contrefaites; b) l'interdiction: recourir au ciblage et aux inspections pour tenir les marchandises contrefaites ou piratées hors des chaînes d'approvisionnement, des marchés et des rues des États-Unis; et c) la sensibilisation et la formation: dispenser des formations sur les moyens de faire respecter les droits à l'échelle nationale et internationale, et aider les parties prenantes à renforcer les capacités en la matière dans le monde entier. La Section sensibilisation et formation du Centre des DPI noue des partenariats avec les secteurs public et privé afin de lutter contre le vol de PI en menant dans le cadre de son initiative "opération conjointe" destinée à accroître l'échange de renseignements avec les secteurs public et privé en vue de lutter contre l'importation et la distribution illégales de marchandises contrefaites, de qualité inférieure ou avariées.

3.323. Le vol de PI, sous la forme de marchandises contrefaites, de piratage de logiciels et de vol de secrets commerciaux, coûterait chaque année entre 225 et 600 milliards de dollars EU à l'économie. À lui seul, le vol de secrets commerciaux coûterait aux entreprises américaines entre 180 milliards de dollars EU, soit 1% du PIB des États-Unis, et 540 milliards de dollars EU, soit 3% du PIB.³⁶⁹ Le Comité des conseillers économiques a estimé que la cyberactivité malveillante avait coûté à l'économie entre 57 et 109 milliards de dollars EU en 2016.³⁷⁰

3.324. Le CBP a signalé la saisie pour un montant de 1,38 milliard de dollars EU de marchandises contrefaites durant l'exercice 2016 (évaluées au prix de détail suggéré si elles avaient été authentiques). Au cours de l'exercice 2017, le nombre de saisies liées aux DPI a augmenté de 8%, soit 34 143 saisies contre 31 560 pendant l'exercice 2016; cependant, la valeur totale estimée des marchandises saisies est tombée à 1,21 milliard de dollars EU.³⁷¹ Au cours de l'exercice 2017, en partenariat avec l'Express Association of America et ses membres, le CBP a poursuivi le Programme pilote d'abandon volontaire, qui a entraîné 5 588 abandons volontaires de marchandises retenues. Par ailleurs, au cours du même exercice, le CBP a mené à bien 115 interventions relatives à l'application des arrêtés d'interdiction (saisies et exclusions d'expéditions de marchandises). Il a saisi 297 expéditions de dispositifs de contournement contrevenant à la Loi sur le droit d'auteur à l'ère numérique (DMCA), soit une augmentation de 324% par rapport à l'exercice 2016. Parmi les produits saisis au cours de l'exercice 2017, 15% étaient des vêtements et accessoires, 15% des montres et des bijoux, 13% de l'électronique grand public, 12% des chaussures, 11% des produits de consommation, 10% des sacs à main et des portefeuilles, 8% des produits pharmaceutiques et des produits de soin personnel, 3% des supports optiques, 2% des ordinateurs et accessoires, 2% des étiquettes et des vignettes, 1% des jouets, et les 15% restants entraient dans la catégorie des autres produits.³⁷² Le nombre total combiné de toutes les mesures prises à la frontière au cours de l'exercice 2017 pour faire respecter les DPI a augmenté de 12% par rapport à l'exercice 2016.

3.325. Le CBP a également dirigé 12 opérations commerciales visant à atténuer les atteintes aux DPI à l'échelle nationale au cours de l'exercice 2017, qui ciblaient les expéditions à haut risque dans les ports maritimes, les aéroports, les centres de courrier international et les plaques tournantes des

³⁶⁸ Renseignements en ligne du Centre des DPI. Adresse consultée: "<https://www.iprcenter.gov/about-us>".

³⁶⁹ Commission sur le vol de la propriété intellectuelle américaine (Commission IP) (2017), *The Theft of American Intellectual Property: Reassessments of the Challenge and United States Policy*. 2017. Mise à jour du Rapport de la Commission IP. Adresse consultée: http://ipcommission.org/report/IP_Commission_Report_Update_2017.pdf.

³⁷⁰ Comité des conseillers économiques (2018), *The Cost of Malicious Cyber Activity to the U.S. Economy*, février. Adresse consultée: "<https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/03/The-Cost-of-Malicious-Cyber-Activity-to-the-U.S.-Economy.pdf>".

³⁷¹ CBP (2018), *Intellectual Property Rights Seizure Statistics. Fiscal Year 2017*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2018-Apr/ipr-seizure-stats-fy2017.pdf>.

³⁷² CBP (2018), *Intellectual Property Rights Seizure Statistics. Fiscal Year 2017*. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2018-Apr/ipr-seizure-stats-fy2017.pdf>.

transporteurs express à travers les États-Unis, et il a effectué 1 845 saisies de marchandises portant atteinte aux DPI d'une valeur estimée (si elles étaient authentiques) à 44 millions de dollars EU. Le CBP a en outre saisi 123 expéditions de dispositifs à semi-conducteur portant des étiquettes contrefaites au cours de l'exercice 2017. Ces saisies ont permis de découvrir un total de 49 marques contrefaites.

3.326. Au cours de l'exercice 2017, l'ICE et le HSI ont mené 713 enquêtes en matière de PI, arrêté 457 personnes et obtenu 288 inculpations ainsi que 240 condamnations pour infractions pénales en matière de PI. À la fin de l'exercice 2017, le FBI avait 228 enquêtes en cours sur les DPI. Les enquêtes ont principalement porté sur le vol de secrets commerciaux (79), les atteintes au droit d'auteur (79) et les atteintes à des marques (64). Pendant l'exercice 2017, le FBI a ouvert 44 nouvelles enquêtes, procédé à 31 arrestations et obtenu 23 condamnations. Au cours du même exercice, le Centre des DPI a examiné 27 856 pistes d'enquête, dont 16 030 ont été renvoyées à des partenaires chargés de faire appliquer la loi.³⁷³

3.327. Le DOJ continue d'accorder la priorité aux enquêtes et aux poursuites relatives à la PI se rapportant aux questions de santé et de sécurité, au vol de secrets commerciaux ou à l'espionnage économique, ainsi qu'à la contrefaçon commerciale et au piratage en ligne à grande échelle. Le DOJ a également porté une attention accrue aux infractions pénales en matière de PI commises via Internet ou facilitées par son utilisation, ou perpétrées par les réseaux du crime organisé.³⁷⁴

3.3.7.9.2 Article spécial 301

3.328. En vertu des dispositions de l'article "Special 301" (section 182 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, telle que modifiée), l'USTR examine chaque année la situation concernant la protection des DPI et les moyens mis en œuvre pour les faire respecter dans tous les pays qui sont des partenaires commerciaux des États-Unis.

3.329. Dans l'examen annuel au titre de l'article Spécial 301, on peut considérer comme "pays étranger prioritaire" (PFC) un partenaire commercial qui a les pratiques, politiques ou les comportements les plus exigeants ou les plus flagrants ayant pour effet de ne pas offrir une protection suffisante et effective des DPI ou un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection; dont les pratiques, les politiques ou les comportements ont la plus grande incidence négative (effective ou potentielle) sur les produits américains pertinents; et qui "ne négocie pas de bonne foi ou ne progresse pas de façon sensible dans les négociations bilatérales ou multilatérales." Un partenaire commercial peut également figurer sur la liste des pays à surveiller en priorité s'il répond à certains, mais non à la totalité, des critères à prendre en compte pour être classé comme PFC, ou pour faire partie de la "liste des pays à surveiller", dans le cas des partenaires commerciaux envers lesquels les États-Unis ont de profondes inquiétudes relativement aux DPI. Pour certains pays figurant sur la liste des pays à surveiller en priorité de l'USTR, ce dernier est tenu d'élaborer un plan d'action contenant des points de repère visant à aider les pays étrangers à offrir une protection suffisante et effective des DPI, ainsi qu'un accès loyal et équitable aux marchés pour les ressortissants américains tributaires de cette protection.³⁷⁵

3.330. Le statut de PFC constitue une catégorie légale. Lorsqu'un partenaire commercial a été considéré comme PFC, l'USTR est tenu d'ouvrir une enquête au titre de l'article 301 dans un délai de 30 jours après avoir identifié le pays en question, à moins qu'il ne détermine que l'ouverture d'une telle enquête serait préjudiciable aux intérêts économiques des États-Unis, ou que le comportement, la pratique ou la politique constituant le fondement de l'identification du pays en tant que PFC fasse l'objet d'une autre enquête ou mesure au titre de l'article 301. Si l'affaire concerne l'Accord sur les ADPIC ou un autre accord commercial, la détermination doit intervenir dans les 18 mois qui suivent l'ouverture de l'enquête. Autrement, l'USTR doit rendre une détermination au sujet de la loyauté du pays visé et décider des mesures à prendre éventuellement

³⁷³ IPEC, *Annual Intellectual Property Report to Congress*, mars 2018. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/2018Annual_IPEC_Report_to_Congress.pdf.

³⁷⁴ IPEC, *Annual Intellectual Property Report to Congress*, mars 2018. Adresse consultée: https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2017/11/2018Annual_IPEC_Report_to_Congress.pdf.

³⁷⁵ Le rapport est établi au titre de la section 182 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur, telle que modifiée par la Loi générale de 1988 sur le commerce et la compétitivité, la Loi sur les Accords du Cycle d'Uruguay et la Loi TFTEA de 2015 (19 U.S.C. paragraphe 2242).

dans les six mois qui suivent l'ouverture de l'enquête, ou dans les neuf mois dans certaines conditions particulières.³⁷⁶

3.331. Dans son rapport publié en 2018 au titre de l'article Spécial 301, l'USTR a identifié 36 partenaires commerciaux qui n'offrent pas une protection adéquate et effective des DPI, ni un accès loyal et équitable aux marchés pour les personnes tributaires de cette protection.³⁷⁷ Aucun partenaire commercial n'a été identifié en tant que PFC à la suite de l'examen. Douze partenaires commerciaux ont été inscrits sur la liste des pays à surveiller en priorité. En plus d'avoir inscrit 36 pays sur la liste des pays à surveiller en priorité et la liste des pays à surveiller, le rapport évoque également des sujets de préoccupation dans plusieurs pays. Par ailleurs, il met en évidence des préoccupations transversales très diverses concernant la PI relativement à la protection adéquate et effective des droits correspondants et aux moyens de les faire respecter partout dans le monde, dont: a) des préoccupations liées à la protection de la PI et aux moyens de la faire respecter, ainsi qu'aux obstacles à l'accès aux marchés pour les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux; b) le manque de moyens adéquats et effectifs pour faire respecter les droits exercés à la frontière contre les marchandises contrefaites ou piratées, et le défaut de compétence permettant de prendre d'office des mesures pour saisir et détruire ces marchandises à la frontière ou de prendre de telles mesures pour les marchandises en transit; c) l'incapacité à faire face aux nouveaux défis récurrents posés par le piratage portant atteinte à un droit d'auteur; d) le piratage en ligne; e) le caractère restrictif des critères en matière de brevetabilité et le manque de protection adéquate et effective des données résultant d'essais dans le cadre de la réglementation ou d'autres données communiquées par les producteurs de produits pharmaceutiques ou de produits chimiques pour l'agriculture; et f) une protection inadéquate des secrets commerciaux dans plusieurs pays.³⁷⁸

3.332. L'USTR produit également des rapports sur l'examen hors cycle axés sur les défis en matière de PI identifiés dans les marchés de certains partenaires commerciaux et pouvant entraîner un changement positif en ce qui concerne le statut d'un partenaire commercial établi dans le cadre de l'article Spécial 301 en dehors de l'examen annuel. En 2017, l'USTR a produit quatre de ces rapports.

3.333. La Liste des marchés notoires signale certains marchés, y compris sur Internet, qui entreprennent et soutiennent des activités de piratage du droit d'auteur et de contrefaçon des marques. Cette liste comprend les marchés sur lesquels les propriétaires, les exploitants et les gouvernements n'ont pas réussi à répondre aux préoccupations soulevées. Elle ne donne pas un compte rendu exhaustif de tous les marchés physiques et en ligne du monde entier pouvant faire l'objet d'atteintes à la PI. Elle ne fait pas de constats des infractions juridiques et ne reflète pas non plus l'analyse par le gouvernement américain du climat général de protection de la PI et des moyens de la faire respecter dans les pays liés aux marchés qui y sont inscrits³⁷⁹. Le rapport de 2017 sur l'examen hors cycle des marchés notoires, publié en décembre 2017, a signalé 25 marchés en ligne basés dans 13 partenaires commerciaux, et 18 marchés physiques dans 12 partenaires commerciaux, qui exercent et soutiennent d'importantes activités de piratage du droit d'auteur et de contrefaçon de marques à l'échelle internationale. L'USTR prévoit de produire son prochain rapport sur l'examen hors cycle des marchés notoires à l'automne 2018.

3.3.7.9.3 Enquêtes menées au titre de la section 337

3.334. La section 337 de la Loi tarifaire de 1930 (19 U.S.C. section 1337) déclare illégaux "les méthodes déloyales de concurrence et les actes déloyaux intervenant dans l'importation ou la vente" d'articles qui satisfont à certains critères de la branche de production nationale. Dans le cas de certains actes déloyaux, selon la méthode de concurrence déloyale ou de l'acte déloyal en cause, une preuve de l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage doit également être apportée.

³⁷⁶ Ce délai peut être prolongé à neuf mois si: les questions soulevées sont particulièrement complexes; le pays étranger réalise des progrès substantiels en ce qui concerne l'élaboration ou la mise en œuvre de mesures législatives ou administratives qui protégeront de manière adéquate et effective les DPI; ou s'il prend des mesures d'application à cet effet.

³⁷⁷ USTR, *2018 Special 301 Report*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018%20Special%20301.pdf>.

³⁷⁸ USTR, *2018 Special 301 Report*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018%20Special%20301.pdf>.

³⁷⁹ USTR (2018), *2017 Out-of-Cycle Review of Notorious Markets*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2017%20Notorious%20Markets%20List%201.1.18.pdf>.

3.335. Lorsqu'elle reçoit une plainte alléguant une violation de la section 337, l'USITC détermine si elle satisfait aux prescriptions énoncées dans ses règles et si une enquête devrait être ouverte. L'USITC est tenue de clore son enquête dès que possible et doit, dans les 45 jours suivant l'ouverture de l'enquête, fixer une date limite pour rendre sa détermination finale.³⁸⁰ Si, à la fin de l'enquête, l'USITC détermine que la section 337 a été enfreinte, elle peut prendre des ordonnances interdisant l'entrée des produits en cause aux États-Unis (arrêtés d'interdiction) et/ou une injonction ordonnant aux parties contrevenantes de ne plus commettre certaines actions. Les ordonnances de l'USITC entrent en vigueur au moment où elles sont rendues, bien que les importations continuent souvent d'être autorisées sous réserve d'une obligation de verser un cautionnement; les ordonnances deviennent définitives dans un délai de 60 jours après leur promulgation, sauf décision contraire prise dans ce délai par l'USTR pour des raisons de politique.

3.336. Dans le cas d'un arrêté d'interdiction, le CBP doit interdire l'entrée sur le territoire des États-Unis des produits portant atteinte aux droits, provenant d'entités expressément désignées (arrêtés d'interdiction limitée), ou quelle que soit leur provenance (arrêtés d'interdiction générale). L'USITC peut rendre une ordonnance d'interdiction générale applicable aux importations en provenance de tous les pays si des éléments d'appréciation substantiels, fiables et probants permettent d'établir qu'il y a violation des dispositions de la section 337 et que l'ordonnance d'interdiction générale est nécessaire pour prévenir le contournement d'un arrêté d'interdiction limitée applicable uniquement aux produits de personnes nommément désignées, ou que la section 337 fait systématiquement l'objet de violations et qu'il est difficile d'identifier la source des produits en infraction.³⁸¹ En remplacement ou en complément des arrêtés d'interdiction, l'USITC peut rendre des ordonnances de ne pas faire à l'encontre des importateurs désignés et d'autres personnes se livrant à des actes déloyaux constituant une violation de la section 337.³⁸² L'USITC peut en outre refuser de rendre un arrêté d'interdiction ou une ordonnance de ne pas faire après avoir pris en considération les facteurs liés à l'intérêt général conformément à la loi. À cet égard, l'USITC doit examiner les effets d'une ordonnance corrective sur: la santé et la protection sociale du public; les conditions de concurrence dans l'économie américaine; la production aux États-Unis de produits similaires ou directement concurrents; et les consommateurs américains.³⁸³

3.337. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 23 mai 2018, 182 nouvelles plaintes ont été reçues par l'USTIC au titre de la section 337, et 137 enquêtes ont été ouvertes.³⁸⁴ La plupart de ces affaires (87% en 2017) concernaient des atteintes à des brevets; certaines affaires concernaient le droit d'auteur, les secrets commerciaux et les marques ou plusieurs DPI combinés. Les produits visés par les enquêtes provenaient de 37 partenaires commerciaux et des États-Unis. Durant la même période, l'USITC a pris 27 arrêtés d'interdiction, soit 20 arrêtés d'interdiction limitée et 7 arrêtés d'interdiction générale, ainsi que 33 ordonnances de ne pas faire.³⁸⁵ Près des deux tiers des enquêtes ont abouti à un règlement, une ordonnance d'expédient, ou un retrait de la plainte. Au 31 décembre 2017, il y avait 109 arrêtés d'interdiction en vigueur, dont 20 arrêtés d'interdiction générale portant sur l'importation de divers produits, y compris les suivants: des produits pour le secteur de l'automobile, de l'industrie manufacturière et du transport; des composants chimiques; des ordinateurs et des appareils de télécommunication; des produits électroniques grand public; des circuits intégrés; des téléviseurs à affichage à cristaux liquides; des produits d'éclairage; des puces mémoire et produits connexes; des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux; des produits d'imprimerie; et d'autres articles de consommation.

³⁸⁰ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/intellectual_property/about_section_337.htm.

³⁸¹ USITC, *Summary of Statutory Provisions Related to Import Relief, Investigations of Unfair Practices in Import Trade, Including Infringement of Patents, Trademarks, Copyrights, Mask Works, or Boat Hull Designs*. Publication 4468 de l'USITC, août 2014. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/oig/documents/pub4468_2014.pdf.

³⁸² Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/intellectual_property/about_section_337.htm.

³⁸³ USITC, *Summary of Statutory Provisions Related to Import Relief, Investigations of Unfair Practices in Import Trade, Including Infringement of Patents, Trademarks, Copyrights, Mask Works, or Boat Hull Designs*. Publication 4468 de l'USITC, août 2014. Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/oig/documents/pub4468_2014.pdf.

³⁸⁴ Renseignements en ligne de l'USITC. Adresse consultée: <https://pubapps2.usitc.gov/337external/>.

³⁸⁵ Adresse consultée:

https://www.usitc.gov/intellectual_property/337_statistics_remedial_orders_issued_leo_v_geo.htm.

3.338. Le CBP est responsable de l'application des arrêtés d'interdiction rendus au titre de la section 337 à l'encontre des partenaires commerciaux. Le DOJ a pour mandat de défendre les actions entreprises par le CBP en lien avec ces ordonnances en cas de différend.

3.3.7.9.4 PI et transfert de technologie

3.339. En septembre 2017, les États-Unis ont communiqué au Conseil des ADPIC des renseignements actualisés sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, en faisant observer qu'ils s'étaient engagés à améliorer continuellement leurs activités relevant de cet article et à en rendre compte.³⁸⁶ Le rapport indiquait qu'une part considérable des recherches du gouvernement menées par des laboratoires gérés par l'administration fédérale et des centres de recherche-développement financés par le budget fédéral débouchent sur des inventions ou des découvertes qui contribuent au développement de nouvelles technologies et nouveaux procédés. L'exploitation commerciale de ces résultats peut procurer des avantages économiques et sociaux, augmentant ainsi le rendement de l'investissement dans la recherche-développement au niveau fédéral.³⁸⁷ Le rapport indiquait que les États-Unis restent convaincus que le fonctionnement effectif de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC exige un dialogue constructif entre les pays développés et les PMA Membres, qui permet de cibler les incitations de manière à répondre au mieux aux intérêts et aux besoins identifiés par les PMA Membres eux-mêmes en matière de transfert de technologie.

3.340. La Loi Bayh-Dole de 1980 dispose que les inventions résultant de la recherche financée par le budget fédéral sont utilisées pour promouvoir l'exploitation commerciale et l'accès du public par la mise en pratique. À cette fin, les États-Unis mettent en place plusieurs programmes, incitations et partenariats dans le domaine du transfert de technologie. Le Groupe de travail "Du laboratoire au marché" du Conseil national des sciences et de la technologie (NSTC) coordonne les initiatives fédérales concernant le transfert de technologie, et les organismes fédéraux procèdent à leur mise en œuvre. Le Consortium des laboratoires fédéraux pour le transfert de technologie (FLC), un réseau national d'environ 300 laboratoires et centres fédéraux, joue un rôle crucial en fournissant des renseignements sur les technologies pouvant être cédées sous licence, et sur les laboratoires ouverts à la collaboration et au partenariat. Le FLC encourage le transfert de technologie et, par l'intermédiaire de ses laboratoires membres, recherche des partenaires dans le monde entier.

3.341. Le gouvernement des États-Unis mène également plusieurs programmes de transfert de technologie par l'intermédiaire ou avec l'aide de l'USAID. Le Programme de Partenariats pour un engagement accru dans la recherche (PEER) aide les scientifiques des pays en développement en accordant aux institutions retenues des bourses de recherche pouvant atteindre 300 000 dollars EU. Il vise à renforcer les capacités des institutions de recherche et des scientifiques locaux, à consolider les partenariats de recherche à l'échelle mondiale et à favoriser la transposition des données et des éléments de preuve sous forme de politiques. Dans le cadre de ce programme, les agences scientifiques des États-Unis, ainsi que des universités et des instituts de recherche du monde entier, ont établi des partenariats avec des scientifiques de pays en développement grâce aux bourses accordées dans le cadre des PEER. Depuis son lancement, en 2011, le Programme PEER a permis d'appuyer plus de 250 projets dans 50 pays.³⁸⁸ Le Programme de bourses pour la recherche et l'innovation met en contact des chercheurs et des scientifiques américains en début de carrière et des organisations hôtes de pays en développement pour qu'ils mènent des projets de recherche collaboratifs d'une durée maximale d'un an, financés par l'USAID et ses partenaires. Parmi les autres initiatives figure la Plate-forme mondiale d'échange sur les innovations, un réseau permettant aux innovateurs, aux donateurs, aux universitaires et au secteur privé de prendre connaissance des dispositifs, données, technologies, méthodes, procédés et possibilités de financement novateurs. Dans le cadre de cette initiative, l'USAID est à la fois un bailleur de fonds et un facilitateur. Dans le cadre du Programme d'innovations axées sur le développement (DIV), qui comporte un processus de sélection auquel peuvent participer toute l'année presque toutes les personnes ou organisations souhaitant obtenir un don, pour autant qu'elles soient dans un secteur ou un pays où l'USAID est

³⁸⁶ Conformément à la Décision du Conseil des ADPIC du 20 février 2003, figurant dans le document de l'OMC IP/C/28, les pays développés Membres doivent présenter des rapports annuels aux PMA Membres sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre conformément aux engagements, contractés par les pays développés en vertu de l'article 66:2, d'offrir des incitations aux entreprises et institutions sur leur territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les PMA Membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable.

³⁸⁷ Document de l'OMC IP/C/W/631/Add.2 du 28 septembre 2017.

³⁸⁸ Document de l'OMC IP/C/W/631/Add.2 du 28 septembre 2017.

présente, les dons sont attribués sur la base du rapport coût-efficacité, des effets concrets et des possibilités de transposition à une plus grande échelle.

3.342. Les États-Unis se servent également des accords en matière de science et de technologie pour encadrer une collaboration internationale accrue entre les agences techniques des États-Unis et celles de leurs partenaires étrangers dans des domaines tels que la santé publique, l'aménagement des bassins hydrographiques, l'agriculture, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la biotechnologie, les sciences de la terre, les sciences de la mer et les énergies de substitution.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture

4.1.1 Principales caractéristiques

4.1. Le secteur agricole des États-Unis est l'un des plus importants au monde, même si l'agriculture et les autres activités primaires (sylviculture, pêche et chasse) représentent moins de 1% du PIB (graphique 1.1) et environ 1,5% de l'emploi. Les activités agricoles jouent un rôle essentiel pour l'économie locale dans certaines régions du pays. Les différences importantes en termes de paysages et de climat qui caractérisent le pays permettent non seulement de pratiquer une agriculture à grande échelle, mais également d'assurer une production agricole très diversifiée. Les États-Unis sont un gros exportateur mondial de nombreux produits agricoles et un exportateur net de produits alimentaires.

4.2. La valeur combinée de la production agricole générée par un peu plus de deux millions d'exploitations a atteint 372,7 milliards de dollars EU en 2017 (tableau 4.1).¹ La valeur de la production a diminué de 50 milliards de dollars EU depuis 2014, principalement du fait de la baisse des prix de certains produits de base clés. Mesurée en valeur, la production agricole se divise plus ou moins également entre la culture et l'élevage, les principales cultures étant le maïs, les fèves de soja, le foin (y compris la luzerne) et le blé. Les bovins (viande et lait), le lait, les volailles et les œufs dominent la production animale. Les États-Unis sont le plus gros producteur mondial de fèves de soja, de maïs, de viande de bœuf, de poulet et de dinde, et ils se classent au troisième rang mondial pour ce qui est de la production de viande de porc et de coton. L'évolution du marché aux États-Unis a donc une influence considérable sur les cours mondiaux de nombreux produits.

Tableau 4.1 Valeur de la production, 2010-2017

(Milliards de dollars EU et pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% du total ^a
Total	334,9	379,5	396,6	394,3	406,4	376,2	355,5	372,7	100,00
Maïs-grains	64,5	76,7	74,2	61,9	53,0	49,3	51,3	48,5	13,0
Fèves de soja	37,6	38,5	43,7	43,6	39,5	35,2	40,7	41,0	11,0
Foin	14,6	18,1	18,6	19,8	19,1	16,5	15,6	16,2	4,4
Blé	12,6	14,3	17,4	14,6	11,9	10,0	9,2	8,1	2,2
Coton	7,3	7,0	6,3	5,2	5,1	4,0	5,8	7,2	1,9
Lait	31,5	39,7	37,2	40,5	49,6	35,9	34,7	38,1	10,2
Viande de bœuf et de veau	36,9	45,1	48,1	48,5	59,9	59,8	48,6	50,2	13,5
Volailles et œufs	34,7	35,3	38,2	44,4	48,4	48,1	38,7	42,7	11,5
Porcins	16,0	20,0	20,3	21,7	24,2	18,9	17,4	19,2	5,2
Total des cultures (non compris l'horticulture)	191,1	211,4	223,9	210,2	194,8	179,2	185,7	185,2	49,7

a Pourcentage du total pour l'année 2016.

Source: Renseignements en ligne du Service national des statistiques agricoles de l'USDA. Adresse consultée: <https://quickstats.nass.usda.gov/>; renseignements en ligne du Service national des statistiques agricoles de l'USDA, "Poultry – Production and Value", différents bulletins, adresse consultée: <http://usda.mannlib.cornell.edu/MannUsda/viewDocumentInfo.do?documentID=1130>; et OECD Stats, Indicateurs sur les politiques agricoles, Suivi et évaluation 2017, Tableaux de références.

4.3. Malgré la taille non négligeable du marché intérieur, une grande partie de l'agriculture est fortement axée sur les exportations, notamment la production de fèves de soja, de maïs, de blé, de coton et de viande de poulet. Les États-Unis sont le principal exportateur au monde de la plupart de ces produits. Cependant, pour le maïs et pour le blé, et dans une certaine mesure pour la volaille, la part des États-Unis dans le commerce mondial a diminué au fil des ans car d'autres pays ont accru

¹ La taille des exploitations a augmenté au cours des 30 dernières années, la taille médiane étant passée de 589 acres en 1982 à plus de 1 200 acres en 2012.

leur production plus rapidement qu'eux (tableau 4.2). S'agissant de la viande bovine, les États-Unis en sont à la fois un grand exportateur et un grand importateur (tableau 4.3).

Tableau 4.2 Production et commerce des principaux produits de base aux États-Unis et dans le monde, 2010-2019

(Milliers de tonnes, sauf indication contraire)

	Campagne de commercialisation	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	
Maïs											
Production	États-Unis	315 618	312 789	273 192	351 272	361 091	345 506	384 778	370 960	370 514	
	% de la production mondiale	37,8	35,1	31,3	35,3	35,3	35,5	35,7	35,9	34,9	
Exportations	États-Unis	46 508	39 096	18 545	48 790	47 421	48 229	58 270	60 963	59 693	
	% de la production mondiale	50,8	33,4	19,4	37,1	33,3	40,3	36,4	41,3	37,4	
Blé											
Production	États-Unis	58 868	54 244	61 298	58 105	55 147	56 117	62 833	47 371	51 078	
	% de la production mondiale	9,1	7,8	9,3	8,1	7,6	7,6	8,4	6,2	7,0	
Exportations	États-Unis	35 147	28 606	27 544	32 012	23 523	21 168	28 602	24 524	27 896	
	% de la production mondiale	26,4	18,1	19,9	19,3	14,3	12,2	15,6	13,4	15,2	
Coton (balles de 480 lb)											
Production	États-Unis	18 102	15 573	17 314	12 909	16 319	12 888	17 170	20 923	19 235	
	% de la production mondiale	15,4	12,2	14,0	10,7	13,7	13,4	16,1	16,9	16,0	
Exportations	États-Unis	14 376	11 714	13 026	10 530	11 246	9 153	14 917	15 847	15 500	
	% de la production mondiale	41,2	25,5	28,0	25,8	31,7	26,2	39,6	38,8	37,0	
Fèves de soja, graines oléagineuses											
Production	États-Unis	90 663	84 291	82 791	91 389	106 878	106 857	116 920	119 518	124 808	
	% de la production mondiale	34,3	35,1	30,8	32,3	33,4	33,9	33,6	35,5	34,0	
Exportations	États-Unis	40 959	37 186	36 129	44 594	50 136	52 870	58 960	57 425	56 064	
	% de la production mondiale	44,7	40,5	36,0	39,6	39,7	39,9	40,0	37,4	35,5	
		Année civile	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Viande de bœuf et de veau											
Production	États-Unis	12 034	11 978	11 845	11 751	11 075	10 817	11 507	11 938	12 601	
	% de la production mondiale	20,3	20,3	19,9	19,4	18,2	18,1	19,0	19,4	20,0	
Exportations	États-Unis	1 043	1 263	1 112	1 174	1 167	1 028	1 159	1 298	1 372	
	% de la production mondiale	13,4	15,7	13,6	12,7	11,7	10,7	12,3	13,0	13,1	
Viande de volaille											
Production	États-Unis	16 563	16 694	16 621	16 976	17 306	17 971	18 262	18 696	19 004	
	% de la production mondiale	21,2	20,6	19,9	20,1	19,9	20,2	20,5	20,6	20,6	
Exportations	États-Unis	3 067	3 165	3 299	3 332	3 310	2 867	3 014	3 075	3 152	
	% de la production mondiale	34,4	33,0	32,7	32,4	31,6	27,9	28,2	27,9	28,0	

Source: Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, base de données concernant la production, la fourniture et la distribution. Adresse consultée: <https://apps.fas.usda.gov/psdonline/app/index.html#/app/advQuery>.

4.4. Sauf en 2005 et 2006, lorsque les importations ont presque été équivalentes aux exportations, les États-Unis ont été un exportateur net majeur de produits agricoles depuis 2000, même si l'excédent commercial a chuté depuis le niveau record atteint sur la période 2012-2014 (graphique 4.1).

Tableau 4.3 Principaux produits exportés et importés, 2012-2018^a

			2012	2013	2014	2015	2016	2017	Juillet 2018
Exportations totales		millions de \$EU	145 933	148 499	154 554	137 229	138 909	142 905	85 925
1201	Fèves de soja	Millions de \$EU	24 804	21 605	23 917	18 909	22 885	21 518	9 715
		Milliers de t	43 655	39 400	49 622	48 203	57 848	55 324	25 117
1005	Maïs	Millions de \$EU	9 686	6 839	11 102	8 664	10 260	9 555	8 043
		Milliers de t	31 477	24 065	49 706	44 703	55 893	53 044	43 746
0802	Autres fruits à coque, frais ou secs	Millions de \$EU	6 011	7 043	7 464	7 622	7 312	7 907	4 102
		Milliers de t	1 116	1 118	1 053	1 048	1 252	1 334	615
0201 + 0202 ^a	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou congelées	Millions de \$EU	4 628	5 216	6 015	5 159	5 237	6 171	4 134
		Milliers de t	773	814	812	716	814	913	579
1001	Froment (blé) et méteil	Millions de \$EU	8 169	10 445	7 715	5 632	5 366	6 082	2 986
		Milliers de t	25 767	32 882	25 449	21 266	23 956	27 243	12 366
5201	Coton	Millions de \$EU	6 225	5 592	4 396	3 889	3 959	5 828	4 995
		Milliers de t	2 752	2 790	2 167	2 396	2 469	3 253	2 756
2106	Préparations alimentaires non dénommées ailleurs	Millions de \$EU	4 763	5 406	5 568	5 372	5 703	5 468	3 264
		Milliers de t	791	850	842	815	827	764	424
0203 ^b	Viande des animaux de l'espèce porcine	Millions de \$EU	4 836	4 426	4 966	4 030	4 199	4 558	2 738
		Milliers de t	1 645	1 488	1 545	1 526	1 601	1 722	1 068
0207 ^b	Viandes et abats comestibles de volailles	Millions de \$EU	5 015	4 977	4 924	3 466	3 309	3 629	2 116
		Milliers de t	3 926	3 859	3 855	3 179	3 334	3 429	1 983
2304	Tourteaux et autres résidus solides, de l'extraction de l'huile de soja	Millions de \$EU	3 474	4 002	4 229	3 886	3 297	3 122	2 573
		Milliers de tonnes	6 747	7 539	7 843	9 306	8 607	8 618	6 752
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	Millions de \$EU	2 703	2 911	2 811	2 658	2 819	2 943	1 770
		Milliers de t	2 016	2 032	1 858	1 826	2 061	2 091	1 190
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	Millions de \$EU	3 005	4 009	3 989	3 796	2 889	2 614	1 826
		Milliers de t	9 750	12 089	18 862	14 750	13 641	13 480	8 060
Importations totales		Millions de \$EU	109 640	111 979	119 629	122 021	123 324	129,976	82 497
2208	Eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	Millions de \$EU	6 509	6 918	7 076	7 232	7 642	7 831	4 619
		Milliers de tonnes	686	698	666	670	705	720	419

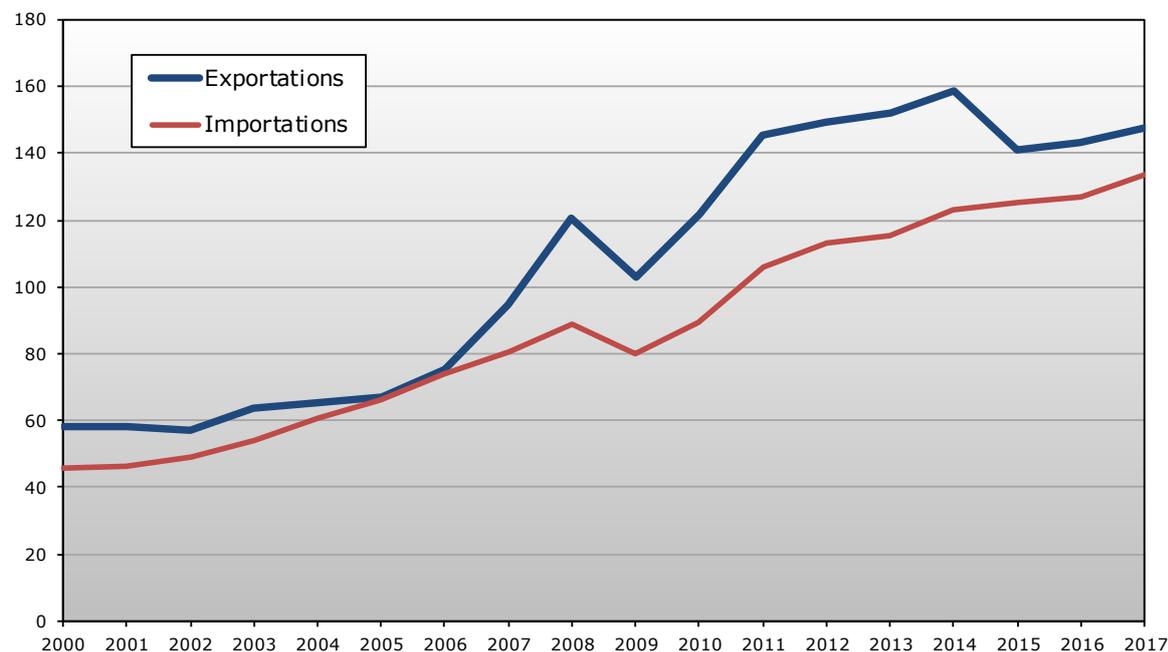
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	Juillet 2018
0901	Café	Millions de \$EU	6 534	5 324	5 889	5 903	5 621	6 182	3 381
		Milliers de t	1 446	1 493	1 525	1 539	1 604	1 624	941
2204	Vins de raisins frais	Millions de \$EU	5 059	5 245	5 370	5 380	5 541	5 913	3 608
		Milliers de t	1 168	1 097	1 077	1 104	1 114	1 209	681
2203	Bière de malt	Millions de \$EU	3 706	3 709	4 154	4 550	4 869	5 087	3 255
		Milliers de t	3 252	3 231	3 462	3 675	3 914	4 038	2 546
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	Millions de \$EU	3 232	3 397	3 566	3 961	4 511	4 955	2 895
		Milliers de t	980	1 019	1 059	1 203	1 420	1 564	937
0201 + 0202 ^a	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou congelées	Millions de \$EU	3 372	3 434	5 296	6 251	4 850	4 912	3 173
		Milliers de t	715	717	957	1 078	957	973	590
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	Millions de \$EU	1 799	2 135	2 654	2 796	3 156	3 960	2 245
		Milliers de t	1 833	2 017	2 206	2 342	2 441	2 593	1 560
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes du n° 20.09	Millions de \$EU	2 024	2 208	2 363	2 694	2 901	3 185	1 855
		Milliers de t	1 535	1 570	1 636	1 853	2 052	2 204	1 239
0709	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré	Millions de \$EU	2 195	2 566	2 586	2 626	3 033	2 984	1 927
		Milliers de t	1 842	1 903	2 044	2 031	2 305	2 371	1 516
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés	Millions de \$EU	2 250	2 341	2 394	2 666	2 706	2 888	1 816
		Milliers de t	1 298	1 399	1 352	1 477	1 487	1 518	927

a Les positions du SH 0201 (viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches et réfrigérées) et 0202 (viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées) ont été regroupées de sorte que le commerce des viandes bovines puisse être comparé aux positions du SH 0203 (viandes des animaux de l'espèce porcine) et 0207 (viandes et abats comestibles de volailles), qui regroupent sous une même position les viandes fraîches, réfrigérées et congelées.

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

Graphique 4.1 Exportations et importations de produits agricoles, 2000-2017

(Milliards de dollars EU)



Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

4.1.2 Principaux programmes de soutien**4.1.2.1 Cadre juridique général**

4.5. Le soutien à l'agriculture est principalement autorisé dans le cadre des "lois sur l'agriculture", qui sont des lois générales pluriannuelles couvrant un large éventail de programmes agricoles et alimentaires. Si certains programmes bénéficient d'une autorisation permanente (comme l'assurance-récolte), pour d'autres, l'autorisation ne vaut que pour la durée de la loi sur l'agriculture et elle expire, sauf si le programme est reconduit dans la loi subséquente. Si les premières versions des lois sur l'agriculture (dans les années 1930) mettaient l'accent sur le soutien aux producteurs de produits de première nécessité (maïs, fèves de soja, blé, coton, sucre, riz et produits laitiers), les lois modernes ont une portée beaucoup plus large et abordent un large éventail de questions, telles que le soutien du revenu et des prix, l'assurance-récolte, le crédit, l'aide en cas de catastrophe, la conservation, la recherche, la bioénergie, l'horticulture et l'agriculture biologique, le développement rural, la nutrition, l'aide alimentaire et le commerce. Les lois sur l'agriculture sont renouvelées tous les cinq ans environ.

4.6. L'autorisation accordée pour la plupart des programmes dans le cadre de la Loi de 2014 sur l'agriculture (P.L.113-79), promulguée le 7 février 2014, expirera le 30 septembre 2018. La Loi de 2014 sur l'agriculture a apporté de nombreux changements au système de soutien à l'agriculture. Un système de versements directs aux agriculteurs, en place depuis 1996, a été supprimé. Les versements anticycliques fondés sur une base de référence historique ont été remplacés par la possibilité de choisir entre deux programmes liés à une base historique: un programme anticyclique de soutien du revenu fondé sur les prix – la Couverture du manque à gagner (PLC) – ou un programme anticyclique de soutien du revenu fondé sur les revenus – la Couverture des risques agricoles (ARC).² Le soutien des prix du marché pour les produits laitiers a été remplacé par un Programme de protection des marges des producteurs laitiers. Les programmes d'aide en cas de catastrophe pour les éleveurs ont été modifiés et réautorisés. Les programmes fédéraux d'assurance-récolte ont été étendus. Un nouveau programme, l'option de couverture supplémentaire (SCO), qui impose aux producteurs de souscrire une police d'assurance sous-jacente, leur a permis d'ajouter une assurance par zone à l'assurance individuelle de l'exploitation. Les producteurs de

² La Loi de 2014 sur l'agriculture a supprimé le Programme de versements anticycliques (CCP) et le Programme optionnel de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales (ACRE).

coton ayant une superficie historique de coton upland n'avaient pas la possibilité d'opter pour le PLC ou l'ARC pour le coton, mais ils ont bénéficié d'un programme complémentaire d'assurance-récolte: le Plan de protection complémentaire des revenus (STAX). La Loi sur l'agriculture visait également à simplifier divers programmes de conservation.

4.7. D'après les dépenses prévues et réalisées, la Loi de 2014 sur l'agriculture a mis l'accent sur le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP), qui fournit une aide alimentaire aux ménages à faible revenus. Près de 80% des dépenses projetées étaient destinées au financement du SNAP. Lorsqu'elle a été promulguée, le coût estimé de la Loi de 2014 sur l'agriculture était de 489 milliards de dollars EU pour toute sa durée, dont 391 milliards pour le SNAP et 93 milliards pour trois autres principaux titres de la Loi (assurance-récolte, conservation, et produits de base et catastrophe). Les projections révisées publiées par le Bureau du budget du Congrès des États-Unis en janvier 2017 sur la base des dépenses effectives du SNAP et des autres grands programmes pour les exercices 2014 à 2016 indiquaient une baisse des dépenses de quelque 28 milliards de dollars EU, dont près de 26 milliards en moins pour le SNAP. Dans le même temps, tandis que la baisse des prix des produits de base avait fait augmenter le coût des programmes anticycliques de soutien à l'agriculture par rapport aux projections initiales, cette hausse avait été presque entièrement compensée par la valeur moindre des récoltes assurées, et donc par la baisse des coûts de l'assurance-récolte fédérale.³

4.8. La Loi de 2014 sur l'agriculture a été modifiée au début de 2018 suite à l'adoption de la Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) (P.L.115-123). Dans le cadre de cette révision, le "coton graine" bénéficie des programmes PLC et ARC à compter de la campagne agricole 2018. Le Programme de protection des marges des producteurs laitiers a également été modifié et rendu plus avantageux pour les exploitations de petite taille et de taille moyenne. En outre, un programme d'indemnisation a été créé pour aider à compenser les pertes causées par les ouragans et les incendies en 2017, et des modifications ont été apportées à certains programmes d'aide en cas de catastrophe.

4.9. En juillet 2018, le Département de l'agriculture a annoncé son intention de mettre en place un programme à court terme conçu pour aider les producteurs agricoles à faire face aux perturbations du marché causées par l'imposition de droits de douane à titre de rétorsion.⁴

4.10. Les préparatifs de la nouvelle Loi sur l'agriculture ont commencé en 2016. Plusieurs auditions ont été organisées en 2017 et le processus législatif était engagé pendant la période considérée en 2018.

4.1.2.2 Couverture du manque à gagner (PLC)

4.11. La PLC s'applique à une base de référence historique (superficie de base et rendements antérieurs) et concerne le maïs, les fèves de soja, le blé, les autres céréales fourragères, les autres graines oléagineuses, les arachides, les légumineuses, le riz et, à compter de la campagne agricole 2018, le coton graine. Lorsque le prix moyen du marché pour la campagne en cours tombe au-dessous du prix de référence fixé dans la Loi de 2014 sur l'agriculture, des versements au titre du mécanisme PLC, fondés sur 85% de la base de référence historique, sont effectués pour chaque produit visé d'une exploitation. Les agriculteurs ont été contraints de choisir une seule fois (pour toute la durée de la Loi de 2014 sur l'agriculture) la base de référence historique au titre de la PLC pour chaque produit visé de leur exploitation. La PLC est ainsi découplée de la production réelle puisqu'elle se fonde sur une base historique sans aucune obligation de produire⁵, mais elle est déclenchée par les prix courants.

4.12. Le versement reçu par l'agriculteur, au plus tôt le 1^{er} octobre suivant la fin de la campagne de commercialisation considérée pour le produit visé, est égal à la différence entre le prix de marché

³ Service de recherche du Congrès, *Previewing a 2018 Farm Bill*, Washington D.C., 15 mars 2017.

⁴ Pour plus de renseignements, voir "<https://www.usda.gov/media/press-releases/2018/09/04/usda-launches-trade-mitigation-programs>".

⁵ Les propriétaires fonciers se sont vu accorder la possibilité de réaffecter une seule fois, sans l'augmenter, la superficie de base en utilisant la superficie plantée moyenne durant la période 2009-2012. Ils ont en outre eu le choix entre conserver le rendement donnant lieu à un versement en vertu de l'ancien programme CCP ou l'actualiser à 90% du rendement moyen des produits durant les campagnes agricoles 2008/12.

moyen ou le taux de prêt moyen au niveau national, le plus élevé étant retenu, et le prix de référence multiplié par la base admissible. Selon l'Agence des services pour l'agriculture de l'USDA, les paiements au titre de la PLC pour la campagne agricole 2016 ont atteint près de 3,25 milliards de dollars EU au total, principalement au titre de la superficie de base antérieure pour le blé (1 273 millions de dollars EU), le riz à grain long (736 millions de dollars EU), les arachides (528 millions de dollars EU), le sorgho (342 millions de dollars EU) et le maïs (208 millions de dollars EU).

4.1.2.3 Couverture des risques agricoles (ARC)

4.13. Les agriculteurs ont pu choisir de s'affilier à la PLC ou à l'ARC pour couvrir leur base historique concernant les produits visés. L'ARC est un mécanisme de soutien du revenu fondé sur le revenu lié à des garanties de revenu de référence déterminées au niveau du comté. Même si la garantie de revenu au titre de l'ARC peut également être déterminée au niveau de l'exploitation (ARC individuelle ou ARC-IC), la plupart des agriculteurs ayant opté pour l'ARC ont choisi la version qui établit la garantie de revenu produit par produit au niveau du comté (ARC-CO). Cette solution a permis aux producteurs de choisir la garantie de revenu ARC-CO pour certaines cultures et la PLC pour les autres.⁶ Cependant, dès lors que le choix est fait, il est interdit de passer d'un mécanisme à l'autre.

4.14. L'ARC-CO établit le revenu de référence pour chaque produit visé, à savoir 86% de la moyenne sur cinq ans (olympique) des prix du marché au niveau national multipliée par la moyenne sur cinq ans (olympique) du rendement au niveau du comté. Lorsque les revenus effectifs au niveau du comté (basés sur les prix courants et les rendements courants dans le comté) tombent au-dessous de la garantie de référence du comté, les agriculteurs ayant une base historique pour ces produits peuvent recevoir un versement pouvant atteindre 10% de la différence.⁷ Les versements sont limités à 85% de la superficie historique de référence du produit inscrit. Comme pour la PLC, les propriétaires fonciers ont été autorisés à réaffecter, mais pas à augmenter, leur superficie de base au titre de l'ARC en fonction de la superficie plantée en 2009-2012.

4.15. Les données de l'Agence des services pour l'agriculture (FSA) de l'USDA indiquent que les versements au titre de l'ARC-CO ont atteint 3,76 milliards de dollars EU pour la campagne agricole 2016, principalement au titre de la superficie de base antérieure correspondant au maïs (2,8 milliards de dollars EU), au blé (651 millions de dollars EU) et aux fèves de soja (201 millions de dollars EU). Le choix entre la PLC et l'ARC a varié selon les régions et les cultures. Dans l'ensemble, en 2014, environ 76% de la superficie de base antérieure était affiliée à l'ARC-CO et 23% à la PLC. La préférence pour l'ARC a peut-être été influencée par des données favorables concernant les prix et les revenus pour la période 2011-2013 – particulièrement pour le maïs, les fèves de soja et le blé – et, par conséquent, par des revenus de référence attrayants pour les campagnes agricoles 2014 à 2016.⁸

4.1.2.4 Programme de prêts à la commercialisation

4.16. La Société de crédit pour les produits de base (CCC) de l'USDA propose un financement provisoire aux producteurs admissibles de 28 produits (tableau A4.1).⁹ Les prêts à la commercialisation sont entièrement couplés à la production et aux prix courants. Seuls les produits récoltés bénéficient d'un soutien; aucune prestation n'est accordée au titre de ce programme en cas de perte de récolte.

4.17. Le financement provisoire permet aux agriculteurs de retarder la vente par rapport à la date normale de la récolte et d'attendre que les conditions du marché soient favorables. À l'échéance du prêt (généralement neuf mois), ou à tout moment avant cette échéance, le producteur est tenu de rembourser le prêt. Sinon, lorsque les prix du marché tombent au-dessous des taux des prêts fixés par la loi, l'agriculteur a quatre options: i) il rembourse le prêt à un taux déterminé par les conditions du marché dans le comté et conserve la différence entre le taux de remboursement et le taux initial

⁶ La garantie de revenu au titre de l'ARC-IC impose d'inscrire automatiquement tous les produits visés de l'exploitation et ne peut donc pas être utilisée en même temps que la PLC.

⁷ Les versements au titre de l'ARC sont plafonnés à 10% du revenu de référence.

⁸ Service de recherche du Congrès (2018), *U.S. Farm Commodity Support: An Overview of Selected Programs*, 17 avril.

⁹ Le taux d'intérêt est fixé au niveau où la CCC emprunte au Trésor, plus 1 point de pourcentage, au moment où le prêt est conclu.

du prêt (gain sur le prêt à la commercialisation ou MLG), tout en restant propriétaire du produit qui sera vendu par la suite; ii) au lieu de souscrire un prêt, il demande une prime de complément de prêts (LDP) lorsque le prix affiché au niveau du comté est inférieur au taux fixé pour le prêt à la commercialisation; iii) il achète des certificats de produits au prix le plus bas du marché en échange de la récolte donnée en garantie à la CCC; ou iv) il cède la récolte donnée en garantie à la CCC et conserve la différence entre la valeur du prêt et celle du produit cédé. Comme pour tous les programmes d'assurance des produits de base et des récoltes, les producteurs doivent se conformer aux prescriptions en matière de conservation et de protection des zones humides et indiquer toute la superficie plantée pour être admis à percevoir une prime de complément de prêts ou un gain sur les prêts à la commercialisation; des limitations concernant le revenu brut et les versements s'appliquent également.¹⁰

4.18. La Loi de 2014 sur l'agriculture a fixé les taux légaux des prêts à la commercialisation pour les campagnes agricoles 2014-2018.¹¹ Les taux, qui sont inférieurs aux prix de référence au titre de la PLC, aux prix du marché observés et aux coûts de production effectifs ces dernières années, visent à fournir un soutien du revenu en période de faiblesse des prix des produits de base. Les gains sur les prêts à la commercialisation ont été modérés ces dernières années. Dans les notifications concernant le soutien à l'agriculture pour les campagnes de commercialisation 2014 et 2015, les prestations signalées au titre du programme de prêts à la commercialisation ont atteint respectivement 444 millions et 357 millions de dollars EU.¹²

4.1.2.5 Assurance-récolte

4.19. L'assurance fédérale multirisques a été mise en place en 1938 (pour le blé), mais les polices vendues par la Société fédérale de l'assurance-récolte (FCIC) sont restées limitées pendant de nombreuses années à la fois en termes de portée géographique et de cultures visées. La Loi de 1980 sur l'assurance-récolte a étendu l'assurance-récolte fédérale à de nouvelles cultures et régions, et elle a introduit des subventions sur les primes d'assurance pour encourager la participation des agriculteurs.¹³ La législation adoptée par la suite en 1994 et 2000 a augmenté le taux de subventionnement et élargi le rôle du secteur privé dans l'exécution du programme.

4.20. À ce jour, les produits d'assurance offerts comprennent des plans fondés sur le revenu ou le rendement et des polices couvrant l'ensemble de l'exploitation. Quelque 130 cultures sont couvertes, y compris les cultures spécialisées (fruits, légumes, cultures en pépinières et noix), mais quatre cultures principales (maïs, fèves de soja, blé et coton) dominent en termes de superficie inscrite (75%) et d'indemnités versées (80%). L'Agence de gestion des risques (RMA) de l'USDA fixe les taux des primes et les autres dispositions des contrats, et les assurances sont vendues aux agriculteurs par des compagnies d'assurance privées et des agents d'assurance privés.¹⁴ Dans le cadre d'un Accord de réassurance type (SRA) renégocié périodiquement, les assureurs privés bénéficient du remboursement des dépenses administratives et d'exploitation liées aux polices et ils partagent les risques (pertes ou gains) avec le gouvernement fédéral par le biais de la réassurance.

¹⁰ Les personnes physiques ou morales ne sont pas admissibles au gain sur le prêt à la commercialisation ou aux primes sur les compléments de prêts lorsque leur revenu brut ajusté moyen est supérieur à 900 000 dollars EU, mais elles restent admissibles aux prêts à la commercialisation intégralement remboursés (capital et intérêts). Les versements accumulés au titre de la PLC, de l'ARC, des MLG et des LDP ne peuvent pas dépasser 125 000 dollars EU par personne physique ou morale par année. Une limite annuelle de versement distincte et additionnelle de 125 000 dollars EU s'applique pour les prestations du programme visant les arachides.

¹¹ Les taux des prêts étaient généralement les mêmes que pour les campagnes agricoles 2010/13.

¹² Les États-Unis notifient les MLG, les LDP et les gains sur l'échange de certificats en tant que versements directs non exemptés dans le tableau explicatif DS:6, et les bonifications d'intérêts pour avances sur produits et les indemnités pour montant non acquitté en tant qu'autre soutien par produit dans le tableau explicatif DS:7.

¹³ L'objectif consistait à réduire la dépendance à l'égard des programmes fédéraux d'aide en cas de catastrophe.

¹⁴ En pratique, la RMA ou des tiers proposent les taux des primes et les autres conditions, qui sont ensuite examinés par des experts indépendants pour le compte du Conseil de la FCIC. Le Conseil de la FCIC approuve ou rejette les taux proposés. La RMA gère la FCIC.

4.21. En général, les agriculteurs peuvent choisir entre la couverture minimum en cas de catastrophe et la couverture additionnelle dite complémentaire.¹⁵ L'administration fédérale prend en charge la totalité de la prime pour la couverture en cas de catastrophe, les participants acquittant une redevance administrative annuelle de 300 dollars EU pour chaque culture assurée dans chaque comté. Les assurances complémentaires sont également subventionnées, mais le niveau de la subvention varie en fonction du type de régime et de couverture choisi. La Loi de 2014 sur l'agriculture a ajouté une police d'assurance par zone – l'option de couverture supplémentaire (SCO)¹⁶ – qui permet aux participants de souscrire, en plus de l'assurance individuelle de leur exploitation, des polices par zone pouvant couvrir 86% du rendement ou du revenu escompté. Jusqu'à 14%, la perte (revenu effectif par rapport au revenu escompté) est toujours à la charge du participant. La prime d'assurance pour la SCO est subventionnée à 65%. Les producteurs ayant choisi l'ARC pour la base historique des produits visés ne peuvent pas souscrire de police au titre de la SCO pour la production courante de ces mêmes produits.¹⁷

4.22. L'assurance-récolte a enregistré une forte croissance depuis les années 1990. En 2018, les cultures plantées sur plus de 300 millions d'acres étaient assurées et près de 95% des polices offraient une couverture supérieure au niveau minimum en cas de catastrophe.¹⁸ Stimulés par la hausse des prix des produits de base, en particulier de 2006 à 2012, les montants assurés ont également fortement augmenté. Les coûts assumés par le gouvernement fédéral au titre de l'assurance-récolte, dont la moyenne annuelle s'est établie à 3 milliards de dollars EU entre 1997 et 2006, ont atteint 7 milliards de dollars EU par an en moyenne au cours des dix dernières années. Même si le programme fédéral d'assurance-récolte est sans doute le plus grand programme d'assurance agricole au monde, l'expérience des États-Unis a également montré que les agriculteurs étaient réticents à souscrire une assurance de ce type sans un soutien résolu du gouvernement. En moyenne, 62% des primes d'assurance ont été payées par le gouvernement fédéral sur la période 2012-2017.¹⁹ Le montant total des primes (versées par les agriculteurs et par le gouvernement) doit dépasser celui des indemnités versées dans le temps, afin de préserver la viabilité et l'équilibre actuariel des mécanismes d'assurance. En moyenne, le programme d'assurance-récolte a donné lieu au versement d'indemnités d'environ 0,85 dollar par dollar sur le montant total des primes au cours des 20 dernières années. Le subventionnement fédéral des primes réduit la part des primes totales payées par les producteurs, de sorte qu'au final, les indemnités totales dépasseront la part totale des primes payées par les producteurs. Depuis 2008, le programme fédéral d'assurance-récolte est tenu de viser un rapport sinistres-primes de 1,0, ce qui signifie que les subventions accordées aux producteurs au titre des primes correspondent à l'intégralité de la subvention qui leur est accordée dans le cadre du programme.

4.23. Le mécanisme fédéral d'assurance-récolte a fait l'objet de nombreuses études destinées à évaluer son efficacité et les solutions possibles pour en réduire le coût pour le gouvernement. Une étude récente du Bureau du budget du Congrès (CBO)²⁰ a suggéré que le fait de modifier les modalités de calcul des pertes pourrait permettre de réaliser les économies les plus importantes. À ce jour, la plupart des agriculteurs souscrivent des polices d'assurance des revenus flexibles dans le cadre desquelles les pertes sont calculées soit par rapport au prix projeté du produit lors de l'achat, soit par rapport au prix effectif lors de la récolte, le plus élevé étant retenu.²¹ Selon le CBO, supprimer l'option fondée sur le prix lors de la récolte réduirait les dépenses projetées de

¹⁵ La couverture en cas de catastrophe garantit 50% du rendement normal et 55% du prix de marché estimé de la récolte. Une assurance complémentaire peut porter la couverture à 50%-85% de la récolte normale et jusqu'à 100% du prix de marché estimé.

¹⁶ La SCO garde les caractéristiques de la police d'assurance sous-jacente; ainsi, si celle-ci est fondée sur le rendement, la SCO générera une garantie des rendements, et si la police sous-jacente est fondée sur le revenu, la SCO générera une garantie des revenus. La SCO étant une police applicable à une zone, un producteur peut subir une perte individuelle ne lui ouvrant pas droit à indemnisation si ses revenus ou ses rendements ne correspondent pas à ceux observés au niveau du comté.

¹⁷ CBO, *Options to Reduce the Budgetary Costs of the Federal Crop Insurance Program*, Washington D.C., décembre 2017.

¹⁸ Les terrains affectés aux cultures sont notifiés tous les cinq ans. Le rapport le plus récent, qui date de 2012, faisait état de 340 millions d'acres de terres cultivées aux États-Unis. La principale surface de culture, notifiée chaque année, a été relativement stable à 319-326 millions d'acres entre 2012 et 2018.

¹⁹ CBO, *Options to Reduce the Budgetary Costs of the Federal Crop Insurance Program*, Washington D.C., décembre 2017.

²⁰ CBO, *Options to Reduce the Budgetary Costs of the Federal Crop Insurance Program*, Washington D.C., décembre 2017.

²¹ Les polices intégrant cette flexibilité ont représenté 98% des polices d'assurance des revenus vendues en 2016.

19,2 milliards de dollars EU sur la période 2018-2027. D'autres économies importantes pourraient être réalisées en abandonnant le remboursement des dépenses administratives et d'exploitation des assureurs privés (10,2 milliards de dollars EU) ou en réduisant de 15 points de pourcentage les subventions moyennes au titre des primes (8,1 milliards de dollars EU). Les conséquences budgétaires escomptées d'autres mesures, telles que la modification des modalités du SRA, le plafonnement des subventions au titre des primes ou la limitation de la capacité des producteurs à ajuster leur production antérieure effective, seraient moins marquées.

4.1.2.6 Coton

4.24. Le recensement de 2012 a fait état de 18 155 plantations de coton, contre plus de 1 million dans les années 1940. Néanmoins, les États-Unis sont le troisième producteur et le premier exportateur de coton au monde. Le coton a toujours été une culture d'exportation importante et les exportations ont continué d'augmenter malgré la baisse de la production de textile dans le pays.

4.25. Le coton upland ne faisait pas partie des produits visés au titre des programmes PLC ou ARC en vertu de la Loi de 2014 sur l'agriculture, mais cette Loi a introduit un Plan de protection complémentaire des revenus (STAX) subventionné, un programme complémentaire d'assurance-récolte visant spécifiquement le coton. Le STAX, qui couvre les pertes jusqu'à 20% du revenu escompté dans le comté, pouvait être souscrit seul ou en plus d'une police sous-jacente (complémentaire).²² Le versement d'indemnités est déclenché dans le cadre du STAX lorsque le revenu dans la zone tombe au-dessous de 90% du niveau attendu et les indemnités peuvent couvrir un maximum de 30% du revenu escompté ou la différence entre 90% et le niveau de perte prévu dans la police complémentaire. La police comprend aussi un coefficient multiplicateur (facteur de protection) de 80 à 120%, permettant aux producteurs de choisir la couverture effective au titre du STAX. Toutefois, bien que l'essentiel de la prime soit payé par le gouvernement fédéral (80%), les producteurs de coton ont été réticents à souscrire au STAX, notamment dans les plaines du sud. À l'échelle du pays, seule 30% de la superficie admissible a été inscrite au bénéfice du STAX la première année au cours de laquelle le plan a été proposé et, en dépit de tendances régionales différentes, le taux de participation global a encore diminué pour s'établir à 26% en 2016 et à 23,9% en 2017.²³

4.26. Si le coton upland n'a pas été inclus dans les produits visés par les programmes PLC et ARC, la superficie antérieure consacrée au coton upland a été transformée en "acres génériques" et les producteurs disposant d'acres génériques pouvaient bénéficier de versements au titre de la PLC et de l'ARC en plantant sur ces terres des cultures admissibles à l'ARC ou à la PLC. Les versements seraient ainsi liés aux décisions actuelles en matière de mise en culture, et non sur la production historique, pour les cultures plantées sur les acres génériques. Sur un total de 17,6 millions d'acres génériques, quelque 8,66 millions d'acres ont été plantés avec des cultures admissibles à l'ARC ou à la PLC au cours de la campagne agricole 2016, ce qui a donné lieu à des versements de 505 millions de dollars EU. Les cultures les plus fréquentes étaient les arachides dans le cadre de la PLC, avec un million d'acres plantés et des versements de 186 millions de dollars EU, et le maïs dans le cadre de l'ARC-CO, avec deux millions d'acres plantés et des versements de 114 millions de dollars EU.²⁴

4.27. La Loi budgétaire de 2018 (votée par les deux partis) a révisé les programmes de soutien ARC et PLC, en faisant du coton graine, c'est-à-dire le coton upland non égrené comprenant à la fois la fibre et la graine, un produit visé par l'ARC et la PLC pour la campagne agricole 2018. Les producteurs ayant une superficie de base générique peuvent affecter ces superficies de base au coton graine ou à d'autres produits visés, en se fondant sur les plantations de la période 2009-2012. Les acres génériques n'ayant pas été plantés, comme exigé, avec du coton ou avec d'autres produits visés sur la période 2009-2012 deviennent des superficies de base non affectées.²⁵ Il est possible

²² Parmi les exemples de telles polices figurent les polices de protection des rendements, de protection des revenus, de protection des revenus hors prix à la récolte et toutes celles visant la protection contre les risques propres à une zone.

²³ Glauber, Joseph, W. *Unraveling Reform? Cotton in the 2018 Farm Bill*, American Enterprise Institute, janvier 2018. L'auteur fonde ses calculs sur les données de l'Agence de gestion des risques de l'USDA.

²⁴ Renseignements en ligne de la FSA de l'USDA. Adresse consultée: "<https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/arc-plc/pdf/2016%20ARC%20PLC%20payments%20April%202018.pdf>".

²⁵ Les superficies de base non affectées ne sont pas admissibles au bénéfice des versements. Un propriétaire d'exploitation n'ayant pas planté de produits visés (y compris du coton graine) sur les superficies

d'affecter les acres de coton graine à l'ARC ou à la PLC, et d'actualiser, une seule fois, le rendement pour le coton graine au titre de la PLC. Le prix de référence (PLC) est fixé à 0,367 dollar EU par livre et le taux du prêt à la commercialisation pour le coton graine à 0,25 dollar EU par livre (utilisé uniquement dans le programme PLC; les prêts au titre de l'aide à la commercialisation ne sont pas autorisés pour le coton graine). Les producteurs qui choisissent d'affecter la superficie de base antérieure de coton graine au bénéfice de l'ARC ou de la PLC ne seront pas admis à bénéficier du STAX pour la production courante de coton à compter de la campagne agricole 2019.

4.28. À titre de mesure temporaire visant à soutenir les producteurs de coton, le Département de l'agriculture (USDA) des États-Unis a annoncé un second programme d'aide à coûts partagés pour l'égrenage du coton (CGCS) en mars 2018. Les producteurs ont été invités à s'inscrire avant le 31 mai 2018 afin de recevoir un versement unique correspondant à 20% des coûts moyens d'égrenage, sur la base des acres plantés en coton qu'ils avaient notifiés à la FSA pour 2016.²⁶ Le versement de partage des coûts est limité à 40 000 dollars EU par personne physique ou morale.²⁷

4.1.2.7 Sucre

4.29. Les États-Unis sont le quatrième consommateur et le sixième producteur de sucre au monde; ils produisent à la fois des sucres de canne et de betterave. La CCC de l'USDA offre des prêts sans recours au titre de l'aide à la commercialisation aux transformateurs de canne à sucre et de betterave sucrière d'origine nationale, et les transformateurs rémunèrent quant à eux les producteurs à un taux proportionnel à celui du prêt. À l'échéance du prêt (neuf mois au maximum), ou à tout moment avant cette échéance, les emprunteurs peuvent vendre le sucre sur le marché intérieur et rembourser le prêt dans son intégralité ou, si les prix sont trop bas, céder à l'USDA le sucre donné en garantie et rembourser ainsi le prêt. Cependant, le deuxième cas est rare car les prix du sucre aux États-Unis sont supérieurs aux niveaux du marché mondial depuis le début des années 1980.

4.30. Les prêts à la commercialisation sont administrés parallèlement à un mécanisme de répartition sur le marché conçu pour gérer l'offre de façon que le prix du sucre ne descende pas à un niveau qui déclencherait la saisie des produits.²⁸ Les quotas sont fondés sur la production antérieure et établis au niveau de l'État (pour le sucre de canne) et au niveau de l'entreprise de transformation (pour le sucre de betterave). Dans l'ensemble, les quotas de sucre sont au moins égaux à 85% de la demande intérieure estimée pour la consommation humaine. Le sucre excédentaire ne peut être vendu sur le marché pour la consommation humaine et reste entreposé à la charge du propriétaire. En fonction des conditions du marché, l'USDA peut autoriser à mettre davantage de sucre en circulation sur le marché en ajustant les quotas à la hausse au cours de la campagne de commercialisation. En outre, dans des situations d'offre excédentaire, le Programme de flexibilité concernant les matières premières (FFP) peut être utilisé pour affecter du sucre destiné à la consommation humaine à la production d'éthanol.

4.31. Depuis 2000, les importations de sucre brut et raffiné (valeur brute) ont atteint en moyenne 1,48 million de tonnes courtes par an.²⁹ La quasi-totalité des importations de sucre de canne brut, de sucres raffinés (certains sucres, sirops et mélasses) et de produits contenant du sucre sont soumises à un système de contingents tarifaires. Les importations hors contingent ne sont normalement ni réalisables ni économiques du fait de droits NPF relativement élevés. Le contingent annuel de l'OMC s'élève à 1 117 200 tonnes métriques de sucre brut et à 22 000 tonnes métriques de sucre raffiné. L'USDA détermine les quantités contingentaires globales pour chaque exercice,

de base génériques au cours des campagnes agricoles 2009 à 2016 aurait maintenant une base de culture non affectée.

²⁶ Les coûts d'égrenage correspondent à la moyenne de quatre régions de production et sont compris entre 19,65 dollars EU dans le Sud-Ouest (Kansas, Oklahoma et Texas) et 48,02 dollars EU dans l'Ouest (Arizona, Californie et Nouveau Mexique). Renseignements en ligne de la FSA de l'USDA. Adresse consultée: "https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/cotton-ginning-cost-share/cgcs_program_fact_sheet_march_2018.pdf".

²⁷ Certaines autres conditions s'appliquent, comme le respect des mesures de conservation, l'exercice actif d'une activité agricole et un revenu brut ajusté moyen du producteur (au cours des trois exercices fiscaux précédents) ne dépassant pas 900 000 dollars EU.

²⁸ La Loi de 2014 sur l'agriculture fixe les taux des prêts à la commercialisation à 18,75 cents par livre de sucre brut et 24,09 cents par livre de sucre de betterave raffiné. Il s'agit des taux moyens au niveau national.

²⁹ Renseignements en ligne de l'USDA. Adresse consultée: "<https://www.ers.usda.gov/topics/crops/sugar-sweeteners/trade.aspx>".

tandis que l'USTR répartit les volumes.³⁰ Le contingent tarifaire pour le sucre de canne brut est réparti entre 40 pays sur la base des tendances observées à une période où les échanges étaient relativement libres (1975-1981), en conséquence de quoi les quantités les plus importantes sont attribuées à la République dominicaine (17%), au Brésil (14%) et aux Philippines (13%).³¹ L'Accord de libre-échange avec la République dominicaine et l'Amérique centrale (ALEAC-RD) et certains autres ALE (Chili, Colombie, Maroc, Panama et Pérou) prévoient des contingents tarifaires additionnels pour les sucres et les sirops, et les produits contenant du sucre, tant que ces pays affichent, selon les données disponibles les plus récentes, un excédent commercial pour ces marchandises. En vertu de l'ALENA, les importations de sucre des États-Unis en provenance du Mexique sont en franchise de droits et sans contingent depuis le 1^{er} janvier 2008. Toutefois, suite à l'ouverture de procédures en matière de droits antidumping et de droits compensateurs par les États-Unis en 2014, les exportations de sucre en provenance du Mexique sont limitées en vertu d'un accord de suspension depuis 2015. Des modifications convenues pour cet accord sont entrées en vigueur le 30 juin 2017.³²

4.32. En dehors du système de contingents tarifaires, deux programmes de réexportation aident les raffineurs de sucre et les fabricants de produits contenant du sucre à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Le Programme de réexportation de sucre raffiné permet aux raffineurs d'importer du sucre au cours du marché mondial, et de le raffiner pour l'exporter ou pour le vendre aux fabricants agréés de produits contenant du sucre. Dans le cadre du Programme de réexportation des produits contenant du sucre, les participants américains peuvent acheter du sucre auprès de tout raffineur participant et l'utiliser dans des produits destinés à l'exportation. En outre, le Programme concernant les alcools polyhydriques garantit aux fabricants participants de pouvoir acheter du sucre au cours du marché mondial à des raffineurs agréés ou à leurs agents pour produire des alcools polyhydriques, sauf si ceux-ci sont utilisés comme substitut du sucre dans les aliments destinés à la consommation humaine. En moyenne, les importations dans le cadre de ces trois programmes atteignent environ 400 000 tonnes courtes (valeur brute) par an.

4.1.2.8 Secteur laitier

4.33. La Loi de 2014 sur l'agriculture a supprimé le soutien des prix du marché, les primes de complément pour les producteurs laitiers et les subventions à l'exportation de produits laitiers.³³ Elle a introduit le Programme de protection des marges des producteurs laitiers (MPP-Dairy), qui est un programme volontaire de gestion des risques pour les producteurs laitiers, et le Programme de dons de produits laitiers (DPDP). Le DPDP autorise la CCC à acheter des produits laitiers aux prix du marché en vigueur lorsque les marges sont en baisse, puis à distribuer les quantités achetées aux ménages à faible revenu.

4.34. Le Programme MPP-Dairy assure les producteurs contre la contraction des marges, calculées comme la différence entre le prix "tout type de lait" au niveau national et les coûts moyens d'alimentation des animaux.³⁴ La marge de production était calculée tous les deux mois, jusqu'à ce que la Loi budgétaire (votée par les deux partis) ne modifie le programme et n'impose un calcul mensuel en 2018. Les producteurs laitiers affiliés reçoivent un versement mensuel lorsque la marge reste en deçà des niveaux assurés qu'ils ont choisis (4 à 8 dollars EU par quintal long) pour le pourcentage de la production admissible qu'ils ont sélectionnée au titre de la couverture. Pour chaque exploitation laitière, la production antérieure (ou admissible) est déterminée à partir de la moyenne des ventes annuelles de lait au cours des années civiles 2011, 2012 et 2013.³⁵ L'USDA

³⁰ Les montants totaux pour l'exercice 2018 ont été publiés dans le Federal Register le 30 juin 2017 (82 FR 29822).

³¹ Pour 10 petits fournisseurs, chaque part attribuée est limitée à 7 258 tonnes métriques, ce qui correspond à une cargaison minimale de sucre expédiée sur un navire.

³² Les modifications ont été publiées intégralement dans le Federal Register le 11 juillet 2017 (82 FR 31945).

³³ Parmi les programmes supprimés, on peut citer le Programme de soutien des prix des produits laitiers, le Programme de contrats de compensation des pertes de revenus laitiers (MILC) et le Programme d'incitations à l'exportation de produits laitiers.

³⁴ Le Service national des statistiques agricoles rend compte du prix moyen du lait commercialisé aux États-Unis. Le coût moyen d'alimentation des animaux pour la production d'un quintal long de lait correspond à la somme de i) 1,0728 fois le prix du maïs (par boisseau); ii) 0,00735 fois le prix de la farine de soja (par tonne); et iii) 0,0137 fois le prix du foin de luzerne (par tonne).

³⁵ Des dispositions distinctes régissent les transferts intergénérationnels et les nouvelles exploitations laitières.

peut ajuster les niveaux individuels de la production antérieure pour tenir compte de l'augmentation de la production laitière totale nationale dans les années ultérieures. Sinon, aucun changement dans la production antérieure n'est autorisé. Les producteurs n'étaient pas tenus de s'affilier au programme MPP-Dairy immédiatement après sa création en 2014, mais une fois inscrits, ils étaient obligés d'y participer jusqu'à l'échéance de la Loi de 2014 sur l'agriculture.

4.35. Le programme MPP-Dairy garantit à tous les producteurs affiliés une marge de 4 dollars EU (par quintal long de lait) pour 90% du volume de la production antérieure, sans coût supplémentaire, hormis le paiement d'une redevance administrative annuelle (100 dollars EU) à l'Agence des services pour l'agriculture de l'USDA.³⁶ Il est possible de porter la marge couverte à 8 dollars EU en s'acquittant d'une prime. Le programme MPP-Dairy a été révisé au début de 2018, avec une couverture rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2018, pour être rendu plus attrayant pour les producteurs laitiers de petite et de moyenne taille (exploitations de la catégorie 1). Les primes plus faibles dont bénéficiaient déjà ces producteurs dans le cadre du programme initial ont encore été réduites (jusqu'à 80%) et le plafond de production applicable à ces primes plus faibles est passé de 4 à 5 millions de livres de la production annuelle antérieure. Pour les grands producteurs laitiers, c'est-à-dire les exploitations de la catégorie 2 dont la production antérieure dépasse 5 millions de livres par an, les conditions offertes n'ont pas été modifiées.

4.36. Suite aux modifications du programme MPP-Dairy en 2018, les participants bénéficient d'une couverture garantie en cas de catastrophe à hauteur de 90% de la production antérieure déterminée si la marge tombe en-dessous de 4 dollars EU pour les producteurs de la catégorie 2, et de 5 dollars EU pour ceux de la catégorie 1. Les producteurs laitiers peuvent continuer de bénéficier d'une protection accrue des marges en s'acquittant d'une prime annuelle (tableau 4.4). Dans le même temps, ils doivent également sélectionner le niveau de couverture (25%-90% de la production antérieure) pour la marge plus élevée.³⁷ Le programme MPP-Dairy ne plafonne pas les versements compensatoires et ne limite pas l'admissibilité en fonction de la taille de l'exploitation. Les versements peuvent néanmoins faire l'objet de réductions automatiques en vertu de la Loi de 1985 sur l'équilibre du budget et le contrôle d'urgence du déficit. Au départ, le CBO a estimé que le coût annuel du programme MPP-Dairy était de l'ordre de 30 à 190 millions de dollars EU par an. Les primes acquittées par les producteurs en 2015 et 2016 ont dépassé les indemnités versées pour ces deux années.³⁸ Il n'y a eu aucun versement en 2017.

Tableau 4.4 Programme de protection des marges des producteurs laitiers (MPP-Dairy), primes acquittées en 2018

(Dollars EU)

Niveau de couverture (marge) par quintal long	Catégorie 1 – Prime pour 2018	Catégorie 2 – Prime pour 2018
	Production antérieure couverte <5 millions de lb	Production antérieure couverte >5 millions de lb
4,00	Aucune	Aucune
4,50	Aucune	0,020
5,00	Aucune	0,040
5,50	0,009	0,100
6,00	0,016	0,155
6,50	0,040	0,290
7,00	0,063	0,830
7,50	0,087	1,060
8,00	0,142	1,360

Source: FSA de l'USDA (2018), *Margin Protection Program for Dairy (MPP-Dairy) Fact Sheet*, avril. Adresse consultée: "https://www.fsa.usda.gov/Assets/USDA-FSA-Public/usdfiles/FactSheets/2018/mpp_dairy_program_april_2018.pdf".

³⁶ Les agriculteurs débutants, les agriculteurs et les éleveurs socialement défavorisés, et les agriculteurs ayant des ressources limitées peuvent demander à être exonérés de la redevance.

³⁷ Par exemple, si un producteur optait pour une marge de 7 dollars EU pour 50% de la production antérieure (3 millions de livres = 30 000 quintaux longs), il payerait une prime de 0,063 \$EU x 30 000 x 0,5 = 945 \$EU pour une année. Si la marge réelle atteignait 6 dollars EU pendant un mois, il percevrait une indemnité de (7-6) \$EU x 30 000 x 0,5/12 = 1 250 \$EU pour ce mois.

³⁸ Les versements aux producteurs au titre du programme MPP-Dairy ont atteint 0,5 million de dollars EU en 2015 et 11 millions de dollars EU en 2016 (document de l'OMC G/SCM/N/315/USA du 14 mars 2018).

4.37. Le programme DPDP a été créé pour utiliser les fonds de la CCC pour acheter des produits laitiers pendant les périodes où les marges de production sont basses afin de les donner à des organismes à but non lucratif publics et privés qui apportent une assistance nutritionnelle aux ménages à faible revenu.³⁹ Le programme DPDP est administré par la FSA et le Service d'alimentation et de nutrition (FNS). Les achats au titre de ce programme sont déclenchés si la FSA constate que la marge de production nationale est tombée au-dessous de 4 dollars EU (par quintal long) pendant deux mois consécutifs.⁴⁰ Le programme DPDP est autorisé jusqu'à la fin de 2018, mais aucun achat n'a été effectué jusqu'à présent car la marge de production s'est maintenue constamment au-dessus du seuil de déclenchement.

4.38. Les arrêtés fédéraux de commercialisation du lait ont pour objectif la fixation des prix par catégorie et la mise en commun des prix. La Loi de 2014 sur l'agriculture a maintenu ce système sans changement, et elle a également prolongé jusqu'en 2018 le Programme de fixation des prix à terme pour les produits laitiers, le Programme de versements d'indemnisation pour perte de revenus laitiers et le Programme de promotion et de recherche dans le secteur laitier. Ce dernier programme autorise un prélèvement égal à 0,15 dollar EU par quintal long sur le lait produit dans le pays et à 0,075 dollar EU par quintal long (équivalent lait) sur les produits laitiers importés.⁴¹

4.1.2.9 Autres programmes

4.39. Environ 80% des dépenses prévues au titre de la Loi de 2014 sur l'agriculture concernaient le Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP), un programme qui fournit une assistance aux personnes et aux familles à faible revenus admises à en bénéficier. Bien que les prestations mensuelles moyennes soient restées relativement stables, à 125 dollars EU par personne et 255 dollars EU par ménage, les dépenses au titre du SNAP ont diminué ces dernières années en raison de la baisse du nombre de participants. En avril 2018, un peu moins de 40 millions de personnes recevaient des prestations au titre du SNAP, contre près de 46 millions au cours de l'exercice 2015.⁴² Si les changements opérés dans le calcul des prestations peuvent en partie expliquer cette diminution, la cause principale semble être le redressement du marché de l'emploi, qui a augmenté les revenus du segment à faible revenus.

4.40. La Loi de 2014 sur l'agriculture a maintenu les trois principaux programmes de conservation, ainsi que certains programmes plus restreints dans le cadre du Programme de servitudes écologiques agricoles, et elle a créé un nouveau Programme régional de partenariat à des fins de conservation (Titre II). Le Programme d'aide aux cultures de biomasse et le Programme concernant l'énergie en zone rurale ont été poursuivis (titre IX) et 30 millions de dollars EU par an ont été affectés au Programme de promotion des marchés agricoles et des aliments locaux. La Loi de 2014 sur l'agriculture a également réautorisé le Programme d'aide pour les pertes de récoltes non assurées (NAP), qui indemnise en cas de dommages aux récoltes dus à des catastrophes naturelles lorsque l'assurance-récolte n'est pas disponible et qui permet aux producteurs admissibles au NAP de payer une prime pour augmenter leur couverture.

4.41. La Loi budgétaire (votée par les deux partis) a introduit de nouvelles mesures d'aide en cas de catastrophe suite aux pertes causées par des catastrophes naturelles en 2017. Le Programme d'indemnisation en cas d'incendie ou d'ouragan de 2017 (WHIP 2017) couvrait les pertes touchant les cultures, les arbres, la vigne, les arbrisseaux et les buissons dans des zones affectées par des incendies ou des ouragans, en indemnisant les producteurs pour leurs pertes individuelles jusqu'à 95% (pour ceux ayant souscrit une assurance-récolte) ou à 65% (pour les agriculteurs non assurés), et ce, à titre rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2017. En retour, les bénéficiaires étaient obligés de souscrire une assurance pour les deux campagnes agricoles suivantes. Le plafond de dépenses applicable au Programme d'aide d'urgence pour le bétail, les abeilles à miel et le poisson d'élevage (ELAP), qui indemnise pour les pertes dues aux maladies ou à certaines conditions météorologiques

³⁹ Les produits sont achetés pour une distribution immédiate et ne peuvent être ni stockés ni revendus sur les marchés commerciaux.

⁴⁰ La marge de production est calculée de la même manière pour le programme DPDP que pour le programme MPP-Dairy.

⁴¹ Les agriculteurs et les importateurs peuvent recevoir un crédit en contrepartie du prélèvement s'ils contribuent à des programmes de qualité, autorisés par la législation fédérale ou la législation des États et visant la promotion des produits laitiers, la réalisation de travaux de recherche ou l'éducation en matière de nutrition.

⁴² Renseignements en ligne du FNS de l'USDA. Adresse consultée:
<http://www.fns.usda.gov/sites/default/files/pd/34SNAPmonthly.pdf>.

défavorables, comme déterminé par le Secrétaire de l'agriculture, a été supprimé. Des modifications ont en outre été apportées au Programme d'indemnisation pour le bétail (LIP) et au Programme d'aide concernant les arbres (TAP) pour les rendre plus flexibles, notamment en supprimant le plafond annuel (125 000 dollars EU) pour les indemnités individuelles. Enfin, la Loi a autorisé l'affectation de 400 millions de dollars EU au financement du Programme de conservation d'urgence, qui accorde une assistance pour effectuer des réparations suite à des catastrophes naturelles ou pour prendre des mesures de conservation des ressources en eau en période de grande sécheresse.

4.1.3 Mesures commerciales

4.1.3.1 Importations

4.42. Les droits d'importation visant les produits agricoles sont faibles par rapport à de nombreux autres pays et ils sont appliqués sur une base réduite (valeur f.a.b.) par rapport aux importations vers d'autres destinations (valeur c.a.f.). Comme il n'y a pas eu de changement dans la politique tarifaire de base, la légère hausse (de 9,1% à 9,4%) de la moyenne des droits NPF appliqués visant les produits agricoles (définition de l'OMC) entre 2016 et 2018 est uniquement due au fait que le relâchement des prix des produits de base a pour conséquence d'augmenter les EAV des droits spécifiques et composites. Au cours des deux dernières années, la moyenne estimée des droits NPF a augmenté pour les produits laitiers, les sucres et les sucreries, alors qu'elle a été inchangée ou légèrement inférieure pour d'autres catégories de produits agricoles. La moyenne des taux NPF appliqués la plus élevée concerne les produits laitiers (30,1%), et les boissons, les spiritueux et le tabac (22,6%).

4.43. Le régime de contingents tarifaires vise 54 contingents tarifaires consolidés, ce qui correspond à environ 200 lignes tarifaires à ce jour. Il vise principalement les importations de bœuf, de fromage et d'autres produits laitiers, de sucre et de produits contenant du sucre, de tabac et de coton. Les taux d'utilisation varient considérablement entre les produits soumis à des contingents tarifaires. Comme indiqué dans la section 4.1.2.7, le sucre est soumis à des contingents tarifaires par pays liés à un mécanisme de répartition sur le marché intérieur, ce qui signifie que les contingents peuvent être ajustés en fonction de l'évolution du marché du sucre aux États-Unis. Les États-Unis présentent régulièrement au Comité de l'agriculture des notifications concernant l'administration de leurs engagements en matière de contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC. La notification la plus récente, distribuée en avril 2018, portait sur les importations soumises à des contingents tarifaires au cours de l'année civile 2015.⁴³ Les arrangements applicables aux importations de sucre et de produits contenant du sucre soumises à contingents pour l'exercice 2018 ont été notifiés en septembre 2017.⁴⁴

4.44. Les États-Unis se sont réservé le droit de recourir à la sauvegarde spéciale (SGS) pour l'agriculture en ce qui concerne les importations d'autres Membres de l'OMC au niveau de 189 lignes tarifaires, concernant principalement des produits laitiers, le sucre et les produits contenant du sucre et le coton. Les mesures SGS peuvent être fondées sur le prix ou sur le volume, mais les États-Unis appliquent généralement des mesures fondées sur le prix. De telles mesures ont été appliquées pour 44 lignes tarifaires en 2014 et pour 60 lignes en 2015. Du fait que les mesures SGS fondées sur le prix sont appliquées expédition par expédition et invoquées automatiquement lorsque le prix déclaré d'un produit est inférieur à une fourchette de prix préétablie, certaines mesures SGS pour l'agriculture ne touchent que de très petits volumes de marchandises. En octobre 2015, pour la première fois depuis 2003, les États-Unis ont appliqué des mesures SGS fondées sur le volume, et non plus sur le prix, pour le beurre.⁴⁵

4.1.3.2 Exportations

4.45. Le Service des relations agricoles avec l'étranger (FAS) de l'USDA administre le Programme de garantie du crédit à l'exportation (GSM-102) au nom de la CCC. Pour les exportations de produits agricoles financées par les circuits commerciaux habituels ou par les exportateurs eux-mêmes, le programme offre des garanties aux exportateurs nationaux agréés pour les ventes vers les pays admissibles, principalement des pays en développement. Les garanties, délivrées par la CCC, assurent les paiements par le biais de lettres de crédit irrévocables libellées en dollars EU et couvrent

⁴³ Document de l'OMC G/AG/N/USA/120 du 24 avril 2018.

⁴⁴ Document de l'OMC G/AG/N/USA/117 du 4 octobre 2017.

⁴⁵ Document de l'OMC G/AG/N/USA/111 du 2 mars 2017.

habituellement 98% du capital et une partie des intérêts. La durée maximale du crédit est de 18 mois, mais elle peut varier selon le pays débiteur. La CCC détermine les produits visés par le programme GSM-102 sur la base du potentiel des produits sur le marché, et des prescriptions législatives et réglementaires applicables. Même si la plupart des garanties visent des marchandises en vrac, les biens intermédiaires (comme les copeaux ou la pâte de bois) et les biens de consommation transformés à forte valeur peuvent aussi être couverts. Au cours de l'exercice 2017, les garanties enregistrées ont totalisé 1,58 milliard de dollars EU en valeur et visé principalement les exportations de maïs jaune (541 million de dollars EU), de fèves de soja (421 millions de dollars EU), de blé (243 millions de dollars EU), de tourteaux de soja (228 millions de dollars EU), de riz (48 millions de dollars EU) et d'huile de soja (11 millions de dollars EU).⁴⁶ Environ un tiers des garanties disponibles pour l'exercice 2018 (4,9 milliards de dollars EU) avaient été utilisées au 10 août 2018.⁴⁷

4.46. Quatre programmes de promotion des exportations, dont le plus important est le Programme d'accès aux marchés (MAP), ont été réautorisés par la Loi de 2014 sur l'agriculture.⁴⁸ Le MAP cofinance les activités de commercialisation et de promotion menées à l'étranger par les associations professionnelles agricoles, les coopératives agricoles, les groupes commerciaux agricoles au niveau des États et des régions, et les petites entreprises. Les participants doivent fournir une contribution d'au moins 10% pour financer la commercialisation et la promotion génériques, tandis qu'un partage des coûts à parts égales est exigé pour la promotion des produits de marque. Les acteurs qui sollicitent un financement géré par le FAS aux fins de la promotion des exportations et du développement des marchés accèdent aux programmes par le biais d'un portail unique dénommé Stratégie d'exportation unifiée (UES).

4.1.3.3 Aide alimentaire

4.47. Les États-Unis fournissent une assistance alimentaire internationale depuis plus de 60 ans, principalement sous la forme de produits agricoles achetés par l'USDA et mis à la disposition des pays en développement suite à des pénuries exceptionnelles ou récurrentes de produits alimentaires. Les données de l'USDA indiquent que le gouvernement a expédié 8 140 420 tonnes métriques de produits au titre de l'aide alimentaire entre 2012 et 2017. La Loi de 2014 sur l'agriculture a réautorisé les programmes qui régissent l'aide alimentaire internationale des États-Unis, y compris la Loi sur l'alimentation au service de la paix (P.L. 480), la Loi de 1985 sur la nourriture pour le progrès, le Programme alimentaire international McGovern-Dole pour l'éducation et la nutrition des enfants et la Fondation humanitaire Bill Emerson. Le nouveau Programme de sécurité alimentaire d'urgence (EFSP) a été codifié dans la Loi de 2016 sur la sécurité alimentaire mondiale (P.L. 114-195), aucun changement n'ayant été apporté aux programmes autorisés dans le cadre de la Loi sur l'agriculture.

4.48. Le Titre II de la Loi sur l'alimentation au service de la paix (Programmes d'aide d'urgence du secteur privé), qui est le programme le plus important avec des dépenses annuelles atteignant 1,8 milliard de dollars EU en moyenne, est administré par l'USAID. Il réglemente les dons américains de produits agricoles de base aux organisations internationales (comme le Programme alimentaire mondial) et aux organisations non gouvernementales. La législation des États-Unis subordonne l'aide alimentaire en nature à de nombreuses conditions; notamment, les produits alimentaires donnés doivent provenir des États-Unis et être expédiés sur des navires battant pavillon américain (pour au moins 50%). En outre, 20% à 30% de l'aide financée au titre de la Loi sur l'alimentation au service de la paix (soit au minimum 350 millions de dollars EU par an) doivent consister en une aide alimentaire non urgente, qui doit, pour au moins 75%, revêtir la forme de produits transformés, fortifiés ou ensachés. Au moins 50% des transferts de produits alimentaires en sac doivent être des produits à grains entiers ensachés aux États-Unis. Les bénéficiaires non gouvernementaux sont également tenus de monétiser au moins 15% des dons d'aide alimentaire non urgente des États-Unis, c'est-à-dire de vendre les aliments reçus en dons sur les marchés des pays bénéficiaires afin de générer des liquidités pour les programmes de développement. Le FAS administre les autres programmes d'aide alimentaire internationale autorisés par la Loi sur l'agriculture. Les dépenses

⁴⁶ Renseignements en ligne de l'USDA. Adresse consultée: https://www.fas.usda.gov/sites/default/files/2016-10/2016_5.pdf.

⁴⁷ Renseignements en ligne de l'USDA. Adresse consultée: "<https://www.fas.usda.gov/programs/export-credit-guarantee-program-gsm-102/gsm-102-allocations>".

⁴⁸ Les autres programmes sont le Programme de développement des marchés étrangers, le Programme pour les marchés émergents et le Programme d'assistance technique pour les cultures spécialisées. Le budget fédéral pour l'exercice 2018 a alloué 173,8 millions de dollars EU au MAP et 26,5 millions de dollars EU au Programme de développement des marchés étrangers.

engagées au titre de ces programmes ont atteint près de 400 millions de dollars EU en moyenne au cours des exercices 2006 à 2015.⁴⁹

4.49. Les programmes d'aide alimentaire internationale ont été longuement débattus au Congrès au fil des années et les discussions se poursuivent. Parmi les questions récurrentes figurent celle de savoir s'il convient de changer les prescriptions relatives au lieu d'achat des produits et au mode de transport de l'aide alimentaire, ainsi que les avantages et les inconvénients de la monétisation. Bien que l'EFSP ne contienne pas de restrictions concernant l'origine ou l'expédition, et bien que l'aide alimentaire en espèces augmente dans le cadre de programmes tels que l'EFSP ou le Programme de projets d'achats locaux et régionaux, la majeure partie de l'aide alimentaire internationale des États-Unis est toujours fournie en nature.

4.1.4 Niveaux de soutien

4.50. L'OCDE note que les États-Unis ont réduit sensiblement leur soutien aux producteurs et leur protection aux frontières depuis 1986-1988, et que les niveaux de soutien aux producteurs agricoles sont toujours restés inférieurs à la moyenne de l'OCDE. La part du soutien le plus susceptible d'avoir des effets de distorsion des échanges est également inférieure à la moyenne de l'OCDE. Au fil des années, le soutien des prix du marché a perdu de l'importance par rapport au soutien budgétaire conditionné par la production. Puisque bon nombre des programmes actuels sont volontairement anticycliques, les niveaux du soutien budgétaire sont inversement proportionnels à l'évolution des prix du marché. L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) établie par l'OCDE pour les États-Unis atteint actuellement environ 40 milliards de dollars EU par an, soit près de 10% des recettes agricoles brutes (tableau 4.5).

Tableau 4.5 ESP totale et valeur des transferts au titre d'un seul produit pour différents produits, 2008-2017

(Millions de dollars EU ou pourcentage des recettes agricoles brutes pour chaque produit)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ^a
Estimation du soutien aux producteurs										
Millions de \$EU	29 954	31 535	30 774	32 684	36 040	29 056	40 517	38 225	36 485	39 606
ESP en % des recettes agricoles brutes	8,6	10,1	8,6	8,0	8,5	6,9	9,3	9,5	9,6	9,9
Transferts au titre d'un seul produit (TSP)										
Blé										
Millions de \$EU	940	1 610	802	1 140	1 117	1 318	920	813	905	632
TSP en % des recettes agricoles brutes	5,2	13,0	6,1	7,3	6,0	8,2	7,0	7,5	9,1	7,3
Maïs										
Millions de \$EU	2 147	2 167	1 771	2 894	2 846	2 998	2 203	2 258	2 213	2 160
TSP en % des recettes agricoles brutes	4,2	4,5	2,7	3,6	3,7	4,6	4,0	4,4	4,2	4,3
Fèves de soja										
Millions de \$EU	1 483	1 198	1 076	1 597	1 536	1 540	1 396	1 313	1 168	1 618
TSP en % des recettes agricoles brutes	4,8	3,6	2,8	4,0	3,4	3,4	3,4	3,6	2,8	3,8
Coton										
Millions de \$EU	1 313	252	339	813	591	529	889	852	518	712
TSP en % des recettes agricoles brutes	30,1	6,2	4,4	10,4	8,6	9,4	14,9	17,9	8,2	9,6
Lait										
Millions de \$EU	8	2 947	4 581	2 637	5 125	2 296	6 646	6 557	6 902	7 497
TSP en % des recettes agricoles brutes	0,0	11,9	14,5	6,7	13,7	5,7	13,5	18,4	19,9	19,7
Viande de bœuf et de veau										
Millions de \$EU	0	0	0	0	0	230	1	1	1	1
TSP en % des recettes agricoles brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Sucre raffiné										
Millions de \$EU	718	557	1 157	990	656	193	1 576	1 918	1 545	1 676
TSP en % des recettes agricoles brutes	33,6	21,3	35,0	29,0	17,6	7,6	46,1	55,2	50,6	56,1

a Données préliminaires.

Source: OECD Stats.

⁴⁹ Service de recherche du Congrès, *Previewing a 2018 Farm Bill*, Washington D.C., mars 2017.

4.51. À quelques rares exceptions près, les prix à la production sont pour l'essentiel alignés sur les prix à la frontière. Parmi les principaux produits de base suivis par l'OCDE, les transferts les plus importants au titre d'un seul produit (en pourcentage des recettes agricoles brutes) concernent le sucre, le lait et le coton. L'OCDE considère pour l'essentiel que l'accent mis par les États-Unis sur l'assurance et la gestion des risques constitue une bonne approche de la politique de soutien à l'agriculture. Notant que les programmes demeurent axés sur les produits, l'OCDE défend une autre approche, fondée sur l'ensemble des revenus de l'exploitation, qui offre la possibilité d'exploiter les différences de variation des prix et des rendements, qui élimine les distorsions dans les secteurs des produits de base et abaisse les coûts pour le gouvernement. L'OCDE recommande également de réexaminer les outils de gestion des risques pour faire en sorte que les risques censés être assumés par les agriculteurs ne soient pas répercutés sur le budget public.

4.52. À l'OMC, les États-Unis fournissent des renseignements sur le soutien à l'agriculture au Comité des subventions et des mesures compensatoires (SMC) et au Comité de l'agriculture. La plus récente notification concernant les subventions présentée au Comité SMC porte sur les exercices 2015 et 2016, et indique que les versements au titre des nouveaux programmes ARC et PLC ont atteint respectivement 4,5 milliards de dollars EU et 779 millions de dollars EU (tableau 4.6). Les versements en cas de catastrophe au titre du fourrage pour le bétail ont été particulièrement élevés au cours de l'exercice 2015. Cette notification mentionne des programmes qui ne figurent pas dans la notification présentée au Comité de l'agriculture sous la forme du tableau DS:1.

Tableau 4.6 Programmes fédéraux de subventions agricoles, 2015-2016

(Millions de dollars EU)

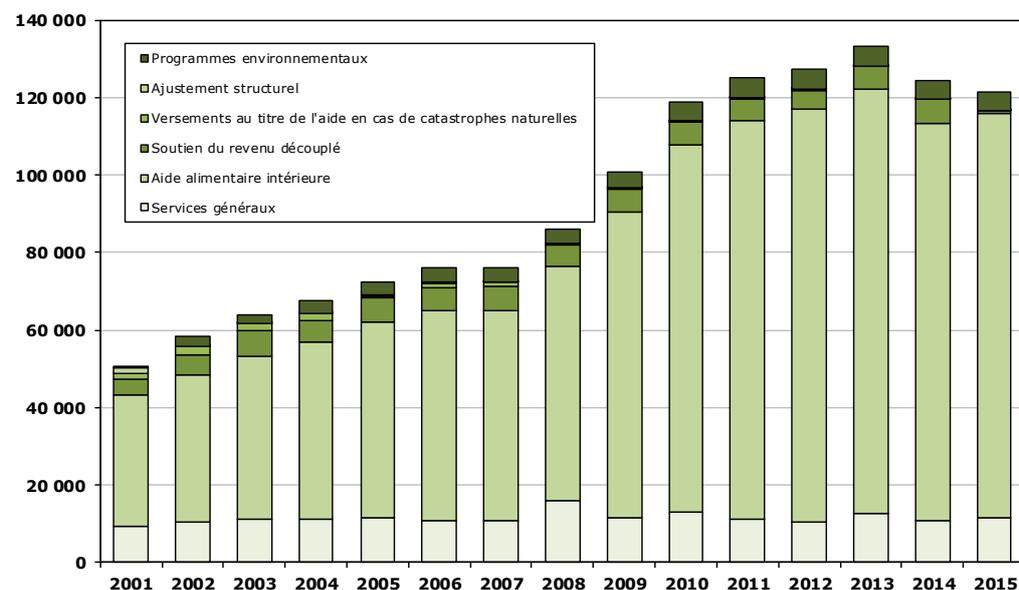
Programmes	Dépenses	
	Exercice 2015	Exercice 2016
Soutien des revenus agricoles et aide à la commercialisation pour les produits de base visés		
Versements directs	24,0	0,3
Programme optionnel de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales (ACRE)	279,0	0,8
MILC	1,8	0
PLC	0	779,0
ARC	0	4 500,0
Programme transitoire d'aide concernant le coton (CTAP)	484,0	2,9
MPP-Dairy	0	0
DPDP	0	0
Prêts sans recours au titre de l'aide à la commercialisation et Primes de complément de prêts	361,0	400,0
Soutien des prix		
Sucre	0	0
Coton extra longue soie (coton ELS)	0	0
Coton upland	49,0	47,0
Tabac	35,0	0
Aide en cas de catastrophe et aide à la gestion des risques		
Versements à titre d'indemnisation concernant le bétail	45,0	41,0
Programme d'aide en cas de catastrophe pour le fourrage du bétail	2 500,0	452,0
ELAP	49,0	24,0
TAP	11,0	13,0
NAP	125,0	137,0
Assurance-récolte	6 000,0	5 900,0
Autres programmes		
Bétail en pâture sur des terres fédérales	47,0	43,0
Remboursement des coûts de transport	2,0	2,0
Programme d'aide en faveur des bioraffineries, des produits chimiques renouvelables et des produits d'origine biologique	0	0
Programme d'assistance à la reconversion	4,0	0
Autres programmes agricoles		
Déduction des coûts multipériode liés à l'élevage et aux cultures agricoles	350,0	370,0
Traitement fiscal des remises de dettes en faveur d'agriculteurs solvables comme s'ils étaient insolubles	40,0	40,0
Traitement de certains revenus agricoles comme gains en capital	1 150,0	1 470,0

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/315/USA du 14 mars 2018.

4.53. Dans les notifications des États-Unis au Comité de l'agriculture, le soutien est classé selon les définitions de l'Accord sur l'agriculture. Les dépenses relevant de la catégorie verte dominent (graphiques 4.2 et 4.3) en raison de l'importance du SNAP et des programmes pour la nutrition des enfants. Dans l'ensemble, le soutien au titre de la catégorie verte a reculé de 124,5 milliards de dollars EU en 2014 à 121,5 milliards de dollars EU en 2015, ce qui reflète la suppression des versements directs aux producteurs et aux propriétaires fonciers, et la hausse des dépenses consacrées aux programmes pour la nutrition des enfants. S'agissant du soutien au titre de la catégorie orange, les États-Unis ont notifié un soutien par produit et un soutien autre que par produit pour un montant total de 13,6 milliards de dollars EU (y compris les subventions *de minimis*) pour la campagne de commercialisation 2014, et de 17,2 milliards de dollars EU pour 2015. Sans compter le soutien *de minimis*, la MGS totale courante notifiée s'élevait à 3,8 milliards de dollars EU en 2014 et en 2015.

Graphique 4.2 Soutien au titre de la catégorie verte, 2001-2015

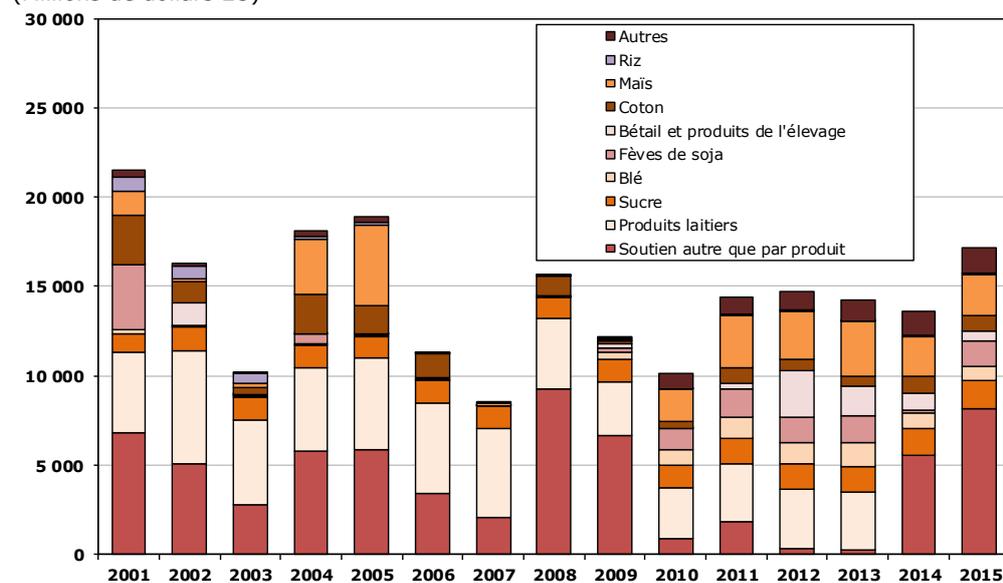
(Millions de dollars EU)



Source: Notifications à l'OMC.

Graphique 4.3 Soutien au titre de la catégorie orange, 2001-2015

(Millions de dollars EU)



Source: Notifications à l'OMC.

4.2 Énergie

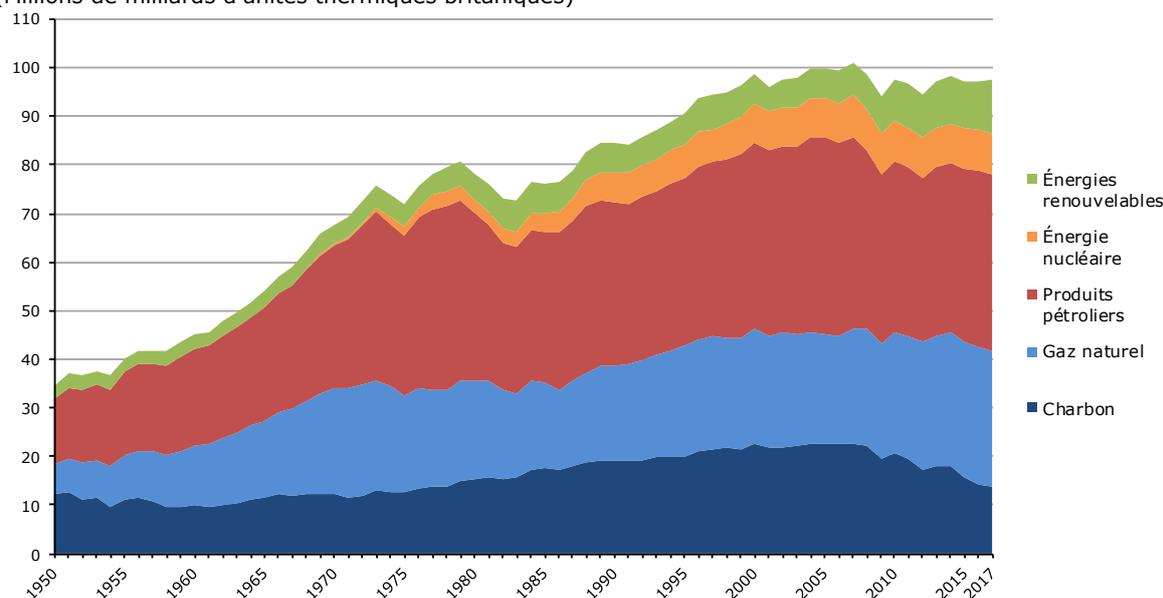
4.2.1 Aperçu général

4.54. En 2017, la consommation d'énergie primaire a atteint près de 98 millions de milliards d'unités thermiques britanniques (BTU) (graphique 4.4). Environ 80% de la demande était couverte par la combustion de combustibles fossiles, et 20% par des énergies renouvelables ou de l'électricité issue du nucléaire. La production d'énergie au niveau national aurait pu couvrir environ 90% de la consommation d'énergie. Cependant, parce qu'une partie de cette production a été exportée, environ 71% de la consommation provenait d'énergie produite dans le pays en 2017. Les combustibles fossiles sont la principale source d'énergie depuis plus d'un siècle. Au cours des 50 dernières années, ils ont été caractérisés par une hausse régulière de la production de gaz naturel et, depuis 2008, par une baisse de la consommation de charbon. La consommation d'énergie primaire a culminé en 2007, puis elle a chuté par suite de la récession économique. Toutefois, la reprise qui a suivi n'a pas causé un rebond semblable de la demande d'énergie parce que l'économie n'a cessé d'améliorer son efficacité énergétique. L'intensité énergétique de l'économie a diminué de 2% par an en moyenne entre 1980 et 2010.⁵⁰

4.55. Environ 38% des sources d'énergie primaire consommées sont utilisées pour produire de l'électricité (graphique 4.5). La demande du secteur des transports, qui est le second secteur consommateur d'énergie primaire, est principalement (92%) satisfaite par les produits pétroliers. Les branches de production américaines utilisent un large éventail de sources d'énergie, tandis que les ménages et les établissements commerciaux consomment principalement de l'électricité, du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié (comme le propane) pour le chauffage et la cuisson.

Graphique 4.4 Consommation d'énergie primaire, par sources principales, 1950-2017

(Millions de milliards d'unités thermiques britanniques)



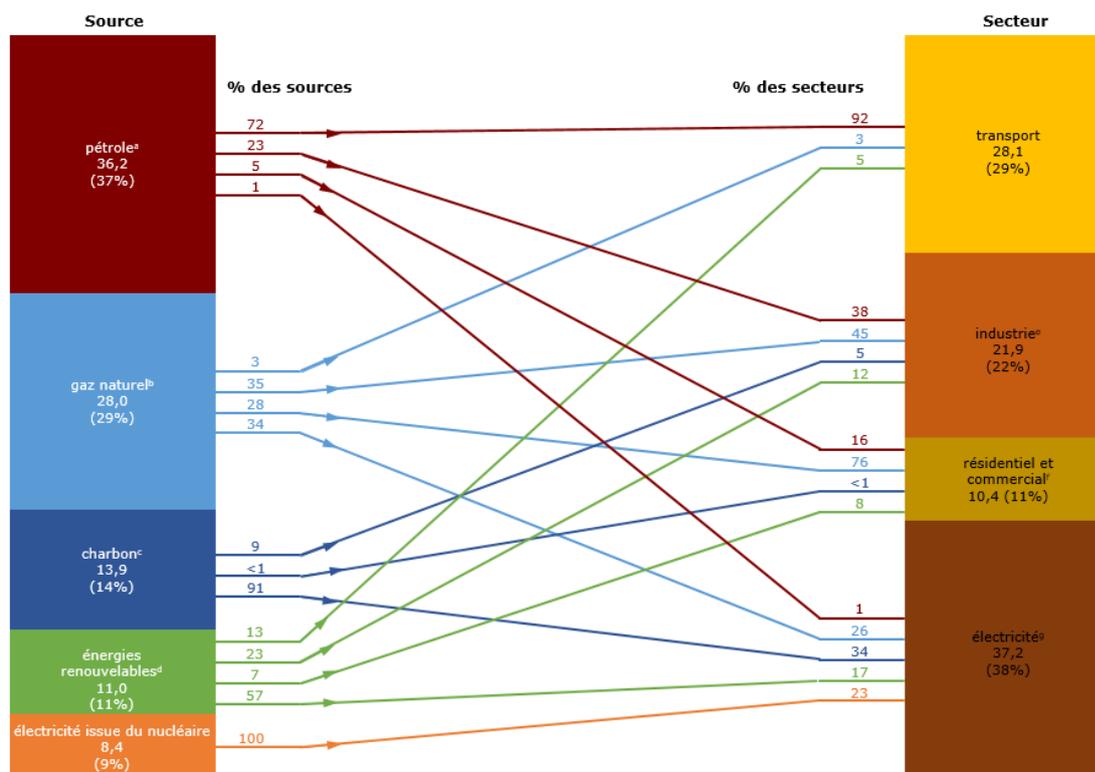
Note: Les biocarburants ne sont pas compris dans les produits pétroliers, mais dans les énergies renouvelables.

Source: Service d'information sur l'énergie des États-Unis, *Monthly Energy Review*, tableau 1.3.

⁵⁰ Agence internationale de l'énergie, *Energy Policies of IEA Countries, the United States*, Paris, 2014.

Graphique 4.5 Consommation d'énergie primaire, par source et par secteur, 2017

(Total = 97,7 millions de milliards d'unités thermiques britanniques)



- a N'inclut pas les biocarburants mélangés à du pétrole; les biocarburants sont compris dans les énergies renouvelables.
- b Exclut les autres combustibles gazeux.
- c Inclut les importations nettes de coke de houille, soit -0,03 million de milliards de Btu.
- d Énergie hydroélectrique, géothermique, solaire et éolienne conventionnelle, et biomasse.
- e Inclut les centrales industrielles de cogénération (CHP) et celles produisant uniquement de l'électricité.
- f Inclut les centrales commerciales de cogénération et celles produisant uniquement de l'électricité.
- g Centrales produisant uniquement de l'électricité et centrales de cogénération dont l'activité principale consiste à vendre au public de l'électricité, ou de l'électricité et de la chaleur. Inclut les importations nettes d'électricité de 0,17 million de milliards de Btu qui n'apparaissent pas dans la colonne "source".

Note: L'énergie primaire est l'énergie telle qu'elle apparaît dans le bilan énergétique statistique, avant toute transformation en énergie secondaire ou tertiaire (ainsi, le charbon est utilisé pour produire de l'électricité).

Le total des sources n'est peut-être pas égal au total des secteurs en raison des différences dans le contenu calorifique de la consommation de gaz naturel, qu'il s'agisse de la consommation totale ou finale, ou de celle du secteur de l'électricité.

Il s'agit de données préliminaires.

Les valeurs sont obtenues à partir des données sources non arrondies.

La somme des parties peut ne pas correspondre au total car les chiffres ont été arrondis de façon indépendante.

Source: Service d'information sur l'énergie des États-Unis, *Monthly Energy Review* (avril 2018), tableaux 1.3, 1.4a, 1.4b et 2.1 à 2.6.

4.56. L'énergie est relativement peu taxée aux États-Unis par rapport à d'autres pays industrialisés, même si des taxes peuvent être prélevées au niveau fédéral et au niveau des États, et même si elles sont cumulatives.⁵¹ La principale source de recettes est la taxe fédérale sur l'essence et le diesel, qui rapporte plus de 10 milliards de dollars EU par an au Fonds pour le réseau routier (tableau 3.4). En outre, tous les États perçoivent des taxes sur l'essence et le diesel, mais celles-ci sont également

⁵¹ AIE, *Energy Policies of IEA Countries, the United States*, Paris, 2014.

modestes au regard du niveau de taxation d'autres membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

4.57. Le gouvernement fédéral perçoit des redevances, des loyers et d'autres revenus découlant de la vente des concessions fédérales pour le pétrole, le gaz naturel et le charbon.

4.58. Les agences fédérales et celles des États gèrent diverses incitations, notamment des crédits d'impôt, pour encourager l'investissement dans les énergies renouvelables. Des crédits d'impôt ont également été offerts pour l'achat d'appareils à haut rendement énergétique et pour améliorer le rendement énergétique des immeubles résidentiels depuis 1978.

4.2.2 Pétrole brut

4.59. Les États-Unis sont le troisième producteur de pétrole brut au monde (derrière la Fédération de Russie et l'Arabie saoudite), même s'ils sont un importateur net depuis les années 1950. Parce que la demande intérieure dépasse systématiquement l'offre intérieure, le pays intervient pour une part très importante dans le commerce mondial de pétrole et l'évolution actuelle et projetée de la demande nationale nette pourrait avoir une forte incidence sur les perspectives de prix du pétrole brut. Bien que l'impact attendu de la récession de 2009 aux États-Unis ait pu avoir été exagéré, et donc de courte durée, la baisse des cours mondiaux du pétrole brut à partir du deuxième semestre de 2014 a été directement causée par une forte hausse de la production nationale d'huile de schiste. Alors que les prix sont remontés, la production d'huile de schiste, encore négligeable en 2005, a continué d'augmenter. En juillet 2018, la production globale de pétrole brut des États-Unis a atteint 11 millions de barils par jour pour la première fois de leur histoire.⁵²

4.60. Environ un cinquième de la capacité de raffinage mondiale se trouve aux États-Unis. Les nombreuses installations modernes et complexes produisent une gamme complète de produits raffinés, y compris des produits légers à forte valeur, et le pays est actuellement le deuxième exportateur mondial de produits pétroliers. Les États-Unis sont aujourd'hui un exportateur net, après avoir été un importateur net pendant des décennies, jusqu'en 2011. L'essor du raffinage dans le pays est partiellement dû à la hausse de la production d'huile de schiste à une période où les exportations de pétrole brut étaient de fait interdites en vertu de la Loi de 1975 sur la politique énergétique et les économies d'énergie et d'autres lois. Cependant, ces restrictions à l'exportation ont été levées en décembre 2015.

4.61. Une part importante de la production de pétrole a lieu au Texas, ainsi que dans le Golfe du Mexique et dans sa région, qui sont proches de grandes raffineries, ou en Alaska ou dans le Dakota du Nord, d'où le pétrole brut est expédié vers des raffineries situées ailleurs. Un réseau d'oléoducs relie les raffineries situées sur le continent avec le Golfe du Mexique. Quatre grands oléoducs transportent aussi du pétrole du Canada vers le nord des États-Unis. L'huile de schiste produite dans des zones situées en dehors du réseau existant d'oléoducs (ou limitées par la capacité de ce réseau) a jusqu'à présent été transportée par voie ferrée ou par camion. Poursuivre le développement de la production d'huile de schiste pourrait nécessiter des investissements majeurs dans de nouveaux oléoducs ou des capacités locales de raffinage.⁵³

4.2.3 Gaz naturel

4.62. Les États-Unis sont le premier consommateur et le premier producteur de gaz naturel dans le monde. Les avancées technologiques dans l'exploitation du gaz de schiste ont fait de ce dernier une source d'énergie relativement bon marché et donné lieu à une hausse de 500% de la production de gaz de schiste entre 2007 et 2013, laquelle représente actuellement environ 67% de l'offre intérieure de gaz. La baisse des prix a ralenti la croissance de la production de gaz naturel, y compris de gaz de schiste. Environ trois quarts de la production actuelle de gaz de schiste est extraite de quatre gisements (Marcellus, Barnett, Fayetteville et Haynesville). Le secteur de l'électricité a été un moteur

⁵² Renseignements en ligne du Service d'information sur l'énergie des États-Unis. Adresse consultée: https://www.eia.gov/dnav/pet/PET_SUM_SNDW_A_EPC0_FPF_MBBLPD_W.htm.

⁵³ La Formation de la Green River, qui s'étend du Colorado à l'Utah et au Wyoming, est de loin le plus grand gisement d'huile de schiste connu actuellement dans le monde. Toutefois, de nouvelles avancées technologiques sont nécessaires pour rendre l'extraction de cette ressource viable sur le plan commercial.

majeur de la demande intérieure de gaz naturel en raison de la fermeture des installations de production d'électricité au charbon.

4.63. Les États-Unis sont maintenant un exportateur net de gaz naturel. Ils importent principalement du gaz du Canada vers des zones qu'il est soit impossible, soit trop coûteux d'approvisionner en gaz d'origine nationale. Les importations nettes représentent environ 5% de l'approvisionnement total en gaz. Les exportations de gaz à destination du Canada et du Mexique répondent aux mêmes raisons économiques dans ces pays. Les exportations de GNL constituent une possibilité attrayante et leur volume est en hausse. Comme il est détaillé dans la section 3.2.3, toutes les importations et les exportations de gaz naturel nécessitent une autorisation du Département de l'énergie.

4.2.4 Charbon

4.64. On estime que les États-Unis détiennent les plus grandes réserves de charbon récupérables au monde. L'extraction du charbon a lieu dans 25 États, mais 70% de la production provient de seulement cinq d'entre eux (Wyoming, Virginie-Occidentale, Pennsylvanie, Illinois et Kentucky). Le charbon de chaudière représente plus de 90% de la production, devant le charbon à coke. Environ 93% de la demande intérieure de charbon vient de la production d'électricité. La concurrence du gaz naturel bon marché a fortement réduit cette demande et l'industrie houillère a également enregistré une forte baisse de la demande intérieure suite à la récession économique de 2009. À l'inverse, les exportations de houille ont augmenté régulièrement et représentaient 25% des recettes totales de l'industrie houillère en 2012.⁵⁴

4.65. La quantité de CO₂ issue de la combustion du charbon est beaucoup plus élevée que pour d'autres combustibles fossiles.⁵⁵ Des fonds publics fédéraux et étatiques sont toujours alloués à des projets visant à développer des technologies plus propres pour le charbon, y compris pour le captage et le stockage des émissions de CO₂ de source industrielle.

4.2.5 Énergies renouvelables

4.66. L'énergie hydraulique et la biomasse solide génèrent la majorité de l'électricité renouvelable. Cependant, les biocarburants, ainsi que l'énergie éolienne et solaire, sont devenus d'importantes ressources additionnelles. La consommation de biocarburants et d'autres sources d'énergie renouvelables (hormis l'énergie hydraulique) a plus que doublé entre 2000 et 2017, principalement du fait de prescriptions ou d'incitations au niveau fédéral et au niveau des États. La hausse de la production a été particulièrement marquée pour l'énergie éolienne et aussi, dans une certaine mesure, pour l'énergie solaire. Parce que les énergies renouvelables jouent un rôle essentiel dans les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la hausse de l'offre d'énergie renouvelable devrait se poursuivre dans les années à venir.

4.67. En 2017, les sources d'énergie renouvelables représentaient environ 17% de l'électricité produite. Les États-Unis n'ont pas d'objectif national en matière d'énergie renouvelable, ni de mécanisme de soutien formel au niveau fédéral.⁵⁶ Toutefois, divers programmes fédéraux soutiennent des projets de recherche-développement portant sur les énergies renouvelables et des règlements encouragent leur utilisation, par exemple en exigeant un niveau minimum de carburants renouvelables dans les carburants destinés au transport. Au niveau des États, 29 États et le District de Columbia ont des "normes relatives au portefeuille d'énergies renouvelables" ou des objectifs contraignants semblables en la matière, et huit États et un territoire ont fixé des objectifs non-contraignants. Les États appliquent de nombreuses mesures, y compris des programmes de crédits d'impôt, de comptage de l'énergie et de certification, pour promouvoir le développement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.⁵⁷

⁵⁴ AIE, *Energy Policies of IEA Countries, the United States*, Paris, 2014.

⁵⁵ Renseignements en ligne du Service d'information sur l'énergie. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/tools/faqs/faq.php?id=73&t=11>.

⁵⁶ Parmi les mesures d'incitation fiscales au niveau fédéral, le Crédit d'impôt pour la production d'énergie renouvelable (PTC) a été introduit en 1992, puis réautorisé et prolongé. Cependant, sauf pour les installations éoliennes, les projets ayant débuté après le 1^{er} janvier 2018 ne bénéficient plus du PTC.

⁵⁷ Selon le Centre des technologies énergétiques propres de Caroline du Nord, sa base de données DSIRE est la source de renseignements la plus complète sur les mesures d'incitation et les politiques de

4.2.6 Énergie nucléaire

4.68. Les États-Unis ont été des pionniers dans le développement des technologies relatives à l'énergie nucléaire et leur industrie nucléaire est la plus importante au monde. Actuellement, l'électricité nucléaire est produite dans 30 États et 61 centrales nucléaires, qui comptent 99 réacteurs. Deux nouveaux réacteurs devraient être mis en service en 2021 ou 2022. La part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité s'est maintenue autour de 20% depuis le début des années 1990. En raison des coûts d'investissement relativement élevés pour les réacteurs nucléaires, les décisions d'investissement sont fragilisées par la faiblesse du prix du gaz et, par conséquent, par celle des tarifs de gros de l'électricité.

4.69. La Commission de réglementation du nucléaire délivre des licences valables 40 ans pour les centrales nucléaires. Ces licences peuvent être prolongées pour des durées additionnelles de 20 ans. À ce jour, l'âge moyen des réacteurs nucléaires est de 37 ans. En tout, 12 centrales ont été fermées dans les années 1980 et 1990, principalement pour des raisons économiques. Six réacteurs supplémentaires ont été fermés depuis 2013, mais grâce à un taux d'utilisation des capacités élevé et à l'augmentation de la puissance des centrales, la production globale d'électricité est restée stable. Les États-Unis sont fortement dépendants des concentrés d'uranium extraits importés, et de l'uranium converti ou enrichi, pour l'approvisionnement en combustible nucléaire. De nombreux services et d'autres intrants sont également importés. Les besoins liés à la fabrication du combustible sont pour l'essentiel satisfaits par les fournisseurs nationaux.

4.70. La gestion du combustible utilisé, y compris l'évacuation des déchets à activité élevée, relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. Un impôt est prélevé sur les ventes d'électricité générée par l'énergie nucléaire depuis 1982. Les recettes accumulées ont été versées au Fonds pour les déchets nucléaires, qui a été créé pour financer l'évacuation permanente et sûre des déchets hautement radioactifs. Le Fonds était estimé à 44,5 milliards de dollars EU à la fin de septembre 2017. Actuellement, les entreprises de services publics stockent leurs déchets sur site, dans des piscines spécialement conçues ou dans des châteaux d'acier et de béton, tandis qu'un accord concernant un site de stockage à long terme reste en suspens.

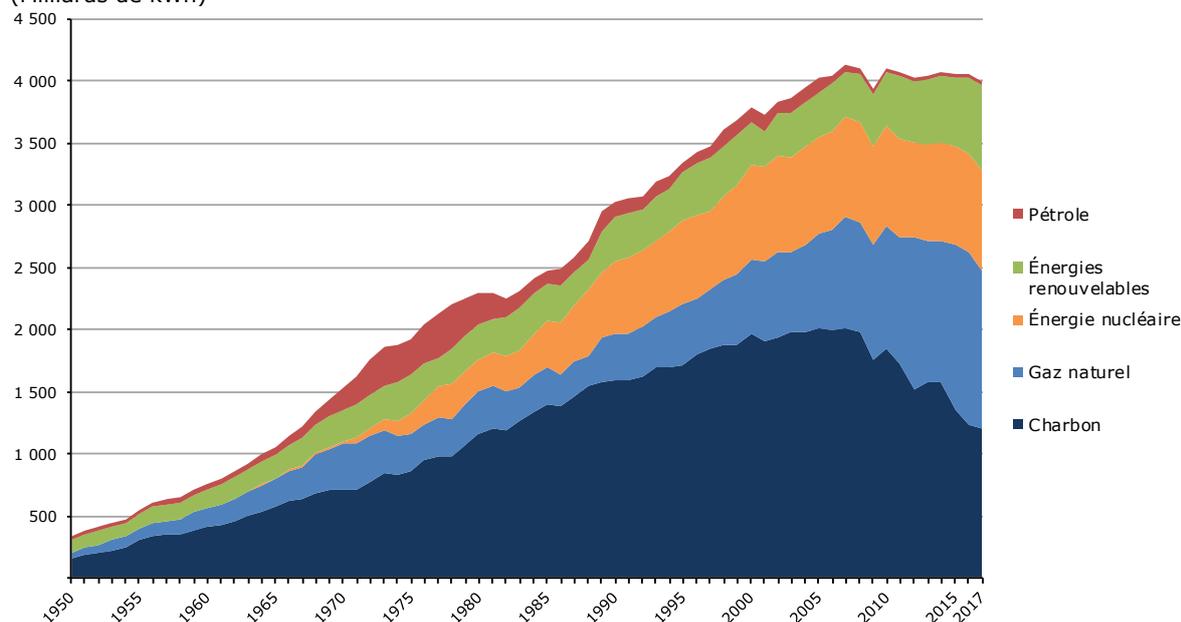
4.2.7 Électricité

4.71. En 2017, la consommation finale d'électricité a atteint environ 3 820 milliards de kWh, dont 96% ont été vendus au détail et 4% consommés directement par les utilisateurs finals. L'utilisation d'électricité a été multipliée par 13 entre 1950 et 2005, mais la récession économique de 2009 et les économies d'énergie qui ont suivi ont stabilisé la consommation. Les normes en matière d'efficacité énergétique et d'autres améliorations devraient ralentir la croissance future. Le secteur résidentiel et le secteur commercial sont les principaux utilisateurs d'électricité en part des ventes au détail, avec chacun une part d'environ 37%, devant l'industrie (26%). L'utilisation d'électricité dans les transports reste modeste (moins de 0,3%) et concerne principalement le fonctionnement de certains systèmes de transport publics. On estime que le conditionnement/refroidissement de l'air, le chauffage de l'eau, l'éclairage, la réfrigération et le chauffage représentaient légèrement plus de 50% des usages résidentiels en 2017, tandis que les ordinateurs et le matériel de bureau (15,3%), la réfrigération (14%), la ventilation (11,2%), l'éclairage (10,6%) et le refroidissement des locaux (10,6%) constituaient les principaux usages dans le secteur commercial.

4.72. L'utilisation de gaz naturel dans les turbines à vapeur était la principale source de production d'électricité en 2017, avec 32% de l'approvisionnement. Les centrales à charbon, qui avaient toujours dominé (graphique 4.6), ont fourni 30% de l'électricité produite, devant l'énergie nucléaire (20%) et les sources d'énergie renouvelables (17%). Le pétrole qui, selon le type de produit, peut être utilisé comme combustible dans les turbines à gaz, les turbines à vapeur ou les génératrices à moteur diesel, était à l'origine de moins de 1% de l'électricité produite en 2017. Les échanges d'électricité avec d'autres pays, à savoir le Canada et, dans une moindre mesure, le Mexique, sont marginaux et ne représentent normalement pas plus de 2% de la demande intérieure. Les États-Unis sont un importateur net d'électricité.

Graphique 4.6 Production nette d'électricité, par sources principales, 1950-2017

(Milliards de kWh)



Source: Service d'information sur l'énergie, *Monthly Energy Review*, tableau 7.2a.

4.73. Parmi les énergies renouvelables, la capacité hydroélectrique a augmenté rapidement jusque dans les années 1970. Depuis, la production a fortement varié en fonction des fluctuations de la pluviométrie annuelle. Parmi les autres types d'énergies renouvelables, l'éolien domine actuellement. Les centrales utilisant la biomasse, l'énergie solaire ou la géothermie ne représentent encore pas plus de 4% de l'approvisionnement en électricité. Même si les coûts de construction des installations de production d'énergie solaire ou éolienne ont baissé ces dernières années, le coût de construction moyen d'une nouvelle installation éolienne restait 80% plus élevé que pour une nouvelle centrale au gaz naturel en 2016.⁵⁸

4.74. À quelques rares exceptions près, le secteur de l'électricité est soumis à des régimes réglementaires au niveau municipal, au niveau des États et au niveau fédéral. Il est varié et comprend plus de 3 000 entreprises publiques, privées et coopératives fournissant des services publics, dont près de 2 600 producteurs d'électricité indépendants (en mai 2018). La Loi de 2005 sur la politique énergétique s'est appuyée sur la Loi de 1992 pour renforcer la concurrence sur le marché de gros de l'électricité. Entre autres dispositions, elle autorise la Commission fédérale de réglementation de l'énergie (FERC) à exiger des entreprises de services publics qu'elles mettent des services de transport à la disposition des producteurs de gros qui le demandent. Les commissions des services publics des États sont chargées des questions réglementaires qui ne relèvent pas de la compétence juridique de la FERC, y compris la réglementation des ventes au détail aux consommateurs, l'approbation des installations de production et d'autres questions relatives à la fiabilité.

4.3 Secteur manufacturier

4.75. La contribution du secteur manufacturier au PIB a diminué ces dernières années. Il représentait 11,6% du PIB en 2017, contre 12,2% en 2013.⁵⁹ Les biens durables représentaient 6,3% du PIB en 2017, contre 6,5% en 2013, tandis que les biens non durables représentaient 5,3% du PIB, contre 5,7% auparavant. S'agissant des divers sous-secteurs, la principale contribution au PIB était celle des produits chimiques, qui représentaient 2% du PIB en 2017 (2,1% en 2013), devant les ordinateurs et les produits électroniques, avec 1,5% du PIB en 2017 (1,6% en 2013), les

⁵⁸ Renseignements en ligne du Service d'information sur l'énergie. Adresse consultée: <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=36813>.

⁵⁹ BEA (2018), *Gross Domestic Product by Industry: First Quarter 2018*. Adresse consultée: https://www.bea.gov/system/files/2018-07/gdpind118_3.pdf.

véhicules automobiles et leurs parties (0,9% du PIB en 2017), les machines, les ouvrages en métaux, et les produits du pétrole et du charbon (0,8% du PIB chacun en 2017) (tableau 4.7).

Tableau 4.7 Valeur ajoutée du secteur manufacturier en pourcentage du PIB

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
Secteur manufacturier (milliards de \$EU)	2 035,2	2 111,5	2 185,0	2 183,0	2 244,3	2 330,2
	(% du PIB)					
Secteur manufacturier	12,2	12,1	12,1	11,7	11,6	11,7
Biens durables	6,5	6,5	6,5	6,3	6,3	6,3
Produits du bois	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits minéraux non métalliques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Métaux primaires	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Ouvrages en métaux	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Machines	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Ordinateurs et produits électroniques	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Matériel, appareils et composants électriques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Véhicules automobiles, carrosseries et remorques, et leurs parties	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Autre matériel de transport	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Meubles et produits connexes	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits manufacturés divers	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Biens non durables	5,7	5,6	5,6	5,4	5,3	5,4
Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4
Usines de textiles et usines de produits textiles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Vêtements, et cuir et produits connexes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Ouvrages en papier	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Imprimerie et activités connexes d'appui	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits du pétrole et du charbon	1,0	1,0	0,9	0,7	0,7	0,8
Produits chimiques	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0
Matières plastiques et produits en caoutchouc	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

a 1^{er} de 2018 (taux annuels corrigés des variations saisonnières).

Source: Bureau des analyses économiques des États-Unis.

4.76. Le secteur manufacturier est le quatrième employeur aux États-Unis. En juillet 2018, selon les données du Bureau des statistiques du travail, le secteur employait 12,75 millions de personnes.⁶⁰ Le secteur des biens durables employait 7,98 millions de personnes et celui des biens non durables 4,77 millions de personnes. Les industries manufacturières employant le plus de personnes étaient les suivantes: le matériel de transport, avec 1,68 million d'employés, dont 972 000 dans l'industrie automobile et les pièces automobiles; la fabrication de produits alimentaires (1,64 million d'employés); les ouvrages en métaux (1,49 million); les machines (1,13 million); et les ordinateurs et produits électroniques (1,08 million).⁶¹

4.77. Bien qu'ils aient perdu des parts de marché ces dernières années, les États-Unis restent un important producteur de nombreux produits manufacturés. Par exemple, ils sont le deuxième producteur mondial de véhicules automobiles, avec une production de quelque 11,8 millions de véhicules en 2017. Toujours en 2017, ils étaient le quatrième producteur d'acier et le deuxième exportateur de produits pharmaceutiques. L'investissement étranger joue un rôle important dans le secteur manufacturier aux États-Unis. La production des filiales étrangères représentait légèrement plus de 20% de la production manufacturière totale en 2015. La même année, les filiales du secteur manufacturier ont représenté 45,8% de la valeur ajoutée des filiales. Au sein du secteur manufacturier, les produits chimiques, y compris les produits pharmaceutiques, représentaient la majeure partie de la valeur ajoutée produite par les filiales, devant le matériel de transport.⁶² En

⁶⁰ Département du travail, Bureau des statistiques du travail, *The Employment Situation*, juillet 2018. Communiqué de presse, 3 août 2018. Adresse consultée: https://www.bls.gov/news.release/archives/empsit_08032018.pdf.

⁶¹ Département du travail, Bureau des statistiques du travail, *The Employment Situation*, juillet 2018. Communiqué de presse, 3 août 2018. Adresse consultée: https://www.bls.gov/news.release/archives/empsit_08032018.pdf.

⁶² BEA (2017, août), *Activities of U.S. Affiliates of Foreign Multinational Enterprises in 2015*. Adresse consultée: "<https://www.bea.gov/scb/pdf/2017/08-August/0817-activities-of-us-affiliates-of-foreign-multinational-enterprises.pdf>".

2015, le secteur était à l'origine de la majeure partie (30,4%) des emplois créés par les filiales dans les secteurs de la vente, dont 5,9% pour les véhicules automobiles, carrosseries et remorques, et leurs parties, 4,0% pour les produits chimiques (dont la moitié pour les produits pharmaceutiques), et 3,7% pour les produits alimentaires.

4.78. Les États-Unis n'ont pas de politiques visant spécifiquement le secteur manufacturier au niveau fédéral. Le principal axe de la politique consiste à créer le cadre pour permettre aux forces du marché d'agir dans un environnement équitable et concurrentiel. Toutefois, au niveau des États, il existe des programmes destinés à attirer l'investissement dans le secteur.⁶³ Une politique vise également à encourager les petites entreprises, y compris celles du secteur manufacturier, par le biais de marchés publics réservés et de préférences en la matière (section 3.3.6). En outre, le Département du commerce (USDOC) propose un portail et un centre d'information national consacré à la fabrication de pointe (<https://www.manufacturing.gov/>) qui fournissent des renseignements généraux sur la politique fédérale en la matière. Autorisé officiellement par le Congrès en 2014, le réseau baptisé Manufacturing USA rassemble l'industrie, les universités et les partenaires fédéraux au sein d'un réseau en plein essor d'instituts spécialisés dans la fabrication de pointe pour qu'ils mènent conjointement des recherches et qu'ils innovent dans le domaine des technologies de fabrication en faveur d'un large éventail de secteurs industriels, l'objectif global étant d'accroître la compétitivité du secteur manufacturier et de promouvoir une infrastructure nationale de R&D solide et durable dans ce secteur.

4.79. Le Bureau des petites entreprises, de l'accès aux marchés et de la compétitivité industrielle (SBMAIC) de l'USTR est chargé de la politique commerciale pour les produits manufacturés et des questions relatives à l'accès aux marchés, à la compétitivité et aux petites entreprises qui exportent des produits manufacturés. Le SBMAIC joue le rôle de point de coordination pour faire face aux principaux obstacles tarifaires et non tarifaires, et pour élaborer des approches créatives en vue de réduire au maximum les obstacles et les divergences futurs grâce à la coopération réglementaire. Le SBMAIC dirige également les efforts de l'USTR en matière de politique commerciale pour résoudre les difficultés rencontrées par les petits exportateurs et pour promouvoir les débouchés mondiaux à l'exportation dont ces entreprises ont besoin pour créer des emplois.⁶⁴

4.80. Par le biais de sa politique commerciale, l'Administration vise à faire avancer et à défendre les intérêts des fabricants et de leurs employés en élargissant les débouchés à l'exportation et en améliorant le respect des règles commerciales. L'USTR travaille pour uniformiser les règles du jeu pour les fabricants du pays: a) en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires; b) en négociant les règles de l'OMC pour qu'elles profitent aux fabricants du pays; c) en luttant contre les pratiques des autres pays ayant des effets de distorsion des échanges; et d) en faisant respecter les accords commerciaux.⁶⁵ À cet égard, le Programme de politique commerciale du Président souligne que les lois des États-Unis sur les mesures correctives commerciales et les autres lois commerciales doivent être appliquées énergiquement pour garantir des conditions de commerce équitables aux fabricants du pays et à leurs employés.⁶⁶

4.4 Services

4.4.1 Services financiers

4.4.1.1 Aperçu général

4.81. Les États-Unis ont l'un des systèmes financiers les plus perfectionnés et les plus profonds du monde. Outre le fait qu'il contribue énormément à l'économie du pays, le système financier des États-Unis a une influence considérable sur le système financier et l'architecture financière au niveau mondial. Huit banques des États-Unis sont considérées comme étant d'importance systémique

⁶³ Ces programmes peuvent être consultés dans la base de données sur les incitations des États en faveur des entreprises du Conseil pour la recherche communautaire et économique (C2ER), à l'adresse suivante: <http://selectusa.stateincentives.org/Programs/?State>.

⁶⁴ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/industry-manufacturing>".

⁶⁵ Renseignements en ligne de l'USTR. Adresse consultée: "<https://ustr.gov/issue-areas/industry-manufacturing/industrial-competitiveness>".

⁶⁶ USTR (2018), *2018 Trade Policy Agenda and 2017 Annual Report of the President of the United States on the Trade Agreements Program*. Adresse consultée: <https://ustr.gov/sites/default/files/files/Press/Reports/2018/AR/2018%20Annual%20Report%20FINAL.PDF>.

mondiale. Les États-Unis sont le plus gros marché du monde pour le secteur de l'assurance: ils représentent presque 30% des primes d'assurance brutes à l'échelle mondiale, ce qui s'est chiffré à 5 020 milliards de dollars EU en 2016. Selon l'indice Russel 3000, la capitalisation boursière totale des États-Unis a passé la barre des 30 000 milliards de dollars EU en janvier 2018.

4.82. En 2017, la part des services financiers dans le PIB était de 7,5%, soit la même qu'en 2016. Les services bancaires ont produit 2,9% du PIB, les services d'assurance et les services connexes, 3,1%, les valeurs mobilières, les contrats sur les produits de base et les investissements, 1,3%, et les fonds, sociétés fiduciaires et autres instruments financiers, 0,3%.⁶⁷ Les États-Unis enregistrent toujours un excédent très important pour ce qui est du commerce des services financiers (encadré 4.1). En 2016, les exportations de services financiers (à l'exclusion des services d'assurance) se sont élevées à 98 milliards de dollars EU, ce qui est moins qu'en 2015 et 2014, tandis que les importations se sont chiffrées à 25,6 milliards. En 2016, les exportations de services d'assurance se sont élevées à 16,3 milliards de dollars EU, et les importations, à 48,1 milliards.⁶⁸

Encadré 4.1 Principales dispositions de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, *Public Law 115-174* du 24 mai 2018

Titre II – Assouplissement réglementaire et protection de l'accès des consommateurs au crédit

- Les organismes bancaires fédéraux doivent définir un ratio de capitalisation donné pour les banques communautaires locales (le ratio des fonds propres aux actifs consolidés d'une banque) dont les actifs sont inférieurs à 10 milliards de \$EU. Les banques qui présentent un ratio supérieur à la valeur donnée seront considérées comme étant en conformité avec toutes les autres prescriptions en matière de fonds propres et de capitalisation.
- Modifie la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts pour exclure les dépôts réciproques (dépôts de montants équivalents faits par des banques les unes auprès des autres) d'un établissement de dépôts assuré de certaines limitations concernant les dépôts de courtiers interdits si le montant total des dépôts réciproques de l'établissement ne dépasse pas 5 milliards de \$EU ou 20% du total de son passif, le plus petit montant étant retenu.
- Modifie la Loi sur les holdings bancaires de 1956, pour exempter de l'application de la règle Volker les banques: 1) dont les actifs totaux sont inférieurs à 10 milliards de \$EU; et 2) dont les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne représentent pas plus de 5% de leurs actifs totaux (tableau 4.9).
- Les restrictions prévues par la règle Volker en matière de partage de nom d'une entité sont assouplies dans certaines circonstances.
- Modifie la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts pour imposer aux organismes bancaires fédéraux d'adopter des règlements autorisant certains petits établissements de dépôt à répondre aux exigences en matière de communication de renseignements au moyen d'un rapport sur la situation et les revenus plus succinct.
- Modifie la Loi sur les prêts aux propriétaires de logements pour autoriser certains établissements d'épargne fédéraux à choisir d'exercer leurs activités avec les mêmes droits et obligations que les banques nationales, en étant sous la surveillance du Bureau du Contrôleur de la monnaie.
- Le Conseil de la Réserve fédérale doit porter de 1 milliard à 3 milliards de \$EU le seuil des actifs consolidés (soit le niveau d'endettement autorisé) pour les holdings bancaires et les holdings d'épargne et de prêt qui: 1) n'ont pas d'activités non bancaires très importantes; 2) n'ont pas d'activités hors bilan très importantes; et 3) dont le montant des titres de créance ou de participation restants, en dehors des titres de fiducie privilégiés, n'est pas important (tableau 4.8).
- Modifie la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts pour relever le seuil des actifs en deçà duquel certains établissements de dépôt peuvent être contrôlés tous les 18 mois, plutôt que tous les 12 mois.
- Crée le Comité consultatif sur la politique en matière d'assurance, les normes internationales relatives aux fonds propres et d'autres questions concernant l'assurance, au sein du Conseil de la Réserve fédérale.
- Modifie la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts pour préciser qu'un organisme bancaire fédéral ne peut pas imposer à un établissement de dépôt des normes de capitalisation plus élevées concernant l'exposition à de l'immobilier commercial à forte volatilité, à moins que l'exposition corresponde à un prêt au titre de l'acquisition, du développement ou de la construction d'un bien immobilier commercial à forte volatilité.

⁶⁷ Renseignements en ligne du Bureau des analyses économiques (BEA). Adresse consultée: <https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=51&step=1#reqid=51&step=51&isuri=1&5114=a&5102=5>.

⁶⁸ Renseignements en ligne du BEA. Adresse consultée: "www.bea.gov/scb/pdf/2017/10-October/1017-international-services-tables.pdf".

- Modifie la Loi sur la Réserve fédérale pour abaisser le montant maximal admissible des fonds excédentaires des banques de la Réserve fédérale.

Titre IV – Adaptation de la réglementation à certains holdings bancaires

- Modifie la Loi sur la stabilité financière de 2010 pour ce qui est des sociétés financières non bancaires placées sous la supervision du Conseil de la Réserve fédérale et de certains holdings bancaires, pour a) relever le seuil des actifs au-delà duquel certaines normes prudentielles renforcées s'appliqueront, de 50 milliards à 250 milliards de \$EU, tout en laissant à la discrétion du Conseil de la Réserve fédérale le fait de déterminer si un établissement financier dont les actifs sont d'au moins 100 milliards de \$EU doit être soumis à ces normes; b) relever le seuil des actifs au-dessus duquel des tests de résistance effectués par les sociétés sont requis, de 10 milliards à 250 milliards de \$EU; et c) relever le seuil des actifs au-delà duquel un comité de gestion des risques est obligatoire, de 10 milliards à 50 milliards de \$EU (tableau 4.9).
- Impose aux organismes bancaires fédéraux de ne pas prendre en compte, dans le calcul du ratio de capitalisation supplémentaire d'une banque dépositaire, les fonds de cette banque qui sont déposés auprès d'une banque centrale.
- Modifie la Loi fédérale sur l'assurance-dépôts pour imposer que certaines obligations municipales soient traitées comme des actifs liquides de catégorie 2B si elles sont classées dans la catégorie "investissement", liquides et facilement négociables.

Titre V – Incitation à la formation de capital

- Modifie la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 pour dispenser de l'obligation d'enregistrement au niveau national les valeurs pouvant être négociées au niveau national par la Commission des opérations de bourse et pouvant être cotées auprès d'une bourse nationale.
- Modifie la Loi sur les sociétés de placement de 1940 pour dispenser un fonds de capital-risque admissible ne comptant pas plus de 250 investisseurs de répondre à la définition des "sociétés de placement" aux fins de certaines limitations applicables à ces sociétés au titre de la Loi.
- Modifie la Loi sur les sociétés de placement de 1940 pour l'appliquer aux sociétés de placement créées en vertu des lois de Porto Rico, des Îles Vierges américaines ou de tout autre territoire des États-Unis.
- Impose à la Commission des opérations de bourse de porter de 5 millions à 10 millions de \$EU le seuil des ventes sur 12 mois au-delà duquel un émetteur est tenu de communiquer aux investisseurs des éléments supplémentaires concernant des plans de prestations compensatoires.
- Élargit le champ d'application de la "Réglementation A+" (qui exempte certaines offres mineures des prescriptions en matière d'enregistrement des titres) aux émetteurs.
- Impose à la Commission des opérations de bourse de réviser les règles d'enregistrement pour permettre à une société d'investissement à capital fixe (société de gestion de placements cotée en bourse qui vend un nombre limité d'actions à des investisseurs lors de son introduction en bourse) pour utiliser les règles relatives aux offres et aux procurations actuellement en place pour d'autres émetteurs de valeurs mobilières.

Source: <https://www.congress.gov/bill/115th-congress/senate-bill/2155>.

4.83. Pour faire face à la crise financière, le gouvernement a mis en place le Programme d'achat d'actifs douteux (Programme TARP). Dans le cadre de ce programme, le Trésor a mis en place le Programme d'achat d'actions, un programme d'achat d'actions préférentielles et d'obligations subordonnées. Le 30 juin 2018, seules quatre banques faisaient encore partie du programme TARP.⁶⁹ Sur les 707 établissements ayant reçu des fonds, 264 banques avaient entièrement remboursé le principal et les intérêts, 137 établissements avaient eu recours à des remboursements dans le cadre du Fonds de prêts aux petites entreprises (SBLF), 28 à des conversions au titre de l'Initiative pour un investissement dans le développement communautaire (CDCI), 47 avaient revendu leurs investissements, 190 avaient mis leurs investissements aux enchères, 33 étaient en faillite ou en liquidation judiciaire et 4 avaient fusionné.⁷⁰ Au 30 juin 2018, le Trésor avait recouvré

⁶⁹ Département du Trésor (2018), *Programme d'achat d'actifs douteux*, *Monthly Report to Congress*, juin 2018, publié le 10 juillet. Adresse consultée: "<https://www.treasury.gov/initiatives/financial-stability/reports/Documents/2018.06%20June%20Monthly%20Report%20to%20Congress.pdf>".

⁷⁰ Les remboursements au titre du Fonds de prêts aux petites entreprises correspondent aux investissements refinancés grâce à ce fonds, qui est un programme créé par le Congrès indépendamment du Programme TARP et au titre duquel certains établissements du Programme d'achat d'actions ont été autorisés à rembourser les fonds du TARP moyennant des emprunts. Les conversions au titre de l'Initiative pour un investissement dans le développement communautaire correspondent à des investissements du Programme d'achat d'actions convertis aux termes de cette initiative. Les enchères correspondent au produit net de

226,8 milliards de dollars EU au moyen de remboursements, de dividendes, d'intérêts et d'autres revenus, alors que 204,9 milliards de dollars EU avaient été investis initialement dans le cadre du Programme d'achat d'actions.⁷¹ La Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corp (Freddie Mac) sont toujours sous tutelle.

4.84. À la fin du mois de mars 2018, on comptait 1 812 "grandes" banques commerciales aux États-Unis, chacune ayant des actifs consolidés de 300 millions de dollars EU ou plus. À la même date, les actifs totaux du système bancaire s'élevaient 16 700 milliards de dollars EU.⁷²

4.4.1.2 Législation et réglementation

4.85. Le principal texte de loi régissant le secteur financier, promulgué dans le sillage de la crise financière mondiale de 2008, est la Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur, de 2010 (Loi Dodd-Frank ou DFA). L'objectif de cette loi est de promouvoir la stabilité financière des États-Unis par les moyens suivants: en améliorant la reddition de comptes et la transparence du système financier, et en mettant fin aux pratiques consistant à considérer certaines banques comme "trop grandes pour faire faillite"; en protégeant les contribuables nationaux en mettant un terme aux plans de sauvetage financiers; et en protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives dans la fourniture des services financiers, entre autres choses. Dans cette optique, la Loi Dodd-Frank a établi un nouveau cadre réglementaire complet, qui a élargi la portée de la réglementation à de nouveaux marchés et de nouvelles entités et activités, auparavant non réglementés. La DFA a aussi mis en place un cadre pour le redressement en bonne et due forme des grands établissements financiers complexes et d'importance systémique. Les plus grands holdings bancaires et les sociétés financières non bancaires désignées sont tenus de présenter des plans de résolution à la Réserve fédérale et à la Société fédérale d'assurance-dépôts (FDIC).

4.86. En vertu de la Loi Dodd-Frank, le Bureau de surveillance des caisses d'épargne a été supprimé et ses prérogatives ont été réaffectées à la Réserve fédérale, à la FDIC et au Bureau du Contrôleur de la monnaie (OCC). La Loi a créé le Conseil de surveillance de la stabilité financière (FSOC) et le Bureau de la protection financière du consommateur (CFPB). Les responsabilités du FSOC sont les suivantes: i) identifier les risques pour la stabilité financière des États-Unis qui pourraient naître en cas de grandes difficultés financières ou de faillite des grands holdings bancaires interdépendants ou des sociétés financières non bancaires, ou découler de leurs activités; ii) promouvoir la discipline de marché; et iii) répondre aux nouvelles menaces contre la stabilité du système financier. Le CFPB (un bureau indépendant du Système de la Réserve fédérale) a pour mandat de réglementer l'offre et la fourniture de produits et de services financiers aux consommateurs conformément aux lois fédérales de protection financière des consommateurs. Le CFPB veille à ce que les institutions de dépôts assurées et les coopératives de crédit dont les actifs sont supérieurs à 10 milliards de dollars EU, ainsi que les prêteurs et fournisseurs de services hypothécaires non bancaires, les sociétés de prêts sur salaire et les sociétés privées de prêts aux étudiants de toute taille respectent les lois et règlements fédéraux de protection financière des consommateurs, et il peut prendre les mesures coercitives appropriées en cas de violation (voir le tableau 4.10 du précédent rapport).⁷³

4.87. La Loi Dodd-Frank a aussi établi le Bureau fédéral des assurances (FIO). Entre autres responsabilités, celui-ci conseille le Secrétaire au Trésor au sujet d'importantes questions concernant les politiques nationales et internationales prudentielles relatives à l'assurance, et son Directeur est membre sans droit de vote du FSOC. De plus, le FIO aide le Secrétaire pour l'administration du Programme d'assurance des risques liés au terrorisme (Programme TRIP). Il surveille aussi tous les aspects du secteur de l'assurance et représente les États-Unis en ce qui concerne les aspects prudentiels des questions internationales liées à l'assurance. La Loi Dodd-Frank a aussi habilité la

l'ensemble des enchères des actions préférentielles et des obligations du Programme d'achat d'actions qui avait été encaissé par le Bureau de la stabilité financière du Département du Trésor au 30 juin 2018.

⁷¹ Renseignements en ligne du Département du Trésor. Adresse consultée:

["https://www.treasury.gov/initiatives/financial-stability/TARP-Programs/bank-investment-programs/cap/Pages/payments.aspx"](https://www.treasury.gov/initiatives/financial-stability/TARP-Programs/bank-investment-programs/cap/Pages/payments.aspx).

⁷² Renseignements en ligne de la Réserve fédérale. Adresse consultée: <https://www.federalreserve.gov/releases/h8/current/default.htm>.

⁷³ Document de l'OMC WT/TPR/S/350/Rev.1.

Commission des opérations de bourse (SEC) et la Commission du marché à terme des marchandises (CFTC) à réglementer les opérations de gré à gré sur des produits dérivés.

4.88. L'article 113 de la Loi Dodd-Frank habilite aussi le FSOC à déterminer si une société financière non bancaire doit être placée sous la surveillance du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale et être soumise à des normes prudentielles renforcées si l'ampleur des difficultés financières de la société ou la nature, la portée, l'envergure, l'échelle, la concentration, l'interdépendance ou la variété de ses activités risquent de mettre en péril la stabilité financière des États-Unis.⁷⁴ Le FSOC a adopté un règlement et des règles d'interprétation concernant son autorité en matière de détermination, puis a également adopté des procédures complémentaires liées aux déterminations relatives aux sociétés financières non bancaires. Il a établi une procédure en trois étapes pour l'identification et l'analyse des sociétés en vue d'une détermination. Lors de la première étape, le FSOC applique six seuils quantitatifs à un vaste groupe de sociétés financières non bancaires, en vue d'identifier un ensemble de sociétés méritant une évaluation plus poussée; ces seuils sont les suivants: 50 milliards de dollars EU d'actifs consolidés totaux⁷⁵; 30 milliards de dollars EU de swaps sur défaillance notionnels bruts en souffrance pour lesquels la société non bancaire est l'entité de référence; 3,5 milliards de dollars EU de passifs dérivés; 20 milliards de dollars EU de dettes totales en souffrance; ratio d'endettement 15:1 (ratio des actifs consolidés totaux par rapport au capital total); et taux d'endettement à court terme de 10% (ratio de l'encours total de la dette avec une échéance de moins de 12 mois par rapport aux actifs consolidés totaux).⁷⁶

4.89. La Loi Dodd-Frank a aussi habilité le FSOC à désigner une institution financière comme étant d'importance systémique s'il détermine que sa faillite ou l'interruption de ses activités pourrait menacer la stabilité du système financier des États-Unis. Les institutions financières désignées comme telles sont soumises à des dispositions prudentielles et à une surveillance accrues; elles doivent notifier au préalable et prévoir l'examen anticipé de tout changement de leurs règlements, procédures et activités, et sont soumises aux dispositions pertinentes d'examen et d'application. En juillet 2012, le FSOC avait désigné huit institutions financières comme étant d'importance systémique au titre de la Loi Dodd-Frank.⁷⁷

4.90. L'une des modifications les plus significatives apportées par la Loi Dodd-Frank a été la règle Volcker, qui a pris effet en juillet 2015. L'objectif de cette règle est de réduire le montant des investissements spéculatifs dans des banques assurées et de toute société affiliée à une banque assurée. À cet effet, la règle Volcker interdit aux entités bancaires d'effectuer pour leur propre compte des opérations sur tout titre ou produit dérivé et certains autres instruments financiers. Il existe des exceptions concernant la définition des opérations pour compte propre et certaines activités autorisées.⁷⁸ Cette règle interdit par ailleurs aux entités bancaires d'acquérir ou de conserver toute prise de participation ou de partenariat ou tout autre droit de propriété dans un fonds spéculatif ou

⁷⁴ Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/designations/Pages/nonbank-faq.aspx>.

⁷⁵ Pour les sociétés financières non bancaires des États-Unis, les actifs totaux et les filiales consolidées entrent dans le calcul de ce seuil. Pour les sociétés financières non bancaires étrangères, seuls les actifs de ces sociétés se trouvant aux États-Unis et leurs filiales consolidées entrent dans le calcul.

⁷⁶ FSOC (2015), *Staff Guidance. Methodologies Relating to Stage 1 Thresholds*, 8 juin. Adresse consultée: <https://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/designations/Documents/FSOC%20Staff%20Guidance%20-%20Stage%201%20Thresholds.pdf>.

⁷⁷ À savoir: la Clearing House Payments Company L.L.C. en raison du rôle qu'elle joue dans le fonctionnement du Système de paiements interbancaires de la chambre de compensation; CLS Bank International; Chicago Mercantile Exchange, Inc.; Depository Trust Company; Fixed Income Clearing Corporation; ICE Clear Credit LLC; National Securities Clearing Corporation; et Options Clearing Corporation. Renseignements en ligne du Département du Trésor. Adresse consultée: <https://www.treasury.gov/initiatives/fsoc/designations/Pages/default.aspx>.

⁷⁸ La définition des "entités bancaires" comprend les institutions de dépôts assurées, les holdings bancaires et leurs succursales ou filiales. Elle englobe aussi les banques étrangères qui ont des succursales ou des agences aux États-Unis ou qui possèdent des banques ou des sociétés de crédit commercial américaines aux États-Unis. Les exemptions à l'interdiction des opérations pour compte propre comprennent les transactions commerciales de bons du Trésor et les transactions en rapport avec la souscription ou la tenue de marché, pour le compte de clients, effectuées par une compagnie d'assurance uniquement pour son compte général. De plus, la Loi autorise certaines activités de couverture de risques, ainsi que les opérations pour compte propre intervenant uniquement hors du territoire des États-Unis et menées par une entité bancaire qui n'est pas contrôlée directement ou indirectement par une entité bancaire constituée en droit américain au niveau fédéral ou d'un État.

un fonds de capital-investissement (fonds visé), ou de parrainer de tels fonds. Cependant, il existe aussi des exceptions concernant la définition des fonds visés et certaines activités autorisées.⁷⁹

4.91. Pour favoriser la résilience à court terme des établissements bancaires ayant des activités à l'internationale, et conformément au ratio de liquidité à court terme donné dans les normes de Bâle III, les organismes de réglementation bancaire des États-Unis ont adopté un règlement final en vue de la mise en application de ce ratio de liquidité à court terme aux États-Unis en septembre 2014.⁸⁰ Le ratio de liquidité à court terme est le ratio des actifs liquides de qualité (réserves détenues auprès de la banque centrale et des titres de dette publique et de dette d'entreprises qui peuvent être rapidement et facilement convertis en liquidités) par rapport aux sorties nettes de liquidités prévues pour une entité bancaire sur une période de 30 jours. Le règlement impose aux établissements un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100%. Il a commencé à être mis en application en 2015, et les établissements devaient s'y être pleinement conformés au plus tard en 2017. Les établissements bancaires dont les actifs sont inférieurs à 50 milliards de dollars EU ne sont en général pas tenus de respecter le règlement final, tandis que les exigences minimales en matière de liquidités pour les sociétés financières non bancaires d'importance systémique désignées par le FSOC devaient être établies à une date ultérieure.⁸¹

4.92. En juillet 2013, la Réserve fédérale a adopté une règle finale visant à mettre en œuvre aux États-Unis les règles en matière de fonds propres de Bâle III. Cette règle était conçue pour faire en sorte que les banques conservent des niveaux élevés de fonds propres leur permettant de continuer à accorder des prêts à des ménages et des entreprises solvables même après avoir subi des pertes imprévues et durant de forts ralentissements économiques.⁸² Elle fixe un ratio minimal entre fonds propres de catégorie 1 constitués par des actions ordinaires et actifs pondérés en fonction des risques de 4,5%, ainsi qu'un volant de conservation composé de fonds propres de catégorie 1 constitués par des actions ordinaires de 2,5% des actifs pondérés en fonction des risques, qui s'appliqueront à tous les établissements bancaires. Conformément à cette règle, le ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 aux actifs pondérés en fonction des risques a été relevé de 4% à 6%, et comprend un ratio de capitalisation minimal de 4% pour tous les établissements bancaires, ainsi qu'un ratio du total des fonds propres aux actifs pondérés en fonction des risques (ratio du total des fonds propres) de 8%. De plus, en septembre 2016, le Conseil de la Réserve fédérale a adopté une déclaration de politique générale finale permettant la mise en œuvre d'un volant de fonds propres contracyclique, compris entre 0% et 2,5% des actifs pondérés en fonction des risques, lorsque les autorités déterminent que l'expansion du crédit entraîne un risque systémique inacceptable. Ce volant de fonds propres, actuellement de 0% des actifs pondérés en fonction des risques, doit être instauré progressivement d'ici à 2019.

4.93. Suite à l'Ordonnance exécutive n° 13772, le Département du Trésor a adopté en 2017 une série de rapports sur les coopératives bancaires et de crédit, les marchés des capitaux et la gestion et l'assurance des actifs. Le 24 mai 2018, le Président a promulgué la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, reprenant plusieurs des recommandations figurant dans les rapports du Trésor. Cette loi contient plusieurs dispositions concernant: l'accès des consommateurs au crédit hypothécaire; l'assouplissement réglementaire; la protection des étudiants souscrivant des prêts, des vétérans, des consommateurs et des propriétaires de logements; et la réglementation des holdings bancaires et l'incitation à la formation de capital (encadré 4.1).

⁷⁹ Malgré l'interdiction générale, une entité bancaire peut effectuer un investissement "de minimis" dans un fonds qu'elle conseille, aux fins de donner au fonds un capital de départ suffisant pour attirer des investisseurs indépendants. Cet investissement ne doit pas dépasser 3% du total des droits de propriété du fonds dans un délai d'un an après son établissement et la totalité des intérêts de l'entité bancaire dans l'ensemble des fonds de ce type ne doit pas dépasser 3% de ses fonds propres de catégorie 1.

⁸⁰ Ce règlement final s'applique aux établissements bancaires ayant des activités internationales, en général ceux dont les actifs totaux consolidés sont d'au moins 250 milliards de dollars EU, ou dans lesquelles la participation étrangère au bilan est d'au moins 10 milliards de dollars EU. Une version modifiée des prescriptions concernant le ratio de liquidité à court terme, moins stricte, a été adoptée pour les holdings bancaires et les holdings d'épargne et de prêt dont les activités d'assurance et les activités commerciales ne sont pas très importantes et dont les actifs consolidés totaux sont pour chacune d'au moins 50 milliards de dollars EU, mais qui n'ont pas d'activités internationales.

⁸¹ Renseignements en ligne de la Réserve fédérale. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/newsevents/press/bcreg/20131024a.htm>.

⁸² Renseignements en ligne du Conseil des gouverneurs du Système de la Réserve fédérale. Adresse consultée: <http://www.federalreserve.gov/bankinforeg/basel/default.htm>.

4.94. Les modifications les plus remarquables consistent à: autoriser les banques dont les actifs sont compris entre 50 milliards et 250 milliards de dollars EU à exercer leurs activités avec un niveau de surveillance réglementaire moindre; exempter les banques dont les actifs sont inférieurs à 10 milliards de dollars EU de la règle Volker; imposer à la Réserve fédérale d'adapter la réglementation en fonction de la taille des banques plutôt que d'appliquer une approche identique pour toutes, et permettre aux grandes banques étrangères de se soustraire à la réglementation en leur permettant de procéder au décompte de leurs actifs aux États-Unis de différentes manières, ce qui leur permet de rester en deçà du seuil de 250 milliards de dollars EU (tableau 4.8).

Tableau 4.8 Montant des actifs et autres seuils prévus par la P.L. 115-174

Section de la P.L. 115-174	Nouveau seuil	Ancien seuil	Descriptif de la disposition
	Seuil concernant le volume des actifs		
207	3 milliards de \$EU	1 milliard de \$EU	Sous réserve d'autres prescriptions, les holdings bancaires n'atteignant pas ce seuil ne sont pas soumis aux mêmes exigences de capitalisation que les filiales de dépôt, et sont autorisés à s'endetter davantage pour acquérir d'autres banques.
210	3 milliards de \$EU	1 milliard de \$EU	Sous réserve d'autres prescriptions, les banques n'atteignant pas ce seuil peuvent être contrôlées moins fréquemment.
205	5 milliards de \$EU	Aucun seuil	Les banques n'atteignant pas ce seuil peuvent être soumises à des exigences moindres en matière de notification aux organismes de réglementation fédéraux.
101	10 milliards de \$EU	2 milliards de \$EU	Sous réserve d'autres prescriptions, les crédits hypothécaires octroyés et conservés par des banques ou des coopératives de crédit n'atteignant pas ce seuil sont considérés comme des "crédits hypothécaires admissibles" aux fins de la règle relative à la capacité de remboursement.
109	10 milliards de \$EU	2 milliards de \$EU	Sous réserve d'autres prescriptions, les banques et les coopératives de crédit n'atteignant pas ce seuil sont exemptées de certaines prescriptions relatives au compte bloqué.
201	10 milliards de \$EU	Aucun seuil	Éventuellement sous réserve d'autres prescriptions réglementaires, les banques n'atteignant pas ce seuil sont considérées comme respectant toutes les prescriptions en matière de capitalisation et d'endettement si elles maintiennent au moins un ratio minimum de capitalisation des banques communautaires.
203	10 milliards de \$EU	Aucun seuil	Les établissements bancaires n'atteignant pas ce seuil sont exemptés de la règle Volker à condition que leurs actifs et passifs détenus à des fins de transaction représentent moins de 5% de leurs actifs totaux.
206	20 milliards de \$EU	Aucun seuil	Sous réserve d'autres prescriptions, les sociétés d'épargne fédérales n'atteignant pas ce seuil peuvent choisir d'être rattachées au régime réglementaire de la charte des banques nationales.
401	50 milliards de \$EU	10 milliards de \$EU	Les holdings bancaires cotés en bourse n'atteignant pas ce seuil sont exemptés de certaines prescriptions relatives au comité de gestion des risques.
401	100 milliards de \$EU	50 milliards de \$EU	Les holdings bancaires n'atteignant pas ce seuil sont exemptés des règles prudentielles renforcées prévues par la Loi Dodd-Frank (sauf la prescription relative au comité de gestion des risques).
401	100 milliards – 250 milliards de \$EU	50 milliards de \$EU	Pouvoir discrétionnaire des instances réglementaires pour l'application des règles prudentielles renforcées prévues par la Loi Dodd-Frank aux holdings bancaires dont les actifs sont compris dans cette fourchette, sauf pour ce qui est des prescriptions en matière de tests de résistance auxquelles ces holdings seraient tout de même soumis.
401	250 milliards de \$EU (banques d'importance systémique mondiale G-SIB)	10 milliards de \$EU pour les tests de résistance effectués par les sociétés; 50 milliards de \$EU pour les autres	Les holdings bancaires dépassant ce seuil seraient automatiquement soumis aux normes prudentielles renforcées de la Loi Dodd-Frank.
209	Organismes de logements sociaux comptant 550 unités	Aucun seuil	Un organisme de petite taille fait l'objet de contrôles moins fréquents à condition qu'il intervienne essentiellement dans une région rurale.

Section de la P.L. 115-174	Nouveau seuil	Ancien seuil	Descriptif de la disposition
504	10 millions de \$EU de capitaux investis et 250 propriétaires bénéficiaires	100 propriétaires bénéficiaires	Le nouveau seuil s'applique lorsqu'un fonds de capital-risque admissible doit s'enregistrer auprès de la SEC en tant que société d'investissement.
507	10 millions de \$EU pour les ventes totales de titres de société à des employés	5 millions de \$EU pour les ventes totales de titres de société à des employés	Certaines sociétés qui ne sont pas tenues d'enregistrer leurs titres auprès de la SEC sont soumises à un seuil plus élevé pour ce qui est de l'obligation de communiquer des éléments supplémentaires aux investisseurs-employés.
	Limitations concernant les produits/les activités		
202	5 milliards de \$EU ou 20% du total du passif, la plus petite valeur étant retenue	Aucun seuil	Les dépôts réciproques inférieurs à ce seuil ne sont pas considérés comme des dépôts de courtier aux fins des interdictions d'accepter des dépôts de courtier imposées aux banques qui ne sont pas bien capitalisées.
103	Crédit hypothécaire de 400 000 \$EU	Crédit hypothécaire de 250 000 \$EU	Sous réserve d'autres prescriptions, les prêts inférieurs à ce seuil ne requièrent pas d'évaluation du bien dans les régions rurales.

Note: Certains seuils existants sont définis par la loi tandis que d'autres sont appliqués au moyen de la réglementation.

Source: Service de recherche du Congrès.

4.4.1.3 Réglementation du secteur financier consolidé

4.95. La législation régissant la consolidation du secteur financier n'a pas changé. La Loi Gramm-Leach-Bliley (sur la modernisation des services financiers) de 1999 (Loi GLB) permet aux banques nationales et étrangères de s'affilier avec des entités exerçant des activités financières ou fournissant des services connexes ou complémentaires à une activité financière, à condition que certaines normes de capitalisation et de gestion soient respectées. Cette loi autorisait les banques commerciales, les banques d'investissement, les maisons de titres et les compagnies d'assurance à se regrouper et à créer un holding financier. En juillet 2018, on recensait 534 holdings financiers, dont 42 banques étrangères. Le 31 mars 2018, il y avait 130 grands holdings financiers, dont les actifs s'élevaient à plus de 10 milliards de dollars EU chacun.⁸³

4.96. La réglementation et la surveillance globales des grands établissements bancaires consolidés, y compris les holdings financiers, relèvent de la responsabilité de la Réserve fédérale, tandis que le Conseil de surveillance de la stabilité financière (FSOC) surveille les risques pour la stabilité financière que posent ces institutions ou les sociétés financières non bancaires. Le FSOC est habilité à déterminer que certaines sociétés financières devraient être placées sous la surveillance de la Réserve fédérale et il peut faire des recommandations concernant les normes prudentielles qui devraient s'appliquer à ces sociétés. Par ailleurs, les activités des filiales de holdings financiers sont réglementées par l'organisme de réglementation approprié: le Bureau du Contrôleur de la monnaie (OCC) pour les banques nationales; un organisme de surveillance bancaire au niveau d'un État, ainsi que la Réserve fédérale ou la Société fédérale d'assurance-dépôts (FDIC), pour les banques à charte d'État; la Commission des opérations de bourse (SEC) pour les sociétés de placement; et une commission des assurances au niveau d'un État pour les compagnies d'assurance.

4.4.1.4 Services bancaires

4.97. Du fait de la fragmentation du secteur, un certain nombre d'organismes fédéraux ou au niveau des États sont responsables de la surveillance du secteur bancaire. La Réserve fédérale est responsable de la supervision des holdings bancaires, des holdings d'épargne et de prêt, des holdings financiers nationaux et étrangers, des banques étrangères opérant aux États-Unis, des banques

⁸³ Renseignements en ligne du Centre national d'information du Conseil d'examen des sociétés financières fédérales. Adresse consultée: <https://www.ffiec.gov/npw/Institution/TopHoldings>.

membres du Système de la Réserve fédérale, des succursales étrangères, des sociétés relevant de la Loi Edge et des "agreement corporations"⁸⁴ et de certaines "financial market utilities".⁸⁵

4.98. L'OCC délivre des chartes à toutes les banques nationales et les sociétés d'épargne à charte fédérale et en assure la réglementation et la surveillance; il surveille également les succursales et agences fédérales des banques étrangères, ainsi que les activités internationales des banques nationales américaines. La FDIC assure les dépôts bancaires et est le principal organisme de réglementation fédéral pour les institutions à charte d'État qui ne sont pas membres du Système de la Réserve fédérale. Les organismes de réglementation au niveau des États sont organisés dans la Conférence des organismes de surveillance bancaire (CSBS).⁸⁶ Les organismes de réglementation bancaire fédéraux sont membres du FSOC, tout comme les autres organismes de réglementation des services financiers et représentants du secteur.

4.99. Les États-Unis accordent le traitement national pour tous les services bancaires, excepté le fait que les succursales de banques étrangères ne peuvent pas accepter les dépôts assurés par la FDIC, sauf en cas d'antériorité, et les agences de banques étrangères ne peuvent pas accepter les dépôts des citoyens et résidents américains.

4.100. Les États-Unis ont pris des engagements au titre de l'AGCS en ce qui concerne l'accès aux marchés et le traitement national pour l'ensemble des sous-secteurs figurant dans l'Annexe sur les services financiers, conformément au Mémoire d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers.⁸⁷ Bien que les banques étrangères et les filiales de banques étrangères soient généralement assujetties à des limitations géographiques ou autres sur la base du traitement national, quelques mesures ont fait l'objet de réserves dans la Liste des États-Unis annexée à l'AGCS. Par exemple, les banques étrangères ne peuvent pas participer au Système de la Réserve fédérale, alors que les filiales de banques étrangères aux États-Unis ne sont pas visées par cette limitation. En outre, la détention par des étrangers de sociétés Edge est réservée aux banques étrangères et aux filiales américaines de banques étrangères, alors que des entreprises nationales non bancaires peuvent détenir de telles sociétés.

4.101. La FDIC prévoit un montant maximal couvert de 250 000 dollars EU par déposant et par banque assurée, pour chaque catégorie de compte possédé.⁸⁸ Les banques étrangères présentes aux États-Unis peuvent être assurées par la FDIC.

4.102. Conformément à la Loi sur les activités bancaires internationales de 1978, les banques étrangères peuvent établir une présence commerciale aux États-Unis soit en créant des succursales, des agences ou des bureaux de représentation sous licence fédérale ou licence d'État, soit en acquérant une filiale d'une banque au niveau national ou au niveau d'un État. Celles-ci bénéficient du traitement national. Si une banque étrangère représentant une menace pour la stabilité du système financier des États-Unis demande à établir un bureau aux États-Unis, la Loi Dodd-Frank exige que la Réserve fédérale se penche sur la question de savoir si le pays d'origine de cette banque étrangère a adopté ou est en train d'adopter une réglementation qui limiterait ce risque. À défaut, la Loi Dodd-Frank habilite la Réserve fédérale à fermer les bureaux des banques étrangères.

4.103. En vertu de la législation des États-Unis, les activités bancaires inter-États sont autorisées; elles peuvent avoir lieu sous la forme d'une fusion ou de la création de nouvelles succursales, sous réserve de certaines restrictions. En ce qui concerne les fusions, des limitations concernant la taille s'appliquent de manière non discriminatoire, au titre desquelles la banque créée suite à la fusion ne peut pas contrôler plus de 10% du total des dépôts des établissements de dépôt assurés des États-Unis. En outre, le total des dépôts détenus par la banque créée suite à la fusion dans un état est également plafonné.

⁸⁴ Les sociétés relevant de la Loi Edge et les "agreement corporations" sont des filiales de banques ou de holdings bancaires organisées pour permettre les activités bancaires et financières internationales.

⁸⁵ Les "financial market utilities" sont des systèmes multilatéraux qui fournissent l'infrastructure essentielle pour le transfert, la compensation et le règlement de paiements et de titres et d'autres transactions financières entre institutions financières.

⁸⁶ Renseignements en ligne de la CSBS. Adresse consultée: <https://www.csbs.org>.

⁸⁷ Document de l'OMC GATS/EL/90/Suppl.3 du 26 février 1998.

⁸⁸ Renseignements en ligne de la FDIC. Adresse consultée: <https://www.fdic.gov/deposit/deposits/>.

4.104. Les étrangers peuvent établir ou acquérir une filiale d'une banque à charte nationale dans tous les États, sous réserve de prescriptions en matière de présence commerciale. L'implantation initiale ou l'expansion d'une personne étrangère par acquisition ou création d'une filiale d'une banque commerciale à charte d'État est prohibée ou limitée dans 22 États; d'autres limitations s'appliquent au niveau des États.⁸⁹

4.4.1.5 Services d'assurance

4.4.1.5.1 Structure et résultats

4.105. Le secteur de l'assurance est subdivisé en trois segments: l'assurance-vie et l'assurance maladie, l'assurance des biens et des dommages, et l'assurance maladie. Les compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie proposent des assurances-vie et des contrats de rente, ainsi que des produits d'assurance maladie et accident. À la fin de 2016, on comptait 780 compagnies d'assurance-vie et maladie. Les 2 655 compagnies d'assurance des biens et des dommages proposent des produits d'assurance des particuliers, qui protègent les personnes et les familles contre le risque de pertes financières associées à des dommages causés aux biens ou à l'engagement de la responsabilité civile. Elles proposent aussi des produits d'assurance commerciale, qui protègent contre le risque de pertes financières pour les entreprises. Il y a 1 095 compagnies agréées uniquement pour l'assurance maladie ou en tant qu'établissement de santé. Ces dernières années, le secteur de l'assurance s'est beaucoup concentré. Il y a eu 91 opérations de fusions et acquisitions, pour un montant total de 21,6 milliards de dollars EU en 2016, et 77 opérations de la sorte, pour un montant de 143 milliards en 2015.

4.106. En 2016, les primes nettes souscrites dans le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie se sont chiffrées à environ 600 milliards de dollars EU, soit 34% des primes nettes totales, tandis que pour le segment de l'assurance des biens et des dommages, celles-ci se sont élevées à environ 534 milliards de dollars EU (30% des primes nettes totales souscrites). Les primes nettes souscrites dans le secteur de l'assurance maladie se sont élevées à 631 milliards de dollars EU, soit 36% du total pour les trois secteurs combinés. S'agissant des actifs totaux, c'est le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie qui domine, avec 6 600 milliards de dollars EU à la fin de 2016, suivi du secteur de l'assurance des biens et des dommages, avec environ 1 900 milliards, et de l'assurance maladie, avec 377 milliards. Le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie reste particulièrement concentré aux États-Unis. En 2016, les dix principales compagnies du sous-secteur de l'assurance-vie et des contrats de rente ont représenté près de 53% des primes directes souscrites, soit un léger recul par rapport à 2015, où ce chiffre approchait les 55%. Le sous-secteur de l'assurance accident et maladie est encore plus concentré, les dix principales compagnies ayant représenté plus de 74% des primes directes souscrites en 2016, soit une augmentation par rapport à 2015, où ce chiffre était d'environ 72% (tableau A4. 2).

4.107. Le secteur de l'assurance des biens et des dommages est moins concentré que les deux autres: les dix principales compagnies ont représenté 46,5% des primes directes souscrites en 2016, soit une légère progression par rapport à 2015 (tableau A4. 2). À l'intérieur de ce secteur, le segment de l'assurance commerciale est encore moins concentré, les dix principales compagnies ayant représenté 38,2% des primes directes souscrites en 2016. Les dix principales compagnies du secteur de l'assurance maladie ont été à l'origine de 52% des primes directes souscrites en 2016.

4.108. Les finances du secteur de l'assurance restent très saines même s'il a enregistré des résultats financiers mitigés en 2016. Cette année-là, les primes nettes souscrites totales du secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie sont tombées à 600 milliards de dollars EU, contre 638 milliards en 2015, contribuant ainsi à la baisse des recettes nettes, qui se sont chiffrées à 39 milliards de dollars EU en 2016, contre 40 milliards un an plus tôt. Les recettes nettes ont avant tout augmenté le capital majoré des excédents du secteur de l'assurance-vie et de l'assurance maladie, le portant au niveau record de 380,7 milliards de dollars EU à la fin de 2016. En revanche, les primes souscrites nettes ont progressé de 2,5% en 2016 pour le secteur de l'assurance des biens et des dommages, pour atteindre 534 milliards de dollars EU; cependant, les recettes nettes sont

⁸⁹ Les licences de succursales pour les banques étrangères ne sont pas autorisées dans les États suivants: Géorgie, Louisiane, Missouri et Oklahoma. Les bureaux de représentation de banques étrangères ne sont pas autorisés dans 12 États et sont soumis à des restrictions dans l'Oklahoma, tandis que d'autres États exigent qu'ils soient constitués en sociétés. Certains États limitent également l'acquisition par une personne étrangère des banques d'épargne ou des établissements de prêts (Tennessee et Washington).

tombées à 44 milliards de dollars EU en 2016, ce qui est inférieur aux 58 milliards enregistrés en 2015, et aux 65 milliards enregistrés en 2014. Cette diminution des recettes s'explique principalement par des pertes techniques de 2 milliards de dollars EU en 2016, alors que des bénéficiaires de 11 milliards avaient été enregistrés en 2015. Les recettes positives de 2016 se sont traduites par l'augmentation de l'excédent souscripteur dans ce secteur, passé à 712,3 milliards de dollars EU à la fin de l'année.

4.4.1.5.1.1 Législation et réglementation

4.109. Pendant la période à l'examen, la réglementation régissant le secteur de l'assurance n'a pas changé. Conformément à la Loi McCarran-Ferguson de 1945 et à la Loi Gramm-Leach-Bliley (sur la modernisation des services financiers) (Loi GLB), ce secteur est essentiellement réglementé au niveau des États. Le Bureau fédéral des assurances (FIO), qui relève du Département du Trésor, assure la surveillance du secteur de l'assurance et représente les États-Unis sur les questions prudentielles internationales liées à l'assurance; il n'exerce toutefois aucun pouvoir de réglementation. En outre, le FSOC est en charge de la supervision générale du secteur.

4.110. Pour pouvoir proposer des services d'assurance, les compagnies d'assurance et les agents et courtiers en assurance doivent être agréés dans l'État où ils projettent de fournir de tels services. Les prescriptions en matière de licences varient d'un État à l'autre. En outre, les taux des primes d'assurance doivent être approuvés par les organismes de réglementation des États pour de nombreux types de produits.

4.111. En ce qui concerne la participation étrangère au secteur de l'assurance, les entreprises étrangères peuvent accéder au marché de l'assurance directe en acquérant une compagnie d'assurance agréée ou en établissant une filiale ou une succursale. En outre, la majorité des États interdisent l'exercice d'activités commerciales par des compagnies d'assurance contrôlées ou détenues par le secteur public. Une compagnie étrangère opérant comme succursale ne peut souscrire de primes qu'en fonction du capital déposé dans l'État où elle exerce ses activités. Cependant, il est en général dérogé à cette condition, en particulier si cette compagnie a déposé des capitaux dans un autre État. Les sociétés étrangères de ce secteur sont responsables du montant intégral des actifs qu'elles détiennent aux États-Unis. Dans certains cas, comme pour les grands placements industriels, pour l'assurance des transports maritimes et aériens ou pour l'assurance des "parts excédentaires", des exemptions à la prescription de résidence sont accordées; celles-ci varient d'un État à l'autre.

4.112. Les compagnies de réassurance étrangères qui sont autorisées à fournir des services transfrontières à des compagnies américaines, même lorsqu'elles ne sont pas agréées dans un État en particulier, sont tenues de constituer une garantie équivalente à une partie ou à l'intégralité du montant de leurs obligations à l'égard de la compagnie américaine réassurée.

4.113. Les primes couvrant des risques aux États-Unis qui sont payées à des compagnies qui ne sont pas constituées en société aux États-Unis ou dans des pays avec lesquels les États-Unis ont signé une convention tendant à éviter la double imposition sont soumises à une taxe fédérale au taux de 1% sur les primes d'assurance-vie et de réassurance et de 4% sur les primes d'assurance autre que sur la vie. Cela a fait l'objet d'une exemption au traitement national dans la liste des États-Unis dans le cadre de l'AGCS.

4.114. En vue de renforcer la coordination entre les États, leurs responsables participent à la Conférence nationale des législateurs de l'assurance (NCOIL) et à l'Association nationale des commissaires aux assurances (NAIC). La NCOIL est composée de législateurs des États qui ont pour mission d'"aider les législateurs à prendre des décisions en connaissance de cause sur des questions relatives à l'assurance qui touchent leur population et de s'opposer à l'immixtion du niveau fédéral dans la surveillance des activités d'assurance, comme l'autorise la Loi McCarran-Ferguson de 1945". La NAIC est composée des organismes de réglementation principaux des 50 États, du district de Columbia et des 5 territoires des États-Unis. Elle offre un cadre pour la coordination des politiques, l'établissement de normes et des meilleures pratiques, la conduite d'examens par les pairs et la coordination de la surveillance réglementaire.⁹⁰

⁹⁰ Pour des renseignements plus détaillés sur le rôle de la NAIC, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/350/Rev.1 du 28 mars 2017.

4.115. La Loi de 2015 sur la réautorisation du programme d'assurance des risques liés au terrorisme (Loi sur la réautorisation) a été promulguée le 12 janvier 2015. Entre autres choses, cette loi proroge le Programme d'assurance des risques liés au terrorisme (TRIP) jusqu'au 31 décembre 2020. Au titre de ce programme, le gouvernement prend en charge 82% des pertes assurées subies par un assureur qui résultent d'actes de terrorisme⁹¹ après paiement d'une franchise par chacun des assureurs participant.⁹² Les versements combinés des assureurs participant ayant payé la franchise et du gouvernement sont plafonnés au total à 100 milliards de dollars par an. En outre, le gouvernement ne verse aucune indemnisation si les pertes assurées dans l'ensemble du secteur ne dépassent pas 160 millions de dollars EU (ce montant devant passer à 200 millions de dollars EU d'ici à 2020).⁹³

4.116. Le 22 septembre 2017, les États-Unis et l'Union européenne ont signé un accord portant sur d'importants domaines de coopération réglementaire entre les deux parties concernant les services d'assurance, à savoir: le contrôle de groupe, la réassurance (y compris les prescriptions en matière de garantie et de présence locale) et l'échange de renseignements entre les autorités réglementaires respectives. Cet accord est entré en vigueur le 4 avril 2018. D'après le Bureau fédéral des assurances (FIO), l'accord visé autorise les assureurs des États-Unis ayant des activités dans l'UE à se soustraire aux prescriptions contraignantes en matière de fonds propres, de gouvernance et de communication de rapports au niveau des groupes mondiaux prévues par le régime réglementaire prudentiel "Solvabilité II" pour les assureurs, et aux prescriptions de l'UE en matière de présence locale et de garantie pour les réassureurs américains. Le FIO indique également que l'accord visé fait fonds sur les initiatives de la NAIC en cours au niveau des États, en engageant les États-Unis à éliminer les prescriptions en matière de garantie pour la réassurance au niveau des États telles qu'elles sont appliquées dans le cadre de cessions à des réassureurs européens qui respectent les normes de protection des consommateurs spécifiées dans l'accord.⁹⁴

4.117. Comme cela est mentionné dans le précédent rapport d'EPC, à la suite de la crise financière, le Conseil de stabilité financière (CSF) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) ont élaboré une procédure pour évaluer le risque systémique pesant sur les assureurs, et pour recommander des mesures visant à empêcher les défaillances dans ce secteur. À la suite de cela, en janvier 2017, l'AICA a établi le Groupe spécial sur l'évaluation du risque systémique (SRATF), chargé d'évaluer les activités présentant un risque systémique, d'améliorer la cohérence intersectorielle en matière de gestion des risques systémiques et de perfectionner la méthode d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB) et des assureurs mondiaux d'importance systémique (G-SII). Contrairement à une méthode d'évaluation du risque systémique axée sur une entité, s'intéressant à la mesure dans laquelle une compagnie d'assurance en particulier représente une menace pour le système financier dans son ensemble, le SRATF adoptera une approche fondée sur l'activité, qui étudie les risques chez tous les assureurs afin d'évaluer les points faibles pouvant revêtir de l'importance pour la stabilité financière.

4.118. En outre, en collaboration avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'AICA a établi en 2017 un Groupe spécial sur les banques et les assureurs d'importance systémique (TFBI). La mission de ce Groupe spécial est de tenter de résoudre les incohérences entre le cadre des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB) et la méthode d'évaluation des assureurs mondiaux d'importance systémique (G-SII) ainsi que d'améliorer la cohérence intersectorielle. Le CSF, en consultation avec l'AICA et les autorités nationales, a décidé de ne pas publier de nouvelle liste pour

⁹¹ La contribution du gouvernement va diminuer de 1% par an jusqu'à tomber à 80% en 2020.

⁹² Cette franchise applicable à chaque assureur est de 20% des primes acquises au cours de l'année précédente dans l'assurance commerciale relevant du Programme TRIP.

⁹³ Pour des renseignements plus détaillés concernant le Programme TRIP et son fonctionnement, voir les renseignements du FIO (2018), *Report on the Effectiveness of the Terrorism Risk Insurance Program*. Mis en œuvre conformément à la Loi de 2015 sur la réautorisation du programme d'assurance des risques liés au terrorisme. Adresse consultée: "https://www.treasury.gov/initiatives/fio/reports-and-notices/Documents/2018_TRIP_Effectiveness_Report.pdf".

⁹⁴ FIO (2017), *rapport annuel du Département du Trésor sur le secteur de l'assurance*. Mis en œuvre conformément au titre V de la Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur, septembre 2017. Adresse consultée: "https://www.treasury.gov/initiatives/fio/reports-and-notices/Documents/2017_FIO_Annual_Report.pdf".

2017. Il a par ailleurs salué et encouragé les travaux entrepris par l'AICA pour élaborer une approche du risque systémique fondée sur les activités dans le secteur de l'assurance.⁹⁵

4.4.1.6 Réglementation du marché des valeurs mobilières

4.119. Pendant la période à l'examen, la législation régissant le marché des valeurs mobilières des États-Unis a très peu changé. Conformément aux dispositions de la Loi sur les valeurs mobilières de 1933, la communication de toutes les données relatives aux valeurs mises en vente est requise, et ces valeurs doivent être enregistrées si elles sont mises en vente aux États-Unis.⁹⁶

4.120. La Commission des opérations de bourse (SEC), créée en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse de 1934, est le principal organisme chargé de la réglementation des valeurs mobilières aux États-Unis.⁹⁷ La Loi confère à la SEC des pouvoirs disciplinaires; de plus, les entreprises ayant des actifs supérieurs à 10 millions de dollars EU et dont les titres sont détenus par plus de 500 propriétaires doivent soumettre des rapports annuels et d'autres rapports périodiques. Une modification de la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse, adoptée par suite de l'adoption de la Loi de 2006 sur l'allègement de la réglementation des services financiers, a fait bénéficier les sociétés d'épargne des exemptions aux obligations d'enregistrement des conseillers en placements et des courtiers en vigueur pour les banques. La Loi Dodd-Frank a aussi introduit des modifications de la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse.

4.121. Les titres de créance tels que les obligations garanties ou non garanties et les bons doivent être enregistrés conformément à la Loi sur les valeurs mobilières de 1933. Cependant, si ces titres sont offerts à la vente au public, un accord formel entre l'émetteur des obligations et l'obligataire, appelé acte de fiducie, est nécessaire. Cet acte de fiducie doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les actes de fiducie de 1939.

4.122. Les entreprises qui mènent des activités d'investissement, de réinvestissement et de commerce de valeurs mobilières, et dont les propres titres sont offerts à des investisseurs, sont réglementées par la Loi sur les sociétés de placement de 1940. Conformément aux dispositions de cette loi, les sociétés sont tenues de divulguer leur situation financière et leurs politiques d'investissement aux investisseurs lors de leur entrée en bourse et, par la suite, de manière régulière. La Loi n'autorise toutefois pas la SEC à surveiller les décisions ou les politiques de ces sociétés en matière d'investissement.

4.123. Les conseillers en placements, qui peuvent être des entreprises ou des particuliers donnant des conseils à des tiers en matière de placement en valeurs mobilières à titre rémunéré, sont réglementés conformément à la Loi sur les conseils en investissements de 1940 (Loi IAA). Conformément aux dispositions de cette loi et à ses modifications, les conseillers qui gèrent au moins 100 millions de dollars EU d'actifs ou qui conseillent un fonds commun de placement agréé doivent s'enregistrer auprès de la SEC. Conformément à l'exemption au traitement national adoptée par les États-Unis au titre de l'AGCS, les banques nationales qui fournissent des services de conseil en valeurs mobilières et de gestion de placements ne sont pas tenues de s'enregistrer au titre de la Loi IAA, contrairement aux banques étrangères. L'obligation d'enregistrement s'accompagne de celle de tenir des états comptables, de se soumettre à des inspections, de présenter des rapports et d'acquiescer une redevance.

4.124. La Loi Sarbanes-Oxley de 2002, la Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur, de 2010, la Loi "Jumpstart Our Business Start-ups" (JOBS) de 2012 et la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs de 2018 ont introduit de nouvelles modifications et réformes de la réglementation du secteur des valeurs mobilières. La Loi Sarbanes-Oxley a renforcé la responsabilité des

⁹⁵ Renseignements en ligne du Conseil de stabilité financière. Adresse consultée: <http://www.fsb.org/wp-content/uploads/P211117-2.pdf>.

⁹⁶ Les offres privées destinées à un petit nombre de personnes ou d'institutions, les offres peu élevées, les offres à l'intérieur d'un État et les valeurs mobilières des autorités municipales, des administrations des États et du gouvernement fédéral sont exemptées des obligations d'enregistrement. De plus, les émetteurs étrangers peuvent utiliser, s'ils le souhaitent, des formulaires pour l'inscription et les rapports périodiques qui sont différents des formulaires utilisés par les émetteurs nationaux.

⁹⁷ Y compris le pouvoir d'inscrire, de réglementer et de surveiller les courtiers, les agents de transfert et les organismes de compensation, ainsi que les organismes d'autoréglementation.

entreprises, a amélioré la divulgation d'information financière et la lutte contre la fraude dans les entreprises et les milieux comptables. Elle a aussi créé le Conseil de surveillance comptable des sociétés par actions, afin de surveiller les activités des métiers de l'audit.

4.125. La Loi Dodd-Frank de 2010 a modifié la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse de 1934; au titre de ces modifications, la SEC, lorsqu'elle examine la demande d'établissement en tant que courtier ou négociant aux États-Unis présentée par une personne étrangère ou une personne affiliée à une personne étrangère, doit prendre en considération la question de savoir si le demandeur présente un risque pour la stabilité du système financier des États-Unis et si le pays d'origine de cette personne applique une législation permettant de limiter ce risque. De plus, la SEC est habilitée à abroger l'autorisation d'exercer de courtiers ou négociants étrangers si leur pays d'origine n'a pas pris de mesures appropriées pour limiter un tel risque. La Loi Dodd-Frank a aussi modifié la Loi sur les valeurs mobilières et la bourse pour exiger que chaque organisme de notation statistique nationalement reconnu établisse, applique et documente une structure de contrôle interne efficace déterminant les politiques, les procédures et le cadre pour l'attribution des notes de crédit. La Loi Dodd-Frank a aussi modifié la Loi sur les conseils en investissements en supprimant l'exemption en faveur des conseillers privés.⁹⁸ Les conseillers soumis à des prescriptions en matière d'enregistrement devaient s'enregistrer au plus tard à la fin du mois de mars 2012. L'enregistrement implique des engagements importants en matière de réglementation et de conformité. En outre, la Loi Dodd-Frank a établi un cadre réglementaire complet pour les swaps et les swaps de titres. Les courtiers de swaps et les principaux opérateurs de swaps sont tenus de s'enregistrer auprès de la Commission du marché à terme des marchandises (CFTC), tandis que les courtiers de swaps de titres et les principaux opérateurs de swaps de titres doivent s'enregistrer auprès de la SEC. Certains swaps et swaps de titres doivent être négociés dans une bourse et compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale afin de réduire les risques systémiques. En outre, les sociétés qui utilisent des swaps sont désormais assujetties à de nouvelles prescriptions réglementaires, commerciales et opérationnelles.

4.126. La Loi JOBS a été adoptée en 2012, dans le but de permettre aux entreprises de lever des fonds sur les marchés des capitaux ouverts au public en assouplissant les prescriptions réglementaires. Elle vise à faciliter la formation de capital et à aider les entreprises innovantes émergentes à avoir accès aux capitaux dont elles ont besoin pour croître et créer des emplois. Elle prévoit aussi une exemption de cinq ans maximum à la prescription, énoncée à l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley, exigeant l'obtention d'un rapport de vérification annuel établi par un cabinet d'expertise comptable enregistré.

4.127. L'article 501 de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs, promulguée le 24 mai 2018, a modifié la Loi sur les valeurs mobilières de 1933 en dispensant de l'obligation d'enregistrement au niveau national les valeurs mobilières que la SEC a approuvées comme pouvant être négociées au niveau national et autorisées à être cotées dans une bourse nationale. Il prescrit aussi à la SEC de faire rapport sur les risques et les avantages de la négociation algorithmique sur les marchés de capitaux. L'article 504 de la Loi crée une nouvelle catégorie de fonds de capital-risque, appelés les fonds de capital-risque admissibles, qui ne peuvent pas être définis comme des sociétés de placement comme il est indiqué dans la Loi sur les sociétés de placement. Le fait qu'ils soient exclus de la définition des sociétés de placement donnée dans cette loi allège les prescriptions en matière d'enregistrement et de communication de renseignements auxquelles les fonds de capital-risque admissibles sont soumis. Pour prétendre au statut de fonds de capital-risque admissible, un fonds de capital-risque doit compter moins de 250 investisseurs bénéficiaires et avoir moins de 10 millions de dollars EU de capitaux investis.

4.128. L'article 506 de la Loi sur la croissance économique, l'assouplissement réglementaire et la protection des consommateurs exige désormais des fonds mutuels organisés sur des territoires américains comme Porto Rico, les Îles vierges américaines ou Guam, qu'ils se conforment aux dispositions de la Loi sur les sociétés de placement, comme celles relatives au pouvoir coercitif et

⁹⁸ Les exemptions aux prescriptions en matière d'enregistrement énoncées dans la Loi sur les conseillers en placements s'appliquent aux entités suivantes, entre autres: i) les conseillers en fonds de capital-risque uniquement; ii) les conseillers en placements privés uniquement disposant de moins de 150 millions de dollars EU d'actifs gérés aux États-Unis; et iii) certains conseillers étrangers sans établissement aux États-Unis, ayant moins de 15 clients et investisseurs aux États-Unis participant à des placements privés, et moins de 25 millions de dollars EU d'actifs totaux à gérer imputables à des clients aux États-Unis.

au contrôle réglementaire de la SEC, et aux prescriptions en matière de divulgation. La Loi a aussi relevé le montant maximal d'actions qu'une entreprise peut vendre à ses employés en une année sans être soumise à des obligations supplémentaires en matière de divulgation de renseignements, le portant de 5 millions de dollars EU à 10 millions. La Loi impose que la SEC compense les futurs droits et évaluations dûs par une bourse nationale ou une société qui a versé un trop-payé et en informe la SEC dans un délai de 10 ans.

4.129. La Loi élargit le champ d'application de la Réglementation A+, qui permet à certaines entreprises ayant parfaitement satisfait aux obligations de communication de rapports d'être admissibles au bénéfice de certaines exemptions en matière de prescriptions de divulgation de renseignements. L'article 509 de la Loi permet aux fonds à capital fixe d'utiliser certaines procédures de notification simplifiées, utilisables grâce au statut d'émetteur établi bien connu. Ces procédures comprennent l'auto-enregistrement, des échanges avec des investisseurs potentiels avant et pendant la période de l'offre et l'autorisation de distribuer des notes d'information électroniques.

4.4.2 Télécommunications

4.130. Les États-Unis possèdent le marché des télécommunications le plus important au monde en termes de recettes (601,8 milliards de dollars EU in 2015).⁹⁹ En 2017, ils se trouvaient au 16^{ème} rang mondial sur 176 économies, selon l'Indice de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) établi par l'Union internationale des télécommunications (UIT).¹⁰⁰ Cette année-là, ils ont enregistré un excédent commercial de 6,5 milliards de dollars EU dans le domaine des services de télécommunication et des services informatiques et d'information, les exportations s'élevant à 36,5 milliards de dollars EU et les importations, à 29,0 milliards.¹⁰¹

4.131. Le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile a atteint 396 millions en 2016, le taux de pénétration étant de 122,9%. Le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe a diminué jusqu'en 2016, atteignant 122 millions, soit 37,7 abonnements pour 100 habitants. Le nombre d'abonnements aux services fixes à large bande pour 100 habitants est passé de 32,0 en 2015 à 33,0 en 2016, et le nombre d'abonnements aux services sans fil à large bande pour 100 habitants a atteint 127 en 2016. En 2016, 76,2% des particuliers avaient un accès à Internet (tableau 4.9).

Tableau 4.9 Quelques indicateurs des services de télécommunication, 2011-2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnements aux services de téléphonie fixe (millions)	143	139	133	128	125	122
Abonnements aux services de téléphonie fixe pour 100 habitants	46,1	44,2	42,2	340,4	39,0	37,7
Abonnements aux services de téléphonie mobile (millions)	297	305	311	356	382	396
Abonnements aux services de téléphonie mobile pour 100 habitants	95,6	97,3	98,5	111,9	119,5	122,9
Utilisateurs d'Internet (%)	69,7	74,7	71,4	73,0	74,6	76,2
Abonnements aux services fixes à large bande (millions)	88	93	96	98	102	106
Abonnements aux services fixes à large bande pour 100 habitants	28,4	29,5	30,4	30,8	32,0	33,0
Abonnements aux services sans fil à large bande (millions)	242,6	282,9	313,7	331,4	375,5	409,2
Abonnements aux services sans fil à large bande pour 100 habitants	78,0	90,3	99,4	104,3	117,4	127,0

Source: Base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC, édition de juin 2018.
Adresse consultée: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx>.

⁹⁹ OCDE (2018), *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE, 2017*. Adresse consultée: <http://www.oecd.org/sti/oecd-digital-economy-outlook-2017-9789264232440-en.htm>.

¹⁰⁰ L'Indice de développement des TIC est composé de onze indicateurs tenant compte de l'accès aux TIC, de leur utilisation et des compétences dans ce domaine. Renseignements en ligne de l'UIT. Adresse consultée: "https://read.itu-ilibrary.org/science-and-technology/measuring-the-information-society-report-2017_pub/80f52533-en#page44"; et <https://www.itu.int/net4/ITU-D/idi/2017/index.html>.

¹⁰¹ Renseignements en ligne du BEA, *International Transactions, International Services, and International Investment Position Tables*. Adresse consultée: <https://www.bea.gov/iTable/iTable.cfm?ReqID=62&step=1#reqid=62&step=9&isuri=1&6210=4>.

4.132. Dans son dernier rapport (2017), intitulé "Mesurer la société de l'information", l'UIT a souligné le niveau de pénétration important et les tarifs compétitifs du marché des télécommunications des États-Unis. L'UIT a aussi fait observer que les opérateurs s'efforcent de moderniser les technologies et que les services 5G devraient être disponibles à partir de 2019. Il est également indiqué dans le rapport que les services fixes à large bande sont abordables et rapides, mais que des difficultés subsistent concernant la fourniture du haut débit dans les zones rurales. Le rapport reconnaît le rôle que joue la Commission fédérale des communications (FCC) dans le développement du secteur.¹⁰²

4.133. La Loi sur les communications de 1934, telle que modifiée, reste la principale loi régissant le secteur. La FCC, un organisme gouvernemental indépendant dont les cinq membres sont désignés par le Président après confirmation par le Sénat, est l'organisme fédéral en charge de la mise en œuvre et de l'application de la législation et de la réglementation sur les communications. Elle réglemente les opérateurs de services de télécommunication inter-États et les autres qui transmettent par fil ou radioélectricité, y compris les fournisseurs de services filaires¹⁰³ et de services sans fil, de services de radiodiffusion et télédiffusion, de services par câble et de services par satellite. La surveillance réglementaire de la FCC couvre les communications inter-États et internationales dans les 50 États, le district de Columbia et les territoires des États-Unis.¹⁰⁴ La FCC a le pouvoir d'établir des règles et peut par exemple engager une procédure réglementaire à la demande du Congrès, lorsqu'elle identifie elle-même une question qui relève de sa responsabilité ou lorsqu'une demande d'établissement d'une règle concernant une question relevant de l'autorité de la FCC est présentée en particulier.¹⁰⁵ L'Administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA), qui dépend du Département du commerce, est la principale instance chargée de conseiller le Président sur les questions de politique en matière de télécommunications et d'information. Le Bureau de la politique internationale en matière de communication et d'information, qui est rattaché au Département d'État, ainsi que le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR) jouent un rôle actif dans l'élaboration et la coordination de la politique commerciale en matière de télécommunications dans les instances internationales, y compris dans la négociation d'accords bilatéraux et multilatéraux.

4.134. La FCC est chargée de délivrer les licences et autorisations conformément à la Loi sur les communications, y compris les licences de diffusion radiophonique et télévisuelle, les licences utilisées par les fournisseurs de services sans fil et les autorisations de services par satellite et de services de téléphonie fixe. Elle doit aussi approuver le transfert de ces licences et autorisations ou le transfert du contrôle d'une société titulaire d'une telle licence ou autorisation.¹⁰⁶ La FCC examine par ailleurs la plupart des fusions impliquant une société de télécommunication.

4.135. Avant de répondre positivement à une demande de nouvelle licence/autorisation ou d'approbation d'un transfert, la FCC doit déterminer si l'acceptation d'une telle demande servirait l'intérêt général, la commodité et la nécessité publiques. Elle peut évaluer l'impact sur la concurrence de l'octroi d'une licence/autorisation ou d'un transfert, en analysant non seulement la question de savoir si la concurrence en serait altérée mais aussi si elle en serait améliorée. En fonction du type de licence/autorisation en jeu, la FCC peut aussi examiner les effets possibles du transfert sur le déploiement par le secteur privé de services évolués, la diversité des titulaires de licences et la diversité des sources d'information et des services accessibles au public. En général, la FCC examinera les données de fait et les positions exprimées par le public avant de rendre sa décision: elle peut accepter la demande sans condition ou en imposant des conditions visant à garantir que l'intérêt général est respecté ou que tout effet négatif potentiel qu'elle a identifié est éliminé ou

¹⁰² Rapport de l'UIT (2018), *Mesurer la société de l'information Report de 2017*. Adresse consultée: "https://read.itu-ilibrary.org/science-and-technology/measuring-the-information-society-report-2017_pub/80f52533-en#page1".

¹⁰³ Les fournisseurs de services de télécommunication filaires traditionnels à l'intérieur des États sont principalement réglementés par une commission des services publics dans chaque État, et certaines de ces commissions réglementent aussi les fournisseurs de services sans fil et/ou de services voix sur protocole Internet (VoIP). Les câblo-opérateurs sont agréés et réglementés par les autorités chargées du franchisage au niveau local ou au niveau des États, et le pouvoir de réglementation de ces opérateurs est partagé entre ces autorités et la Commission fédérale des communications (FCC).

¹⁰⁴ Renseignements en ligne de la FCC. Adresse consultée: <https://www.fcc.gov/about/overview>.

¹⁰⁵ Renseignements en ligne de la FCC. Adresse consultée: "<https://www.fcc.gov/about-fcc/rulemaking-process>".

¹⁰⁶ Renseignements en ligne de la FCC. Adresse consultée: "<https://www.fcc.gov/reports-research/guides/review-of-significant-transactions>".

atténué. Si les éléments de preuve versés au dossier font émerger une question de fait et de fond ou si la FCC, pour quelque raison que ce soit, n'est pas en mesure d'affirmer que l'intérêt général sera respecté en cas d'approbation d'une transaction concernant des licences de services sans fil ou de services de diffusion, elle doit demander la tenue d'une audition. (Si de telles questions ne sont pas en jeu, la FCC rejettera la demande.) La FCC s'efforce d'achever son examen de toutes les transactions et de rendre une décision dans un délai de 180 jours à compter de l'acceptation du dépôt de la demande.¹⁰⁷

4.136. La FCC est chargée de gérer le spectre électromagnétique et d'octroyer les licences y afférentes aux utilisateurs commerciaux et non commerciaux, y compris les gouvernements au niveau des États et des comtés ainsi que les autorités locales. Elle est donc responsable de la sécurité publique, des services sans fil fixes et mobiles commerciaux et non commerciaux, des services de diffusion radiophonique et télévisuelle, des services par satellite et d'autres services. Pour obtenir une licence, il est nécessaire de s'enregistrer au moyen du système d'enregistrement de la Commission (CORES).¹⁰⁸ La FCC a plusieurs systèmes de licences. Le système de licences universelles permet le dépôt électronique des demandes de licence de services terrestres sans fil et offre la possibilité de rechercher des demandes en renseignant des données comme le numéro de dossier, le nom du demandeur ou l'objet de la demande, ou de rechercher des licences en renseignant des données comme l'indicatif d'appel, le nom du titulaire de la licence ou le service de radiodiffusion. Le système de dépôt électronique pour services de diffusion radiophonique ou télévisuelle permet le dépôt électronique des demandes présentées à la FCC pour les services de diffusion radiophonique ou télévisuelle. Il existe un accès en ligne public à ces dépôts de demandes électroniques ainsi qu'aux renseignements sur les stations, les demandes et les autorisations. Le système de licences et de services par câble permet le dépôt électronique des formulaires des fournisseurs de services par câble et des distributeurs multicanaux de programmes audiovisuels auprès de la FCC. Les déclarants peuvent obtenir un code de connexion à ce système, soumettre des enregistrements des fournisseurs de services par câble et modifier des renseignements sur les opérateurs. Le système de dépôt électronique du Bureau international permet le dépôt électronique des types de demandes et de notifications ci-après: stations spatiales, stations terrestres, article 214, licences d'atterrissage de câbles, demandes de participation étrangère au titre de l'article 310 b), organismes de service reconnus, indicatifs internationaux de point de signalisation, codes d'identification de réseau de données (DNIC), enregistrements de notification d'affiliation d'opérateurs étrangers et enregistrements d'échéances/d'engagements.

4.137. En général, les opérateurs de télécommunications, qui relèvent du Titre II de la Loi sur les communications, ont le devoir de s'interconnecter les uns aux autres, directement ou par le biais d'installations d'autres opérateurs de télécommunications.¹⁰⁹ Les accords d'interconnexion peuvent être réglementés tant au niveau des États qu'au niveau fédéral.¹¹⁰ La FCC est compétente pour ce qui est des questions relatives à l'interconnexion de ces opérateurs.¹¹¹

4.138. La FCC applique des sauvegardes réglementaires pour éviter que des opérateurs étrangers ne portent atteinte à la concurrence sur le marché national des télécommunications. Ces sauvegardes comprennent la règle interdisant les concessions particulières, la politique relative aux taxes de règlement de référence et les prescriptions relatives aux opérateurs dominants. En vertu de la règle relative aux concessions particulières, il est interdit aux opérateurs internationaux des États-Unis de conclure des accords exclusifs avec des opérateurs étrangers qui ont un pouvoir suffisant pour nuire à la concurrence sur le marché des États-Unis. Selon l'Ordonnance sur la participation étrangère, il y a une présomption selon laquelle un opérateur qui détient une part du marché étranger inférieure à 50% ne dispose pas d'un tel pouvoir sur le marché.

¹⁰⁷ Renseignements en ligne de la FCC. Adresse consultée: "<https://www.fcc.gov/reports-research/guides/review-of-significant-transactions>".

¹⁰⁸ Renseignements en ligne de la FCC. Adresse consultée: "<https://www.fcc.gov/licensing-databases/licensing>".

¹⁰⁹ Paragraphe 251 du titre 47 du Code des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/251>". Concernant l'obligation d'offrir le service au public, voir aussi la définition d'"opérateur de télécommunications" et de "services de télécommunication" dans 47 U.S.C. Adresse consultée: "<https://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/153>".

¹¹⁰ Paragraphe 252 du titre 47 du Code des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/252>".

¹¹¹ Paragraphe 201 et suivants du titre 47 du Code des États-Unis. Adresse consultée: "<https://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/chapter-5/subchapter-II>".

4.139. La fourniture de plusieurs types de services n'est soumise à aucune restriction en matière de participation étrangère. C'est le cas par exemple de la fourniture des services d'accès à Internet à large bande sans fil. Dans d'autres cas, des restrictions à la participation étrangère ne sont appliquées que dans certaines circonstances. Par exemple, les fournisseurs de services filaires, ainsi que les détenteurs de licences d'atterrissage de câbles sous-marins, ne sont généralement assujettis à aucune restriction en matière de participation étrangère autre que les obligations générales imposées par la FCC et les prescriptions en matière de propriété applicables à ces entités. Certains autres services de télécommunication sont toutefois soumis à des restrictions. En vertu de l'article 310 de la Loi sur les communications de 1934, une licence d'opérateur de télécommunications sans fil ne peut être délivrée à un ressortissant d'un autre pays que les États-Unis, à une société non constituée selon la législation des États-Unis ou à un gouvernement étranger, ni être détenue par l'une de ces entités; une telle licence ne peut pas non plus être délivrée à une société des États-Unis dont plus de 20% du capital ou des actions avec droit de vote sont détenus par l'une de ces entités sans l'autorisation préalable de la FCC.¹¹² Des licences peuvent être délivrées à des sociétés constituées aux États-Unis qui sont contrôlées par des sociétés de holding constituées aux États-Unis et dont des particuliers, des sociétés ou des gouvernements étrangers détiennent plus de 25% du capital ou des actions avec droit de vote, sauf si la FCC constate que cette propriété est contraire à l'intérêt public. En vertu de la Loi sur les communications, la FCC doit effectuer une analyse de l'intérêt public lorsqu'elle examine les demandes visant à obtenir l'autorisation de dépasser le seuil de 25% de participation étrangère.¹¹³ Depuis la création de l'OMC, aucun demandeur étranger ne s'est vu refuser une licence d'opérateur de télécommunications sans fil à la suite de l'analyse de l'intérêt public effectuée par la FCC concernant la participation étrangère. Pendant la période à l'examen, en 2016, la FCC a revisité ses politiques antérieures concernant les demandeurs et titulaires de licences d'opérateurs de services de diffusion et portant sur une participation étrangère supérieure à 25% et les a rattachées aux règles et procédures simplifiées qui s'appliquent aux demandeurs et titulaires de licences d'opérateurs de télécommunications, à quelques modifications près.¹¹⁴

4.140. Une modification importante a été apportée à la réglementation pendant la période à l'examen, à savoir que la FCC a décidé d'abandonner la réglementation propre aux services publics pour Internet, qui avait été adoptée au titre de l'Ordonnance sur le Titre II en 2015, et de repasser au cadre réglementaire léger tel qu'il existait depuis près de 20 ans.

4.141. Conformément à la nouvelle Ordonnance relative à l'Internet ouvert, désormais connue sous le nom d'Ordonnance sur le Titre II, adoptée par la FCC le 26 février 2015 et entrée en vigueur le 12 juin 2015¹¹⁵, les services fixes et mobiles d'accès à l'Internet à large bande avaient été reclassés en tant que services de télécommunication visés par le Titre II de la Loi sur les communications (d'où le nom "Ordonnance sur le Titre II").¹¹⁶ En conséquence, les fournisseurs de services d'accès à Internet à large bande ont été assujettis à quelques-unes des mêmes règles que celles qui s'appliquent aux opérateurs de télécommunications, y compris l'interdiction des pratiques injustes ou déraisonnables ou de la discrimination injustifiée.¹¹⁷ Ces règles s'appliquaient aux fournisseurs d'accès à Internet à large bande fixe ou mobile. L'Ordonnance sur le Titre II a interdit: le blocage des contenus, des applications ou des services licites, ou des terminaux ne présentant aucun danger; le ralentissement du trafic (qui consiste à empêcher ou ralentir le trafic licite sur Internet selon les contenus, les applications ou les services, ou l'utilisation de dispositifs ne présentant aucun

¹¹² Les titulaires de licences d'opérateur de réseaux sans fil non publics, y compris la plupart des détenteurs de licences pour la fourniture de services par satellite, ne sont pas assujettis aux restrictions en matière de participation étrangère.

¹¹³ L'analyse de l'intérêt public effectuée pour examiner une demande présentée par un fournisseur d'un Membre de l'OMC repose sur un critère de "libre accès", selon lequel la FCC part de la présomption (réfutable) selon laquelle l'accès de l'opérateur étranger ne menace pas la concurrence sur le marché national des télécommunications. Elle comprend aussi un examen des observations soulevées par les agences fédérales au sujet des questions de sécurité nationale, d'application de la loi, de politique étrangère ou de politique commerciale.

¹¹⁴ FCC (2016), *Review of Foreign Ownership Policies for Broadcast, Common Carrier and Aeronautical Radio Licensees under Section 310(b)(4) of the Communications Act of 1934, as Amended*, FCC 16-128. Adopté le 29 septembre 2016. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-16-128A1.pdf>.

¹¹⁵ FCC (2015), *Report and Order on Remand, Declaratory Ruling, and Order in the Matter of Protecting and Promoting the Open Internet*, GN Docket No. 14-28. Adopté le 26 février 2015; publié le 12 mars 2015. Adresse consultée: https://apps.fcc.gov/edocs_public/attachmatch/FCC-15-24A1.pdf (Ordonnance sur le Titre II).

¹¹⁶ FCC (2015), *Ordonnance sur le Titre II*, paragraphes 41 à 50.

¹¹⁷ FCC (2015), *Ordonnance sur le Titre II*, paragraphes 283 et 284.

danger); et l'accès prioritaire payant (qui consiste, pour un opérateur de réseau à large bande, à favoriser directement ou indirectement un trafic plutôt qu'un autre, en échange d'une compensation (financière ou autre) octroyée par un tiers ou pour avantager une société affiliée).¹¹⁸ En outre, l'Ordonnance sur le Titre II a établi une norme de bonne conduite venant compléter les interdictions susmentionnées concernant le blocage, le ralentissement et l'accès prioritaire payant, interdisant à un fournisseur d'influencer ou de perturber abusivement l'accès à Internet.¹¹⁹ L'ordonnance sur le Titre II a également ajouté des prescriptions supplémentaires en matière de communication de rapports à la règle de transparence de la FCC pour le service d'accès à Internet à large bande.¹²⁰ Cela ne s'appliquait pas aux services fournis aux entreprises, aux services de réseau privé virtuel, aux services d'hébergement ou aux services de stockage de données. Cette ordonnance a été contestée par plusieurs groupes, y compris la United States Telecom Association. En 2016, une Cour de circuit du district de Columbia a confirmé l'ordonnance sur le Titre II dans l'affaire *United States Telecom Association v. FCC*, concluant que la classification par la FCC du service d'accès à Internet à large bande était admissible.¹²¹

4.142. En 2017, la FCC a engagé des travaux pour réviser l'Ordonnance sur le Titre II. En mai 2017, elle a adopté un avis de projet de règlement (Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet) dans lequel elle proposait de rétablir la classification des services d'accès à Internet à large bande en tant que services d'information, relevant du Titre I de la Loi sur les communications.¹²² L'Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet proposait aussi de rétablir la détermination selon laquelle les services mobiles d'accès à Internet à large bande n'étaient pas des services mobiles commerciaux et de réévaluer les règles et le régime d'exécution de la FCC pour réfléchir à la question de savoir si une intervention réglementaire *ex ante* sur le marché était nécessaire. En la matière, l'Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet proposait d'éliminer la norme de bonne conduite concernant Internet et la liste non exhaustive des paramètres visant à orienter l'application de cette norme.¹²³ Il sollicitait aussi des observations concernant la question de savoir s'il fallait conserver, modifier ou supprimer les interdictions de blocage, de ralentissement et d'accès prioritaire payant, ainsi que la règle de transparence.¹²⁴

4.143. En décembre 2017, la FCC a adopté une nouvelle Ordonnance rétablissant les pratiques qui étaient en vigueur avant la mise en œuvre de l'Ordonnance sur le Titre II. L'Ordonnance de 2017 rétablissant la liberté d'Internet est revenue sur le revirement opéré par la FCC en 2015 avec l'adoption d'une réglementation des services d'accès à Internet à large bande plus contraignante, optant à nouveau pour le cadre réglementaire léger qui avait été appliqué pendant presque deux décennies d'expansion rapide d'Internet.¹²⁵ Les principaux points de l'Ordonnance rétablissant la liberté d'Internet peuvent être résumés comme suit:

- abandon d'une réglementation d'Internet du type de celle s'appliquant aux services publics, en faveur de politiques axées sur le marché;
- abrogation de l'Ordonnance sur le Titre II, qui avait reclassé les services d'accès à Internet à large bande en tant que services de télécommunication assujettis à plusieurs obligations réglementaires conformément au Titre II de la Loi sur les télécommunications de 1934,

¹¹⁸ FCC (2015), *Ordonnance sur le Titre II*, paragraphes 14 à 19.

¹¹⁹ FCC (2015), *Ordonnance sur le Titre II*, paragraphes 20 à 22. Conformément à cette norme, il était interdit à un fournisseur de services d'accès à Internet à large bande d'influencer ou de perturber abusivement la capacité des utilisateurs finals à choisir un service d'accès à Internet à large bande ou des contenus, des applications ou des services licites ou des dispositifs de leur choix, à y accéder et à les utiliser.

¹²⁰ FCC (2015), *Ordonnance sur le Titre II*, paragraphes 23 et 24.

¹²¹ *United States Telecom Ass'n v. FCC*, 825 F.3d 674 (D.C. Cir. 2016). Adresse consultée: "[https://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/3F95E49183E6F8AF85257FD200505A3A/\\$file/15-1063-1619173.pdf](https://www.cadc.uscourts.gov/internet/opinions.nsf/3F95E49183E6F8AF85257FD200505A3A/$file/15-1063-1619173.pdf)".

¹²² FCC (2017), *Notice of Proposed Rulemaking in the Matter of Restoring Internet Freedom*, WC Docket No. 17-108. Adopté le 18 mai 2017; publié le 23 mai 2017. Adresse: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-17-60A1.pdf> (Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet).

¹²³ FCC (2017), *Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet*, paragraphe 73.

¹²⁴ FCC (2017), *Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet*, paragraphe 76.

¹²⁵ FCC (2017), *Declaratory Ruling, Report and Order, and Order in the Matter of Restoring Internet Freedom*, WC Docket No. 17-108. Adopté le 14 décembre 2017; publié le 4 janvier 2018. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-17-166A1.pdf> (Ordonnance sur le rétablissement de la liberté d'Internet).

telle que modifiée, et rétablissement de la classification de ces services en tant que services d'information relevant du Titre I;

- rétablissement de la classification des services mobiles d'accès à Internet à large bande comme des services mobiles privés et réhabilitation de la définition appliquée par la FCC pour les services interconnectés avant 2015;
- rétablissement de l'autorité de la Commission fédérale du commerce (FTC) pour le contrôle des pratiques des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) en matière de protection des données personnelles;
- obligation de transparence pour les FAI, qui passe par la divulgation des pratiques de gestion des réseaux, des résultats et des conditions commerciales s'appliquant aux services, afin de faciliter le choix des consommateurs. Cela constitue un retour à la règle de transparence adoptée par la FCC en 2010, à quelques petites modifications près, destinées à promouvoir une transparence accrue;
- suppression de certaines prescriptions en matière de communication de rapports adoptées conformément à l'Ordonnance sur le Titre II et jugées inutiles et indûment contraignantes; et
- suppression des règles de bonne conduite de la FCC, considérées comme une contrainte coûteuse pour l'innovation et l'investissement, et comme étant inutiles en raison de l'obligation de transparence adoptée avec les lois antitrust et de protection des consommateurs.

4.144. Grâce à ces mesures, la FCC espère promouvoir le déploiement de la large bande dans les zones rurales et l'investissement dans l'infrastructure dans tout le pays, et se rapprocher de l'objectif du suppression de la fracture numérique.

4.145. Pendant la période considérée, suite à la formulation par le public d'observations concernant l'Avis de projet de réglementation (NPRM) sur la liberté d'Internet, la FCC a publié son rapport de 2018 sur le déploiement de la large bande¹²⁶, élaboré conformément à l'article 706 de la Loi sur les télécommunications de 1996¹²⁷, qui enjoint la FCC de rendre chaque année un rapport sur la question de savoir si des capacités avancées en matière de télécommunications "sont déployées pour tous les Américains dans des conditions et des délais raisonnables" et de prendre "des mesures immédiates" dans le cas contraire. La FCC a constaté qu'il existait des services fixes et mobiles pouvant répondre à la définition réglementaire des capacités avancées en matière de télécommunications, mais que les services mobiles ne pouvaient actuellement pas se substituer complètement aux services fixes.¹²⁸ Le rapport met aussi en évidence qu'à la suite de l'adoption de l'Ordonnance sur le Titre II en 2015, le déploiement des capacités avancées en matière de télécommunications a nettement ralenti, les nouvelles installations diminuant de 55%. De plus, même si le nombre de personnes n'ayant accès ni à la large bande fixe terrestre ni à la large bande mobile a continué de diminuer, cette évolution a été trois fois plus lente après l'adoption de l'Ordonnance sur le Titre II de 2015. Il est également indiqué dans ce rapport qu'à la fin de 2016, 92,3% de la population avait accès à la large bande fixe terrestre à des débits de 25 Mbps/3 Mbps, contre 89,4% en 2014 et 81,2% en 2012; cependant, plus de 24 millions de personnes n'y ont pas encore accès à ces débits. Si environ 92% (85,3%) de la population avait accès à la fois à des services fixes terrestres aux débits de 25 Mbps/3 Mbps et à des services mobiles LTE à des débits de 5 Mbps/1 Mbps (10 Mbps/3 Mbps), dans les zones rurales, ce chiffre était seulement de 68,6% (61%), contre 97,9% (89,8%) dans les zones urbaines. Par ailleurs, les États-Unis arrivaient au 10^{ème} rang sur 28 pays pour ce qui est du débit de téléchargement. La réduction de la fracture

¹²⁶ FCC (2018), *2018 Broadband Deployment Report*. Adopté le 2 février 2018. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-18-10A1.pdf>. Voir également "<https://www.fcc.gov/reports-research/reports/broadband-progress-reports/2018-broadband-deployment-report>".

¹²⁷ L'article 706 est codifié au paragraphe 1302 du titre 47 du Code des États-Unis. L'article 706 d) 1) définit les capacités avancées en matière de télécommunications "indépendamment du support ou de la technologie de transmission, comme les capacités de télécommunications haut débit, à commutation et à large bande permettant aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir des messages vocaux, des données, des graphiques et des contenus vidéo de qualité, quelle que soit la technologie utilisée". Adresse consultée: <https://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/1302>.

¹²⁸ FCC (2018). *Rapport de 2018 sur le déploiement de la large bande*, paragraphes 14 à 19. La FCC a constaté qu'en dehors de la distinction la plus évidente selon laquelle les services mobiles offrent une certaine mobilité aux utilisateurs, il existe des différences nettes dans les préférences des consommateurs et leur demande de services fixes ou mobiles.

numérique et le déploiement plus poussé des capacités avancées en matière de télécommunications restent les priorités absolues pour la FCC, et le rapport conclut qu'il reste beaucoup à faire.¹²⁹

4.146. Pour faire face au ralentissement du déploiement (réel et attendu) observé suite à l'adoption de l'Ordonnance de 2015 sur le Titre II, à partir de 2017, la FCC a pris des mesures, notamment en supprimant les obstacles à l'investissement dans l'infrastructure, en favorisant la concurrence sur le marché des télécommunications et en rétablissant le cadre réglementaire léger qui s'appliquait auparavant aux services d'accès à Internet à large bande.

4.147. À cet égard, le Plan stratégique de la FCC, tel que révisé pour les exercices 2018 à 2022, fixe un certain nombre de priorités afin de "faire profiter tous les Américains des avantages de l'ère du numérique". Ces priorités sont notamment les suivantes:

- réduire la fracture numérique, en abaissant le coût du déploiement de la large bande et en créant des incitations pour que les fournisseurs connectent les consommateurs des zones difficiles à desservir;
- promouvoir l'innovation, en veillant à ce que les mesures et la réglementation de la FCC reflètent la réalité du marché actuel, favorise l'entrepreneuriat, développe les débouchés économiques et supprime les obstacles à l'entrée et à l'investissement;
- protéger les consommateurs et la sécurité publique, en luttant contre les appels automatisés indésirables et illicites¹³⁰, qui sont intrusifs pour les consommateurs, en rendant les communications accessibles pour les personnes en situation de handicap, et en prenant des mesures pour aider et protéger les communications des représentants de la loi et des premiers intervenants; et
- réformer les procédures de la FCC pour rendre ses travaux plus transparents, plus ouverts et plus conformes aux obligations redditionnelles, en modernisant et en rationalisant les activités et les programmes de la FCC pour améliorer la prise de décision, renforcer le consensus, réduire la charge réglementaire et simplifier les interactions du public avec la Commission.¹³¹

4.148. Les États-Unis ont pris des engagements relatifs aux télécommunications de base au titre de l'AGCS et ils ont inscrit une exemption NPF pour permettre l'"application d'un traitement différencié selon les pays pour des raisons de réciprocité ou dans le cadre d'accords internationaux garantissant l'accès aux marchés ou le traitement national" en ce qui concerne les services de transmission directe (DTH), les services télévisuels de transmission directe par satellite (DBS) et les services audio-numériques (DARS).¹³² Les États-Unis ont aussi pris des engagements en matière de réglementation et d'accès aux marchés dans le domaine des télécommunications dans leurs ALE. Dans les chapitres relatifs aux télécommunications de leurs ALE, des règles ont été convenues concernant l'accès aux réseaux de télécommunication, la fourniture de services améliorés ou à valeur ajoutée et l'adoption de normes de télécommunication.

4.4.3 Services postaux et services de courrier

4.4.3.1 Aperçu du marché des services postaux

4.149. Les services postaux et de courrier sont des activités soumises à la concurrence, sauf les services réservés au Service postal des États-Unis (USPS), qui est l'opérateur désigné pour les services universels (voir ci-après). L'USPS est un organisme indépendant de la branche exécutive du gouvernement fédéral. Les transporteurs privés peuvent accepter et livrer tout article ne relevant pas de la catégorie réservée, y compris des articles considérés comme n'étant pas des lettres, par exemple des marchandises, des journaux et des périodiques.¹³³ Toutefois, en vertu de la "règle de la boîte aux lettres" (voir ci-après), toute livraison doit être effectuée par des moyens n'impliquant

¹²⁹ FCC (2018), *Rapport de 2018 sur le déploiement de la large bande*. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/FCC-18-10A1.pdf>.

¹³⁰ Les appels automatisés sont des appels effectués par des dispositifs de numérotation automatique ou diffusant des messages vocaux pré-enregistrés ou utilisant la synthèse vocale. Voir <https://www.fcc.gov/consumers/guides/stop-unwanted-robocalls-and-texts>.

¹³¹ FCC (2018), *Plan stratégique 2018-2022*. Adresse consultée: <https://docs.fcc.gov/public/attachments/DOC-349143A1.pdf>.

¹³² Document de l'OMC WT/TPR/S/307/Rev.1 du 13 mars 2015.

¹³³ Voir les paragraphes 601 à 606 du titre 39 et les paragraphes 1693 à 1699 du titre 18 du Code des États-Unis.

pas un accès aux boîtes aux lettres ou aux boîtes postales des bureaux de l'USPS, à moins qu'un timbre postal ne soit apposé sur le colis transporté par un opérateur privé.

4.150. Pendant l'exercice budgétaire 2017, l'USPS a distribué 149 milliards de courriers dans 157 millions de points de livraison, dans 31 377 bureaux, relais et succursales de poste et par l'intermédiaire de 3 628 autres partenaires sous contrat.¹³⁴ Les recettes totales pour cet exercice ont été de 69,7 milliards de dollars EU et ses dépenses totales, de 72,4 milliards de dollars EU, soit moins qu'en 2016, dans les deux cas; les pertes nettes ont été divisées par deux, et se sont élevées à 2,7 milliards de dollars EU.¹³⁵ Conformément à la réglementation, le plafond d'emprunt auprès du Trésor de l'USPS est de 15 milliards de dollars EU. Dans la mesure où il a atteint ce plafond à la fin de l'exercice 2012¹³⁶, il a limité ses dépenses d'équipement et a réduit ses coûts d'exploitation. Pendant les trois derniers exercices budgétaires (2017, 2016 et 2015), les flux net de trésorerie provenant des activités de l'USPS ont atteint 3,8 milliards de dollars EU, 2,7 milliards et 2,9 milliards, respectivement. Les recettes provenant des courriers de première catégorie se sont élevées à 25,6 milliards de dollars EU, celles provenant des courriers commerciaux de l'USPS, à 16,6 milliards, celles provenant des expéditions et des colis, à 19,5 milliards, celles provenant des courriers internationaux, à 2,7 milliards et celles provenant des périodiques, à 1,4 milliard, le reste correspondant à d'autres sources de revenus.¹³⁷ Environ 62,6% des recettes proviennent des produits dominants sur le marché (voir ci-après). Conformément au titre 39 du Code des États-Unis, l'USPS "doit être géré comme un service de base essentiel".¹³⁸

4.151. Les tarifs de l'USPS sont fixés par son Conseil des gouverneurs, qui compte onze membres, et sont soumis à une procédure d'examen par la Commission pour la réglementation postale (PRC). L'USPS propose deux types de produits: les produits dominants sur le marché et les produits concurrentiels. Les premiers comprennent les suivants: les courriers de première catégorie, les courriers commerciaux de l'USPS et les périodiques. L'augmentation des prix de ces produits est plafonnée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). La Loi de 2006 sur la responsabilité et la modernisation des services postaux impose que l'USPS notifie les ajustements de tarifs proposés pour les produits dominants sur le marché au moins 45 jours avant la date proposée de prise d'effet.¹³⁹ Ces tarifs proposés doivent être examinés et approuvés par la Commission avant d'entrer en vigueur. Les produits concurrentiels comprennent les suivants: les courriers prioritaires, les courriers rapides prioritaires, les services de transport de colis de première catégorie, les "Parcel Select", les services de retour de colis et certains types de courrier internationaux. Les produits soumis à la concurrence jouissent d'une plus grande flexibilité en matière de tarifs mais les prix sont aussi fixés par le Conseil des gouverneurs et examinés par la PRC pour valider leur conformité à la législation. La Loi sur la responsabilité et la modernisation des services postaux exige de l'USPS qu'il notifie les ajustements de tarifs proposés en vue d'être appliqués à tous les produits soumis à la concurrence au moins 30 jours avant la date de prise d'effet proposée.¹⁴⁰ Les prix de ces produits doivent couvrir les frais directs et indirects, ne peuvent pas être subventionnés par les produits dominants sur le marché et doivent permettre de contribuer à une certaine part des coûts institutionnels de l'USPS. Cette part est actuellement fixée à 5,5%.

4.152. Le volume et la valeur des activités de l'USPS ont subi les effets de la concurrence des moyens de transmission électronique et des opérateurs privés. Cependant, la croissance des activités liées aux colis a partiellement compensé le recul des activités liées aux lettres et aux documents imprimés.

4.153. Le sous-secteur des "services postaux" (491) du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) vise les établissements ayant pour principale activité les services de courrier au titre d'une obligation de service universel, et inclut les activités de la Poste nationale et de ses sous-traitants opérant au titre d'une obligation de service universel visant les services de

¹³⁴ Dont des unités postales sous contrat, des bureaux de poste de village et des bureaux de poste communautaires.

¹³⁵ Commission pour la réglementation postale (2018), *FY 2017 Report on Form 10-K*. Adresse consultée: <https://about.usps.com/who-we-are/financials/10k-reports/fy2017.pdf>.

¹³⁶ Commission pour la réglementation postale (2018), *FY 2017 Report on Form 10-K*. Adresse consultée: <https://about.usps.com/who-we-are/financials/10k-reports/fy2017.pdf>.

¹³⁷ USPS (2018), *FY 2017 Annual Report to Congress*. Adresse consultée: "<http://about.usps.com/who-we-are/financials/annual-reports/fy2017.pdf>".

¹³⁸ Voir le paragraphe 101 a) du titre 39 du Code des États-Unis.

¹³⁹ Voir le paragraphe 3622 d) 1) C) du titre 39 du Code des États-Unis.

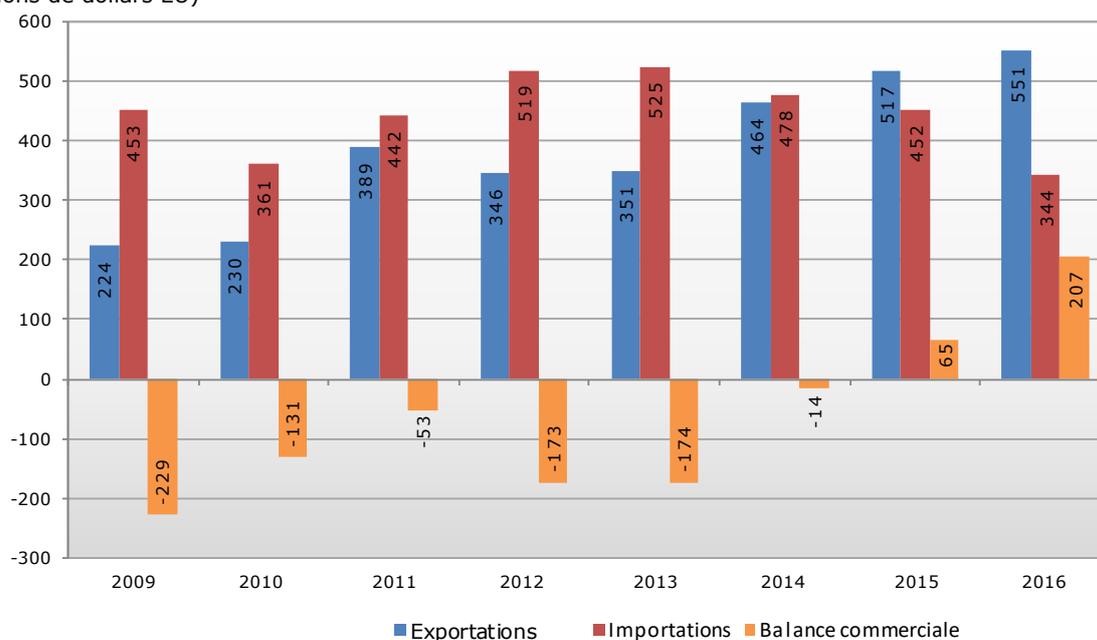
¹⁴⁰ Voir le paragraphe 3632 b) 2) du titre 39 du Code des États-Unis.

courrier et utilisant l'infrastructure nécessaire pour ce faire. Ces services comprennent le transport de lettres et de petits colis. Même si elle n'est pas explicitement définie, l'obligation de service universel de l'USPS est décrite dans les grandes lignes dans différentes lois. Dans son rapport de 2008 sur le service postal universel et la valeur du monopole postal, la Commission pour la réglementation postale a identifié sept aspects du service universel: étendue géographique, gamme de produits, accès aux services et aux infrastructures, fréquence de la distribution, caractère abordable et uniformité des prix, qualité des services et sécurité du courrier.¹⁴¹ Le Service postal est le seul opérateur tenu de prévoir tous les aspects du services universel. Certaines activités de l'USPS sont classées comme relevant du sous-secteur 492 du SCIAN, à savoir les "services de courrier et de messagerie" (voir ci-après). Les statistiques officielles des États-Unis qui sont accessibles au public ne précisent pas la valeur ajoutée des services postaux et ne donnent pas non plus de chiffres concernant l'IED ni de statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) pour ce sous-secteur.

4.154. Les services postaux et de courrier pris ensemble ont employé 547 500 personnes en 2017¹⁴², dont 503 103 personnes étaient des "employés permanents" de l'USPS. À cette date, l'USPS employait aussi 141 021 "surnuméraires". Les États-Unis enregistrent depuis 2015 un excédent commercial pour les services postaux transfrontières, comme le montre le graphique 4.7. Avant 2015, la balance commerciale des services postaux était déficitaire. L'excédent commercial a sensiblement augmenté en 2016, pour atteindre 207 millions de dollars EU, contre 65 millions l'année précédente. Cela s'explique par une forte augmentation des recettes (exportations) et un recul des dépenses (importations).

Graphique 4.7 Commerce des services postaux, 2009-2016

(Millions de dollars EU)



Source: Bureau des analyses économiques.

4.4.3.2 Aperçu du marché des services de courrier et de livraison exprès

4.155. Les services de courrier et de livraison exprès se sont développés parallèlement aux services postaux. Ce secteur peut être subdivisé en cinq sous-secteurs: les services de courrier classiques, les services de courrier dans les 24 heures, les services de courrier exprès le jour même, les services de courrier international et les services de courrier par palette. Deux principaux types d'acteurs interviennent dans le secteur: les très grandes sociétés de livraison exprès comme Fedex, UPS, DHL et TNT, qui collectent et distribuent les courriers au niveau national et international au moyen de

¹⁴¹ Commission pour la réglementation postale (2008), *Report on Universal Postal Service and the Postal Monopoly*, 19 décembre. Adresse consultée: <https://www.prc.gov/docs/61/61628/USO%20Report.pdf>.

¹⁴² Renseignements en ligne du Bureau des statistiques du travail. Adresse consultée: <https://www.bls.gov/iag/tgs/iag491.htm>.

camionnettes, camions et avions, par l'intermédiaire de plates-formes, et les sociétés de services de messagerie et de livraison locale, qui utilisent des camionnettes, des camions, des bicyclettes et d'autres moyens pour livrer les documents et les colis dans une zone métropolitaine donnée (par exemple A1Express, Courier Express, LaserShip et Last Mile Logistics Group). Les transporteurs, les transporteurs aériens et les transitaires interviennent aussi dans différentes mesures dans ce secteur. Avec l'importance croissante du commerce électronique, le paysage concurrentiel évolue rapidement. Des transporteurs régionaux comme OnTrac et Eastern Connection dans les États de l'ouest et du nord émergent, tandis que de jeunes entreprises comme Shyp, PostMates et Uber et des sociétés bien connues comme Amazon et Google essaient de s'imposer dans ce secteur. Certaines sociétés se lancent maintenant dans les services de livraison par drone.

4.156. Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), les "services de courrier et de messagerie" sont répertoriés comme un sous-secteur de la catégorie des services de transport. Conformément à la définition donnée par le SCIAN, les entreprises de ce sous-secteur proposent des services interurbains et/ou locaux de livraison de colis et de documents (y compris des services de livraison exprès) sans que ce soit au titre d'une obligation de service universel. Selon la classification du SCIAN, une restriction limitant aux petits colis distingue en partie les sociétés de courrier et de messagerie de celles du secteur des transports. Le réseau complet des entreprises de services de courrier permet aussi de distinguer les services de transport des entreprises de messagerie et de livraison locale de ce sous-secteur. Il comprend les entreprises qui fournissent des services de transport interurbain et les entreprises qui, au titre d'un contrat, fournissent des services locaux de collecte et de livraison.

4.157. D'après le Bureau des statistiques du travail, le sous-secteur des services de courrier et de messagerie employait 719 000 personnes au premier trimestre de 2018 et on recensait 17 405 entreprises au premier trimestre de 2017 (tableau 4.10).¹⁴³

Tableau 4.10 Emploi et nombre d'entreprises dans le secteur des services de courrier et de messagerie, 2010-1^{er} trimestre 2018

Code du SCIAN		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
492	Nombre d'employés (milliers)	528	531	534	544	574	611	643	683	719
492	Entreprises	16 428	17 911	17 969	17 722	17 765	17 886	17 659	17 405 ^b	..

.. Non disponible.

a Données pour le 1^{er} de 2018.

b Données pour le 1^{er} de 2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données du Bureau des statistiques du travail.

4.158. D'après les renseignements d'observateurs privés, les recettes du secteur des services de courrier et de messagerie ont été de 93 milliards de dollars EU en 2017; d'après la même source, ce sous-secteur a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,2% au cours de la période 2012-2017.¹⁴⁴ S'agissant de la valeur ajoutée, les statistiques officielles n'isolent pas les services de courrier et de messagerie; ceux-ci sont inclus dans la catégorie "autres activités de transport et d'appui". La valeur ajoutée de ce type de services a atteint 130 milliards de dollars EU en 2017, soit environ 0,7% du PIB (tableau 4.11).

Tableau 4.11 Valeur ajoutée des autres activités de transport et d'appui, 2010-2017

(Milliards de dollars EU et pourcentage du PIB total)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur (milliards de dollars EU)	96	102	105	108	110	117	122	130
Part du PIB total (%)	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7

¹⁴³ Renseignements en ligne du Bureau des statistiques du travail. Adresse consultée:

<https://www.bls.gov/iag/tgs/iag492.htm>.

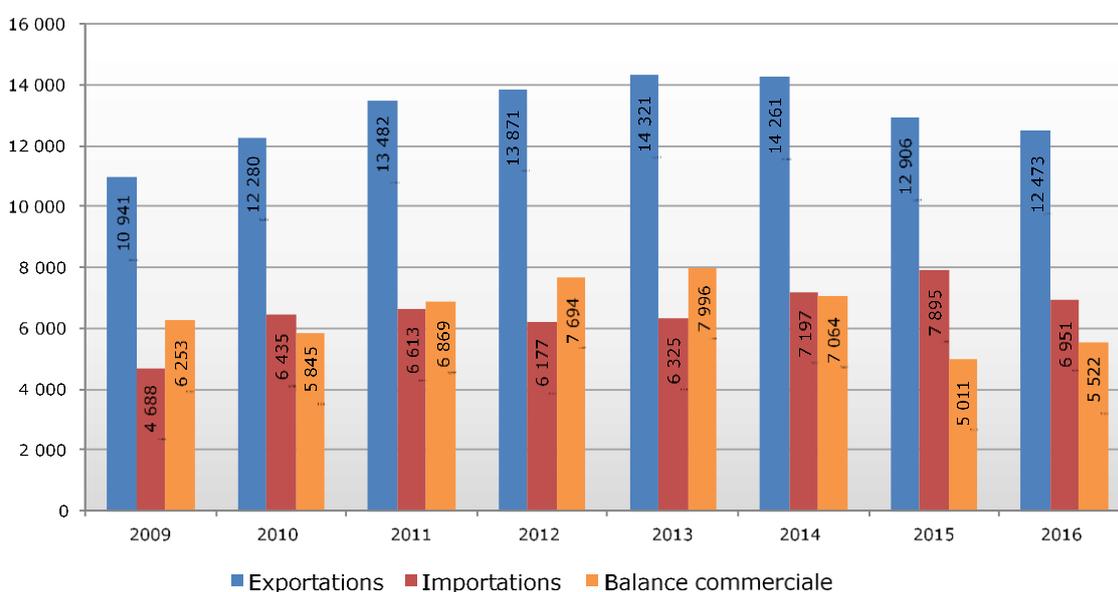
¹⁴⁴ Renseignements en ligne d'IBIS World. Adresse consultée: "<https://www.ibisworld.com/industry-trends/market-research-reports/transportation-warehousing/couriers-messengers/couriers-local-delivery-services.html>".

Source: Bureau des analyses économiques.

4.159. Il n'existe pas de données relatives au commerce transfrontières de services de livraison exprès uniquement. Cependant, en suivant la méthode utilisée par la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) pour son enquête de 2004 sur ce sous-secteur, on peut évaluer approximativement ces flux grâce aux données mesurant les transports de fret aériens, qui incluent les services de livraison exprès par fret aérien.¹⁴⁵ Les États-Unis enregistrent en général un excédent commercial dans les services commerciaux de fret aérien, y compris les services de courrier et de messagerie (graphique 4.8). Cet excédent a enregistré son niveau le plus élevé en 2013, avec 7 996 millions de dollars EU, et a diminué depuis. Cependant, avec 5 522 millions en 2016, il reste considérable. Une part très importante de cet excédent est générée par des transporteurs comme UPS, FedEx et l'USPS. Les États-Unis comptent trois des quatre plus grands transporteurs de courrier du monde. UPS, la plus grande entreprise, a enregistré des recettes de 66 milliards de dollars EU en 2017, et elle employait 454 000 personnes à travers le monde, dont 374 000 aux États-Unis.¹⁴⁶ FedEx a enregistré des recettes de 60,3 milliards de dollars EU pour l'exercice budgétaire de 2017 (y compris les activités de TNT).¹⁴⁷

Graphique 4.8 Commerce des services de fret aérien, 2009-2016

(Millions de \$EU)



Note: Les services de courrier sont inclus dans "Transport aérien, fret" mais ne sont pas identifiables séparément.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.160. En 2016, les États-Unis ont enregistré un gros excédent commercial dans les services de fret aérien avec la plupart de leurs partenaires commerciaux, sauf la Chine, avec qui ils avaient un léger déficit (graphique 4.9).

4.161. Les derniers chiffres disponibles, qui concernent 2015, indiquent qu'il y avait sept sociétés à participation majoritaire des États-Unis affiliées à des entreprises multinationales étrangères de services de courrier et de messagerie dont les actifs, les ventes ou les revenus nets dépassaient

¹⁴⁵ USITC (2004), *Express Delivery Services: Competitive Conditions Facing U.S.-based Firms in Foreign Markets*. Enquête n° 332-456, publication de l'USITC 3678, avril. Adresse consultée: <https://www.usitc.gov/publications/332/pub3678.pdf>.

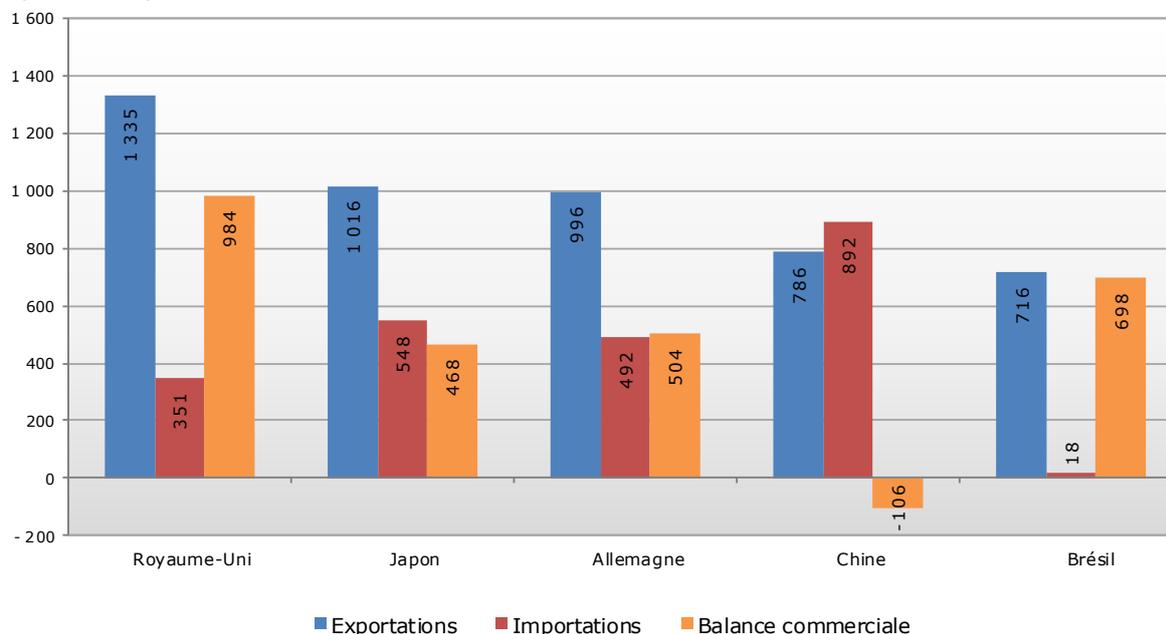
¹⁴⁶ Note d'information d'UPS. Adresse consultée: ["https://pressroom.ups.com/pressroom/ContentDetailsViewer.page?ConceptType=FactSheets&id=1426321563187-193"](https://pressroom.ups.com/pressroom/ContentDetailsViewer.page?ConceptType=FactSheets&id=1426321563187-193).

¹⁴⁷ Rapport annuel de FedEx de 2017. Adresse consultée: ["http://s1.q4cdn.com/714383399/files/oar/2017/AnnualReport2017/AnnualReport2017flat/docs/FedEx_2017_Annual_Report.pdf"](http://s1.q4cdn.com/714383399/files/oar/2017/AnnualReport2017/AnnualReport2017flat/docs/FedEx_2017_Annual_Report.pdf).

20 millions de dollars EU. Le montant des actifs totaux n'est pas connu, pour des raisons de confidentialité; elles employaient entre 25 000 et 49 999 personnes en 2015.

Graphique 4.9 Services de fret aérien: exportations et importations transfrontières, et balance commerciale, par grand partenaire commercial, 2016

(Millions de \$EU)



Source: Bureau des analyses économiques.

4.4.3.3 Régime réglementaire

4.162. L'USPS est réglementée par la Commission pour la réglementation postale (PRC), créée en vertu de la Loi de 2006 sur la responsabilité et la modernisation des services postaux (P.L. 109-435) et qui a remplacé la Commission des tarifs postaux. La PRC ne réglemente pas les services postaux fournis par le secteur privé. Les responsabilités de la PRC sont notamment: l'élaboration d'un système de fixation des tarifs; les consultations avec l'USPS sur la qualité, les objectifs et le contrôle des normes relatives aux services; l'audition des plaintes au sujet des tarifs et des services; la communication au Congrès d'un rapport annuel sur ses activités; l'analyse des résultats annuels financiers et d'exploitation de l'USPS et de leur conformité avec les lois sur les services postaux, afin de rendre chaque année une détermination en la matière; la communication d'avis consultatifs sur l'évolution des services à l'échelle nationale; l'approbation des nouveaux tarifs et des nouvelles classifications; et l'adoption d'une politique internationale des services postaux afin de soutenir le Département d'État. L'USPS bénéficie d'une exemption de la législation antitrust pour les produits visés par le monopole postal; les produits qui ne sont pas visés par ce monopole sont assujettis aux lois antitrust (paragraphe 409 e) du titre 39 du Code des États-Unis).

4.163. Les principales dispositions concernant les services postaux figurent dans le titre 39 du Code des États-Unis. La Loi de 1970 sur la réorganisation des services postaux (P.L. 91-375) a créé l'USPS comme un service de base essentiel.¹⁴⁸ Les dispositions qui précisent le champ d'activité réservé à l'USPS figurent dans les Lois sur les messageries express privées (paragraphe 1693 à 1699 du titre 18 et paragraphes 601 à 606 du titre 39 du Code des États-Unis), qui interdisent à une entité autre que l'USPS d'envoyer ou de transporter des lettres sur les routes de poste à titre rémunéré, à moins que les frais d'expédition applicables aient été acquittés et que la lettre ait été préparée conformément à certaines prescriptions, ou que le transport de la lettre constitue une exception. Les exceptions prévues par ces lois comprennent le transport avant ou après le factage, les lettres

¹⁴⁸ Une description détaillée du statut et de la structure de l'USPS figure dans le profil de l'USPS élaboré pour l'Union postale universelle dans un questionnaire rempli par les autorités des États-Unis. Adresse consultée: <http://www.upu.int/fileadmin/documentsFiles/theUpu/statusOfPostalEntities/usaEn.pdf>.

du transporteur, les lettres accompagnant et se rapportant à une cargaison, le transport à titre non rémunéré et le transport de moins de 25 lettres par un messager spécial.

4.164. La Loi de 2007 sur la responsabilité et la modernisation des services postaux a ajouté deux nouvelles exceptions aux dispositions relatives au champ d'activité réservé, qui ont pris effet le 10 décembre 2007. En vertu ces exceptions, une lettre peut être transportée par le secteur privé si le montant payé pour le transport privé correspond à six fois le tarif en vigueur pour la première once (28,25 g) d'une lettre de première catégorie ou si la lettre pèse au moins 12,5 onces (354 g).¹⁴⁹ La Loi sur la responsabilité et la modernisation des services postaux a aussi codifié comme des exceptions les circonstances dans lesquelles, au titre de son autorité réglementaire passée, l'USPS a suspendu l'application de la Loi sur les messageries exprès privées à compter du 1^{er} juillet 2005. Ces cas de suspension visent les supports de traitement de données, les lettres d'organisations représentatives de collègues et d'universités acheminées via un système de courrier de campus, les documents relatifs à un transporteur maritime international, les lettres extrêmement urgentes, les publicités accompagnant les colis ou périodiques et le repostage international. L'USPS n'est plus habilité à promulguer de nouvelles suspensions permettant le transport par le secteur privé. La Loi sur la responsabilité et la modernisation des services postaux a aussi abrogé les dispositions habilitant l'USPS à fournir des services non postaux, excepté ceux qui étaient fournis avant le 1^{er} janvier 2006, sous réserve d'un examen spécifique par la PRC. Conformément à cette loi, la PRC est aussi chargée de déterminer si un service devrait être considéré comme dominant sur le marché ou concurrentiel.¹⁵⁰ La Loi impose aussi à la PRC d'établir un système de tarifs réglementés et de promulguer une réglementation interdisant le subventionnement des produits concurrentiels par les produits dominants sur le marché; la PRC doit aussi veiller à ce que le prix de chaque produit concurrentiel couvre les coûts et sa part des coûts institutionnels de l'USPS (comme indiqué ci-avant). La Loi sur la responsabilité et la modernisation des services postaux exige aussi de l'USPS qu'il crée auprès du Trésor un fond renouvelable pour les produits concurrentiels des services postaux, destiné à financer les coûts des produits concurrentiels. La Loi a accru la transparence et les obligations redditionnelles du régime des services postaux des États-Unis.

4.165. La règle de la boîte aux lettres (paragraphe 1725 du titre 18 du Code des États-Unis) interdit aux transporteurs privés de déposer les objets adressés par courrier dans la plupart des boîtes aux lettres installées sur les lieux de résidence et dans les entreprises, à moins qu'un timbre-poste n'ait été payé. Cette règle s'applique indépendamment du contenu du courrier. Les transporteurs privés peuvent suspendre les objets adressés par courrier aux poignées de porte, glisser les articles sous une porte, les laisser sur le seuil, utiliser les boîtes prévues pour les journaux ou les prospectus, prendre des dispositions pour que le destinataire retire les articles en un lieu donné, ou les remettre en personne au destinataire. La réglementation sur les services postaux limite aussi l'accès aux boîtes postales se trouvant dans les points de vente au détail de l'USPS.

4.4.3.4 Engagements au titre de l'AGCS et engagements bilatéraux

4.166. La classification utilisée par les États-Unis pour ses engagements au titre de l'AGCS suit la structure du document MTN/GNS/W/120, qui distingue les services postaux des services de courrier par la nature des capitaux de l'entité fournissant ces services identiques: capitaux publics pour les services publics et capitaux privés pour les services de courrier. Les États-Unis n'ont inscrit aucun engagement concernant les services postaux au titre de l'AGCS mais ont pris un engagement sans limitation dans les trois premiers modes en matière d'accès aux marchés, et dans les quatre modes en matière de traitement national en ce qui concerne les services terrestres de courrier (à l'exception des services de courrier impliquant un transport aérien antérieur ou ultérieur). L'engagement en matière d'accès aux marchés pour le mode 4 renvoie à la section des engagements horizontaux de la liste (AGCS). Les engagements sont les mêmes que ceux pris dans le cadre de l'ALE États-Unis-Jordanie, qui adopte la méthode de la liste positive.

4.167. Dans les autres ALE, les États-Unis appliquent, par référence croisée, les mêmes engagements en matière d'accès aux marchés que ceux pris dans le cadre de l'AGCS, sauf dans

¹⁴⁹ Les colis de plus de 354 g ne relèvent plus du champ d'activité réservé.

¹⁵⁰ La Loi prévoit que lors de l'examen de chacun des services non postaux, la PRC doit prendre en considération: a) les besoins du public concernant le service; et b) la capacité du secteur privé à répondre à ces besoins.

l'ALE avec la Corée, au titre duquel ces engagements ont été renforcés; aucune limitation sectorielle n'est inscrite pour les autres obligations, prises sur la base de la liste négative.

4.4.4 Services de distribution

4.4.4.1 Aperçu général du marché du commerce de gros

4.168. En 2017, on dénombrait 611 036 établissements de commerce de gros, dont plus de 40% se consacraient à la vente en gros de biens durables. Quelque 5,96 millions de personnes étaient employées dans le commerce de gros, dont plus de la moitié dans le secteur des biens durables (tableau 4.12). En 2017, la valeur ajoutée des services de gros a atteint 1 150 milliards de dollars EU et leur part dans le PIB s'est établie à 5,9%.

Tableau 4.12 Emploi, nombre d'établissements et valeur ajoutée dans le commerce de gros, 2010-1^{er} trimestre 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
Code/description du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	Nombre de salariés (milliers)								
42 Commerce de gros	5 476	5 605	5 704	5 763	5 844	5 851	5 874	5 942	5 955
423 Biens durables	2 725	2 802	2 852	2 871	2 924	2 930	2 940	2 995	3 004
424 Biens non-durables	1 929	1 949	1 978	1 998	2 017	2 031	2 043	2 055	2 052
425 Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	823	855	874	893	903	890	892	892	899
	Nombre d'établissements^b								
42 Commerce de gros	613 944	613 907	615 897	619 209	620 944	619 446	615 605	611 036	..
423 Biens durables	249 366	248 221	248 883	250 248	251 433	252 188	253 194	254 293	..
424 Bien non-durables	136 284	135 385	135 670	136 538	138 168	138 376	138 849	139 925	..
425 Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	228 293	230 303	231 345	232 423	231 342	228 884	223 563	216 818	..
	Valeur ajoutée du commerce de gros								
Valeur (milliards de \$EU)	868	907	963	1 002	1 055	1 098	1 103	1 154	..
Part du PIB	5,8	5,8	6,0	6,0	6,1	6,1	5,9	5,9	..

.. Non disponible.

a Données pour le 1^{er} trimestre de 2018.

b Données pour le 1^{er} trimestre de 2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par le Bureau des statistiques du travail et le Bureau des analyses économiques.

4.169. L'investissement étranger direct (IED) dans les services de gros a augmenté régulièrement ces dernières années. Les stocks d'IED dans ce secteur ont atteint 425,4 milliards de dollars EU en 2017, contre 282,2 milliards de dollars EU en 2011 (tableau 4.13).

4.170. En 2017, la majeure partie de l'IED dans les services de gros a eu pour origine des partenaires commerciaux en Asie, qui ont représenté 43,9% du total. Les investissements en provenance du Japon ont revêtu une importance particulière, entrant pour 28,1% dans le total. L'IED en provenance d'Europe a représenté 35,0% du total (graphique 4.10).

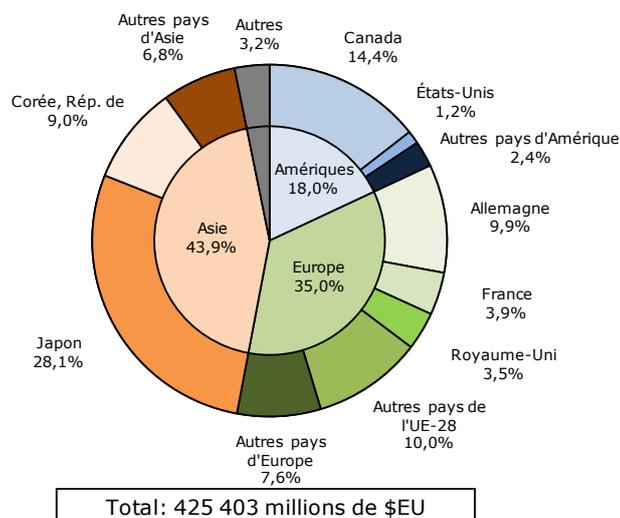
Tableau 4.13 Situation de l'IED, 2010-2017

(Millions de dollars EU)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commerce de gros	255 045	282 221	293 406	324 284	332 424	369 535	374 110	425 403
Véhicules automobiles et pièces détachées et accessoires de véhicules automobiles	44 244	49 308	50 589	57 620	59 790	63 227	50 296	45 313
Matériel et fournitures électriques	32 126	39 079	45 758	50 598	46 468	57 254	59 015	72 299
Pétrole et produits pétroliers	34 087	51 178	57 365	58 455	56 604	65 882	65 479	99 176
Autres	144 588	142 657	139 693	157 611	169 562	183 171	199 321	208 616
Autres biens durables	79 462	77 698	74 551	77 899	82 655	81 770	86 869	94 171
Meubles et autres accessoires de maison	865	658	917	2 478	2 210	2 199	2 102	1 601
Bois d'œuvre et autres fournitures de construction	1 060	711	642	757	931	997	979	1 031
Matériel et fournitures professionnels et commerciaux	28 404	29 084	26 201	25 520	29 139	28 562	30 576	33 006
Métaux et minéraux (sauf pétrole)	10 565	12 239	12 491	11 280	11 686	9 868	9 850	10 382
Articles de quincaillerie et matériel et fournitures de plomberie et chauffage	6 956	7 810	8 474	7 670	5 797	7 268	8 418	9 195
Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fourniture	20 161	17 051	16 430	20 809	22 631	22 852	24 034	26 903
Biens durables divers	11 452	10 143	9 394	9 385	10 261	10 024	10 908	12 054
Autres biens non-durables	(S)	63 922	64 451	79 023	(S)	(S)	(S)	(S)
Papier et produits du papier	2 378	2 256	2 682	2 714	2 756	1 979	2 810	2 879
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	31 573	28 262	27 774	30 484	36 588	52 546	44 677	38 964
Vêtements, tissus à la pièce et articles de mercerie	10 089	13 721	14 532	16 327	16 080	13 722	13 209	12 694
Produits d'épicerie et produits connexes	4 839	4 068	4 713	6 654	8 040	6 660	7 716	8 589
Produits agricoles bruts	918	-647	-2 406	3 999	5 241	7 542	7 344	7 224
Produits chimiques et produits analogues	6 883	7 999	8 583	9 943	7 162	7 249	23 493	27 298
Bière, vin et boissons alcoolisées distillées	2 719	(S)	(S)	(S)	(S)	4 910	5 619	5 865
Produits non durables divers	(S)	(S)	(S)	(S)	4 545	(S)	(S)	(S)
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	(S)	1 037	692	690	(S)	(S)	(S)	(S)

(S) Supprimé pour éviter de fournir des données sur des sociétés particulières.

Source: Bureau des analyses économiques.

Graphique 4.10 Investissements étrangers directs dans le commerce de gros aux États-Unis, par pays du bénéficiaire effectif ultime, 2017

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données communiquées par le Bureau des analyses économiques.

4.171. Alors que le nombre de filiales américaines dont le capital est majoritairement détenu par des entreprises multinationales étrangères et qui opèrent dans le secteur du commerce de gros, avec des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus nets supérieurs à 20 millions de dollars EU, est resté globalement stable, les actifs totaux et l'emploi dans ces filiales se sont accrus au cours de la même période (tableau 4.14).

Tableau 4.14 Données relatives aux filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire, 2010, 2012 et 2015

	Nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 20 millions de \$EU			Actifs totaux (millions de \$EU)			Nombre de salariés (milliers)		
	2010 ^a	2012	2015	2010	2012	2015	2010	2012	2015
Commerce de gros	1 049	988	1 010	590 975	685 794	830 211	542	561	632
Véhicules automobiles et pièces détachées et accessoires de véhicules automobiles	75	73	66	201 742	239 399	308 644	81	90	103
Matériel et fournitures électriques	133	130	136	56 569	73 334	78 673	81	93	102
Pétrole et produits pétroliers	37	33	33	83 851	10 6862	118 816	18	17	17
Autres	804	752	775	248 813	26 6199	324 077	363	362	410
Autres biens durables	514	479	486	136 398	135 270	150 051	245	234	262
Meubles et autres accessoires de maison	27	23	24	1 783	1 636	6 378	5	4	7
Bois d'œuvre et autres fournitures de construction	24	18	18	1 687	1 469	3 028	7	7	11

	Nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 20 millions de \$EU			Actifs totaux (millions de \$EU)			Nombre de salariés (milliers)		
Matériel et fournitures professionnels et commerciaux	106	100	95	48 326	44 172	45 234	106	100	106
Métaux et minéraux (sauf pétrole)	59	54	54	23 193	26 329	23 538	22	25	28
Articles de quincaillerie et matériel et fournitures de plomberie et chauffage	28	24	27	11 472	14 006	10 862	26	27	32
Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures	181	175	172	33 170	31 652	41 808	52	43	48
Biens durables divers	89	85	96	16 766	16 006	19 203	27	27	31
Autres biens non-durables	285	267	283	111 575	13 0142	173 098	117	M	148
Papier et produits en papier	17	15	16	3 426	4 123	4 778	6	7	10
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	42	37	39	40 324	43 280	68 347	33	34	41
Vêtements, tissus à la pièce et articles de mercerie	42	40	42	14 893	19 747	22 129	20	24	24
Produits d'épicerie et produits connexes	72	62	63	6 745	8 272	13 748	14	15	14
Produits agricoles bruts	15	17	23	11 274	13 930	22 887	7	7	11
Produits chimiques et produits analogues	43	39	41	12 312	10 448	10869	15	9	10
Bière, vin et boissons alcoolisées distillées	13	16	19	11 543	16 415	15 875	H	H	5
Produits non durables divers	41	41	40	11 059	13 928	14 464	J	K	33
Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers	5	6	6	840	787	928	0	A	1

a Pour l'année 2010, filiales ayant des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 15 millions de dollars EU.

Note: Les lettres dans les cellules relatives à l'emploi correspondent aux fourchettes de salariés suivantes: A jusqu'à 499; F de 500 à 999; G de 1 000 à 2 499; H de 2 500 à 4 999; I de 5 000 à 9 999; J de 10 000 à 24 999; K de 25 000 à 49 999; L de 50 000 à 99 999; et M 100 000 ou plus.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.172. Les services de commerce de gros fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales américaines où elles ont une participation majoritaire se sont accrus entre 2010 et 2015, en particulier dans le secteur des véhicules automobiles et pièces détachées et accessoires de véhicules automobiles et dans celui du matériel et des fournitures électriques et électroniques (tableau 4.15).

Tableau 4.15 Services de commerce de gros fournis pas des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales américaines où elles ont une participation majoritaire, 2010-2015

(Millions de dollars EU)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce de gros	119 409	133 989	141 586	147 282	168 300	172 618
Véhicules automobiles et pièces détachées et accessoires de véhicules	25 402	30 334	31 355	34 358	34 701	36 403
Matériel et fournitures professionnels et commerciaux	16 482	16 471	17 153	16 811	19 619	19 419
Matériel et fournitures électriques et électroniques	15 135	18 382	18 330	20 732	29 899	32 871
Pétrole et produits pétroliers	7 652	11 693	13 103	12 937	20 983	20 988
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	12 767	13 094
Autre commerce de gros	50 330	49 843
En pourcentage du total des services de commerce de gros fournis à des citoyens des États-Unis par des filiales américaines majoritairement détenues par des entreprises multinationales ^a	17,1	18,1	18,0	18,1	19,9	20,0

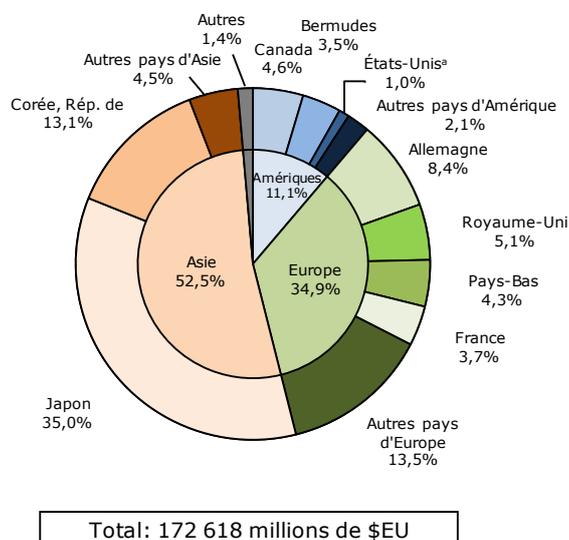
.. Non disponible.

a Calculé en divisant l'offre totale de services fournis par des filiales américaines d'entreprises multinationales par le total des services consommés, tel qu'il ressort des tableaux entrées/sorties. L'offre de services par les filiales américaines est indiquée pour chaque branche d'activité (branche de l'industrie primaire de chaque filiale). Par ailleurs les utilisations dans les tableaux entrées/sorties concernent les services totaux correspondant à une activité particulière (les services fournis en tant qu'activité secondaire étant affectés à leur activité de service respective). Bien que les deux séries de données ne soient pas entièrement comparables, cette méthode permet d'arriver à une valeur approchée du pourcentage des services fournis selon le mode 3 dans la consommation totale de services aux États-Unis.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.173. Le graphique 4.11 illustre les services fournis par les filiales américaines majoritairement détenues par des entreprises multinationales des principaux partenaires commerciaux des États-Unis et les parts respectives des pays partenaires concernés en 2015: au premier rang, le Japon, avec 35,0% du total, suivi de la République de Corée (13,1%), de l'Allemagne (8,4%), du Royaume-Uni (5,1%) et du Canada (4,6%).

Graphique 4.11 Services de gros fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales par l'intermédiaire de filiales américaines où elles détiennent une participation majoritaire, par pays, 2015



a Les données concernent des filiales américaines ayant une société-mère étrangère mais dont le bénéficiaire effectif ultime est un citoyen des États-Unis.

Source Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données du Bureau des analyses économiques.

4.4.4.2 Aperçu général du secteur du marché de détail

4.174. La valeur ajoutée du commerce de détail a atteint 1 140 milliards de dollars EU en 2017, soit 5,9% du PIB. Bien que le commerce ait augmenté en valeur nominale ces dernières années, sa contribution au PIB est restée relativement stable. Le commerce de détail de véhicules automobiles et de produits alimentaires et de boissons représente, les deux catégories confondues, un tiers du total (tableau 4.16).

Tableau 4.16 Valeur ajoutée du commerce de détail, 2010-2017

(Milliards de dollars EU et pourcentage du PIB total)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur (milliards de \$EU)								
Commerce de détail	869	892	933	969	1 003	1 058	1 097	1 137
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	148	155	167	177	185	197	205	212
Magasins d'alimentation	137	138	143	145	149	158	163	167
Magasins de marchandises diverses	133	137	138	143	147	153	156	161
Autres détaillants	451	462	485	504	521	550	573	597
Part du PIB total (%)								
Commerce de détail	5,8	5,7	5,8	5,8	5,8	5,8	5,9	5,9
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Magasins d'alimentation	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Magasin de marchandises diverses	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres détaillants	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,1

Source: Bureau des analyses économiques.

4.175. Quelque 15,9 millions de personnes étaient employées dans le commerce de détail en 2017; on dénombrait 1,04 million d'établissements dans le secteur à la même date. Environ 15% de ces établissements étaient des magasins d'alimentation, tandis que 12% étaient des concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles (tableau 4.17).

Tableau 4.17 Emploi et nombre d'établissements dans le commerce de détail, 2010-1^{er} trimestre 2018

Code/ description du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
Nombre de salariés (milliers)									
44-45 Commerce de détail	14 445	14 670	14 838	15 071	15 357	15 607	15 832	15 864	15 906
441 Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	1 630	1 691	1 737	1 793	1 862	1 929	1 980	2 008	2 024
442 Magasins de meubles et d'accessoires de maison	438	439	439	445	456	467	472	476	482
443 Magasins d'appareils électroniques et ménagers	522	528	507	496	497	522	522	505	497
444 Marchands de matériaux de construction et de matériels et fournitures de jardinage	1 132	1 146	1 174	1 208	1 228	1 234	1 267	1 277	1 312
445 Magasins d'alimentation	2 809	2 823	2 861	2 930	3 004	3 063	3 090	3 090	3 096
446 Magasins de produits de santé et de soins personnels	980	981	998	1 016	1 022	1 033	1 054	1 065	1 059
447 Stations-service	819	831	844	867	882	905	923	931	937
448 Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	1 355	1 362	1 390	1 388	1 370	1 355	1 362	1 375	1 365
451 Magasin d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	579	578	582	602	619	623	621	604	593
452 Magasins de marchandises diverses	2 998	3 085	3 066	3 057	3 102	3 133	3 172	3 135	3 127
453 Magasins de détail divers	761	772	794	803	818	827	832	827	826
454 Détaillants hors magasin	421	434	447	467	497	515	539	571	588
Nombre d'établissements^b									
44-45 Commerce de détail	1 028 260	1 025 424	1 029 979	1 037 013	1 041 710	1 042 470	1 044 935	1 043 133	..
441 Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	114 495	113 932	114 542	115 303	116 105	116 067	116 569	117 024	..
442 Magasins de meubles et d'accessoires de maison	52 739	51 020	49 947	49 040	48 332	47 752	47 448	47 058	..
443 Magasins d'appareils électroniques et ménagers	49 818	53 332	52 729	50 398	48 819	48 099	47 599	46 839	..

Code/ description du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
444 Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	74 326	73 029	71 717	71 049	70 463	69 979	69 906	69 054	..
445 Magasins d'alimentation	141 982	143 027	144 468	145 831	146 758	146 907	146 990	147 047	..
446 Magasins de produits de santé et de soins personnels	96 999	97 687	100 428	105 691	107 514	108 254	109 764	109 710	..
447 Stations-service	103 858	104 099	104 929	104 946	104 781	105 057	104 984	105 581	..
448 Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	130 127	128 734	129 510	129 653	129 147	127 591	126 874	126 585	..
451 Magasin d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	58 033	53 937	53 177	53 010	53 042	52 793	52 078	51 044	..
452 Magasins de marchandises diverses	52 752	54 792	56 083	58 027	60 052	61 250	62 352	62 156	..
453 Magasins de détail divers	114 968	112 738	111 816	111 815	112 896	113 199	113 142	112 479	..
454 Détaillants hors magasin	38 069	39 097	40 634	42 252	43 802	45 523	47 227	48 555	..

.. Non disponible.

a Données pour le 1^{er} trimestre de 2018.

b Données pour le 1^{er} trimestre de 2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données du Bureau des statistiques du travail.

4.176. Le tableau 4.18 montre que les stocks d'IED dans le secteur de la vente au détail ont presque doublé au cours de la période 2010-2017, atteignant 88,6 milliards de dollars EU. Environ 39,4% de ces stocks se trouvaient dans le secteur des magasins d'alimentation et 18,5% dans les magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires.

Tableau 4.18 Situation de l'IED dans le commerce de détail, 2010-2017

(Millions de dollars EU)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commerce de détail	44 770	46 540	48 965	52 634	58 911	64 610	75 554	88 640
Magasins d'alimentation	21 405	21 682	22 690	24 631	27 433	28 497	31 071	34 888
Autres	23 365	24 858	26 275	28 003	31 479	36 113	44 483	53 752
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	478	511	388	422	466	569	577	648
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	2 027	(S)	1 936	1 820	1 700	1 032	4 715	4 713
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	84	24	41	86	129	133	155	185
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	(S)							
Magasins de produits de santé et de soins personnels	2 784	3 004	3 244	(S)	6 487	7 913	10 250	10 404
Stations-service	(S)							
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	8 972	9 567	9 065	8 982	10 288	13 922	15 731	17 002

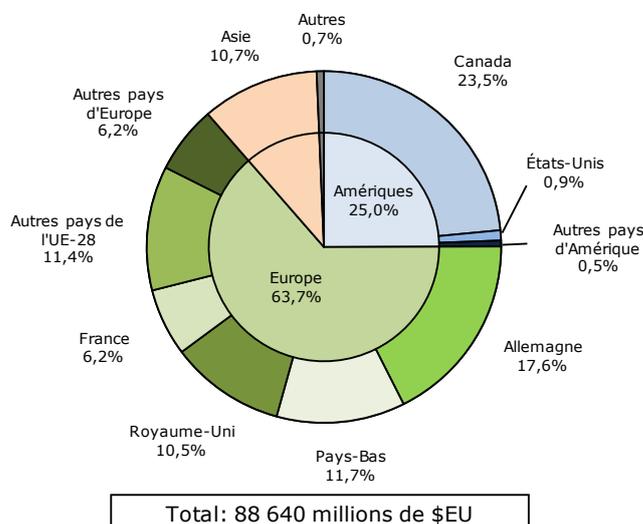
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Magasin d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	17	16	12	-16	-85	(S)	-116	-119
Magasins de marchandises diverses	2	(S)	(S)	(S)	(S)	(S)	(S)	(S)
Magasins de détail divers	5 416	(S)	(S)	(S)	(S)	(S)	6 668	9 046
Détaillants hors magasin	1 161	1 488	1 232	835	1 522	1 228	1 003	642

(S) Supprimé pour éviter de fournir des données sur des sociétés particulières.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.177. Le graphique 4.12 indique les parts respectives en 2017 des partenaires commerciaux dans les stocks d'IED recensés dans les services de détail aux États-Unis. L'Europe représente environ les deux tiers de ces stocks, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France étant les principaux investisseurs. Le Canada est un autre investisseur important, avec 23,5% du total.

Graphique 4.12 L'IED dans le commerce de détail des États-Unis, par pays du bénéficiaire effectif ultime, 2017



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données du Bureau des analyses économiques.

4.178. Si le nombre de filiales américaines dont le capital est majoritairement détenu par des entreprises multinationales étrangères et qui opèrent dans le secteur du commerce de détail, avec des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus nets supérieurs à 20 millions de dollars EU, est resté globalement stable, les actifs totaux et l'emploi dans ces filiales se sont accrus au cours de la même période (tableau 4.19).

Tableau 4.19 Données relatives aux filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire, 2010, 2012 et 2015

	Nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 20 millions de \$EU			Actifs totaux (millions de \$EU)			Nombre de salariés (milliers)		
	2010 ^a	2012	2015	2010	2012	2015	2010	2012	2015
Commerce de détail	104	101	113	81 841	90 101	115 816	485	527	614
Magasins d'alimentation	16	17	16	35 405	39 315	41 243	280	302	305
Autres	88	84	97	46 436	50 787	74 573	206	225	309
Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles	7	7	9	1 343	1 482	1 659	4	4	3

	Nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 20 millions de \$EU			Actifs totaux (millions de \$EU)			Nombre de salariés (milliers)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Magasins de meubles et d'accessoires de maison	3	3	5	(S)	4 009	4 777	J	24	29
Magasins d'appareils électroniques et ménagers	4	3	4	191	196	832	1	1	2
Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	3	2	2	(S)	(S)	(S)	1	1	1
Magasins de produits de santé et de soins personnels	4	5	6	(S)	(S)	(S)	K	K	K
Station-service	4	5	4	4 235	4 035	(S)	K	K	K
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	39	31	37	19 556	20 448	30 751	77	87	142
Magasin d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	2	2	2	53	360	364	0	1	2
Magasins de marchandises diverses	3	1	2	52	(S)	(S)	0	I	J
Magasins de détail divers	7	6	7	8 067	(S)	11 594	16	16	20
Détaillants hors magasin	12	19	19	1 935	1 934	1 576	10	7	5

a Pour 2010, nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 15 millions de dollars EU.

(S) Supprimé pour éviter de fournir des données sur des sociétés particulières.

Note: Les lettres dans les cellules relatives à l'emploi correspondent aux fourchettes de salariés suivantes: A jusqu'à 499; F de 500 à 999; G de 1 000 à 2 499; H de 2 500 à 4 999; I de 5 000 à 9 999; J de 10 000 à 24 999; K de 25 000 à 49 999; L de 50 000 à 99 999; et M 100 000 ou plus.

Source Bureau des analyses économiques.

4.179. Le tableau 4.20 contient des données détaillées sur les services de commerce de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères au travers de filiales américaines où elles ont une participation majoritaire entre 2010 et 2015 et fait apparaître une augmentation régulière et considérable de la valeur des services fournis, qui a atteint 55,3 milliards de dollars EU en 2015, dernière année pour laquelle des informations sont disponibles.

4.180. Le graphique 4.13 décrit les parts respectives en 2015 des partenaires commerciaux qui sont les pays d'origine des multinationales fournissant des services de vente au détail aux États-Unis au travers de filiales américaines dans lesquelles elles ont une participation majoritaire. L'Europe représente environ 62% du total, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France étant les principaux investisseurs. Les autres investisseurs importants sont le Canada et le Japon, avec respectivement 21% et 11% du total.

Tableau 4.20 Services de commerce de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères au travers de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, 2010-2015

(Millions de dollars EU)

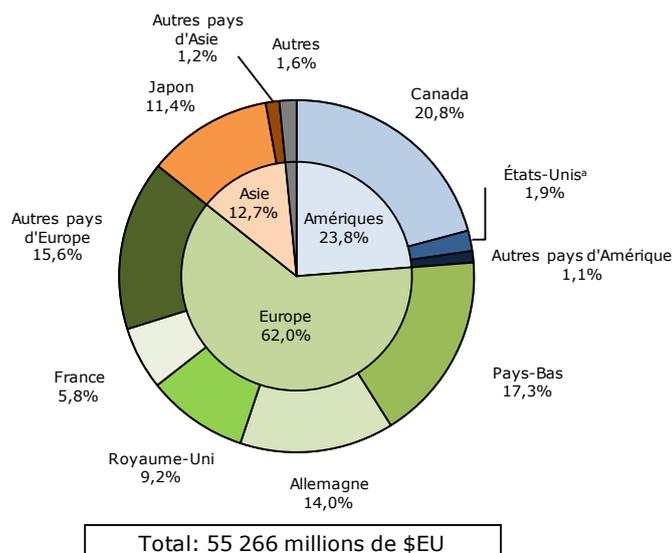
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce de détail	37 432	41 040	44 535	46 427	52 055	55 266
Magasins de marchandises diverses	1 593	1 645
Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	11 702	12 981
Magasins d'alimentation	19 296	20 382	21 241	22 050	24 034	25 087
Détaillants hors magasins	1 128	990
Autres détaillants	13 599	14 563
% du total des services de commerce de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des filiales américaines dont elles détiennent une participation majoritaire ^a	7,5	8,1	8,4	8,5	9,6	9,7

.. Non disponible.

a Voir la note "a" du tableau 4.22.

Source: Bureau des analyses économiques.

Graphique 4.13 Services de détail fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, par pays, 2015



a Contient les données de filiales américaines qui ont une société-mère étrangère mais dont le bénéficiaire effectif ultime est un citoyen des États-Unis.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données du Bureau des analyses économiques.

4.4.4.3 Régime réglementaire

4.181. À l'exception de certaines limitations non discriminatoires visant aux niveaux sous-fédéral et local les ventes d'alcool et d'armes à feu, le régime appliqué aux services de distribution ne contient aucune limitation à l'accès aux marchés ou au traitement national. .

4.4.4.4 AGCS et engagements bilatéraux

4.182. S'agissant des services de distribution, les engagements des États-Unis au titre de l'AGCS sont très larges et libéraux. Ils couvrent tous les sous-secteurs de la nomenclature MTN/GNS/W120 (à savoir 4.A services de courtage, 4.B services de commerce de gros, 4.C services de commerce de détail et 4.D services de franchisage), à l'exception de la catégorie non définie 4.E "autres services". Les engagements en matière d'accès aux marchés sont complets pour les modes 1, 2 et

3 et les engagements en matière de traitement national sont complets pour tous les quatre modes dans le cas des services de courtage et des services de franchisage ainsi que des services de commerce de gros et de détail, à l'exception du commerce de gros de boissons alcooliques, d'armes à feu et de matériel militaire. Pour le commerce de gros de boissons alcooliques, l'accès aux marchés n'est pas consolidé pour les trois premiers modes, mais le traitement national est entièrement consolidé. Les engagements concernant l'accès aux marchés au titre du mode 4 pour les quatre sous-secteurs renvoient aux limitations applicables en vertu des engagements horizontaux à l'entrée temporaire et au séjour des personnes physiques. Il n'y a pas d'exemptions NPF spécifiques par secteur concernant les services de distribution.

4.183. Les engagements sont les mêmes dans l'Accord de libre-échange (ALE) États-Unis-Jordanie, où la méthode de la liste positive est retenue. Dans leurs autres ALE, les États-Unis maintiennent les engagements qu'ils ont pris en matière d'accès aux marchés au titre de l'AGCS au moyen de renvois; il n'existe pas de limitations sectorielles spécifiques pour les autres engagements, pris sur la base d'une liste négative.

4.184. Les éventuelles restrictions aux niveaux sous-fédéral et local font l'objet de dispositions types utilisées pour la première fois dans l'ALENA. La plus importante de celles-ci concerne cinq obligations (accès au marché, traitement national, présence locale, prescriptions en matière de résultats, et direction et composition du Conseil d'administration) et vise l'application d'un mécanisme de statu quo à effet de cliquet à toutes les restrictions existantes imposées par les États, le district de Columbia et Porto Rico au moyen d'une réserve au titre de l'annexe I.

4.4.4.5 Franchisage

4.4.4.5.1 Aperçu général du marché

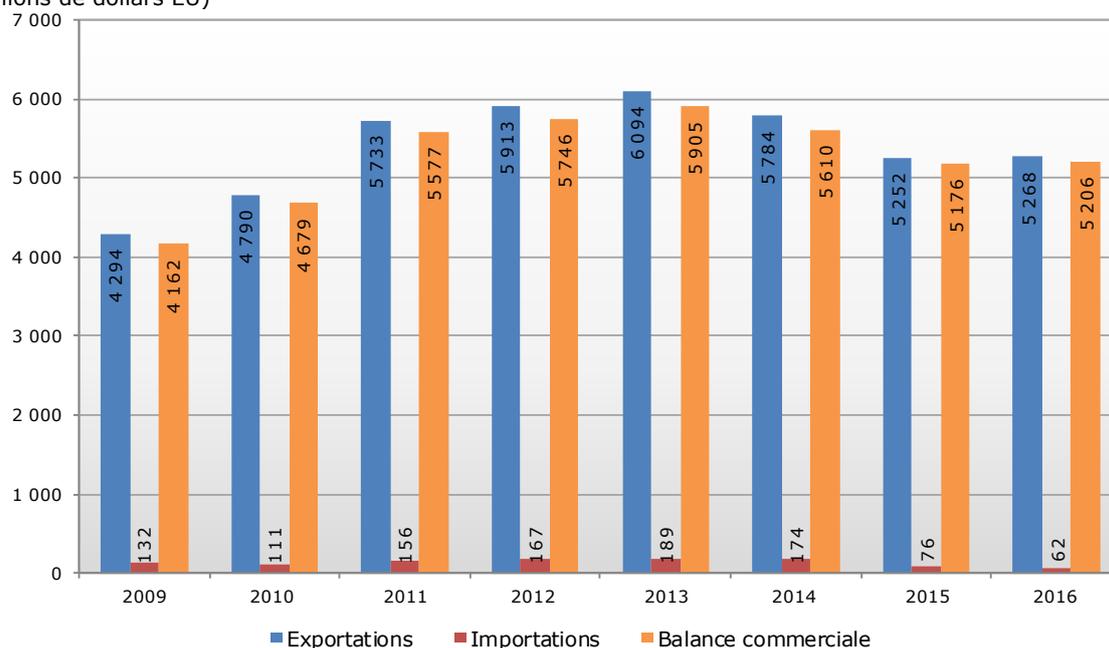
4.185. Le franchisage est une activité importante aux États-Unis. Le Département du commerce estime qu'il représente 50% de toutes les ventes au détail dans 75 branches d'activité et qu'il est à l'origine d'un emploi sur sept aux États-Unis.¹⁵¹ D'après l'Association internationale des franchises, plus de 745 000 entreprises en franchise employaient directement près de 7,9 millions de personnes en 2017. Le rapport de l'Association indique également que le nombre d'établissements en franchise devrait augmenter de 1,9% et atteindre 759 000 en 2018, tandis que l'emploi dans ce secteur devrait progresser de 3,7% pour passer à 8,1 millions. Le PIB du secteur devrait atteindre 451 milliards de dollars EU (soit une hausse de 6,1% par rapport à 2017), représentant environ 3% du PIB nominal.¹⁵² Les États-Unis sont un important exportateur net de services de franchise. L'excédent des droits de franchise a atteint 5,2 milliards de dollars EU en 2017, sous l'effet d'exportations totalisant 5 268 millions de dollars EU et d'importations de 62 millions de dollars EU (graphique 4.14). On ne dispose pas d'informations officielles sur la part de l'investissement étranger direct et la participation de filiales étrangères dans ces activités franchisées.

¹⁵¹ Département du commerce des États-Unis, Administration du commerce international, *2016 Top Markets Report Franchising*. https://www.trade.gov/topmarkets/pdf/Franchising_Executive_Summary.pdf.

¹⁵² Association internationale des franchises (2018), *Franchise Business Economic Outlook for 2018, January Forecast*. Préparé par IHS Markit pour l'Association internationale des franchises et la Franchise Education and Research Foundation. Adresse consultée: https://www.franchise.org/sites/default/files/Franchise_Business_Outlook_Jan_2018.pdf.

Graphique 4.14 Commerce de services de franchise, 2009-2016

(Millions de dollars EU)



Source: Bureau des analyses économiques.

4.4.4.5.2 Régime réglementaire

4.186. La franchise n'est régie par aucune loi fédérale, mais elle fait l'objet de réglementations fédérales et de lois au niveau des États. Les lois des États ne sont pas uniformes et varient d'un État à l'autre (voir ci-dessous). La franchise est réglementée par la Commission fédérale du commerce (FTC) et par divers organismes d'État. Les prescriptions relatives à la divulgation préalable à la vente prévues par le Règlement du franchisage de la FTC s'appliquent partout aux États-Unis et prévalent sur toute loi ou réglementation d'un État qui ne confère pas une meilleure protection aux futurs franchisés. En règle générale, les lois d'un État en matière de divulgation d'informations sur la franchise ne s'appliquent que si: a) l'offre ou la vente d'une franchise est faite dans l'État, quelle que soit la localisation de la franchise; b) l'entreprise à franchiser est située dans l'État; ou c) le bénéficiaire de la franchise (le franchisé) est un résident de l'État. Le Règlement initial du franchisage est entré en vigueur le 21 octobre 1979.¹⁵³ La FTC a approuvé des modifications à ce Règlement le 22 janvier 2007.¹⁵⁴ Depuis le 1^{er} juillet 2008, les franchiseurs doivent se conformer aux prescriptions de divulgation de la FTC, en utilisant le document d'information sur la franchise, qui répond aux normes de divulgation spécifiées par le Règlement.

4.187. En vertu du Règlement du franchisage, un accord commercial est défini comme une "franchise" s'il satisfait à trois critères: a) le franchiseur doit s'engager à mettre à disposition une marque ou un autre symbole commercial; b) le franchiseur doit s'engager à exercer un contrôle important ou à fournir une assistance importante aux fins du fonctionnement de l'entreprise; et c) le franchiseur exige un paiement minimum d'au moins 500 dollars EU, ce montant étant ajusté tous les quatre ans (570 dollars EU depuis le 1^{er} juillet 2016), au cours des six premiers mois d'activité. Le Règlement du franchisage ne couvre que l'offre ou la vente de franchises à établir aux États-Unis et dans leurs territoires.

4.188. En ce qui concerne le critère relatif à la marque, une franchise doit octroyer le droit d'exploiter une entreprise qui est identifiée ou associée à la marque du franchiseur, ou d'offrir, de vendre ou de distribuer des biens, services ou produits identifiés ou associés à la marque du franchiseur. Pour ce qui est des critères relatifs au contrôle et à l'assistance, ce contrôle ou cette

¹⁵³ FTC (2008), *Franchise Rule 16 C.F.R. Part 436 Compliance Guide*, mai 2008. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/plain-language/bus70-franchise-rule-compliance-guide.pdf>.

¹⁵⁴ Règlement du franchisage (16 CFR (Code des règlements fédéraux), parties 436 et 437, Federal Register, Vol. 72, No. 61, vendredi 30 mars 2007, Rules and Regulations). Adresse à consulter: <https://www.ftc.gov/sites/default/files/070330franchiserulefrnotice.pdf>.

assistance du franchiseur doit concerner le mode de fonctionnement général du franchisé. Les grands types de contrôle comprennent: a) l'approbation du lieu d'implantation des nouvelles entreprises; b) les prescriptions sur la conception ou l'aspect du lieu d'implantation; c) les heures d'ouverture; d) les techniques de production; e) les pratiques comptables; f) la politique en matière de personnel; g) les campagnes promotionnelles nécessitant la participation du franchisé ou sa contribution financière; h) les restrictions intéressant les clients; et i) le lieu ou la zone d'opération.¹⁵⁵ Parmi les grands types d'assistance, on distingue: a) les programmes formels de formation à la vente, à la maintenance ou à l'exploitation commerciale; b) l'établissement de systèmes de comptabilité; c) la fourniture de conseils en matière de gestion, de commercialisation ou de personnel; d) le choix des lieux d'implantation; e) la mise à disposition de réseaux et de sites Web à l'échelle du système; et f) la fourniture d'un cahier des charges détaillé.¹⁵⁶ S'agissant du paiement minimum requis, il peut couvrir: a) le droit de franchise initial; b) le loyer; c) l'aide à la publicité; d) le matériel et les fournitures; e) la formation; f) les dépôts de garantie; g) les dépôts en compte bloqué; h) les frais de comptabilité non remboursables; i) la documentation publicitaire; j) la location d'équipements; et k) les redevances permanentes sur les ventes.¹⁵⁷

4.189. Il existe plusieurs exemptions au champ d'application du Règlement du franchisage.¹⁵⁸ L'exemption partielle s'applique lorsque, au début de la relation: i) le franchisé, ou ses administrateurs ou dirigeants, ont plus de deux ans d'expérience dans le même type d'entreprise; et ii) les parties prévoient que les ventes découlant de la relation ne dépasseront pas 20% du chiffre d'affaires total du franchisé au cours de la première année d'exploitation. Le Règlement exclut également de son champ d'application les accords de location de points de vente, en vertu desquels un détaillant indépendant vend ses propres biens et services depuis des locaux loués auprès d'un plus grand détaillant. Le Règlement modifié exempte expressément les distributeurs et les revendeurs de pétrole visés par la Loi sur les pratiques de commercialisation du pétrole (PMPA). Sont exemptées aussi les offres et les ventes de franchises pour lesquelles l'investissement initial est d'au moins 1 million de dollars EU, actualisable tous les quatre ans (1 143 100 dollars EU depuis le 1^{er} juillet 2016), à l'exclusion du coût des terrains non aménagés et des financements du franchiseur (ou de ses filiales). En outre, le Règlement du franchisage exempte de son champ d'application les offres et les ventes de franchises à de grandes entités en activité depuis au moins cinq ans et d'une valeur nette d'au moins 5 millions de dollars EU, montant également actualisable tous les quatre ans (5 715 500 de dollars EU depuis le 1^{er} juillet 2016). Le Règlement modifié de 2007 a ajouté une nouvelle exemption concernant les ventes de franchises aux dirigeants, administrateurs, associés gérants, gestionnaires et propriétaires d'un franchiseur. Il prévoit également des exclusions qui s'appliquent aux relations employeur-salariés, aux relations avec les associés gérants, aux associations coopératives et aux services de certification et d'essai. Sont exclus en outre les accords de licence de marque en vertu desquels un seul preneur de licence se voit accorder le droit de l'utiliser.

4.190. En vertu du Règlement, les franchiseurs sont responsables de la préparation des documents d'information et de leur communication aux éventuels franchisés au moins 14 jours calendaires avant la signature par l'acheteur d'un accord contraignant ou le versement de tout paiement au franchiseur dans le cadre d'une proposition de vente de franchise. Ces documents doivent contenir des informations sur divers aspects juridiques et financiers. Ils doivent aussi fournir des informations sur chacune des marques principales du franchiseur et leur enregistrement auprès de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), sur les droits de propriété ou les licences relatives à d'autres types de propriété intellectuelle ainsi que sur toutes les procédures, règlements et restrictions judiciaires pouvant avoir une incidence sur la capacité du franchisé à utiliser cette propriété intellectuelle.¹⁵⁹

¹⁵⁵ FTC (2008), *Franchise Rule 16 C.F.R. Part 436 Compliance Guide*, mai 2008. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/plain-language/bus70-franchise-rule-compliance-guide.pdf>.

¹⁵⁶ FTC (2008), *Franchise Rule 16 C.F.R. Part 436 Compliance Guide*, mai 2008. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/plain-language/bus70-franchise-rule-compliance-guide.pdf>.

¹⁵⁷ FTC (2008), *Franchise Rule 16 C.F.R. Part 436 Compliance Guide*, mai 2008. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/plain-language/bus70-franchise-rule-compliance-guide.pdf>.

¹⁵⁸ Ces exemptions à la couverture du Règlement fédéral du franchisage peuvent ne pas figurer dans les lois des États sur la franchise, qui peuvent aussi avoir leurs propres exemptions sans équivalents dans le Règlement du franchisage.

¹⁵⁹ On trouvera des précisions sur les éléments à inclure dans les documents d'information dans: FTC (2008), *Franchise Rule 16 C.F.R. Part 436 Compliance Guide*, mai 2008. Adresse consultée: <https://www.ftc.gov/system/files/documents/plain-language/bus70-franchise-rule-compliance-guide.pdf>.

4.191. Les franchises ne font pas l'objet d'un enregistrement au niveau fédéral, car le Règlement du franchisage ne prévoit pas l'enregistrement d'une franchise auprès de la FTC.¹⁶⁰ Cependant, plusieurs États exigent que les franchises soient enregistrées avant leur exploitation dans l'État; les enregistrements sont généralement valables un an.¹⁶¹ Dans un certain nombre des États concernés, l'enregistrement implique un examen du document d'information sur la franchise par un organisme de réglementation spécialisé. Certains États exigent que toute annonce pour la vente de franchises soit déposée auprès de l'État avant d'être publiée.¹⁶² Le transfert d'une franchise est autorisé dans tous les États; dans certains États, il est même illégal pour un franchiseur de refuser un transfert de franchise sans motif valable.¹⁶³

4.4.5 Services de construction

4.4.5.1 Aperçu général du marché

4.192. Le secteur de la construction (SCIAN 23) comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des immeubles ou des ouvrages de génie civil (routes et réseaux de services publics). Il comprend également les établissements dont l'activité principale consiste à préparer des sites en vue d'une nouvelle construction ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à subdiviser des terrains en vue de leur vente comme terrains constructibles. La part du PIB représentée par la construction et les services connexes a augmenté ces dernières années. Les services de construction sont entrés pour 4,3% dans le PIB en 2017, contre 3,6% en 2010 (tableau 4.21). Les activités de construction, en particulier la construction résidentielle, ont été gravement touchées par la crise financière provoquée par les prêts hypothécaires, mais elles ont repris leur croissance depuis, avec le redressement de l'activité économique et de l'emploi. Elles ont également bénéficié de la politique d'assouplissement quantitatif et des faibles taux d'intérêt correspondants qui ont été mis en place au lendemain de la crise.

Tableau 4.21 Valeur ajoutée du secteur de la construction, 2010-2017

(Milliards de dollars EU et pourcentage du PIB total)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur (milliards de \$EU)	542	547	584	621	674	740	793	826
Part du PIB total (%)	3,6	3,5	3,6	3,7	3,9	4,1	4,3	4,3

Source: Bureau des analyses économiques.

4.193. Le secteur de la construction est un employeur important. Au premier trimestre de 2018, il employait environ 7,14 millions de personnes, dont 64% étaient des entrepreneurs spécialisés (construction) (tableau 4.22).¹⁶⁴ Le nombre d'entreprises de construction a diminué à la suite de la crise financière et a atteint un creux en 2013, mais il a augmenté depuis. Le secteur comprend un grand nombre de petites et moyennes entreprises ainsi que de très grandes entreprises. Le tableau 4.22 retrace, pour différents sous-secteurs des services de construction, l'évolution de l'emploi et du nombre d'établissements entre 2010 et 2018.

¹⁶⁰ Renseignements en ligne de la société Vinson Franchise Law. Adresse consultée: <http://franchiselaw.net/startups/usfranchiselawbasics.html>.

¹⁶¹ Californie, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Hawaii, Illinois, Indiana, Maryland, Michigan, Minnesota, New York, Rhode Island, Virginie, Washington et Wisconsin.

¹⁶² Parmi ces États figurent: la Californie, le Dakota du Nord, le Dakota du Sud, l'Indiana, le Maryland, le Minnesota, New York, Rhode Island et Washington.

¹⁶³ Arkansas, Californie, Hawaii, Indiana, Iowa, Michigan, Minnesota, Nebraska, New Jersey et Washington. Dans ces États, les principales lois sur les relations de franchise exigent aussi qu'existe une raison valable à la cessation ou au non-renouvellement d'une franchise. Renseignements en ligne de la société Vinson Franchise Law. Adresse consultée: <http://franchiselaw.net/startups/usfranchiselawbasics.html>.

¹⁶⁴ Les entrepreneurs spécialisés accomplissent des activités concernant soit la construction de bâtiments, y compris des travaux sur les préfabriqués, soit des projets de construction associés à d'autres projets. Parmi ces activités figurent la peinture (y compris la peinture de ponts et de lignes de démarcation sur les routes), les travaux électriques (y compris les travaux sur les ponts, les lignes électriques et les centrales électriques), la pose de charpentes et les travaux de plomberie, de chauffage, de conditionnement d'air, de toiture et d'installation de parements métalliques.

Tableau 4.22 Emploi et nombre d'établissements dans le secteur de la construction, 2010-1^{er} trimestre 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
Code/description SCIAN	Nombre de salariés (milliers)								
23 Construction	5 518	5 530	5 646	5 857	6 149	6 459	6 726	6 954	7 141
236 Construction de bâtiments	1 229	1 221	1 240	1 287	1 359	1 424	1 492	1 538	1 578
237 Travaux de génie civil	825	836	868	885	911	937	952	988	1 003
238 Entrepreneurs spécialisés	3 464	3 473	3 537	3 685	3 878	4 097	4 281	4 429	4 561
	Nombre d'établissements^b								
23 Construction	798 962	769 450	753 279	749 728	757 846	768 112	780 970	787 840	..
236 Construction de bâtiments	235 888	225 167	220 049	219 747	223 464	228 044	233 368	236 657	..
237 Travaux de génie civil	58 997	57 610	56 847	56 673	56 681	56 486	56 591	56 293	..
238 Entrepreneurs spécialisés	504 077	486 674	476 383	473 309	477 702	483 582	491 011	494 890	..

.. Non disponible.

a Données pour le 1^{er} trimestre de 2018.

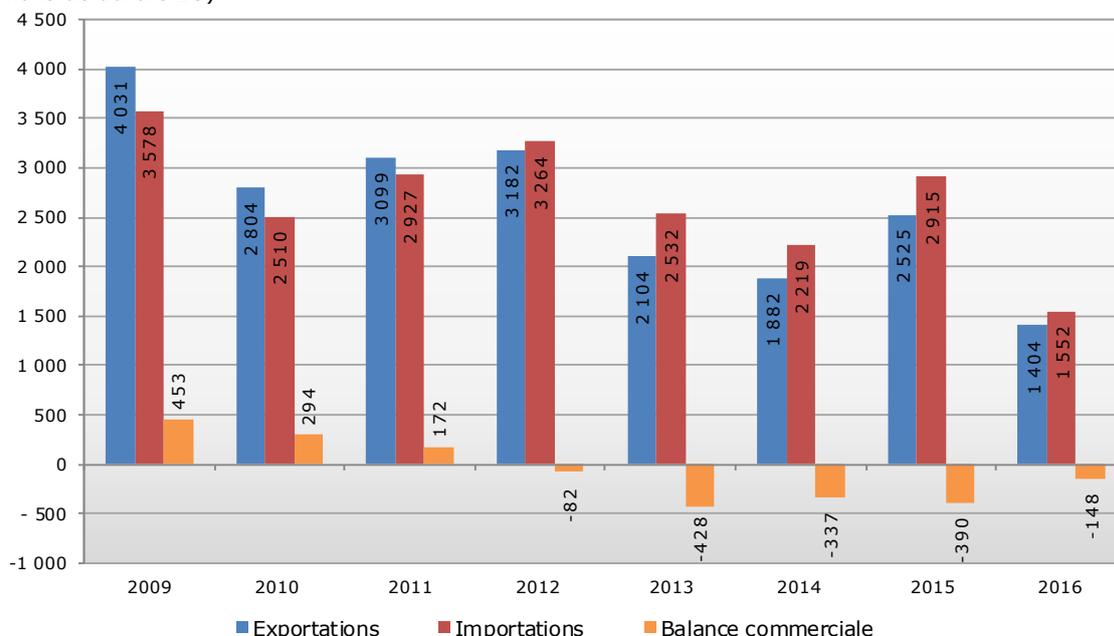
b Données pour le 1^{er} trimestre de 2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, basés sur les données du Bureau des statistiques du travail.

4.194. Les États-Unis ont enregistré un excédent dans les services de construction de 2009 à 2011, qui s'est transformé en déficit au cours de la période 2012-2016, le point le plus bas ayant été atteint en 2013. Mais l'écart entre les exportations et les importations s'est réduit depuis et, en 2016, le déficit a été ramené à 148 millions de dollars EU (graphique 4.15). Cette évolution s'est accompagnée, toutefois, d'une baisse substantielle des flux commerciaux.

Graphique 4.15 Commerce de services de construction, 2009-2016

(Millions de dollars EU)

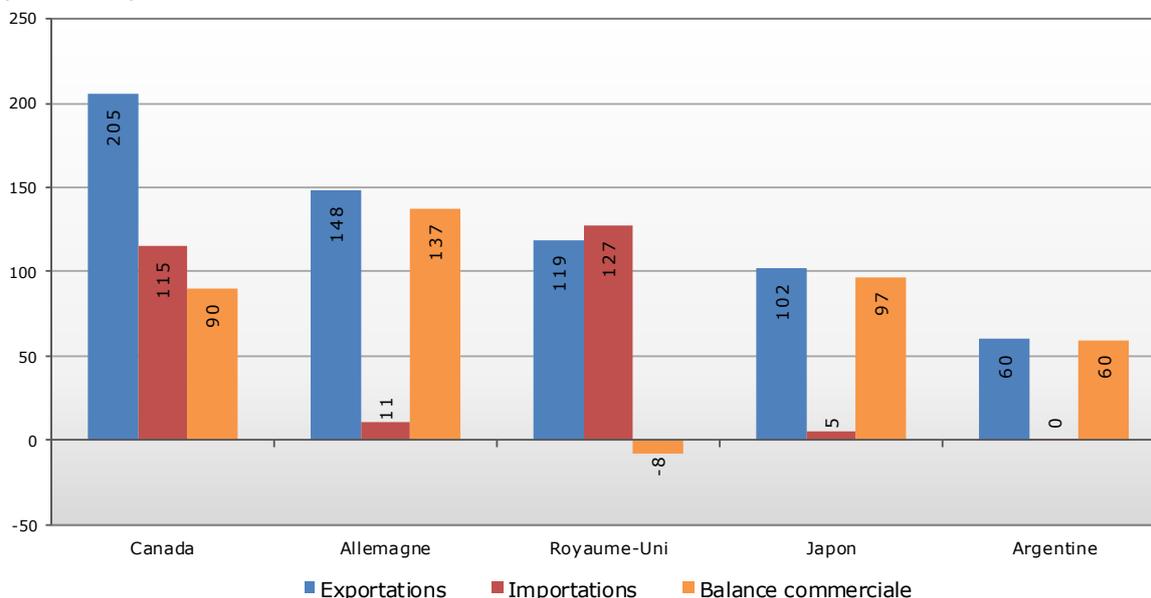


Source: Bureau des affaires économiques.

4.195. Malgré un déficit commercial global des services de construction, les États-Unis enregistrent un excédent avec certains de leurs principaux partenaires commerciaux, comme le montre le graphique 4.16.

Graphique 4.16 Construction: exportations, importations et balance commerciale transfrontalières, par principaux partenaires commerciaux, 2016

(Millions de dollars EU)



Note: Dans le cas de l'Argentine, les importations en provenance des États-Unis se situent entre zéro et 500 000 dollars EU.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.196. Aux États-Unis, le montant de l'IED dans le secteur de la construction a plus que doublé entre 2010 et 2017, atteignant 23 290 millions de dollars EU; environ la moitié de ces investissements ont été consacrés à la construction de bâtiments (tableau 4.23)

Tableau 4.23 Situation de l'IED dans le secteur de la construction aux États-Unis, 2010-2017

(Millions de dollars EU)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Construction	10 359	10 015	12 320	18 032	20 970	23 178	24 299	23 290
Construction de bâtiments	4 360	3 750	5 100	8 249	9 444	10 527	12 094	12 798
Travaux de génie civil	5 250	5 299	6 365	8 809	10 260	11 509	10 854	9 079
Entrepreneurs spécialisés	750	965	855	974	1 265	1 142	1 350	1 414

Source: Bureau des analyses économiques.

4.197. Bien que, dans le secteur de la construction, le nombre de filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire et ayant des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus net supérieur à 20 millions de dollars EU ait diminué entre 2010 et 2015, les actifs totaux et l'emploi total dans ces filiales ont augmenté (tableau 4.24).

Tableau 4.24 Données sur les filiales américaines dans lesquelles des entreprises multinationales étrangères détiennent une participation majoritaire dans le secteur de la construction, 2010, 2012 et 2015

	Nombre de filiales ayant des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 20 millions de \$EU			Actifs totaux (millions de \$EU)			Nombre de salariés (milliers)		
	2010 ^a	2012	2015	2010	2012	2015	2010	2012	2015
Construction	104	88	94	32 117	35 853	60 282	70	68	92
Construction de bâtiments	47	40	45	18 153	22 255	29 382	37	37	41
Travaux de génie civil	40	34	35	11 883	12 062	29 014	26	24	42
Entrepreneurs spécialisés	17	14	14	2 081	1 535	1 886	8	7	9

a Pour 2010, filiales ayant des actifs, un chiffre d'affaires ou des revenus nets (+/-) supérieurs à 15 millions de dollars EU.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.198. La fourniture de services de construction par des entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire a progressé ces dernières années. Le tableau 4.25 contient des données détaillées sur les services de construction fournis entre 2010 et 2015.

Tableau 4.25 Services de construction fournis à des citoyens des États-Unis par des entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de filiales américaines dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire, 2010-2015

(Millions de dollars EU et pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Services de construction ^a	1 969	2 058	2 122	3 338	5 012	5 365
% des services totaux fournis à des citoyens des États-Unis dans le secteur de la construction par des entreprises multinationales étrangères ^b	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	0,5

a Les ventes résultant des activités de construction étant enregistrées en tant que ventes de biens et non en tant que ventes de services, les ventes de services par des filiales américaines détenues majoritairement par des entreprises multinationales étrangères dans le secteur de la construction constituent des ventes de branches d'activité secondaires hors secteur de la construction.

b Voir la note "a" du tableau 4.22.

Source: Bureau des analyses économiques

4.4.5.2 Régime réglementaire

4.199. Aux États-Unis, le secteur de la construction est réglementé par plusieurs organismes publics. Cependant, aucun organisme central ne supervise cette réglementation. Il n'existe pas de système fédéral d'octroi de licences aux entreprises de construction. Les entrepreneurs sont titulaires d'une licence dans la plupart des États, mais pas dans tous. Dans la plupart des États, l'obligation de détenir une licence concerne l'entité commerciale chargée des travaux de construction. Dans certains d'entre eux, toutefois, les travailleurs effectuant certaines tâches spécifiques pouvant poser des problèmes de sécurité sont soumis à une réglementation et, partant, sont tenus de détenir des licences. Le système d'octroi de licences aux entrepreneurs varie d'un État à l'autre. Dans plusieurs États, le non-respect des prescriptions en matière de licences peut entraîner des poursuites civiles, voire pénales. En outre, le non-respect de la législation peut empêcher les entrepreneurs non titulaires de licences de saisir les tribunaux en cas de non-paiement de ce qui est leur est dû.

4.200. La construction en tant que telle n'est pas réglementée par les autorités fédérales mais les questions de sécurité le sont. Les règles de sécurité concernant le secteur de la construction sont appliquées par l'Administration fédérale de la sécurité et de la santé au travail ou par des organismes publics équivalents. Tous les États exigent que les entrepreneurs souscrivent une assurance contre

les accidents du travail. Plusieurs lois relatives à l'environnement doivent également être respectées, notamment celles relatives à l'amiante, au plomb et aux déchets industriels.¹⁶⁵

4.201. Il y a peu de barrières économiques à l'entrée dans le secteur de la construction et il n'y a pas de restrictions sur le rapatriement du capital ou des bénéficiaires. Les conditions d'accès aux marchés varient quelque peu, selon que le projet est public ou privé. Les activités de construction privées sont ouvertes aux étrangers avec peu de limitations, tandis que les activités de construction publiques sont soumises aux dispositions de la Loi "Buy American" et à celles de l'Accord sur les marchés publics et des accords de libre-échange (section 3).

4.202. Les projets de construction privés sont régis par les règles du marché. Le prix des services de construction est fixé librement, généralement selon la méthode du coût majoré, en vertu de laquelle le paiement à l'entrepreneur couvre la totalité des coûts encourus, plus un pourcentage supplémentaire pour les frais généraux et une marge bénéficiaire. Une autre méthode de fixation des prix est celle du prix coûtant majoré avec option de prix maximum garanti, en vertu de laquelle le prix ne peut pas dépasser un prix maximum garanti. Les projets d'infrastructure de grande envergure sont souvent entrepris par des coentreprises associant de grands entrepreneurs, afin de diversifier les risques.

4.4.5.3 AGCS et engagements bilatéraux

4.203. Les États-Unis ont pris des engagements complets pour les modes 2 (consommation à l'étranger) et 3 (présence commerciale), tant pour l'accès aux marchés que pour le traitement national, dans le secteur de la construction et des services d'ingénierie connexes, à l'exception du dragage maritime. Le mode 1 est jugé techniquement irréalisable et ne fait donc pas l'objet d'une consolidation. Les engagements en matière d'accès aux marchés au titre du mode 4 renvoient aux engagements horizontaux et incluent une réserve concernant l'obligation pour les entrepreneurs opérant au Michigan d'avoir un bureau dans l'État.

4.204. Les engagements sont les mêmes dans l'Accord de libre-échange (ALE) États-Unis-Jordanie, où la méthode de la liste positive est retenue. Dans leurs autres ALE, les États-Unis maintiennent les engagements qu'ils ont pris en matière d'accès aux marchés au titre de l'AGCS au moyen de renvois; il n'existe pas de limitations sectorielles spécifiques pour les autres engagements, pris sur la base d'une liste négative.

4.4.6 Transports

4.4.6.1 Transport aérien et aéroports

4.4.6.1.1 Transport aérien

4.205. L'élaboration de la politique relative au transport aérien incombe au Bureau du Secrétaire adjoint à l'aviation et aux affaires internationales, qui relève du Département des transports (DOT). Le Département d'État négocie les accords relatifs au transport aérien international, en consultation avec le DOT et le Département du commerce. L'Administration fédérale de l'aviation (FAA) est chargée des questions de sûreté, de la réglementation de l'aviation commerciale nationale et du contrôle des transporteurs aériens américains et étrangers opérant sur le territoire des États-Unis. L'Organisation du trafic aérien (ATO), qui relève de la FAA, fournit des services de navigation aérienne dans l'espace aérien des États-Unis et d'une grande partie des océans Atlantique et Pacifique et du golfe du Mexique.¹⁶⁶ L'Administration de la sécurité des transports, qui relève du Département de la sécurité intérieure, est responsable de la réglementation et du contrôle de la sécurité du transport aérien aux États-Unis, en particulier dans les aéroports nationaux, ainsi que des activités de tous les transporteurs aériens assurant des vols à destination, en provenance et à l'intérieur du pays.

4.206. En 2014, l'aviation représentait 10,6 millions d'emplois, a généré 446,8 milliards de dollars EU de recettes et a contribué pour 1 600 milliards de dollars EU à l'économie des États-Unis

¹⁶⁵ Renseignements en ligne de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA). Adresse consultée: <https://www.epa.gov/regulatory-information-sector/construction-sector-naics-23>.

¹⁶⁶ Renseignements en ligne de la FAA, *Air Traffic Organization*. Adresse consultée: http://www.faa.gov/about/office_org/headquarters_offices/ato/.

et pour 5,1% au PIB.¹⁶⁷ La FAA guide environ 26 millions de vols par an, dont 15,6 millions de vols selon les règles de vol aux instruments (à l'aide de radars) et 10,4 millions de vols selon les règles de vol à vue (aéronefs volant à basse altitude). Elle gère 517 tours de contrôle et 24 centres de contrôle de la circulation aérienne, avec l'aide de 14 050 contrôleurs aériens. Après un certain nombre de fusions au sein du secteur, American Airlines, Delta Air Lines, Southwest Airlines et United Airlines sont les quatre principaux transporteurs de passagers exerçant des activités sur le marché intérieur. Les compagnies aériennes américaines assurant des vols réguliers pour le transport de passagers ont enregistré un bénéfice net après impôt de 15,5 milliards de dollars EU en 2017, contre 14 milliards de dollars EU en 2016.¹⁶⁸

4.207. Le fret aérien est généralement utilisé pour les marchandises périssables et/ou de valeur élevée. En 2015, il représentait moins de 0,1% du fret total en volume, mais 6,2% de la valeur totale du fret. La même année, la valeur totale du fret aérien a atteint 1 180 milliards de dollars EU, dont 88% (1 030 milliards de dollars EU) relevaient du commerce international. La part des exportations et des importations transportées par voie aérienne s'élevait à 26,9% (459 milliards de dollars EU) et 23,4% (573 milliards de dollars EU), respectivement. Le Bureau des statistiques sur les transports estime que la valeur totale du fret aérien pourrait atteindre 5 090 milliards de dollars EU en 2045.¹⁶⁹ UPS et FedEx sont les deux premiers opérateurs de fret aérien au monde (voir la section 4.4.3).

4.208. La réglementation relative au transport aérien n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen; elle figure sous le titre 14 du Code des règlements fédéraux.¹⁷⁰ Des prescriptions légales demeurent, par exemple en ce qui concerne le cabotage, en vertu desquelles les services de transport aérien intérieur ne peuvent être fournis que par des transporteurs américains, qui doivent être détenus et contrôlés par des citoyens des États-Unis. Les citoyens étrangers ne peuvent pas détenir plus de 25% des actions avec droit de vote d'une compagnie aérienne fournissant des services intérieurs. En outre, les dirigeants de ces compagnies sont assujettis à des prescriptions en matière de nationalité: le président de la compagnie aérienne et au moins deux tiers des membres du Conseil d'administration et des autres dirigeants de la compagnie doivent être des citoyens des États-Unis. Au fil du temps, les précédents établis par le DOT ont conduit à autoriser la participation au capital ou la détention d'actions sans droit de vote à hauteur de 49% si un accord de ciel ouvert en matière de services de transport aérien est en vigueur entre les États-Unis et le pays d'origine de l'investisseur étranger. Les membres d'équipage affectés au transport aérien intérieur de passagers et de marchandises doivent être des ressortissants ou des résidents des États-Unis.

4.209. Deux autorisations distinctes du DOT sont requises pour fournir des services de transport aérien en tant que transporteur aérien des États-Unis. La première est une autorisation économique du Bureau du Secrétaire aux transports et la seconde est une autorisation de sécurité de la FAA. Toute autorisation délivrée par le Secrétaire aux transports est subordonnée au respect des prescriptions en matière de sûreté et de sécurité par l'exploitant.

4.210. Le transport de passagers ou de marchandises financé par le gouvernement doit être effectué par des transporteurs aériens des États-Unis ou selon un partage de code par un transporteur des États-Unis sur une compagnie aérienne étrangère, conformément à la Loi "Fly America" (49 U.S.C. 40118). Cette restriction peut être levée dans les cas où les États-Unis ont conclu des accords bilatéraux ou multilatéraux autorisant la fourniture de tels services par des transporteurs aériens étrangers. Actuellement, cinq accords bilatéraux (hors partages de code), conclus avec l'Arabie saoudite (fret uniquement), l'Australie, le Japon, la Suisse et l'Union européenne, autorisent le recours à des transporteurs étrangers, dans certaines circonstances, pour les services de transport de passagers ou de marchandises financés par le gouvernement fédéral.¹⁷¹ Les services de transport

¹⁶⁷ FAA (2017), *Performance and Accountability Report*. Adresse consultée: https://www.faa.gov/about/plans_reports/media/2017_FAA_PAR.pdf.

¹⁶⁸ Renseignements en ligne du Bureau des statistiques sur les transports, "Airline Financial Data". Adresse consultée: <https://www.bts.gov/event/behind-numbers-airline-financial-data>.

¹⁶⁹ Bureau des statistiques sur les transports (2018), *Freight Facts and Figures 2017*. Adresse consultée: <https://www.bts.gov/newsroom/freight-facts-and-figures-2017>.

¹⁷⁰ Le titre 14 du CFR peut être consulté à l'adresse suivante: "http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?c=ecfr&tpl=/ecfrbrowse/Title14/14tab_02.tpl".

¹⁷¹ Les droits octroyés aux compagnies aériennes étrangères concernant les services de transport achetés par le gouvernement des États-Unis dans le cadre d'accords de ciel ouvert ne s'appliquent pas aux services de transport obtenus ou financés par le Secrétaire à la défense ou par le Secrétaire d'un département militaire.

financés par le gouvernement peuvent être fournis par des transporteurs étrangers opérant sans le code d'un transporteur américain lorsqu'aucun transporteur américain ne dessert le marché. Au cours des 25 dernières années, les États-Unis se sont employés à dialoguer avec leurs partenaires internationaux du secteur de l'aviation pour conclure des accords de ciel ouvert.¹⁷² À ce jour, ils ont signé des accords de ce type (selon la définition du DOT¹⁷³) avec 125 partenaires commerciaux.¹⁷⁴ Ces accords couvrent, entre autres questions, l'accès aux marchés, la fixation des prix et les possibilités commerciales (y compris le partage de code, l'auto-assistance en escale, les redevances d'utilisation, la concurrence loyale et les droits relatifs au transport intermodal).

4.211. Afin d'assurer la fourniture de services de transport aérien dans les régions du pays où ces services ne seraient autrement pas rentables, le DOT met en œuvre un programme de subventions et un programme de dons, à savoir, respectivement: le Programme pour les services aériens essentiels (EAS) et le Programme de développement des services aériens aux petites collectivités (SCASDP). Le Programme EAS, codifié aux paragraphes 41731 à 41748 du titre 49 du Code des États-Unis, vise à garantir un niveau minimal de services aériens réguliers à un groupe limité de petites collectivités admissibles qui étaient généralement desservies par des transporteurs aériens certifiés avant la déréglementation de 1978.¹⁷⁵ Cela consiste généralement à subventionner 2 vols aller-retour par jour effectués au moyen d'aéronefs de 30 à 50 sièges, ou des vols additionnels effectués au moyen d'aéronefs de 9 sièges ou moins, le plus souvent vers des aéroports-pivots de grande ou moyenne taille situés dans les 48 États contigus, à Hawaï et à Porto Rico, ainsi que différents niveaux de service (entre 1 vol par mois et 1 vol par jour) en Alaska. En mai 2018, 111 collectivités ont bénéficié d'EAS subventionnés dans les 48 États contigus, à Hawaï et à Porto Rico, le montant annuel des subventions contractuelles accordées s'étant élevé au total à 288,526 millions de dollars EU.¹⁷⁶ Le Département des transports octroie la subvention directement aux transporteurs aériens pour chaque vol effectué.

4.212. Pour pouvoir continuer à bénéficier d'EAS, les collectivités doivent remplir divers critères d'admissibilité, y compris ne pas dépasser le plafond de subventionnement fixé, et satisfaire à d'autres prescriptions. En vertu de la Loi de 2000 portant ouverture de crédits pour le Département des transports et les organismes connexes, le DOT ne peut accorder aucune subvention aux EAS de plus de 200 dollars EU par passager à des collectivités situées dans les 48 États contigus, sauf si ces collectivités se trouvent à plus de 210 miles (338 km) de l'aéroport pivot de grande ou moyenne taille le plus proche. Un avis définitif de politique d'exécution concernant le plafond de 200 dollars EU a été publié en octobre 2014; conformément à cet avis, toutes les collectivités bénéficiant d'EAS subventionnés avaient jusqu'au 30 septembre 2015 pour démontrer qu'elles respectaient les prescriptions relatives à ce plafond, faute de quoi elles pouvaient cesser d'être admissibles au bénéfice du subventionnement.¹⁷⁷ La Loi de 2012 sur la modernisation et la réforme de la FAA a modifié le paragraphe 41731 a) 1) B) du titre 49 du Code des États-Unis pour redéfinir les localités admissibles au bénéfice d'EAS. Conformément à cet amendement, pour être admissible, une collectivité doit assurer au moins dix embarquements en moyenne par jour de fonctionnement du service, tel que déterminé par le Secrétaire aux transports, au cours de l'exercice budgétaire le plus récent ayant commencé après le 30 septembre 2012.¹⁷⁸ La Loi exempte de cette prescription les localités situées en Alaska et à Hawaï, ainsi que les collectivités qui se trouvent à plus de 175 miles

¹⁷² Département des transports, "Statement of United States International Air Transportation Policy". Federal Register (60 FR 21841) (3 mai 1995).

¹⁷³ L'Ordonnance n° 92-8-13 du DOT définit ce qu'est un accord de ciel ouvert.

¹⁷⁴ La liste complète et la situation de tous les accords de ciel ouvert signés par les États-Unis peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.state.gov/e/eb/rls/othr/ata/270724.htm>.

¹⁷⁵ La Loi sur la déréglementation du transport aérien (ADA), adoptée en 1978, a accordé aux transporteurs aériens une liberté presque totale quant au choix des marchés à desservir au niveau national et des tarifs à appliquer pour ces services.

¹⁷⁶ DOT (2018), *Subsidized EAS report for Non-Alaska communities – May 2018*. Adresse consultée: "<https://cms.dot.gov/office-policy/aviation-policy/subsidized-eas-report-non-alaska-communities-may-2018-pdf>".

¹⁷⁷ Renseignements en ligne du DOT. Adresse consultée: <https://www.transportation.gov/policy/aviation-policy/small-community-rural-air-service/essential-air-service>.

¹⁷⁸ Entre autres choses, le paragraphe 41731 du titre 49 du Code des États-Unis dispose que, pour être admissible, une collectivité doit avoir reçu une subvention moyenne de moins de 1 000 dollars EU par passager au cours de l'exercice budgétaire le plus récent, tel que déterminé par le Secrétaire aux transports, faute de quoi elle cessera d'être admissible au bénéfice du subventionnement, quelle que soit la distance qui la sépare d'un aéroport-pivot.

(282 km) en voiture de l'aéroport-pivot de grande ou moyenne taille le plus proche.¹⁷⁹ Le Secrétaire aux transports a aussi le pouvoir de lever, sur une base annuelle, la prescription relative au nombre minimal de dix embarquements si la collectivité peut démontrer que le fait qu'elle assure moins de dix embarquements en moyenne par jour s'explique par une diminution temporaire du nombre d'embarquements.

4.213. Le Programme de services aériens essentiels alternatif (AEAS) vise à donner aux collectivités davantage de flexibilité pour organiser leurs propres services aériens, généralement par l'intermédiaire de compagnies publiques de charters, et cela grâce à l'octroi de fonds spécifiques et pour une durée déterminée.¹⁸⁰

4.214. Le SCASDP, un programme de dons destiné à aider les petites collectivités à résoudre leurs difficultés en matière de services et de tarifs aériens, s'adresse à un éventail plus large de bénéficiaires que le Programme EAS. En particulier, les requérants qui demandent à bénéficier de dons au titre du SCASDP identifient eux-mêmes leurs lacunes en matière de services aériens et proposent des solutions appropriées. En général, un requérant ne peut pas être plus grand qu'un aéroport-pivot de petite taille. L'aide reçue au titre du SCASDP est fournie sous la forme d'un don remboursable à la collectivité bénéficiaire. Cette aide peut être utilisée aux fins suivantes: garanties de revenu, programmes de commercialisation, compensation des frais de démarrage et réalisation d'études. Seuls 40 dons, dont pas plus de 4 par État, peuvent être accordés au titre du SCASDP pour chaque année de financement du programme. Le montant de chaque don n'est pas limité: les montants accordés varient selon le bien-fondé des propositions sélectionnées. Ces dernières années, les montants des différents dons accordés par le DOT allaient de 20 000 dollars EU à près de 1,6 million de dollars EU.¹⁸¹ Au cours de l'exercice 2017, un montant total de 10 millions de dollars EU a été versé sous forme de dons au titre du SCASDP à 16 collectivités locales.

4.4.6.1.2 Aéroports

4.215. En 2016, les États-Unis comptaient 19 576 aéroports, dont 5 116 aéroports publics et 14 168 aéroports privés, généralement plus petits; les autres étaient principalement des aéroports militaires.¹⁸² La plupart des aéroports à usage public offrant des services commerciaux sont détenus par des intérêts publics, qu'il s'agisse d'États, d'administrations locales ou d'autorités locales. En 2016, 9,44 millions de vols réguliers ont été assurés et 41,4 milliards de livres (18,8 milliards de kilogrammes) de marchandises ont été transportées.

4.216. Aux États-Unis, la propriété des aéroports peut être privée ou publique. Toutefois, en raison des complexités juridiques générales au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local, ainsi que des restrictions concernant l'utilisation des recettes, le secteur privé est peu incité à détenir des aéroports.¹⁸³ Les États-Unis accordent des aides financières pour l'aménagement et le développement des aéroports à usage public inclus dans le Plan national des systèmes aéroportuaires intégrés (NPIAS)¹⁸⁴ par le biais du Programme d'amélioration des aéroports (AIP).¹⁸⁵ La part des aides financières de l'AIP dans le total des coûts dépend du type de travaux et de la taille de l'aéroport: elle peut aller jusqu'à 93,75% des coûts admissibles¹⁸⁶ pour les petits aéroports primaires et les aéroports d'aviation générale. Pour l'exercice 2017, une dotation totale de

¹⁷⁹ Renseignements en ligne du DOT. Adresse consultée:

<https://www.transportation.gov/policy/aviation-policy/small-community-rural-air-service/essential-air-service>.

¹⁸⁰ Renseignements en ligne du DOT, *Alternate Essential Air Service*. Adresse consultée:

<https://cms.dot.gov/office-policy/aviation-policy/alternate-essential-air-service>.

¹⁸¹ Renseignements en ligne du DOT. Adresse consultée: "<https://cms.dot.gov/policy/aviation-policy/small-community-rural-air-service/SCASDP>".

¹⁸² FAA (2018), *Administrator's Fact Book, September 2018*. Adresse consultée:

https://www.faa.gov/news/media/2018_Administrators_Fact_Book.pdf.

¹⁸³ Par exemple, un aéroport financé par des fonds fédéraux ne peut utiliser le produit de ses ventes à des fins sans rapport avec ses activités; cela signifie que les recettes d'un aéroport doivent être utilisées pour couvrir les dépenses d'équipement et d'exploitation de cet aéroport.

¹⁸⁴ Près de 3 400 aéroports sont visés par le Plan national des systèmes aéroportuaires intégrés (NPIAS). Adresse consultée: http://www.faa.gov/airports/planning_capacity/npias/.

¹⁸⁵ Le Programme d'amélioration des aéroports (AIP) a été établi en vertu de la Loi de 1982 sur l'amélioration des aéroports et des voies aériennes (49 U.S.C. 471). L'AIP est financé par des taxes sur les ventes de billets aux passagers et sur le carburant aviation.

¹⁸⁶ Dans des cas limités, 95% des coûts admissibles peuvent être couverts par l'AIP.

3,75 milliards de dollars EU a été autorisée au titre de l'AIP dans la Loi de 2016 sur la réautorisation des programmes de l'Administration fédérale de l'aviation.¹⁸⁷

4.217. Les projets d'infrastructure aéroportuaire financés dans le cadre de l'AIP restent assujettis aux dispositions de la Loi "Buy American"¹⁸⁸ (49 U.S.C. 50101), qui exige que tous les produits sidérurgiques et manufacturés utilisés dans des projets financés au titre de l'AIP soient fabriqués aux États-Unis. Toutefois, en vertu du paragraphe 50101 du titre 49 du Code des États-Unis, la FAA peut accorder une dérogation discrétionnaire lorsque: une teneur en éléments nationaux de 60% est atteinte et l'assemblage final de l'installation ou du matériel est réalisé aux États-Unis; l'acier et les biens fabriqués aux États-Unis ne sont pas produits en quantité suffisante et raisonnablement disponible ou ne sont pas de qualité satisfaisante; ou l'utilisation de produits nationaux fait augmenter le coût global du projet de plus de 25%.¹⁸⁹

4.218. Bien que des politiques visant à promouvoir la privatisation des aéroports soient en place depuis plusieurs années, les résultats ont jusqu'ici été modestes. En 1997, le Congrès a établi le Programme pilote de privatisation des aéroports (APPP) par le biais de la Loi de 1996 sur la réautorisation des programmes de l'Administration fédérale de l'aviation (49 U.S.C. 47134, P.L. 104-264) pour accroître la participation du secteur privé à l'exploitation et au développement des aéroports. L'APPP autorise les entreprises privées à posséder, gérer, louer et développer des aéroports publics. Il permet également aux bailleurs de fonds des aéroports d'être exemptés de certaines prescriptions fédérales telles que le remboursement des subventions fédérales, la restitution des biens acquis avec l'aide fédérale et l'utilisation du produit de la vente ou de la location d'un aéroport uniquement à des fins en rapport avec l'aéroport.

4.219. La Loi de 2012 sur la modernisation et la réforme de la FAA (P.L. 112-95) a fait passer le nombre d'aéroports participant à l'APPP de cinq à dix en 2012; parmi ceux-ci, un seul grand aéroport-pivot commercial peut participer au programme et cet aéroport peut uniquement être loué, mais non vendu. En outre, l'un des aéroports participants doit être un aéroport d'aviation générale.¹⁹⁰ L'APPP a donné des résultats très limités pour ce qui est d'accroître le nombre d'aéroports exploités par le secteur privé.¹⁹¹ En avril 2017, sur les dix aéroports participants, quatre avaient été privatisés (contre deux en juillet 2016), à savoir: l'aéroport international Luis Muñoz Marin (San Juan, Porto Rico), dont la privatisation avait été approuvée; et l'aéroport Airglades dans le comté de Hendry (Clewiston, Floride), l'aéroport international de Lambert-Saint-Louis (Saint-Louis, Missouri) et l'aéroport du comté de Westchester (White Plains, New York), pour lesquels une demande préliminaire avait été acceptée.¹⁹²

4.220. L'exploitation et la gestion des aéroports peuvent être entièrement réalisées par les propriétaires des aéroports, ou en totalité ou en partie par une tierce partie dans le cadre de contrats de sous-traitance et de gestion, y compris pour des installations spécifiques.

4.221. Les États-Unis ont pris des engagements au titre de l'AGCS pour ce qui est de la réparation et de la maintenance des aéronefs, et ils ont inscrit des exemptions de l'obligation NPF en ce qui concerne la vente et la commercialisation des services de transport aérien, ainsi que l'exploitation et la réglementation des services de systèmes informatisés de réservation (SIR).

¹⁸⁷ Comité sénatorial des États-Unis sur le commerce, la science et le transport (2016), *Federal Aviation Administration Reauthorization Section-by-Section Analysis*. Adresse consultée: "http://www.commerce.senate.gov/public/_cache/files/ae9d5486-e1fa-4456-97f4-c993b7997742/EC864F25A5CC519BA632299F860F6D29.faa-section-by-section-handout.pdf".

¹⁸⁸ Renseignements en ligne du Département des transports, *Buy America Provisions*. Adresse consultée: <https://www.transportation.gov/highlights/buyamerica>. Voir aussi les renseignements en ligne de la FAA, *AIP Buy American Preference Requirements*. Adresse consultée: http://www.faa.gov/airports/aip/buy_american/.

¹⁸⁹ Lors de l'acquisition d'une installation ou de matériel, le coût des composants et sous-composants produits aux États-Unis doit représenter plus de 60% du coût de l'ensemble des composants, et l'assemblage final doit être effectué aux États-Unis.

¹⁹⁰ Seuls les aéroports d'aviation générale peuvent être vendus dans le cadre du Programme pilote de privatisation des aéroports (APPP).

¹⁹¹ Tang, R. Y. (2017), *Airport Privatization: Issues and Options for Congress*, rapport du Service de recherche du Congrès. Adresse consultée: <https://www.fas.org/sqp/crs/misc/R43545.pdf>.

¹⁹² Renseignements en ligne de la FAA. Adresse consultée: https://www.faa.gov/airports/airport_compliance/privatization/.

4.222. Les États-Unis sont partie contractante à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur le commerce des aéronefs civils. Par conséquent, le traitement national est accordé pour l'acquisition d'aéronefs civils et d'articles connexes originaires des autres Parties à l'Accord.

4.4.6.2 Transport maritime, services portuaires et construction navale

4.4.6.2.1 Transport maritime

4.223. Aux États-Unis, le commerce par voie d'eau s'est élevé à 2,08 milliards de tonnes métriques en 2016 (contre 1,75 milliard en 2015). Le commerce international par voie d'eau a atteint 1,28 milliard de tonnes métriques, tandis que le commerce intérieur par voie d'eau s'est élevé à 800 millions de tonnes métriques, y compris le trafic intraportuaire et intraterritorial.¹⁹³ La taille de la flotte privée de navires de charge autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes battant pavillon des États-Unis a légèrement augmenté: au début de juin 2018, il y avait au total 181 navires privés (contre 171 en 2016) d'une capacité de 8,2 millions de tonnes de port en lourd (contre 7,9 en 2016).¹⁹⁴ Les marchandises transportées par voie d'eau représentent environ 72% du volume et 44% de la valeur des marchandises importées et exportées par les États-Unis.¹⁹⁵

4.224. L'Administration maritime (MARAD), qui relève du Département des transports, est l'organisme chargé d'élaborer la réglementation maritime commerciale, ainsi que des programmes visant à assurer la viabilité de la marine marchande des États-Unis et à promouvoir l'utilisation des transports par voie d'eau et leur intégration à d'autres segments du réseau de transport. La MARAD est également chargée de mettre en œuvre les politiques nationales établies par la Loi de 1936 sur la marine marchande (voir plus bas). Elle a pour mission d'améliorer, de renforcer et de promouvoir le système de transport maritime pour répondre aux besoins économiques et environnementaux et aux besoins en matière de sécurité. En outre, la MARAD soutient l'industrie maritime; gère les actifs destinés à soutenir le Département de la défense (DoD), y compris en maintenant une flotte de navires de transport de marchandises appartenant à l'État; administre, en partenariat avec le DoD, le programme de préparation aux situations d'urgence dans le cadre des accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA); administre et finance le Programme pour la sécurité maritime (MSP); assure le fonctionnement de l'Académie de la marine marchande des États-Unis (MMA); fournit des bateaux-écoles, des financements et d'autres formes d'aide aux six académies maritimes d'État (SMA) (Maine, Massachusetts, New York, Texas, Californie et Michigan); et administre le Programme fédéral de financement des navires (titre XI).¹⁹⁶

4.225. La Commission maritime fédérale (FMC) est chargée de réglementer le transport maritime de ligne, y compris les services des intermédiaires du transport maritime, et de superviser les activités collectives des compagnies maritimes qui ne sont pas assujetties aux lois antitrust des États-Unis en ce qui concerne les exploitants nationaux et étrangers de services de ligne réguliers. La Garde côtière (USGC), qui est rattachée au Département de la sécurité intérieure, est chargée de réglementer le transport maritime, y compris la sûreté et la sécurité des navires, ainsi que la protection de l'environnement et la délivrance des licences de marin.

4.226. La Loi de 1936 sur la marine marchande, telle que modifiée, est l'une des principales lois régissant le transport maritime. Elle prévoit le soutien du gouvernement des États-Unis à la marine marchande américaine. Elle définit la politique relative au transport maritime en déclarant nécessaire, pour la défense nationale et le développement du commerce intérieur et extérieur des États-Unis, d'avoir une marine marchande:

¹⁹³ Institut des ressources en eau (2017), *Final Waterborne Commerce Statistics for Calendar Year 2016*. Adresse consultée: "<http://cwbi-ndc-nav.s3-website-us-east-1.amazonaws.com/files/wcsc/pdf/2016-Final.pdf>".

¹⁹⁴ Renseignements en ligne de la MARAD, "MARAD Open Data Portal". Adresse consultée: "<http://www.marad.dot.gov/resources/data-statistics/>". Tous les chiffres relatifs aux navires indiqués dans cette section prennent uniquement en compte les navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes.

¹⁹⁵ MARAD (2017), *Maritime Administration Strategic Plan, Navigating the Future, 2017-2021*. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/MARAD-Strategic-Plan-2017-2021-20170119-Final-signed.pdf>".

¹⁹⁶ MARAD (2017), *Maritime Administration Strategic Plan, Navigating the Future, 2017-2021*. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/MARAD-Strategic-Plan-2017-2021-20170119-Final-signed.pdf>".

- suffisante pour transporter par voie d'eau les marchandises relevant du commerce intérieur des États-Unis et une part importante de celles relevant de leur commerce extérieur (importations et exportations), et pour fournir à tout moment un service de transport maritime essentiel au maintien des flux d'échanges dans le cadre du commerce intérieur et extérieur par voie d'eau;
- capable de servir d'auxiliaire naval et militaire en temps de guerre ou en cas d'urgence nationale;
- composée de navires battant pavillon des États-Unis détenus et exploités par des citoyens américains;
- composée des types des navires les mieux équipés, les plus sûrs et les mieux adaptés, construits aux États-Unis et dont les membres d'équipage sont des citoyens formés et efficaces; et
- complétée par des installations efficaces pour la construction et la réparation de navires.

4.227. Des restrictions aux services de cabotage restent en vigueur au titre de la législation sur le cabotage, tant pour le transport de marchandises que pour le transport de passagers. L'article 27 de la Loi de 1920 sur la marine marchande, communément appelée Loi Jones (46 U.S.C. 55102), dispose que les services de fret entre deux points situés aux États-Unis (y compris la plupart de leurs territoires et possessions)¹⁹⁷, par voie directe ou via un port étranger, sont réservés aux navires enregistrés et construits (ou réparés) aux États-Unis, détenus à au moins 75% par une société américaine et à bord desquels 100% des officiers et 75% des membres d'équipage sont des citoyens des États-Unis.¹⁹⁸ En général, les mêmes prescriptions s'appliquent aux services intérieurs de transport de passagers en vertu de la Loi de 1886 sur les services de transport de passagers par bateau (46 U.S.C. 55103). Au 1^{er} juin 2018, 99 navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes, appartenant à des intérêts privés et d'une capacité de 4,9 milliards de tonnes de port en lourd (tpl) étaient autorisés à fournir des services de cabotage au titre de la Loi Jones.¹⁹⁹ Bien que cette loi prévoie des limitations aux services de fret, elle n'empêche pas les sociétés étrangères d'établir des compagnies maritimes aux États-Unis, à condition qu'elles satisfassent aux prescriptions de la Loi en matière de citoyenneté et d'équipage, ainsi qu'en ce qui concerne l'exploitation des navires construits dans le pays.²⁰⁰ Les sociétés américaines à participation étrangère peuvent aussi détenir et exploiter des navires battant pavillon des États-Unis pour fournir des services internationaux.

4.228. Le volume des marchandises transportées sur les itinéraires visés par la Loi Jones, y compris le long des côtes, entre les deux côtes, sur les Grands Lacs et sur les voies navigables intérieures, a atteint 795 tonnes métriques en 2016. Cette même année, le cabotage représentait 19,2% du volume des échanges commerciaux effectués au titre de la Loi Jones et le pétrole représentait 93% des marchandises transportées par cabotage.²⁰¹ En outre, quelque 119 millions de passagers ont été transportés sur des itinéraires nationaux en 2016.²⁰²

¹⁹⁷ Les Îles Vierges américaines sont exemptées de l'application de la Loi Jones et certaines îles du Pacifique (Guam, etc.) sont des ports à double statut.

¹⁹⁸ En vertu du paragraphe 8103 b) B) du titre 46 du Code des États-Unis, il ne peut y avoir sur les navires plus de 25% du nombre total de marins sans licence qui soient des étrangers légalement admis aux États-Unis comme résidents permanents.

¹⁹⁹ Renseignements en ligne de la MARAD, "MARAD Open Data Portal". Adresse consultée: https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/Consolidated_Summary_20180601-June.pdf.

²⁰⁰ Le paragraphe 50501 du titre 46 du Code des États-Unis prévoit que 75% des droits de vote et des actions doivent être détenus par des citoyens des États-Unis.

²⁰¹ Institut des ressources en eau, Centre d'aide aux décisions en matière de navigation et de génie civil, U.S. Army Corps of Engineers, Centre de statistiques sur le commerce par voie d'eau (2017), *Final Waterborne Commerce Statistics for Calendar Year 2016, Waterborne Commerce National Totals and Selected Inland Waterways for Multiple Years*. Adresse consultée: <https://usace.contentdm.oclc.org/utis/getfile/collection/p16021coll2/id/1655>.

²⁰² Département des transports, Bureau des statistiques sur les transports, *2016 Highlights of Ferry Operators in the United States*. Adresse consultée: "<https://www.bts.gov/sites/bts.dot.gov/files/docs/browse-statistical-products-and-data/surveys/national-census-ferry-operators-ncfo/210441/ferry-operators-highlights-2016.pdf>".

4.229. Les demandes de dérogation aux dispositions de la législation sur le cabotage sont présentées au Commissaire du Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP). Sauf pour les dérogations demandées par le Secrétaire à la défense, le CBP est tenu de consulter la MARAD; dans la pratique, avant d'accorder ou de refuser une dérogation, il consulte également les autres institutions concernées. Les dérogations à la Loi Jones sont accordées par le Secrétaire à la sécurité intérieure uniquement "dans l'intérêt de la défense nationale" et, par conséquent, seulement dans des cas "extrêmement rares". Une dérogation de ce type a été accordée après le passage de l'ouragan Sandy. En vertu de la Loi de finances du Département de la défense de 2013, la MARAD est tenue de publier les déterminations relatives à la disponibilité de navires satisfaisant aux prescriptions de la Loi Jones dans un délai maximal de 48 heures après que la détermination a été établie.

4.230. La MARAD est responsable du Programme de dérogations pour les petits navires de transport de passagers, au titre duquel elle accorde chaque année environ 75 dérogations à l'obligation d'utiliser des navires construits aux États-Unis pour permettre à des navires étrangers, ou à des navires dont on ne connaît pas le pays de construction, d'exercer des activités de transport commercial de passagers aux États-Unis.²⁰³ Pour pouvoir bénéficier du Programme, le navire doit avoir au moins 3 ans et ne pas transporter plus de 12 passagers. Les activités telles que le transport de marchandises, la pêche commerciale, le remorquage, le dragage et le sauvetage ne sont pas admissibles au bénéfice du Programme. Le navire doit être détenu par un citoyen des États-Unis. L'utilisation à laquelle le navire est destiné doit être publiée au Federal Register, après quoi la MARAD détermine si l'octroi de la dérogation aura ou non un "effet défavorable indu" sur les exploitants et les constructeurs existants. Dans la négative, la dérogation est approuvée. La plupart des demandes de dérogation sont approuvées.²⁰⁴ Une fois la dérogation obtenue, elle reste liée au navire, même si celui-ci est vendu. La dérogation ne s'applique pas aux prescriptions concernant la documentation relative aux navires, l'équipage des navires ou l'inspection des navires. Une fois sa dérogation obtenue, le requérant doit demander une autorisation de cabotage à la Garde côtière (USCG) pour pouvoir fournir des services de transport commercial de passagers. La MARAD n'accorde plus de dérogations valables pour toutes les côtes des États-Unis: dans sa demande de dérogation, l'exploitant doit énumérer tous les États dans lesquels il compte exercer des activités.

4.231. La législation des États-Unis (46 U.S.C. 55108) autorise la MARAD à établir des déterminations permettant l'utilisation de barges d'installation construites à l'étranger dans des circonstances spécifiques (c'est-à-dire lorsque ces barges sont nécessaires pour mettre en place une plate-forme pétrolière ou une plate-forme en mer exceptionnellement grande) et à l'issue d'un processus de demande et d'examen. Cela se fait au titre du programme relatif aux barges d'installation. La réglementation oblige le propriétaire ou l'exploitant de la plate-forme à informer la MARAD au moins 21 mois avant le début de l'utilisation envisagée d'une barge d'installation construite à l'étranger.²⁰⁵ La MARAD est également autorisée à établir des déterminations au titre de la *Public Law* 111-281 permettant l'utilisation de releveurs d'ancres étrangers (utilisés pour positionner des unités mobiles de forage en mer) si aucun navire battant pavillon des États-Unis n'est disponible et si les entreprises souhaitant utiliser des navires étrangers ont signé des contrats relatifs à l'utilisation de navires de remplacement battant pavillon des États-Unis. Cela s'applique aux activités menées dans la mer de Beaufort et dans la mer des Tchoukches, qui sont adjacents à l'Alaska. Depuis l'adoption de cette disposition en 2006, la MARAD a publié des lettres de décision autorisant trois navires battant pavillon étranger à exercer des activités pendant une période de temps limitée.²⁰⁶

4.232. En vertu de certaines lois, des préférences sont accordées aux navires battant pavillon des États-Unis pour établir une assiette fiscale qui contribuera à conserver et à soutenir une marine marchande composée de navires battant pavillon des États-Unis détenus et exploités par le secteur privé.²⁰⁷ La Résolution publique n° 17 de 1934 exige que les exportations de marchandises

²⁰³ Renseignements en ligne de la MARAD, "Small Passenger Vessel Waiver Program". Adresse consultée: <http://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/domestic-shipping/>.

²⁰⁴ Renseignements en ligne de la MARAD, *Small Vessel Waiver Program*. Adresse consultée: <https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/domestic-shipping/small-vessel-waiver-program/>.

²⁰⁵ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/domestic-shipping/launch-barge-program/>".

²⁰⁶ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: <https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/domestic-shipping/>.

²⁰⁷ Renseignements en ligne de la MARAD, *Cargo Preference*. Adresse consultée: <http://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/cargo-preference/>.

bénéficiant de prêts à l'exportation ou de garanties de crédit de l'Export-Import Bank soient effectuées sur des navires battant pavillon des États-Unis, même si 50% de ces marchandises peuvent être transportées par les navires d'un pays bénéficiaire si cela n'implique pas de traitement discriminatoire à l'encontre des navires battant pavillon des États-Unis. Des dérogations peuvent être accordées, sous réserve de réciprocité de la part du pays bénéficiaire en faveur des navires battant pavillon des États-Unis. Dans la pratique, au cours des quelques dernières années, un nombre considérable de navires étrangers ont été autorisés à transporter des marchandises pour le compte du gouvernement.²⁰⁸ Au titre de la Loi de 1904 sur les préférences de pavillon militaire, 100% des marchandises militaires doivent être transportées sur des navires battant pavillon des États-Unis à des tarifs qui ne soient pas excessifs ou autrement déraisonnables; par ailleurs, les préférences de pavillon s'appliquent aussi bien pour les produits finis que pour les pièces détachées.²⁰⁹ La Loi de 1954 sur les préférences de pavillon exige qu'au moins 50% du tonnage brut des marchandises transportées pour le compte du gouvernement soit acheminés sur des navires commerciaux privés battant pavillon des États-Unis, dans la mesure où ces navires sont disponibles et offrent des tarifs équitables et raisonnables. La Loi exige également qu'au moins 50% du pétrole transporté en provenance ou à destination de la Réserve stratégique de pétrole soient acheminés sur des pétroliers battant pavillon des États-Unis.

4.233. Les États-Unis administrent aussi deux programmes de transport maritime liés à la défense nationale: le Programme pour la sécurité maritime (MSP) et le Programme d'accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA).

4.234. Le Programme pour la sécurité maritime (MSP), créé en vertu de la Loi de 1996 sur la sécurité maritime pour remplacer le Programme de subventions différentielles d'exploitation (ODS), aide la marine marchande des États-Unis en effectuant des versements fixes aux exploitants de navires battant pavillon des États-Unis.²¹⁰ Initialement établi pour la période couvrant les exercices 1996 à 2005, le Programme vise à fournir un financement pouvant aller jusqu'à 100 millions de dollars EU par an en faveur de 47 navires au maximum. L'objectif déclaré du MSP est de garantir qu'un nombre limité de navires de la flotte commerciale internationale pouvant être utilisés à des fins militaires soient disponibles pour répondre aux besoins du pays en matière de transport maritime en temps de guerre ou en cas d'urgence nationale. La Loi d'autorisation de défense nationale (NDAA), qui contenait la Loi de 2003 sur la sécurité maritime, a réautorisé le MSP pour les exercices 2006 à 2015 et a porté à 60 navires la taille de la flotte dédiée à la sécurité maritime qui bénéficiait des versements en question. En janvier 2013, le Président a signé la NDAA de 2013 (P.L. 112-239) prorogeant le MSP actuel pour les exercices 2016 à 2025.²¹¹ L'article 3504 de la Loi d'autorisation de défense nationale pour l'exercice 2016 (P.L. 114-92) et l'article 101 e) du titre 1 de la division O de la Loi de finances révisée de 2016 (P.L. 114-113) ont modifié l'échéancier annuel des versements au titre du MSP pour les exercices 2016 à 2021. Pour l'exercice 2017, le financement autorisé était légèrement inférieur à 300 millions de dollars EU, alors qu'il atteint les 300 millions de dollars EU par exercice pour les exercices 2018 à 2020. Tous les navires à cargaison sèche participant au MSP sont visés par les accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA), tandis que les pétroliers participant au MSP sont visés par l'Accord volontaire relatif aux pétroliers.²¹²

4.235. Le Programme d'accords volontaires de transport maritime intermodal (VISA), mis en place en janvier 1997 et parrainé par la MARAD, est un partenariat entre le gouvernement des États-Unis

²⁰⁸ Une liste complète des navires étrangers admissibles au 12 avril 2018 peut être consultée à l'adresse suivante: "https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/180412-MAR730_Foreign-Flag-Vessel-List-NEW-2.pdf".

²⁰⁹ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/cargo-preference/laws-and-regulations/>".

²¹⁰ Les ODS, accordées sur la base d'un contrat de 20 ans, visaient à aider les navires battant pavillon des États-Unis opérant sur des itinéraires commerciaux internationaux à compenser les différences de coûts entre les exploitants américains et les exploitants étrangers. Document de l'OMC S/NGMTS/W/2/Add.11 du 31 janvier 1995.

²¹¹ Renseignements en ligne de la MARAD, "Maritime Security Program". Adresse consultée: "<http://www.marad.dot.gov/search/maritime+security+program/>".

²¹² Au 1^{er} juin 2018, les exploitants et navires visés par le MSP étaient les suivants: American International Shipping, LLC (1); APL Marine Services, Ltd. (8); APL Maritime, Ltd. (1); Argent Marine Operations, Inc. (1); Central Gulf Lines, Inc. (4); Farrell Lines Incorporated (5); Fidelio Limited Partnership (8); Hapag-Lloyd USA, LLC (5); Liberty Global Logistics, LLC (3); Mykonos Tanker Corporation (1); Maersk Line, Ltd. (18); Santorini Tanker Corporation (1); Patriot Shipping, LLC (2) et Waterman Steamship Corporation (2). Voir *The Maritime Security Program*. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/MSP-Brochure-7-1-2017.pdf>".

et l'industrie maritime qui vise à procurer au Département de la défense (DoD) un "accès garanti" au transport maritime commercial et des capacités en matière de transport intermodal aux fins du déploiement et du soutien des forces armées américaines en cas d'urgence. Le Programme VISA relève de la Loi de 1950 sur la production aux fins de la défense et de la Loi de 2003 sur la sécurité maritime. Il prévoit une mise en route progressive des équipements de pointe servant au transport commercial intermodal pour répondre aux exigences du DoD tout en perturbant le moins possible les opérations commerciales des États-Unis.²¹³ Le Programme VISA peut être mis en œuvre en trois étapes, comme prévu par le DoD, chacune de ces étapes représentant un niveau plus élevé d'engagement en matière de capacités. À l'étape III, les participants doivent avoir engagé au moins 50% de leurs capacités, à l'exception des participants au MSP, qui doivent avoir engagé 100% de leurs capacités. L'inscription au titre du Programme VISA peut se faire tout au long de l'année.²¹⁴ Les participants au Programme VISA sont prioritaires pour l'adjudication des contrats de transport de marchandises pour le compte du DoD en temps de paix.

4.236. Au 1^{er} juin 2018, 100 navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brute jaugeant 3 706 884 tonnes de port en lourd participaient au Programme VISA. À cette même date, les navires participant au MSP représentaient 72,6% de la capacité des navires participant au Programme VISA.²¹⁵

4.237. Les fournisseurs nationaux et étrangers de services de transport maritime de ligne et les exploitants de terminaux maritimes aux États-Unis sont exemptés de l'application de certaines lois antitrust, y compris la Loi Sherman et la Loi Clayton, pour les activités qu'ils exercent dans le cadre du commerce maritime entre les États-Unis et l'étranger. En vertu de la Loi de 1984 sur les transports maritimes, telle que modifiée par la Loi de 1998 sur la réforme des transports maritimes (OSRA), les accords entre exploitants de navires de ligne et exploitants de terminaux maritimes visant à examiner, fixer ou réglementer les tarifs de transport et les autres conditions de service ou à coopérer sur des questions opérationnelles doivent être déposés auprès de la FMC et examinés par cette dernière. En outre, conformément à la Loi de 1984 sur les transports maritimes, les transporteurs maritimes doivent publier les tarifs et frais de transport appliqués dans le cadre du commerce avec des pays étrangers. Ces tarifs sont examinés par la FMC, qui examine aussi les tarifs des transporteurs maritimes sous contrôle étatique pour s'assurer que ces tarifs et la valeur des contrats passés ne sont pas anormalement bas.

4.238. Au titre de la Loi de 1998 sur les pêches nationales (AFA), incorporée dans la Loi générale de 1999 portant ouverture de crédits et de crédits supplémentaires d'urgence (P.L. 105-277), la MARAD a été désignée comme l'organisme chargé de veiller au respect des prescriptions en matière de propriété et de contrôle par des citoyens américains pour les navires de pêche d'une longueur enregistrée d'au moins 100 pieds (30 mètres) battant pavillon des États-Unis. En vertu de l'AFA, l'investissement étranger dans les pêcheries des États-Unis est limité: pour pouvoir accorder une autorisation de pêche à un navire, l'AFA et son règlement d'application (partie 356 du titre 46 du CFR) exigent que le navire soit détenu et contrôlé à 75% par des citoyens américains, à chaque niveau de propriété et dans l'ensemble. La MARAD est chargée de déterminer si les navires d'une longueur de 100 pieds (30 mètres) ou plus sont détenus et contrôlés par des citoyens américains et sont admissibles au bénéfice d'une autorisation de pêche. En outre, la MARAD doit déterminer si les prêteurs remplissent les conditions requises pour détenir une hypothèque privilégiée sur les navires de pêche; si ce n'est pas le cas, le prêteur doit faire appel à un fiduciaire agréé pour détenir l'hypothèque privilégiée à son profit et la MARAD doit examiner la transaction pour déterminer si elle entraîne un transfert non autorisé du contrôle à un non-citoyen.²¹⁶

4.239. En vertu de la Loi de 1988 sur les pratiques étrangères en matière de transport maritime (FSPA) (46 U.S.C. 42302), la FMC est tenue d'enquêter sur les conditions découlant de mesures publiques ou de pratiques commerciales étrangères adoptées dans le cadre du commerce maritime entre les États-Unis et l'étranger qui sont défavorables aux transporteurs américains, mais qui ne

²¹³ Renseignements en ligne de la MARAD, "VISA Program". Adresse consultée: <http://www.marad.dot.gov/search/VISA+program/>.

²¹⁴ Voir "Voluntary Intermodal Sealift Agreement; Changes to the Open Season Enrolment Period", 83 FR 4552 (31 janvier 2018).

²¹⁵ Sur la base du tonnage. Voir: MARAD (2018), *Consolidated Fleet Summary and Change List United States Flag Privately-Owned Merchant Fleet, 1 June 2018*. Adresse consultée: https://www.marad.dot.gov/wp-content/uploads/pdf/Consolidated_Summary_20180601-June.pdf.

²¹⁶ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/american-fisheries-act/>".

s'appliquent pas aux transporteurs étrangers aux États-Unis, ainsi que de prendre des mesures pour remédier à cette situation. L'article 19 de la Loi de 1920 sur la marine marchande autorise la FMC à enquêter sur les conditions de transport maritime défavorables dans le cadre du commerce extérieur des États-Unis et à prendre des mesures pour remédier à cette situation, ainsi qu'à imposer des sanctions. Aucune mesure n'a été prise pendant la période à l'examen.

4.240. En réponse aux difficultés identifiées par la MARAD, une stratégie à moyen terme a été lancée, en particulier pour résoudre les difficultés posées par le vieillissement des navires et des infrastructures et pour faire face à la concurrence étrangère. La FMC s'est également engagée dans une réforme de la réglementation en vue d'examiner ses règlements actuels et de formuler des recommandations quant à leur abrogation, leur remplacement ou leur modification.²¹⁷

4.241. Les États-Unis n'ont pris aucun engagement en matière de transport maritime au titre de l'AGCS. Ils maintiennent une exemption de l'obligation NPF au titre de l'AGCS, qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de dockering exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions similaires aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis.

4.242. Les États-Unis ont signé des accords bilatéraux avec le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, les Philippines, la République de Corée et le Viet Nam.²¹⁸

4.4.6.2.2 Services portuaires

4.243. Il y a plus de 300 ports aux États-Unis; ces ports peuvent être exploités par un État, un comté, une municipalité, une société privée, ou conjointement par plusieurs de ces entités. Les 50 ports les plus importants représentent environ 85% du volume total des marchandises transportées par voie d'eau. L'encombrement des ports, en particulier sur la côte ouest, continue de poser problème et appelle une amélioration des infrastructures.

4.244. Par le biais de son programme StrongPorts, la MARAD offre son expertise en matière de financement de ports et d'infrastructures portuaires et a aidé des ports importants dans leurs récents projets de redéveloppement. Le Bureau de développement des infrastructures portuaires et de réduction de la congestion, qui relève de la MARAD, est chargé d'apporter son appui sur les questions relatives au développement des ports, des terminaux, des voies d'eau et du réseau de transport; il a entre autres pour fonctions de: coordonner et gérer les projets d'infrastructures portuaires pour diverses entités, y compris les autorités des États et les autorités locales et territoriales; promouvoir l'utilisation des voies d'eau et des ports; et coordonner et diriger des études en vue de recommander des améliorations concernant l'exploitation des ports et les installations portuaires.²¹⁹

4.245. Les États-Unis n'accordent pas de traitement préférentiel national pour l'utilisation de leurs installations portuaires. Ils maintiennent une exemption de l'obligation NPF, qui consiste à imposer des restrictions à l'activité de dockering exercée par les équipages de navires appartenant à des intérêts étrangers et battant pavillon de pays qui imposent des restrictions similaires aux équipages américains de navires battant pavillon des États-Unis. La Loi de 1952 sur l'immigration et la nationalité, telle que modifiée, interdit aux membres d'équipages étrangers d'exercer des activités de dockering aux États-Unis, mais prévoit une exception au titre de la réciprocité.

4.246. Conformément au titre I de la Loi de 2002 sur la sécurité des transports maritimes (P.L. 107-295), les navires commerciaux arrivant aux États-Unis en provenance d'un port étranger doivent transmettre à l'avance, par voie électronique, des informations sur les passagers, l'équipage et la cargaison. La Loi de 2004 sur la sécurité des transports maritimes a modifié le droit fédéral des transports maritimes en donnant compétence aux tribunaux de district des États-Unis pour limiter les cas de violation de certaines prescriptions en matière de sécurité portuaire et a autorisé le Secrétaire aux transports à refuser ou à révoquer l'autorisation d'appareillage de tout propriétaire,

²¹⁷ Renseignements en ligne de la FMC. Adresse consultée: https://www.fmc.gov/regulatory_reform.aspx.

²¹⁸ Renseignements en ligne de la MARAD, *International Agreements*. Adresse consultée: <http://www.marad.dot.gov/about-us/international-activities/international-agreements/>.

²¹⁹ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ports/office-of-port-infrastructure-development-and-congestion-mitigation/>".

agent, capitaine, officier ou personne en charge d'un navire qui est passible d'une sanction ou d'une amende pour avoir enfreint ces consignes.

4.247. La Loi de 1974 sur les ports en eau profonde (DWPA), telle que modifiée (P.L. 93-627, 33 U.S.C. 1501 et suivants), et son règlement d'application (68 FR 36496) établissent un système de licences pour la propriété, la construction, l'exploitation et la mise hors service des structures portuaires en eau profonde situées en dehors des eaux territoriales américaines et destinées à l'importation et à l'exportation de pétrole et de gaz naturel. La Loi énonce les conditions que les requérants doivent remplir, ainsi que les procédures détaillées pour la délivrance de licences par le Secrétaire aux transports, et interdit la délivrance d'une licence sans l'approbation des gouverneurs des États côtiers adjacents. La MARAD est chargée de déterminer la capacité financière du titulaire potentiel de la licence et la citoyenneté du requérant, ainsi que de délivrer ou de refuser la licence afférente à un port en eau profonde. La DWPA établit un délai spécifique de 330 jours à compter de la date de publication au Federal Register pour l'approbation ou le refus de cette licence.²²⁰

4.4.6.2.3 Construction et réparation navales

4.248. Conformément à la législation des États-Unis, seuls les navires construits aux États-Unis peuvent fournir des services intérieurs; une exemption des règles du GATT a été accordée aux États-Unis pour les mesures interdisant l'utilisation, la vente ou la location de navires construits ou remis en état à l'étranger à des fins commerciales entre des points situés à l'intérieur des eaux nationales ou des eaux d'une zone économique exclusive. L'investissement étranger dans les chantiers navals ou les installations de réparation de navires aux États-Unis n'est soumis à aucune restriction, mais les docks flottants sont admissibles au bénéfice de garanties de prêt au titre du Programme fédéral de financement des navires uniquement s'ils sont détenus par des citoyens des États-Unis.²²¹

4.249. La MARAD accorde une aide financière aux armateurs et aux chantiers navals des États-Unis dans le cadre du Programme fédéral de financement des navires (Programme relevant du titre XI), établi conformément au titre XI de la Loi de 1936 sur la marine marchande, telle que modifiée. L'objectif du Programme est de promouvoir la croissance et la modernisation de la marine marchande et des chantiers navals des États-Unis. Dans le cadre de ce programme, autorisé conformément au chapitre 537 du titre 46 du Code des États-Unis, le gouvernement fédéral garantit la dette émise par: a) des armateurs nationaux ou étrangers aux fins du financement ou du refinancement de navires battant pavillon des États-Unis ou de navires d'exportation admissibles construits ou remis en état dans des chantiers navals américains; et b) des chantiers navals américains aux fins du financement d'une technique de construction navale avancée ou moderne utilisée par un chantier naval privé situé aux États-Unis.²²² En vertu de la Loi fédérale de 1990 sur la réforme du crédit, les affectations couvrant les coûts estimés d'un projet doivent être obtenues avant la délivrance de toute lettre d'engagement relative à la garantie d'une dette.

4.250. Le Programme relevant du titre XI encourage les armateurs américains à se procurer de nouveaux navires auprès des chantiers navals des États-Unis en offrant des garanties de remboursement des dettes à long terme; il autorise aussi les armateurs étrangers à faire construire leurs navires dans des chantiers navals américains. En outre, il aide ces derniers à moderniser leurs installations de construction et de réparation de navires. Étant donné que les obligations sont garanties par le gouvernement fédéral, la durée de remboursement autorisée est plus longue et les taux d'intérêt plus faibles que sur le marché du crédit commercial.²²³ La garantie est fonction du "coût réel" des navires ou de la technique de construction navale employée, ce qui inclut généralement le coût de la construction ou de la remise en état, les intérêts accumulés pendant la période des travaux et la commission de garantie. Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 87,5% du montant du projet pendant une période maximale de 25 ans selon le type de projet. Un remboursement par amortissements constants (remboursements constants du capital) est généralement requis. Toutefois, d'autres méthodes d'amortissement, telles que le remboursement

²²⁰ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ports/office-of-deepwater-ports-and-offshore-activities/about-the-deepwater-port-act/>".

²²¹ Voir 46 U.S.C. 53701 et 46 U.S.C. 53706.

²²² Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/federal-ship-financing-title-xi-program-homepage/>".

²²³ Renseignements en ligne de la MARAD, *Federal Ship Financing Program (Title XI)*. Adresse consultée: "<http://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/federal-ship-financing-title-xi-program-homepage/>".

par annuités constantes (remboursements constants incluant le capital et les intérêts), peuvent être approuvées si une garantie suffisante est fournie. Au cours de l'exercice 2016, une nouvelle demande a été approuvée pour un projet d'un montant total de 451 millions de dollars EU, soit un montant garanti de 394 millions de dollars EU; aucune garantie n'a été émise au cours de l'exercice 2017 ni à ce jour de l'exercice 2018. À la fin de juin 2018, le montant total des garanties en cours en vertu du Programme relevant du titre XI était de 1,34 milliard de dollars EU.²²⁴

4.251. Dans le cadre du Fonds d'équipement (CCF) et du Fonds de réserve pour la construction (CRF), les citoyens des États-Unis qui possèdent ou louent des navires peuvent obtenir des avantages fiscaux pour la construction, la remise en état ou l'acquisition de navires. Pour bénéficier du CCF, les navires doivent être construits aux États-Unis et autorisés, en vertu de la législation américaine, à assurer des services de transport dans le cadre du commerce extérieur, du réseau des Grands Lacs, de la navigation maritime à courte distance, du commerce intérieur (avec les États et territoires non contigus) ou des activités de pêche des États-Unis. La participation à ce programme est réservée aux citoyens des États-Unis. Le CCF accorde des reports d'impôt aux exploitants de navires qui participent au commerce extérieur ou intérieur des États-Unis et au secteur national de la pêche. Il vise à compenser les désavantages concurrentiels subis par les exploitants de navires battant pavillon des États-Unis quant à la construction ou au remplacement de leurs navires par rapport aux exploitants étrangers dont les navires sont immatriculés dans des pays qui ne taxent pas les bénéfices du transport maritime. Le CRF est un programme d'aide financière qui accorde des reports d'impôt aux exploitants de navires battant pavillon des États-Unis pour les gains tirés de la vente ou de la perte d'un navire, à condition que ceux-ci soient utilisés pour agrandir ou moderniser la flotte marchande des États-Unis.

4.252. Au titre du Programme d'information et de conseil en matière de fabrication (P.L. 108-87, section 8062), les chantiers navals peuvent bénéficier de tout programme d'information et de conseil en matière de fabrication financé au moyen de crédits ouverts au titre d'une loi quelconque.

4.253. À la mi-2018, il y avait 124 chantiers navals et installations de réparation de navires aux États-Unis. Le carnet de commandes était estimé à 1,6 milliard de dollars EU. Les navires battant pavillon des États-Unis réparés dans la plupart des pays étrangers sont assujettis à un droit *ad valorem* de 50%²²⁵ perçu sur le coût du matériel acquis et des réparations non urgentes effectuées à l'étranger, même si des exemptions s'appliquent dans certaines circonstances. Les navires battant pavillon étranger appartenant à des intérêts américains ne sont assujettis à aucun droit.

4.4.7 Services touristiques

4.4.7.1 Aperçu du marché

4.4.7.1.1 Généralités

4.254. Selon la nomenclature du document MTN/GNS/W120, sur laquelle sont basés les engagements pris par les États-Unis au titre de l'AGCS, les services touristiques sont divisés en quatre catégories, à savoir les suivantes: 9. A. Services d'hôtellerie et de restauration (y compris les services de traiteur); 9. B. Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques; 9. C. Services de guides touristiques; et la catégorie indéfinie 9. D. Autres services. Il n'y a pas de chiffres officiels disponibles sur les échanges transfrontières de services touristiques relevant de cette classification, car la structure des statistiques de la balance des paiements concernant le secteur du tourisme est basée sur les types de consommateurs plutôt que sur les types de services achetés. Le tableau 4.26, qui présente les échanges de services relatifs aux voyages et de services touristiques entre 2011 and 2017, illustre ce point, tandis que le graphique 4.17 présente l'évolution de la balance commerciale pour les mêmes années.

²²⁴ Renseignements en ligne de la MARAD. Adresse consultée: "<https://www.marad.dot.gov/ships-and-shipping/federal-ship-financing-title-xi-program-homepage/outstanding-guarantees/>".

²²⁵ Des exemptions s'appliquent à certains pays conformément aux accords bilatéraux signés entre les États-Unis et les pays concernés.

Tableau 4.26 Balance commerciale du secteur du tourisme, 2011-2017

(Millions de dollars EU, données corrigées des variations saisonnières)

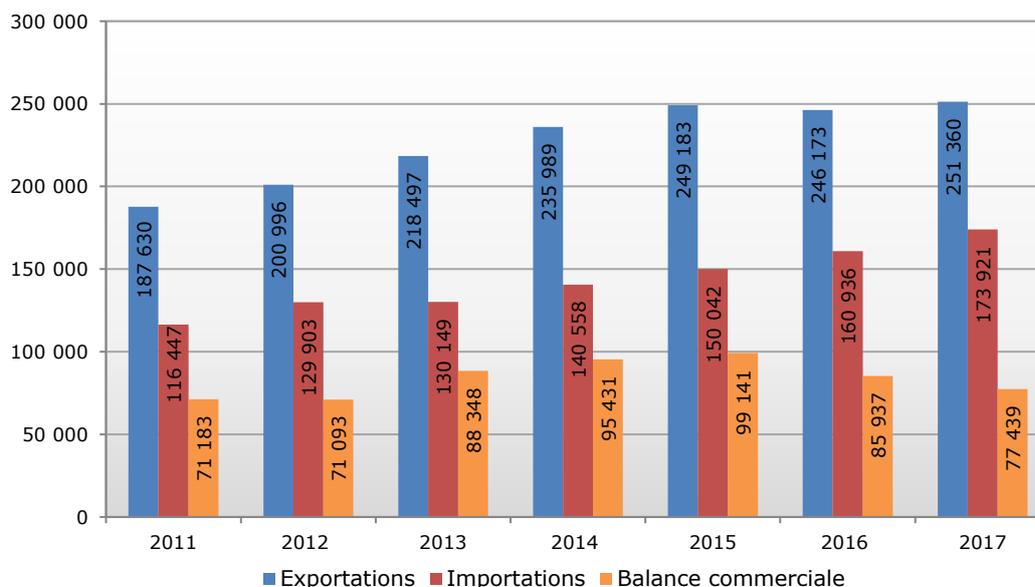
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations (recettes)							
Exportations totales au titre des voyages et du tourisme	187 630	200 996	218 497	235 989	249 183	246 173	251 360
Recettes au titre des voyages (à toutes fins, y compris à des fins éducatives)	150 867	161 632	177 484	191 918	206 936	206 902	210 747
Dépenses au titre des voyages	118 645	126 745	139 453	149 754	159 942	155 606	155 807
Dépenses de santé/d'éducation/des travailleurs	32 222	34 887	38 031	42 164	46 994	51 296	54 940
Recettes tirées des titres de transport des passagers	36 763	39 364	41 013	44 071	42 247	39 271	40 613
Importations (paiements)							
Importations totales au titre des voyages et du tourisme	116 447	129 903	130 149	140 558	150 042	160 936	173 921
Recettes au titre des voyages (à toutes fins, y compris à des fins éducatives)	89 700	100 338	98 120	105 668	114 548	123 569	135 024
Dépenses au titre des voyages	81 663	91 789	88 980	95 831	104 254	112 500	123 067
Dépenses de santé/d'éducation/des travailleurs	8 037	8 549	9 140	9 837	10 294	11 069	11 957
Recettes tirées des titres de transport des passagers	26 747	29 565	32 029	34 890	35 494	37 367	38 897
Balance commerciale (excédent/déficit)	71 183	71 093	88 348	95 431	99 141	85 237	77 439

Source: Bureau des analyses économiques et Bureau national des voyages et du tourisme.

4.255. Le tableau ci-dessus et le graphique ci-dessous montrent tous les deux que la balance des services touristiques des États-Unis affiche un excédent important, lequel a atteint 77,4 milliards de dollars EU en 2017.

Graphique 4.17 Commerce des services touristiques, 2011-2017

(Millions de dollars EU)



Source: Bureau des analyses économiques et Bureau national des voyages et du tourisme.

4.256. Dans le secteur des services touristiques, les États-Unis enregistrent un excédent structurellement important, qui provient en grande partie des activités de transport, et non des activités touristiques à proprement parler, et il est actuellement impossible de distinguer la contribution de chaque activité touristique à ce résultat.

4.257. Le tableau 4.27 présente l'évolution du nombre d'employés et du nombre d'établissements dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration entre 2011 et 2018. Il montre une augmentation constante de ces deux nombres dans les deux sous-secteurs en question au cours de la période considérée.

Tableau 4.27 Hébergement et restauration, nombre d'employés et d'établissements, 2011-1^{er} trimestre de 2018

(Milliers et en valeur absolue)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a
Code/désignation du SCIAN	Nombre d'employés (milliers)								
721 Hébergement	1 760	1 801	1 825	1 865	1 894	1 923	1 960	2 003	2 019
722 Restauration	9 373	9 633	9 976	10 361	10 696	11 066	11 444	11 726	11 877
	Nombre d'établissements^b								
721 Hébergement	65 122	65 534	65 976	66 650	67 301	67 953	68 832	69 729 ^b	..
722 Restauration	556 524	566 471	578 095	585 642	594 103	603 061	613 784	626 599 ^b	..

.. Non disponible.

a Données pour le 1^{er} trimestre de 2018.

b Données pour le 1^{er} trimestre de 2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par le Bureau des statistiques du travail.

4.258. Le tableau 4.28 montre une tendance à la hausse de la valeur ajoutée des services d'hébergement et de restauration au cours de la période 2011-2017, non seulement en termes absolus, mais aussi en termes relatifs (part dans le PIB total). Il montre également une augmentation de l'investissement étranger dans ces secteurs aux États-Unis, qui a atteint 19,3 milliards de dollars EU en 2016, dont 44,5% dans le secteur de l'hébergement et 55,5% dans le secteur de la restauration. Il n'y a pas de statistiques détaillées disponibles sur l'IED réalisé par chaque partenaire commercial dans ces secteurs.

Tableau 4.28 Valeur ajoutée et investissement étranger direct dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, 2010-2017

(Milliards de dollars EU et pourcentage du PIB total)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur ajoutée (milliards de \$EU)								
Services d'hébergement et de restauration	396	414	440	463	491	530	559	583
Hébergement	111	120	126	134	141	152	159	164
Restauration	286	294	314	329	351	377	401	419
Part du PIB total (%)								
Services d'hébergement et de restauration	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0	3,0
Hébergement	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8
Restauration	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2
Investissement étranger direct aux États-Unis (millions de \$EU)								
Services d'hébergement et de restauration	14 550	17 656	15 463	14 811	15 059	17 766	19 774	31 389
Hébergement	6 710	6 728	4 919	5 398	6 213	7 886	8 546	9 272
Restauration	7 840	10 928	10 545	9 413	8 846	9 880	11 229	22 117

Source: Bureau des analyses économiques.

4.259. Bien que le nombre de filiales américaines à participation majoritaire d'entreprises multinationales étrangères ayant des actifs, des ventes ou un revenu net supérieur à 20 millions de dollars EU dans le secteur de la restauration et de l'hébergement ait diminué entre 2010 et 2015, l'actif total et l'emploi total de ces filiales ont tous deux augmenté (tableau 4.29).

Tableau 4.29 Principales données concernant les filiales américaines à participation majoritaire d'entreprises multinationales étrangères, 2010, 2012 et 2015

	Nombre de filiales ayant des actifs, des ventes ou un revenu net (+/-) supérieur à 20 millions de \$EU ^a			Actif total (millions de \$EU)			Nombre d'employés (milliers)		
	2010 ^a	2012	2015	2010	2012	2015	2010	2012	2015
Services d'hébergement et de restauration	127	107	113	30 821	37 377	38 453	377	419	489
Hébergement	108	86	92	15 765	14 539	17 670	51	41	47
Restauration	19	21	21	15 056	22 838	20 783	326	378	442

a Pour 2010, filiales ayant des actifs, des ventes ou un revenu net (+/-) supérieur à 15 millions de dollars EU.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.260. Le tableau 4.30 fournit des données détaillées sur les services de restauration et d'hébergement fournis par les entreprises multinationales par l'intermédiaire de leurs filiales américaines à participation majoritaire entre 2010 et 2015, en valeur et en pourcentage de l'offre totale de services dans le secteur du commerce de détail. La valeur totale des services fournis s'est élevée à 33,9 milliards de dollars EU en 2015, soit 4,3% de l'ensemble des services fournis dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. Les services d'hébergement et de restauration fournis par les entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de leurs filiales américaines à participation majoritaire représentaient 3,5% de la valeur ajoutée du secteur et 9,6% de l'emploi. En 2015, environ 81% des entreprises multinationales du secteur étaient des entreprises européennes, 10,2% étaient des entreprises asiatiques et le reste était des entreprises d'autres régions.

Tableau 4.30 Services d'hébergement et de restauration fournis par les entreprises multinationales étrangères par l'intermédiaire de leurs filiales américaines à participation majoritaire, 2010-2015

(Millions de dollars EU et pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Millions de \$EU						
Services d'hébergement et de restauration	25 429	27 130	29 743	30 215	33 586	33 865
Hébergement	5 537	5 673	5 208	5 545	5 992	6 025
Restauration	19 893	21 457	24 535	24 670	27 594	27 840
Part de l'ensemble des services fournis à des ressortissants américains dans le secteur de l'hébergement et de la restauration^a						
Services d'hébergement et de restauration	4,0	4,2	4,4	4,3	4,5	4,3
Hébergement	5,9	5,6	4,8	4,9	4,9	4,7
Restauration	3,9	4,0	4,3	4,2	4,4	4,2

a Voir la note "a" du tableau 4.22.

Source: Bureau des analyses économiques.

4.4.7.1.2 Agences de voyages et organisateurs touristiques

4.261. D'après les renseignements communiqués par le BEA, qui sont fondés sur les comptes satellites des voyages et du tourisme, la production directe de services d'organisation et de réservation de voyages a atteint 51,1 milliards de dollars EU en 2016. La production totale liée au tourisme, y compris la production indirecte (un concept statistique correspondant à l'offre de services), s'est élevée à 78,0 milliards de dollars EU en 2016, soit un coefficient multiplicateur de la production de produits de base de 1,53. La même année, le nombre d'emplois directs dans le secteur a atteint 193 000 et le nombre total d'emplois liés au tourisme s'est élevé à 260 000, soit un coefficient multiplicateur total de 1,35 dans le secteur.

4.262. En 2015, 19 filiales américaines à participation majoritaire d'entreprises multinationales étrangères avaient des actifs, des ventes ou un revenu net supérieur à 20 millions de dollars EU

dans le secteur des services d'organisation et de réservation de voyages. L'actif total de ces filiales dans le secteur en question a atteint 4 484 millions de dollars EU et le nombre total d'emploi s'est élevé à 23 000.

4.4.7.2 Régime réglementaire

4.263. Le Bureau national des voyages et du tourisme (NTTO), qui relève de l'Administration du commerce international du Département du commerce, coordonne les politiques et les programmes relatifs aux voyages et au tourisme dans l'ensemble des organismes fédéraux par l'intermédiaire du Conseil de la politique du tourisme. Le NTTO s'emploie à renforcer la compétitivité internationale du secteur des voyages et du tourisme et à accroître les exportations de ce dernier par les moyens suivants: a) élaboration et gestion de la politique, de la stratégie et des activités de promotion du secteur du tourisme; b) conception et administration des activités de développement des exportations; c) gestion du système de statistiques sur les voyages et le tourisme destiné à évaluer la contribution du secteur à l'économie; et d) assistance technique pour le développement du tourisme international.²²⁶ Le NTTO assure la coordination avec Brand USA, l'organisme chargé de promouvoir les États-Unis comme destination touristique. Le Département du commerce des États-Unis nomme les membres du conseil d'administration de Brand USA et approuve les objectifs annuels de Brand USA et les fonds de contrepartie devant servir à promouvoir les États-Unis comme destination de voyage au niveau international, pour un montant maximal de 100 millions de dollars EU.

4.264. Le Conseil consultatif des États-Unis sur les voyages et le tourisme (le Conseil) est le principal organe consultatif du secteur privé intervenant auprès du Secrétaire au commerce sur les questions afférentes au secteur des voyages et du tourisme. Il conseille le Secrétaire sur les politiques et programmes publics visant le secteur en question, offre des services de consultation sur les questions actuelles et émergentes et fournit un cadre permettant d'examiner les problèmes rencontrés dans le secteur et de proposer des solutions. Des conseils peuvent être donnés sur un éventail de politiques et de questions, y compris la facilitation des voyages, la politique en matière de visas, les infrastructures, la sécurité de l'aviation, la recherche et la viabilité économique. Le Conseil compte 32 membres au maximum, qui représentent des entreprises et des organisations du secteur des voyages et du tourisme. Ces membres sont nommés par le Secrétaire au commerce pour un mandat de deux ans. Le sous-secrétaire adjoint aux voyages et au tourisme est le Directeur exécutif du Conseil. Le NTTO remplit la fonction de Secrétariat exécutif du Conseil.²²⁷

4.265. Le NTTO joue un rôle actif en ce qui concerne les questions de politique intérieure et internationale liées au secteur américain des voyages et du tourisme. Il encourage l'élaboration de politiques visant à stimuler le développement des voyages et du tourisme aux États-Unis: a) en promouvant la croissance des exportations américaines de services relatifs aux voyages dans le cadre d'accords bilatéraux avec des pays d'importance stratégique, y compris, par exemple, le mémorandum d'accord avec la Chine autorisant les voyages d'agrément à forfait de la Chine vers les États-Unis; b) en représentant les intérêts touristiques des États-Unis auprès des organisations intergouvernementales, y compris le Comité du tourisme de l'OCDE et le Groupe de travail de l'APEC sur le tourisme, pour diriger les efforts mondiaux destinés à répondre aux préoccupations et aux questions concernant les politiques relatives aux voyages et au tourisme; c) en assurant le secrétariat du Conseil de la politique du tourisme, un organe interinstitutions; et d) en remplissant la fonction d'observateur officiel pour le compte du gouvernement des États-Unis et de représentant officiel de ce dernier dans le cadre des comités et activités de l'Organisation mondiale du tourisme.

4.266. Le NTTO offre des services d'aide à l'exportation aux fournisseurs américains du secteur des voyages et du tourisme. Par exemple, il fournit à ces derniers des rapports de recherche et des données d'analyse, ainsi que des renseignements sur les marchés, pour les aider à identifier les marchés internationaux sur lesquels leurs produits et services seraient bien accueillis. La Corporation for Travel Promotion (qui exerce ses activités sous l'égide de Brand USA) a un site Internet traduit en plusieurs langues (<https://www.visittheusa.com/>), dont l'objectif premier est d'offrir aux voyageurs internationaux un "guichet unique" leur permettant d'obtenir des renseignements

²²⁶ Renseignements en ligne du Département du commerce. Adresse consultée: <https://www.commerce.gov/tags/travel-and-tourism>.

²²⁷ Renseignements en ligne de l'ITA. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/ttab/>.

touristiques sur les États-Unis. Ce site Web couvre l'ensemble des 50 États, le district de Columbia, les 5 territoires des États-Unis et des centaines de destinations dans le pays.

4.267. La Stratégie nationale relative aux voyages et au tourisme, lancée en 2012, vise à attirer 100 millions de visiteurs internationaux d'ici à la fin de 2021, pour des dépenses estimées à 250 milliards de dollars EU par an. Un nouvel objectif est en cours d'élaboration, les États-Unis ayant atteint leur objectif financier. La Stratégie s'articule autour des cinq axes suivants: a) promouvoir les États-Unis; b) faciliter et améliorer les voyages et le tourisme à destination et à l'intérieur des États-Unis; c) fournir un service à la clientèle de haut niveau; d) coordonner les activités de l'ensemble du gouvernement; et e) effectuer des recherches et mesurer les résultats.²²⁸

4.4.7.3 Engagements au titre de l'AGCS et engagements bilatéraux

4.268. Les engagements pris par les États-Unis au titre de l'AGCS dans le domaine des services touristiques sont très vastes et libéraux. Ils couvrent l'ensemble des sous-secteurs visés par la nomenclature du document MTN/GNS/W/120, à savoir les suivants: 9. A. Services d'hôtellerie et de restauration (y compris les services de traiteur); 9. B. Services d'agences de voyages et d'organismes touristiques; 9. C. Services de guides touristiques; et la catégorie indéfinie 9. D. Autres services.

4.269. Les États-Unis ont souscrit des engagements sans limitation ("Néant") en matière d'accès aux marchés pour les modes 1, 2 et 3, ainsi que des engagements sans limitation concernant le traitement national pour les quatre modes dans les quatre secteurs. Les seules exceptions sont une restriction en matière d'accès aux marchés pour le mode 3 visant les agences de voyages et les opérateurs touristiques, selon laquelle "les bureaux officiels de tourisme qui jouissent d'un statut diplomatique ou officiel ne sont pas autorisés à exercer une activité commerciale aux États-Unis ni à agir en qualité d'agents ou mandants pour des transactions commerciales", et une autre restriction en matière d'accès aux marchés pour les modes 2 et 3 visant les services de guides touristiques, selon laquelle "le nombre des concessions pour les activités commerciales dans des établissements fédéraux, d'État ou locaux est limité". Les engagements en matière d'accès aux marchés pour le mode 4 dans les quatre sous-secteurs en question renvoient aux limitations mentionnées dans les engagements horizontaux, qui concernent l'admission et le séjour temporaires des personnes physiques. Il n'y a pas d'exemption sectorielle de l'obligation NPF pour les services touristiques.

4.270. Les engagements sont les mêmes dans le cadre de l'ALE entre les États-Unis et la Jordanie, qui a été établi selon l'approche de la liste positive. Dans leurs autres ALE, les États-Unis maintiennent les engagements en matière d'accès aux marchés qu'ils ont souscrits au titre de l'AGCS par le biais de renvois; il n'y a pas de limitation sectorielle pour les autres engagements, qui ont été pris sur la base de l'approche de la liste négative.

4.5 Commerce électronique

4.271. Les États-Unis n'ont pas de loi générale sur le commerce électronique; toutefois, ce dernier fait l'objet d'un certain nombre de mesures prises au niveau fédéral et au niveau des États qui portent sur divers aspects de ce type de commerce. Les lois, règlements et ordonnances actuels des États-Unis sur le commerce électronique traitent, entre autres, de l'utilisation des renseignements personnels, de la publicité, de la propriété intellectuelle, de la cybercriminalité, de la fiscalité et de l'expression en ligne (tableau 4.31).

Tableau 4.31 Principales mesures visant le commerce électronique

Loi	Principales dispositions
Loi de 1914 sur la Commission fédérale du commerce (FTCA), telle que modifiée, 15 U.S.C. 41-58	S'applique à la publicité sur Internet. Vise à lutter contre la concurrence déloyale et les actes ou pratiques déloyaux ou dolosifs nuisant au commerce interétatique.
Loi de 1986 sur la confidentialité des communications électroniques (ECPA), P.L. 99-508	Réglemente l'interception des communications électroniques et prévoit des sanctions pénales fédérales pour quiconque accède, utilise, intercepte ou divulgue indûment des communications électroniques qui touchent au commerce interétatique ou au commerce extérieur.

²²⁸ *National Travel and Tourism Strategy – Task Force on Travel and Competitiveness (2012)*. Adresse consultée: <https://travel.trade.gov/pdf/national-travel-and-tourism-strategy.pdf>.

Loi	Principales dispositions
Loi de 1996 sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance santé (HIPAA), P.L. 104-191	S'applique aux fournisseurs de services de santé, aux centres de traitement des données, aux pharmacies et aux autres entités qui traitent des renseignements médicaux, et établit des normes applicables à la transmission électronique de renseignements médicaux.
Article 230 de la Loi de 1996 sur la décence des communications (titre V de la Loi de 1996 sur les télécommunications), 47 U.S.C. 230	L'article 230 c) 1) prévoit l'immunité de responsabilité civile, sauf dans le cas de plaintes liées à la propriété intellectuelle, pour les fournisseurs et les utilisateurs d'un "service informatique interactif" qui publie des renseignements communiqués par des utilisateurs tiers. Il précise qu'aucun fournisseur ou utilisateur d'un service informatique interactif ne doit être traité comme l'éditeur ou le locuteur de tout renseignement communiqué par un autre fournisseur de contenu informationnel.
Loi visant à limiter la responsabilité en cas d'atteinte au droit d'auteur sur un service en ligne, adoptée dans le cadre de la Loi de 1998 sur le droit d'auteur à l'ère numérique (DMCA), P.L. 105-304	Contient des dispositions et des prescriptions procédurales qui, dans certaines circonstances, protègent les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) contre les plaintes pour atteinte au droit d'auteur fondées sur les actes des utilisateurs de leurs services.
Loi Gramm-Leach-Bliley (sur la modernisation des services financiers) de 1999 (Loi GLB), P.L. 106-102	Réglemente la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation de renseignements personnels non publics par les établissements financiers. Exige que les établissements financiers expliquent à leurs clients leurs pratiques en matière d'échange de renseignements.
Loi de 1999 sur la protection des consommateurs contre le cybersquattage (ACPA), 15 U.S.C. 1125 d)	Établit un motif d'action civile pour les propriétaires de marques de fabrique ou de commerce et de marques de service contre une personne qui i) enregistre, commercialise ou utilise un nom de domaine identique à une marque ou semblable à celle-ci au point de créer la confusion; ou ii) dans le cas d'une marque célèbre, dilue la marque et agit de mauvaise foi dans l'intention de tirer profit de l'utilisation de cette marque.
Loi de 2003 visant à lutter contre les messages pornographiques et commerciaux non sollicités (Loi CAN-SPAM), P.L. 108-187	Régit les communications non sollicitées envoyées par courrier électronique et interdit l'utilisation de renseignements faux ou trompeurs dans les en-têtes des courriers électroniques et d'intitulés d'objet trompeurs.
Loi sur la fraude et la malveillance informatiques (CFAA), 18 U.S.C. 1030	Régit le piratage informatique et rend illégales certaines activités informatiques impliquant l'accès non autorisé à un ordinateur. La CFAA criminalise les comportements généraux suivants: <ul style="list-style-type: none"> • accéder sciemment à un ordinateur sans autorisation, ou en outrepassant l'autorisation d'accès, et dérober des renseignements protégés; • accéder sciemment, et dans une intention frauduleuse, à un ordinateur protégé sans autorisation, ou en outrepassant l'autorisation d'accès, et dérober des contenus pour une valeur supérieure à 5 000 \$EU sur une période de 1 an; • causer sciemment la transmission d'un programme, d'un renseignement, d'un code ou d'une commande, et ainsi causer intentionnellement et de façon illicite des dommages à un ordinateur protégé; • accéder intentionnellement à un ordinateur protégé sans autorisation et causer des dommages par négligence; • se livrer sciemment, et dans une intention frauduleuse, au trafic de mots de passe ou d'informations d'accès; et • se livrer à des actes d'extorsion à l'aide d'ordinateurs. La législation fédérale prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans en cas de violation de la CFAA et jusqu'à 20 ans en cas de récidive.
Loi de 2000 relative aux signatures électroniques dans le commerce national et international (Loi ESign)	Principale loi relative à la force exécutoire des contrats conclus sur Internet et des signatures électroniques
Loi sur le rétablissement de la confiance des consommateurs en ligne (ROSCA), P.L. 111-345	Impose des restrictions à la transmission de données provenant de tierces personnes par le commerçant initial. En vertu de la ROSCA, il est interdit à un vendeur tiers de facturer à un consommateur tout bien ou service vendu sur Internet sans avoir divulgué clairement toutes les modalités importantes de la transaction et obtenu le consentement éclairé et exprès du consommateur pour procéder à la facturation. Il est interdit aux commerçants initiaux de divulguer à des vendeurs tiers toute information de facturation utilisée pour facturer les consommateurs après la transaction, sauf pour les filiales, les sociétés affiliées ou les successeurs du commerçant initial.

Loi	Principales dispositions
Loi de 2006 sur la répression des jeux illicites sur Internet (UIGEA), P.L. 109-347	Réglemente les jeux en ligne. Interdit à toute personne, y compris aux entreprises de jeux, d'accepter sciemment des paiements liés à la participation d'une autre personne à un pari qui implique l'utilisation d'Internet et qui est illégal en vertu d'une loi fédérale ou d'une loi d'un État.
Loi de 2008 sur l'amélioration des données large bande (BDIA), P.L. 110-385	Vise à améliorer la qualité des données concernant la disponibilité et la qualité des services à large bande afin de promouvoir la disponibilité de l'accès à Internet à haut débit.
Loi de 2008 sur l'octroi de ressources en priorité et l'organisation de la protection de la propriété intellectuelle (Loi PRO-IP), P.L. 110-403	Accroît les sanctions civiles et pénales en cas d'atteinte à une marque de fabrique ou de commerce ou au droit d'auteur, y compris lorsque l'infraction est commise en ligne.
Loi sur l'exonération fiscale en faveur d'Internet, P.L. 105-277	Interdit aux gouvernements fédéraux, des États et locaux de taxer l'accès à Internet et d'imposer des taxes discriminatoires visant uniquement Internet. La Loi interdit également les taxes multiples sur le commerce électronique.

Source: Renseignements en ligne de [Kirkland & Ellis International LLP](https://kirklandandellis.com). Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/11/e-commerce/>, et renseignements communiqués par les autorités.

4.272. Deux organismes fédéraux supervisent différents aspects du commerce électronique: la Commission fédérale du commerce (FTC) et la Commission fédérale des communications (FCC). La compétence de la FTC en matière de pratiques commerciales déloyales et trompeuses couvre divers aspects du commerce électronique, y compris la publicité en ligne, les paiements mobiles et ceux effectués via des applications, les demandes de remboursement de frais médicaux en ligne et la protection de la vie privée des consommateurs. La FTC est compétente pour faire respecter la loi: jusqu'en juillet 2018, elle avait engagé une soixantaine d'actions coercitives suite à des allégations de pratiques déloyales ou trompeuses en matière de sécurité des données. En 2017, la FTC a annoncé neuf actions liées à la protection de la vie privée et trois actions liées à la sécurité des données. Sa compétence s'étend également aux cas dans lesquels les fournisseurs de services à large bande se livrent à des actes ou à des pratiques anticoncurrentiels, déloyaux ou trompeurs. À cet égard, aucune action coercitive n'a été engagée à ce jour.

4.273. La Commission fédérale des communications (FCC) réglemente les communications interétatiques et internationales transmises par radio, par télévision, par fil, par satellite et par câble. Sa compétence est examinée dans la section du présent rapport consacrée aux télécommunications (4.4.2).

4.274. Les contrats électroniques sont régis par la Loi de 2000 relative aux signatures électroniques dans le commerce national et international (Loi ESign), ainsi que par les lois des États qui sont compatibles avec les prescriptions de la Loi ESign. La plupart des lois des États sont basées sur une loi type, la Loi unifiée sur les transactions électroniques (UETA), qui a été adoptée par 47 États, le district de Columbia, Porto Rico et les Îles Vierges américaines.²²⁹

4.275. Les États-Unis n'ont pas de loi fédérale générale sur la cybersécurité. La protection de la cybersécurité est principalement régie par les lois des États et les règlements fédéraux, qui prévoient des mandats sectoriels en matière de sécurité des données. Toutefois, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son Institut national des normes et de la technologie, a élaboré un Cadre de cybersécurité, qui vise à soutenir l'élaboration de meilleures pratiques en matière de cybersécurité par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

4.276. Les États-Unis ont un nom de domaine de premier niveau qui est un code de pays (ccTLD), à savoir ".us", lequel n'est toutefois pas aussi populaire que les noms de domaine de premier niveau génériques tels que .com et .org. Pour obtenir le ccTLD ".us", le requérant doit être un citoyen ou un résident permanent des États-Unis ou avoir son domicile principal aux États-Unis (s'il s'agit d'une personne physique), ou être constitué en société aux États-Unis ou avoir une présence de bonne foi dans le pays (s'il s'agit d'une entité ou d'une organisation).

²²⁹ Kirchoefer, Gregg; Bond, P., Daniel; Eisenberg, Ashley; et Mitrani, Adine, *e-commerce: United States*, août 2018. Renseignements en ligne de Kirkland & Ellis International LLP. Adresse consultée: <https://gettingthedealthrough.com/area/11/jurisdiction/23/e-commerce-2018-united-states/%20-%20link-32>.

4.277. La publicité sur Internet est soumise aux mêmes mesures que la publicité conventionnelle. En outre, la Loi CAN-SPAM prévoit des restrictions visant les expéditeurs de courriels commerciaux qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent donner lieu à des procédures civiles ou pénales. Les règlements, procédures d'exécution et sanctions de la FTC visant les publicités conventionnelles s'appliquent également aux publicités trompeuses diffusées en ligne. Il n'existe aucun règlement interdisant la publicité en ligne pour des produits et services spécifiques.

4.278. Les fournisseurs de services informatiques interactifs ne sont généralement pas responsables du contenu fourni par des utilisateurs tiers. L'article 230 de la Loi de 1996 sur la décence des communications prévoit l'immunité de responsabilité civile pour les fournisseurs et les utilisateurs de tout service informatique interactif qui publie des renseignements communiqués par des tiers. Si le fournisseur de services interactifs a joué un rôle important dans la création ou la modification d'un contenu, il peut être tenu responsable des infractions civiles liées à ce contenu. Cette loi ne traite pas de la responsabilité en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle.

4.279. Les règles relatives à la taxation des ventes en ligne ont été récemment modifiées par une décision de la Cour suprême. En vertu des règles appliquées depuis 1992, généralement, si un détaillant en ligne maintenait une présence physique ou avait une attache (personnelle, etc.) dans un État qui applique une taxe sur les ventes à la plupart des achats, alors ce détaillant était obligé de facturer la taxe sur les ventes pour tout article vendu à des clients dans son État d'origine. Dans la pratique, cela signifie que la plupart des petites entreprises, qui ne sont généralement pas présentes dans plusieurs États, n'étaient pas tenues de facturer la taxe sur les ventes aux clients situés dans des États autres que le leur. Dans l'affaire *Dakota du Sud c. Wayfair Inc.*, la Cour suprême a décidé que les États pouvaient obliger les détaillants en ligne à facturer la taxe sur les ventes, qu'ils aient ou non une présence physique dans l'État.²³⁰

²³⁰ Cour suprême des États-Unis, *Syllabus, South Dakota v. Wayfair, Inc., Et Al., Certiorari to the Supreme Court of South Dakota, No. 17-494*. Affaire plaidée le 17 avril 2018, décision rendue le 21 juin 2018. Adresse consultée: https://www.supremecourt.gov/opinions/17pdf/17-494_j4el.pdf.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2012-2017

(Millions de dollars EU et pourcentage)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des exportations	1 544 932	1 577 587	1 619 743	1 501 846	1 450 457	1 545 609
	(% des exportations totales)					
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,8	1,9	1,9	1,7	1,7	1,8
02. Viandes et abats comestibles	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
04. Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
2 – Produits du règne végétal	4,6	4,4	4,6	4,3	4,7	4,4
12. Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers	1,9	1,7	1,8	1,6	1,9	1,7
10. Céréales	1,3	1,3	1,4	1,3	1,3	1,2
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
3 – Graisses et huiles animales ou végétales; graisses alimentaires élaborées	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	2,6	2,8	2,8	3,0	3,0	2,8
23. Résidus et déchets des industries alimentaires	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
21. Préparations alimentaires diverses	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
5 – Produits minéraux	9,5	10,1	10,3	7,6	7,0	9,6
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	8,9	9,4	9,6	6,9	6,5	9,0
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	10,5	10,4	10,2	10,8	10,6	10,3
30. Produits pharmaceutiques	2,6	2,5	2,7	3,1	3,2	2,9
29. Produits chimiques organiques	3,0	3,0	2,6	2,6	2,3	2,3
38. Produits divers des industries chimiques	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8
33. Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
28. Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	4,8	4,8	4,8	4,9	4,9	4,9
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
10 – Pâtes de bois et d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
47. Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier à recycler	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	1,7	1,7	1,6	1,7	1,6	1,7
52. Coton	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
56. Ouates, feutres et non tissés; fils spéciaux	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
14 – Pierres fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	4,7	4,5	4,0	3,9	3,9	3,9
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	5,3	5,0	4,9	4,6	4,4	4,4
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,4	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2
72. Fonte, fer et acier	1,5	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
74. Cuivre et ouvrages en cuivre	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
16 – Machines et appareils, matériel électrique; appareils d'enregistrement des images et du son en télévision	24,4	24,0	24,2	25,0	24,7	24,4
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	13,9	13,5	13,6	13,7	13,1	13,1
85. Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	10,5	10,5	10,6	11,3	11,5	11,3
17 – Matériel de transport	15,9	16,2	16,6	17,7	18,3	17,3
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	8,6	8,5	8,4	8,5	8,6	8,4
88. Navigation aérienne ou spatiale	6,8	7,3	7,7	8,8	9,3	8,5
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	5,5	5,5	5,4	5,7	5,8	5,5
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	5,4	5,3	5,2	5,6	5,7	5,4
19 – Armes et munitions	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
20 – Marchandises et produits divers	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
Autres	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,7

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises, par section et principal chapitre du SH, 2012–2017

(Millions de dollars EU et pourcentage)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des importations	2 334 678	2 326 590	2 410 855	2 313 425	2 248 209	2 407 390
	(% des importations totales)					
1 – Animaux vivants et produits du règne animal	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4
03. Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
02. Viandes et abats comestibles	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3
2 – Produits du règne végétal	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
09. Café, thé, maté et épices	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
3 – Graisses et huiles animales ou végétales; graisses alimentaires élaborées	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	2,4	2,4	2,4	2,6	2,8	2,7
22. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
20. Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
5 – Produits minéraux	18,9	17,0	15,2	9,0	7,5	8,7
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	18,5	16,7	14,9	8,7	7,3	8,5
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	7,6	7,6	7,8	8,5	8,8	8,3
30. Produits pharmaceutiques	2,8	2,7	3,0	3,7	4,1	4,0
29. Produits chimiques organiques	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	1,9
38. Produits divers des industries chimiques	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
33. Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
28. Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	3,2	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,9	2,0	2,1	2,2	2,2	2,3
40. Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6
42. Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9
10 – Pâtes de bois et d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,0
48. Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	4,6	4,8	4,8	5,2	5,1	4,7

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
61. Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	1,8	1,9	1,9	2,1	2,0	1,9
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	1,6	1,7	1,6	1,8	1,7	1,6
63. Autres articles textiles confectionnés	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles	1,3	1,3	1,3	1,5	1,4	1,3
64. Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,1
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
68. Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
70. Verre et ouvrages en verre	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
69. Produits céramiques	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
14 – Pierres fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	2,7	2,8	2,7	2,5	2,9	2,4
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	5,3	5,1	5,5	5,3	4,9	5,5
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	1,7	1,6	1,6	1,7	1,5	1,6
72. Fonte, fer et acier	1,3	1,1	1,5	1,2	1,0	1,2
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	1,0
83. Ouvrages divers en métaux communs	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
16 – Machines et appareils, matériel électrique; appareils d'enregistrement des images et du son en télévision	26,2	26,4	27,0	28,7	29,0	29,3
85. Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	12,7	13,0	13,3	14,4	14,9	14,8
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	13,5	13,4	13,7	14,3	14,0	14,5
17 – Matériel de transport	11,7	12,3	12,6	14,0	14,2	13,7
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	10,5	10,9	11,0	12,3	12,7	12,2
88. Navigation aérienne ou spatiale	1,0	1,3	1,4	1,5	1,4	1,3
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	3,3	3,4	3,4	3,7	3,9	3,8
90. Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux	3,0	3,1	3,2	3,4	3,6	3,6
19 – Armes et munitions	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
20 – Marchandises et produits divers	3,5	3,6	3,8	4,3	4,5	4,4
94. Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires	2,0	2,2	2,3	2,6	2,8	2,8
95. Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires	1,2	1,2	1,2	1,4	1,4	1,4
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Autres	2,9	3,0	3,1	3,7	3,8	3,8

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises, par partenaire commercial, 2012-2017

(Millions de dollars EU et pourcentage)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des exportations	1 544 932	1 577 587	1 619 743	1 501 846	1 450 457	1 545 609
	(% des exportations)					
Amérique	44,7	45,0	45,4	44,4	43,5	43,7
Canada	18,9	19,1	19,3	18,7	18,4	18,3
Mexique	14,0	14,3	14,8	15,7	15,8	15,7
Brésil	2,8	2,8	2,6	2,1	2,1	2,4
Chili	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
Colombie	1,1	1,2	1,2	1,1	0,9	0,9
Argentine	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Pérou	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
République dominicaine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Guatemala	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Panama	0,6	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4
Costa Rica	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Europe	20,3	19,7	19,6	20,7	21,3	20,8
UE-28	17,6	16,9	17,2	18,3	18,8	18,4
Royaume-Uni	3,6	3,0	3,3	3,7	3,8	3,6
Allemagne	3,1	3,0	3,0	3,3	3,4	3,5
Pays-Bas	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
France	2,1	2,1	2,0	2,1	2,2	2,2
Belgique	1,9	2,0	2,1	2,3	2,2	1,9
AELE	2,0	2,0	1,7	1,7	1,9	1,8
Suisse	1,7	1,7	1,4	1,5	1,6	1,4
Norvège	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6
Turquie	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6
Communauté d'États indépendants (CEI)	1,0	1,0	1,0	0,6	0,7	0,7
Fédération de Russie	0,7	0,7	0,7	0,5	0,4	0,5
Ukraine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Afrique	2,1	2,2	2,3	1,8	1,5	1,4
Afrique du Sud	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
Égypte	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3
Nigéria	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1
Moyen-Orient	4,5	4,6	4,6	4,8	4,7	4,2
Émirats arabes unis	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5	1,3
Arabie saoudite, Royaume d'	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,1
Israël	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
Asie	27,3	27,4	27,1	27,6	28,2	29,2
Chine	7,2	7,7	7,6	7,7	8,0	8,4
Japon	4,5	4,1	4,1	4,2	4,4	4,4
Autres pays d'Asie	15,6	15,5	15,3	15,7	15,9	16,4
Corée, République de	2,7	2,6	2,7	2,9	2,9	3,1
Hong Kong, Chine	2,4	2,7	2,5	2,5	2,4	2,6
Singapour	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9
Taïpei chinois	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7
Inde	1,4	1,4	1,3	1,4	1,5	1,7
Australie	2,0	1,7	1,6	1,7	1,5	1,6
Malaisie	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Thaïlande	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises, par partenaire commercial, 2012–2017

(Millions de dollars EU et pourcentage)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des importations	2 334 678	2 326 590	2 410 855	2 313 425	2 248 209	2 407 390
	(% des importations)					
Amérique	33,6	33,7	33,5	31,2	30,8	30,9
Mexique	12,0	12,2	12,3	12,9	13,2	13,2
Canada	14,0	14,5	14,7	13,1	12,6	12,7
Brésil	1,4	1,2	1,3	1,2	1,2	1,3
Colombie	1,1	1,0	0,8	0,6	0,6	0,6
Venezuela, République bolivarienne du	1,7	1,4	1,3	0,7	0,5	0,5
Chili	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
Pérou	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Équateur	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
Argentine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
République dominicaine	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Costa Rica	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2
Honduras	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Guatemala	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Europe	18,5	18,8	19,6	20,9	21,2	20,7
UE-28	16,7	17,0	17,7	18,9	18,9	18,5
Allemagne	4,8	5,0	5,2	5,5	5,2	5,0
Royaume-Uni	2,4	2,3	2,3	2,5	2,5	2,2
Italie	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1	2,1
France	1,8	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1
Irlande	1,4	1,4	1,4	1,7	2,0	2,0
AELE	1,4	1,5	1,6	1,6	1,9	1,8
Suisse	1,1	1,2	1,3	1,4	1,6	1,5
Norvège	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres pays d'Europe	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Turquie	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Communauté d'États indépendants (CEI)	1,5	1,4	1,2	0,9	0,8	0,8
Fédération de Russie	1,3	1,2	1,0	0,7	0,7	0,7
Afrique	2,9	2,2	1,5	1,1	1,2	1,4
Afrique du Sud	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Nigéria	0,8	0,5	0,2	0,1	0,2	0,3
Algérie	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Moyen-Orient	5,1	4,7	4,4	2,8	2,6	2,7
Israël	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9
Arabie saoudite, Royaume d'	2,5	2,3	2,0	1,0	0,8	0,8
Iraq	0,8	0,6	0,6	0,2	0,3	0,5
Émirats arabes unis	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Asie	38,4	39,2	39,8	43,0	43,4	43,4
Chine	19,0	19,7	20,2	21,8	21,4	21,9
Japon	6,4	6,1	5,7	5,8	6,0	5,8
Autres pays d'Asie	12,9	13,3	14,0	15,4	15,9	15,7
Corée, République de	2,6	2,8	3,0	3,2	3,2	3,1
Inde	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1
Viet Nam	0,9	1,1	1,3	1,7	1,9	2,0
Taipei chinois	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
Malaisie	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,6
Thaïlande	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	1,3
Indonésie	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Singapour	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8
Philippines	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Base de données Comtrade de la DSNU.

Tableau A2. 1 Principales notifications des États-Unis à l'OMC, août 2016 à juillet 2018

Accord de l'OMC	Description	Cote du document	Date
Accord sur l'agriculture			
Articles 10 et 18:2 (ES:1 et ES:2)	Engagements en matière de subventions à l'exportation: engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités; et notification des exportations totales	G/AG/N/USA/118 G/AG/N/USA/112	29/11/2017 30/03/2017
Article 16:2 NF:1 1) à 4)	Décision relative aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA): aide alimentaire et autre; et autres mesures spécifiques	G/AG/N/USA/119 G/AG/N/USA/116 G/AG/N/USA/113	25/01/2018 04/10/2017 30/03/2017
Article 18:2 (DS:1)	Soutien interne	G/AG/N/USA/121 G/AG/N/USA/109 G/AG/N/USA/108/Rev.1 G/AG/N/USA/100/Rev.1 G/AG/N/USA/93/Rev.1 G/AG/N/USA/89/Rev.2 G/AG/N/USA/80/Rev.2 G/AG/N/USA/77/Rev.2	01/05/2018 19/01/2017 03/02/2017 03/02/2017 31/01/2017 31/01/2017 27/01/2017 12/01/2017
Article 18:3 (DS:2)	Soutien interne	G/AG/N/USA/110	19/01/2017
Article 18:2 (MA:1)	Administration des engagements en matière de contingents tarifaires et autres	G/AG/N/USA/114/Add.1 G/AG/N/USA/117	04/09/2017 04/10/2017
Articles 5:7 et 18:2 (MA:4)	Clause de sauvegarde spéciale	G/AG/N/USA/111	02/03/2017
Article 18:2 (MA:5)	Contingents tarifaires	G/AG/N/USA/120 G/AG/N/USA/115 G/AG/N/USA/102/Corr.1	24/04/2018 30/03/2017 30/03/2017
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)			
Article 16.4 – semestriel	Actions antidumping (engagées au cours des 6 mois précédents)	G/ADP/N/286/USA G/ADP/N/294/USA G/ADP/N/300/USA G/ADP/N/308/USA	07/09/2016 09/03/2017 06/09/2017 21/03/2018
Article 16.4 – <i>ad hoc</i>	Actions antidumping (préliminaires et finales)	G/ADP/N/315 G/ADP/N/313 G/ADP/N/312 G/ADP/N/311 G/ADP/N/310 G/ADP/N/309 G/ADP/N/307 G/ADP/N/306 G/ADP/N/305 G/ADP/N/304 G/ADP/N/303 G/ADP/N/302 G/ADP/N/301 G/ADP/N/299 G/ADP/N/298 G/ADP/N/297 G/ADP/N/296 G/ADP/N/295 G/ADP/N/293 G/ADP/N/292 G/ADP/N/291 G/ADP/N/290	29/06/2018 30/05/2018 12/04/2018 26/03/2018 22/02/2018 24/01/2018 20/12/2017 14/12/2017 19/10/2017 20/09/2017 30/08/2017 18/07/2017 28/06/2017 31/05/2017 20/04/2017 23/03/2017 24/02/2017 30/01/2017 13/12/2016 29/11/2016 18/10/2016 22/09/2016
Article 18.5	Lois et réglementations, et leurs modifications, y compris les modifications apportées à l'administration de ces lois	G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.25/Corr.1 G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.24/Corr.1 G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.25 G/ADP/N/1/USA/1/Suppl.24	13/09/2016 13/09/2016 26/08/2016 26/08/2016

Accord de l'OMC	Description	Cote du document	Date
GATT de 1994			
Article XVII:4 a) et paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII	Activités de commerce d'État	G/STR/N/17/USA	19/06/2018
		G/STR/N/16/USA/Rev.2	11/10/2017
		G/STR/N/15/USA/Rev.1	11/10/2017
		G/STR/N/14/USA/Rev.1	11/10/2017
		G/STR/N/13/USA/Rev.1	11/10/2017
		G/STR/N/12/USA/Rev.1	11/10/2017
		G/STR/N/11/USA/Rev.1	11/10/2017
Paragraphe 3 c)	Notification et données statistiques	WT/L/1020	14/11/2017
		WT/L/948	05/01/2017
Accord sur les marchés publics			
Appendice I	Valeurs de seuil des marchés publics	GPA/THR/USA/1	20/12/2017
Article XIX:5	Communication de données statistiques	GPA/108/Add.9	13/09/2016
		GPA/114/Add.8	21/11/2017
		GPA/137/Add.8	28/11/2017
Accord sur les procédures de licences d'importation			
Article 1:4 a)	Procédures de licences	G/LIC/N/1/USA/7	20/03/2018
Article 7:3	Réponses au questionnaire	G/LIC/N/3/USA/13	08/11/2016
		G/LIC/N/3/USA/14	22/01/2018
Article 8:2 b)	Modifications des lois/règlements et arrangements administratifs	G/LIC/N/1/USA/7	20/03/2017
Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives			
G/L/59/Rev.1	Notification des restrictions quantitatives	G/MA/QR/N/USA/3	07/10/2016
Accord sur les règles d'origine			
Paragraphe 4 de l'Annexe II	Règles d'origine préférentielles	G/RO/LDC/N/USA/1	11/07/2017
		G/RO/LDC/N/USA/2	11/07/2017
		G/RO/LDC/N/USA/3	11/07/2017
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires			
Article 25.1 et article XVI:1 du GATT de 1994	Subventions	G/SCM/N/315/USA	14/03/2018
Article 25.11 – <i>ad hoc</i>	Actions en matière de droits compensateurs (préliminaires et finales)	G/SCM/N/336	24/07/2018
		G/SCM/N/335	19/06/2018
		G/SCM/N/333	25/05/2018
		G/SCM/N/332	12/04/2018
		G/SCM/N/331	16/03/2018
		G/SCM/N/330	22/02/2018
		G/SCM/N/329/Rev.1	05/02/2018
		G/SCM/N/327	15/12/2017
		G/SCM/N/326	09/11/2017
		G/SCM/N/325	12/10/2017
		G/SCM/N/324	14/09/2017
		G/SCM/N/323	04/08/2017
		G/SCM/N/322	13/07/2017
		G/SCM/N/320	13/06/2017
		G/SCM/N/319	12/05/2017
		G/SCM/N/318	13/04/2017
		G/SCM/N/317	14/03/2017
		G/SCM/N/316	21/02/2017
		G/SCM/N/314	12/01/2017
G/SCM/N/312	13/12/2016		
G/SCM/N/311	11/11/2016		
G/SCM/N/310	12/10/2016		
G/SCM/N/309	27/09/2016		
G/SCM/N/308	25/08/2016		
Article 25.11 – semestriel	Actions en matière de droits compensateurs (prises au cours des 6 mois précédents)	G/SCM/N/328/USA	22/02/2018
		G/SCM/N/305/USA/Corr.1	10/11/2017
		G/SCM/N/321/USA	03/10/2017
		G/SCM/N/313/USA	14/03/2018
		G/SCM/N/305/USA	26/09/2016

Accord de l'OMC	Description	Cote du document	Date
Article 32.6	Lois/réglementations et leurs modifications, y compris les modifications apportées à l'administration de ces lois	G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.24/Corr1 G/SCM/N/1/USA/1/Suppl.24	13/09/2016 26/08/2016
Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires			
Article 7; Annexe B	Réglementations sanitaires et phytosanitaires	Quelque 200 notifications (séries G/SPS/N/USA/) 138 nouvelles notifications (G/SPS/N/USA/2876 à G/SPS/N/USA/3014)	
Accord sur les obstacles techniques au commerce			
Article 2.9	Règlements techniques	Plusieurs notifications (séries G/TBT/N/USA/)	
Articles 2.9 et 5.6	Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/N/USA/1143/Add.2 G/TBT/N/USA/1209 G/TBT/N/USA/1267 G/TBT/N/USA/1273 G/TBT/N/USA/1273/Add.1 G/TBT/N/USA/1143/Add.3 G/TBT/N/USA/1316 G/TBT/N/USA/1205/Rev.1 G/TBT/N/USA/1326 G/TBT/N/USA/1337 G/TBT/N/USA/1273/Add.3 G/TBT/N/USA/1364 G/TBT/N/USA/1364/Add.1 G/TBT/N/USA/1364/Corr.1 G/TBT/N/USA/1367 G/TBT/N/USA/1367/Add.1 G/TBT/N/USA/1369 G/TBT/N/USA/1375 G/TBT/N/USA/1379	11/08/2016 26/10/2016 31/01/2017 06/02/2017 13/11/2017 26/09/2017 10/11/2017 10/01/2018 09/01/2018 05/02/2018 12/02/2018 07/05/2018 28/05/2018 26/06/2018 17/05/2018 10/07/2018 23/05/2018 27/06/2018 16/07/2018
Article 3.2	Règlements techniques (pouvoirs publics locaux)	De nombreuses notifications ont été reçues, voir: http://tbtims.wto.org/	

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A2. 2 Participation des États-Unis à des différends relevant de l'ORD en tant que partie plaignante, 2016-juillet 2018

Objet	N° du différend/série des documents de l'OMC	Partie défenderesse	Date de la demande	Situation (au 26 juillet 2018)
Turquie – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis	561 WT/DS561/	Turquie	16 juillet 2018	Consultations
Mexique – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis	560 WT/DS560/	Mexique	16 juillet 2018	Consultations
Union européenne – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis	559 WT/DS559/	Union européenne	16 juillet 2018	Consultations
Chine – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis	558 WT/DS558/	Chine	16 juillet 2018	Consultations
Canada – Droits additionnels visant certains produits en provenance des États-Unis	557 WT/DS557/	Canada	16 juillet 2018	Consultations
Chine – Certaines mesures concernant la protection des droits de propriété intellectuelle	542 WT/DS542/	Chine	23 mars 2018	Consultations
Inde – Mesures liées aux exportations	541 WT/DS541/	Inde	14 mars 2018	Groupe spécial composé le 23 juillet 2018 (WT/DS541/5)
Canada – Mesures régissant la vente de vin dans les magasins d'alimentation (deuxième plainte)	531 WT/DS531/	Canada	28 septembre 2017	Groupe spécial établi (mais pas encore composé)
Canada – Mesures régissant la vente de vin dans les magasins d'alimentation	520 WT/DS520/	Canada	18 janvier 2017	Consultations
Chine – Subventions aux producteurs d'aluminium primaire	519 WT/DS519/	Chine	12 janvier 2017	Consultations
Chine – Contingents tarifaires visant certains produits agricoles	517 WT/DS517/	Chine	15 décembre 2016	Groupe spécial composé le 12 février 2018
Chine – Soutien interne aux producteurs agricoles	511 WT/DS511/	Chine	13 septembre 2016	Groupe spécial composé le 24 juin 2017
Chine – Droits d'exportation sur certaines matières premières	508 WT/DS508/	Chine	13 juillet 2016	Groupe spécial établi (mais pas encore composé)

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A2. 3 Participation des États-Unis à des différends relevant de l'ORD en tant que partie défenderesse, 2016-juillet 2018

Objet	N° du différend/série des documents de l'OMC	Partie(s) plaignante(s)	Date de la demande	Situation (au 26 juillet 2018)
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	556 WT/DS556/	Suisse	9 juillet 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	554 WT/DS554/	Russie	29 juin 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	552 WT/DS552/	Norvège	12 juin 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	551 WT/DS551/	Mexique	5 juin 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	550 WT/DS550/	Canada	1 ^{er} juin 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	548 WT/DS548/	Union européenne	1 ^{er} juin 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	547 WT/DS547/	Inde	18 mai 2018	Consultations
États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de gros lave-linge à usage domestique	546 WT/DS546/	Corée	14 mai 2018	Consultations
États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin	545 WT/DS545/6	Corée	14 mai 2018	Consultations
États- États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium	544 WT/DS544/	Chine	5 avril 2018	Consultations
États-Unis – Mesures tarifaires visant certains produits en provenance de Chine	543 WT/DS543/	Chine	4 avril 2018	Consultations
États-Unis – Certaines mesures concernant les produits du poisson Pangasius en provenance du Viet Nam	540 WT/DS540/	Viet Nam	22 février 2018	Consultations
États-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant certains produits et utilisation des données de fait disponibles	539 WT/DS539/	Corée	14 février 2018	Groupe spécial établi (mais pas encore composé)
États-Unis – Mesures antidumping visant les filets de poisson en provenance du Viet Nam	536 WT/DS536/	Viet Nam	8 janvier 2018	Groupe spécial établi (mais pas encore composé)
États-Unis – Certaines mesures commerciales correctives systémiques	535 WT/DS535/	Canada	20 décembre 2017	Consultations
États-Unis – Mesures antidumping appliquant la méthode de la fixation de prix différenciés au bois d'œuvre résineux en provenance du Canada	534 WT/DS534/	Canada	28 novembre 2017	Groupe spécial composé le 22 mai 2018
États-Unis – Mesures compensatoires visant le bois d'œuvre résineux en provenance du Canada	533 WT/DS533/	Canada	28 novembre 2017	Groupe spécial composé le 6 juillet 2018

Objet	N° du différend/série des documents de l'OMC	Partie(s) plaignante(s)	Date de la demande	Situation (au 26 juillet 2018)
États-Unis – Mesures compensatoires visant certains tubes et tuyaux en provenance de Turquie	523 WT/DS523/	Turquie	8 mars 2017	Groupe spécial composé le 14 septembre 2017
États-Unis – Mesures relatives aux méthodes de comparaison des prix	515 WT/DS515/	Chine	12 décembre 2016	Consultations
États-Unis – Mesures compensatoires visant les produits plats en acier laminés à froid et à chaud en provenance du Brésil	514 WT/DS514/	Brésil	11 novembre 2016	Consultations
États-Unis – Certaines mesures relatives au secteur des énergies renouvelables	510 WT/DS510/	Inde	9 septembre 2016	Groupe spécial composé le 24 avril 2018

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A3. 1 Analyse succincte des droits NPF des États-Unis, 2018

Désignation	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	Moyenne consolidée finale ^a (%)
Total	10 878	4,8	0-439,9	2,8	4,8
SH 01-24	1 928	8,4	0-439,9	3,5	8,6
SH 25-97	8 950	4,1	0-57,1	1,3	4,0
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles (définition OMC)	1 707	9,4	0-439,9	3,3	9,4
- Animaux et produits du règne animal	162	3,0	0-26,4	1,8	3,0
- Produits laitiers	167	30,1	0-354,8	1,5	30,1
- Fruits, légumes et plantes	532	5,4	0-131,8	2,1	5,5
- Café et thé	82	8,0	0-27,9	0,8	8,0
- Céréales et préparations à base de céréales	190	9,5	0-246,6	2,3	9,4
- Graines oléagineuses, graisses, huiles et leurs produits	107	7,0	0-163,8	3,4	7,0
- Sucres et sucreries	53	9,4	0-30	0,9	9,4
- Boissons, spiritueux et tabacs	152	22,6	0-439,9	3,6	23,0
- Coton	16	5,9	0-34,8	1,6	4,7
- Autres produits agricoles, n.d.a.	246	1,6	0-41,2	2,5	1,7
Produits non agricoles (définition OMC) (pétrole compris)	9 171	4,0	0-57,1	1,4	3,9
- Produits non agricoles (pétrole non compris)	9 139	4,0	0-57,1	1,4	3,9
- - Poissons et produits de la pêche	369	1,4	0-35	2,5	1,5
- - Minéraux et métaux	1 567	2,5	0-38	1,6	2,5
- - Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 941	3,7	0-6,5	0,7	3,7
- - Bois, pâte, papier et meubles	579	1,1	0-16	2,4	1,0
- - Textiles	1 098	7,9	0-38,9	0,7	7,8
- - Vêtements	647	11,3	0-32	0,7	11,5
- - Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	421	7,5	0-57,1	1,5	7,3
- - Machines non électriques	820	1,3	0-9,9	1,4	1,3
- - Machines électriques	543	1,8	0-15	1,2	1,8
- - Matériel de transport	261	2,4	0-25	1,9	2,5
- - Produits non agricoles, n.d.a.	893	2,8	0-42,7	1,3	2,8
- Pétrole	32	2,0	0,03-10,5	1,5	2,1
Par secteur de la CITI^b					
Agriculture et pêche	598	5,8	0-439,9	6,1	5,9
Industries extractives	115	0,4	0-10,5	3,1	0,4
Industries manufacturières	10 164	4,8	0-354,8	2,3	4,8
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	605	9,4	0-354,8	2,9	9,9
02 Produits du règne végétal	563	3,9	0-163,8	2,9	3,9
03 Graisses et huiles	69	3,8	0-19,5	1,3	3,8
04 Produits des industries alimentaires, etc.	691	11,7	0-439,9	3,5	11,7
05 Produits minéraux	204	0,6	0-13,7	2,8	0,6
06 Produits des industries chimiques	1 804	3,5	0-15,8	0,8	3,5
07 Matières plastiques et caoutchouc	376	3,7	0-14	0,7	3,7
08 Peaux et cuirs	231	4,9	0-20	1,1	4,3
09 Bois et ouvrages en bois	273	2,4	0-18	1,4	2,4
10 Pâtes de bois, papier, etc.	275	0,0	0-0	s.o.	0,0
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 674	9,0	0-34,8	0,8	9,0
12 Chaussures, coiffures, etc.	197	13,4	0-57,1	1,1	13,3
13 Ouvrages en pierres	317	5,5	0-38	1,1	5,2
14 Pierres gemmes, etc.	105	3,0	0-13,5	1,1	3,1
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	988	1,9	0-20,5	1,4	1,9
16 Machines et appareils	1 383	1,5	0-15	1,4	1,5
17 Matériel de transport	272	2,3	0-25	1,9	2,4
18 Instruments de précision	518	2,5	0-27,7	1,3	2,5
19 Armes et munitions	33	2,0	0-13,6	1,4	2,0
20 Marchandises et produits divers	293	3,6	0-42,7	1,3	3,6

Désignation	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (CV)	Moyenne consolidée finale ^a (%)
21 Objets d'art, etc.	7	0,0	0-0	s.o.	0,0
Par stade de transformation					
Premier stade de transformation	1 122	3,9	0-439,9	6,7	4,0
Produits semi-finis	3 536	4,2	0-27,5	1,0	4,2
Produits finis	6 220	5,4	0-354,8	2,5	5,3

s.o. Sans objet.

a La nomenclature utilisée pour les taux consolidés est celle du SH2012 et, pour les taux appliqués, celle du SH2017; il y a donc une différence de nombre de lignes incluses dans le calcul. Dans certains cas, une moyenne des droits NPF appliqués supérieure à la moyenne consolidée est due au changement de nomenclature.

b Classification de la CITI (Rev.2), à l'exclusion de l'électricité (soit 1 ligne).

Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 2 Prohibitions, restrictions ou autres prescriptions particulières

Produit	Prohibition, restriction ou prescription
Matériel artistique	Respect des dispositions de la Loi sur l'étiquetage du matériel artistique dangereux
Bicyclettes et casques pour bicyclette	Les bicyclettes doivent être conformes aux règlements publiés au titre de la Loi fédérale sur les substances dangereuses et les casques doivent respecter la norme de sécurité de la CPSC.
Médicaments biologiques	Les fabricants de ces produits, nationaux comme étrangers, doivent obtenir une licence des États-Unis à la fois pour l'établissement de production et pour le produit dont la fabrication ou l'importation est prévue.
Matières et vecteurs biologiques	Interdits, sauf s'ils ont été cultivés ou préparés dans un établissement possédant une licence pour ce type d'activité, délivrée par le Secrétaire à la santé et aux services sociaux
Fromage, lait et produits laitiers	Assujettis aux conditions prescrites par l'Office de contrôle des médicaments et des produits alimentaires et par le Département de l'agriculture
Briquets et allumeurs multiusages	Respect de la norme relative à la sécurité des enfants
Équipements commerciaux et industriels	Normes de performance énergétique à respecter
Articles contrefaits	Les articles présentant des fac-similés ou répliques de pièces de monnaie ou titres des États-Unis ou de tout pays étranger ne peuvent pas être importés.
Fourrure de chiens et de chats	Interdiction de l'importation, de l'exportation, du transport, de la distribution ou de la vente de tout produit contenant de la fourrure de chien, de chat, ou des deux animaux
Feux d'artifice	Prescriptions d'étiquetage et spécifications techniques à respecter
Tissus inflammables	Respect de la norme d'inflammabilité applicable au titre de la Loi sur les tissus inflammables
Produits alimentaires, produits cosmétiques, etc.	Interdiction de l'importation d'articles falsifiés ou dont la marque est falsifiée et d'articles défectueux, dangereux, sales ou qui ont été fabriqués dans des conditions non conformes à l'hygiène
Produits alimentaires, médicaments, produits cosmétiques et dispositifs médicaux	Soumis aux prescriptions de la Loi de 2002 sur la sécurité sanitaire, la vigilance et la lutte contre le bioterrorisme
Fruits, légumes, et fruits à coque	Prescriptions d'importation en ce qui concerne la classe, le calibre, la qualité et la maturité
Fourrure	Doit être identifiée, étiquetée, ou présenter clairement d'une autre manière des renseignements spécifiques
Or et argent	L'importation aux États-Unis d'articles en or ou en ses alliages est interdite si la teneur en or est inférieure d'1 demi-carat au titre indiqué.
Substances dangereuses	Les substances doivent être expédiées aux États-Unis dans des conditionnements adaptés à l'usage domestique.
Appareils électroménagers	Les normes énergétiques doivent être respectées et les appareils doivent porter une étiquette indiquant la consommation d'énergie prévue ou l'efficacité énergétique.
Insectes vivants menaçant les cultures, et œufs, nymphes et larves de ces insectes	Importation interdite, sauf à des fins scientifiques, au titre des règlements établis par le Secrétaire à l'agriculture
Peintures au plomb	Interdites si la teneur en plomb est supérieure à 0,06% du poids de la couche de peinture sèche
Bétail et autres animaux	Prescriptions du Service de l'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) en matière d'inspection et de quarantaine
Allumettes, feux d'artifice, couteaux	Certaines allumettes, certains feux d'artifice et certains couteaux sont interdits.
Viande, volaille, produits à base d'œufs et (depuis le 1 ^{er} mars 2016) poissons siluriformes et produits issus de ces poissons	Soumis aux règlements de l'USDA. Doivent faire l'objet d'une inspection par le Service de la sécurité et de l'inspection des produits alimentaires (FSIS)
Instruments monétaires	Si une personne reçoit plus de 10 000 \$EU en une seule fois, d'un endroit ou via un endroit situé en dehors des États-Unis, le transport doit être enregistré (formulaire FINCEN 105) auprès du CBP.
Éléments obscènes, séditions ou portant atteinte à la morale et billets de loterie	Certains livres, écrits, publicités, prospectus ou images qui contiennent des éléments de ce type sont interdits.
Pesticides	Les règlements prescrivent aux importateurs de présenter au CBP un avis d'arrivée examiné et approuvé par l'EPA avant l'arrivée de l'importation aux États-Unis.

Produit	Prohibition, restriction ou prescription
Produits fabriqués grâce au travail de prisonniers ou au travail forcé	L'importation de marchandises produites, extraites ou fabriquées, entièrement ou partiellement, en ayant recours au travail de prisonniers, au travail forcé ou au travail sous contrat en vertu de sanctions pénales, est interdite.
Produits émettant des radiations et des rayonnements acoustiques	Respect d'une norme en matière d'irradiation
Appareils à fréquence radio	Soumis à des normes en matière d'irradiation
Réfrigérants	L'EPA réglemente l'importation des substances détruisant la couche d'ozone.
Semences	Les dispositions de la Loi fédérale sur les semences de 1939 et les règlements du Service de la commercialisation des produits agricoles régissent l'importation aux États-Unis.
Produits textiles	Doivent être estampillés, identifiés, étiquetés, ou présenter d'une autre manière des renseignements spécifiques
Substances toxiques	Les importations ne seront pas sorties du contrôle du CBP sauf sur présentation d'une certification appropriée indiquant que l'importation "est conforme" ou "n'est pas assujettie" aux prescriptions de la Loi sur la réglementation des substances toxiques.
Jouets et articles pour enfants	Respect des règlements applicables publiés au titre de la Loi fédérale sur les substances dangereuses
Produits d'emballage en bois	Conformément aux règlements relatifs à l'importation, les produits d'emballage en bois doivent être traités et marqués
Laine	Doit être identifiée, étiquetée, ou présenter clairement d'une autre manière des renseignements spécifiques

Source: Document de l'OMC WT/TPR/S/307/Rev.1 du 13 mars 2015, résumant les renseignements en ligne du CBP. Adresse consultée: <https://www.cbp.gov/sites/default/files/documents/Importing%20into%20the%20U.S.pdf> (document révisé pour la dernière fois en 2006).

Tableau A3. 3 Produits soumis à un régime de licences d'importation

Catégorie	Produits	Organisme	Objet	Référence juridique	Autres renseignements
Animaux et produits d'origine animale	Certains animaux et produits d'origine animale	Département de l'agriculture	Protéger l'agriculture nationale contre l'introduction ou l'entrée de maladies ou de vecteurs de maladies	9 CFR, parties 92, 94.7, 94.16, 95.4, 95.18, 95.19, 95.20 à 98, 104 et 122; et: 21 U.S.C. 102 à 105, 111, 134, 135, 151 à 159 et 19 U.S.C. 1306	Toutes les personnes, sociétés ou institutions résidant aux États-Unis peuvent demander un permis.
Substances réglementées et substances chimiques énumérées	Substances réglementées et substances chimiques énumérées	Département de la justice, Office de la lutte antidrogue	Limiter en quantité (et non en valeur) les importations de substances réglementées et de substances chimiques énumérées et instituer un système de contrôle	21 CFR, parties 1310, 1312, 1313; 21 U.S.C. 822, 823, 826, 953, 957 et 958	L'importation ne peut être effectuée que par des importateurs agréés et immatriculés.
Produits laitiers	Certains produits laitiers	Département de l'agriculture	Instrument administratif régissant l'importation de certains produits laitiers soumis aux contingents tarifaires en raison de l'entrée en vigueur de l'Accord du Cycle d'Uruguay	7 CFR, parties 6.20 à 6.37	Les importateurs ou les industriels s'occupant de produits laitiers peuvent demander des licences d'importation s'ils remplissent les critères relatifs aux résultats de la réglementation sur les importations en ce qui concerne la quantité d'importations admise au cours d'une précédente période de 12 mois et, pour les industriels, au niveau spécifié de production laitière pendant une précédente période de 12 mois. Les industriels doivent aussi figurer dans la publication de l'USDA intitulée <i>Dairy Plants Surveyed</i>
Alcools distillés (boissons), vins et boissons maltées	Alcools distillés (boissons), vins et boissons maltées	Département du Trésor, Service de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	Assurer un mécanisme coercitif qui oblige les importateurs à respecter toutes les dispositions de la loi fédérale relatives à l'alcool	Loi sur l'Administration fédérale des alcools	Toute personne, société ou institution peut demander une licence.

Catégorie	Produits	Organisme	Objet	Référence juridique	Autres renseignements
Alcools distillés ou alcool à usage industriel	Alcools distillés ou alcool à usage industriel, y compris les alcools dénaturés	Département du Trésor, Service de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	Prévenir la fraude fiscale	26 U.S.C. 5001; 26 U.S.C. 5002 a); 26 U.S.C. 5171; 26 U.S.C. 5181; 27 CFR, partie 19	Toute personne, société ou institution peut demander une licence.
Explosifs	Explosifs, agents explosifs ou détonateurs	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Empêcher qu'il ne soit fait un mauvais usage des matières explosives et que leur stockage ne s'effectue dans de mauvaises conditions de sécurité	18 U.S.C. 40; 27 CFR, partie 555	Toutes les personnes, sociétés et institutions peuvent demander une licence.
Armes à feu et munitions	Armes à feu et munitions	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Administrer les dispositions en matière de licences au titre de 3 lois	18 U.S.C 44; 27 CFR, partie 478	Toutes les personnes, sociétés et institutions peuvent demander une licence.
Armes à feu, munitions et articles de défense	Articles de défense figurant sur la liste de munitions des États-Unis	Département de la justice, Service des alcools, des tabacs, des armes à feu et des explosifs	Réglementer le trafic international des armes d'une manière compatible avec les intérêts de la sécurité nationale et de la politique étrangère des États-Unis	18 U.S.C. 44; 22 U.S.C. 2778; 26 U.S.C. 53	Toutes les personnes, sociétés et institutions peuvent demander une licence.
Poissons et faune sauvage	Poissons et faune sauvage (y compris les espèces menacées d'extinction)	Département de l'intérieur, Service de la faune aquatique et terrestre des États-Unis	Identifier les importateurs et exportateurs commerciaux d'animaux sauvages; rendre obligatoire la tenue de registres faisant dûment et correctement état de chaque importation ou exportation d'animaux sauvages et de ce que l'importateur ou l'exportateur en a ultérieurement fait	50 CFR, partie 14	Toutes les personnes, sociétés et institutions peuvent demander une licence.
Gaz naturel	Gaz naturel, y compris le gaz naturel liquéfié et le gaz naturel comprimé	Département de l'énergie	Satisfaire les prescriptions de la Loi sur le gaz naturel concernant les autorisations d'importation	15 U.S.C., paragraphe 717 b)	Toutes les personnes, sociétés ou institutions peuvent importer du gaz naturel.

Catégorie	Produits	Organisme	Objet	Référence juridique	Autres renseignements
Installations et matières nucléaires	Installations de production et installations utilisatrices, matières nucléaires spéciales, matières nucléaires brutes et sous-produits, y compris lorsque ces matières entrent dans la composition de déchets radioactifs	Commission de réglementation du nucléaire	Protéger la santé et la sûreté publiques ainsi que l'environnement, et assurer la défense et la sécurité communes des États-Unis au moyen de contrôles prudents en ce qui concerne la détention, l'utilisation, la distribution et le transport de ces articles	Loi sur l'énergie atomique, 10 CFR, partie 110	Toute personne, société ou institution doit avoir une adresse (physique) permanente aux États-Unis.
Plantes et produits végétaux	Certaines plantes et certains produits végétaux	Département de l'agriculture	Empêcher l'introduction de parasites et de maladies des végétaux et protéger les espèces végétales en voie d'extinction	Section 412 de la Loi sur la préservation des végétaux, 7 U.S.C. 7712, et Loi concernant les espèces menacées d'extinction	Les personnes, sociétés ou institutions résidant aux États-Unis peuvent demander une licence.
Acier	Tous les produits sidérurgiques de base	Département du commerce, Administration du commerce international	Fournir rapidement des renseignements statistiques fiables sur les importations d'acier à l'administration et au grand public	78 FR 11090 et 82 FR 1183	Seuls les utilisateurs enregistrés peuvent présenter des demandes de licences; l'enregistrement est gratuit et accessible à tous.
Sucre	Sucre brut et raffiné	Département de l'agriculture	Administrer le contingent tarifaire applicable au sucre et le programme de réexportation du sucre	15 CFR, partie 2011, sous-partie A, et partie 2011, sous-partie B; 7 CFR, partie 1530	Tous les importateurs sont habilités à demander des certificats pour le sucre destiné à des spécialités. Seuls les raffineurs des États-Unis peuvent demander des licences d'importation de sucre hors contingent.
Produits du tabac	Produits du tabac, tabac transformé et propriétaires d'entrepôts d'exportation	Département du Trésor, Service de la fiscalité et du commerce des alcools et des tabacs	L'objet principal est de faire en sorte que le droit d'accise fédéral soit perçu de façon appropriée sur les produits du tabac	26 U.S.C. 52	Toute personne, société ou institution peut demander une licence.

Source: Document de l'OMC WT/TPR/S/307/Rev.1 du 13 mars 2015, sur la base du document de l'OMC G/LIC/N/3/USA/10 du 24 septembre 2013, et document de l'OMC G/LIC/N/3/USA/14 du 22 janvier 2018.

Tableau A3. 4 Modifications apportées au contrôle des exportations par les États-Unis, juillet 2016-juin 2018

Date	Titre	Référence	Objet
06/06/2018	Révisions de la liste non vérifiée	83 FR 26204	Corrections mineures
04/06/2018	Mise en œuvre des décisions prises pendant l'intersession de février 2017 du Groupe de l'Australie et des accords adoptés en séance plénière de juin 2017 du Groupe de l'Australie; ajout de l'Inde au Groupe de l'Australie; correction	83 FR 25559	Apport de corrections d'ordre technique au Supplément n° 7 à la partie 748, identifiant les éléments admissibles de l'ECCN 1C350 pour 3 utilisateurs finals validés en RPC
05/04/2018	Reclassification des objectifs relatifs à la production de tritium et aux technologies de développement et de production connexes classés initialement dans la série 0Y521	83 FR 14580	Mise en œuvre de nouvelles classifications adoptées par le Groupe des fournisseurs nucléaires en juin 2017
02/04/2018	Mise en œuvre des décisions prises pendant l'intersession de février 2017 du Groupe de l'Australie et des accords adoptés en séance plénière de juin 2017 du Groupe de l'Australie; ajout de l'Inde au Groupe de l'Australie	83 FR 13849	Modifications des ECCN pour refléter les changements apportés aux listes de contrôle communes du Groupe de l'Australie. Modification de l'EAR pour refléter l'ajout de l'Inde comme nouveau pays participant au Groupe de l'Australie
22/03/2018	Ajout de certaines personnes à la Liste des entités et retrait de certaines personnes de la Liste des entités; correction des prescriptions en matière de licences	83 FR 12475	23 personnes ajoutées à la Liste des entités (destinations: Pakistan, Singapour et Soudan du Sud). 2 personnes retirées de la liste. Correction des prescriptions en matière de licences pour 12 entités (Fédération de Russie)
16/02/2018	Sanctions russes: ajout de certaines entités à la Liste des entités (décision finale)	83 FR 6949	Ajout de 21 entités (destination: région de Crimée)
26/01/2018	Ajout de certaines entités; retrait de certaines entités; et révisions d'entrées dans la Liste des entités (RIN 0694-AH43)	83 FR 3577	Ajout de 21 personnes (destinations: Bulgarie, Chine, Kazakhstan, Fédération de Russie, Syrie et Émirats arabes unis). Retrait de 3 entités, modification de deux entités
08/01/2018	Révisions, clarifications et corrections techniques du Règlement sur l'administration des exportations; correction	83 FR 709	Correction d'une erreur dans le texte
27/12/2017	Révisions, clarifications et corrections techniques du Règlement sur l'administration des exportations	82 FR 61153	Correction d'erreurs rédactionnelles
20/12/2017	Ajout de certaines entités à la Liste des entités (RIN 0694-AG29)	82 FR 60304	Ajout de 2 entités (destination: Fédération de Russie)
09/11/2017	Modifications pour mettre en œuvre la politique des États-Unis à l'égard de Cuba (RIN 0694-AH47)	82 FR 51983	Publication en même temps que les modifications apportées au Règlement sur le contrôle des avoirs cubains (partie 515 du titre 31 du CFR) et l'avis du Département d'État établissant la Liste des produits soumis à restriction pour Cuba
01/11/2017	Clarifications du Règlement sur l'administration des exportations concernant les dispenses de licences (RIN 0694-AG80)	82 FR 50511	Guide sur la pratique interprétative actuelle de l'organisme concernant les dispenses de licences pour les gouvernements, les organisations internationales, les inspections internationales au titre de la Convention sur les armes chimiques et la Station spatiale internationale; et ajout de 5 notes à l'autorisation de dispenses stratégiques de licences commerciales
23/10/2017	Modifications de la liste existante des utilisateurs finals validés en République populaire de Chine: Lam Research Service Co., Ltd. (RIN 0694-AH40)	82 FR 48925	Mise à jour de la liste des destinations admissibles (installations) et d'éléments du Supplément n° 7 à la partie 748 pour Lam Research Service Co. Ltd.

Date	Titre	Référence	Objet
03/10/2017	Mise à jour du pouvoir de réglementation du Règlement sur l'administration des exportations	82 FR 45959	Maintien à jour des paragraphes relatifs au pouvoir de réglementation dans le Code des règlements fédéraux
25/09/2017	Retrait de certaines entités de la Liste des entités; et révisions d'entrées de la Liste des entités (RIN 0694-AH41)	82 FR 44514	Retrait de 3 entités. Modification de 5 entités pour inscrire de nouvelles adresses ou modifier des adresses
15/08/2017	Mise en œuvre des accords adoptés en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2016	82 FR 38764	Mise en œuvre des modifications apportées à la Liste des biens et technologies à double usage figurant dans l'Arrangement de Wassenaar (Liste WA)
07/07/2017	Révisions du Règlement sur l'administration des exportations sur la base des accords adoptés en séance plénière du Régime de contrôle de la technologie des missiles de 2016 (RIN 0694-AH33)	82 FR 31442	Prise en compte des modifications apportées à l'annexe du Régime de contrôle de la technologie des missiles convenues par les pays membres en 2016
22/06/2017	Sanctions russes: ajout de certaines entités à la Liste des entités	82 FR 28405	Ajout de 10 entités (destination: région de la Crimée)
14/06/2017	Mise en œuvre des accords adoptés en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2015, suppression des prescriptions en matière de réexamen national pour les pays étrangers et mises à jour de la sécurité de l'information; corrections	82 FR 27108	Correction d'erreurs et d'omissions dans la "règle WA15" publiée le 20 septembre 2016
26/05/2017	Ajout de certaines personnes et révisions d'entrées de la Liste des entités	82 FR 24242	Ajout de 16 personnes à la Liste des entités (destinations: Pakistan, Turquie et Émirats arabes unis); modification de 2 entrées existantes
18/04/2017	Révision d'une entrée de la Liste des entités	82 FR 18217	Modification d'une entrée existante
06/04/2017	Révisions de la liste non vérifiée	82 FR 16730	Ajout de 16 personnes à la Liste non vérifiée, révision de 3 adresses, ajout d'un autre nom
29/03/2017	Retrait de certaines personnes de la Liste des entités (RIN 0694-AH28)	82 FR 15461	Retrait de 7 personnes de la Liste des entités
29/03/2017	Retrait de certaines personnes de la Liste des entités; ajout d'1 personne à la Liste des entités; et mise en conformité de l'EAR (RIN 0694-AH30)	82 FR 15458	Retrait de 2 personnes de la Liste des entités (règlement des actions administratives et pénales engagées à l'encontre de ZTE Corporation et ZTE Kangxun). Ajout d'1 personne à la Liste des entités (destination: Chine)
24/02/2017	Licence générale temporaire: prorogation de validité	82 FR 11505	Prorogation de la licence générale temporaire jusqu'au 29 mars (pour ZTE Corporation et ZTE Kangxun)
01/02/2017	Liste de contrôle du commerce: suppression de certains contrôles au titre de la deuxième colonne sur la non-prolifération nucléaire – délai additionnel dans la mise en œuvre des contrôles pour certains logiciels de l'ECCN 3D991	82 FR 8893	Poursuite de la classification et de l'agrément des "logiciels" par la BIS comme EAR99. À compter du 22 mars 2017, les "logiciels" seront classés et agréés sous l'ECCN 3D991
19/01/2017	Modifications du Règlement sur l'administration des exportations mettant en œuvre une phase additionnelle dans la coopération entre l'Inde et les États-Unis pour le contrôle des exportations	82 FR 6218	Mise en œuvre de la déclaration conjointe du 7 juin 2016
19/01/2017	Prescriptions relatives aux pièces justificatives concernant Hong Kong, Chine	82 FR 6216	Obtention d'une licence d'importation auprès des autorités de Hong Kong, Chine (et d'une licence d'exportation pour les réexportations ultérieures) ou déclaration attestant qu'aucune licence n'est requise

Date	Titre	Référence	Objet
17/01/2017	Révisions de la politique en matière de licences à l'égard du Soudan	82 FR 4781	Examen des demandes dans le cadre de la politique générale d'approbation pour l'utilisation dans l'aviation civile ou les chemins de fer soudanais
13/01/2017	Renforcement des contrôles: appareils de détection infrarouge	81 FR 4287	Avis d'enquête pour solliciter les observations du public
10/01/2017	Ajout de certaines personnes et révision d'entrées de la Liste des entités; et retrait d'1 personne de la Liste des entités	81 FR 2883	Ajout de 5 personnes à la Liste des entités (destination: Turquie). Retrait d'1 entité et modification de 5 entrées existantes de la liste
10/01/2017	Révisions du Règlement sur l'administration des exportations (EAR): contrôle des vaisseaux spatiaux et des articles connexes qui ne justifient plus, d'après le Président, un contrôle au titre de la Liste des munitions des États-Unis (USML)	81 FR 2875	Dans le cadre de l'Initiative sur la réforme du contrôle des exportations du Président, transfert de certains engins spatiaux et produits connexes de la catégorie XV de l'USML à la CCL
04/01/2017	Ajout de certaines entités à la Liste des entités	81 FR 722	Ajout de 5 entités à la Liste des entités, parallèlement à la modification de l'Ordonnance exécutive n° 13694 (activités informatiques malveillantes d'envergure)
27/12/2016	Liste de contrôle du commerce: mises à jour basées sur les réunions plénières du Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) de 2015 et 2016; mise en conformité et correction de certains contrôles aux fins de la non-prolifération nucléaire.	81 FR 94971	Portant sur les contrôles aux fins de la non-prolifération nucléaire visant certaines machines centrifuges à vérifier l'équilibrage multiplans et certains dispositifs de mesure du déplacement linéaire
27/12/2016	Sanctions russes: ajout de certaines entités à la Liste des entités et clarification de la politique d'examen des licences	81 FR 94963	Ajout de 23 entités à la Liste des entités. Prise en compte des intérêts de sécurité nationale des États-Unis dans l'examen des licences pour les exportations, les réexportations et les transferts à l'intérieur du pays à destination de la Fédération de Russie
27/12/2016	Birmanie: modification du Règlement sur l'administration des exportations conformément à l'Ordonnance exécutive abrogeant les sanctions des États-Unis	81 FR 94962	Abrogation des sanctions conformément à l'Ordonnance exécutive n° 13742 du 7 octobre 2016
16/12/2016	Mise en œuvre des décisions prises pendant l'intersession de février 2016 du Groupe de l'Australie et des accords adoptés en séance plénière de juin 2016 du Groupe de l'Australie	81 FR 90983	Mises à jour du Groupe de l'Australie
15/12/2016	Ajout de certaines personnes à la Liste des entités	81 FR 90712	Ajout de 7 personnes à la Liste des entités (destination: Pakistan)
05/12/2016	Modification du Règlement sur l'administration des exportations: suppression de la Licence spéciale pour la reconstruction de l'Iraq	81 FR 87424	Simplification de la réglementation et réduction des contraintes réglementaires inutiles pour le public
05/12/2016	Modification du Règlement sur l'administration des exportations: retrait de Semiconductor Manufacturing International Corporation de la liste des utilisateurs finals validés en République populaire de Chine	81 FR 87246	Modification apportée à la demande de l'entreprise et non en réponse à des activités préoccupantes
01/12/2016	Exportations temporaires vers le Mexique au titre de la dispense de licences TMP	81 FR 86571	Modification de la dispense de licences pour l'aligner sur les délais du programme mexicain
25/11/2016	Liste de contrôle du commerce: suppression de certains contrôles au titre de la deuxième colonne sur la non-prolifération nucléaire	81 FR 85138	Révision des contrôles de l'EAR pour les conformer davantage aux contrôles à l'exportation appliqués par les autres pays participant au Groupe des fournisseurs nucléaires

Date	Titre	Référence	Objet
21/11/2016	Clarifications et révisions des prescriptions en matière de licences pour les aéronefs militaires, les turbines à gaz aéronautiques et les produits connexes	81 FR 83114	Publication en même temps que les modifications connexes apportées à l'USML
18/11/2016	Licence générale temporaire: prorogation de validité	81 FR 81663	Prorogation de la date d'expiration jusqu'au 27 février 2017 pour ZTE Corporation et ZTE Kangxun
04/11/2016	Modification du Règlement sur l'administration des exportations: mise à jour des embargos sur les armes visant la Côte d'Ivoire, le Libéria, Sri Lanka et le Viet Nam, et reconnaissance de l'Inde en tant que membre du Régime de contrôle de la technologie des missiles	81 FR 76859	Modification des contrôles sur les armes et le matériel connexe
17/10/2016	Cuba: révisions des dispenses de licences	81 FR 71365	Autorisation de la dispense de licences SCP pour les articles vendus directement à des particuliers à Cuba (usage personnel) et de la dispense de licences AVS (fret en transit à Cuba). Publication en même temps que la règle de l'OFAC modifiant le Règlement sur le contrôle des avoirs cubains
14/10/2016	Modifications du Règlement sur l'administration des exportations: présentation facultative par voie électronique de notifications sur les demandes de pratiques commerciales restrictives ou de boycottage au titre des obligations de notification	81 FR 70933	Autorisation de la présentation par voie électronique de notifications par des ressortissants américains de demandes concernant l'application de certaines mesures en faveur d'un boycottage étranger non approuvé
12/10/2016	Décision finale sur la délimitation de la catégorie XII	81 FR 70320	Transfert d'articles de l'USML (catégorie XII) à la CCL. Extension des contrôles de certains logiciels et technologies employés dans certains dispositifs de détection infrarouge à double usage
20/09/2016	Révisions de la Liste des entités	81 FR 64694	Application des prescriptions en matière de licences pour tous les produits visés par l'EAR dans le cas de 12 entités chinoises. Lié à la règle d'application de Wassenaar de 2015
20/09/2016	Mise en œuvre des accords adoptés en séance plénière de l'Arrangement de Wassenaar de 2015, suppression des prescriptions en matière de réexamen national pour les pays étrangers et mises à jour de la sécurité de l'information	81 FR 64657	Modification de la CCL. Augmentation de la performance de crête corrigée pour les ordinateurs à haute performance et les technologies et logiciels connexes, mise à jour des prescriptions en matière de licences et des politiques liées à la partie 2 de la catégorie 5, et suppression du réexamen national pour les pays étrangers dans le cas des exportations prévues au titre des dispenses de licences APP et CIV
07/09/2016	Sanctions russes: ajout de certaines entités à la Liste des entités	81 FR 61595	Ajout de 81 entités à la Liste des entités
06/09/2016	Modifications de la liste existante des utilisateurs finals validés en République populaire de Chine: Boeing Tianjin Composites Co. Ltd.	81 FR 61104	Mise à jour de la liste des destinations admissibles (installations)
01/09/2016	Mise à jour du pouvoir de réglementation du Règlement sur l'administration des exportations	81 FR 60254	Maintien à jour des paragraphes relatifs au pouvoir de réglementation dans le Code des règlements fédéraux
23/08/2016	Ajout de certaines personnes à la Liste des entités	81 FR 57451	Ajout de 10 personnes à la Liste des entités (destinations: Iraq, Philippines, Syrie et Turquie)
23/08/2016	Exportations temporaires vers le Mexique au titre de la dispense de licences TMP	81 FR 57505	Règle proposée pour aligner la dispense de licences avec les délais du programme mexicain

Date	Titre	Référence	Objet
19/08/2016	Licence générale temporaire: prorogation de validité	81 FR 55372	Prorogation de la licence générale temporaire pour ZTE Corporation et ZTE Kangxun jusqu'au 28 novembre 2016
17/08/2016	Révision du Règlement sur l'administration des exportations (EAR): harmonisation des déclarations de contrôle de la destination	81 FR 54721	Harmonisation de la déclaration des produits visés par l'EAR avec la déclaration nécessaire pour les produits visés par le Règlement relatif au trafic d'armes international (ITAR). Dans le cadre de l'Initiative sur la réforme du contrôle des exportations du Président
08/08/2016	Modification du Règlement sur l'administration des exportations pour ajouter des objectifs relatifs à la production de tritium et aux technologies de développement et de production connexes à la liste de la série 0Y521	81 FR 52326	Décision finale temporaire assujettissant certains produits à l'EAR et imposant une prescription en matière de licences vers l'ensemble des destinations, à l'exception du Canada
28/07/2016	Liste de contrôle du commerce: ajout de produits dont le contrôle ne se justifie plus au titre de la catégorie XIV (Agents toxicologiques) ou de la catégorie XVIII (Armes à énergie dirigée) de la Liste des munitions des États-Unis	81 FR 49517	Éléments transférés de l'USML à la CCL
11/07/2016	Mise à jour du pouvoir de réglementation du Règlement sur l'administration des exportations	81 FR 44770	Maintien à jour des paragraphes relatifs au pouvoir de réglementation dans le Code des règlements fédéraux

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements en ligne de la Direction de l'industrie et de la sécurité. Adresse consultée: <https://www.bis.doc.gov/index.php/federal-register-notice>.

Tableau A4. 1 Taux des avances sur produits et prix de référence du Programme de couverture du manque à gagner, Loi sur l'agriculture de 2014 (telle que modifiée)

Produits visés	Programme de prêts à la commercialisation Taux des avances sur produits		Programme de couverture du manque à gagner Prix de référence	
		converti en \$EU/t		converti en \$EU/t
Blé (boisseau)	2,94	108,0	5,5	202,1
Maïs (boisseau)	1,95	76,8	3,7	145,7
Sorgho en grains (boisseau)	1,95	76,8	3,95	155,5
Orge (boisseau)	1,95	89,6	4,95	227,3
Avoine (boisseau)	1,39	95,8	2,4	165,3
Riz à grains longs (q long)	6,50	143,3	14	308,6
Riz à grains moyens (q long)	6,50	143,3	14	308,6
Arachides (t)	355	391,3	535	589,7
Fèves de soja (boisseau)	5,00	183,7	8,4	308,6
Autres oléagineux (boisseau)	10,09	222,4	20,15	444,2
Pois secs (q long)	5,40	119,0	11	242,5
Lentilles (q long)	11,28	248,7	19,97	440,3
Petits pois chiches (q long)	7,43	163,8	19,04	419,8
Gros pois chiches (q long)	11,28	248,7	21,54	474,9
Laine classée (lb)	1,15	2535,3	s.o.	s.o.
Laine non classée (lb)	0,40	881,8	s.o.	s.o.
Mohair (lb)	4,20	9259,3	s.o.	s.o.
Miel (lb)	0,69	1521,2	s.o.	s.o.
Sucre de betterave, raffiné (lb)	0,2409	531,1	s.o.	s.o.
Sucre de canne, brut (lb)	0,1875	413,4	s.o.	s.o.
Coton extra-longue soie (lb)	0,7977	1758,6	s.o.	s.o.
Coton graine (lb)	0,25 ^a	551,2 ^a	0,367	809,1
Coton upland	Moyenne simple des prix mondiaux en vigueur ajustés pour les deux campagnes de commercialisation immédiatement précédentes, mais pas moins de 0,45 \$EU/lb ni plus de 0,52 \$EU/lb. Le taux des avances pour la campagne agricole 2017 était de 0,4949 \$EU/lb.		s.o.	s.o.

s.o. Sans objet (c'est-à-dire que ce produit n'est pas couvert).

a Le taux des avances est fixé uniquement aux fins de la détermination des prix effectifs pour le coton graine dans le cadre du programme de couverture de manque à gagner. Le coton graine n'est pas un produit visé par le programme de prêts à la commercialisation.

Note: Pour les facteurs de conversion, voir l'EPC des États-Unis (2010), tableau AIV.1.

Source: Loi sur l'agriculture de 2014, telle que modifiée, et renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A4. 2 Assurance: primes directes souscrites

Compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie en 2016; primes directes souscrites dans le sous-secteur de l'assurance-vie et de l'assurance rente aux États-Unis

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	MetLife Inc.	102 487 074	16,42	95 110 811	15,22
2	2	Prudential Financial Inc.	43 134 670	6,91	45 902 327	7,34
3	3	New York Life Insurance Group	29 647 519	4,75	30 922 462	4,95
7	4	Principal Financial Group Inc.	23 416 059	3,75	28 186 098	4,51
8	5	Massachusetts Mutual Life Insurance Co.	23 117 904	3,70	23 458 883	3,75
6	6	American International Group	24 976 781	4,00	22 463 202	3,59
4	7	Jackson National Life Group	27 457 195	4,40	22 132 278	3,54
10	8	AXA SA	19 478 236	3,12	21 920 627	3,51
5	9	AEGON NV	24 983 201	4,00	21 068 180	3,37
9	10	Lincoln National Corp.	22 676 916	3,63	19 441 555	3,11
		10 principales compagnies combinées	341 375 555	54,68	330 606 423	52,89
		25 principales compagnies combinées	497 410 941	79,70	492 133 340	78,74
		100 principales compagnies combinées	615 636 993	98,62	616 338 749	98,63
		Total des produits d'assurance-vie aux États-Unis	624 175 403		624 950 037	

Compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie en 2016; primes directes souscrites dans des produits d'assurance accidents et d'assurance maladie aux États-Unis

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	UnitedHealth Group Inc.	43 817 056	25,79	46 669 151	26,44
2	2	Aetna Inc.	24 962 250	14,69	28 358 852	16,07
3	3	Cigna Corp.	14 795 932	8,71	15 505 890	8,78
4	4	Aflac Inc.	13 643 143	8,03	14 872 435	8,43
5	5	MetLife Inc.	6 979 479	4,11	7 407 695	4,20
6	6	Unum Group	5 528 316	3,25	5 739 627	3,25
7	7	Mutual of Omaha Insurance Co.	3 473 325	2,04	3 740 570	2,12
8	8	Guardian Life Insurance Co. of America	3 413 472	2,01	3 629 131	2,06
10	9	Genworth Financial Inc.	2 637 316	1,55	2 676 522	1,52
11	10	AEGON NV	2 150 211	1,27	2 079 926	1,18
		10 principales compagnies combinées	122 308 095	71,98	130 679 799	74,05
		25 principales compagnies combinées	145 756 216	85,79	153 742 118	87,13
		100 principales compagnies combinées	164 856 966	97,00	173 688 976	98,41
		Total des produits d'assurance accidents et d'assurance maladie aux États-Unis	169 895 327		176 522 262	

Compagnies d'assurance-vie et d'assurance maladie en 2016, primes directes souscrites dans des produits combinés

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	State Farm Mutual Automobile Insurance	59 361 685	10,03	62 189 311	10,19
3	2	Berkshire Hathaway Inc.	29 967 354	5,06	33 300 439	5,46

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
4	3	Liberty Mutual Group	29 848 412	5,04	31 077 066	5,09
2	4	Allstate Corp.	30 180 756	5,10	30 875 771	5,06
6	5	Progressive Corp.	21 383 662	3,61	23 951 690	3,93
5	6	Travelers Companies Inc.	23 200 304	3,92	23 918 048	3,92
7	7	Chubb Ltd ^a	20 671 147	3,49	20 728 330	3,40
8	8	Nationwide Mutual Group	19 577 849	3,31	19 756 093	3,24
9	9	Farmers Insurance Group of Cos.	19 050 733	3,22	19 677 601	3,22
11	10	USAA Insurance Group	16 744 764	2,83	18 273 675	2,99
		10 principales compagnies combinées	271 249 081	45,82	283 748 024	46,50
		25 principales compagnies combinées	383 385 662	64,76	397 042 076	65,08
		100 principales compagnies combinées	506 847 957	85,61	524 967 972	86,04
		Total du secteur de l'assurance dommages aux États-Unis	591 757 790		610 166 276	

a Les données de 2015 pour The Chubb Corp. sont fournies sur une base combinée avec ACE Ltd. En janvier 2016, ACE Ltd. a acquis The Chubb Corp. et a rebaptisé la société fusionnée Chubb Ltd. Voir "ACE Limited acquires Chubb Corporation", SNL Financial.

Compagnies d'assurance dommages en 2016, primes directes souscrites dans des produits d'assurance commerciale

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	Chubb Ltd.	16 675 155	5,71	16 482 259	5,61
2	2	Travelers Companies Inc.	16 347 492	5,60	16 463 566	5,60
4	3	Liberty Mutual Group	13 801 267	4,73	14 049 356	4,78
3	4	American International Group	15 921 080	5,45	13 080 949	4,45
5	5	Zurich Insurance Group	13 403 445	4,59	12 554 597	4,27
6	6	CNA Financial Corp.	9 203 419	3,15	9 763 122	3,32
7	7	Nationwide Mutual Group	8 401 984	2,88	8 335 275	2,83
8	8	Hartford Financial Services Group Inc.	7 635 701	2,61	7 679 737	2,61
9	9	Berkshire Hathaway Inc.	7 056 856	2,42	7 650 236	2,60
10	10	Tokio Marine Group	5 956 554	2,04	6 248 195	2,13
		10 principales compagnies combinées	114 402 953	39,18	112 307 292	38,20
		25 principales compagnies combinées	174 171 894	60,62	174 555 327	59,37
		100 principales compagnies combinées	249 529 480	85,40	252 269 401	85,81
		Total des produits d'assurance dommages commerciale aux États-Unis	291 999 817		294 021 050	

Compagnies d'assurance dommages en 2016, primes directes souscrites dans des produits d'assurance personnelle

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	State Farm Mutual Automobile Insurance	54 340 977	18,53	57 083 833	18,43
2	2	Allstate Corp.	27 963 957	9,54	28 717 388	9,27
3	3	Berkshire Hathaway Inc.	22 828 453	7,78	25 553 714	8,25
4	4	Progressive Corp.	18 463 485	6,30	20 559 851	6,64
6	5	USAA Insurance Group	15 562 507	5,31	17 032 072	5,50

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
5	6	Liberty Mutual Group	16 039 932	5,47	17 026 207	5,50
7	7	Farmers Insurance Group of Cos.	15 270 479	5,21	15 819 900	5,11
8	8	Nationwide Mutual Group	11 163 343	3,81	11 414 637	3,68
9	9	Travelers Companies Inc.	6 852 414	2,34	7 454 481	2,41
10	10	American Family Insurance Group	6 420 260	2,19	6 980 730	2,25
		10 principales compagnies combinées	194 905 807	66,48	207 642 813	67,04
		25 principales compagnies combinées	233 942 544	79,78	249 171 554	80,46
		100 principales compagnies combinées	273 734 365	93,34	290 588 723	93,79
		Total des produits d'assurance dommages personnelle aux États-Unis	293 257 615		309 778 137	

Compagnies d'assurance dommages en 2016, primes directes souscrites dans des produits d'assurance maladie

Classement 2015	Classement 2016	Compagnie d'assurance	Primes directes souscrites en 2015 (milliers de \$EU)	Part du total (%)	Primes directes souscrites en 2016 (milliers de \$EU)	Part du total (%)
1	1	UnitedHealth Group Inc.	68 041 707	11,69	79 473 071	12,46
2	2	Anthem Inc.	54 715 501	9,40	58 748 993	9,21
3	3	Humana Inc.	51 405 175	8,83	53 601 025	8,40
4	4	HealthCare Services Corp. a Mutual	32 644 621	5,61	32 157 585	5,04
5	5	Aetna Inc.	24 417 307	4,19	24 414 237	3,83
6	6	Centene Corp.	20 261 187	3,48	24 070 523	3,77
8	7	Independence Health Group Inc.	13 869 064	2,38	17 013 754	2,67
7	8	Kaiser Foundation Health Plan Inc.	15 155 609	2,60	16 166 834	2,53
10	9	Molina Healthcare Inc.	11 918 163	2,05	15 317 439	2,40
9	10	WellCare Health Plans Inc.	13 072 554	2,25	13 451 891	2,11
		10 principales compagnies combinées	305 500 887	52,48	334 415 351	52,42
		25 principales compagnies combinées	421 926 055	72,48	459 615 681	72,05
		100 principales compagnies combinées	554 167 344	95,20	607 899 577	95,30
		Total des produits d'assurance maladie aux États-Unis	582 097 176		637 902 483	

Source: *Annual Report on the Insurance Industry* (septembre 2017), Bureau fédéral des assurances, Département du Trésor.